This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

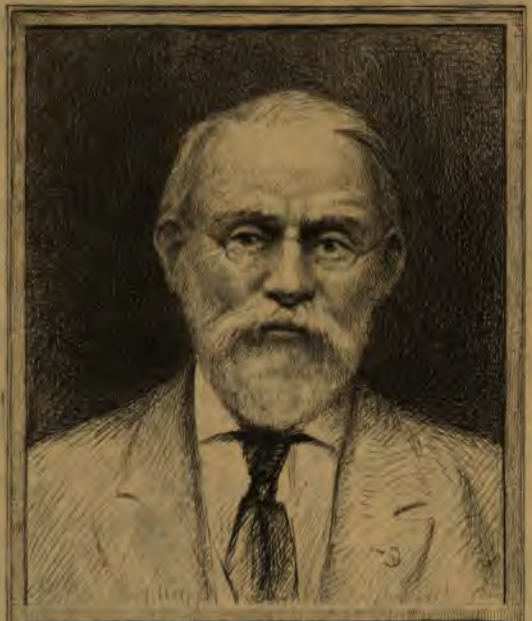

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

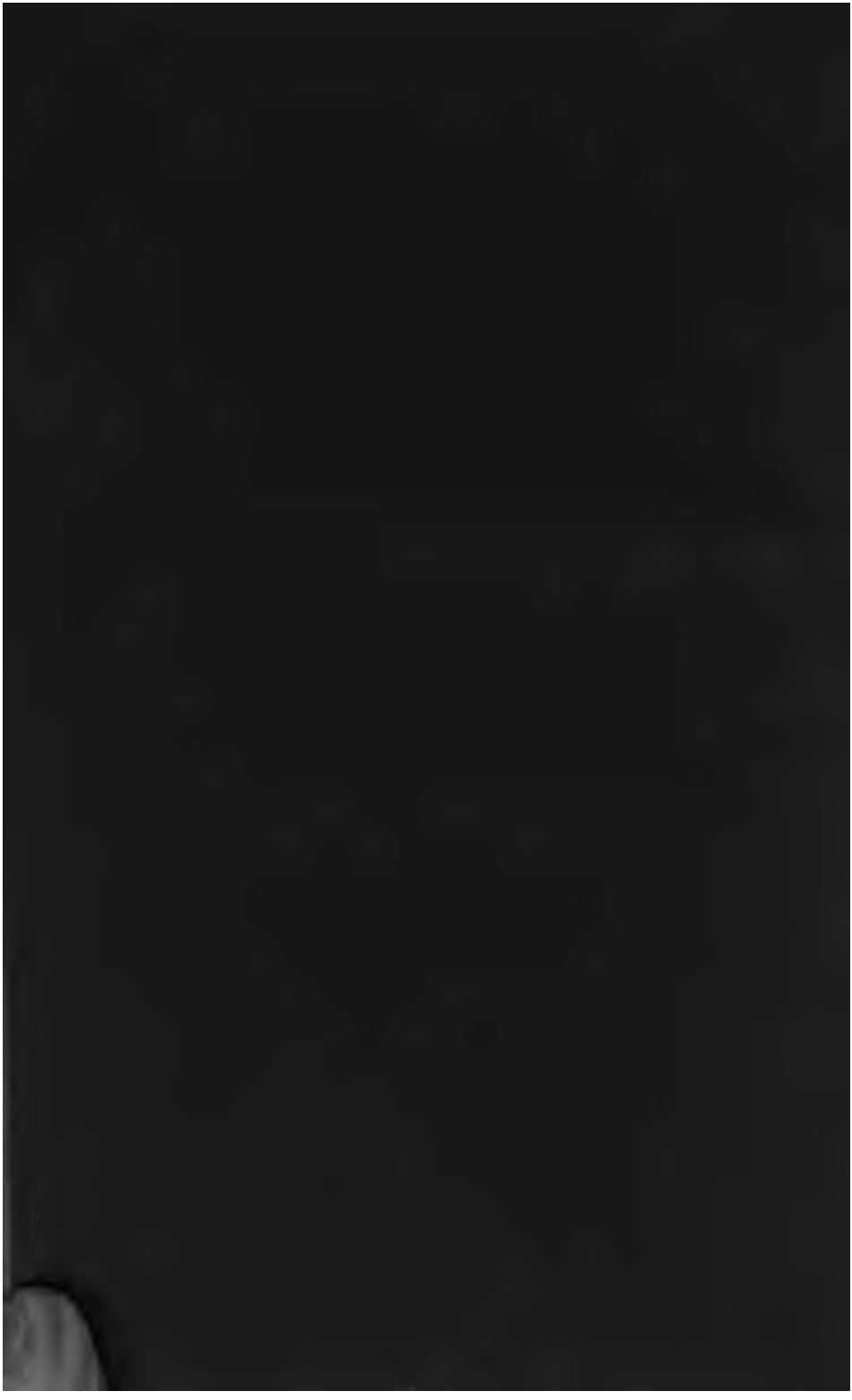

DC
611
.M267
S8

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

D'AVRANCHES

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

DE LITTÉRATURE, SCIENCES ET ARTS

D'AVRANCHES

TOME QUATRIÈME

AVRANCHES

IMPRIMERIE TYP. ET LITH. DE Mme H. TRIBOUILLARD,

Rue des Fossés, 4 et 6.

1873

Dumuny
Nijhoff
5-11-27
13603

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. GUSTAVE DE CLINCHAMP

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE D'AVRANCHES, ETC.,

PAR M. A.-M. LAISNÉ

ALORS VICE-PRÉSIDENT DE CETTE SOCIÉTÉ.

Une Compagnie qui perd le Chef qu'elle compte dans le petit nombre de ses fondateurs, et par lequel elle a été longtemps et habilement dirigée, se doit à elle-même de lui consacrer un témoignage durable de respect et de reconnaissance. Appelé depuis plusieurs années par la Société d'Archéologie d'Avranches à suppléer auprès d'elle notre honorable Président, que ses infirmités retenaient éloigné de nos séances, c'est pour moi un pénible devoir, mais en même temps une consolation, d'avoir à retracer rapidement quelques-uns de ses nombreux titres à nos profonds regrets.

M. de Clinchamp (Gustave-Romain-Martial) est né à Avranches le 15 juillet 1775. Dans une carrière de près de quatre-vingt-sept ans, il n'a cessé de faire preuve de qualités de tout genre, qui lui ont conquis l'estime, la confiance et l'amitié de tous ceux qui l'ont connu. Issu d'une des

familles les plus anciennes et les plus distinguées du pays, il a toujours justifié la noblesse de son origine par celle de ses actions et de son caractère.

Après avoir fait de premières et bonnes études au collége d'Avranches, qui jouissait depuis si longtemps d'une réputation méritée, il alla se préparer, dans le collége spécial de Vannes, à la rude carrière de la marine. Dès l'âge de quinze ans, il en subit les épreuves, à Saint-Malo, avec un succès que proclama l'examinateur Monge, en lui adressant d'honorables félicitations.

La fatale précipitation avec laquelle la proclamation des libertés consacrées en 1789 avait été étendue aux colonies avait mis les armes aux mains des nègres de St-Domingue, la plus importante de nos possessions lointaines. Le jeune de Clinchamp prit part, comme aspirant, à bord du vaisseau *le Jupiter*, commandé par M. de la Ville-Léon, aux fatigues et aux dangers d'une expédition que le gouvernement envoya, en 1791, pour comprimer cette révolte. Malgré des efforts, auxquels il s'associa avec activité et dévouement, nos soldats furent contraints d'évacuer cette île, en 1792, et il rentra bientôt en France, avec l'escadre à laquelle il était attaché; mais il fut loin de retrouver le repos et la paix dans sa patrie.

On sait quelles profondes divisions agitaient alors la France. La royauté était déjà presque anéantie, et beaucoup de membres de la noblesse avaient cru devoir, pour la défendre, aller joindre leurs armes à celles de l'étranger. Le frère aîné de M. de Clinchamp servait dans l'armée de Condé, et toute sa famille était connue pour son dévouement au Roi. Par suite, il fut lui-même, malgré son titre d'officier de notre marine, porté sur la liste des émigrés. Toutefois il n'eut pas de peine à faire reconnaître cette erreur, et fut remis en liberté. Mais bientôt les progrès effrayants de la Terreur le firent emprisonner de nouveau,

pendant que sa digne mère était emportée vers Paris, avec plusieurs autres compatriotes, par l'une des fatales charrettes qui étaient chargées de pourvoir l'échafaud. Heureusement la catastrophe du *9 thermidor* leur rendit la liberté et délivra la France de ce cruel régime. Appelé par son âge à obéir à la Réquisition, il fut de nouveau, pendant deux ou trois ans, employé comme officier de marine sur les côtes de notre département. Ces nouveaux services ne l'empêchèrent pas d'être encore rangé plus tard au nombre des *suspects* et d'être emprisonné une deuxième fois. Puis on se borna à lui assigner le séjour de Granville, où il fut dix-huit mois interné, en attendant qu'un vaisseau, qui devait partir de Nantes, l'emmenât, avec beaucoup d'autres, en déportation. Durant ce séjour, son caractère aimable le fit bientôt apprécier par les habitants, qui l'entourèrent de soins et de considération, jusqu'à ce qu'un des grands revirements qui se succédèrent dans ces temps mémorables le rendît à sa famille et à ses amis. Aussi a-t-il, pendant toute sa vie, conservé, en souvenir de ce bon accueil, une vive reconnaissance pour la population granvillaise.

Un peu plus tard, pour se distraire de ces vexations, et grace à l'ordre rétabli en France par un gouvernement fort, il alla passer quelques années à Paris, et s'y livrer à ses goûts pour l'étude. Il profita des abondantes ressources qu'offre la capitale pour cultiver ses connaissances en dessin, en architecture, en histoire naturelle et spécialement en botanique, en histoire, en numismatique, et commença quelques recherches d'Archéologie. Revenu à Avranches, il continua à occuper avec distinction ses loisirs, et entretint avec de nombreux amis des relations auxquelles il savait donner pour tous un charme particulier.

Ayant fait entièrement le sacrifice de sa carrière de marin, et voulant compléter par la vie de famille l'indépendance qu'il avait adoptée, M. de Clinchamp unit son

sort à celui d'une femme, pleine de vertus et de graces, dont il devint le deuxième époux. Il la seconda avec autant de succès que de zèle dans l'éducation de deux fils, dont notre ville a su apprécier et reconnaître le mérite, en même temps qu'il dirigeait les premiers pas de dignes enfants qui faisaient son bonheur.

Quoique resté en-dehors des fonctions publiques sous le premier Empire, il n'en remplit pas moins les devoirs d'un bon citoyen. Ainsi il fut envoyé quelque temps à Cherbourg, comme officier, dans le corps des gardes nationales qui furent chargées de protéger nos côtes contre des craintes de descente de la part des Anglais. Et, en 1811, il fit naturellement partie de cette belle compagnie avranchinaise de gardes à cheval qui alla, sous le commandement de M. du Bouëxic, se joindre à celle de nos autres villes, pour former dans le département l'escorte d'honneur de Napoléon Ier et de Marie-Louise, lorsqu'ils vinrent solennellement visiter les gigantesques travaux de Cherbourg. Puis, lorsque la chûte de l'Empire eut ramené sur le trône la famille des Bourbons, pour laquelle il avait conservé ses sympathies, il fut pendant quelque temps chargé de commander la garde nationale d'Avranches. Mais la nouvelle administration ne tarda pas à l'enlever à notre ville.

En 1816, M. le baron de Vanssay, nommé préfet de la Manche, parent et ami de M. de Clinchamp, et qui connaissait son mérite, voulut l'avoir près de lui. Il le détermina à accepter les fonctions de percepteur et de receveur municipal de la ville de Saint-Lo. M. de Clinchamp y obtint promptement la confiance de tous les habitants, avec celle des fonctionnaires. Tous les préfets de la Manche qui se succédèrent, pendant qu'il habita Saint-Lo, lui accordèrent, outre cette entière confiance, leur amitié particulière. Ennemi des réactions politiques, M. de Clinchamp usa de son crédit, dès le début, pour excuser quelques fautes et pré-

venir des sévérités et même des injustices, que provoquait volontiers l'intérêt personnel, déguisé sous les apparences du zèle. Beaucoup de fonctionnaires lui durent le maintien de leurs positions et du bien-être de leurs familles. Pendant près de quinze ans de séjour à notre chef-lieu, ce crédit, noblement acquis, lui permit de rendre d'importants et nombreux services, soit à des particuliers, soit à des établissements, auxquels il accordait son intérêt, toujours fondé sur une justice éclairée. Dès-lors aussi, dirigé par son goût prononcé pour les arts et pour l'antiquité, il employa cette heureuse influence pour la conservation et la restauration de plusieurs monuments remarquables du département.

Sous son inspiration, M. de Vanssay résolut de rétablir au Mont Saint-Michel la liste des cent vingt chevaliers qui s'y étaient renfermés avec tant de dévouement, le 6 juin 1423, et qui le défendirent avec un tel héroïsme que toute la puissance des Anglais vint pendant dix-sept ans échouer au pied de ce rocher, le seul point de la Normandie dont ils ne purent se rendre maîtres. M. de Clinchamp, pour seconder l'exécution de ce projet et rétablir les noms et les armes de ces preux, fit des recherches nombreuses, que des connaissances spéciales et une habitude déjà longue lui rendaient plus faciles qu'à tout autre. C'est d'après leur résultat qu'en 1823, 400 ans après ce glorieux événement, fut tracée sur les murs de l'église cette nouvelle liste d'honneur. Nous ne savons si ce serait une exécution matérielle imparfaite ou d'aveugles susceptibilités politiques ou l'incendie qui la firent disparaître peu d'années après; mais une copie coloriée en fut retrouvée plus tard dans les archives de l'établissement, et existe encore aujourd'hui entre les mains de M. Mangon-Delalande.

M. de Clinchamp saisit avec le même zèle toutes les occasions qui se présentèrent à lui de seconder les sen-

timents généreux de nos préfets, et, toujours écouté avec la faveur que commande une haute estime, il en profita pour faire le plus de bien qu'il put, provoquer des améliorations et favoriser partout le progrès. Les souvenirs qu'il a laissés dans l'arrondissement de Saint-Lo ne sont jamais séparés des sentiments d'affection et de reconnaissance qu'il sut y inspirer.

La Révolution de 1830 remua trop profondément les bases de l'administration pour ne pas enlever à M. de Clinchamp ses fonctions. Peu de temps après, il eut la douleur de perdre la douce compagne qui faisait la joie de son existence. Ce double malheur l'éloigna naturellement de Saint-Lo et le ramena au milieu de sa famille et de ses amis, dans sa chère ville d'Avranches.

Revenu parmi nous, il continua cette vie d'activité distinguée et bienfaisante, qui était une source de jouissances pour lui, et une série de relations agréables et utiles pour les autres. Au bout de quelque temps, il accepta les fonctions de maire d'une commune voisine (le Buat). Il s'y montra constamment le bienfaiteur de ses administrés, excitant par ses conseils et par ses exemples les développements d'une agriculture progressive, dirigeant et favorisant par son crédit le percement de routes, qui vivifient tout pays qu'elles traversent, et prenant une part active à la construction d'édifices utiles. Il consentit encore à recevoir le titre de suppléant d'une justice de paix (Isigny), mais ce ne fut que pour calmer les inimitiés, éclairer et concilier les justiciables, étouffer les procès et maintenir autour de lui la concorde entre tous les habitants, qui le vénéraient comme un père.

Mais c'est surtout aux travaux d'érudition et de goût que M. de Clinchamp consacra particulièrement ses laborieux loisirs. Doué d'une heureuse intelligence, possédant une instruction solide, variée, étendue, s'étant livré avec succès

à l'étude de l'art du dessin et à celle de plusieurs branches de l'histoire naturelle, écrivant avec facilité et d'un style qui réunit l'ampleur à la netteté, s'étant occupé spécialement d'architecture, de l'appréciation des monuments et de leurs origines, il était tout préparé pour les travaux dont ils ont été l'objet depuis une trentaine d'années.

L'Association normande, qui doit au talent si actif de M. A. de Caumont sa création et ses progrès soutenus, le compta de bonne heure parmi ses membres et le distingua comme l'un des plus zélés. Il devint promptement l'ami et l'ardent auxiliaire de ce savant directeur. Non-seulement il prit une grande part aux brillantes sessions que cette Société vint tenir à Avranches en 1839 et en 1854, mais il se rendit à un grand nombre d'autres réunions et congrès scientifiques à Caen, à Rennes, au Mans, à Orléans à Tours, à Bordeaux, etc. Partout il se fit remarquer par la sûreté et la lucidité de ses connaissances sur les diverses matières qui faisaient l'objet des discussions et par des lectures intéressantes sur plusieurs sujets importants.

Lorsque la puissante impulsion donnée par un ministre éminent provoqua, en 1834, l'établissement de nombreuses sociétés d'archéologie sur la surface de la France, le zélé magistrat qui dirigeait alors notre arrondissement, M. Gaudin de St-Brice, voulut que nous prissions part à ce beau et patriotique mouvement. Il trouva en M. de Clinchamp l'homme qui lui était nécessaire pour seconder et réaliser ses louables intentions. Dès le milieu de 1835, quatorze membres fondateurs se réunissaient pour former le noyau de la Société Archéologique de l'arrondissement d'Avranches et se plaçaient sous la savante direction du Président qui en était l'âme et la lumière. Durant plus de vingt-cinq ans, les progrès de la Société, les intéressants travaux auxquels elle s'est livrée, les succès qu'elle a pu obtenir ont été dus en grande partie à l'influence de M. de Clinchamp. De

nombreux mémoires ont été le fruit de ses études personnelles, beaucoup d'autres ont été provoqués, inspirés par ses encouragements, son exemple et ses enseignements.

Ainsi, dès l'origine de la Société, indépendamment de la grande part qu'il prit sans cesse aux dispositions de son organisation administrative et matérielle, il fit de nombreuses recherches personnelles sur les antiquités et les monuments du pays, particulièrement sur les églises; il réunit et présenta à plusieurs reprises, à ses collégues les résultats qu'avaient produits sur ces sujets les travaux faits à diverses époques. En 1836, dans un discours, qui a été reproduit comme introduction au premier volume des Mémoires de la Société, il indiquait, par une rapide esquisse, les premières origines de l'architecture et ses transformations à travers les siècles, pour faire mieux sentir tout l'intérêt qui devait s'attacher aux études dont ses collégues et lui s'occupaient avec ardeur.

En 1839, dans les séances solennelles tenues à Avranches par l'Association normande, il résumait savamment les résultats acquis dans la recherche des voies romaines de l'Avranchin et présentait, avec autant de bonheur de style que de solidité d'érudition, une riche statistique monumentale des édifices religieux que possède l'arrondissement. Puis, pour seconder personnellement l'impulsion qu'avait donnée à Avranches cette mémorable session, et pour hâter la diffusion des études archéologiques, il fit lui-même, dans les salles de la Société, des *conférences*, analogues au cours que M. de Caumont avait professé à Caen, quelques années auparavant, avec tant de succès et de si heureux résultats. M. de Clinchamp fit, dans une série de leçons, dont profitèrent avec empressement ses collégues et plusieurs personnes étrangères à la Société, un résumé substantiel des parties les plus importantes du cours de M. de Caumont. Ces leçons, attrayantes, claires et méthodiques,

développèrent rapidement chez les auditeurs les connaissances qui devaient les diriger dans les recherches dont il les engageait à s'occuper activement avec lui. Bientôt il leur indiqua, dans un discours remarqué pour ses formes littéraires, divers objets auxquels il les engageait à appliquer les principes qu'il avait exposés, des questions intéressantes d'art et d'histoire. Il insistait, entr'autres, sur la recherche et la détermination exacte des débris romains que recèle le sol du pays, en montrant combien ce qu'on en avait découvert depuis un demi-siècle donnait de graves présomptions sur les traces de la domination romaine aux environs d'Avranches. C'est aussi dans ce temps que, de concert avec le zélé M. de Caumont, il fit auprès du ministre de l'intérieur des démarches pressantes pour obtenir que d'importantes réparations vinssent prévenir la ruine dont était menacé, par suite de l'incendie de 1834, notre merveilleux monument de l'abbaye du Mont Saint-Michel. Nous devons ajouter que ces démarches furent couronnées du succès qu'elles méritaient et que le ministre s'empressa d'accorder une allocation de 30,000 francs, pour exécuter les réparations les plus urgentes.

En même temps, M. de Clinchamp consacrait à ce monument une brillante notice, qui fait partie du premier volume des mémoires de la Société, sous le titre modeste d'*Essai archéologique et artistique sur l'ancien monastère du Mont Saint-Michel*, et que le congrès scientifique de Tours avait applaudie, aussi bien que la Société d'Avranches. Après des considérations élevées sur les immenses bienfaits de la religion et sur l'origine et les progrès successifs des sciences, des arts et spécialement de l'architecture, il fait un court historique de ce que l'on sait sur l'état ancien du Mont Saint-Michel. Il y admet, avec les documents du monastère, l'existence de la forêt de Scissy et aussi sa brusque destruction par un cataclysme, en 709, ce qui est

beaucoup plus contestable. Il raconte, en peu de mots, la fondation du monastère par saint Aubert, les développements successifs, les riches donations et la constante protection qu'il reçut des puissants ducs de Normandie, les désastres dont fut à plusieurs reprises frappé le monument et les reconstructions et embellissements qu'il dut chaque fois à la piété ardente des abbés, des princes et des fidèles. Il ne manque pas de signaler quelques-uns des grands faits historiques qui s'y rattachent, et surtout la résistance invincible qu'il opposa seul aux vainqueurs d'Azincourt pendant la trop longue occupation de tout le reste de la Normandie au xv^e^ siècle. Ces détails sont habilement entremêlés de la description monumentale et artistique des diverses parties de l'abbaye. Dans cette revue, écrite avec goût et enthousiasme, l'auteur, après avoir admiré le grandiose de toutes les constructions, s'attache surtout avec amour à l'élégant cloître élevé par Raoul de Villedieu, et à la richesse du chœur de l'église. Il couronne son travail par une chaleureuse invitation à visiter ce célèbre monument, qui était autrefois le but de tant de pélerinages. On lit avec plaisir et l'on regrette de voir trop tôt terminé ce travail, l'un des plus développés que nous ait laissés son auteur.

Chacune des excursions que M. de Clinchamp faisait pour prendre part aux congrès scientifiques dirigés par M. de Caumont était pour lui l'occasion d'intéressantes observations, dont il ne manquait pas de nous faire profiter à son retour. Ainsi, entr'autres, en 1842, c'était un rapport développé sur les monuments d'Outre-Loire; en 1843, la relation d'un voyage archéologique dans les départements de la Sarthe, de la Mayenne et de Loir-et-Cher; en 1846, un nouveau mémoire sur l'archéologie des départements du Loiret et de Loir-et-Cher; en 1850, des notes sur les monuments druidiques de la Bretagne, après avoir présenté

à la réunion de Rennes un remarquable travail sur le cheval normand et les moyens d'amélioration du cheval breton.

Outre un grand nombre de communications rapides, provoquées par les travaux courants de la Société, nos séances particulières reçurent de M. de Clinchamp plusieurs développements de quelque étendue, entr'autres, en 1840, une revue statistique, très-instructive, de l'architecture dans l'Avranchin; en 1843, un mémoire sur *l'art chrétien* et sur le caractère architectural qui convient aux monuments religieux du culte catholique; en 1846, une étude, pleine de détails précis et curieux, sur les sépultures anciennes chez les Gaulois, les Romains, les Gallo-Romains et dans le moyen-âge; en 1848, des recherches historiques approfondies sur le célèbre duc normand Robert-le-Magnifique, et sur la question délicate de savoir si c'est ce prince qui a fourni le principal type de la légende de Robert-le-Diable; en 1849, des fragments sur l'histoire de l'agriculture et de la botanique, deux études qui avaient pour lui un puissant attrait; en 1859, encore, malgré les infirmités qui lui rendaient impossible la présence à nos réunions, il nous adressait des recherches sur l'établissement de la monarchie française dans les Gaules, dont a profité le deuxième volume de nos mémoires. On y trouve une discussion philosophique très-judicieuse des faits successifs qui préparèrent, amenèrent et consolidèrent cette conquête, une juste appréciation du courage et de la loyauté des Francs, des exploits et de la politique envahissante et souvent cruelle de Clovis. L'auteur clot ce travail par des doutes bien motivés sur les ménagements que quelques historiens attribuent au vainqueur par rapport aux populations conquises.

Mais c'est surtout dans les séances publiques de la Société que M. de Clinchamp aimait à nous communiquer le fruit de ses études. Pas une de ces séances n'a eu lieu

sous sa présidence sans qu'il l'ait ouverte par un discours, écrit pour cette destination, mais offrant le développement de quelque sujet particulier, qui rentrait toujours plus ou moins intimement dans le cercle des travaux de la Société. Ainsi, en 1840, il faisait ressortir les avantages de la culture des sciences et son heureuse influence pour éclairer les recherches archéologiques; en 1842, il indiquait le développement des arts et des sciences au travers des âges de l'humanité, et, dans l'un et l'autre de ces discours, il savait, comme toujours, embellir par l'éclat et l'élégance du style la solidité des idées. En 1850, il reprenait cet important sujet, avec des développements plus étendus, et traçait une esquisse philosophique de la naissance des arts en Egypte, de leur perfectionnement en Grèce, de leur extension tardive à Rome, du refuge qu'ils trouvèrent en Orient, lors de l'invasion des barbares, et de leur brillante renaissance en Italie, puis en France, où ils ont affermi leur empire. En 1851, résumant cette marche générale des arts et des sciences, il s'attachait principalement à l'origine et aux développements de l'astronomie, qu'altèrèrent longtemps les rêves de l'astrologie, soit naturelle soit judiciaire. Puis, descendant de la voûte du ciel dans les entrailles de la terre, il exposait avec ampleur et lucidité les conquêtes que la science moderne a faites dans l'étude du globe, et les idées que l'on peut concevoir aujourd'hui sur les phénomènes grandioses et redoutables des tremblements de terre et des volcans. Et toutefois, n'oubliant jamais le sentiment religieux, il a soin de rappeler les bornes que la faiblesse humaine impose à la science elle-même, et la profondeur des mystères innombrables que s'est réservés le Créateur.

Dans ces discours, M. de Clinchamp montrait combien il s'était tenu avec amour et succès au courant du mouvement des sciences; dans d'autres, il revenait plus particulièrement à l'archéologie et aux monuments et faits locaux.

En 1846, il faisait voir combien l'archéologie rend de services à l'histoire, comment elle contrôle et rectifie les traditions primitives et la tendance qu'ont tous les peuples à entourer leurs origines d'une auréole de merveilles. En rappelant qu'elle a réhabilité le moyen-âge, trop longtemps dédaigné, il signalait les beautés de l'art gothique et les heureuses inspirations que peuvent toujours y puiser nos contemporains. En 1841, il présentait une description intéressante du château des Montgommery, à Ducey, des remarquables églises de Saint-Loup, de Saint-Quentin et de Saint-Pair, et de quelques sépultures antiques trouvées dans le pays. En 1843, dans une brillante Notice biographique, il racontait, en homme du métier, la vie et les beaux services d'un de nos compatriotes les plus distingués, l'amiral de Verdun de la Crenne, officier général des armées navales de Louis XVI, et auteur de la relation d'un voyage de recherches avec le célèbre astronome Borda.

Des lectures faites dans d'autres séances publiques avaient pour objet plus spécial l'histoire des origines des habitants de l'Avranchin ou de la Normandie, et celle de quelques-uns des personnages qui s'y rattachèrent par quelques évènements importants. Ainsi, en 1845, c'étaient des recherches sur les anciens peuples de l'Avranchin. S'appuyant principalement sur l'autorité de César, il rappelle le courage indomptable des Gaulois, les bienfaits civilisateurs de la conquête romaine, les ravages produits par l'invasion des barbares, le retour des lumières, quand la religion nouvelle eut adouci les mœurs des Francs, et les sentiments de fierté nationale que doit réveiller en nous l'étude des monuments et des travaux héroïques de nos ancêtres. En 1849, il remontait à l'origine des peuples scandinaves, pour en venir à leurs conquêtes en France et à leur établissement en Neustrie sous Rollon. Peignant tour à tour leur antique rudesse, tempérée cependant par quelques habi-

tudes délicates, puis l'adoucissement de leurs mœurs par la sage administration de Rollon et par la bienfaisante influence de l'Evangile, ce morceau se fait remarquer par la solidité et la justesse des appréciations. En 1847, il retraçait, dans un récit dramatique et saisissant, les tragiques évènements qui se succédèrent pendant la vie si agitée des trois fils de Guillaume le Conquérant, les luttes impies qu'ils soutinrent entr'eux, et dont la première eut pour théâtre nos grèves du Mont Saint-Michel, et le sort, funeste à divers titres, qui termina l'existence de chacun d'eux. Enfin, en 1852, c'était encore d'un célèbre personnage dont le souvenir se rattache à l'Avranchin, de Thomas Becquet, archevêque de Cantorbéry, qu'il nous exposait le caractère, les luttes et la mort. Traçant d'abord un tableau animé des brillants débuts du roi d'Angleterre, Henri II, de la grande puissance à laquelle il était parvenu, de son amitié d'enfance et d'études avec Thomas Becquet, fils d'un Saxon, l'auteur montre le Roi projetant de se servir des talents de celui-ci pour pressurer le clergé anglais, et l'élevant, malgré sa résistance, au premier siége épiscopal du royaume. Il peint à grands traits l'amère déception que le Roi éprouva en trouvant dans son ancien ami le plus ardent défenseur du clergé, sa colère, ses violences, la fuite de Thomas, leur réconciliation apparente, la nouvelle colère et les paroles imprudentes du Roi, si fatalement interprétées par le meurtre de l'archevêque sur les marches de l'autel, l'indignation de toute la chrétienté, les regrets de Henri et son expiation solennelle aux portes de notre cathédrale d'Avranches, fait mémorable dont notre Société a consacré le souvenir par un monument simple, emprunté aux débris de cette église elle-même.

Telles sont les principales compositions dont M. de Clinchamp a fait profiter notre Société, sans que l'âge ni les infirmités aient pu refroidir son zèle, puisque, moins

d'un mois avant sa mort, nous avions encore le plaisir de voir applaudir par l'auditoire d'une nouvelle séance publique un travail dans lequel notre vénéré Président savait allier la chaleur des sentiments patriotiques aux principes du goût dans les arts et à la gravité de l'histoire.

M. de Clinchamp ne se distinguait pas moins par les qualités du cœur et l'amabilité du caractère que par la culture de l'esprit. Il montrait dans toutes ses relations avec ses collègues, comme partout dans le monde, une obligeance affectueuse, une aménité de formes, une gracieuse confraternité, qui le rendait agréable et cher à tous. S'effaçant, au besoin, pour faire ressortir le mérite des autres, on le vit, à la fin de 1843, déposer spontanément le titre de Président, afin de faciliter à notre Société l'avantage de se placer sous la direction du savant M. Mangon-Delalande, ancien Président de la Société des Antiquaires de l'Ouest. Il sut n'en laisser paraître aucun déplaisir, et ne cessa de continuer à prendre une part également active aux travaux de la Société. Et quand, moins de deux ans après, le départ de M. Delalande pour Paris fit rappeler unanimement M. de Clinchamp à la tête de la Compagnie, il eut le bon goût de témoigner plus hautement que personne ses regrets de voir s'éloigner un homme d'une science aussi solide et aussi variée.

Une bibliothèque bien choisie fournissait de sûrs éléments à ses études, et, sans faire de collections proprement dites, il avait réuni un bon nombre d'objets d'histoire naturelle et de médailles intéressantes. Nous avons tous pu en juger par la portion de ces médailles et de ces livres dont la générosité de ses enfants a fait don à la Société.

Depuis longtemps en proie à de longues et cruelles douleurs de goutte, qui le tenaient cloué sur un fauteuil, M. de Clinchamp les supportait avec un courage, une résignation, une sérénité qui faisaient l'admiration de tous ceux qui l'approchaient. Malgré les difficultés qu'il éprou-

vait pour continuer à cultiver ses études favorites, il ne cessa de s'y livrer et trouvait en elles une distraction salutaire. Soutenu par de profonds sentiments de religion, il puisait une force peu commune dans l'espoir assuré d'une vie meilleure. Chez lui se sont fait remarquer jusqu'au dernier moment toutes les qualités solides et aimables qui font le bonheur et le charme de la famille et de la société. Il s'est éteint, le 13 septembre 1861, avec le calme de l'homme de bien, emportant la vive affection et les profonds regrets de tous ceux qui ont été assez heureux pour entretenir avec lui des relations.

Le lendemain, une affluence nombreuse et distinguée accompagnait avec douleur sa dépouille mortelle au champ du repos, où un solennel adieu lui était adressé avec émotion par un des vice-présidents de la Société.

A.-M. LAISNÉ.

LES MIRACLES

DU MONT SAINT-MICHEL

FRAGMENT D'UN MYSTÈRE DU XIV^{e} SIÈCLE.

Publié par M. Eug. de Robillard de Beaurepaire,
Membre correspondant.

INTRODUCTION.

Lorsqu'on parcourt les divers manuscrits du Mont Saint-Michel, on est frappé du nombre considérable d'écrits qu'ils renferment sur la fondation et l'histoire merveilleuse de l'abbaye. Dès le 8^{e} siècle, un chanoine de Saint-Aubert, dont le nom est resté inconnu, ouvre ce cycle légendaire en racontant, dans un latin élégant, la révélation du Saint-Archange au Mont-Gargan et au Mont-Tumbe (1). A partir de ce moment, les transcriptions de ce pieux récit se multiplient et bientôt les mêmes faits reparaissent sous mille formes dans les hymnes, dans les cantiques et dans les oraisons dévotes. Au XII^{e} siècle, Guillaume de Saint-Pair y puise les éléments de son roman (2), et ce

(1) Bibliothèque d'Avranches, Ms n° 34; Cartulaire, Ms n° 80.

(2) Le *Roman du Mont Saint-Michel,* par Guillaume de Saint-Pair, publié par Francisque Michel. — Hardel, Caen. 1856.

sont encore les mêmes inspirations que nous retrouvons plus tard dans les compilations anonymes de la bibliothèque d'Avranches (1), dans certaines parties du travail de Dom Huynes (2) et dans ces innombrables livrets de pélerinage, dont l'opuscule du cordelier Feuardent est resté le meilleur et le plus accrédité (3). Ces productions si diverses respirent un amour ardent pour le monastère; toutes sans exception ont pour but l'édification des lecteurs ou des pélerins, et elles débutent généralement par des professions de foi et de pieuses invocations (4). C'est à cette littérature spéciale qu'appartient le Mystère dont nous nous occupons aujourd'hui. Il raconte en effet, non pas la victoire de l'Archange sur le démon, mais bien les différents miracles par lesquels saint Michel révéla sa présence au Mont-Tumbe, et fit de ce rocher obscur, perdu au milieu de la mer, un sanctuaire vers lequel devaient se diriger, pendant plusieurs siècles, les pélerinages de l'Occident. Sous une forme nouvelle, nous y reconnaissons la reproduction des relations légendaires. Guillaume de Saint-Pair les avait mises en veirs romiens. L'auteur anonyme qui est venu après lui, en modifiant plus profondément

---

(1) Ms nº 24 de la Bibliothèque d'Avranches.

(2) *Histoire du Mont Saint-Michel*, par Dom Huynes. Ms sur papier, Bibliothèque d'Avranches.

(3) *Histoire de la Fondation de l'église de l'abbaye du Mont Saint-Michel au péril de la mer*. par F. Feuardent, Docteur en théologie de l'ordre de saint François. — Coustances, 1604.

(4) Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, de la glorieuse Vierge Marie, du glorieux archange monseigneur Saint-Michel, et de tous les benoîts espéris saints et saintes du paradis, ci sensuit la légende célébrée en sainte église d'icelui benoît archange monseigneur saint Michel. — Ms nº 24, folio 62, Bibliothèque d'Avranches.

leur texte, en a fait une série de véritables scènes dramatiques. Le procédé a changé, les détails ont été aussi plus ou moins altérés, — mais il est facile de s'assurer que le fond est resté le même.

Malheureusement cette œuvre, si intéressante par sa forme et sa destination, ne nous est pas parvenue en entier; nous n'en possédons qu'un double feuillet, qui a été découvert en 1861, par l'habile et zélé conservateur des archives de la Manche, M. Dubosc, au milieu de papiers de rebut appartenant aux fonds des abbayes et des communautés religieuses. Quelque temps après, ce précieux document était communiqué à M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, qui, après en avoir reconnu la valeur, a bien voulu mettre à notre disposition la transcription qu'il en avait préparée. C'est ce texte, établi avec un soin scrupuleux, que nous nous faisons un devoir de publier ici, en le faisant précéder de quelques explications (1).

Le manuscrit de Saint-Lo, écrit sur deux colonnes, vers le milieu du XV^e^ siècle, comprend, dans son état actuel, deux cent trente-huit vers, qui paraissent appartenir à quatre ou cinq scènes différentes. L'œuvre dont ils faisaient partie n'est pas en effet une production littéraire ordinaire; c'est, à n'en pas douter, un drame véritable, qui a dû être joué, dans le courant du XIV^e^ ou du XV^e^ siècle, au Mont Saint-Michel, en présence de ces foules immenses qui, à certains jours de fêtes privilégiées, encombraient les abords de l'abbaye.

---

(1) Nous devons à l'obligeance de M. Léopold Delisle non-seulement le texte des *Miracles du Mont Saint-Michel*, mais encore diverses indications qui nous ont servi pour la rédaction de ce travail.

Nous le prions de recevoir tous nos remercîments.

L'origine du manuscrit, le caractère éminemment local du sujet, l'incitation aux pélerinages, qui en est le but évident, et l'ensemble même de la composition, ne sauraient laisser le moindre doute à cet égard. La certitude devient encore plus complète, lorsqu'en étudiant le texte, on vient à remarquer que non seulement le poète a mis en scène et fait parler ses personnages, mais encore qu'il a pris soin de déterminer leur position, leurs gestes et jusqu'à leur attitude. Dans une scène, par exemple, où figurent deux époux et leur enfant nouveau-né, l'auteur nous avertit qu'à un moment donné les acteurs doivent s'éloigner du Mont Saint-Michel : *Sponsus recedens à monte;* plus loin la femme, qui portait d'abord l'enfant sur ses bras, le passe à son mari, et ce changement est indiqué par l'annotation suivante : *Ipsa tradit puerum;* enfin, nous voyons, dans un autre passage, l'abbé du Mont entrer dans l'église : *Abbas intrando in ecclesiam;* puis, après un court monologue, se tourner vers ses moines, pour leur adresser la parole : *Dicit fratribus suis.* Ces mentions multipliées et significatives, tantôt insérées dans le texte, tantôt portées en marge, rendent une plus longue discussion complétement inutile.

Les vers placés en tête du premier feuillet contiennent, avec une exhortation à mener une sainte vie, des actions de graces adressées à Dieu et à l'archange saint Michel. On serait tenté d'y voir la fin d'une scène qui devait occuper quelques unes des pages qui nous manquent. Ces vers sont suivis immédiatement d'un dialogue entre deux époux, *Sponsus et Uxor sponsi*, qui constitue, à proprement parler, une scène particulière. Toutefois, le peu de signification qu'elle offre par elle-même nous ferait penser qu'elle devait se rattacher à la relation précédente. Il existe, au reste, dans les manuscrits du Mont St-Michel, deux récits qui sont en rapport assez exact avec les développements

contenus dans les vers qui nous ont été conservés. Ils sont transcrits dans les recueils sous les titres suivants :

De quodam puero qui matri suæ dixit ut ipsum deferret apud Montem sancti Michaelis. (1)

De muliere quæ in medio mari peperit. (2)

Le premier est l'histoire d'un pélerinage entrepris à la suite d'une exclamation proférée par un enfant âgé de dix jours. Le fait est relaté dans les miracles de l'année 1333.

Le second, connu généralement sous le nom de Péril, appartient à la catégorie des miracles anciens et forme, sans contredit, une des plus curieuses légendes qui nous aient été transmises. Guillaume de Saint-Pair a raconté admirablement cette aventure étrange, où les détails naïfs abondent, et personne n'a décrit avec plus de simplicité et de charme la situation de la pélerine, surprise par les douleurs de l'enfantement au milieu de la grève, abandonnée par son mari et protégée par l'archange contre le flot montant de la mer :

Quer cele mer l'avironna,
Meis à lie unques n'atoucha.
Come coronne ert tot entor.
Li floz veneit de grant redor
En tant d'espace cum poieit
Ses bras estendre, ne n'aveit
Environ lie d'aigue une goute.
A sec se siet : Mais encore doute.
La mer crut haut, puis resemblout
Le cerne où cele dame estout.
Jà seit icen que molt fut basse,
Une goute vers lie n'en passe.

---

(1) *Fundatio et miracula sancti Michaelis in tumbâ.* Bibliothèque d'Avranches, Ms nº 24, folio 28.

(2) Id. folio 10.

Quant desqu'al cerne l'unde alout,
En-es-le-pas s'en retornout;
Ou autresi iluec freigneit
Cum à rochiers e fremisseit.
Bien demostrout que forz esteit
Cil qui issi la destreigneit.
Quant la dame est asséurée,
Qui molt fut ainz espoantée,
L'enfant a pris, si cum el pout
E de cez undes le lavout,
Cum d'autre eve prendre poieit
De cele mer où ele esteit;
Meis la mer n'out poesté pas
D'aleir sor lie ne sor ses dras. (1)

Le poète que nous essayons de faire connaître n'a rencontré, dans la partie de son œuvre que nous pouvons apprécier, aucun de ces traits gracieux qui abondent dans Guillaume de Saint-Pair, et qui peignent au vif la foi de l'époque. Au début de ce fragment, il a saisi le moment où les deux époux avec leur nouveau-né, après avoir remercié saint Michel, quittent le Mont pour regagner leur demeure et il ne semble s'être proposé d'autre but que de représenter au naturel les embarras du départ, la reconnaissance des deux pèlerins et le souvenir toujours présent des dangers auxquels ils avaient échappé.

SPONSUS RECEDENS A MONTE.

Penson d'errer ligierement
Ainz que la mer retourne en greve.
S'el ne va par empirement,
Il n'y a chose qui nous greve.
Entre nos deulz sont recompassé
A maint que mal n'avon que plaindre
. . . . . .
. . . . . .

(1) Le *Roman du Mont Saint-Michel*, p. 116-117.

Pour plus aler ysnellement
Cil enfant illec me baillez.

(Ipsa tradit puerum.)

Pour qu'il est nê nouvellement
Là venez. Suymes bien taillez
Et si mavient à le porter
Comme à ung asne à porter somme.

UXOR SPONSI.

Vostre giant peult bien inhorter
A lui faire perdre son somme,
Gardez qu'il n'ait le vis couvert
Par tant a coup seroit aestainct.
Noble porteur ay recouvert
Par quoy mon travail est destainct,
Portez le en pais sans haracier
Il en pourroit estre péry.

Le mari répond assez gaiment à ces recommandations multipliées, et le dialogue se ferme par une exhortation à prier Dieu pour les moines :

Prier pour eulx devrion bien,
Quer jolis sont et bien metables.

Ces quelques citations donnent la physionomie générale de la scène, et, bien qu'à raison du peu d'étendue de ce passage il soit difficile d'avoir une conviction bien arrêtée, nous pencherions volontiers pour voir dans cette conversation de départ, ainsi que nous l'avons déjà dit, une continuation d'un miracle quelconque, ayant trait à une naissance extraordinaire et analogue au miracle de Péril.

La scène suivante, à peu près complète, ne soulève pas les même difficultés d'interprétation. Elle se rattache visiblement à la relation célèbre de l'épée et du bouclier, dont le texte original a été écrit par l'évêque de Dol, Baudry, et dont on rencontre plusieurs reproductions dans

les différents manuscrits de l'abbaye. Le roman de Guillaume de Saint-Pair renferme une version de ce miracle en langue vulgaire. Le manuscrit nº 24 en contient une autre un peu plus abrégée, mais qui ne manque pourtant ni de couleur ni d'inspiration :

DE L'ESCU & DE L'ESPÉE SAINCT-MICHIEL.

« En ceste église du Mont Sainct-Michiel au péril de la mer, qui est dit et appelé Mont de Tumbe, sont deux enseignes comme de bataille. C'est assavoir ung escu et une espée, non pas convenables à aucun usaige de bataille, combien qu'ils aient semblance d'armes, mais plus semblent à gieu d'enfant et sont icelles deux enseignes de matère d'aerain ainsi qu'il peut apparoir. Iceluy escu de fourme presque ronde, garny et anobly es quatre parties du signe de la croix et la dite espée figurée en manière de glayve...

» En une très loingtaine et remote region oultre Engleterre en laquelle pour lors regnoit un roi nommé Elgar, avoit un très grant horrible et orgueilleux serpent, qui moult nuisoit au peuple et empoisonnoit les habitants d'icelle région par très grand soufflement. » (1)

Notre mystère ne nous offre pas le même luxe de description et ne reprend pas les choses d'aussi haut. A l'instant où la scène commence, le dragon a été tué, les armes de saint Michel ont été pieusement recueillies et les messagers porteurs *de ces enseignes* symboliques arrivent à la porte du Mont. Un personnage désigné sous le nom de *Populus* — le peuple — prend la parole et s'exprime ainsi :

A la place suymes venuz
Que désirée avons souvent
A saluer suymes tenuz

(1) Bibliothèque d'Avranches, Ms nº 24, folio 49.

L'abbé de cy et le couvent
Et puis après notre message
Raconteron sans nul deffault.

Surviennent alors deux autres acteurs : *Consultus populi* et *Mainart abbas*. *Populus* salue le dernier en ces termes :

Celui qui est sans finement
Messeigneurs vous doint bonne estraine;
Si ouyr vous plaist benignement,
Le cas vous diron qui nous mene.

MAINART ABBAS MONTIS.

Volentiers vous escouteron
Quer vous nous semblez gens honnêtes
Par quoi point ne vous doubteron;
Quer gens de bien pert que vous estes.
À voir à vostre filomie
Ignorer n'en fault nullement.

Après cette entrée en matière, *Populus*, encouragé par l'accueil bienveillant de l'abbé, fait connaître aux moines dans un bref récit les circonstances merveilleuses de la mort du serpent :

De rien ne vous mentiron mie,
Pour nous seroit fait follement,
Et vroy qu'au party dont nous sommes
Avoit ung serpent molt cruel
Nagairez qui femes et hommes
Devouroit à perpetuel.
Du peuple la communité
S'efforca pour le pourchacier
Veant sa grant malignité
A le tuer ou le chacier.
La ou son retraict il faisoit
Sourvint de commun grant faison
Quer touteffois qu'il luy plaisoit
Envenymoit tout de poison.
En un maroys trouvé couché
Fut dudit peuple habitué

Ou il avoit été touché
Et frapé à mort et tué.

MAINART ABBAS.

Qui fist cela?

POPULUS.

Nul ne savoit.
Gens y furent de mainte guise
Y donc si sage n'y aveit
De nostre eveque et gens d'église
Qui sachent qui avoit frapée
Ceste beste cruelle et felle.
Mais son escu et son espée
Lessa senglans au plus près delle.

Ce sont là tous les développements que le poète a jugé à propos de donner à ce miracle, sur lequel tous les hagiographes se sont à l'envi exercés. Le résumé placé dans la bouche de *Populus*, et que nous avons tenu à citer en entier, est exact comme un sommaire; mais l'inspiration a disparu, et l'on n'y rencontre ni l'écho des sentiments et des croyances de la multitude, ni le souvenir de ces mouvements tumultueux qui devaient agiter le peuple d'*Oultre Engleterre*, lorsqu'il s'avançait vers le dragon comme à une bataille rangée. — A ce point de vue, le compilateur du Ms N° 24 de la Bibliothèque d'Avranches, malgré ses négligences et ses inexactitudes, nous paraît infiniment supérieur:

« Doncques s'assemblèrent les légions à un souverain matin joingtes o grant crainte, armez de gavelos et armez de diverses manières. Les clers portoient devant les croiz et bannières et les reliques des saints; les lais, espées et lances en manières de gavelos, et néantmoins qu'ils fussent moult espouvantés et craintifs toutesfois pour la très-grant nécessité en quoy ils estoient, allèrent avant comme gens prestz à recepvoir la mort, les membres tremblants et

toutesfois en toutes manières seurs de l'aide de Dieu par le confort et conseil de leur dict evesque qui estoit très sainct homme. Doncques vindrent à approcher du lieu ou icelle beste espoventable avoit accoustumé à converser et habiter, et estoit icelle région toute seiche et brullée et convertie en fallemeiches, eux regardant la grandeur et horribileté d'icelle beste qui estoit grande comme le feste d'une montagne. A doncques furent en très-grande difficulté s'ils l'assailliroient ou s'ils s'enfuiroient. Toutesfois soy confiant en leur hardiesse et en l'aide de Dieu, comme dict est, commencèrent a assaillir et a geter gavelos a grant habundance, en faisant une très grande criée, et de toutes parts s'efforçoient d'assaillir. A doncques le serpent demourant immobile et sans remuer, comme s'il dormist et comme celui qui ja estoit mort, eulx s'assemblèrent sur cette morte chair venimeuse et horrible, craignans et doubtans qu'il fut encore vif, et le détranchèrent pièce à pièce. Après qu'ils l'eurent dépiécé pièce à pièce, ils regardèrent entre les pièces dudit serpent ung petit escu et une petite espée, et cuidèrent aucuns d'eulx les dictes enseignes estre fantosmes pour ce qu'ils ne peussent croire que armeure de telle manière peust valoir a bataille. » (1)

Le reste de la scène a trait à un autre incident. Après la mort du serpent, les messagers porteurs de l'écu et de l'épée, se dirigèrent d'abord vers le monastère du Mont Gargan; mais, comme, malgré tous leurs efforts, ils s'éloignaient chaque jour du but de leur voyage, ils commencèrent à penser que ces armes mystérieuses étaient destinées à un autre sanctuaire. L'auteur anonyme que nous avons déjà cité, d'accord avec les anciens textes, a raconté en ces termes leurs irrésolutions, leurs pensées diverses et

(1) Bibliothèque d'Avranches, Ms nº 24, folio 50.

la manière dont ils furent éclairés sur les intentions de l'Archange :

« Toutesfois n'obéisson pas encore à notre sens, mais requeron et attendon le conseil de celuy à qui nous allon, et à nous véritablement ne défaudra le soulas de celuy de qui ne deffaillit pas l'aide évidente à ceuls de nostre région. Commandon-nous donc de rechief à celuy de qui victoire nostre pays (*sic*) est en grant gloire, et après ces choses parlées, comme viron à minuyt s'apparut à eulx une très-grant clarté et resplendisseure, et parmy une voix qui leur répondit en ceste manière tout entendiblement : « Vous avez à » aller au Mont Sainct-Michiel, qui est appellé Mont Tumbe, » car, pour certain, iceluy lieu est nouvellement édiffié en » nostre nom, et là est nostre habitement. » (1)

— C'est aussi par une apparition présentant, avec celle que nous venons de citer, certaines modifications de détail, que se termine le récit du manuscrit de Saint-Lo.

L'evêque n'y sceut qu'aviser
Quant au regart de celle ensaigne
Fors porter pour en délivrer
Au Mont de Gargaine en Champaigne.
Nous deulx icy les portion
En espérant de Dieu la grace
Mes tant plus fort nous allion
Plus eslognion de la place.
Ung jouvencel aprés trouvasmes
En chemin qui fut endement.
Que portion nous lui contasmes
Qui nous introduyt grandement,
Et de faict nous fist retourner,
Disant estre lange Michel
Qui venu est sans séjourner
Pour le serpent lassus du ciel.....

(1) Bibliothèque d'Avranches. Ms nº 24, folio 53.

Les vers qui commencent le recto du second feuillet, appartiennent à un autre ordre d'idées. Ils terminent un miracle tout différent, dont il est impossible d'indiquer, même approximativement, le sujet. Ils ne contiennent, en effet, rien autre chose que l'expression de la joie manifestée par un pélerin, en voyant approcher la fin de son voyage.

JACQUELIN SECUNDUS SERVITOR.

Mon seigneur faictez bonne chiere
Quer nous approchon fort du Mont,
Prenez en vous bon reconfort
Tantost arriveron au lieu,
Nous y seron, je m'en fais fort
Dedens demain au plaisir dieu.

Immédiatement après, suit une autre scène qui, avec celle de l'écu et de l'épée, est la plus importante qui nous ait été conservée. Bien qu'elle ne soit pas achevée, elle occupe presque entièrement le recto et le verso du second feuillet, et comprend 116 vers. Le sujet, qu'il est difficile d'indiquer avec une précision rigoureuse, paraît être relatif à l'une de ces visites nocturnes que saint Michel faisait de temps en temps à son sanctuaire de prédilection.

Au milieu des guérisons extraordinaires, des conversions soudaines, des vœux de pélerinages, les miracles auxquels nous faisons allusion, forment une catégorie à part, qui se distingue par un cachet spécial de mysticisme. Rien de plus varié, du reste, que les phénomènes par lesquels l'archange saint Michel avait coutume de signaler son passage. Tantôt c'est l'évêque Norgod qui voit tout d'un coup le Mont reluire comme un buisson ardent : *Qualiter Norgodus præsul montem sancti Michaëlis quasi ardere viderit.* Tantôt c'est une flamme merveilleuse qui éclaire la tour du monastère : *De claritate quæ divinitus apparuit de nocte suprà turrim ecclesiæ Montis Tumbæ.* Ailleurs, les religieux racontent la

descente des esprits séraphiques dans le chœur de l'église, et leurs mélodies divines : *Melos angelicum in eodem tempore persæpè fuisse auditum*, ou bien encore les châtiments terribles que s'attirèrent les moines qui, dans un but de curiosité profane, voulurent surprendre les secrets de ces mystérieux conciliabules : *De custode ipsius monasterii percusso* (1).

Guillaume de Saint-Pair, auquel il faut toujours recourir, lorsqu'il s'agit de l'histoire du Mont Saint-Michel, après avoir touché quelques mots des visites de l'archange, ajoute, en forme de réflexion, les vers suivants que nous reproduisons, parcequ'ils résument d'une manière frappante les croyances de son époque :

Icele nuit par ces chemins
Trovereit l'en molt pelerins
Qui trestuit veillent pour attendre
Si seint Michiel verront descendre.
Dex tant par est beneuré
Qui poit voier cele clarté
Seur poiet estre, cen m'est vis,
Cil qui la veit qui parées
Li eirt trestot abandonnez
Quant de cest siecle eirt trespassez (1).

La venue du protecteur de l'abbaye ne se révélait pas toujours par ces signes consolants que cherchaient des yeux les pélerins, et dans lesquels ils voyaient un gage de prédestination. Souvent il s'annonçait par le bruit du ton-

---

(1) Bibliothèque d'Avranches, Ms nº 34. *Miracula per beatum archangelum Michaelem patrata in ecclesia quæ dicitur tumba, in preiculo maris sita, nomine ipsius archangeli fabricata.* — Ces différents miracles se retrouvent encore dans le nº 24 et dans le curieux manuscrit dont M. Léopold Delisle a fait récemment don à la même Bibliothèque.

(1) Le *Roman du Mont Saint-Michel*, p. 93.

nerre, par la clarté sinistre des éclairs, par les mugissements du vent ou par le bris soudain des portes et des fenêtres de l'église. En 1270, les annalistes racontent que, pendant une nuit sereine, trois coups de tonnerre retentirent et furent suivis d'une tempête effroyable, au milieu de laquelle on aperçut une figure de feu auprès du grand autel, et deux anges étincelants tenant le glaive en main, debout au-dessus du grand portail. Un phénomène analogue se passa la nuit de la Pentecôte de l'année 1333.

La scène du manuscrit de Saint-Lo a trait évidemment à un prodige du même genre. Elle débute par une vive peinture de l'étonnement des moines à la suite de l'ouverture violente des portes et des fenêtres du monastère :

ABBAS MONTIS.

Il est jour Jennyn. Lieve toy
Et nous euvre celle fenestre
Jay le cueur en si grant esmoy
Que plus ycy je ne vuyl estre.
Pas ne seroit en ma puyssance
De dormir ne de reposer.
Onc de tel fait n'eu congnoissance
Je n'y saroye que supposer.

Jennyn répond brièvement sans rien ajouter de neuf aux réflexions de l'abbé, et bientôt on voit se réunir dans l'église les gardiens, — *primus custos*, — *secundus custos*, et tous les moines du couvent. L'abbé raconte alors qu'au milieu de son sommeil, après que toutes les portes et les fenêtres avaient été fermées avec soin, il vint une telle *fraction* que tout le monde crut que l'abbaye tout entière avait été envahie par une légion de malfaiteurs.

Pas ne dormismes longuement,
Qu'il vint une tel fraction
Qu'onc ouy ne fut tel tourment,
De quoy soit faicte mencion.

De ce fusmez tous esvillez
De dormir nous n'avions garde,
Et tous ainsi esmervillez
Nous levasmes, sans point de tarde,
Cuydans qu'aucuns larrons y fussent.
Lostel fut serchié promptement :
Et nulz pour serchier que ilz peussent
Rien n'y trouverent nullement.

Après avoir entendu le discours de l'abbé, qui se prolonge assez longtemps, les moines concluent que le fait signalé a l'apparence d'un miracle, et ils prennent l'engagement de jeûner pendant trois jours pour obtenir du ciel la manifestation de la vérité :

Et si la chose vient de luy
La luy plaise réitérer,
Aussi sel ne vient de par luy
Luy plaise le fait modérer,
Et si le fait est fantasie
Ne nous souffre plus tourmenter.

Cette délibération, qui laisse le récit incomplet, termine le manuscrit de Saint-Lo.

Ainsi qu'il est facile de le voir par ce rapide exposé, c'est là sans contredit un texte peu étendu, et qui présente dans toutes ses parties de bien regrettables lacunes. Mais, tels qu'ils sont, ces deux cent trente-huit vers, détachés, au hasard, de la composition primitive, gardent encore pour nous un vif intérêt de curiosité. Ils ne permettent pas sans doute de tout comprendre et de tout expliquer ; mais ils suffisent à nous faire saisir le procédé habituel de l'auteur, le caractère général de son œuvre et l'importance qu'il convient de lui assigner. Comme écrivain, le moine qui composa ce mystère ne saurait être comparé ni au chanoine de saint Aubert, ni à Guillaume de Saint-Pair, ni à la plupart des hagiographes du XII^e^ et du XIII^e^ siècle. Il n'en a ni la facilité abondante, ni l'imagination naïve, ni

l'expression ardente et dévotieuse. Les sujets qu'il a traités ne présentent d'ailleurs rien de nouveau, et ajoutent peu, soit à l'histoire, soit à la légende du Mont Saint-Michel. L'intérêt du poème est ailleurs. Cet écrivain incorrect, inégal, dépourvu généralement d'inspiration, a composé en définitive un véritable mystère à personnages. Cette transformation de la légende en drame est un fait important à noter, et elle assure à ces fragments informes une valeur sérieuse et tout-à-fait exceptionnelle. A ce point de vue, les deux feuillets signalés par M. Léopold Delisle complètent heureusement l'histoire littéraire du Mont Saint-Michel et celle des pélerinages, et ils méritaient d'être publiés comme un spécimen des idées, des mœurs et de la langue de l'époque, et surtout comme une des plus curieuses tentatives de l'art dramatique en Normandie.

FRAGMENT

D'UN MYSTÈRE DU XIV^e^ SIÈCLE.

. . . . . .
. . . . . .

Faire es siens oeuvre meritore.
Oultre plus à dire n'avon
Fors vous tous à Dieu commander.
A vous suymes, bien le savon,
Tenuz. Il va sans demander.

PRIMUS MONACHUS.

Alez a Dieu, qui vous dont estre
Si parfaiz en temps advenir

Que vous puyssez lassus, en l'estre
De paradis, tous parvenir.
Ainsi que c'est nostre plaisance
Que nous tous en communité
Fasson à saint Michel losance
Du miracle et sollempnité.

SPONSUS RECEDENS A MONTE.

Penson d'errer ligierement,
Ainz que la mer retourne en greve.
S'el ne va par empirement
Il n'y a chose qui nous greve.
Quant noz deulz sont recompassez,
Aman que mal n'avon que plaindre,
Tout de solleil seron passez
Il n'y fait nul defolx refaindre. (1)
Pour plus aler ysnellement
Cil enfant illec me baillez.

Ipsa tradit puerum.

Pour qu'il est né nouvellement
Labennez. Suymes bien taillez
Et si mavient à le porter
Comme à ung asne à porter somme.

UXOR SPONSI.

Vostre glant peult bien inhorter
A lui faire perdre son somme,
Gardez qu'il n'ait le vis couvert
Par tant a coup seroit aestainct.
Noble porteure ay recouvert
Par quoy mon travail est destainct,
Portez le en pais sans haracier,
Il en pourroit estre péry.

---

(1) Ces quatre vers, difficilement intelligibles, paraissent avoir été altérés dans le TEXTE DU MANUSCRIT.

SPONSUS.

Fole estes de vous soucier
Qu'il ne soit porté bien séry.
Nous devon bien Dieu gracier
Que nous suymes ceux en lignie.
Les moynes sans falacier
Nous ont fait bonne compagnie.

UXOR SPONSI.

Sy ont. Quer ils sont gens de bien
Misérícors et charitables.
Prier pour eulx devrion bien,
Quer jolis sont et bien metables.

POPULUS.

A la place suymes venuz
Que désirée avons souvent.
A saluer suymes tenuz
L'abbé de cy et le couvent;
Et puis après notre message
Raconteron sans nul deffault.

CONSULTUS POPULI.

Sire, vous parlez comme sage,
Et ainsi entendre le fault.
Après vostre loquence dicte
Verron bien se c'est leur plaisir
Que la chose soit reconduyte
Avecquez eulx et s'en saisir.
Juscquez ad ce point n'est possible
Que nous en puysson rien savoir.
Cest jouel a qui est sensible
Profite plus qu'or ne avoir.
Alon d'accort leur présenter
Et par ytant en seron quictez.

POPULUS.

C'est bien dit : sans nous sermenter
De nous en croire avont meritez

(Dicit abbati.)

Celui qui est sans finement
Messeigneurs vous doint bonne estraine;
Si ouyr vous plaist benignement,
Le cas vous diron qui nous mene.

MAINART ABBAS MONTIS.

Volentiers vous escouteron,
Quer vous nous semblez gens honnêtes,
Par quoi point ne vous doubteron;
Quer gens de bien pert que vous estes.
A voir à vostre filomie
Ignorer n'en fault nullement.

POPULUS.

De rien ne vous mentiron mie,
Pour nous seroit fait follement.
Et vroy qu'au party dont nous sommes
Avoit ung serpent molt cruel
Nagairez, qui femes et hommes
Devouroit à perpetuel.
Du peuple la communité
S'efforca pour le pourchacier,
Veant sa grant malignité,
A le tuer ou le chacier.
La ou son retraict il faisoit
Sourvint de commun grant faison;
Quer toutéffois qu'il luy plaisoit
Envenymoit tout de poison.
En un maroys trouvé couché
Fut dudit peuple habitué,
Ou il avoit été touché
Et frapé à mort et tué.

MAINART ABBAS.

Qui fist cela?

POPULUS.

Nul ne savoit.
Gens y furent de mainte guise.
Y donc si sage n'y aveit
De nostre eveque et gens d'église
Qui sachent qui avoit frapée
Ceste beste cruelle et felle.
Mais son escu et son espée
Lessa senglans au plus près delle.
L'evêque n'y sceut qu'aviser,
Quant au regart de celle ensaigne,
Fors porter pour en délivrer
Au Mont de Gargaine en Champaigne.
Nous deulx icy les portion,
En espérant de Dieu la grace.
Mes tant plus fort nous allion
Plus eslognion de la place.
Ung jouvencel aprés trouvasmes
En chemin qui fut endement;
Que portion nous lui contasmes,
Qui nous introduyt grandement;
Et de faict nous fist retourner,
Disant estre lange Michel
Qui venu est sans sêjourner
Pour le serpent lassus du ciel.....

. . . . . .

. . . . . .

JACQUELIN SECUNDUS SERVITOR.

Mon seigneur faictez bonne chiere,
Quer nous approchon fort du Mont;
Prenez en vous bon reconfort.
Tantost arriveron au lieu,
Nous y seron, je m'en fais fort,
Dedens demain au plaisir dieu.

ABBAS.

Il est jour Jennyn. Lieve toy
Et nous euvre celle fenestre.
J'ay le cueur en si grant esmoy
Que plus ycy je ne vuyl estre.
Pas ne seroit en ma puyssance
De dormir ne de reposer.
Onc de tel fait n'eu congnoissance;
Je n'y saroye que supposer.

JENNYN.

La fenestre si est ouverte,
Il est jour, dont je suys bien aise.
Oncques pour gaigne ne pour pert
Mon cueur ne fut si mal à l'aise
Comme il a esté ceste nuit,
Je ne scay dou ce m'est venu.
Je ne vouldroye pas qu'ennuyt
Pour rien estre si court tenu.

PRIMUS CUSTOS.

Depuys que m'alay recoucher,
Après la tourmente passée,
Laisir n'eusse eu de me moucher,
Tant ay esté en grant pencée.
Il est jour, dont je remercie
Dieu d'estre hors de ceste paine;
Mais touttefois bien me soucie
D'ou vient ceste chose soudaine.

SECUNDUS CUSTOS.

Je n'ay pas trop grande savance,
Mais je vous diray, comme indigne,
Qu'en cest hostel, à ma cuydance,
A quelque chose qui est digne;
Aultrement ne ce pourroit faire
Selon que puys apercevoir.
Monseigneur alez cest affaire
A nos frères faire assavoir.

ABBAS *(Intrando in ecclesiam).*

Alon à eulx. Ilz sont levez,
Ilz sont icy dedens l'eglise.
Vous gardes, estre y devez
A la garder que nul n'y nuysse,
Quer cest vostre commission
De garder l'autel et reliques.
De ce faire avez pension;
Gardez les myeulx que gens iniques.

(Dicit fratribus suis.)

Freres entendez tous a moy
Une chose sur mon cueur tire
Qui le tient en si grant esmoy
Qu'a paine je vous saroye dire.
Sachez que quant nous en alasmes,
Er soir, pour nous devoir coucher,
Nos huys et fenestres fermames
Si bien que nully aproucher
N'en povait en nulle maniere,
Tant estoient fermées bien à point.
Puys me couché et chacun frere
En noz liz très bien et a point.
Pas ne dormismes longuement
Qu'il vint une tel fraction
Quonc ouy ne fut tel tourment
De quoy soit faicte mencion.
De ce fusmez tous esvillez,
De dormir nous n'avions garde
Et tous ainsi esmervillez
Nous levasmes sans point de tarde,
Cuydans quaucuns larrons y fussent.
L'ostel fust serchié promptement
Et nulz, pour serchier que ilz peussent,
Rien ny trouvèrent nullement.
Si sercha l'en par les corniers,
Et par costières, et par boutz,
Sur les trefs, et sur les sabliers,
Tant par dehors que par desoubz.

Puys que tout ainsi serchié fut,
Sans y trouver aucune chose,
Et qu'on eut fait le mieulx qu'on peult,
Chacun après si se repose
En son lit, comme auparavant.
Sans point dormir une estincelle,
Plus à malvises que devant
Nous avon esté de plus belle.
Nous ne savon que ce peult estre,
A vous venon conseil querir,
En priant le doulz roi celestre,
Qu'il luy plaise nous secourir.
Dictez m'en vos oppinions,
Et qu'un poy ycy me repose.

PRIMUS MONACHUS.

Assez sages ne serions
A respondre de si grant chose.
C'est ung cas ycy merveilleux;
Je croy que ce soit ung miracle.
Dieu nous en face tous joieux,
Et luy plaise que par signacle,
Ou par aucune demonstrance,
Nous en vuylle faire certains,
Pour plus confermer sa creance;
Et sans de luy estre lointains,
Je lui suplie de sa grace,
S'il lui plaist, qu'ainsi soit parfait.

SECUNDUS MONACHUS.

Je lui pri que certains nous face
Qu'il est à faire de cest fait.
Monseigneur, vous estes bien sage,
Et avez en vous grant science,
Pour pourvoir de vostre courage
A cest fait cy, comme je pence;
Tout ce que vous adviserez,
Pour ce cas cy, nous le feron.

ABBAS.

Mes amis estes et serez.
Sou me croiez, nous juneron
Troys jours continuellement,
Prians Dieu qu'il luy vieulle plaire
A nous donner entendement
De ce cas cy qu'il est a faire.
Et si la chose vient de luy,
La luy plaise reiterer;
Aussi, s'el ne vient de par luy,
Lui plaise le fait moderer;
Et si le fait est fantasie,
Ne nous souffre plus tourmenter.
Chacun de nous ne vouldroit mye
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

ALBUM MORAL

LES DROITS DU CLOCHER

Par M. L. DE TESSON

Lu à la Séance publique de la Société d'Archéologie d'Avranches
du 19 août 1861.

Lorsqu'une capitale est assez vaste et assez populeuse pour qu'aucune autre ville ne puisse, de longtemps, lui disputer la prééminence; lorsqu'elle possède d'innombrables attractions et que des affluents sans nombre, creusés ou suspendus à travers monts et vallées, lui apportent incessamment les flots des populations lointaines, un développement nouveau et extraordinaire semble peu désirable, l'activer, n'importe à quel prix, paraît peu nécessaire. Pour peu qu'on soit porté aux sombres prévisions, on se demande même si une croissance subite et démesurée n'est pas un présage de ruine prochaine. Qu'arriverait-il, en effet, si, se laissant entraîner à une émulation qui est dans la nature de l'homme, et qui n'est pas plus défendue à nos neveux qu'à nous-mêmes, les générations naissantes s'avisaient d'enchérir encore sur la génération qui occupe la scène en ce moment? En vérité l'imagination s'effraie à cette pensée. Car les conditions essentielles de l'existence régulière d'un

peuple ne résident pas souverainement dans sa capitale ; tant s'en faut.

Dans toute société humaine, il y a la vie matérielle et la vie morale. La vie matérielle, qui fonde son intérêt capital sur la culture du sol, développant sa fécondité ; et la vie morale, qui repose sur la famille, maintenue dans toutes ses prérogatives.

Evidemment l'agriculteur n'est nullement intéressé au développement indéfini de la capitale. Au contraire, il la voit à regret lui enlever non-seulement les auxiliaires dont les bras formés à son service lui semblaient acquis, mais encore, bon nombre de ceux dont le patronage intelligent, fondé sur la solidarité des intérêts, eût dû diriger, encourager, féconder ses efforts. La capitale est le gouffre, toujours béant, où vont s'engloutir, au profit de mille cupidités haletantes, les richesses produites par le labeur ingrat de l'homme des champs ; elle est cette région malsaine où vont se dissiper et s'énerver les forces vraies que la vie champêtre avait développées.

Quant à la famille, principale garantie de l'intérêt moral, et que nous faisons intervenir ici pour signifier autorité, respect, subordination, foi héréditaire, mœurs pures, à peine existe-t-elle au sein des grandes capitales. D'abord elle s'y forme difficilement. Puis, quand elle a réussi à se former, elle est, plus que partout ailleurs, attaquée dans ce qu'elle a de plus respectable, par l'appât incessamment offert à tous les genres de libertinage, par l'enseignement immoral de l'exemple, du théâtre, et de cette littérature qui a pris pour devise : *l'art pour l'art*, n'osant pas ajouter : *et pour la caisse*. Ce n'est pas tout, et le mal a pour auxiliaires les efforts même que l'on fait pour le conjurer.

A qui appartient, en effet, l'enfant du peuple dans nos grandes villes? Est-ce bien à sa famille? N'est-ce pas plutôt à la charité publique, par qui sont ouvertes les crèches, les

asiles et toutes les écoles gratuites. Encore s'il restait sous cette direction désintéressée qui s'est emparée de lui dès le berceau..... Mais, il passe bientôt, et sans transition, dans un monde tout autre, où il entend diffamer, injurier tout ce qu'on l'avait instruit à aimer, à respecter; si bien que, pour lui, la promotion de l'enfance à la jeunesse, c'est tout simplement le passage de la foi à l'impiété, de la prière au blasphème, sans la direction affectueuse et respectée d'un père et d'une mère.

D'ailleurs, que va-t-on faire, la plupart du temps, dans la capitale, si ce n'est fuir les *ennuis* de la famille, *ses devoirs*, en d'autres termes, oublier ses traditions, dissiper les épargnes de la maison paternelle; puis, même en la fuyant, y faire régner la gêne et la douleur. N'est-ce pas, fort souvent, la haine même de la famille qui porte certains hommes à chercher dans la capitale un refuge contre les bienséances, les sacrifices, les respects, les dévouements qu'elle impose? Et les femmes, les jeunes filles elles-mêmes, nous donnent fréquemment ce spectacle.

Tout est vrai, tout est salubre, tout est conforme à la nature dans la vie de famille au milieu des champs. Tout est factice dans la vie parisienne. Aussi y contracte-t-on des goûts et des habitudes impossibles à satisfaire dans les conditions d'une existence sincère, honnête et vraiment humaine. Embrasse-t-on le travail : il est, la plupart du temps, excessif et n'admet ni recueillement, ni trève, ni dimanche. Suit-on la carrière du plaisir : les facilités dont on le trouve environné, l'entraînement que tout conspire à accélérer ne tardent pas à produire l'étourdissement, la satiété, et, comme conséquence, la recherche des derniers raffinements ou des derniers excès. Est-on homme du monde : le tourbillon auquel on se trouve mêlé, a bientôt émoussé sensibilité, croyance, caractère; on devient semblable à la pierre roulée dans le torrent, réduite à la forme

vulgaire et indécise de tous les cailloux auxquels elle s'est frottée.

Allons plus loin encore : de même qu'il existe un Paris à ciel ouvert et un Paris souterrain, qui prend chaque jour un énorme développement, il existe aussi, dans les capitales, un monde visible, avoué, dont les maximes et les allures n'excitent pas en tout point notre admiration, et un monde de ténèbres, pour qui le relâchement du monde visible et sa morale facile sont encore beaucoup trop purs, et qui va droit à la fange, comme la neige, devenue boue en devenant parisienne, se rend à l'égoût, de compagnie avec toutes les impuretés que rejettent nos demeures.

Pourquoi le courant est-il si rapide et pourquoi se grossit-il de tant de chutes déplorables? Nous en trouvons le principal, ou l'un des principaux motifs, dans ce complet oubli de la bonne renommée que deux causes diverses tendent à produire au sein des grandes capitales : on néglige le soin de sa réputation, parce que le bien, comme le mal, ne rencontre guère que des témoins indifférents, aux yeux desquels l'homme qui passe, se rendant à l'appel du vice ou de la vertu, est un être sans nom, sans passé, sans avenir, que l'on aperçoit tout juste assez pour ne pas se heurter à son buste, mais dont on ne garde aucun souvenir. On abandonne le soin de sa réputation, secondement, parce que, dans le milieu où chacun s'est placé, c'est plus souvent par le vice que par la vertu que s'obtiennent les succès, l'éclat, la fortune dont on est avide. Certes nous croyons à la conscience humaine; mais, sans nous occuper ici de tous les hommes qui l'ont faussée ou réduite au silence, dans le combat perpétuel qui est sa vie, de quelles défaillances n'est-elle pas menacée, alors que l'ennemi a pour auxiliaires les ténèbres et le silence! Or, c'est précisément ce qui arrive dans cette épaisse forêt que nous nommerons Paris, Londres ou Saint-Pétersbourg.

En voilà assez, croyons-nous, pour qu'il nous soit permis de faire valoir les droits du clocher, à l'encontre des prérogatives de la capitale. Et cependant nous n'avons encore rien dit de toutes les attractions capitalines qui, aujourd'hui plus que jamais, constituent les campagnes et les villes secondaires dans un état d'infériorité vraiment inquiétant pour l'avenir, et que nous ne craignons pas d'appeler un véritable désordre. C'est contre ces attractions, contre cette force centripète dépourvue d'équilibre, que nous devons réagir de toute la force de notre raison. Connaissons-les donc ces attractions, si puissantes sur l'homme tel que le préjugé et l'éducation moderne nous le fournissent : ce sont, pour les pauvres, les salaires élevés, les plaisirs à vil prix, les fortunes rapidement édifiées sur des bases insaisissables ; c'est aussi l'attrait d'un travail proportionné à toutes les capacités et qui devient promptement machinal, grace à l'étroite circonscription de chaque spécialité et de ses subdivisions ; c'est enfin, pour les natures insubordonnées, le sentiment instinctif d'une certaine force collective toute puissante, dont nous n'avons pas à apprécier les tendances ; sentiment enivrant et plein de périls, que le bruissement d'une grande multitude fait naître chez les hommes vulgaires qui aspirent à s'y mêler.

Si peu que l'on ait de fortune, ce sont d'autres séductions : c'est la vie sans gêne, dégagée de tout ce que les convenances sociales ont de tyrannique et de fastidieux, soustraite à l'inspection et aux commentaires d'un voisinage malveillant ou indiscret ; c'est le prestige des arts, étalant, à chaque pas, leurs merveilles ou leurs embûches, sans aucune partialité en faveur des goûts honnêtes et délicats ; c'est le voisinage, la vue, l'audition, l'enseignement, si ce n'est même la fréquentation habituelle des célébrités de tout genre et de tout degré ; c'est le spectacle actuel et palpitant des brillantes fortunes, des positions splendides,

acquises sans efforts, et par le simple sacrifice d'un scrupule, d'une affection, d'un article de foi. Ce sont les ambitions plus rapprochées de leurs objets favoris et mieux initiées aux manœuvres qui les rendront triomphantes.

Puis, vient cette vie facile, où aucun désir n'attend sa réalisation, où toute satisfaction possible est si vite obtenue que les aptitudes à la vie militante, c'est-à-dire à la véritable vie, s'éteignent bientôt dans une complète inaction. Pourquoi s'ingénierait-on, pourquoi irait-on au but par des sentiers difficiles, lorsque mille industries s'ingénient pour nous, lorsqu'elles déplacent le but et l'installent près du divan où nous poursuivons notre rêve?

Je ne sais quel caricaturiste a représenté, dans un appartement disposé pour la vie commode, un goutteux pêchant à la ligne dans une grande cuve qu'il touche du bout du pied. Voilà la vie parisienne pour les favoris indolents de la fortune. Encore l'artiste a-t-il omis d'indiquer que les poissons, parfaitement dressés, épient l'hameçon pour s'y suspendre.

Voyons maintenant les habitants de nos campagnes, penchés sur la glèbe, ou exposés sur les chemins à une poussière ardente, serviteurs empressés des animaux dans lesquels ils ont incarné leur richesse, s'agitant du matin au soir, et sous toutes les températures, en vue d'une récolte que ravageront peut-être la grêle, l'inondation, les gelées tardives ou les insectes; peu honorés, peu protégés dans leur dignité personnelle et leurs intérêts, dénoncés comme rustres par le vêtement qu'ils portent, et traités en conséquence par des gens qui devraient s'incliner devant eux. Pénétrons dans les calculs du propriétaire bailleur, content de son bien, et trop porté à oublier que la terre n'est pas un capital ordinaire, que, s'il est raisonnable d'en attendre de gros intérêts, c'est seulement à la condition de l'exploiter soi-même. Mentionnons, en passant, tous ceux qui

n'ont en partage ni le sol, ni les animaux, ni les fruits de la terre, mais bien la plus rude part des travaux et des privations.

Nous étonnerons-nous, après cela, qu'un si grand nombre de nos campagnards subissent l'entraînement qui les éloigne des rudes travaux de la campagne? Et cependant nos campagnes ont besoin de soins plus assidus. Doublez le nombre des bras qui y sont occupés et vous aurez doublé les produits.

L'espace nous manque pour rechercher en détail, dans les conditions d'existence faites aux habitants de nos petites villes, les causes qui les poussent, eux aussi, à l'émigration. Il est certain que, s'ils étaient plus épris de vertu et de vrai bonheur, ils seraient plus sédentaires.

Nous en avons dit assez pour être en droit de conclure que mille motifs doivent nous faire redouter le développement excessif des capitales au préjudice de nos champs et de nos cités; et il est superflu d'ajouter que nous sommes ennemi de la centralisation. Nous ne venons pas, bien entendu, nous attaquer à la centralisation administrative, question trop haute et trop hérissée de difficultés pour un homme sans mission, sur lequel rayonnent à peine quelques clartés crépusculaires du foyer central. Nous prendrons la question à notre portée, à cette hauteur modeste où chacun de nous peut, non-seulement discourir sur la décentralisation, mais la mettre journellement en pratique.

Ne craignons pas de rattacher à des considérations quelque peu éloignées en apparence l'enchaînement de nos idées :

Notre temps a mis en honneur une vertu peu difficile, vertu paradoxale peut-être, à laquelle correspond cependant un vice très-réel. Que dis-je?... Un des sept péchés capitaux. Ce vice, c'est l'avarice; cette vertu..... il en coûte

à notre modestie de lui servir de parrain..... n'importe ! nous l'appellerons la vertu de consommation !!!

Beaucoup de choses seraient à dire sur ce sujet. Nous ne rappellerons, toutefois, ni Sparte, ni le peuple Sibaryte, ni Lycurgue, ni Epicure, ni les lois somptuaires, ni l'austérité si vantée des hommes et des peuples anciens, ni leur grandeur et leur décadence coïncidant, on ne sait par quel hasard, avec le maintien et l'abandon de leur simplicité primitive.

Puisque, de nos jours, consommer est un mérite auquel une large part de considération est accordée, disons franchement : Considération oblige ! et cherchons à rendre véritablement utile et bienfaisante cette moderne vertu. A quelque titre que l'estime publique nous soit acquise, nous serions gens de peu d'honneur, et nous n'échapperions que par le bénéfice d'une insensibilité perverse à cette torture morale qui doit être le tourment de l'hypocrite, si nous négligions de mettre le témoignage intègre de notre conscience en rapport avec l'opinion favorable de nos concitoyens.

Ici m'arrive une futile interpellation. On me dit : Etes-vous bien sûr qu'une si haute estime soit réservée au grand consommateur ? Je l'affirme ! et j'ajoute, si vous êtes riche, que bien des hommes, vos admirateurs, n'en ont pas d'autre à votre service. Soyez, tant que vous voudrez, bon fils, bon père, bon époux, observateur exact de tous vos devoirs, cela ne frappe pas les sens comme votre habit, votre carrosse, les dentelles de votre femme, la livrée de vos gens et le fumet de votre cuisine ; cela ne sonne pas comme le métal qui, en se répandant au-dehors, vous a procuré tous ces biens ; cela ne dit rien aux intérêts divers qui s'agitent autour de votre domaine. Qui donc songeait à vous honorer, à vous exalter, à voter pour vous, lorsque, plus laborieux, plus modeste et peut-être plus généreux

qu'aujourd'hui, mais simple auxiliaire, attelé, pour le compte d'autrui, au char de la fortune, vous n'étiez encore qu'un consommateur misérable?

Vous voudriez bien répondre : ce que l'on honore, ce que l'on glorifie, c'est le dispensateur généreux des libéralités de la fortune; on ne pense guère au consommateur. — Moi aussi j'ai voulu me persuader qu'il en était ainsi; mais mon parti pris à cet égard a été si souvent et si brutalement démenti qu'il a fallu en abandonner l'illusion.

Il n'en reste pas moins vrai qu'entre le grand consommateur et le consommateur généreux la différence est complète. Attachons-nous donc à la faire ressortir, pour que l'estime que nous affirmons ici s'attache à qui de droit, pour qu'elle ait ainsi une raison d'être et qu'elle devienne l'objet d'une juste émulation.

Le consommateur généreux pourra, comme tout autre, aimer à acquérir; mais la même générosité, qui préside à sa dépense, présidera aussi à ses convoitises, pour les modérer. S'il a des fermiers, par exemple, il comprendra quelle part doit être laissée à celui qui féconde la terre de ses sueurs. Ce n'est pas lui qui enviera, à ce modèle du travailleur, le morceau de chair fraîche, accidentellement servi sur sa table, les vêtements de fête de sa femme et de ses filles, ou le manteau dont il s'enveloppe lorsqu'il vient en ville apporter ses chapons et son terme de Noël. S'il est industriel, il voudra sans doute faire fructifier ses capitaux, obtenir la rémunération de ses profondes études, de ses veilles et des dangers auxquels il expose sa fortune. Mais il voudra aussi que l'ouvrier auquel il est uni par les liens d'une mutuelle et indispensable collaboration, partage le fruit des efforts communs, soit autre chose qu'une simple machine, dont on ne huile pas les ressorts, mais qu'on salarie.

En un mot, nous reconnaîtrons pour consommateur ver-

tueux celui-là seul qui se sera montré modéré, humain, juste surtout dans l'acquisition de la richesse.

Mais, pour que le consommateur soit en même temps bienfaiteur, il faut encore autre chose : la fantaisie ne doit pas seule présider à ses dépenses ; il doit comprendre que, tout en se donnant des satisfactions à lui-même, il n'est peut-être pas impossible de procurer aussi la joie d'autrui ; car, si les uns se délectent en consommant, les autres se réjouissent en livrant à la consommation le fruit de leurs travaux.

Ici va reparaître enfin notre thèse des droits du clocher.

Le consommateur généreux et intelligent comprendra que le bénéfice de sa consommation doit plutôt appartenir à ses voisins, à ses concitoyens, qu'aux inconnus qui résident là-bas dans la capitale, livrés à toutes les influences que nous avons essayé de décrire. Que dis-je ? Il comprendra que ce bénéfice, sagement attribué, peut encourager des industries naissantes, réparer des erreurs de fortune, relever des efforts malheureux, retenir au foyer de la famille des pères, des jeunes gens prêts à s'en éloigner, au grand péril du devoir et de l'honneur ; il comprendra que cette attribution réfléchie de ses commandes ou des travaux qu'il rétribue peut avoir tous les effets de la bienfaisance. Je dis même, en consultant l'expérience, que, pour un don de ce genre, la reconnaissance sera souvent plus grande qu'elle n'eût été pour un bienfait tout gratuit, parce qu'elle ne sera point une dette rigoureuse, parce qu'on ne se sentira point humilié. Des liens d'affection naîtront souvent de ce travail confié à un honnête voisin et exécuté sous vos yeux, de ces achats souvent répétés, peu marchandés, soldés avec exactitude, et qui, parfois, auront tout le mérite d'une préférence, d'un témoignage de confiance et d'estime. Joignez à cela de l'abandon, des

rapports faciles, exempts de minuties prétentieuses ou intéressées, et vous aurez semé la sympathie avec les écus. On aimera, on estimera en vous la personne qui possède la dignité de la richesse, qui, se mettant au-dessus des considérations de mesquine économie, comprend, avant tout, la bienveillance et le mutuel commerce de bons offices qui doivent unir les habitants d'une même contrée. S'il vous convient, après cela, d'exercer, au profit de l'honnêteté publique, de l'avancement moral ou intellectuel de vos voisins, une salutaire influence, vous trouverez les cœurs et les esprits ouverts à vos exhortations, à vos exemples. Je ne dis rien des avantages personnels que vous assurerait au besoin la confiance ainsi obtenue; je ne veux, en aucune façon, faire appel à des sentiments égoïstes.

Que trouvez-vous de semblable dans votre correspondance avec votre fournisseur parisien, ce grand personnage qu'il ne vous sera peut-être pas donné de voir ni d'entendre quand vous visiterez son magasin?

Supposons maintenant que beaucoup d'habitants de nos cités provinciales écoutent l'appel insidieux que l'industrie parisienne leur adresse sur tous les tons et sous toutes les formes; qu'arrive-t-il? Le malaise atteint bientôt nos populations laborieuses : les murmures, la désaffection se propagent; les légitimes influences d'une haute position sociale se perdent; on cesse de comprendre une richesse qui ne répand rien autour d'elle; on la discute, on imagine contre elle des théories, qui peuvent devenir un danger social. Les capitaux qui auraient dû vivifier l'industrie locale s'en allant au loin, force est bientôt à la population laborieuse de suivre le même mouvement; et ce n'est pas seulement l'amour du gain, c'est, pour ainsi dire, la force des choses, c'est la misère en perspective, c'est souvent la piété filiale, la tendresse paternelle effrayée, qui poussent ainsi, vers les grands centres, ce qu'il y a de plus jeune,

de plus actif, de plus avisé dans l'utile population de nos campagnes et de nos petites villes.

Puis des mères pleurent leurs enfants, puis des familles attendent en vain le retour de leur chef; et des exils perpétuels se consomment, et souvent le vice fait sa proie de ceux que les salutaires influences du lieu natal avaient, jusque-là, retenus dans le devoir. Et cela, faut-il le dire? parce que les ajustements qui viennent de là-bas ont un certain cachet de distinction, que les regards exercés ne retrouvent pas au même degré dans ceux qui se fabriquent ici; parce qu'il est agréable et bienséant d'aller dépenser, pendant quelques mois de séjour à Paris, les épargnes de la vie de province; parce que, déduction faite des frais de correspondance, de port et d'emballage, le mètre de mousseline, pris au Petit-St-Antoine, coûte un centime et demi de moins que celui qui se marchande à Mortain ou à Avranches!!

N'y avait-il pas cependant une sorte de justice intéressée à ce que les richesses, produites ici même, se répandissent près du lieu de leur origine, au profit de ceux à qui la nature semblait avoir dit : « Voici le théâtre que j'assigne à ton existence, vis en paix des dons que j'y prodigue chaque jour. » Etait-il bien nécessaire de porter cette goutte d'eau à l'Océan, d'ajouter cet atôme à la pléthore qu'il faudra guérir? Ne vous est-il donc jamais venu à la pensée que, dans cette honnête famille qui vit près de vous de l'industrie paternelle, sous le toit paternel, il y a aussi des mains actives, et qui travailleront habilement, si elles sont encouragées; il y a un foyer presque éteint, une table entourée de plusieurs générations, et misérablement couverte de mets grossiers, mesurés avec parcimonie, parce que le travail languit et n'est point rétribué.

Il se peut que le chapeau façonné à Paris ait une distinction particulière; mais c'est là le mérite de l'ouvrière

et non pas le vôtre ; vous devez donc en tirer peu d'orgueil, et chercher, pour l'amour de gloire qui vous dévore, une plus légitime satisfaction.

A l'égard du bon marché, on se fait de grandes illusions. D'abord, la comparaison n'est possible qu'entre marchandises parfaitement identiques et sortant de la même manufacture ; puis le bon marché de quelques objets secondaires est souvent un artifice imaginé pour grossir la clientèle ; c'est aussi, parfois, un accident qui ne se renouvellera pas.

Voyons-nous bien souvent nos industriels provinciaux faire de ces fortunes rapides qui donnent à réfléchir au consommateur? Il nous semble que cela devient plus rare de jour en jour. Se peut-il que leur concurrent parisien paie un loyer fabuleux, une installation splendide, entretienne une véritable légion de commis, d'écrivains, de factrices, de voyageurs, achète, après quelques années d'exercice, l'héritage d'un duc ou d'un baron, trop largement consommateur, et qu'il donne ses marchandises à prix coûtant?

Le tort de nos marchands, c'est de demander eux-mêmes à la capitale beaucoup de produits qu'ils pourraient faire préparer sous leurs yeux ou prendre à la source ; c'est de ne pas se rendre les uns aux autres le bon office qu'ils réclament des consommateurs. Vous êtes pharmacien, je suppose ; votre voisin est herboriste ; évidemment vous pouvez vous entendre.

Je vois d'ici, près d'un chemin de fer, non loin d'un beau fleuve et d'une forêt giboyeuse, un vaste domaine : cultures variées, coteaux chargés de vignes, pâturages où verdoie une sève intarissable. Le bruit se répand que le propriétaire, lors de la dernière visite qu'il fit à son intendant, s'est épris des beautés du paysage, des facilités que ce lieu présente pour un grand train de vie ; enfin qu'il va faire

construire un château ! Grande joie à dix lieues à la ronde ! car il y a dans la ville voisine d'habiles architectes, un décorateur dont le bon goût est proverbial, des entrepreneurs qui ont fait leurs preuves. Le chef-lieu de canton, lui aussi, possède un menuisier qui s'est exercé à sculpter le bois, et qui a montré une véritable intelligence du grotesque dans la décoration des stalles de l'église, un peintre dont le talent se hausse à l'imitation des marbres et du bois, un serrurier revenu il n'y a pas longtemps de son tour de France. Le village lui-même est pourvu de maçons, de charpentiers et d'une carrière granitique, de laquelle est récemment sorti le pont d'une seule arche, orgueil de la contrée.

Mais, cruelle déception ! le plan arrive tout fait de la capitale ; l'entrepreneur est un monsieur plein de suffisance, portant des bagues à tous les doigts, et dont l'élégance bourrue étonne les gens du pays. Il est suivi d'une cohorte d'ouvriers tout aussi exotiques que lui-même, à qui rien ne convient de ce qui est indigène, et qui ont pour mot d'ordre de mener chaudement la besogne. Car, comment hiverner dans un désert, où l'on rencontre, pour toute distraction, des paysans boudeurs, de laides filles, un curé rabat-joie, un cabaret patriarcal ! — Oui, oui ! hâtez-vous, en effet, je vous le dis au nom des plus chers intérêts du *Clocher ;* car, si j'ai réclamé pour qu'il ne soit pas abandonné de ceux qu'il a vus naître, je réclame aussi contre tout projet de colonisation parisienne dans son voisinage.

Que penser maintenant du maître du château, de ce personnage dédaigneux, qui se fait précéder de toute une légion étrangère, comme s'il abordait une terre sauvage ? Oh ! nous le voyons bien maintenant : ce n'est pas sans motif qu'il s'est placé près du chemin de fer ; c'est pour rester Parisien au milieu de nos champs ; c'est pour avoir à Paris son marché et tout son personnel.

Voilà donc un pays trompé dans son attente légitime. L'épicier du village allait ajouter à son négoce le Souchong et le Moka ; le cordonnier, dont l'échoppe regarde l'escalier du cimetière, n'avait plus aucun mépris pour les cuirs vernis, depuis qu'il s'était mis en tête de chausser les camériſtes du château ; le maréchal, ce bruyant voisin de M. le curé, s'enquérait déjà de la dernière mode pour la ferrure des chevaux de haut lignage. Que sais-je ? Le tisserand lui-même, étrange anachronisme ! abus singulier des châteaux en Espagne ! voyait déjà, sur son métier, le lin filé par les femmes fortes du château.....

Toutes ces espérances ne jettent plus qu'une faible lueur. On était disposé à servir cet homme, à l'aimer, à l'investir de confiance et de considération ; bientôt même, je l'en puis assurer, il eût trouvé des dévouements à son service..... On est prêt maintenant à accueillir toutes les rumeurs injurieuses dont il pourra devenir l'objet. Si jamais il représente le pays dans une assemblée élective, l'intrigue seule et la corruption auront milité en sa faveur.

Nous n'avons pas dit tous les droits du clocher, gardons-nous d'omettre entièrement les plus précieux :

Nous concevons parfaitement que les enfants de telle ville, grande ou petite, soient élevés dans une école éloignée où l'éducation est plus forte, plus magnanime ou plus persuasive. Il y a là un intérêt sacré qui doit primer toute autre considération. Nous comprenons aussi qu'on élargisse sa perspective, lorsqu'on a la conscience d'un génie supérieur aux positions subalternes que le lieu natal peut offrir ; qu'on l'élargisse encore, lorsqu'il s'agit d'élire la compagne avec laquelle on se propose d'achever le cours de sa vie. Nous admettons volontiers que le malheureux atteint cruellement dans ses organes les plus délicats recherche au loin l'homme spécial qui a tenu sous sa main une multitude d'infirmités semblables à celles qu'il s'agit de guérir, de

sorte qu'elles sont devenues, pour ainsi dire, son domaine. Mais nous voudrions combattre l'illusion qui se rencontre trop souvent dans ces lointaines recherches. Avant de laisser le connu pour l'inconnu, avant de déplacer le centre de nos affections, avant de confier à des mains étrangères ce que nous avons de plus cher au monde, souvenons-nous que les perspectives éloignées se prêtent à d'étranges mirages. Si nous devons user de sévérité dans nos jugements, que ce soit surtout à l'égard de tout ce monde qui, par les voix d'une renommée trop souvent vénale, nous demande de loin notre confiance. Et, quant à l'ambition, celle de César était grande et noble, lorsque la première place au village lui semblait préférable au second rang dans Rome.

Chose merveilleuse! Le génie industriel de la capitale a aussi jeté son dévolu sur nos fils et sur nos filles. C'est à son officine qu'il faut acheter science, talents, aptitudes de toutes sortes. Le bachelier se confectionne à Paris avec plus de célérité que partout ailleurs. On y sait d'avance en combien d'heures on sera rendu lettré ou savant. Enfin l'homme le plus stupide peut s'y installer, non sans succès apparemment, sous le titre de *Fondateur et Novateur* de la profession matrimoniale!!! Notre prédilection pour tout ce qui se fabrique ou s'entrepose à Paris ira-t-elle jusqu'à nous faire *sanctionner* cette inqualifiable prétention? Donnera-t-on au burlesque novateur le droit de se poser en génie initiateur, en messager de la Providence?

S'il en était ainsi, il faudrait faire amende honorable pour les coupables aux genoux de toutes les filles vertueuses et spirituelles que la foi, la pudeur et de pures affections retiennent captives sous l'ombre salutaire de leur clocher. Il faudrait dire aussi : Qui donc a tué chez nous le ridicule, ce grand justicier que l'on croyait immortel?

Avant de finir ce chapitre, que nous eussions dû, sans doute, abréger par politesse, avons-nous à nous justifier? Nous accusera-t-on de vouloir paralyser l'industie, enrayer le progrès, parquer l'humanité dans une multitude de petites sphères isolées de ce magnifique entraînement dont l'unité fortement centralisée est la condition la plus essentielle, et qui nous conduira, Dieu sait sur quels sommets ou dans quelles profondeurs?

Nous répondrons, après un impartial examen des tendances actuelles : lorsqu'un char gravit péniblement une pente rapide, celui qui s'y attèle à reculons est un mal-avisé, digne de toute notre colère; mais lorsque ce même char est poussé en avant par une force exagérée et dont nul ne connaît la portée, celui qui se jette à l'avant ou à l'arrière, pour modérer un tel emportement, peut être ridicule par la disproportion de la lutte qu'il soutient; mais son effort est généreux. Ajoutons encore, en revenant à notre cher clocher :

Non, ce n'est pas une œuvre anti-progressive que de vouloir retenir la vie sur tous les points du corps social où elle est saine et régulière, que de réclamer contre le développement monstrueux d'un organe où mille perturbations engendrent trop souvent, au préjudice du corps tout entier, la fièvre et la corruption.

Nous aimons et nous voudrions faire aimer le clocher, parce que son nom seul nous rappelle ces choses excellentes : paix, traditions, hérédité de patrimoine, et bien mieux encore, de vertu et de bonne renommée. Nous l'aimons, parce que c'est sous son ombre que naissent et meurent les hommes épris du vrai bonheur, ceux qui, s'abstenant de la lutte des ambitions et des convoitises, empêchent qu'elle ne dégénère en une horrible mêlée. Nous l'aimons enfin, parce que près de lui, sous ses fondations, se développent les racines les plus vivaces et les plus

essentielles de la société humaine, celles d'où l'on verrait renaître tout l'organisme social, si, par la corruption ou la folie des villes souveraines, il venait à périr pour quelques instants.

L. DE TESSON.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. PIERRE-AIMÉ LAIR

Ancien Conseiller de Préfecture du Calvados,
Secrétaire de la Société d'Agriculture et de Commerce de la ville de Caen,
Membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres,
de la Société des Antiquaires, de la Société Linnéenne, de l'Association Normande,
de la Société Philharmonique de Caen,
Fondateur de la Société des Courses du Calvados,
Membre correspondant de plusieurs Sociétés savantes, Françaises et Etrangères,
Officier de la Légion-d'Honneur,

Par M. HELLAND, Membre correspondant.*

Au-delà du tombeau sa vertu le devance,
Et, certain du réveil, le jour baisse, il s'endort.
(LAMARTINE. X^e Méd. poét. *L'Humanité.*)

Un noble vieillard, qui fut pendant cinquante ans le représentant de sa ville natale près des Sociétés savantes de la France et de l'étranger, mourait à Caen le 2 janvier 1853,

* En insérant dans ses Mémoires le travail de M. HELLAND, la Société d'Archéologie d'Avranches rend un hommage spécial à la mémoire d'un homme de bien, qui, pendant la durée de sa longue carrière, travailla, avec une véritable passion, au progrès matériel, intellectuel et moral de la Normandie entière.
(N. du Secrétaire.)

à l'âge de 84 ans, au sein de sa famille, au milieu de ses concitoyens et de ses amis. Sa mort fut pour la cité un deuil public; c'est que M. Pierre-Aimé Lair était plus qu'un ami, il était un père pour ses concitoyens, pour *sa ville* de Caen, pour les arts, les sciences, le commerce, les établissements publics, les hôpitaux surtout, pour les pauvres, pour tous ceux qui souffraient, qui demandaient, qui avaient à se plaindre d'une injustice, à solliciter une faveur, à implorer une grace. Tous venaient s'adresser à lui dans cette petite salle où, environné de mille objets d'art et d'industrie, il recevait, avec le même sourire aimable, la même bonté paternelle, tous les savants, tous les étrangers comme tous ses concitoyens. On aurait pu dire de M. Lair qu'il était le patriarche de la ville, comme il était le protecteur de la science. Aussi, nous le répétons, le deuil était public, il était général.

Il appartenait aux Sociétés savantes dont M. Lair était le doyen et le digne représentant, de lui rendre les honneurs et de faire valoir ses droits à la reconnaissance publique. C'est pour mêler une voix de plus à ce juste concert d'éloges que nous essaierons de tracer la vie de ce bon M. Lair, dont le souvenir est dans tous les cœurs normands.

M. Noël-Pierre-Aimé Lair est né à Caen, le 21 mai 1769, dans la maison du Pont-Saint-Jacques, que son père avait fait construire. Son aïeul paternel, qui tenait à la famille illustre des frères Porée, avait occupé à Caen des fonctions publiques; il avait été prévôt de police. L'aïeul maternel de M. Lair, M. Simon, a l'un des premiers fait fabriquer des blondes à Caen. C'est à ce commerce, qui, depuis cette époque, s'est développé avec un si grand succès dans la ville de Caen, que M. Simon a dû sa fortune. Sa fille, M^me^ Lair, mère de M. Pierre-Aimé Lair, femme remarquable par ses qualités bonnes et aimables, augmenta encore, par son intelligence, et son commerce et sa fortune.

M. Lair était l'aîné de trois enfants; les deux autres étaient M. Rémy Lair et Mlle Lair, qui s'est mariée à Paris, et dont l'une des filles a épousé le général La Contamine.

Le père de M. Lair était conseiller-secrétaire du Roi. M. Pierre-Aimé Lair était fort jeune lorsqu'il le perdit. C'est à sa mère qu'il dut sa première éducation. Il lui dut aussi le caractère plein de bonté, de douceur et d'affabilité dont elle ne cessa jusqu'à sa mort de donner l'exemple à ses enfants.

M. Lair fut placé en pension à Bayeux, chez l'abbé Fontaine, chapelain, vers 1777. Il fut malheureux dans ce pensionnat; il le quitta et fut envoyé à Paris, en janvier 1778, au collége de Lisieux, rue Saint-Jean-de-Beauvais. Il en sortit au commencement de la Révolution, vers 1789, après avoir été reçu bachelier en droit. Il paraît qu'il fut alors fort indécis sur le choix d'un état; il se décida à entrer comme clerc chez M. Dufresnoy, procureur du Châtelet de Paris; cette détermination eut une grande influence sur l'avenir de M. Lair, car le jeune clerc eut l'occasion de voir et de fréquenter chez son patron les notabilités littéraires du jour. Fontanes, La Harpe, Thomas, Condorcet, Marmontel, Delille, Legouvé, les deux Chénier et autres composaient cette société aimable du salon de Mme Dufresnoy, qui était elle-même une femme savante et très-distinguée dans les belles-lettres. Elle recevait cette société toutes les semaines, le jeudi, à dîner, et chaque convive y apportait le sujet d'une discussion littéraire ou scientifique sur un ouvrage nouveau ou sur une découverte utile dans les sciences et les arts.

Rien ne forme mieux le cœur et l'esprit que le milieu dans lequel on vit. Les personnes que nous fréquentons, les lieux que nous habitons, les choses qui nous environnent, l'air même que nous respirons, tout agit sur nos sens, sur notre esprit, sur notre cœur, et a souvent une influence

immense sur l'avenir d'un jeune homme. C'est ce qui eut lieu pour M. Lair : il puisa dans cette société d'hommes de lettres et de science ce *bon ton* de manières, cette douceur de langage, cette aménité de caractère, cette bienveillance de cœur qu'on ne trouve bien caractérisés et bien formés que chez les savants, chez les hommes qui, méprisant les luttes et les passions violentes, ont consacré leur vie au culte de la science et de la vertu.

Lorsque l'orage révolutionnaire força M. et Mme Dufresnoy de fermer, en 1792, l'un son étude, l'autre son salon, le jeune Lair quitta les dossiers du procureur pour l'étude des sciences et des arts. Dès ce moment, son imagination de vingt ans s'exalta de tous les charmes de la société des savants. Il suivit les cours de botanique de de Jussieu et de Desfontaines. Mais bientôt atteint par la première réquisition, il préféra l'état de médecin à celui de soldat, et, profitant d'un décret qui appelait aux armées tous les médecins et chirurgiens depuis vingt ans jusqu'à quarante, il suivit les cours de Dessault à l'Hôtel-Dieu, et de Corvisart à l'hôpital de la Charité, *il voulut se faire médecin*. Mais il eut à subir les rudes épreuves des études anatomiques ; et, assistant à une opération très-cruelle pour le patient, M. Lair s'évanouit. Dessault se fâcha de la faiblesse du jeune homme, en disant : « Qu'on lui jette un seau d'eau » sur la tête ; cet élève ne sera jamais médecin. »

M. Lair dut céder aux instances de sa mère, qui lui demandait de renoncer à son goût pour l'état de médecin, et la parole de Dessault avait trop bien frappé son oreille pour qu'il insistât plus longtemps à suivre une carrière qui ne convenait ni à son caractère, ni à son cœur. Mais la réquisition se levait toujours menaçante pour lui du moment où il abandonnait la médecine ; il prit alors une de ces déterminations énergiques que donne à l'homme la force des circonstances et souvent du désespoir.

C'était en 1796, alors que la Révolution avait étendu son voile funèbre sur toute la France, en jetant le deuil dans les familles et en bouleversant les fortunes; M. Lair, âgé d'environ 25 ans, sans autre but que celui de s'instruire et de fuir la réquisition, sans autre fortune (il l'a répété souvent) que la besace du pélerin, quitte Paris le bâton à la main et entreprend un voyage à pied par toute la France, à l'aide d'un passe-port sur lequel on l'avait désigné comme étant plus âgé de deux ans.

Il visite Dijon, Besançon, Lyon, Avignon, Vaucluse, Aix, Marseille, Toulon, où il se trouve au moment de l'embarquement pour l'Egypte. De là il se rend à Arles, Beaucaire, visite le pont du Gard, Nîmes, Montpellier, le canal de Languedoc, Toulouse, les Hautes-Pyrénées, les Basses-Pyrénées, Bayonne, les Grandes-Landes, Bordeaux, Rochefort, la Rochelle, Nantes, Brest, la Bretagne et Caen.

Il serait difficile de dire toutes les fatigues et les privations de tout genre que M. Lair eut à souffrir pendant le cours d'un si long voyage; mais aussi combien d'impressions précieuses, combien de fruits utiles pour former l'éducation d'un jeune homme n'en a-t-il pas recueillis?

« Le commerce des hommes et la visite des pays estran-» gers y est, dit Montaigne, merveilleusement propre pour » en rapporter principalement les humeurs de ces nations » et leurs façons, et pour *frotter et limer nostre cervelle* » *contre celle d'autrui.* » M. Lair connaissait ces conseils du sage Montaigne, et personne mieux que lui ne les avait suivis dans sa jeunesse. Personne, mieux que M. Lair, n'a su combien le travail dur, âpre, les privations les plus pénibles forment le corps, le caractère et le cœur de l'homme pour le bonheur de la vie: *Labor callum obducit dolori*, dit Cicéron, le travail nous endurcit à la douleur. M. Lair racontait avec bonheur les fatigues de ses voyages, comme

un soldat raconte celles de ses campagnes ; mais, grace à ses relations avec les hommes de lettres habitués du salon Mme Dufresnoy, il fit de nouvelles connaissances dans ses voyages, et il se mit déjà en relation avec les savants des diverses villes qu'il avait visitées.

Rentré à Caen, M. Lair n'y put pas rester; à peine avait-il revu sa famille (et pendant son absence il avait perdu son père), que, poursuivi de nouveau comme réquisitionnaire, il se voit forcé de quitter encore sa mère, sa famille, sa ville natale.

Il entreprend, au milieu de l'hiver et toujours à pied, le voyage de Belgique, de Hollande et des bords du Rhin, depuis Wesel jusqu'à Coblentz. Il alla même en Italie et à Rome.

Si, pour ces voyages, la famille de M. Lair pourvut à ses besoins, il n'en éprouva pas moins de rudes privations dans ces pays étrangers, et il nous a souvent raconté qu'étant en Suisse, il se vit sans ressources pour acquitter sa dépense dans une auberge. Les beautés de la Suisse l'avaient entraîné à y faire un trop long séjour. M. Lair avait quelques notions incomplètes de dessin ; il eut recours à ce moyen, et il proposa à son hôtesse de faire le portrait de sa fille pour acquitter sa dépense. Ce qui fut accepté ; il venait d'Italie, on le prit pour un artiste ; M. Lair se mit à l'œuvre et put sortir enfin de ce mauvais pas.

M. Lair rentra à Caen en 1799 ; il avait alors trente ans. Il se fixa enfin dans la maison maternelle ; il l'avait quittée depuis l'âge de 7 ans. Il ne connaissait plus personne à Caen ; mais il y rapportait les fruits de ses longs voyages, des relations avec le monde savant, tant en France qu'à l'étranger. Il avait acquis, au prix des plus grandes privations, cette force de corps, qui contribua, sans doute, beaucoup à la longue durée de sa vie ; il avait cette énergie de

caractère, cette vivacité d'esprit, cette force de volonté, cette expérience enfin que donnent les impressions qu'on recueille dans les voyages.

Voilà M. Lair à trente ans, à son début dans la ville de Caen. Il chercha tout naturellement à y établir des relations sociales avec les savants de cette ville.

Il fut reçu par M. et Mme Thierry, et il rencontra dans leur salon M. le docteur Desmoueux, fondateur du jardin des plantes, M. Bonissey et d'autres savants. M. Lair confia à M. Desmoueux un travail qu'il avait fait sur les dangers de combustion, auxquels sont exposés ceux qui se livrent à l'abus des liqueurs alcooliques. Cet ouvrage reçut l'approbation du savant docteur, qui le reconnut assez utile pour engager M. Lair à le publier. Cet essai sur les combustions humaines fut, en effet, publié à Paris en 1800. Il eut l'honneur de la traduction dans dans plusieurs langues étrangères, et il contribua beaucoup à agrandir le cercle des connaissances de M. Lair : dédié à Alexandre Brongniart, cet ouvrage, discuté et commenté par les savants, fut adopté par la majorité des docteurs en médecine, et il fut en partie inséré dans le *Grand Dictionnaire des Sciences médicales*.

La Société, dont les liens avaient été rompus à cette époque par la terreur de la Révolution, commençait à se réorganiser. Les salons de Paris, parmi lesquels nous citerons surtout ceux de Mme Récamier et de Mme de Beaumont, étaient le centre de cette réorganisation. Les savants de toutes les parties de la France commençaient en 1800 à se rassembler autour du grand homme, dont la voix puissante appelait à lui tous les génies et toutes les gloires de notre patrie. Tous n'avaient qu'un même désir, relever la société du chaos dans lequel elle était tombée. Aussi, la surface de la France commença-t-elle à se couvrir de ces diverses réunions d'hommes qui, pleins de zèle pour le bien public et d'amour pour la science, venaient à Paris s'entendre et

se concerter pour cette réorganisation sociale des savants. M. Lair avait eu l'honneur d'être admis dans ces réunions; il fut un de ceux qui contribuèrent le plus activement et le plus puissamment au rétablissement des sociétés savantes dans la ville de Caen ; il avait les rapports les plus agréables avec de Fontanes, de Laplace, Berthollet, Chaptal, Huzard, Sylvestre, etc., et lorsque le général Dugua, préfet du Calvados, voulut, en 1800, rétablir l'académie de Caen, il choisit M. Lair pour l'un des fondateurs. Il devait être le dernier survivant parmi ses collègues fondateurs. En 1801, le célèbre chimiste Fourcroy fut envoyé en mission à Caen, d'après la demande de M. Thierry père, pour y fonder une Société d'Agriculture et de Commerce. M. Lair fut nommé d'abord vice-secrétaire de cette Société; il remplit les fonctions de secrétaire en rédigeant les procès-verbaux des séances, et, l'année suivante, il fut nommé titulaire. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, il n'a pas cessé d'être maintenu dans ces honorables fonctions. Il serait difficile de dire tous les travaux qu'il a faits, tous les rapports qu'il a rédigés, quelle volumineuse correspondance il a tenue pendant cette longue carrière de cinquante ans. Les mémoires de la Société d'Agriculture, où le nom de M. Lair se trouve au compte-rendu de chaque séance, attestent assez quelle prodigieuse activité, quel zèle infatigable M. Lair déployait dans ces fonctions de secrétaire de la Société de Commerce et d'Agriculture. C'est en cette qualité qu'il dirigea cinq expositions des produits des arts, du commerce et de l'industrie du département du Calvados. La première eut lieu en 1803; et, grace à l'activité de M. Lair, le département du Calvados eut l'honneur d'être le premier à répondre à l'invitation de l'Empereur Napoléon, qui demanda ces expositions de l'industrie dans diverses villes de France.

On ne tient pas assez compte aux hommes de leur zèle

et de leur peine à prendre l'initiative d'une entreprise publique, nationale, telle qu'une exposition de l'industrie et des arts. Il est plus facile d'imiter que d'inventer, et on ne sait pas assez tout ce qu'il faut supporter de vexations, de contrariétés et d'amertume de tout genre, pour marcher les premiers en tête d'une société, d'une industrie, d'une entreprise qu'on veut fonder. M. Lair était un homme né pour savoir mieux qu'un autre vaincre ces difficultés, qui ont souvent fait reculer les citoyens les plus dévoués au bien public, et son exemple a produit ses fruits dans la ville de Caen. Ne voit-elle pas, en effet, avec orgueil, le nom de son honorable citoyen, M. de Caumont, à la tête de l'*Institut des provinces de France*, dont il est le fondateur? Honneur donc à ces hommes qui, au nom de leur pays, savent dominer toutes ces misérables passions, tous ces petits préjugés attachés à la faiblesse humaine, pour faire marcher largement notre société dans la voie de la science et du progrès!

L'exposition des produits des arts et de l'industrie de 1803 produisit, dans le département du Calvados et dans les départements voisins, une très-grande et très-salutaire émulation pour le commerce et les arts. C'était un début dans ce genre; cette première exposition ne pouvait être très-brillante; mais le premier pas était fait. M. Lair fut chargé d'en faire le rapport à la Société, et trois ans plus tard, en 1806, le commerce, les arts et l'industrie furent appelés à une nouvelle exposition plus brillante et plus productive que la première, et qui fut encore dirigée par M. Lair.

M. Lair, qui était en 1809 membre du conseil municipal, fut nommé adjoint au maire de la ville de Caen. Son nom grandissait chaque année dans la confiance publique; ses nouvelles fonctions lui rendirent plus faciles de nouveaux services. En 1811, lors du passage de l'Empereur Napoléon

et de l'Impératrice Marie-Louise par Caen, M. Lair fut chargé de diriger une troisième exposition des produits des arts et de l'industrie en l'honneur de l'Empereur. Il y déploya le même zèle et la même activité que précédemment; mais ce qu'on ne sait pas assez, c'est comment M. Lair parvint à faire entrer l'Empereur dans la salle de l'Exposition. Elle avait lieu à l'hôtel-de-ville. L'Impératrice Marie-Louise visita les salles de l'exposition dans la journée du 25 mai 1811; M. Lair eut l'honneur de la guider dans cette visite, et de lui expliquer la nature et la confection des ouvrages les plus parfaits ou les plus ingénieux. Mais l'Empereur n'accompagnait pas l'Impératrice. Le soir du même jour, Leurs Majestés se rendirent au bal qui leur était offert par la ville; l'Impératrice entra la première dans la salle du bal, où vingt demoiselles lui offrirent une corbeille ornée de fleurs et remplie de dentelles et autres produits industriels. Où était l'Empereur pendant cette réception? L'Impératrice s'inquiétait de ne pas le voir la suivre, et elle envoya Duroc, grand-maréchal du palais, s'en informer. Duroc apprit que M. Lair, qui, comme adjoint, accompagnait l'Empereur, l'avait engagé à visiter les salles de l'exposition; mais l'Empereur voulait suivre Marie-Louise au bal et ne voulait pas entrer. M. Lair prit Napoléon par le bras et le força de visiter l'exposition qu'il n'avait pas encore vue. L'Empereur, peu habitué à cette insistance, se retourna en souriant vers M. Lair et dit : « Puisque Mon-» sieur le veut, entrons. » Cette sorte de violence, faite à l'Empereur par M. Lair, irrita Duroc qui s'approcha et lui dit avec colère : « Monsieur, on ne touche pas de la sorte à » l'Empereur, et cela ne se passera pas ainsi. » Ces paroles menaçantes inquiétèrent M. Lair, qui fut bientôt rassuré par MM. de Montlivaut, préfet, et Lentaigne-Logivière, maire de la ville de Caen, sur les suites que pouvait avoir cet acte d'énergie et de dévouement. Cette conduite de M. Lair le

fit remarquer par Napoléon, car, une place de conseiller de préfecture étant devenue vacante, M. Lair obtint de M. de Montlivaut d'être porté le troisième sur la liste; mais l'Empereur, auquel on la soumit, demanda si on y avait placé le nom du magistrat qui l'avait forcé d'entrer à l'exposition de Caen. On lui montra le nom de M. Lair au troisième rang. L'Empereur dit : « Ce monsieur Lair doit » être un bon citoyen, c'est lui qui sera nommé. » Il fut, en effet, nommé conseiller de préfecture, et il a occupé honorablement cette place pendant quarante-un ans.

Napoléon avait bien jugé le caractère et les bonnes intentions du secrétaire de la Société d'Agriculture; car cette place, à laquelle il l'appelait, donnait à M. Lair les moyens d'étendre ses vues bienfaisantes sur son département, comme il le faisait chaque jour sur la ville de Caen.

M. Lair sollicita et obtint du préfet et de l'administration départementale, d'établir, dans les neuf cantons de l'arrondissement de Caen, des concours annuels d'agriculture; il obtint aussi des primes qu'il distribuait, avec les commissions des concours, aux plus habiles agriculteurs. On sait quels heureux fruits la Société d'Agriculture a su obtenir de ces concours agricoles, fondés par son honorable secrétaire.

En 1813, Napoléon ordonna l'exécution d'immenses travaux dans le port de Cherbourg. M. Lair alla les visiter, et, voulant appeler la reconnaissance publique sur celui qui ordonnait ces travaux gigantesques dans notre premier port maritime, il publia, le 27 août 1813, *la description de l'ouverture de l'avant-port de Cherbourg*.

M. Lair consacrait peu de temps au sommeil et aux repas. Son esprit, toujours occupé à inventer, à perfectionner, à encourager les artistes, les hommes de lettres, les industriels, les petits commerçants, son esprit était une source féconde où chacun de ses concitoyens croyait pouvoir puiser

les moyens de rendre sa position plus heureuse. Combien de services privés n'a-t-il pas rendus dans ces temps d'agitations politiques de 1814 et de 1815? Combien de misères n'a-t-il pas consolées? Dans le silence de ce cabinet, asile du pauvre comme du riche, et se plaçant toujours au-dessus des passions politiques et sociales, M. Lair conservait cette noble indépendance de caractère qui est le plus bel apanage de l'homme de bien. Il pouvait, malgré les orages, continuer de marcher à la tête de l'administration de la ville et des sociétés savantes: c'est ce qu'il fit. Il rechercha d'abord avec soin les noms, la vie et les ouvrages des hommes célèbres de la Normandie. Il voulut en réveiller les souvenirs et rehausser encore par des monuments publics la gloire qu'ils avaient répandue sur leur pays. Il commença par acheter les portraits de divers personnages, il recueillit les tableaux, statues et objets divers qui leur avaient appartenu, il se forma un petit musée. Ainsi il obtint de M. d'Orcher la collection de tableaux du poète Segrais; M. d'Angerville lui donna plus tard la statue que ce poète avait élevée en l'honneur de Malherbe dans son jardin, et qui avait été faite par Jean Postel. Il se mit à la recherche des médailles, briques armoiriées des abbayes, débris de monuments antiques, manuscrits, dessins, lithographies. Il faut avoir visité cette collection pour juger avec quel patriotisme normand son fondateur l'avait créée. C'est entouré de ces antiquités, de ces portraits des Normands illustres, et comme s'il eût voulu leur donner une nouvelle vie, qu'il se prit à évoquer leur souvenir et à réveiller leur gloire.

Le premier et le plus célèbre de ces grands hommes fut le restaurateur de la langue française, le poète Malherbe. C'était en 1815. M. Lair eut l'heureuse pensée de proposer une souscription, dont l'objet était de frapper une médaille en son honneur. Cette idée fut accueillie avec enthousiasme

par les savants et par tous les bons citoyens. L'exécution de la médaille, confiée à l'un de nos meilleurs graveurs, Gatteaux, servit bientôt de modèle à toutes celles que le même sentiment d'admiration pour nos grands hommes fit consacrer à leur mémoire. M. Lair fit placer sur la maison de Malherbe une plaque en marbre, qui rappelait au voyageur le lieu et l'année de la naissance de l'illustre poète. Il fit couler son buste en plâtre, et un exemplaire en fut placé dans la maison de Malherbe, où il est encore aujourd'hui, un autre à la Bibliothèque et un troisième dans son petit jardin, à l'ombre de son saule. Il en envoya à Alençon et à Argentan pour les bibliothèques de ces villes, et aux derniers jours de sa vie, il venait d'offrir un buste au séminaire de Séez. La maison Malherbe a été restaurée; M. Lair recueillit les frontispices de cette maison qui portaient l'inscription de la naissance de Malherbe. Chaque année M. Lair donnait une médaille de Malherbe au lauréat le plus distingué à la distribution des prix du collége. M. Lair concourut activement, avec les Sociétés savantes de Caen, à l'érection de la statue de Malherbe sur la place de l'Université, et à faire placer à la Bibliothèque un portrait en pied fait par son ami Robert Le Fèvre, peintre de Bayeux. Aussi le nom de M. Lair restera-t-il toujours attaché au souvenir de Malherbe, et plus d'une fois pendant sa vie M. Lair a pu jouir du bonheur d'avoir tant fait pour la mémoire de notre grand poète, car lorsque le roi Louis XVIII eut ordonné au peintre Robert Le Fèvre de lui faire un portrait de Malherbe, il voulut admettre M. Lair à l'honneur de lui remettre la médaille exécutée par Gatteaux, et il le félicita.

M. Lair fit ériger une plaque en marbre en l'honneur de l'immortel auteur du système du monde, à Beaumont-en-Auge, lieu de sa naissance. Il fit inscrire sur ce marbre ces vers composés par Chênedollé :

Sous un modeste toit ici naquit Laplace,
Lui qui sut de Newton agrandir le compas,
Et s'ouvrant un sillon dans les champs de l'espace,
Y fit encor un nouveau pas.

M. Lair contribua à l'érection de la statue de ce grand homme et à faire donner son nom à l'une des rues de la ville de Caen.

Quel est l'homme célèbre de la Normandie auquel M. Lair n'a pas rendu un hommage?

A Caen. — Malherbe, Segrais, Malfilâtre, Duval de Mondrainville, Choron.

A Bayeux. — Alain Chartier.

A Mathieu. — Jean Marot, Rouelle, Fresnel.

A Pont-l'Evêque. — Vauquelin, célèbre chimiste.

A Vire. — Olivier Basselin; et Chênedollé, son contemporain et son ami, que n'a-t-il pas fait pour qu'on élève un monument à la mémoire de cet immortel auteur du *Génie de l'homme?*

N'est-ce pas par les conseils de M. Lair et pour répondre à ses vœux, que nous avons publié une *Etude biographique et littéraire des œuvres de Chênedollé?* M. Lair demandait à Vire un monument commun qui réunît les statues des trois poètes virois, *Chênedollé, Olivier Basselin* et *Castel,* auteur du poème *Les Plantes.* Le vœu de M. Lair n'a pas été exaucé, et cependant il a encore été renouvelé en 1859 par tous les membres réunis de l'Association normande.

Lorsque M. Lair ne pouvait obtenir les monuments qu'il désirait, ou qu'à raison de frais trop élevés il ne pouvait y satisfaire entièrement, il sollicitait près des autorités municipales, et souvent même près du gouvernement, les fonds nécessaires pour y parvenir; il provoquait la réunion des conseils et des sociétés qui votaient l'érection d'un monument. C'est ainsi qu'il a contribué, en donnant une somme considérable, à faire placer les portraits des hommes

illustres de Caen dans la bibliothèque de cette ville, — à faire ériger à Falaise la statue de Guillaume le Conquérant ; à Coutances, celle de Le Brun ; à Condé, celle de Dumont-d'Urville ; à l'abbaye aux Dames de Caen, le monument en l'honneur de la reine Mathilde ; ou bien il demandait qu'une place, une rue portât le nom d'un grand homme. Enfin, M. Lair achetait des ouvrages ou des choses rares qui pouvaient augmenter les collections au profit de la ville de Caen. Il obtint divers objets précieux ou remarquables rapportés de ses voyages par son trop malheureux ami *Dumont-d'Urville,* qui donna à la Bibliothèque l'*Histoire de ses voyages*, et au cabinet d'histoire naturelle *son Herbier*.

Nous ne voulons attribuer dans ces citations à M. Lair, que la part qu'il a prise en contribuant à faire ériger ces monuments et à obtenir ces dons patriotiques. M. Lair était toujours l'un des premiers et des plus empressés à vaincre les difficultés que l'indolence ou le mauvais vouloir faisaient surgir au sein des délibérations. Son caractère doux et conciliant inspirait une telle confiance, qu'il était très-souvent choisi comme médiateur, et il arrivait presque toujours à atteindre le but qu'il se proposait. Il n'a pas toujours réussi dans ses projets. Ainsi nous savons qu'il désirait très-vivement faire élever une statue à Charlotte Corday, qui a longtemps vécu à Caen. Les évènements politiques ne l'ont pas permis ; mais il était parvenu à obtenir une copie de son portrait qui était très-ressemblant et qui décorait sa salle.

C'est à M. Lair que la ville de Caen doit de compter, parmi ses richesses, la coupe dite de Guillaume le Conquérant. Cette coupe en argent doré, incrustée de médailles antiques, avait été, en 1807, confiée à M. l'abbé de la Rue par M. le préfet Cafarelli. Après la mort de l'illustre savant, la famille de Mathan avait hérité de la précieuse coupe.

M. Lair se chargea d'en demander la restitution à la ville de Caen. Le 25 novembre 1845, il écrivit à Mme de Mathan au nom de l'intérêt de la science, de l'honneur et du patriotisme normand. Ce langage, digne de cette noble famille de Mathan, fut compris. Le 1er décembre, la coupe était promise à titre de donation à la ville de Caen, et elle orne, depuis cette époque, la bibliothèque publique.

Ce n'était pas seulement par des monuments, des statues et des inscriptions que M. Lair voulut honorer la mémoire des grands hommes qui avaient illustré son pays ; il offrait encore à ses frais des prix que les sociétés savantes décernaient au concours, soit pour la biographie de ces grands hommes parmi lesquels nous citerons le général Decaen, Choron, Dumont-d'Urville, les frères Porée, soit pour l'histoire d'un monument remarquable, telle que celle de l'abbaye Saint-Etienne de Caen, dont le prix a été décerné à M. Hippeau. Un *Mémoire sur les moyens de propager le goût de la musique,* fut rédigé par M. J.-F. Porte ; un autre sur l'état de la musique en Normandie, depuis le IXe siècle, par Mlle Chuppin. Les auteurs de ces deux ouvrages couronnés par la Société philharmonique obtinrent, en 1834 et 1836, deux médailles dont M. Lair fit les frais. Il offrit encore le prix d'un concours ouvert par la Société d'Agriculture et de Commerce, pour trouver un moyen d'avoir à Caen des fontaines publiques dans tous les quartiers et en tous temps.

Ces biographies, ces mémoires, ces ouvrages étaient donc publiés par suite des concours qui étaient dus aux propositions généreuses de M. Lair. Il a été, pendant un demi-siècle, le promoteur des institutions utiles et des concours publics du département du Calvados. S'il est une vérité pour tous les cœurs honnêtes, c'est que l'homme *se grandit* en cherchant à grandir les autres hommes. Qui plus que M. Lair voulut relever et anoblir les noms illustres, non-

seulement de ses concitoyens, mais même de la France? Il provoqua, en effet, auprès de MM. de Richelieu, de Cazes et Lainé, une souscription de cent vingt médailles en l'honneur des grands hommes fançais; cette souscription eut un plein succès.

M. Lair était heureux de réunir dans son salon et parfois à sa table les savants étrangers. Ils ne se connaissaient souvent que par leur célébrité et leurs ouvrages. L'amour de la science et M. Lair cimentaient leur amitié. Il s'empressait de leur faire les honneurs de la ville de Caen et de les présenter dans les salons de ses fonctionnaires. S'il recueillait quelque anecdote de ces conversations scientifiques, il en prenait une note qu'il plaçait dans les ouvrages de ces savants, et il en avait beaucoup. Puis, combien de richesses pour la science dans cette volumineuse correspondance, qu'il a entretenue pendant cinquante ans avec tant d'hommes célèbres qu'il a connus! Et ces liaisons honorables, qui firent le bonheur de la vie de M. Lair, l'encourageaient à persévérer dans cette carrière qu'il s'était ouverte. En 1819, une quatrième exposition des produits des arts et de l'industrie eut lieu à Caen par ses soins et sous sa direction. Il en reçut de la Société d'Agriculture et de Commerce une bien douce récompense. Cette Société voulut, dans une séance extraordinaire, offrir ses témoignages de reconnaissance à MM. de Mont'ivaut, préfet; de Vendœuvre, maire; Bonnaire, négociant, et Lair. La Société s'exprimait en ces termes :

« Elle offre sa reconnaissance à M. Lair pour les travaux » pénibles auxquels il s'est livré pendant dix-huit ans » comme secrétaire de la Société et pour les soins inta- » rissables et le dévouement sans bornes avec lesquels il » a dirigé non-seulement la dernière exposition, mais » encore toutes celles qui l'ont précédée. Le nom de » M. Lair réveillera toujours le souvenir de toutes les vertus

» qui ornent le véritable ami du bonheur et de la prospérité
» de la France ; ce nom sera toujours révéré dans l'humble
» chaumière du malheureux, chez tous les amis des sciences
» et des arts, et dans tous les lieux où notre industrie
» s'anime et nous promet de nouvelles richesses, de nou-
» velles gloires. »

En 1834, la même Société lui offrait encore des remercîments et de nouveaux témoignages d'estime pour ses services à une cinquième exposition.

M. Lair jouissait de la confiance et de l'estime publique ; il comptait de nombreux amis ; il a eu cependant des jours difficiles à traverser. Homme public, il a eu à subir pendant sa longue carrière les effets de cinq révolutions politiques, et il a su parfois se rendre utile en montrant de l'énergie pour s'opposer aux mesures violentes qui, dans ces temps de fièvre sociale, troublent presque toujours la paix publique. En 1830, étant, comme doyen des conseillers de préfecture, chargé de faire l'intérim à la place du préfet, M. Lair s'opposa très-vivement à la publication de certaines proclamations, et on a dû à son énergie de ne pas voir répandre dans le département du Calvados ces affiches révolutionnaires et anti-sociales.

Dans toutes les circonstances où M. Lair a été appelé par intérim à diriger l'administration du département, il n'a jamais permis qu'on eût recours aux mesures violentes dans les affaires. « Un homme public doit être fort et énergique, disait-il, dans l'exercice de ses fonctions, mais jamais il ne doit se laisser entraîner à la colère ou à la violence, sous peine de se voir *tomber au-dessous de ses administrés.* »

M. Lair a été l'un des membres les plus actifs de l'Académie des sciences de Caen, dont il a eu l'honneur d'être plusieurs fois élu le président. Il a été, en 1823, avec M. de Caumont, l'un des fondateurs de la Société des Anti-

quaires de Normandie, et, au moment de sa mort, il venait encore de contribuer à faire les frais du prix d'un concours au nom de cette Société. En 1823, il fonda, avec M. Lamoureux, la *Société Linnéenne*, qui a rendu de si grands services à l'étude de la géologie du Calvados.

En 1827, M. Lair fonda, avec MM. Spencer-Smith et plusieurs amateurs de musique, la Société philharmonique dont il a été longtemps le Président.

M. Lair contribua activement en 1832 à la fondation de l'*Association Normande*, qui n'était que la continuation et le développement des concours agricoles qu'il avait fondés précédemment.

En 1835, il se joignit à l'honorable M. de La Chouquais et à plusieurs autres personnes bienfaisantes pour faire ouvrir, dans le faubourg Vaucelles, le premier établissement des Salles d'asile, dont il a voulu être, après sa mort comme pendant sa vie, l'un des premiers bienfaiteurs.

Enfin, en 1837, M. Lair fonda les courses de chevaux à Caen ; c'est un de ses premiers titres à la reconnaissance publique. Il avait à vaincre la concurrence des directeurs du Haras du Pin. Il fallait de l'énergie et du dévouement ; car, quelque puissants que fussent les motifs qui faisaient préférer les courses de Caen à celles du Haras du Pin, celles-ci avaient l'avantage de la préexistence. M. Lair eut pour la ville de Caen ce dévouement. Cette Société, formée après des démarches très-pénibles, fit pendant trois ans des progrès qui lui méritèrent les plus hautes protections. M. Lair en profita en 1840 pour faire demander au gouvernement, par la Société d'Agriculture et de Commerce, de faire transférer à Caen les courses du Haras du Pin. Cette demande fut accueillie favorablement, et, dans la séance de la Société du 17 avril 1840, M. Lair présenta un arrêté du Ministre du commerce, en date du 7 avril, qui classait pour la première fois la ville de Caen au nombre

des onze parties de la France où étaient établies des courses royales; et il écrivait le 30 avril 1840 à M. Mercier, député de l'Orne : « C'est un fait accompli. Le gouvernement a transféré à Caen les courses du Haras du Pin. C'est un fait accompli contre lequel vous ne pouvez plus lutter. »

M. Lair avait donc atteint le but de ses travaux et de son dévouement à la ville de Caen; mais il eut à supporter tant de fatigues pour l'établissement de ces courses en 1837, qu'il tomba gravement malade. Il fut pendant plusieurs jours à la dernière extrémité. Il revint cependant, bien qu'il n'ait jamais été parfaitement guéri. C'est à dater de cette époque qu'on vit ce bon vieillard recourir au bras d'un ami, d'un citoyen qu'il rencontrait, pour soutenir ses pas chancelants.

M. Lair venait d'atteindre sa 79e année, lorsqu'en 1848 une nouvelle révolution vint encore bouleverser les fortunes et affliger les familles par des destitutions nombreuses parmi les fonctionnaires publics. Plusieurs des collègues de M. Lair en furent victimes; ses amis et ses concitoyens se demandaient si on oserait affliger par une destitution les derniers jours de celui dont la vie entière avait été consacrée au bonheur de sa ville natale. M. Avril, préfet de la République, fit alors près de M. Lair une démarche fort honorable. Il lui dit : « Je sais que vous partagez l'inquiétude » de vos amis sur l'avenir de votre place de conseiller de » préfecture; vous êtes, M. Lair, un de ces hommes qu'on » ne destitue pas. » Ces belles paroles portèrent la joie et la consolation dans tous les cœurs; elles resteront gravées, en l'honneur de celui qui les a prononcées, dans le souvenir des parents et des amis de M. Lair; ils furent heureux de voir ce bon vieillard trouver encore au milieu des orages politiques la récompense de ses bienfaits. Mais ce qu'un Préfet de la République n'avait pas voulu faire en 1848, eut lieu en 1852; laissons parler ici ce bon M. Lair

sur cet évènement si grave pour sa vie, qui le frappa au moment où il avait le droit d'espérer plus que jamais que sa carrière ne finirait qu'avec elle:

« En 1852, le 22 janvier, parvenu à ma 83e année, je » suis destitué de ma place de doyen du conseil de pré- » fecture, après en avoir rempli les fonctions pendant » quarante ans et avoir été délégué pendant peut-être plus » de dix ans, à différentes époques, dans des circonstances » souvent difficiles, pour remplacer les préfets pendant les » révisions ou pendant leur absence à Paris ou dans les » *intérim.* »

On voit par ces paroles quelle vive impression M. Lair ressentit de cette destitution : « Je n'avais que peu d'an- » nées, peu de jours peut-être à vivre, on n'a pas voulu » me laisser jouir de ma place plus longtemps, » disait-il à ses nombreux amis et à ses concitoyens qui venaient en foule lui donner des consolations.

Personne n'a douté que cet évènement n'ait porté à M. Lair le coup mortel; car, depuis cette époque, sa santé fut chaque jour plus mauvaise et sa vieillesse plus avancée et plus chancelante.

Il avait reçu, depuis plusieurs années, la décoration de Chevalier de la Légion-d'Honneur. Il fut nommé Officier de cet ordre. Cet honneur, quelque grand qu'il fût, n'offrait à M. Lair qu'une faible consolation au chagrin qu'il ressentait d'avoir perdu sa place. Mais la Société d'Agriculture et de Commerce réservait une bien douce et bien précieuse récompense à celui qui avait été son Secrétaire pendant cinquante ans. Dans une séance extraordinaire en 1852, elle décerna à M. Lair une médaille en or (grand module), et le Président lui adressa dans les termes les plus flatteurs l'expression de la reconnaissance de la Société et de ses concitoyens. M. Lair fut très-sensible à cet hommage rendu par ses collègues; ce fut les larmes aux yeux qu'il reçut ce

prix, qui couronnait si dignement une vie toute de dévouement à l'intérêt public. On peut dire que ce jour terminait dignement cette longue et noble carrière.

Nous avons pu la parcourir et la faire apprécier dans ses rapports publics; il faut encore faire connaître le caractère honorable de M. Lair dans la vie privée.

C'est dans le silence du cabinet, au milieu de cette collection de mille objets divers appartenant aux arts, à l'agriculture, aux sciences; c'est à l'ombre de ce saule qu'il avait planté, que M. Lair, jusqu'aux derniers jours de sa vie, rêvait à tant de projets utiles à l'humanité. Plus de trente ans de la vie de M. Lair ont été consacrés à poursuivre un but qu'il s'était proposé et dont il a, pendant fort longtemps, conservé le secret. Son testament, fait le 15 juillet 1850, prouve assez quel était ce but, qu'il poursuivait avec persévérance et énergie.

Il le dit d'ailleurs au commencement de son testament: il voulait concilier les intérêts de sa famille qu'il aimait tendrement avec l'intention : 1° de fonder et de doter des établissements publics dans sa ville natale; 2° de faire les frais de divers prix à décerner par les Sociétés savantes; 3° de secourir et de faire sortir du néant des artistes malheureux, qui n'avaient d'autres espérances que celles que leur offrait la générosité de son cœur; 4° de soulager les pauvres, tendre la main à toutes les misères, faire des dons secrètement aux hospices, aux bureaux de bienfaisance, multiplier sous toutes les formes, et au prix des démarches les plus actives et souvent les plus pénibles, les moyens de répandre l'aumône, de la populariser, de la grossir: voilà quel a été le but que se proposait ce bon citoyen, ce généreux philanthrope.

M. Lair allait parfois donner secrètement à Mme la Supérieure de l'Hôtel-Dieu une certaine somme pour secourir ceux qui quittaient l'hospice trop faibles ou trop indigents

pour pouvoir subvenir à leurs besoins. Nous voudrions, pour faire connaître jusqu'où allait la générosité inépuisable de son cœur, pouvoir citer tous les moyens qu'il inventait pour secourir les pauvres ; parfois même il ne craignait pas de provoquer la raillerie. Qu'il nous soit permis de citer deux faits : La Société franc-maçonnique fait distribuer des aliments chaque hiver aux pauvres. M. Lair eut l'heureuse pensée d'envoyer faire goûter aux dames charitables de la ville le potage qu'on distribuait ainsi aux pauvres, et de leur faire présenter en même temps la bourse quêteuse qui devait recevoir une nouvelle aumône ; il l'adressa à la Société franc-maçonnique, avec invitation de l'ajouter à sa distribution d'aliments.

On vint lui offrir pour une loterie les primeurs les plus rares de la serre d'un amateur. Il provoqua, parmi les Dames patronesses, la mise aux enchères de chacun de ces petits fruits, et il mit ainsi au profit de ses pauvres le prix de ces friandises.

Nous pourrions citer beaucoup d'autres anecdotes qui toutes sont empreintes du même esprit de charité, et dans dans lesquelles M. Lair a toujours su braver la raillerie et même l'ironie.

On a dit qu'en France le ridicule et l'ironie tuent l'homme au moral et souvent au physique, et nous en avons de bien tristes exemples. Le mérite de M. Lair, une de ses plus heureuses qualités, a été de savoir se mettre au-dessus du ridicule et de l'ironie. Qui de nous ne sait comment il y parvenait ? C'est avec ce sourire aimable et charmant qu'il avait toujours sur les lèvres, qui prévenait dès l'abord en sa faveur et lui attirait bientôt tous les cœurs. Aussi, disait-il à une dame qui, ne le connaissant pas, le recevait froidement : « Madame, je ne suis pas beau ; mais je fais » tout mon possible pour être aimable. »

On ne sait pas assez, dans l'intérêt du progrès social,

quelle reconnaissance la société doit aux hommes qui, comme M. Lair, savent prendre l'initiative dans toute nouvelle entreprise, faire les premiers pas pour l'exécution d'un nouveau projet, qui doit subir la censure et souvent l'ironie de l'opinion publique. Le jugement parfois sévère de cette opinion publique n'a-t-il pas fait souvent abandonner plus d'une entreprise utile?

M. Lair ne reculait pas, lorsqu'il avait adopté un projet dont il reconnaissait l'utilité. Il n'épargnait ni ses pas, ni sa bourse, ni la fatigue même pour réussir; il a eu de rudes épreuves à subir. Ainsi, lorsqu'il vint présenter à l'auteur du *Génie du Christianisme* la liste de souscription pour la médaille en l'honneur de Malherbe, il l'invita à y mettre sa signature; il fut reçu avec une telle rudesse qu'il faillit reculer de peur; il fut aimable, et il eut l'honneur de compter Châteaubriand au nombre de ses souscripteurs. A une autre époque, il eut beau vanter au fameux auteur de *la Muette* sa nationalité pour l'engager à visiter Caen, sa ville natale; il lutta vainement contre une volonté trop énergique, tous ses efforts et ses démarches ont été inutiles.

M. Lair n'a-t-il pas été lui aussi victime de l'ingratitude de ces hommes à qui on n'a jamais rendu que des services, et qui se disent très-braves parce qu'ils vous jettent l'injure à la face? Gens au ton fier, à la voix haute, au caractère vif et souvent brutal, mais plus souvent encore pauvres d'esprit, qui se font un point d'honneur d'insulter par un sentiment d'ignoble jalousie ceux qui, comme M. Lair, s'élèvent par l'amour du bien public et par leurs vertus sociales (1). Ces hommes égoïstes trouvent toujours qu'on

(1) Ceci nous rappelle ces vers d'une comédie de M. Dumanoir, *Les Agneaux*. Ils contiennent des conseils pour ceux qui, par position, vivent dans un certain monde :

« C'est la règle constante et traditionnelle,

n'en fait pas assez pour eux; M. Lair, en homme honnête et vertueux, ne s'en irritait pas; il leur pardonnait et souvent il leur tendait la main. Aussi, sa bonté était-elle populaire et presque proverbiale; on ne le nommait plus que *le bon monsieur Lair*.

Cette réputation lui était méritée surtout par les bienfaits qu'il répandait secrètement. Combien n'a-t-il pas accueilli de pauvres artistes dans le silence du cabinet? C'est là qu'avec une bonté toute paternelle, il cherchait avec eux par quels moyens il pouvait les faire sortir du néant, et, pour y parvenir, il ouvrait au pauvre artiste et sa bourse et son cœur, sans distinction de nom, de rang ni de sexe, pourvu qu'il reconnût de l'honnêteté et des dispositions à un véritable talent dans son solliciteur. Aussi sa mémoire est-elle bénie par ceux qu'il a arrachés au désespoir et à la misère, et dont l'âme était trop fière pour supporter les rigueurs de l'indigence.

M. Lair n'était pas à vrai dire un artiste; mais ses rapports avec les peintres et les artistes les plus célèbres (rapports parfois intimes avec quelques-uns) lui avaient acquis une certaine expérience dans les arts, et surtout en peinture. Il a eu des relations avec les fameux peintres David, Vien, maître de David, Joseph et Carle Vernet,

---

» L'homme bon, ici-bas, est la dupe éternelle;
» L'instrument dont on joue, en lui donnant le ton;
» Le pigeon que l'on plume et l'agneau que l'on tond.
» Le monde a plus d'égards; voulez-vous le contraindre?
» Oui, pour vous faire aimer, sachez vous faire craindre;
» Dès lors, on vous ménage, et tout vous est permis.
» *Les méchants ont toujours des lâches pour amis.*
» C'est ainsi que j'ai fait, bravant les gens en face,
» Sur ma peau de brebis, j'ai mis avec audace
» Une peau de lion, aux abords menaçants,
» Et des ongles de tigre à mes doigts innocents. »

Gudin ; mais il comptait surtout au nombre de ses amis intimes un peintre normand qui jouissait d'une juste célébrité, Robert Le Fèvre, né à Bayeux.

Il n'était pas un antiquaire ayant des connaissances profondes comme M. de Caumont, et cependant M. Lair était un des membres de la Société des Antiquaires les plus utiles, par ses recherches actives, par son dévouement à vouloir conserver et acquérir, souvent à grands frais, ce qui était beau. Il en a laissé pour témoignage ces collections faites depuis longtemps avec l'intention bien arrêtée d'en disposer en faveur de la Société des Antiquaires.

M. Lair n'était pas un industriel ni un agriculteur. Cependant ses rapports intimes avec de grands industriels, tels que Richard Lenoir et autres, et avec les agriculteurs les plus distingués ; sa correspondance comme Secrétaire de la Société d'Agriculture, les concours agricoles, les expositions des arts et de l'industrie, prouvent que toute sa vie a été vouée à l'industrie, à l'agriculture et au commerce, qui ont eu souvent recours à ses connaissances et à ses conseils.

Enfin, M. Lair n'était pas un littérateur, et cependant sa plume n'est pas resté inactive. Il écrivait ou plutôt il dictait beaucoup. Il a non-seulement rédigé les travaux de la Société d'Agriculture pendant plus de quarante ans ; présenté les comptes-rendus des cinq premières expositions des arts et de l'industrie ; fourni plusieurs articles aux *Annales des Voyages*, au *Dictionnaire d'Histoire naturelle*, de Déterville, à la *Biographie universelle ;* mais il a encore publié de nombreuses notices de sciences appliquées et d'économie publique, et les ouvrages ci-après :

1° *Extrait de mes voyages en France.* 1799 ;

2° *Essai sur les combustions humaines, produites par un long abus des liqueurs spiritueuses.* 1800 ;

3° *Description de l'ouverture de l'avant-port de Cherbourg, le 27 août 1813 ;*

4° *Notice sur les bains de Bagnols.* 1800 ;

5° *Une description des jardins de Courset*, situés aux environs de Boulogne-sur-Mer. In-8°, 1814. Paris ;

6° *De la pêche, du parcage et du commerce des huîtres.* 1826 ;

7° *Une Carte de l'arrondissement de Bayeux*, sur une feuille grand-aigle ;

8° *Rapport sur l'utilité de la culture des pommes de terre dans le Calvados et sur leurs différents usages.* Brochure in-8°, 1828 ;

9° *Rapport sur les troupeaux mérinos de M. le comte de Polignac.* 1828 ;

10° *Rapport à l'Académie des Sciences, le 19 avril 1828, sur les Voyages de Dumont-d'Urville, capitaine de frégate.* 1828 ;

11° *Rapport sur un discours composé par M. Brugnière, baron de Sorsum.* 31 mars 1828 ;

12° *Notice historique sur plusieurs Normands célèbres.* Caen, 1813.

13° *Bains de Bagnols, département de l'Orne.* 1813.

Tels sont les ouvrages de M. Lair. Il en avait laissé la liste dans ses papiers de famille. M. Lair avait bien voulu nous communiquer des notes sur Chênedollé. C'est à M. Lair que nous avons dû la première pensée de publier une étude littéraire sur cet illustre auteur du *Génie de l'homme.*

M. Lair n'a été ni un artiste, ni un antiquaire, ni un littérateur; mais qu'il nous soit permis de le dire, il a rendu plus de services, il a été plus utile par son zèle et par son

activité aux progrès des sciences, des arts et de l'industrie, que beaucoup d'hommes plus savants et qui doivent à des connaissances bien plus profondes le rang éminent dont ils jouissent dans la société.

M. Lair, comme tous les hommes vrais amis des sciences, avait un profond respect pour les célébrités littéraires de notre époque; il cherchait tout ce qui pouvait lui en rappeler le souvenir. Aussi ne manqua-t-il pas de profiter d'une circonstance, pour demander, au plus grand écrivain dont s'honore la Normandie, la *plume* avec laquelle il écrivait de si belles pages d'histoire et de littérature. M. Guizot s'empressa de répondre à la demande de M. Lair avec l'accueil le plus flatteur.

M. Lair a plusieurs fois exprimé le regret de n'avoir pas écrit ses mémoires.

En 1852, il venait d'atteindre la quatre-vingt-troisième année de sa vie, très-affecté de la destitution de ses fonctions de Conseiller de préfecture; il avait sous les yeux son testament, rédigé en 1850, dans lequel il devait faire connaître ses dernières volontés; jetant alors un coup-d'œil sur sa vie passée, sur cette longue carrière que Dieu lui avait donné de parcourir, il se prit à regretter de ne pas avoir fixé, dans des mémoires d'outre-tombe, les évènements, les hommes, les choses, qui, placés comme des jalons sur le cours de la vie, en laisseraient un honorable souvenir. M. Lair savait que Chênedollé, l'un de nos meilleurs poètes normands, qui l'avait honoré de son amitié, avait rédigé le journal de chaque jour de sa vie, et qu'il disait souvent que, si chacun écrivait ses diverses impressions et qu'il traçât le portrait des principaux personnages qu'il rencontre dans ce monde, il laisserait après sa mort un monument au foyer domestique. Et le savant Huet, évêque d'Avranches, n'avait-il pas écrit à quatre-vingt-six ans son *Commentarius de rebus ad eum pertinentibus?*

M. Lair voulut exécuter son projet. Il a, en effet, laissé sur sa vie des notes écrites de sa main. Après en avoir dit très-brièvement les principaux évènements, il récapitule une série de noms des principaux personnages qu'il a connus et qui lui rappellent tel ou tel évènement; mais on voit, à la lecture de ces notes, que le bon vieillard écrit déjà trop tard, le temps presse :

L'homme n'a point de port, le temps n'a point de rive,
Il coule et nous passons.

On voyait, en effet, la vie de M. Lair s'éteindre chaque jour; ses paroles et ses pensées étaient encore et furent jusqu'au dernier jour pour ses concitoyens, ses parents, ses amis; mais les forces physiques l'abandonnaient, et le 3 janvier 1853 était le terme d'une vie honorable et pleine de bienfaits. C'est en parlant à son frère et dans ses bras qu'il quitta la vie, qu'il s'éteignit. Terme béni, jour serein pour l'homme juste qui, comme M. Lair, a consacré toute sa vie à faire de bonnes actions.

Au-delà du tombeau sa vertu le devance;
Et certain du réveil, le jour baisse, il s'endort!

TESTAMENT DE M. LAIR.

L'acte qui contient les dernières volontés de M. Lair est une des plus belles pages de sa vie. Nous devons donc examiner ce testament dans lequel ce bon vieillard semble avoir étudié tous les moyens de prodiguer toutes les générosités de son cœur.

C'est le 15 juillet 1850, que M. Lair mit à exécution le projet qu'il avait formé depuis longtemps, de doter la ville de Caen, les sociétés et les établissements publics, tout en

conciliant les intérêts de sa famille et des personnes qui lui étaient chères.

Après quelques donations particulières, M. Lair lègue :

1° Aux Sœurs de la Miséricorde,	6,000 fr
2° Pour contribuer à la formation et à l'entretien des crèches (1),	12,000
3° Aux Salles d'asiles de Caen (2),	12,000
4° Au Bureau de bienfaisance de Caen, pour faire apprendre un état aux jeunes filles pauvres et les empêcher de mendier dans les rues,	12,000
5° A la colonie agricole et industrielle de M. l'abbé Le Veneur, pour faire apprendre un état aux orphelins pauvres,	6,000
6° A l'Hôtel-Dieu de Caen, pour secourir les convalescents pauvres qui sortent de cet hospice, trop faibles pour pouvoir travailler et subvenir à leur existence,	12,000
Et en cas que l'établissement des Sœurs de la Miséricorde vienne à tomber, dans l'intervalle de l'année de sa mort, M. Lair veut que les 6,000 fr. donnés ci-dessus soient versés au bureau des hospices.	
7° A l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et à la Société d'Agriculture et de Commerce,	12,000

(1) M. Lair a été l'un des fondateurs de l'établissement des Sœurs de la Miséricorde, et il fit les frais de plusieurs crèches dans cet asile de la charité.

(2) M. Lair a donné 15,000 francs pour acheter la maison et le jardin des Salles d'asile.

8° Pour la fondation de deux prix, l'un pour des actes de courage et d'humanité, l'autre pour des actes de moralité, à distribuer chaque année et le même jour, par M. le Maire et MM. les Membres du Conseil municipal, 12,000

9° A la commune de Bellengreville (3) pour contribuer à l'établissement et à l'entretien d'une Sœur de Providence ou de Saint-Vincent de Paul, 4,000

Total des legs en argent qui devaient être placés en rente sur l'Etat. 100,000

M. Lair lègue encore :

A la ville de Caen, sa bibliothèque. Les livres doubles ou jugés inutiles devront être vendus, pour la somme en provenant être employée à acheter de préférence des ouvrages de droit ou d'agriculture.

A son frère, les portraits de famille et trois tableaux peints par sa nièce, Mme de Contamine; mais, au Musée de Caen, tous ses autres tableaux, dessins, plans, gravures, lithographies encadrées, dont la collection est composée d'ouvrages exécutés par des artistes morts ou vivants de la Normandie, particulièrement du Calvados, et les sujets sont pour la plupart relatifs au département, surtout à la ville de Caen. M. Lair exprime ici le désir (1) qu'une partie de la salle du Musée soit spécialement destinée à recevoir cette collection commencée depuis longues années dans un but

---

(3) Les propriétés de la famille de M. Lair sont dans la commune de Bellengreville.

(1) Ce désir, exprimé par M. Lair, n'est pas encore réalisé. Espérons que l'Administration municipale de Caen comprendra que c'était une condition tacite et morale de cette donation.

d'intérêt tout patriotique pour ses concitoyens ; il ajoute : « J'éprouverais bien des regrets, si je pouvais penser que » ces objets fussent relégués dans les greniers, comme » c'est l'usage dans les villes, où on est indifférent sur tout » ce qui tient aux arts et sur ce qui concerne le pays. »

Il lègue encore *au Musée* sa collection de tableaux de Segrais, qui lui a été donnée par M. d'Orcher, propriétaire de l'hôtel Segrais, rue de l'Engannerie.

Il lègue *à la Bibliothèque de la ville* les cartes, plans, lithographies, dessins, gravures en portefeuille, pierres lithographiques ;

A la ville de Caen, la statue en pierre de Malherbe, que Segrais avait élevée en l'honneur du grand poète dans le jardin de son hôtel ;

Au Cabinet d'histoire naturelle, les quelques objets qui le concernent et qu'il possède ; il invite ses concitoyens à imiter son exemple en faisant dans l'intérêt public de semblables donations ;

A la Société des Antiquaires, ses médailles et tous les autres objets et débris d'architecture et de monuments trouvés à Vieux ou dans d'autres localités.

Il lui lègue aussi le *Pouillé* du diocèse de Bayeux, qui est dans les mains de M. Charma, bibliothécaire de la Société.

Il met à la disposition de M. le Maire et du Conseil municipal, une collection assez considérable de briques armoriées, provenant de la salle de l'Echiquier de l'ancienne abbaye aux Hommes.

Il lègue enfin à la ville de Caen les coins de la médaille qu'il fit frapper en l'honneur de Malherbe, en 1815, et qu'il fit déposer à l'Hôtel de la Monnaie de Paris, sous le N° 267. Il prie la ville de donner chaque année des épreuves en argent de cette médaille, au jeune homme qui remportera

au collége le prix d'honneur de rhétorique, et aux lauréats qui seront couronnés par l'académie.

Après avoir exprimé le désir d'être enterré près de son père et de ses parents, M. Lair dit adieu à son frère, à sa sœur, à ses neveux, à ses nièces, à ses collègues, à ses compatriotes, à ses bons amis, et il termine ainsi :

« Arrivé au terme de ma vie, je la quitte, en vous priant » de me tenir compte du bien que j'ai voulu faire, et de » me conserver un bon souvenir. »

Telles sont les dispositions testamentaires, tels sont les adieux touchants de ce bon vieillard. Il dictait, trois ans avant sa mort, ses dernières volontés, dont la première pensée remontait à 1820.

Qui n'admirerait pas cette volonté persistante de répandre à pleines mains les bienfaits sur sa ville natale, non-seulement pendant sa vie, mais longtemps après sa mort, car ces capitaux placés en rentes sur l'Etat, au profit des pauvres, des sciences, des arts, de l'humanité, de la moralité, forment à perpétuité un fonds de fortune, dont la source intarissable remontera toujours au nom de M. Lair, bienfaiteur de la ville de Caen.

La reconnaissance publique, et spécialement celle de ses collègues des Sociétés savantes, qui ne lui avait pas manqué pendant sa vie, n'a pas fait défaut à sa mémoire après sa mort.

Cette mort fut un deuil public pour la ville de Caen, pour le département et pour toutes les Sociétés savantes de la Normandie.

C'est à flots pressés que toutes les classes de la société, pauvres et riches, magistrats, membres du clergé et de toutes les administrations, de toutes les sociétés littéraires, commerciales et agricoles de la ville de Caen, savants venus exprès des autres villes, négociants, commerçants et

industriels, artistes, artisans, hommes du peuple, tous ceux enfin sur lesquels M. Lair répandait ses bienfaits, tous ceux qui avaient éprouvé la bonté inépuisable de son cœur, sont venus lui dire un éternel adieu.

M. Bertrand, Maire de Caen, Président de la Société d'Agriculture, prononça un discours dans lequel il exprimait, dans les termes les plus touchants, les regrets de la ville entière et l'admiration publique pour les vertus bienfaisantes de M. Lair. MM. Eudes Deslongchamps, doyen de la Faculté des sciences, Desrosiers, recteur de l'Académie, et Abel Vautier, Membre du Corps législatif, animés des mêmes sentiments envers la mémoire de M. Lair, prononcèrent d'autres discours; puis cet excellent citoyen, cet ami de l'humanité fut enterré, selon son désir, dans le cimetière des Quatre-Nations, près de ses vieux parents.

La Société d'Agriculture et de Commerce de Caen décida par acclamation, dans sa séance du 21 janvier 1853, qu'une souscription serait ouverte, sous son patronage, pour consacrer un monument simple et durable à la mémoire de M. Lair; qu'un buste de grandeur naturelle, coulé en bronze, d'après le portrait de M. Lair, dû à l'habile pinceau de M^lle^ Faucon (M^me^ Pigault), serait solennellement inauguré dans le lieu ordinaire des séances des Sociétés savantes de la ville de Caen; qu'au-dessus de la tête, un cartouche porterait les noms et prénoms, ainsi que l'indication du lieu et de la date de la naissance, du lieu et de la date du décès. Sur le socle serait gravée cette inscription tirée d'Horace :

Cui pudor, et justitiæ soror
Incorrupta fides, nudaque veritas
Quando ullum invenient parem ?

Une médaille d'or de la valeur de 600 fr. devait être offerte par l'Académie des sciences, arts et belles-lettres,

et par la Société d'agriculture et de commerce de Caen à l'auteur de la meilleure notice biographique sur M. Lair. Le prix devait être décerné dans une séance extraordinaire d'inauguration du buste, lors de laquelle l'ouvrage couronné serait lu soit par son auteur, soit par un membre de l'assemblée.

La Société devait encore faire frapper une médaille de moyen module, portant d'un côté la tête de M. Lair, gravée d'après le buste, avec les dates de sa naissance et de sa mort en exergue, et au revers une couronne de chêne, au centre de laquelle seraient ces mots :

A P.-A. LAIR,

L'AGRICULTURE RECONNAISSANTE.

Des exemplaires en bronze de cette médaille devaient être distribués aux souscripteurs et joints à tous les prix décernés par la Société, dans le courant de l'année qui suivrait l'inauguration du buste.

Tel est le programme qui avait été arrêté à l'unanimité par la Société d'agriculture et de commerce de Caen.

Le 9 mai 1859, cette Société inaugurait le buste de M. Lair. Elle avait convoqué pour cette solennité, dans la salle d'honneur de l'Hôtel-de-Ville de Caen, toutes les Sociétés savantes, des députations de tous les établissements publics. Cette nombreuse et brillante société était présidée par M. Tonnet, préfet du Calvados, qui avait à ses côtés les hauts fonctionnaires de la cité. Après avoir fait connaître le but de la réunion, M. le Préfet, dans un éloquent discours, dit que la vue des statues des grands hommes qui honorent leur pays, grandit notre âme, anoblit notre pensée et nous porte dans la voie du bien et de l'utile.

La Commission pour la souscription avait chargé son secrétaire, M. G. Mancel, d'esquisser à grands traits le portrait du vénérable bienfaiteur de la cité. M. Démiau de Crousilhac, conseiller à la Cour impériale, donna lecture de cette notice.

Le buste de M. Lair inauguré dans cette séance est très-ressemblant. Il est dû au ciseau d'un artiste aussi habile dans l'art dramatique que dans la sculpture, M. Mélingue. M. Mélingue est de Caen; il avait connu M. Lair et il donna des preuves du plus honorable désintéressement.

Tels sont les honneurs qui ont été rendus à M. Lair après sa mort. Nous avons pensé qu'une esquisse faite à grands traits de sa vie ne suffisait pas à sa mémoire, nous qui avons vécu dans son intimité, qu'il avait honoré de sa confiance et de son amitié, qui avions entre les mains ces notes précieuses sur sa vie, écrites par lui. Il nous tardait de publier enfin cette notice que nous avions écrite en 1853, l'année de la mort de M. Lair.

Qu'il nous soit permis de la terminer par une pièce de vers que M. A. Le Flaguais adressa à M. Lair, le 23 avril 1835, comme expression de sa reconnaissance. C'est une fleur de plus jetée sur la tombe de celui *qui fut* aussi bon ami que bon citoyen.

G. HELLAND,

Avocat, ancien Magistrat.

VERS DE M. ALPHONSE LE FLAGUAIS

SUR LE SAULE DU PONT SAINT-JACQUES.

Près de la demeure d'un sage,
Tu fais flotter tes longs rameaux ;
Tu sembles conjurer l'orage
De respecter son ermitage,
Où furent guéris tant de maux.

Oui, c'est là que sa prévoyance,
Ne méditant que des bienfaits,
Protége l'art et la science ;
Des cœurs gagne la confiance,
Les rend joyeux et satisfaits.

C'est là que d'un sourire aimable
Il accueille le voyageur.
Là, d'une grace inimitable,
De doux récits ornant sa table,
Il charme et fait croire au bonheur.

De Malherbe l'ombre divine
A ses côtés veille toujours ;
A travers l'arbre qui s'incline,
L'image auguste s'illumine
Du soleil des premiers beaux jours.

A la porte de sa retraite,
Saule adoré, verdis en paix,
Que du savant et du poète
Les deux noms que l'écho répète,
Vibrent dans tes rameaux épais.

O vous qui connûtes la peine,
Vous qu'oppresse un mortel ennui,
Vous dont la main porte une chaîne,
Pour reprendre une âme sereine,
Il faut vous rapprocher de lui.

Et toi, lyre, qui fus choisie
Pour l'espoir et la vérité,
Est-il plus douce fantaisie
Que d'embaumer de poésie
Le vieux saule qu'il a planté ?

Caen, 23 Avril 1835.

LES ÉLECTIONS

QUI COMPRENAIENT L'AVRANCHIN EN 1697

D'APRÈS

LES MÉMOIRES DE M. FOUCAULT

Intendant de la Généralité de Caen,

Par M. l'Abbé J. DESCHAMPS DU MANOIR.

ÉLECTION D'AVRANCHES.

I. — Topographie.

En examinant diverses archives relatives à notre pays, j'ai trouvé un manuscrit qui m'a paru digne de fixer l'attention de cette Société, si dévouée à l'étude et à la publication de l'histoire de l'Avranchin. C'est la partie concernant l'élection d'Avranches dans le *Mémoire* sur la généralité de Caen, rédigé par les ordres de M. Foucault, marquis de Magny, conseiller du roi, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, et intendant de la généralité de Caen. En ce qui touche notre pays, ce manuscrit semble être le résultat de renseignements consciencieux et exacts : il montre toute l'attention que Louis XIV donna à la bonne administration des provinces, et il fournit des détails divers et importants, qui nous permettent de comparer le présent au passé, de voir les progrès obtenus dans le cours de deux siècles et de constater aussi les pertes que nous avons faites. Rien de

ce qui peut faire connaître l'élection d'Avranches n'échappe au rapporteur : topographie, monuments, établissements religieux, marchés, commerce, productions du sol, nomenclature des paroisses, valeur des bénéfices, récensement des nobles et des taillables, rien n'est oublié, et les renseignements abondent de telle sorte que nous ne présenterons qu'un abrégé et un aperçu sommaire de ce gros manuscrit de 811 pages, dont plus de cent sont consacrées à l'élection d'Avranches. Nous coordonnerons et compléterons ce travail à l'aide de quelques autres documents.

Entre les anciennes subdivisions territoriales de la Basse-Normandie, l'élection d'Avranches est une des contrées les plus remarquables par la beauté de ses sites et par la grandeur de son passé. Le climat est tempéré. Le pays, boisé, mouvementé et pittoresque, présente, dans un ravissant contraste, — délices des yeux du voyageur qui suit les contours de la baie, — tous les agréments de la mer et du bocage. Des rivières le parcourent en tous sens ; il enlace, dans l'immense fer-à-cheval compris entre les pointes de Carolles et de Cancale, la baie, où se dressent le Mont Saint-Michel et Tombelaine ; il possède la forêt de la Lucerne ; il a ses abbayes et son siége épiscopal, et des familles puissantes répandent sur son histoire des souvenirs glorieux.

L'élection d'Avranches était composée de 98 paroisses. Elle comprenait ce qui forme aujourd'hui les cantons d'Avranches, Pontorson, Saint-James, Sartilly ; Brecey, moins Saint-Medard-de-Celland, la Chapelle-Urée et Brecey ; et Ducey, moins la Boulouze, les Chéris, Marcilly et le Mesnil-Ozenne ; la majeure partie du canton de la Haye-Pesnel, et les paroisses de Bouillon, Bourguenolles, Cherencey-le-Héron, Boisyvon, la Trinité, Rouffigny, le Mesnil-Adelée, Saint-Brice-de-Landelle et Saint-Martin-de-Landelle. Elle était bornée au nord par l'élection de

Coutances, à l'est par les élections de Vire et de Mortain, au midi par la Bretagne, et au couchant par la mer de Normandie. Sa longueur était de huit lieues et demie, sur une largeur à peu près égale. La Sée, la Sélune et le Couesnon arrosent les vallées de l'élection d'Avranches, et portent, avant de se perdre dans la baie du Mont Saint-Michel, des bateaux à plat fond, de vingt tonneaux, à environ une lieue dans les terres, où des écluses et des chaussées interdisent la navigation.

La Sée prend sa source à Saint-Martin-de-Chaulieu, dans l'élection de Vire, sur la montagne de Brimballe, qu'un auteur de ce siècle appelle « *Mons haud ignobilis*, » parce qu'elle donne naissance aux quatre rivières de Sée, de Vire, de Noireau et de Grance. La Sée reçoit comme affluents la rivière Grise, la rivière Blanche, le ruisseau du Meslier et les rivières de Saint-Pois, de Brouains et des Loges; serpente au pied de la ville dans de vastes et fertiles prairies, et traverse les deux faubourgs de Ponts et Pont-Gilbert. La Sélune, dont la source se trouve à la fontaine Baudon, dans la forêt de Lande-Pourrie, dans le Mortainais, reçoit les eaux des petites rivières de Canches, Fontenay, Isigny, Montigny, Beuvron et Déron, coule sous le pont de bois des Loges-Marchis, sous le pont de pierre de Ducey, et, à son embouchure, sous le Pontaubault, dont les vingt arches ont semblé de construction si difficile qu'on les a dites l'œuvre du démon.

Le Couesnon a son origine au-dessus d'Antrain, et sépare la Normandie de la Bretagne.

Les principales routes sont le chemin de vingt-quatre pieds venant de Rennes et se dirigeant sur Caen et Rouen, — la route de Granville, — la route de Mortain, — et celle de Pontorson à Saint-James, Saint-Hilaire et Paris. Tous les chemins doivent être réparés, chaque été, à cause de l'humidité du terroir.

II. — Statistique religieuse.

La ville d'Avranches possède un évêché, avec un chapitre composé de vingt-six chanoines, dont six dignitaires : le doyen, le grand-chantre, le trésorier, les deux archidiacres d'Avranches et de Mortain, et le scholastique. Le clergé de la cathédrale compte en outre vingt-huit chapelains, six vicaires perpétuels du grand-autel, un sous-chantre, quatorze choristes et six enfants de chœur.

L'évêché vaut 16,000 livres. Quant au chapitre, c'est le plus pauvre de France : les plus riches prébendes ont à peine 700 livres de gros revenu, et le dedans est de minime valeur (1). Le canonicat de Pontaubault ne rapporte pas 72 livres de gros revenu. Aussi celui qui en est pourvu n'aspire qu'à recevoir un autre bénéfice, plus digne de ce nom, et il n'est pas rare de voir cette prébende passer dans plusieurs mains pendant le cours d'une année. Il n'est pas sans exemple non plus que les autres chanoines se démettent de leur canonicat pour prendre une simple cure de campagne.

La cathédrale d'Avranches fut consacrée à Dieu, sous le vocable de l'apôtre saint André, par l'évêque Turgis, le 15 des kalendes d'octobre, c'est-à-dire, le 17 septembre 1121, en présence de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, et avec le concours des évêques de Coutances, de Bayeux, de Séez et du Mans. Cette vaste basilique de granit est d'un aspect majestueux, mais de cette majesté pesante où l'on reconnaît l'effort de l'art gothique pour se dégager

---

(1) On entend par le *dedans* le casuel et les distributions quotidiennes qui se faisaient alors en France, comme elles se font encore en plusieurs pays, aux membres du clergé présents à l'office du chœur.

des formes byzantines. Les bas-côtés, moins anciens et plus ornés, laissent les meneaux prismatiques de leurs larges fenêtres s'épanouir en roses et en flammes.

Posée sur le bord de la colline, en face du Mont Saint-Michel, la cathédrale élève vers le ciel ses deux hautes tours carrées et son campanille élancé, qui dominent la ville et ses environs, en les abritant de leur ombre tutélaire, de même que la statue dorée de l'Archange, qui plane sur le Mont Saint-Michel, appelle le regard de Dieu sur la baie, et que la statue de Marie, qui couronne la façade occidentale de l'église de Granville, protège les navires qui sillonnent la mer de Bretagne et de Normandie.

N'ayant point ordre de faire l'histoire de tous les évêques d'Avranches, j'arrive à notre évêque actuel, M. Pierre-Daniel Huet, qui fut sous-précepteur de Mgr le Dauphin. C'est un des plus savants hommes de l'Europe, que consultent des cardinaux et des docteurs des plus fameuses universités. Il a fondé un séminaire dans sa ville épiscopale, et y a fait unir le collége.

Nous ne pouvons dire, d'une manière certaine, quand la religion catholique a été prêchée pour la première fois dans notre pays. Au rapport de l'évêque Robert Cénau, saint Léonce occupait le siége d'Avranches vers le commencement du ve siècle, mais on ne sait s'il en a été l'apôtre. Cette église a produit plusieurs saints, et, parmi ses évêques, beaucoup furent de grands hommes d'Etat, honorés de la confiance de nos rois.

Le nombre des communiants est d'environ 3,000, pour la ville et les faubourgs, qui renferment les trois paroisses de Notre-Dame-des-Champs, Saint-Gervais et Saint-Saturnin. Il y a un hôpital, de médiocre revenu, et deux communautés. La première est le couvent des Capucins, où l'on compte douze religieux. Bâti derrière la place du Palet et le cimetière ombreux de Notre-Dame-des-Champs, ce cou-

vent regarde la baie du Mont Saint-Michel, du haut de son site retiré, délicieux et salubre. La nature s'y montre belle et grande, et si tout y parle de la puissance du créateur, tout y fait aussi sentir sa bonté. En se promenant sous les berceaux de leurs vastes jardins, les frères mineurs peuvent retrouver, dans le silence de leur monastère et la splendeur de ses horizons, un reflet des doux paysages de l'Ombrie, témoins des fervents transports de leur séraphique fondateur.

L'autre communauté est le monastère des Bénédictines, au nombre de vingt-six dames de chœur et quatre sœurs converses.

Fondé en 1635, sous le nom de couvent de Sainte-Anne, il s'est vu unir l'abbaye de Moutons, de l'élection de Mortain, par Mgr Daniel Huet, en 1693, et il porte maintenant le nom de prieuré royal de Moutons.

Les ville, château et abbaye du Mont Saint-Michel, se trouvent à trois lieues d'Avranches, au milieu des grèves, sur un rocher que la mer environne deux fois le jour. Le château et l'abbaye sont fort bien entretenus. Les murailles de la ville ont besoin de réparation et doivent être restaurées aux frais du roi. Depuis l'année 1618, cette abbaye appartient à la congrégation de Saint-Maur, et elle a aujourd'hui pour abbé commandataire M. Texier de Hautefeuille, chevalier de Malte et prieur d'Aquitaine. Le nombre des religieux est de vingt-deux, sans compter les frères lais, et les revenus, qui autrefois étaient de 50,000 écus, se montent présentement à peine à 40,000 livres, par suite des guerres et des malheurs du temps.

L'abbaye de Montmorel, fondée au XIIe siècle par quelques prêtres séculiers, et enrichie par les dons de Jean de Subligny et de Rualem du Homme de Chassilly, est desservie, par huit ou dix chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin. M. de Beauvais, conseiller au parlement de

Normandie, en est abbé commandataire. Il reçoit 3,000 livres de rentes, et les religieux 3,200.

Les chanoines Prémontrés de l'abbaye de la Lucerne sont au nombre de dix. Leur revenu est de 4,000 livres; mais ils sont tellement chargés de dettes, de procès et d'impositions de décimes qu'ils ont peiné à subsister. L'abbé commandataire, M. Valentin de Bigorre, jouit de 280 pistoles de revenu.

Dans l'élection d'Avranches, on compte les six prieurés: de Sacey (2,500 livres), de Céaux (500 livres), de Saint-Léonard (1,500 livres), de Saint-James (2,000 livres), de Saint-Nicolas de Pontorson (2,000 livres), et de Saut-Besnon (100 livres), à Sainte-Eugienne.

Il y a sept trésors payant décimes : ce sont ceux de Ponts, Marcey, Saint-Quentin, Tirepied, qui possèdent chacun 300 livres de rentes; Saint-Pierre-Langers et la chapelle de Marcey, dont les revenus sont de 20 livres; Vernix, qui a 200 livres de rentes.

Les chapellenies sont au nombre de vingt-sept, savoir :

Les chapelles de	*Situation.*	*Revenu.*
SS. Gabriel et Guillaume,	à Holbiche,	40 l.
St-Symphorien,		50
Ste-Madeleine,	Ponts,	100
de la Paumerie,	St-Osvin,	50
St-Jean-de-Lillemanière,	St-Quentin,	50
Ste-Anne-de-la-Peschardière,	id.	40
St-Blaise,	St-Michel-des-Loups,	350
St-Blaise,	Moidrey,	40
St-Hermel,	St-James,	150
Maison-Dieu,	id.	200
St-Blaise,	Pontorson,	20
St-Sauveur,	id.	20
St-Gilles,	Ardevon,	350
St-Jean,	Servon,	20
St-Georges,	Sacey,	50

Les chapelles de	*Situation.*	*Revenu.*
St-Georges de Bouillé,	Val-St-Père,	50
La Chaussonnière,	St-Martin,	50 l.
Ste-Catherine du château de la Chaise,	Les Loges-Marchis,	20
du Château,	Montviron,	300
St-Martin et Ste-Anne-des-Rochers,	St-Pierre-Langers,	»
Notre-Dame-du-Coudray,	Marcey,	1,200
Ste-Eutrope de la Roussellière,	Bacilly,	14
de Fougeray,	id.	»
Notre-Dame-de-Vertbois,	Vains,	20
St-Pierre de Plasne,	Le Luot,	40
Notre-Dame-du-Chastellier,	St-Jean-de-la-Haize,	200
Notre-Dame-de-Crux,	Tirepied,	700
du Château,	La Mouche;	160
SS. Cosme et Damien,	Tanis,	50

Le nombre des prêtres employés au ministère paroissial, dans les cent et une cures de l'élection d'Avranches, est de trois cent soixante-dix.

Il y a eu peu de calvinistes dans cette élection, excepté à Pontorson et à Ducey, à cause de la protection qu'ils y trouvaient dans la famille Montgommery. Le prêche de Cormeray a été rasé; celui de Pontorson sert de magasin à M. de Montgommery, qui est revenu au catholicisme; et celui de Ducey subsiste encore, parce que c'est une ancienne chapelle. Mme de Ducey s'est retirée à Londres à cause de la religion, avec quelques domestiques. Tous les ans on lui fait passer une pension de 1,800 livres. Mme de Fontenay, par permission de la Cour, s'est retirée en Hollande, où elle a été suivie par un petit nombre d'autres huguenots.

III. — Statistique civile.

La ville d'Avranches, entourée de murailles et défendue par de grosses tours, est petite et ne compte que les rues

des Prêtres, du Boulevart, de Geôle, d'Auditoire et d'Office, mais elle a des faubourgs considérables. Elle est le siége de quatre juridictions.

L'*Election* se compose d'un président, un lieutenant, quatre élus, un procureur du roi et un greffier.

Le *Bailliage* est composé d'un lieutenant-général civil et criminel, d'un lieutenant-particulier civil et criminel, qui est chef, pendant trois mois, de six assesseurs, d'un procureur et deux avocats du roi, deux enquesteurs et un greffier.

La *Vicomté* consiste en un vicomte, son lieutenant-général, son lieutenant particulier, un procureur et deux avocats du roi, et un greffier. Les deux vicomtés de Saint-James et de Pontorson ont été démembrées de la vicomté d'Avranches. Elles renferment chacune dix-sept paroisses, et elles ont un vicomte, un lieutenant, un procureur du roi et un greffier.

Les *Traites-foraines*, qui ont la connaissance du petit sel et quart-bouillon, se composent d'un président avec son lieutenant et son greffier, et d'un procureur du roi.

Les habitants de l'élection d'Avranches sont honnêtes et polis; ils sont adroits et enclins aux armes, de sorte que, proportion gardée, ils fournissent plus de renforts aux armées qu'aucune autre élection.

Il y a peu de prairies et d'herbages, et parfois on est obligé d'aller chercher des blés dans le Maine et la Bretagne, les récoltes ne pouvant suffire à la consommation. Le commerce consiste dans le lin et le chanvre, qu'on vend dans le Maine et l'Anjou, dans le quart-bouillon ou petit sel blanc, qui se fait le long de la grève, dans les paroisses de Courtils, Marcey, Vains et Genêts, et dans le cidre, le meilleur de la province, qu'on transporte à Granville et en Basse-Bretagne, sur de petits bateaux plats, de 20 à 25 tonneaux. La mer est peu poissonneuse.

Il y a sept marchés chaque semaine : trois à Avranches, les mardi, jeudi et samedi, puis tous les lundis à Saint-James, tous les mardis à Sartilly et à Ducey, et tous les mercredis à Pontorson.

On trouve, dans chaque paroisse, plusieurs fiefs appartenant à des particuliers des trois ordres de l'Etat. Les principaux sont le marquisat de la Paluelle, aujourd'hui en quenouille, — la baronnie du Quesnoy, en Saint-Martin-lèz-Avranches, — les baronnies d'Avranches, de Ponts et du Parc, unies à l'évêché, qui possède aussi la baronnie de Saint-Philibert, près Pont-Audemer, — et les baronnies de Genêts et d'Ardevon, unies à l'abbaye du Mont Saint-Michel, avec la baronnie de l'Oiselière, au diocèse de Coutances. On compte 324 personnes nobles, et, d'après le dépouillement des rôles des tailles, 17,500 taillables, qui paient 115,258 livres d'impôt, non compris la ville d'Avranches, où il y a 800 lignées de taillables, et le Mont Saint-Michel, qui renferme quatre-vingts chefs de famille.

La taille paraît assez également répartie, eu égard à la qualité des terres et aux ressources des habitants.

La ville de Pontorson est située dans un marais, à cinq lieues d'Avranches, sur la rive droite du Couesnon, qui la sépare de la Bretagne. Le flux et le reflux de la mer s'y font sentir aux grandes marées. Il y a peu d'années, vers le milieu de ce XVII^e^ siècle, on voyait, près le pont de bois sur pilotis qui donne accès en Bretagne, un moulin à blé que la mer montante faisait moudre à rebours. Outre sa vicomté, démembrée de celle d'Avranches, Pontorson a un bureau des traites-foraines, comme étant le grand passage de Saint-Malo.

Cette ville a longtemps servi à la Normandie de boulevart contre les Bretons, et, en 1028, le duc Robert-le-Magnifique la fortifia considérablement, au moment d'entreprendre la guerre contre Alain III, duc de Bretagne, son cousin, qui

refusait de lui rendre hommage pour son comté de Nantes. Louis XIII a fait raser toutes les fortifications de Pontorson, en 1629, après le siège de La Rochelle, craignant que MM. de Lorges et de Montgommery, qui en sont originaires, ne cherchassent à fomenter des troubles dans notre province. On voit encore quelques vestiges des remparts et du château. L'hôpital des frères de la Charité est construit de l'autre côté du pont, sur la terre de Bretagne.

L'église, dédiée à Notre-Dame et bâtie en pierres de granit, est une des plus anciennes et des plus remarquables du pays. Elle est desservie par un curé et dix obitiers.

Saint-James fut longtemps aussi un de nos remparts contre la Bretagne, avec son château élevé en 1065, par Guillaume-le-Bâtard, en guerre contre Conan III, qui refusait de reconnaître sa suzeraineté. Ce château est maintenant détruit. La cure vaut 500 livres, et le curé est à la tête d'un clergé de neuf prêtres.

Tels sont les renseignements que nous fournit, sur l'élection d'Avranches, ce long mémoire, dont l'auteur est évidemment un de nos compatriotes, puisqu'il dit en parlant de Daniel Huet : « Je viens à présent à notre évêque tenant maintenant le siége épiscopal. » Cent soixante-cinq années ont passé sur notre pays depuis sa rédaction, et elles n'ont pas été stériles pour les progrès matériels, utiles et confortables. Malheureusement, il n'en a pas été de même au point de vue artistique et religieux, et, sous ce rapport, il nous faut déplorer deux pertes à jamais regrettables. Ce sont les belles fortifications d'Avranches qui, détruites pièce à pièce, auront bientôt complètement disparu ; c'est encore et c'est surtout la basilique Saint-André, dont il ne reste plus qu'une pierre pour en marquer la place et en rappeler le glorieux et triste souvenir.

ÉLECTIONS DE VIRE ET DE MORTAIN.

I. — Topographie.

Ces deux élections ont chacune une douzaine de lieues de long sur huit à neuf de large, et elles ont pour abornements, à l'orient, les élections de Falaise, Argentan et Domfront; au midi, cette dernière élection, le Maine et la Bretagne; à l'occident, les élections d'Avranches et Coutances; et au nord, les élections de Saint-Lo, Bayeux, Caen et Coutances. Ces deux élections sont éloignées de la mer et n'ont pas de rivières navigables. Si l'on canalisait la Vire, la Sée et la Sélune, on donnerait un grand essor à leur commerce, qui est nul, par le manque de voies de communication. Le pays est très-inégal, tout coupé de côteaux et de vallées, et rempli de landes incultes. On n'y trouve aucunes richesses souterraines, ni mines, ni métaux, point de marais; mais il y a deux grandes forêts : celle de Saint-Sever, dans l'élection de Vire, qui appartient au Roi, et celle de Lande-Pourrie, dans l'élection de Mortain, qui est la propriété du comte de Mortain. Cette dernière était très-importante autrefois par son étendue et par la beauté de ses arbres : aujourd'hui, ce n'est plus qu'un bois taillis. Le pays est aride et triste. La roche nue perce un sol maigre, sablonneux et léger, qui ne produit qu'à force d'engrais et de culture de l'orge, du seigle, de l'avoine et du sarrasin; il croît très-peu de froment, de sorte qu'on est obligé d'en faire venir des plaines de Caen. Les fruits parviennent difficilement à maturité, à cause du climat, qui est froid. Le habitants sont moins nombreux qu'avant les guerres; ils sont d'un naturel laborieux, vif, industrieux, assez doux, quoiqu'un peu litigieux.

II. — Statistique religieuse de l'élection de Vire.

L'élection de Vire renferme 125 paroisses, y compris la ville de Vire, qui contient de 6 à 7,000 communiants, et les bourgs de Condé, Aunay, Vassy, Saint-Sever et Villedieu. Il n'y a pas d'évêché, et cette élection dépend, pour le spirituel, des évêchés de Coutances et de Bayeux. Le clergé se compose d'environ 500 prêtres, hommes de science et de vertu, dont soixante sont fixés à Vire. Cette ville a une maison de Cordeliers au nombre de 20, et une de Capucins, où il y a 15 religieux. Elle renferme aussi trois communautés de femmes : les Ursulines, où l'on compte 78 religieuses, les Bénédictines, au nombre de 40, et les Hospitalières, qui ont 50 religieuses.

Dans cette élection, il y a trois abbayes. L'abbaye d'Aunay, de Bernardins, a pour abbé-commandataire M. Daniel Huet, évêque d'Avranches, qui touche annuellement 5,500 livres, et en laisse 4,000 aux 12 religieux qui composent la communauté. L'abbaye de Belle-Étoile appartient à l'ordre des Prémontrés. Les revenus s'élèvent à 6,000 livres, que se partagent par moitié les 14 religieux de la maison et l'abbé-commandataire. Ce bénéfice est vacant par la mort récente de M. de Verneuil. Les Bénédictins non réformés de Saint-Sever sont au nombre de 9 ; ils touchent 4,000 livres de rentes, et M. de La Grange, conseiller au parlement et chanoine de Paris, abbé-commandataire de ce couvent, jouit de 5,000 livres de revenu. L'abbaye de Saint-Sever eut pour fondateur Hugues d'Avranches, qui, en donnant aux religieux la chapelle Saint-Jacques, près de la Haye-Pesnel, dans le diocèse d'Avranches, leur imposa l'obligation d'assister tous les ans, le jour Saint-André, aux offices de la cathédrale d'Avranches, aux côtés de l'évêque.

Les prieurés sont au nombre de cinq. Au prieuré du Dézert, il n'y a plus de religieux, et M. de Goulette, qui en est pourvu, touche 4,000 livres. Le prieuré du Plessis, des chanoines réguliers de saint Augustin, a pour prieur M. Bossuet, évêque de Meaux, qui en tire 8,000 livres de rente. Les chanoines, au nombre de 11, ont 3,100 livres de revenu. Dom Morant, bénédictin de Caen, est prieur de Reculey, qui lui vaut 2,000 livres; le prieuré de Carville en vaut 1,500, et le prieuré de Burcy, dont est prieur M. Chapes, rapporte 800 livres.

La commanderie des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, de Villedieu, possède des domaines dans les évêchés d'Avranches, Coutances, Séez et Rouen.

Autrefois cette élection comptait plusieurs familles de huguenots; mais comme aujourd'hui ils ne professent plus ouvertement leur religion, on ne peut en connaître le nombre exact. Il est à présumer que le nombre des familles calvinistes ne dépasse pas 200. Il n'y a eu que six familles à quitter le pays et quelques jeunes gens d'autres familles. Il est à remarquer qu'il n'a jamais résidé de religionnaires dans la ville de Vire.

III. — Statistique civile.

La ville de Vire possède un bailliage, une vicomté, une élection, une maîtrise particulière des eaux et forêts, et une juridiction du quart-bouillon. Vassy a un démembrement de la vicomté royale de Vire, avec un vicomte particulier, qui tient audience tous les mardis. Les justices des seigneurs sont au nombre de trois : à Condé pour M. de Matignon, à Villedieu pour le commandeur de Saint-Jean-de-Jérusalem, et à Flers pour M. de Flers-Pellevé. Les autres seigneurs, possédant fief, ont leur sénéchal, qui tient les plaids de leurs seigneuries. Les deux seules terres

de grande mouvance sont : Flers, qui n'a aucun titre, quoique le seigneur ait obtenu des lettres d'érection de cette terre en comté, lettres qui n'ont pas été enregistrées, et Condé, d'où relèvent, dit-on, plus de trente fiefs, ce qu'on ne peut savoir au juste, par le refus de communication des papiers terriers. La noblesse compte 268 représentants, parmi lesquels on distingue : le marquis de Renty, lieutenant-général des armées du roi, et propriétaire de la baronnie de Landelle, et des terres de Bény, Morigni et Beaumesnil ; — le comte de Tessé, commandant les armées de France, qui possède la terre d'Aunay, par son mariage avec la fille du baron d'Aunay ; — M. de Flers-Pellevé, dont les aïeux ont possédé de temps immémorial la seigneurie de Flers, Halouze, les Grossilliers et Aubuisson ; — et le baron de Vassy-Marguerie, capitaine des armées.

Les magistrats de Vire, Vassy et Condé sont tous hommes d'esprit et d'honneur, qui savent se faire respecter. Ils sont peu riches ; beaucoup même ont été obligés de recourir à des emprunts pour payer leurs charges et les taxes qui leur ont été imposées. Le commerce consiste dans les draps de Vire, dans les serges de Condé et Cerisy, dans la poêlerie de Villedieu, et dans les toiles de Flers. L'élection de Vire compte aussi une quinzaine de moulins à papier, qui fabriquaient autrefois beaucoup de papier pour la France, l'Angleterre et autres pays ; mais la guerre a bien fait décheoir cette branche de commerce.

Il est impossible de dire le nombre des ouvriers employés à ces diverses industries. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'elles nourrissent les habitants du pays, et ne vont pas chercher d'ouvriers au-dehors. Peu d'habitants de cette élection s'absentent pour gagner leur vie. Il y en a peut-être une centaine, des paroisses du Champ-du-Boult et du Gast, qui vont à Saint-Malo, pour tailler la pierre, et à Paris, en qualité de porteurs d'eau et de chaises.

Le commerce deviendrait plus florissant, si les ouvriers s'appliquaient davantage à perfectionner leurs travaux, si les tisserands ourdissaient leurs toiles et serges avec plus de soin, s'ils les remplissaient plus également, si les tondeurs rabaissaient mieux leurs laines, et si les papetiers donnaient plus de corps à leur pâte et y employaient plus de colle.

L'élection de Vire n'a pas de gabelles ; on trouve partout du sel blanc : il y a seulement cinq reventes du petit sel à Vire, Condé, Vassy, le Bény et Landelles.

Les étapes pour les gens de guerre sont à Vire, Landelles, Vassy, Pont-Farcy et Condé.

Les ponts les plus considérables sont à Pont-Farcy et à Ouilly, et ils se trouvent sur les deux seules grandes routes qui traversent cette élection, et la mettent en rapport avec la Bretagne et les élections de Falaise, de Mortain et d'Avranches.

Il y a quatorze marchés chaque semaine et droit de marché au Plessis.

Le lundi, à Vire et à Condé ;
Le mardi, à Vassy et à Landelles ;
Le mercredi, à Vire et à Flers ;
Le jeudi, à Bény, à Montbray et à Condé ;
Le vendredi, à Vire ;
Et le samedi, à Clécy, à Saint-Sever, à Villedieu et à Aunay.

Le nombre des foires est de trente-quatre.

IV.— Statistique religieuse de l'élection de Mortain.

Cette élection, pour le spirituel, dépend en grande partie de l'évêché d'Avranches, et est administrée par 420 prêtres, dont beaucoup sont des hommes de mérite, de science et de vertu.

Mortain possède une collégiale et chapelle royale, fondée, en 1082, par Robert, comte de Mortain, frère utérin de Guillaume-le-Conquérant. Cette belle église, placée sous le vocable de saint Évroul, fut consacrée à Dieu par l'archevêque de Rouen, assisté de Michel, évêque d'Avranches, de Geoffroy de Montbray, évêque de Coutances, et des évêques de Bayeux et de Lisieux, en présence du roi d'Angleterre, du comte fondateur, de la comtesse Mathilde, sa femme, et de leur fils Guillaume.

Le chapitre est composé de 16 chanoines. Il n'y avait primitivement que deux dignitaires : le doyen et le chantre ; en 1609, on y a ajouté un théologal, dont la prébende a été formée d'une des anciennes, afin de ne pas augmenter le nombre des canonicats. Le clergé de cette collégiale se compose, outre les 16 chanoines, de 8 vicaires, 2 sacristains, et plusieurs habitués, qui ont à se partager 2,500 livres de rente, pour l'assistance au chœur.

Le doyen jouit de 900 livres de gros revenu, le chantre de 1,400, et le théologal de 3,000 livres, en comprenant les deux sous pour livre de l'adjudication des bois de la forêt de Lande-Pourrie, ce qui est casuel. Les autres prébendes ont peu de gros revenu, et quelques-unes même n'en ont pas du tout. Les vicaires n'ont que 15 livres de gros revenu. Tous ces bénéfices sont à la présentation du comte de Mortain, excepté la prébende de Bion.

Cette collégiale a de très-beaux priviléges, et est indépendante de la juridiction de l'ordinaire. Comme marque de sa puissance, elle a toujours eu l'usage de faire porter, en place de bannière, une épée nue en tête de la procession, et un gentilhomme est chargé de cet office par l'inféodation de son fief. Les chanoines ont cédé un de leurs autels aux habitants de la ville, pour servir d'église paroissiale.

La cure de Barenton vaut 3,000 livres ; quelques autres rapportent 1,800 livres, mais la plus grande partie sont si

peu dotées que les curés sont obligés de prendre leur portion-congrue des gros décimateurs.

L'élection de Mortain renferme les deux abbayes de Savigny et de La Blanche.

L'abbaye de Savigny est une des plus anciennes de l'ordre de Cîteaux, et elle fut fondée par saint Vital au commencement du XII^e^ siècle. Les religieux, qui sont réformés, ont de 10 à 11,000 livres de revenu. L'abbé-commandataire, qui est le cardinal de Forbin, jouirait de 25,000 livres de rentes, s'il n'était pas obligé de payer des pensions considérables.

L'abbaye Blanche, à un quart de lieue de Mortain, sur la rivière de Canche, fut fondée en 1115 par Guillaume, comte de Mortain, neveu du Conquérant. Les 26 religieuses qui la composent appartiennent à l'ordre de saint Bernard, et elles ont pour abbesse M^me^ Madeleine Marin. Les revenus sont de 9 à 10,000 livres, pensions viagères comprises. Dans cette abbaye, il y a un prieuré dépendant de Cîteaux, et valant 800 livres.

Le prieuré du Rocher rapporte 2,500 livres à Louis Neveu, vidame, chanoine et official de Reims, qui donne 80 livres à chacun des quatre chapelains qu'il est obligé d'y entretenir, pour faire l'office canonial à la place des anciens bénédictins. Ce prieuré fut fondé par le comte Robert en 1082, mais après la collégiale.

Le prieuré de Moutons, de religieuses bénédictines, dans la paroisse de Saint-Clément, vaut 2,500 livres à M. Daniel Huet, évêque d'Avranches, qui vient de le réunir à l'abbaye Sainte-Anne d'Avranches, dans l'espoir que ces deux maisons, qui oscillaient sur le penchant de leur ruine, vont voir luire des jours meilleurs, par suite de cette union.

Le prieuré de l'hospice, pour les pauvres passant à Mortain, est doté de 150 livres de rentes, et a pour prieur l'abbé Corbet.

Il y a dans cette élection un certain nombre de chapelles particulières, fondées par de riches familles, pour leur commodité. Voici le tableau de celles qui se trouvent dans le doyenné du Teilleul :

Nom et Situation.	Patron présentateur.	Revenu.
La Chapelle de Heussey,	M. de Longueney,	80 l.
5 chapelles au Teilleul :		
La chapelle de Longueney,		72
Sainte-Marguerite,	Le Cte de Mortain, *non fondée.*	
N.-D.-de-Pitié, dans le cimetière,	M. des Barres, de Mortain,	34
La chapelle d'Oissay,	M. d'Oissay,	60
La chapelle de la Durandière,	»	50
5 chapelles à Saint-Cyr :		
La chapelle du Jary,	»	300
La chapelle des cours de Montécot,	Le Mis de Montécot,	150
La chapelle du Bailleul,	Nlas du Bailleul de St-Patrice,	»
La chapelle de la Hamelinière,	id.	50
La chapelle de Boudé,	»	»
5 chapelles à Barenton :		
La chapelle Bizet,	M. de Barenton,	400
La chapelle de Passais,	M. de Verdun de Passais,	»
La chapelle de la Huttière,	»	»
La chapelle du Logis,	M. de Roulons,	»
La chapelle de la Sieurie,	»	»
La chapelle des Cours de Husson,	M. d'Estanger,	60
La chapelle de la Gandonnière,	»	»
La chapelle du château de Saint-Jean-du-Corail,	Julien Pitard,	80
La chapelle du château de Villechien,	Jean du Hamel,	80
La chapelle de la Bisardière,	M. Pasturel,	80
La chapelle du château de Saint-Symphorien,	Le Cte de Lapenty, *non fondée.*	
La chapelle des Cours de Lapenty,	Le Cte de Géraldin,	500
La chapelle de la Cocherie,	»	»
La chapelle du Logis de Moulines,	»	»
La chapelle de Loire, à Buais,	Mlle du Demaine,	»
La chapelle Sainte-Anne, à Buais.	»	»
La chapelle Saint-Martin, à Touchet,	»	50

Nous citerons encore la chapelle de La Houssaye, à Sourdeval, qui est à la présentation de Robert de Sainte-Croix; la chapelle de la Bueltière, à Beaufícel; la chapelle Sainte-Marie et Sainte-Anne du Champdonné, à Saint-Denis-de-Cuves, et la chapelle Saint-Laurent-des-Aulnaux, à Saint-Georges-de-Rouelley, fondée par les Paisnel, qui lui ont donné un trait sur les dîmes de Lengronne, en l'élection de Coutances, et possédée depuis bientôt un siècle par la famille Couppel. Le Livre-Blanc de l'évêché d'Avranches fait mention des titulaires de cette chapelle sans interruption depuis 1475.

Barenton a été doté, en 1692, par son curé, M. Pierre Crétey, d'un hôpital, desservi par quelques femmes. Mgr Daniel Huet a puissamment contribué à la fondation de cet établissement, destiné à secourir les malades, les vieillards et les orphelins.

Le calvinisme avait des consistoires à Fontenay, à Sainte-Marie-du-Bois et à la Bazoge. Il comptait environ 300 sectateurs, dont la moitié s'est retirée en Hollande et en Angleterre. Les autres ont fait leur abjuration; mais on ne les voit pratiquer aucun exercice de la religion catholique.

V. — Statistique civile.

L'élection de Mortain comprenait les paroisses qui forment aujourd'hui les cantons de Mortain, Barenton, Isigny, Juvigny, Saint-Hilaire-du-Harcouët, — moins Saint-Brice-de-Landelle et Saint-Martin-de-Landelle, — Saint-Pois et Sourdeval; plusieurs paroisses des cantons de Ducey et de Brecey, et quelques autres des départements de l'Orne et du Calvados. La population était de 95,000 habitants.

Ce territoire fut donné par Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, à son neveu Étienne de Blois, comte de Boulogne, et roi d'Angleterre, en 1135. Guillaume,

second fils d'Étienne, posséda, après son père, le comté de Mortain, qui, à sa mort, arrivée en 1160, échut, après bien des contestations, à Marie de Boulogne, femme de Mathieu d'Alsace et mère de la comtesse Ida de Boulogne, mariée au comte Renault de Dammartin. Mahault, leur fille, épousa Philippe de France, fils du roi Philippe-Auguste. Louis VIII retint leur forteresse de Mortain en 1223, mais saint Louis la leur rendit en 1241. Charles VI érigea la terre de Mortain en comté pour Pierre de Navarre, son cousin, qui mourut sans postérité en 1412. Après que cette terre eut été donnée à plusieurs seigneurs et qu'elle eut fait plusieurs retours à la couronne, François Ier la donna, en 1529, à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, en échange des fiefs de Leuze et de Condé. Depuis lors, le comté de Mortain resta dans la famille de Montpensier, jusqu'à ce que la grande *Mademoiselle* l'ait légué à M. le duc d'Orléans, frère unique du roi Louis XIV, aujourd'hui régnant.

L'élection de Mortain ne possède que la ville de Mortain, bâtie au milieu de rochers escarpés, sur les bords du ruisseau de Cance, dont le cours sinueux, bruyant et semé de cascatelles, rappelle les *gaves* des Pyrénées.

La bourgeoisie de Mortain comprend, avec la ville, les petites paroisses du Rocher au midi, et du Neufbourg au nord. Ces trois paroisses paient la taille, et Mortain est taxé par le conseil. Le nombre des maisons est de 400.

Il y a cinq juridictions dans la ville : le bailliage, — les traites foraines, — l'élection, qui dépend du roi, — la maîtrise des eaux et forêts, qui est de récente création, — et la vicomté, qui tient audience le lundi à Tinchebray, le mardi à Cuves, le mercredi à Saint-Hilaire, et le jeudi au Teilleul.

Tinchebray a un lieutenant particulier du bailliage, dépendant du lieutenant-général de Mortain, et jugeant les

cas royaux de la châtellenie de Condé. Périers a une juridiction royale, où un assesseur et des avocats tiennent audience pour les habitants de Périers et de Beauficel. Milly dépend du bailliage d'Argentan.

Toutes les charges de ces juridictions dépendent du comté de Mortain, où les magistrats paient la *paulette* depuis deux ans, pour assurer leurs charges à leurs héritiers.

Il n'y a point de justice seigneuriale. Le nombre des fiefs est de quatre-vingt-cinq, qui tous ou presque tous doivent hommage au roi ou au comte de Mortain. Nous citerons, parmi les principaux, le marquisat de Montécot, érigé cette année même (1697) pour René Doynel; la baronnie des Biards, appartenant à Louis de Pierrepont; la baronnie de Saint-Pois, à Louis d'Auray; la baronnie de Brecey, à Claude de Vassy; et le comté de Lapenty, à Charles de Vauborel. On remarque encore, entre les autres seigneurs, la princesse d'Harcourt, dame d'Isigny; le marquis de Montaudin, seigneur de Heussey; le marquis du Bordage, seigneur de Fontenay; Antoine de Pellevé, seigneur de Bellefontaine, etc. Puis on compte une centaine de familles nobles, dont plusieurs sont peu anciennes, et dont aucune ne possède de grands biens. Il n'y en a guère dont le revenu dépasse 15,000 livres. Les officiers du bailliage et de la vicomté sont magistrats de la ville, et leur fortune est peu considérable.

On paie la douane à Savigny, et à Saint-Hilaire, sur les confins de la Bretagne, et à La Tournerie, sur les limites du Maine. Ces trois paroisses et le Teilleul ont des brigades d'archers. Les étapes sont à Mortain, Tinchebray et Saint-Hilaire, et les quartiers d'hiver dans ces trois localités et aussi à Sourdeval, Ger, Barenton, Saint-Cyr, Saint-Georges, Milly et Coulouvray.

Tous les ponts sont de bois et en très-mauvais état. Il y

en avait un fort beau de pierre entre Mortain et le Neufbourg; mais il est à demi-ruiné.

Chaque année, il y a quarante foires dans l'élection, et onze marchés par semaine :

Le lundi, à Juvigny, Tinchebray et Barenton ;
Le mardi, à Cuves et à Saint-Hilaire ;
Le mercredi, à Saint-Hilaire ;
Le jeudi, au Teilleul et à Saint-Pois ;
Le vendredi, à Brecey et à Saint-Hilaire ;
Et le samedi, à Mortain.

Il n'existe pas de grenier à sel, mais seulement des reventes de sel blanc, venu des bords de la baie du Mont-Saint-Michel, du côté d'Avranches.

Moyens de rétablir cette élection :

1° La réparation des grands chemins, tellement impraticables en ce moment qu'ils empêchent le transport des denrées et ruinent le commerce ; 2° la diminution des grandes tailles, des taxes et des impôts, dont cette élection est surchargée.

Grace à ces deux moyens, l'argent deviendrait moins rare, et les habitants pourraient établir des manufactures, qui aideraient puissamment à ramener l'aisance.

Voilà ce qu'étaient, à la fin du XVIIe siècle, les élections de Vire et de Mortain, auxquelles appartenait une partie importante de notre arrondissement. Pour compléter cette étude sur notre pays, il me reste à parler de l'élection de Coutances, qui s'étendait dans plusieurs de nos communes et renfermait la ville de Granville, et c'est ce que je me propose de faire dans un troisième article.

ÉLECTION DE COUTANCES.

I. — Topographie.

L'élection de Coutances, à l'extrémité occidentale de la Normandie, s'étendait, le long des côtes de la Manche, de la pointe de Thar jusqu'au havre de Saint-Germain, sur une longueur de onze lieues, et sur une largeur qui variait de trois à six. Elle était bornée à l'orient par les élections de Vire et de Saint-Lo, au midi par l'élection d'Avranches, au nord par celles de Saint-Lo et de Carentan, et à l'ouest par la Manche. Elle renfermait les deux villes de Coutances et de Granville, et 133 paroisses, comprenant ce qui forme aujourd'hui les cantons de Coutances, Bréhal, Cerisy-la-Salle, Gavray; Granville, moins la paroisse de Bouillon; Montmartin-sur-Mer, Saint-Malo-de-la-Lande et Saint-Sauveur-Lendelin; quelques paroisses dans les cantons de la Haye-Pesnel, Marigny, Villedieu et Percy, et quelques autres de l'arrondissement de Vire. La population de l'élection de Coutances était de 80,000 âmes.

Le climat est assez tempéré; le pays est plantureux et coupé de collines et de vallées. Le littoral est nu d'arbres, à cause du vent d'ouest qui les étiole et les détruit; mais les paroisses de l'intérieur sont couvertes de chênes, de frênes, de hêtres et d'ormes. Il n'y a plus tant de bois de haute futaie qu'au milieu de ce XVIIe siècle, à cause de la taxe à laquelle ont été soumis les propriétaires mêmes qui n'avaient que des bosquets et des avenues. On ne voit presque plus de châtaigniers, dont les anciens se servaient pour leurs constructions, et les gros arbres deviennent de plus en plus rares. La seule grande forêt est la forêt de Gavray.

Cette élection est arrosée par un grand nombre de ruisseaux et de rivières. Les principales sont la Sienne et la Soules, qui se réunissent au pont de la Roque, et qui seraient très-utiles au commerce, si on canalisait leur cours, obstrué de toutes parts par les chaussées et les écluses des innombrables moulins qui les bordent; — la rivière d'Airou, qui se jette dans la Sienne, à Ver; — la Venlée; — le Bosq, dont l'embouchure est à Granville; — le Thar, qui coule sous le bourg de la Haye-Pesnel et sous les cloîtres de l'abbaye de la Lucerne; — et la rivière d'Ay. Ces rivières, plusieurs étangs disséminés dans le pays, et surtout la mer, fournissent en masse d'excellents et beaux poissons. Il y a sur les côtes des pêcheries, et les habitants du littoral vont en mer, à trois ou quatre lieues, sur de moyens bateaux, pour approvisionner de poisson les bourgs et les villes de l'intérieur. Malheureusement, l'impôt sur le poisson de mer a étouffé l'essor de ce commerce.

On récolte dans les jardins les plus communs toutes sortes d'herbes potagères; et d'habiles horticulteurs ont pris l'habitude, depuis la moitié de ce XVII^e^ siècle, d'élever des melons, et de soigner des espaliers et des quenouilles, qui leur produisent en abondance des pêches, des abricots et des poires. Le cidre est la boisson ordinaire des habitants, et ceux qui usent de vin le font venir de Bordeaux, par Saint-Malo, ou de Rouen et de Nantes.

Le naturel de la population est vif, subtil, prudent et laborieux.

II. — Statistique religieuse.

Le Clergé de l'élection de Coutances est très-nombreux; car il n'y a si petit laboureur ou fermier qui ne fasse tous ses efforts pour avoir un prêtre dans sa famille, au risque de se mettre mal dans ses affaires et de ne pas payer son maître.

Le siége épiscopal, d'un revenu de 15,000 livres, est occupé présentement par Mgr Charles-François de Loménie de Brienne. Le chapitre se compose de huit dignitaires : — un grand chantre, quatre archidiacres, un trésorier, un scholastique, un pénitencier, — et de vingt-six chanoines. Le clergé de la cathédrale compte de plus un maître des six enfants de chœur, cinq vicaires du grand autel, quarante-six chapelains, dix-sept habitués, un organiste, six musiciens et un porte-croix, huissier du chapitre. L'officialité comprend, avec l'official et le promoteur, un greffier, deux appariteurs et quatre avocats ecclésiastiques.

La cathédrale est une des plus belles basiliques gothiques de l'Europe : aucune n'est plus régulière ni plus complète. Il n'y a presque pas de géographe ni de voyageur qui n'aient parlé de la beauté de cette église, et particulièrement de ses deux hautes flèches et de son dôme, l'un des ouvrages les plus hardis et les plus achevés, au témoignage de Robert Cénau, évêque d'Avranches. Quand l'évêque Geoffroy de Montbray, qui avait fait bâtir Notre-Dame de Coutances, avec les libéralités de Guillaume-le-Conquérant et des Tancrède de Hauteville, vainqueurs de l'Italie méridionale, se sentit près de mourir, il se fit transporter, dit Hilaire de Morel, après le Livre-Noir de la cathédrale, sous le dôme, et là, remercia Dieu de lui avoir accordé la faveur d'élever à sa gloire un monument si parfait, récita le *Nunc dimittis*, et rendit doucement le dernier soupir, le 10 février 1093.

L'église Saint-Pierre est un magnifique spécimen de l'architecture flamboyante, et son dôme affecte la forme de la tiare pontificale. Le curé est secondé par un vicaire, seize prêtres habitués et douze expectants. Cette cure dépend de l'Hôtel-Dieu, et est possédée par un religieux de cette maison.

L'église Saint-Nicolas est la première cure du diocèse,

et a un revenu de 2,000 livres. Le chapitre en est patron, et le clergé se compose d'un curé, un vicaire, dix-huit habitués, douze expectants et huit clercs.

Le séminaire peut loger 300 ordinands, et possède plusieurs maisons et terres en bourgeoisie.

On compte au collége six régents, y compris le professeur de philosophie.

La ville renferme, dans son enceinte, cinq communautés religieuses : trois d'hommes et deux de femmes.

Celles des hommes sont : l'Hôtel-Dieu, où il y a un prieur et cinq religieux, qui dirigent deux cents pauvres ; les Jacobins, qui ont douze religieux et deux clercs ; les Capucins, au nombre de dix-huit, dans un enclos délicieux.

La première des communautés de femmes est l'abbaye de Notre-Dame-des-Anges, de l'ordre de saint Benoist. Elle renferme trente-cinq religieuses, trois sœurs converses, deux tourières et vingt pensionnaires, et elle a pour abbesse, depuis le 28 octobre 1680, Mme Anne-Léonore de Carbonnel de Canisy. L'autre communauté de femmes est l'hôpital, de l'ordre de saint Augustin, dont tout le personnel se monte à quatre-vingt-neuf membres.

On voit à Orval les ruines d'un ancien prieuré dépendant de l'abbaye de Tessy. A Gratot, les seigneurs d'Argouges de Gratot ont fait construire un ermitage. Il y a à Hocquigny un hôpital d'ancienne fondation ; — à Granville, un couvent de Cordeliers, qui était autrefois dans l'île de Chausey, mais que les incursions des Anglais ont forcé à se réfugier sur le continent ; — à la Bloutière, un prieuré de chanoines réguliers de saint Augustin, réformés en 1695. Ce prieuré est bâti au bas d'un bois, sur les bords de la Sienne. La ville de Granville possède une belle, grande et sévère basilique de granit, bâtie à diverses reprises, de 1450 à 1688. Cette église, dédiée à Notre-Dame, a deux curés, l'un à la nomination du marquis d'Argouges de Gratot, et l'autre à

la nomination de M. Le Mercier, seigneur de Granville, du Mesnildrey et de Saint-Ursin.

La cathédrale de Bayeux possède un fief à Gavray, et celle d'Avranches un à Agon. Les abbayes du Mont Saint-Michel, de Sainte-Barbe-en-Auge, de Saint-Denis, de Rillé, de Cordillon, de la Blanche, de Lisieux, d'Aunay et de Savigny, jouissent de propriétés et de redevances nombreuses dans l'élection de Coutances. Les principales chapellenies sont la chapelle de Belval, dans Camprond, d'un revenu de 400 livres; — la chapelle de Saint-Léger, à Marigny; — la chapelle de Gouville, desservie par deux chapelains, qui touchent chacun 200 livres; — la chapelle de Pirou, d'un revenu de 200 livres; — et la chapelle de la Vallée, au Mesnil-Amand.

L'abbaye de Hambye, de l'ordre de saint Benoît, n'a que 2,000 livres de revenu, l'abbé commandataire, Henri de Mesme, prélevant 4,500 livres de rentes.

La religion calviniste compte moins de sectateurs dans cette élection que dans le reste de la province, parce qu'à la révocation de l'édit de Nantes, beaucoup de familles se retirèrent à Jersey, à Guernesey et en Angleterre. Celles qui n'émigrèrent pas feignirent de revenir au catholicisme; mais à présent elles ne vont plus à l'église, et on ne doute pas qu'elles ne fassent de petits conciliabules, sans bruit et sans éclat, pour l'exercice de leur croyance religieuse. Le prêche de Cerisy a été rasé, et l'on voit encore quelques tombeaux dans le cimetière calviniste de Hérenguerville.

III. — Statistique civile.

Les principaux seigneurs de l'élection de Coutances sont : le Roi, pour ses domaines de Coutances et de Saint-Sauveur-Lendelin; le prince de Guéménée, Mme de Nemours,

aux droits de la maison de Longueville ; le marquis de Dampierre, la comtesse de Créances, le marquis de Pirou, le maréchal de Tourville, la famille du Bois, le comte de Béthune, MM. de Montgommery et de Matignon.

Les gentilshommes coutançais restent ordinairement sur leurs terres, et il y en a peu dans les armées. La conduite de plusieurs donne lieu à deux observations fort graves. La première, c'est que quelques-uns font payer leurs rentes seigneuriales à un taux plus élevé que l'apprécie. La seconde, c'est que d'autres, absolus dans leurs paroisses, en protégeant leurs tenanciers dans la répartition des taxes, ont poussé beaucoup de taillables à se jeter dans les charges nouvelles de procureurs-taxateurs, de procureurs-contrôleurs, de premiers huissiers audienciers, de garde-robes, d'experts, etc., dont les droits multipliés amènent la ruine de ceux qui sont obligés d'avoir recours à la justice.

Depuis la guerre, le commerce est anéanti aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Le commerce extérieur se faisait dans les localités maritimes, et principalement à Granville, qui armait, pour les grandes pêches, une quarantaine de navires de cent à deux cents tonneaux. Maintenant il n'y a plus que sept à huit bâtiments qui fassent ce commerce, et ils appartiennent à MM. Le Pelley, Dry de la Turbotière, Girard, Iset, Hugon-Hautehoule, Hugon de la Noë, Le Marié, Prevalon, Perrée-Duhamel, Alleaume de la Cointerie, etc. La pêche des huîtres et du poisson frais le long des côtes regarde uniquement la classe ouvrière. L'impôt établi sur les huîtres a dégoûté de cette industrie ceux qui pouvaient travailler à son développement, et a empêché une vingtaine de barques du port de Dieppe de continuer à en venir chercher à Granville, pour les transporter à Rouen et de là à Paris.

Dans les petits ports de la côte, plusieurs familles aisées se livraient au commerce, et l'on distinguait entre toutes,

par l'étendue de leurs affaires, les maisons Tanqueray, Le Turc, Moullard, Mesnage et Le Noble. Les pirates de Jersey et de Guernesey les empêchent maintenant de circuler librement dans la baie, et de plus les fermiers des traites, pour diminuer le nombre de leurs commis, ont fait interdire la plus grande partie des petits havres, entr'autres celui de Coutainville, le plus sûr et le plus commode, qui était fréquenté par les Anglais avant la guerre, et où le roi d'Angleterre, Charles II, et le duc d'York, aujourd'hui Jacques II, débarquèrent, à la révolution de 1649. Par ces deux causes, le commerce est abandonné sur tout *le* littoral.

Le commerce intérieur se fait surtout dans les foires et marchés. Les foires se tiennent : à Coutances, à la saint Michel ; à Gavray, à la saint Luc ; à Bréhal, le mercredi de la Pentecôte ; à Cerisy, aux saint Martin d'été et d'hiver ; à la Haye-Pesnel, à la saint Jacques ; à Hambye, aux saint Jean d'été et d'hiver ; à Montpinchon, à la saint Laurent ; à Quettreville, à la saint Charles ; au Mesnil-Garnier, à la saint Denis ; au Guillain, le 1er mai ; à Millières, le 3 août ; à Cérences, à la saint Georges ; à Saint-Denis-le-Gast, à la saint Denis ; à Folligny, à la saint Barnabé ; à Montsurvent, à la saint Martin.

La belle et grande foire de Montmartin, à la garde de laquelle les habitants de plusieurs paroisses étaient obligés, et où se donnaient rendez-vous tous les marchands et une masse d'étrangers, a été transportée à Falaise, au faubourg de Guibray, depuis une descente et un pillage des Anglais, pendant une des dernières guerres.

Il y a quinze marchés chaque semaine dans cette élection :

Le lundi, à Coutances et au Guillain ;

Le mardi, à Bréhal et à Hambye ;

Le mercredi, à Coutances, Marigny, Montsurvent et la Haye-Pesnel ;

Le jeudi, à Coutances, au Mesnil-Garnier et à Cérences ;
Le vendredi, à Savigny ;
Le samedi, à Granville, Gavray et Cerisy.

Les marchés du Guislain, de Hambye et de Savigny sont ruinés depuis l'établissement de celui de Cerisy.

La ville de Coutances avait anciennement une manufacture importante de draps et serges, et on y comptait, à la fin du XVI^e^ siècle, trente drapiers. Toute cette industrie est morte, et les laines abondantes du pays s'en vont au loin, laissant sans ouvrage une foule de pauvres familles. Et pourtant les eaux de la rivière, qui passe derrière la rue des Teinturiers, sont excellentes pour teindre en écarlate, et nous avons en quantité les herbes propres à la teinture ! Les guerres de la Ligue ont amené cette ruine, en déterminant les artisans à quitter Coutances, qui n'avait pas de murailles pour les mettre à couvert des attaques et des pillages, et à aller se réfugier à St-Lo, à Vire, à Valognes et à Cherbourg. Ces guerres n'ont pas détruit entièrement le commerce des toiles de Coutances, qui a continué jusqu'en 1663 et 1664, s'élevant annuellement à près de 800,000 livres. On sait que les meilleures maisons ont trouvé d'immenses profits dans ce commerce, qui se faisait en grand, dans un marché clos de murs, et avec l'assistance des jurés, de l'auneur royal et du sénéchal (1). « Quelle » satisfaction de voir pour lors en cette ville le concours » extraordinaire et le mouvement admirable de tous ces » marchands qui apportaient leurs toiles de trois quarts et » demi de hauteur, remplies d'un fil égal, fortes au pied » comme à la tête, et blanches de lessive, dont beaucoup » de pièces étaient portées en Espagne et aux Indes ! » Quelle foule occupée au débit des filasses et des fils, à

(1) Ces détails et ces regrets nous prouvent que l'auteur de ce mémoire était Coutançais et fort attaché à sa ville.

» l'emballage et au chargement des ballots ! Les jours de » marché on avait peine à se trouver, et aujourd'hui le » marché est désert et fermé ! » La cause de cette ruine, c'est l'établissement du marché de Cerisy, que les Huguenots ont obtenu par le crédit de M. Richer, seigneur de Cerisy, gentilhomme très-zélé de la religion calviniste, qui avait un chapelain et un prêche pour la commodité de ses co-réligionnaires. Les marchands se sont habitués à préférer Cerisy à Coutances, d'autant mieux que l'absence de toute police leur a permis de falsifier leurs marchandises, et ils ont tant et si bien blanchi leurs toiles avec de la chaux et de la craie, ils les ont tissées avec des fils si inégaux et si inférieurs, que les marchands d'Espagne et de Saint-Malo les ont rebutées et décriées. Pour remédier à ces abus, M. de Chamillard, intendant de la généralité de Caen, rendit plusieurs ordonnances, notamment le 30 novembre 1673 ; mais elles sont restées sans effet. Il en a été de même des lettres-patentes du mois d'août 1676 et des réclamations des négociants de Saint-Malo, du 1er mars de cette année 1697.

Il serait à-propos, pour faire revivre cette industrie et rappeler les acheteurs, de nommer une commission de quinze à vingt des principaux marchands et bourgeois, tant de Coutances que de la banlieue, qui seraient chargés de surveiller la confection et le commerce des toiles, et de tenir la main à l'exécution des édits et règlements.

La ville de Coutances est fort ancienne, ainsi que l'atteste son aqueduc, construit par les Romains et restauré, au moyen-âge, par la puissante famille des Paisnel. Les fortifications ont été détruites sous Louis XI, et, depuis le dernier édit sur les gouverneurs, personne n'en prend plus la qualité. Neuf gentilshommes y font leur résidence avec leurs familles, sans compter les officiers nobles, et treize veuves ou demoiselles. Le nombre des feux est de 1,200,

et, pour cette année 1697, l'imposition des tailles, qui se fait par tarif, se monte à 11,775 livres.

Il y a huit juridictions dans la ville : le Présidial, le Bailliage, l'Election, la Vicomté, la Sénéchaussée, l'Amirauté, les Traites et l'Hôtel-de-Ville.

Le *Présidial* se compose de deux présidents, un lieutenant-général civil et criminel, un lieutenant particulier, un chevalier d'honneur, de nouvelle création, dix-huit conseillers, deux commissaires examinateurs et un greffier.

Le *Bailliage*, la *Vicomté*, l'*Election* et les *Traites* ont les mêmes fonctionnaires que dans l'élection d'Avranches, dont nous avons parlé dans un précédent article. Le lieutenant-général du Bailliage a réuni à sa charge l'office de sénéchal et l'office de maire, de nouvelle création.

L'*Amirauté* est composée d'un lieutenant, un procureur du roi, un greffier et un huissier.

La *Milice* a pour officiers un colonel, un major, six capitaines, de nouvelle création, dont la finance a été payée par la communauté de Coutances.

Les employés des finances sont chargés des tailles, des aydes, du domaine, des décimes, des postes et du contrôle.

La baronnie de St-Pair a une sénéchaussée, de moyenne juridiction, mais de grande étendue. Cérences est le siége d'un bailliage et d'une vicomté, dépendante de Périers; Créances possède un bailliage haut-justicier, qui doit comparance au parlement; Gavray a une vicomté, et Régnéville un bureau de Traites. On trouve des fours à chaux à Hyenville, Urville et Montmartin, et à Créances plusieurs salines.

Cette élection renferme 280 fiefs, dont les habitations les plus remarquables sont : l'ancien château de Gratot, environné de douves et de fossés; le château de Régnéville, dont on a démoli le donjon; le château de Pirou, avec bois et mare, sur le bord de la mer; le château de Cambernon, avec fossés et pont-levis; le château de la Lande-d'Airou,

ancien, bien bâti, et entouré de belles dépendances et de grandes fermes; le château du Pont-Roger, récemment construit; le château de Chanteloup, environné de douves et défendu par un donjon; le grand manoir de la baronnie de l'Oisellière; le château du Mesnil-Garnier, dont les terres ont été érigées en marquisat en 1650; le château de Montaigu, avec un bois de haute futaie et des étangs, et le manoir de Saint-Denis-le-Gast. Le beau château de la Feuillie, du temps du comte d'Arondel, est démoli depuis très-longtemps.

L'Abbé J. Deschamps du Manoir.

LES MANUSCRITS

DU DOCTEUR COUSIN

Par M. Eugène de ROBILLARD de BEAUREPAIRE

Membre Correspondant.

Il y aurait un curieux chapitre à écrire sur l'archéologie en France avant 1789; il mettrait en lumière bien des existences modestes et laborieuses, bien des recherches, hésitantes d'abord, et ensuite plus affermies; une science nouvelle en un mot, avec les inexpériences des débuts, mais aussi avec la patience et l'ardeur au travail qui les caractérise. Les chercheurs de cette époque n'ont sans doute pas décrit tous les monuments, mais ils les ont signalés, et la plupart du temps ils ont éclairé, dans une certaine mesure, les problèmes que la génération actuelle s'efforce de résoudre. L'abbé Cousin, nourri de fortes études classiques, était savant et antiquaire comme on l'était au XVIII^e^ siècle; il appartenait à cette classe d'érudits dont l'esprit inclinait vers les monuments de la Grèce et de Rome, mais dont les yeux n'étaient pas absolument fermés aux beautés de la renaissance et du moyen-âge. A ce point de vue, il forme le lien naturel du présent et du passé, il a l'esprit

investigateur, curieux et amoureux des détails, et ce trait seul suffirait à le séparer profondément des anciens historiographes de l'Avranchin, pour le rapprocher des écrivains et des archéologues qui sont venus plus tard.

Louis-Pierre Cousin naquit le 5 février 1705, au Jardin-Olive, situé au village de la Hétrière, en la paroisse du Luot. Il était le fils aîné de Louis Cousin, sieur du Perron, et de Marie Fauvel de Lyvonnière, qui mourut dans un âge fort avancé. Par une particularité que son fils n'a pas voulu nous laisser ignorer, cette dame ne consulta jamais de médecin, et elle professait pour les prescriptions des docteurs de son temps un mépris souverain, dont le curé d'Avranches nous paraît avoir quelque peu hérité. La famille Cousin n'était pas noble; mais elle appartenait à cette roture aisée, si commune en Normandie, qui, comme la noblesse, avait aussi son orgueil de race et ses traditions domestiques. Aussi est-ce sans surprise que nous voyons l'abbé rappeler dans ses mémoires que, dès 1623, un Pierre Cousin possédait la terre et franche-vavassorie du Perron, en Subligny, et qu'il était lui-même le huitième du nom, y compris honorable homme Pierre-Louis Cousin-Coquerie, qui vivait en 1550. Notre polygraphe perdit son père de très-bonne heure, mais il ne resta pas pour cela privé de direction. Il avait pour oncle Gilles Cousin, qui, après être parti, comme lui, du village de la Hétrière, était devenu successivement précepteur des enfants du duc de Saint-Simon et chanoine de Linas. Cet ecclésiastique appela son neveu à Paris, après qu'il eut suivi le collége d'Avranches, où il était en 1718; il lui fit faire de fortes études théologiques, et, après leur achèvement, il contribua par ses démarches à faire obtenir au jeune docteur en Sorbonne la cure de Saint-Gervais d'Avranches.

Nous ne saurions préciser l'époque du retour de Louis-Pierre Cousin dans le diocèse, mais il est certain qu'en

1740 il fut investi de la cure de Saint-Gervais. A partir de ce moment, nous le voyons s'occuper avec une ardeur que l'âge ne put jamais refroidir, d'œuvres pieuses, de restaurations, de discussions théologiques, et de recherches d'archéologie et d'histoire locale. Au milieu de contemporains distraits et insouciants, il se signale par un respect particulier des choses antiques et par l'étude attentive de nos origines.

Son ambition était complétement satisfaite, et il ne paraît pas qu'il ait cherché à se servir de son titre de docteur et de la faveur dont l'honorèrent plusieurs évêques pour parvenir à une position plus brillante ou plus lucrative. Du reste, le goût de l'étude n'enleva rien chez lui aux qualités du prêtre et ne nuisit jamais à l'accomplissement des devoirs si nombreux de sa professsion. Dans des circonstances difficiles et au milieu d'une ville où les exagérations jansénistes avaient trouvé de nombreux adhérents, il se montra l'appui et le conseil de l'évêché, il fut chargé des missions les plus délicates, et se distingua toujours par une orthodoxie ferme en même temps qu'éclairée (1). Pendant tout son ministère, ce fut à lui seul que furent confiées la rédaction des matières des conférences ecclésiastiques et la haute direction de ces exercices importants. Plus tard, lorsque la Révolution française vint à éclater, il resta fidèle à sa vie tout entière, refusa le serment et alla mourir de privations et de misère dans un cachot du Mont Saint-Michel, maintenant ainsi, au prix de sa vie, la dignité de son caractère et l'honneur du sacerdoce (2).

---

(1) Lettre adressée à M. de Vauville. — Papiers de Vauville.

(2) Le décès de *Pierre Cousin, ci-devant curé de Gervais d'Avranches, natif de la paroisse du Luot*, est constaté dans les registres de l'état civil du Mont Saint-Michel, à la date du 5 vendémiaire, an III (26 septembre 1794). Il était alors âgé de

Ces quelques lignes suffisent pour faire connaître ce qu'était l'ancien curé de Saint-Gervais; sa physionomie ressort avec plus de relief lorsque l'on vient à parcourir les manuscrits qu'il nous a laissés. Son caractère laborieux, ses aptitudes multiples, son activité infatigable se révèlent tout d'abord, à l'inspection seule des titres de ses différents travaux. Aussi, croyons-nous devoir en reproduire ici l'énumération sommaire, qu'il a lui-même jugé à propos de consigner dans un de ses derniers écrits :

« 1° Les matières des conférences ecclésiastiques depuis » le mois de juin 1762 jusqu'au mois de juin 1773. Deux » petits volumes reliés. — En outre, depuis 1771 jusqu'en » 1777, Pierre Cousin rédigea, sous la direction des » Evêques d'Avranches et de leurs grands-vicaires, le pro- » gramme des questions à soumettre aux conférences men- » suelles du diocèse;

» 2° Conférences ecclésiastiques tenues à l'église de » Saint-Gervais.

» Les résolutions des cas de conscience y sont appuyées » généralement sur les conférences ecclésiastiques du dio- » cèse d'Angers; quatre vol. in-folio et deux vol. in-4°;

» 3° Cas réservés dans le diocèse d'Avranches, avec des » explications succinctes; un vol. in-4°;

» 4° Prônes et sermons; deux vol. in-4°;

» 5° Vingt-un volumes in-folio sur plusieurs divers » sujets, où l'on trouve un très-grand nombre de copies,

---

près de 90 ans. Dans ce moment, il y avait au Mont Saint-Michel plus de 300 prêtres, qui y furent renfermés pour avoir refusé le serment en 1791. Ils y furent placés sous un régime très-sévère; l'alimentation était insuffisante — et le zèle d'un patriote fanatique alla jusqu'à les priver de leur bréviaire.

(Fulgence Girard.— *Histoire du Mont Saint-Michel comme prison d'Etat*, page 11.)

» d'extraits et d'abrégés. Il y a dans ces manuscrits beau-
» coup d'articles où il est parlé d'Avranches et de ce qui y
» a rapport. Le (vingtième et le) vingt-unième renferment
» les tables (1). »

La partie théologique de cette volumineuse collection a été dispersée et se trouve aujourd'hui aux mains de différentes personnes ; mais fort heureusement les vingt-un volumes de *Miscellanées* ont été recueillis dans la bibliothèque d'Avranches, et ils permettent amplement d'étudier le docteur Cousin tout entier, avec son érudition étendue, ses allures capricieuses et sa physionomie originale. Ainsi qu'il était facile de s'y attendre, les travaux ecclésiastiques, s'ils ne forment pas le fonds du recueil, n'en sont pas non plus bannis d'une manière absolue ; ils se trouvent notamment représentés par de longues dissertations de casuistique, qui remplissent la meilleure partie du premier volume : on pourrait relever aussi çà et là, à côté de digressions théologiques, l'écho assez vif des discussions qui divisaient alors l'Eglise de France. Le grave docteur en Sorbonne a l'oreille ouverte à tous les bruits qui circulaient autour de lui, et, après avoir mentionné les brochures et les mandements qui passionnèrent l'opinion, il n'a pas dédaigné de recueillir des documents plus légers, voire même une chanson fort répandue, relative à la bulle *Unigenitus*, sur l'air « Servantes, quittez vos paniers. » Il est une autre portion du journal de l'abbé qui ne nous arrêtera pas plus longtemps, mais que nous devons néanmoins signaler. Elle se compose d'extraits et d'abrégés de tout genre, empruntés aux almanachs, au *Mercure* et aux livres du moment. Tout cela forme un incroyable pêle-mêle de renseignements bizarres, disparates et souvent très-inattendus. Les compi-

(1) Mss du docteur Cousin, vol. XVIII, p. 164.

lations les plus graves relatives à la religion, à la philosophie ou à la littérature se succèdent sans ordre, et sont suivies, la plupart du temps, à notre légitime surprise, des formules les plus étranges de la médecine empirique ou de recettes culinaires, dignes de la *Maison rustique* ou du *Parfait cuisinier*. Nous trouvons, en effet, dans l'abbé Cousin la manière de faire la soupe dauphinoise, les divers procédés de préparation du riz, le moyen curieux et nouveau de faire éclore les poulets, le remède contre la rage, les propriétés merveilleuses du cassis, le traitement raisonné de l'asthme, et la manière infaillible de faire périr les corneilles. Plus loin, nous mettons un pied dans les sciences occultes, et nous lisons tout un traité *ex-professo* sur les vertus singulières de la baguette divinatoire. Malgré toute notre indulgence pour les rêveries qui ne sont pas de fraîche date, ce ne sont pas tous ces extraits et toutes ces réflexions, dépourvues de portée, qui forment le côté intéressant des manuscrits de la bibliothèque d'Avranches, et, pour notre compte, nous n'y attachons pas plus de valeur qu'aux listes interminables de généraux, d'amiraux, de ducs et pairs, ainsi qu'aux divisions politiques, administratives et géographiques, que notre auteur s'est donné la peine, assez inutile, de transcrire. Le recueil devient incontestablement d'une lecture plus agréable lorsque nous arrivons aux évènements, soit anciens, soit contemporains, qui concernent l'histoire du diocèse d'Avranches. Ici le prolixe écrivain, malgré ses digressions perpétuelles et ses interruptions décourageantes, acquiert une valeur véritable et mérite d'être parcouru avec attention. Quelques détails feront au surplus mieux comprendre son genre spécial d'intérêt.

Les manuscrits du docteur Cousin s'ouvrent en 1746 et se ferment à la fin de l'année 1781. Pendant ce long espace de temps, l'abbé, comme s'il eût été investi des fonctions

d'historiographe, s'est imposé la tâche d'enregistrer, au jour le jour, avec un scrupule digne d'éloges, tous les évènements relatifs à la ville ou au diocèse d'Avranches. Il n'oublie ni la date de la nomination ou du décès des évêques, ni le cérémonial de leur entrée, ni l'arrivée des principaux fonctionnaires du pays, ni le jour du passage des étrangers de distinction. Les élèves du collége jouent-ils une tragédie ou font-ils un *plaidoyer*, le docteur Cousin le consigne sur son journal, et même il y ajoute les noms des écoliers qui remplirent un rôle dans la circonstance. Rien n'échappe à son ardeur d'investigation, et il mentionne également l'érection de la tour de Saint-Gervais, les feux de cheminées, les inhumations notables et les défenses de chasser faites par les propriétaires des environs. Sans doute il y a dans tout cela bien des puérilités; — mais quelques-unes de ces indications ne sont pas à négliger, et ce récit, qui embrasse la dernière partie du XVIII^e^ siècle, restera toujours celui d'un témoin bien informé, dont il est impossible de ne pas tenir compte pour la dernière période de l'histoire de la ville. — La fondation de l'hospice de Barenton, la vie des abbés Crestey et Gombert sont de sa part l'objet de réflexions judicieuses et de développements étendus. Il ne s'en tient même pas sur ces points aux résultats de ses propres recherches; mais il nous fait connaître, au moyen d'extraits, d'abrégés ou de reproductions intégrales, le sentiment d'autres écrivains, qui s'étaient occupés de la même question. Le procédé ne change pas lorsqu'il s'agit du sieur Le Royer de la Blinière, l'auteur d'une théorie nouvelle du flux et du reflux et le plus singulier écrivain, à coup sûr, que notre pays ait produit (1). Au lieu d'essayer

(1) *Traité des influences,* divisé en deux parties, par Jacques Le Royer, sieur de la Blinière.—Avranches, Nicolas Motays, 1677.

le portrait de ce publiciste très-bizarre, le curé de Saint-Gervais a transcrit fidèlement et dans tout son entier son curieux mémoire sur la canalisation des rivières de l'Avranchin et l'introduction dans le pays de la culture des mûriers blancs (1). Cette manière d'agir, qui ne serait pas sans inconvénient, au point de vue d'une composition littéraire proprement dite, vient précisément augmenter l'intérêt de ce recueil, véritable journal d'informations diverses, où se rencontrent une foule de documents que l'on chercherait vainement ailleurs.

Ainsi que nous l'avons déjà fait pressentir, l'abbé Cousin ne s'est pas borné à noter les évènements qui se passaient sous ses yeux, il s'est aussi attaqué au passé, et, suivant le hasard de ses lectures ou le caprice de ses inspirations, il a tenté, à sa manière, d'élucider certains points de notre histoire locale. Ce serait toutefois s'exposer à de graves mécomptes que de s'attendre à trouver chez lui des traités en forme ou des dissertations, plus ou moins régulières, sur les divers problèmes dont il a successivement cherché la solution. La méthode lui manqua toujours, et il est impossible de mieux caractériser son travail que dans le titre qu'il lui a donné et dans lequel il annonce « des extraits, » des abrégés, des copies et beaucoup d'articles où il est » question d'Avranches et de ce qui y a rapport. » Jamais il n'a fait que collectionner des notes, recueillir des matériaux, et c'est même par suite de circonstances tout-à-fait fortuites qu'il a été amené, sur deux ou trois points spé-

---

(1) Mss de l'abbé Cousin. — Tome v, page 85. « Avis pour faire le tableau de la France, pour établir les manufactures de soye et planter des meuriers, spécialement dans l'évêché d'Avranches. » Ce projet, présenté au Roi, sous forme de requête, au mois d'avril 1678, fut imprimé à Avranches, au mois de novembre de l'année suivante.

ciaux, à nous faire connaître, avec quelque développement, son opinion définitive. La biographie des personnages qui se rattachaient à l'Avranchin par leur naissance ou par un séjour prolongé nous paraît avoir attiré tout d'abord son attention. On trouve, en effet, sur ces compatriotes ou ces résidents, plus ou moins illustres, certains détails curieux, épars dans chacun des dix-neuf volumes de la collection; il semble même qu'au dix-huitième volume, on voie apparaître l'idée arrêtée de grouper les résultats de toutes ces recherches et de nous offrir une espèce de dictionnaire biographique, spécial au diocèse d'Avranches. Malheureusement, ces bonnes intentions n'ont pas eu tous les résultats qu'on pouvait en attendre, et tout s'est réduit à une nomenclature, assez sèche et fort incomplète. On y voit figurer les poètes Jean Vitel et Jean Pigeon, le grammairien Lemoine, de Villedieu, le bénédictin Bellaize, le R. P. Pascal, carme; le chanoine Dirois, les jésuites Champion, de Chennevelle et l'historien des évêques d'Avranches, Julien Nicole, curé de Carnet. Le célèbre imprimeur Morel et Guillaume Postel ont une courte mention; il en est de même de Roupnel de Chenilly, jurisconsulte. Les détails sont plus précis, en ce qui concerne Parrain des Coutures, Le Thimonnier de la Retoure, l'évêque Vialart, Le Bourgeois d'Héauville, doyen du chapitre et auteur ascétique, les frères Richer et surtout les deux gloires de la casuistique normande, André Roger de la Paluelle, né à St-James, et Jean Pontas, né à Saint-Hilaire-du-Harcouët. Tout ce qui a trait à leur vie avait pour le docteur, savant feudiste lui-même et profond théologien, un attrait tout particulier. Il revient plusieurs fois à Jean Pontas notamment, et on peut lire dans les manuscrits qui nous occupent une correspondance qu'il engagea avec le curé de Saint-Hilaire, pour déterminer la date précise de la naissance de son auteur de prédilection. La réponse du curé de Saint-

Hilaire n'est pas aussi concluante qu'on eût pu le désirer ; il en résultait toutefois que Pontas devait être né à Saint-Hilaire le 1er janvier 1639, dans la maison de sa famille, au-delà du pont d'Evon, et qu'il était le septième enfant de Jean Pontas, escuyer, et de Guillemine du Mesniladelée (1). Le registre où se trouvait l'acte de baptême du théologien ayant été détruit dans un incendie, le curé de Saint-Gervais, à défaut de documents plus précis, dut se contenter des conjectures, fort plausibles, de son confrère de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

Tout en recueillant des indications de nature à éclairer certains points de la vie des hommes illustres, Cousin n'a pas négligé l'étude des monuments du pays. A une époque où personne n'y songeait, il relève l'épitaphe du dernier des Montgommery, et il transcrit religieusement les vers curieux gravés sur la tombe d'un sieur de Lanctot, dans l'église paroissiale du Mont Saint-Michel. Ailleurs il s'inquiète de l'âge des remparts de la ville d'Avranches, et, quand on démolit un des murs de l'église Saint-Gervais, il recueille pieusement deux ou trois monnaies romaines et les décrit avec la minutie et la ferveur d'un amateur (2).

---

(1) Mss du docteur Cousin, t. VI, Lettre de M. Hubin. Le dictionnaire de Moréri fixe la date de la naissance de Pontas au dernier jour de décembre 1638, et celle de son baptême au 1er janvier 1639.

(2) Il nous a conservé avec le même scrupule tous les détails de la découverte d'une pierre tombale, qui eut lieu par suite de travaux d'appropriation dans l'église cathédrale. Cette pierre tombale de marbre noir, sur laquelle était gravée la figure d'un évêque, « couvrait un cercueil de carreau gris, posé dans une » arcade pratiquée dans la côtière méridionale de la chapelle » de la Sainte Vierge. Ce cercueil renferme vraisemblablement » les ossements de Richard IV, dit Richard Langlois ou Richard » Laine ou Richard de Laine, Ricardus Laneus, évêque d'A-

Ce sont là de bien petits détails ; ils ont pourtant leur valeur et ils suffisent à révéler chez le curé de Saint-Gervais les instincts et le flair d'un véritable archéologue. Ses investigations historiques pourraient donner lieu à des observations analogues. Il a réuni, en effet, une foule d'indications curieuses, qui ont généralement besoin d'être contrôlées, mais qui néanmoins ont rendu de vrais services aux érudits qui sont venus après lui. Les débuts de l'enseignement public à Avranches ne lui sont pas inconnus, il y signale la présence de Lanfranc. Il n'ignore pas davantage les diverses particularités du siége de 1450, et nous avons, grace à lui, sur la révolte des *nu-pieds*, des renseignements précieux, dont un écrivain exact et judicieux, M. A.-M. Laisné, a fait récemment ressortir la valeur (1). Les études étymologiques de l'abbé, et notamment ses recherches sur les noms de lieux de la paroisse du Luot, méritent d'être signalées, moins à cause de leur valeur que de la tendance qu'elles accusent. Nous devons, au même titre, appeler l'attention sur l'ensemble de documents recueillis dans ses mémoires relativement à l'origine de la paroisse Saint-Gervais d'Avranches. C'était là pour lui un thême favori de discussion, il y revient sans cesse, apportant à l'appui de son opinion de nouvelles pièces et de nouveaux raisonnements, et manifestant une ardeur d'autant plus vive qu'il rencontre de tous côtés des convictions hésitantes et sou-

---

» vranches, mort en 1269. On a trouvé avec les ossements une » petite croix de plomb et des restes de souliers terminés par » une longue pointe, comme des souliers de femme.

(Mss du Dr Cousin, t. XIX, p. 9.)

(1) Cf. A.-M. Laisné. *Recherches sur la sédition des nu-pieds, arrivée à Avranches en 1639.* — Avranches, Tostain, 1840, 41 et 42, trois parties in-8o.

vent même des oppositions déclarées. L'histoire de cette étrange fondation vaut, au reste, la peine d'être racontée.

L'église de Saint-Gervais remonte incontestablement à une haute antiquité. Bâtie sur un emplacement romain, elle dut être, au moment de l'introduction du christianisme dans notre pays, un des premiers oratoires ouverts pour l'usage du culte nouveau. Cette origine vénérable, qui s'appuie sur des inductions historiques sérieuses, n'a pas suffi à certaines personnes, qui, dans des intérêts particuliers, se sont plu à y substituer une fondation chimérique, entourée de circonstances inusitées et tout-à-fait inacceptables. Toutes ces légendes controuvées ont leur point de départ dans une série d'actes faux, qui paraissent avoir été fabriqués à une date déjà éloignée, à l'occasion de contestations relatives aux droits de patronage et de présentation. L'acte primordial est un titre de 1082, lequel reproduisait en substance le contenu d'un diplôme royal de 637. Aux termes de cette pièce, non moins surprenante par son libellé que par les faits qui s'y trouvent énoncés, l'histoire de l'église Saint-Gervais aurait tout le merveilleux d'un roman. Nous y voyons, en effet, qu'en 608 la ville d'Avranches était gouvernée par le seigneur Gervais Regnauld, propriétaire du fief des Regnauldières, en Saint-Quentin, et du manoir d'Avranches. Ce capitaine, inconnu de tous les historiens, avait pour frère Protais Regnauld, gouverneur du château de Nantes, et tous deux étaient fils de messire Charles Regnauld, chevalier, capitaine de Chartres, et de noble dame Louise de la Boussac, dame de Vennes, sœur de Juthaël, roi de Bretagne, et tante, par conséquent, du fameux Judicaël. C'est aux capitaines de Nantes et d'Avranches, Gervais et Protais Regnauld, que serait due, d'après le rédacteur de l'acte de 1082, la fondation de l'église d'Avranches, placée sous l'invocation de leurs patrons, les saints martyrs Gervais et Protais ; et,

chose singulière, la permission de commencer les travaux de construction leur fut octroyée, on ne sait trop pourquoi, par une charte signée de la main de Dagobert, au château de Clessi-la-Garenne, le 20 avril 637. Quant à la dédicace de l'édifice, elle eut lieu avec une pompe proportionnée à l'illustration des fondateurs, et en présence des évêques de Metz et de Cologne, que l'on désigne ainsi : *Sages et discrètes personnes Monsieur Arnout, évêque de Metz, et Monsieur Gombert, évêque de Cologne* (1).

Il serait superflu de discuter ici la valeur de pareilles rêveries. Le diplôme royal de 637, l'acte de 1082 — et le *vidimus* de cet acte, daté du 6 mai 1335, ont été évidemment fabriqués par un faussaire ; on peut même remarquer que le procédé est tellement grossier qu'il se laisse apercevoir facilement et qu'il ne produit pas l'illusion de certains pastiches de la même époque. Pourtant ces actes ont

---

(1) Au reste, lorsque l'abbé Cousin et autres sont en veine de crédulité, ils vont jusqu'au bout. A propos d'Arnoul, on nous apprend que non-seulement il assista à la dédicace de l'église, mais encore qu'il descendit chez les seigneurs Gervais et Protais. « Ce grand homme vint à Avranches pour présider » à la dédicace de l'église Saint-Gervais, accompagné de Gom» bert, évêque de Cologne, qui fut aussi ministre du roi de » France. Ils descendirent chez les seigneurs Gervais et Pro» tais, dont on voyait encore dernièrement la maison. » (DESROCHES, *Histoire du Mont Saint-Michel*, t. I, p. 86.)

C'est toujours par suite du même penchant au merveilleux, lorsqu'il s'agit des fondateurs de son église, que l'abbé Cousin incline à faire descendre à leur hôtel saint Josse, quand, dans sa retraite, ce saint passa par le diocèse d'Avranches.

« Lorsque saint Josse passa par Avranches, en 636, Gervais » Regnault et Protais Regnault, ses cousins-germains, avaient » leur résidence à Avranches, et il est très-vraisemblable que » saint Josse logea dans leur manoir. »

été invoqués, à plusieurs reprises, en justice par le chapitre de la cathédrale d'Avranches, par le curé de Saint-Gervais, par les descendants de la famille Regnault; et l'abbé Cousin n'est pas le seul écrivain qui ait essayé d'en démontrer l'authenticité. L'erreur aujourd'hui ne serait pas possible. Toutefois nous croyons devoir citer, à titre de curiosité, non l'acte de 1082, vidimé en 1335, — que nous avons déjà fait connaître d'une manière sommaire, — mais une autre pièce datée de 1334, qui se rattache intimement à la première, qui doit être sortie de la même main et qui, à elle seule, peut donner une idée complète du style de tous ces documents apocryphes. Ce procès-verbal a été transcrit religieusement par l'abbé Cousin dans ses mémoires, et il contient la description d'une prétendue vitre qui devait décorer autrefois la grande fenêtre du chancel de l'église Saint-Gervais. C'est encore là, à n'en pas douter, un titre qui a été fabriqué et produit pour venir en aide à certaines prétentions, plus ou moins fondées, relativement aux droits honorifiques.

« L'an mil trois cent trente-quatre, le quart jour de mai, » Messire Hugues de Cussi, chevalier et président au par- » lement, et honorable, sage et discrette personne Jean de » Hourville, commissaire envoyé en la duché de Norman- » die par Monsieur Jean de Vallois, duc de Normandie, à » la requête de messire Henri Regnault, escuyer, seigneur » des Regnauldières, de Rouvyre, et du manoir Saint- » Gervais, assis en la cité d'Avranches, et sergent hérédital » des ressorts de Bretagne, et maître d'hostel et gentil- » homme sous monseigneur Jean, duc de Bretagne, fils de » feu monsieur Samson Regnault, escuyer, capitaine de » Bayeux, seigneur des Regnauldières et de Rochefort, et » de damoiselle Anne de Thiéville, sa femme, fille de » Messire Geffroi de Thiéville, chevalier, seigneur de Thié- » ville et du Mesnil-Garnier, ses père et mère; lesdits

» sieurs commissaires se transportèrent en la chapelle
» Saint-Gervais, aus fausbourgs d'Avranches, en la pré-
» sence d'un grand nombre de personnes dénommées dans
» le procès-verbal, et du recteur de ladite chapelle, et du
» vicaire en icelle, pour la visiter, et particulièrement la
» vitre qui est au haut du chancel, dans laquelle vitre y
» sont afficsés tout en haut les noms et écussons dudit
» Regnault, qui sont trois feuilles de quercus d'or, en
» champ d'azur, au chevron d'argent, rompu au milieu
» desdites feuilles d'or, qu'on appelle feuilles de chesne,
» ce que lesdits commissaires attestent. — Et aussi qu'il
» y a au milieu de ladite vitre la figure et semblance de la
» passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, comme il fut
» mis et crucefié en l'arbre de la croix, et des deux côtés
» y sont les figures et semblances de la glorieuse Vierge
» Marie, sa mère, et de Monsieur saint Jean.

» Et au-dessous de la croix et crucifiement, il y a un
» autre écusson d'alliance, et écartelé moitié desdites
» feuilles de quercus d'or et demi chevron d'argent sur
» azur, et l'autre moitié d'hermines de sable sur argent.
» — Et du côté dextre la figure et semblance de monsieur
» saint Gervais, et du côté senestre la figure et semblance
» de monsieur saint Protais et au bas desdites figures est
» écrit : Saint Gervais et saint Protais.

» Et entre lesdites figures, au-dessous dudit crucifiement,
» il est écrit en ladite vitre, en lettres d'or, ces mots qui
» en suivent :

» L'an de grace six cent trente-neuf, le huitième août,
» j'ai été fait faire par Messire Gervais Regnault, chevalier,
» capitaine d'Avranches, et Protais Regnault, chevalier,
» capitaine de Nantes sous Judicaël, roi de Bretagne, fon-
» dateurs de céans, frères, enfants de feu messire Charles
» Regnault, capitaine de Chartres, seigneur des Regnaul-
» dières et de Gobehan, et de madame Louise de la Bous-

» sac, sa femme, dame de Vannes, sœur de Juthaël, roi » de Bretagne, père dudit Judicaël (1). »

Il est impossible d'imaginer rien de plus étrange que cette imitation maladroite des procès-verbaux de constat du XIVe siècle, si ce n'est cette vitre, dite du VIIe siècle, qui n'a jamais eu d'existence que dans l'esprit de notre faussaire, et dont quelques personnes persistent encore à regretter la destruction.

Cette question, si vivement controversée, de la fondation de l'église Saint-Gervais, apparaît de nouveau dans plusieurs fragments de la correspondance du docteur. Il a dû la traiter avec le bénédictin dom Taschereau, et elle amena entre lui et l'abbé Rouault, curé de Saint-Pair, des explications assez animées. Ce dernier avait publié, en 1748, avec une vie des Evêques de Coutances, un catalogue des Evêques d'Avranches, et il avait suivi, pour établir l'époque des promotions et des décès de certains prélats, l'opinion commune, et s'était mis, sans s'en douter, en contradiction flagrante avec les énonciations des titres de l'église Saint-Gervais. L'abbé Cousin lui en sut mauvais gré, et à la date du 2 octobre 1748, il lui adressa la lettre suivante :

« MONSIEUR,

» Il m'est tombé entre les mains, depuis quelques jours, » un exemplaire d'un livre dont vous êtes l'auteur, conte- » nant la vie des Evêques de Coutances, etc., imprimé à » Coutances, en la présente année 1748. J'ai eu la curio- » sité de lire le catalogue que vous avez fait des Evêques » d'Avranches, et j'ai remarqué que vous fixez à l'an de » Jésus-Christ 1376 la promotion de Robert de la Porte à

(1) Mss du docteur Cousin, t. XVI, p. 5.

» l'évêché d'Avranches. Il paraît que Robert de la Porte, » ou plutôt Robert Porte, fut promu à l'évêché d'Avranches » plusieurs années avant l'an 1376. En effet, on conserve, » dans l'église paroissiale de Saint-Gervais d'Avranches, » le titre original d'un accord fait, le mardi avant la » Saint-Michel de l'an 1370, entre Robert Porte, évêque » d'Avranches, d'une part, et Berthauld le Gabelier, rece- » veur de Saint-Gervais, Henri Regnault, seigneur des » Regnauldières, et les paroissiens de Saint-Gervais, d'autre » part. Cet acte, dont je ne crois pas qu'on puisse révo- » quer en doute l'authenticité, prouve clairement que » Robert Porte était évêque d'Avranches en l'an 1370; » par conséquent on ne peut renvoyer à 1376 la promotion » de Robert Porte à l'évêché d'Avranches.

» On lit, dans le même titre que l'on vient de citer, que » le procès, qui fut terminé par l'accord du mardi avant la » Saint-Michel de l'an 1370, subsistait depuis longtemps » entre Robert Porte, en sa qualité d'évêque d'Avranches, » et le curé et les paroissiens de Saint-Gervais; d'où l'on » doit conclure nécessairement que Robert Porte avait été » promu à l'évêché d'Avranches, longtemps avant la Saint- » Michel de l'an 1370. — Suivant ce même acte, du mardi » avant la Saint-Michel de l'an 1370, les paroissiens de » Saint-Gervais d'Avranches avaient en ce temps-là entre » les mains des titres et des enseignements par lesquels il » constoit que Monsieur Aubert avait pris possession de » l'évêché d'Avranches en l'an de grace *sept cent et oict*, » c'est-à-dire l'an de grace 708. Cela ne s'accorde pas » avec le sentiment que vous suivez dans le catalogue » des évêques d'Avranches, où vous nous apprenez que » saint Aubert a été promu à l'évêché d'Avranches en » l'an 700 (1). »

---

(1) Mss du docteur Cousin, t. v, p. 123.

Comme il est facile de le voir, les malheureux actes relatifs à Saint-Gervais étaient la pierre d'achoppement entre les deux curés (1). Nous ne connaissons pas la réponse de l'abbé Rouault ; mais elle ne dut pas satisfaire son correspondant qui, le 22 novembre 1749, lui adressa une nouvelle réclamation sur plusieurs autres erreurs, que jusque-là il n'avait pas jugé à propos de relever.

« Je vous adressai, lui dit-il, le deuxième jour du mois » d'octobre de l'année dernière, une lettre dans laquelle » je vous faisais part de quelques réflexions que j'avais cru » pouvoir faire sur quelques endroits de votre livre, qui a » pour titre : la Vie des Evêques de Coutances, imprimé » à Coutances, en 1748. Les endroits que j'indiquais ne » sont pas les seuls qui soient répréhensibles. »

Le reste de la lettre est sur ce ton et énumère, avec une impitoyable rigueur, toutes les inexactitudes historiques et généalogiques commises par le trop fécond curé de Saint-Pair.

Cousin ne se donnait pas toujours des missions aussi désagréables. Nous le voyons entamer, avec M. Achard du

---

(1) Le titre inséré dans les preuves du tome XI du *Gallia christiana* nous paraît avoir été envoyé par l'abbé Cousin, ainsi qu'on peut le supposer du moins par le billet suivant de dom Taschereau, de 1756 :

« Monsieur,

» J'ai reçu le titre que vous m'avez fait l'honneur de m'en- » voyer, et, sur-le-champ, je l'ai envoyé à l'imprimeur, ainsi » que vos réflexions judicieuses sur Richard *Anglicus* et *Lancus*.

» ..... Je vous aurais fait mes remercîments plus tôt, si des » affaires indispensables ne m'en avaient empêché. » T. XIII, p. 181.

Dom Jacques Taschereau figure parmi les rédacteurs du t. XI du *Gallia christiana*.

Pas de la Vente, une discussion courtoise sur une question nobiliaire; et c'est en très-bons termes qu'il expose à l'abbé Déric son opinion sur le cataclysme fameux qui isola le Mont Saint-Michel de la terre-ferme, en 708 ou 709. Il est vrai que l'abbé Déric partageait sa manière de voir et qu'il n'avait attaqué ni directement ni indirectement les fameuses chartes de l'église Saint-Gervais. Le ton devient plus cordial et plus affectueux encore avec M. Toustain de Richebourg (1). Il lui avait envoyé en communication la plupart de ses écrits, et notamment une nomenclature des vicomtes d'Avranches. Toustain de Richebourg composa aussitôt une espèce de travail complémentaire et l'adressa au curé de Saint-Gervais sous ce titre : « Vicomtes » d'Avranches obmis dans les mémoires du savant Pierre » Cousin, curé de Saint-Gervais, mon bon ami. »

Tout le monde sait le charme qu'exercent, sur certains esprits, la discussion des questions de géographie ancienne, la fixation des villes nommées dans les Commentaires, la détermination exacte des territoires occupés par les peuples qui formaient cette puissante confédération que César employa tout son génie à combattre et à briser. Comme tous les érudits de son époque, de nombreux passages de ses manuscrits l'attestent, l'abbé Cousin s'occupa ardemment de ces problèmes obscurs et toujours renaissants. Il se demande à plusieurs reprises quel peuple habitait le diocèse d'Avranches au moment de la guerre des Gaules, et il s'est efforcé de déterminer la situation de leur capitale.

---

(1) Gaspard-François de Toustain-Richebourg, lieutenant des maréchaux de France, auteur d'un mémoire sur l'origine, la forme et les changements successifs de l'Echiquier, publié en 1766, et de divers travaux manuscrits.

(Cf. *Manuel du Bibliographe normand*, t. II, p. 571.)

Malheureusement il ne nous paraît pas être arrivé à une solution satisfaisante. Nous serions même fort embarrassé de faire connaître l'opinion définitive à laquelle il dut s'arrêter ; ses idées sont vagues et flottantes ; il copie servilement le sentiment des autres, et l'on rencontre en résumé dans ses mémoires autant de rétractations que d'affirmations à ce sujet.

« Les Ambibariens, nous dit-il, *Ambibarii*, dont parle » César au livre huitième de ses Commentaires sur la guerre » des Gaules, occupaient le diocèse d'Avranches et une » partie de celui de Coutances qui est aux environs de » Hambye, jusqu'aux limites du diocèse d'Avranches. La » ville principale des Ambibariens estait bastie dans le lieu » où l'on voit maintenant le bourg d'Ambie ou de Hambie. » Rien n'empêche de croire que les Ambibarii étaient la » même chose que les Ambiliates ou Ambibiates. »

Ces lignes, qui paraissent consacrées à l'illustration de Hambye, ne restèrent pas longtemps l'expression de la pensée du docteur ; car, à une date que nous ignorons, il écrivit en marge la note suivante :

« Les Ambibariens, Ambibarii, avaient pour chef-lieu » la paroisse des Biards. »

Enfin, au tome x de ses mémoires, nous assistons à un revirement tout-à-fait inattendu : les droits de Hambye sont de nouveau reconnus, comme pays des Ambiliates, que l'on avait confondus avec les Ambibarii, et qui forment désormais un peuple à part, auquel d'autres avaient donné pour capitale la ville de Lamballe. Les motifs de cette modification sont très-légèrement indiqués.

Nous ne saurions dire s'il se forma dans la suite un système plus complet et plus homogène ; mais ce qui est au moins certain, c'est qu'il engagea, en 1760, sur tous ces points, une discussion avec une dame Rétau du Fresne, et qu'il réussit à lui faire partager ses opinions. Les faits

qui motivèrent ce curieux échange de lettres ont passé inaperçus jusqu'ici et méritent quelques mots d'explication. Au mois de mars 1760, Mme Rétau du Fresne, après avoir publié une histoire de la ville de Cherbourg (1), conçut le projet de composer un travail semblable sur Avranches, et adressa en conséquence une longue épître aux officiers municipaux de la ville, pour leur faire part de ses intentions, en y joignant son récent ouvrage, comme spécimen de son style et de sa manière. Cette lettre, intéressante à différents points de vue, est ainsi conçue :

« Messieurs,

» Serez-vous peut-être curieux de lire l'ouvrage d'une » dame, qui s'est uniquement attachée à l'étude des anti- » quités des villes et a embrassé dans son plan général une » ville aussi distinguée que la vôtre. Cet ouvrage ne porte » pas à la vérité mes remarques sur vos évènements; mais » je ne vous le présente que comme un premier essai de » mes recherches chronologiques et une introduction..... » et dans la vue de vous prévenir sur une entreprise où » vous avez une grande part.

» Vous jugerez par ce début si vous avez lieu d'espérer » quelque utilité de mes découvertes. J'adresse quelques » exemplaires de mon traité historique sur Cherbourg à » M. Bernard, libraire, par la voie des sieurs Hippolyte-

---

(1) L'histoire de la ville de Cherbourg et de ses antiquités, qui découvre des faits très-importants sur l'histoire de Normandie, ainsi que le titre se charge de l'énoncer, parut chez Lambert, à Paris, en 1760. En 1788, Mme Rétau du Fresne communiqua à l'académie de Rouen un travail sur des études analogues. Il était intitulé : Recherches généalogiques sur l'histoire de la nation des Gaulois germains.

(Cf. *Manuel du Bibliographe normand*, t. II, p. 462.)

» Louis Guérin et Louis-François de la Tour, ses correspondants ici.

» La lecture que vous pourrez faire de ce travail vous donnera quelque idée de mon zèle pour le bien et la gloire d'un pays dont je tire mon origine.

» La ville d'Avranches, l'une des plus occidentales de la Normandie, est une des plus antiques, suivant Marlian (1). L'opinion commune est que vous sortez des Ambiliates, dont César parle dans ses Commentaires. Vigenère le pense assez volontiers, quoiqu'il semble ensuite tourner son sentiment d'une autre façon, estimant que les Ambiliates étaient les peuples de Lamballe. Samson, qui a fait des remarques très-savantes sur les cartes de l'ancienne Gaule, a prétendu que les Ambiliates n'étaient que les Ambibariens, dont le bourg d'Ambie ou de Hambie, situé dans votre diocèse, tirait son origine. Si sa conjecture vous paraît la plus sûre, vos pères entrèrent bien dans cette fameuse ligue des habitants de Vannes, qui tuèrent les ambassadeurs des Romains, ainsi que je l'ai observé au livre troisième de la guerre des Gaules. Ce passage me fait comprendre le pouvoir et l'autorité de vos anciens chefs.

» Robert Cénalis, un de vos plus savants prélats, a cherché une autre origine dans le mot latin *Abrinca*, estimant que c'était la ville arborique, si environnée de bois de haute futaye.

» Quelle qu'elle puisse être, suivant la dissertation que j'en fais, je n'oublie aucun des traits de l'histoire ancienne et nouvelle pour l'illustrer. Je parcours ensuite les agréments de sa belle situation, l'institution de ses plus anciens Evêques dont nous ayons connaissance, et dont

---

(1) Marlianus, savant géographe et antiquaire du XVIe siècle.

» l'un se trouva en 511 au premier concile d'Orléans, le » nombre de ses saints et des illustres par leur doctrine » et leurs ouvrages, tels que les Hebert, les Péricard, les » Vialart et Roger d'Aumont, sans oublier le célèbre » Huet; sa cathédrale de Saint-André, ses maisons ecclé- » siastiques, ses monastères, son collége, son palais épis- » copal, ses juridictions.

» Ptolémée, la Philippide de Le Breton, d'Argentré, » Duchesne, Sainte-Marthe sont de très-bonnes sources » pour vos antiquités. Enfin, Messieurs, nous voyons qu'on » tint, en 1172, un concile en votre ville, pour l'affaire des » assassins de saint Thomas de Cantorbéry, et que, suivant » l'histoire de Roger Hoveden, Henri II, roi d'Angleterre, s'y » justifia; qu'il y eut plusieurs synodes en différents temps. » Rien n'éclaircit, à mon sens, l'histoire générale d'une » province avec plus de sûreté et de netteté que la réunion » des traits semés dans les annales de chaque ville. Chaque » pays a ses archives et ses chartes; et bien souvent on ne » les consulte pas assez, lorsqu'il s'agit de la liaison des » évènements et des faits, et de la variation et contradic- » tion qui s'y trouve. Nos plus grandes chroniques ont » souvent été mises au jour sur de simples mémoires, » dont on reconnaît aujourd'hui de plus en plus l'infi- » délité.

» Telle est ma méthode pour étudier l'histoire, que je » n'épargne aucuns soins et aucune peine pour faire toutes » les vérifications possibles. Tel est le zèle qui m'anime » dans ce travail, tel est celui que j'ai pour l'honneur » de vos fastes : agréez-le, Messieurs, comme le premier » témoignage de ma bonne volonté et du respect infini » avec lequel je suis votre très-humble et très-obéissante » servante (1). »

(1) Mss du docteur Cousin, t. XVIII, p. 17.

Nous serions porté à penser que, dans une conjoncture aussi délicate, les officiers municipaux, qui ne se sentaient guère de compétence archéologique, chargèrent l'abbé Cousin du soin de répondre en leur nom. Le texte de leur missive, adressée à Mme du Fresne chez le neveu du cardinal de Fleury, marquis de Rocozet, ne nous est pas parvenu. Quelques jours après, le 18 mai, le docteur écrivit à Mme du Fresne en son propre et privé nom; et, tout en la félicitant de ses intentions patriotiques, il lui exposa sa manière de voir sur les Diablintes, les Ambiliates ou Ambibiates et les Ambibarii. La dissertation ne déplut pas à cette dame, qui, le 29 mai, lui répondit par le billet suivant:

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait » l'honneur de m'adresser, le 18 du courant. Je ne puis » que vous remercier des observations dont vous me faites » part, et j'en ferai usage dans mon traité historique sur » Avranches. Elles m'ont paru très-solides et très-sensées; » et, après avoir consulté tous les anciens géographes, je » vois que votre opinion me paraît la plus juste. Je suis » charmée que cette circonstance m'ait procuré la satis- » faction d'être en correspondance avec vous. Je puiserai » volontiers dans vos remarques les secours dont j'aurai » besoin, et j'userai sobrement de la permission que je » vous demande, dans le cours de mes travaux, pour ne » pas déranger les moments précieux consacrés à l'ordre » de vos fonctions.

» Je suis avec respect, Monsieur, votre très-humble » servante. » RÉTAU DU FRESNE. »

Cette réponse, où la politesse se joignait à la déférence, causa à l'abbé un très-vif plaisir : aussi ne s'est-il pas contenté de la transcrire dans ses mémoires, il nous a fait, en outre, connaître les moindres particularités qui s'y rat-

tachent, et il n'a pas même voulu nous laisser ignorer la manière dont cette précieuse missive était scellée :

« La lettre, nous dit-il, était fermée par l'empreinte d'un » cachet aux armes de Charles-Louis Fouquet de Belle-Ile, » duc de Gisors, pair et maréchal de France, prince du » saint Empire, chevalier des ordres du Roi, ministre et » secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères, » lequel porte écartelé, au premier et au quatrième, d'ar- » gent, à l'écureuil rampant de gueules, au deuxième et » au troisième, d'or, à trois chevrons de sable, qui est » Lévis (1). »

Avec la correspondance de Mme du Fresne se termine notre examen de la collection manuscrite de la bibliothèque d'Avranches ; nous n'avons pas la prétention de l'avoir épuisée, et nous aurions certainement pu sans grands efforts multiplier les analyses et les citations. Mais à quoi bon? Ce que nous avons dit nous paraît suffisant pour donner une idée exacte du recueil, et c'est là en définitive le seul but que nous nous soyons proposé en commençant ce travail. Le reste est affaire de détail ; nous devons l'abandonner aux érudits qui se rencontreront sur certaines questions particulières avec l'ancien curé de Saint-Gervais, trop heureux, pour notre part, si nous avons réussi à remettre un peu en lumière ce travailleur infatigable, qui, malgré ses inégalités, ses lacunes et ses erreurs, est bien, à sa date, l'historien véritable de l'Avranchin et le précurseur parmi nous de la science archéologique.

---

(1) Mss du docteur Cousin, t. XVIII, p. 19.

L'ARCHIPEL DE CHAUSEY

Par M. l'Abbé J. DESCHAMPS DU MANOIR.

I.

Ces petites îles, au nombre de cinquante-deux, à onze kilomètres de Granville, dans le nord-ouest, sont groupées en un archipel d'environ douze kilomètres d'étendue. Une trentaine de ces îlots sont couverts de verdure ; les autres ne sont que des rochers privés de végétation ; plusieurs, par leurs formes bizarres et leur admirable horizon, sont intéressants pour le peintre et le dessinateur. Les principaux sont la Grande-Ile, qui peut avoir mille pas de longueur, l'Ile-Longue et les trois Huguenants.

Dans l'opinion des historiens qui soutiennent l'existence de la forêt de Sciscy sur toute l'étendue de notre baie, la ligne littorale de notre pays se serait dirigée de la pointe de Cancale aux rivages d'Agon, et les îles de Chausey, reliées au continent, eussent été la barrière au pied de laquelle fût venue se briser la fureur des flots. Mais, même dans cette opinion, cet archipel eût été détaché de la terre ferme, bien avant la terrible marée de 709, qui, en inondant le fond de la baie du Mont Saint-Michel, acheva seulement des envahissements commencés depuis plusieurs

siècles. En 709, il y avait déjà longtemps que l'Océan rongeait la forêt de Sciscy, et changeait, pas à pas, ses fourrés épais en marécages et en grèves.

Quoiqu'il en soit de cette hypothèse, terre ferme ou archipel, Chausey, dont le nom est une corruption de Sciscy, a dû être fréquenté par les Druides, à l'époque gauloise, ainsi que l'attestent les menhirs de l'une des îles, et des haches en silex trouvées sur la Grande-Ile, vers 1834.

Le Christianisme pénétra dans nos contrées au IVe siècle, et les chrétiens les plus fervents vinrent demander aux déserts de Sciscy un asile contre le sensualisme païen, et des leçons de vertu et de sainteté. Chausey eut aussi ses anachorètes, et l'abbaye de Mandane, où saint Scubilion fut atteint de la maladie qui le conduisit au tombeau, en 565, était vraisemblablement dans ces îles. Cependant M. l'abbé Pigeon, dans un savant article sur les abbayes mérovingiennes de Sessiac et de Mandane, publié dans le *Keepsake avranchinais*, pense que Mandane était au Mont Saint-Michel.

Grégoire de Tours rapporte que saint Prétextat, archevêque de Rouen, fut exilé, en 577, par le roi Chilpéric, à la demande de Frédégonde, dans une île voisine de Coutances. Quelques auteurs ont pensé que cette île était Jersey; mais notre évêque Robert Cénau dit que c'était Chausey.

En 1022, Richard II, duc de Normandie, fit don au monastère du Mont Saint-Michel, dirigé par Hildebert II, à l'occasion de son mariage avec la sœur du duc de Bretagne, célébré dans cette abbaye, d'immenses domaines, parmi lesquels figure l'île de Chausey. Dès-lors, cette île devint un prieuré, où les religieux se livraient aux exercices de la retraite spirituelle.

Bernard d'Abbeville habitait le couvent de Chausey au XIe siècle, et il en sortait souvent pour parcourir les dio-

cèses voisins et prêcher contre les abus du temps avec une sainte liberté et un zèle infatigable. Quand il quitta Chausey, il se retira avec ses compagnons dans les bois de Savigny; mais, les trouvant occupés par saint Vital, disciple de Robert d'Arbrissel, il alla se fixer aux environs de Chartres, et y fonda la célèbre abbaye bénédictine de Tiron, grace aux libéralités de Rotrou, comte du Perche, vers 1109, sous le glorieux épiscopat d'Yves de Chartres. En 1343, ce monastère de Chausey passa des Bénédictins aux Cordeliers, qui y eurent un grand nombre de religieux. Mais, après un séjour de deux siècles, marqué par deux pillages de pirates anglais, les Cordeliers quittèrent une retraite si peu sûre, pour s'établir sur le continent. Ils furent reçus à Granville par M. Pigeon, de la famille de Jean Pigeon de la Noblerye, qui, à la fin de ce même XVI^e^ siècle, alla porter à Henri IV la soumission de cette cité, fidèle à la foi. Ils restèrent, pendant trois ans, dans une de ses propriétés, jusqu'à ce que, en 1546, Adrienne et Jacqueline d'Estouteville leur donnassent, à St-Nicolas, l'emplacement où existe encore le couvent, qu'ils possédèrent jusqu'à la Révolution.

Quand les Franciscains eurent abandonné la Grande-Ile, elle devint un poste militaire. Les bâtiments claustraux furent changés en un château fort, dont on voit encore quelques ruines; et l'archipel forma un gouvernement particulier, qui fut donné aux Sainte-Marie-d'Aigneaux et à la maison de Matignon.

II.

D'après l'*Etat de la France pour 1736,* le gouverneur d'alors était le duc de Valentinois, qui n'y fit jamais aucune résidence. Un peu après cette époque, Pierre-Joseph Regnier, originaire d'un des petits havres du Cotentin, où

sa famille se livrait au commerce maritime, fut employé par le gouvernement de Louis XV aux fortifications de Chausey. Afin de surveiller plus facilement ces travaux, il vint se fixer à Granville, et il se trouva en rapports si étroits avec toute l'administration qu'un fils, qui lui naquit, le 26 septembre 1744, fut tenu sur les fonts du baptême par Pierre Fessy de la Cardonnière, contrôleur du bureau des traites, et par Mme Françoise Vasse, femme du commis principal de la marine.

Pierre Regnier avança, pour les travaux de Chausey, une somme de vingt-neuf mille livres. Nos finances étaient loin d'être dans une situation prospère; aussi, faute d'argent, M. Regnier obtint la place de receveur des droits du roi et de l'amiral pour Chausey, et, sous l'administration de M. Bertin, il lui fut accordé une concession dans cet archipel, où il se créa une habitation, après avoir acquis de M. Ernouf des Ruisseaux, armateur à Granville, des droits que celui-ci avait sur ces îles, en lui cédant en échange ses magasins dans le quartier de Hérel.

En 1756, les Anglais s'emparèrent de Chausey. Ils y établirent une station pour surveiller les côtes normandes et bretonnes, et la conservèrent jusqu'à la paix.

Outre ses premiers débours de 29,000 livres, Pierre Regnier devint encore créancier sur l'Etat d'une somme de 4,800 livres, pour les campagnes de 1758 et 1759, pendant lesquelles il commanda, pour le service du roi, le petit bâtiment léger *le Conquérant,* et surveilla les nouveaux travaux exécutés à Chausey. Tous ces faits sont certains. Ils résultent d'une lettre écrite par le duc d'Harcourt à M. Berryer, le 5 mai 1761, dans laquelle il le prie de solder au plus vite cette créance, qui ne fut jamais payée. Ils résultent encore de lettres adressées à M. Regnier par M. de Fontette, intendant de la généralité de Caen, pendant les années 1767 et 1768. Entre autres choses, ces

lettres autorisent Pierre Regnier à réprimer les incursions d'un pirate jersiais, nommé Edouard Milei, qui, à plusieurs reprises, avait dévasté son habitation. En vertu de cette autorisation, Regnier écrivit, le 13 décembre 1770, au gouverneur de Jersey, pour le prévenir qu'il ferait arrêter et conduire à Granville tous ceux qui viendraient de son île marauder sur ses propriétés. Le 4 janvier suivant, le gouverneur lui envoya un aviso, chargé de lui porter une lettre, dans laquelle il lui adressait la copie d'un acte de la cour royale de Jersey, ordonnant à tous les habitants de se conduire convenablement, lorsqu'ils iraient faire la coupe du varech aux îles de Chausey. Il l'assurait aussi qu'il eût pris des mesures efficaces contre les délinquants, si leurs noms lui eussent été connus.

Cet Edouard Milei était le chef d'un parti, qui prétendait que l'archipel de Chausey était territoire anglais, comme conquête de la dernière guerre, non mentionnée dans le traité de paix, et ses incursions avaient pour but de dégoûter les Français d'une propriété si dangereuse, et de les porter à l'abandonner. Mais la sage conduite de M. Regnier déjoua les desseins de ce parti, et força le gouvernement anglais à déclarer que ses prétentions étaient peu fondées, et que Chausey appartenait à la France.

L'année suivante, l'abbé Jean-Michel Nolin, chanoine de Mâcon et prieur de Bonfour, sollicita du gouvernement la concession des îles de Chausey. Une longue correspondance s'engagea à ce sujet entre lui et M. Bertin, qui s'explique ainsi dans une de ses lettres : « Il n'est pas possible d'ôter » à M. Regnier son habitation. D'ailleurs, il lui est dû par » le gouvernement; et, si ses concessions ne lui suffisent » pas, je lui ferai donner en outre une somme d'argent » par le roi. » L'abbé Nolin devait connaître parfaitement l'état de la question, puisqu'il avait été intermédiaire entre l'Etat et la famille Regnier, avec laquelle il était assez lié

pour avoir chargé Louis-Julien Morel, ancien conseiller du roi et échevin de la ville de Vire, de nommer pour lui un petit-fils de Pierre Regnier, Louis-Jean-Michel Regnier, né le 1er mars 1771, et mort enfant. (Un autre fils, né l'année précédente, et nommé Louis-Marie-René, mourut général, à vingt-six ans, dans les désastres qui suivirent l'expédition d'Irlande, le 13 janvier 1797). Soit donc qu'il sût que la concession de Chausey ne fût que partielle, soit que, si elle était totale, elle ne fût pas régulière, et qu'il craignît de la voir accorder à d'autres solliciteurs, d'autant plus que M. Regnier était mourant, et que son fils unique, Jean-Louis-Christophe Regnier, étant entré dans la marine, ne semblait guère disposé à s'occuper de cette propriété difficile, l'abbé Nolin continua ses démarches, et les vit couronner de succès, le 28 juillet 1772. Un procès s'éleva aussitôt entre l'ancien et le nouveau concessionnaire, et un arrêt du conseil, en date du 31 août 1773, ayant reconnu les droits de Pierre-Joseph Regnier, les héritiers de l'abbé Nolin, mort sur ces entrefaites, renoncèrent à cette concession, dans l'effet de laquelle ils subrogèrent M. Regnier, à leur lieu et place.

III.

Louis Regnier, qui, comme nous venons de le dire, était officier de marine, déboursa, à Chausey, pendant la guerre de 1779, pour le compte de l'Etat, une somme de treize mille livres. L'année suivante, il fut chargé par M. de Luxembourg de préparer contre Jersey un coup de main, prémédité, bien des années plus tôt, par M. Quinette de la Hogue, secrétaire du roi et concessionnaire des grèves de Moidrey dans la baie du Mont Saint-Michel.

Pour éviter que les Anglais eussent connaissance de ce projet, et pour être plus certain de trouver un lieu de dé-

barquement sûr, dans une anse déserte, le maréchal de Luxembourg confia à Louis Regnier le soin de conduire la flottille, et de préparer l'embarquement. 500 hommes de la milice de Paris vinrent rejoindre à Chausey les 700 volontaires du maréchal de Luxembourg, et le duc d'Harcourt fut désigné par Louis XVI pour être gouverneur de Jersey, si le coup de main réussissait.

Le baron de Rullecourt marqua son passage à Chausey par deux actes de sévérité cruelle. Il fendit d'un coup de sabre la tête d'un soldat, qui, ayant les pieds gelés, se plaignait du froid. Un autre soldat, qui s'était permis de murmurer contre la qualité du pain et des aliments, fut, pour cette légère infraction à l'obéissance passive, attaché, à mer basse, sur un rocher submersible, où les flots de la marée montante l'engloutirent.

Suivant sa promesse, Louis Regnier aborda à Jersey, le 6 janvier 1781, avec les 1,200 hommes du baron de Rullecourt, et opéra le débarquement de nuit, et dans un lieu désert, réputé inaccessible. Le corps-de-garde et les casernes furent investis par les Français, avant que personne eût eu connaissance de leur arrivée. Le gouverneur fut pris dans son lit; et les autorités civiles et militaires, assemblées en conseil en toute hâte, rendirent l'île par une capitulation. Louis Regnier conseilla à M. de Rullecourt de concentrer ses troupes sur les hauteurs qui dominent la ville et qui eussent dissimulé le petit nombre de ses soldats. Les batteries, qui garnissent cette colline, assuraient la possession de toute l'île, et la mettaient dans l'impossibilité de rien entreprendre pour sa libération. Malheureusement, le baron de Rullecourt préféra rester dans la ville. Les Jersiais connurent bientôt l'état de ses forces. Ils se soulevèrent aussitôt et contraignirent les Français à se rembarquer. Ainsi finit cette expédition qui coûta la vie à M. de Rullecourt et au major Pierson, commandant des forces de

l'île. Le baron de Rullecourt eut la mâchoire inférieure fracassée d'un coup de feu. On le transporta aussitôt chez une famille d'origine française, qui avait quitté la patrie à la suite de la Révocation de l'édit de Nantes, et chez laquelle il mourut le lendemain, lui laissant, en reconnaissance des bons soins qui lui furent prodigués, une boîte d'or ornée d'un portrait et de pierreries. Cette boîte est encore conservée dans cette maison, ainsi que nous le disait dernièrement un membre de cette famille, qui fait partie de notre colonie anglaise.

En débarquant à Granville, le corps expéditionnaire trouva les soldats de la garnison, bivouaquant depuis trois jours le sac au dos, et plusieurs navires prêts à les recevoir à leur bord, à la première nouvelle du succès de l'entreprise : tant on avait compté sur la victoire! L'armée de Jersey fut alors dissoute. Les troupes régulières retournèrent à Paris, et les volontaires passèrent au service de la Hollande. Les blessés, dont un avait eu une jambe emportée par un boulet, reçurent leur pension de retraite. Quant à M. Regnier, non-seulement il ne fut pas payé des 300,000 livres que le maréchal de Luxembourg lui avait promises pour le seul fait du débarquement de l'expédition, quelle que fût d'ailleurs l'issue de l'entreprise, mais encore il fut obligé d'acquitter de ses propres deniers les frais d'armement de son petit corsaire, qui se montèrent à 10,214 livres 16 sols.

A la même époque, Louis Regnier déboursa encore pour le service de l'Etat une somme de 10,400 livres, qui passa à l'armement d'un lougre de vingt-cinq hommes d'équipage, dont la commission en guerre fut enregistrée au greffe de l'amirauté de Granville, le 1er juin 1781, sur l'ordre exprès de M. de Castries, ministre de la marine. Ce même ministre fit expédier à Louis Regnier un brevet de lieutenant de frégate, afin qu'il commandât son navire,

dans les croisières qu'on lui confia, et dont il rendit compte au général Dumouriez, commandant à Cherbourg.

On s'étonnera peut-être de voir les Regnier avancer à l'Etat, à diverses reprises, sous deux règnes consécutifs, et pendant un laps de quarante années, des sommes s'élevant à un total de 67,000 livres, sans jamais recevoir de paiement. Il est très-vrai qu'ils ne reçurent aucun remboursement, ainsi que l'attestent plusieurs réclamations de 1788 à 1816. Mais, en compensation, il leur fut accordé, dès leurs premières avances, des indemnités et des récompenses dans la concession de l'archipel de Chausey, et dans les divers grades maritimes et militaires, qu'ils obtinrent pendant quatre générations successives.

Un décret du 11 juin 1793, rendu sur le rapport du directeur de la liquidation, rejeta la demande en remboursement de ses avances, présentée par Louis Regnier. Toutefois, dès le 6 août suivant, il fut nommé commandant du bataillon de Granville ; vingt jours plus tard, il fut choisi pour commandant temporaire de la place, et installé dans ces fonctions, le 4 septembre ; et le 1er floréal an II (1), il fut élevé au grade de général de brigade, et attaché à l'armée des côtes de Brest. A sa mort, au printemps de 1802, il était à la tête du premier bataillon de la sixième demi-brigade des vétérans en activité, dans le département des Ardennes. Il était âgé de 60 ans, étant né le 22 juillet 1742.

Sous l'Empire, la famille Regnier était représentée par deux jeunes gens, fils uniques de deux mères veuves, qui furent élevés dans les écoles militaires, où ils étaient encore

---

(1) Je dois plusieurs de ces dates et de ces renseignements à l'obligeance de M. Pierre Dupont, Secrétaire en chef de la Mairie de Granville, et de M. Rodolphe Regnier, dernier représentant de cette famille.

en 1814. L'un remplit provisoirement les fonctions de lieutenant à Saint-Lo, sous le général Le Marois, pendant les Cent-Jours, et quitta ensuite définitivement le service. L'autre, grace à des démarches actives et à une protection puissante, obtint de la Restauration, comme compensation définitive, pour les travaux exécutés à Chausey, dans l'intérêt de l'Etat, sous l'ancienne monarchie, son entrée dans l'armée, en qualité de sous-lieutenant, le 20 janvier 1817, et il mourut l'année suivante, en garnison à Caen.

Dès cette époque, l'archipel de Chausey avait changé de propriétaires, et était entré, par une vente, faite vers 1798, dans la maison Pimor. Il est encore aujourd'hui la propriété des deux dernières héritières de cette famille, Mme Harasse, née Pimor, et Mme Hervé Daguenet, dont la mère, Mme Hugon de Latour, était Pimor.

Les îles de Chausey offrent un abri précieux pour les navires que la tempête surprend dans ces parages. Elles ont aussi souvent servi de point de rendez-vous et même d'entrepôt aux fraudeurs de Jersey et de France, qui ont longtemps entretenu, le long des côtes de la Manche, des relations plus suivies que régulières, et plus actives que légales.

IV.

Outre les smogleurs anglais, cet archipel reçoit souvent, dans ses anses, les bateaux pêcheurs et les cottres de la station de Granville, chargés de surveiller la pêche des huîtres, et de capturer les bateaux anglais dépassant les limites qui leur ont été assignées par les conventions internationales. Cette surveillance est d'ordinaire toute pacifique, et se borne à capturer les délinquants, dont on retient les barques dans le port de Granville, pendant le temps fixé par le Tribunal correctionnel d'Avranches. Cependant, en 1834, le sloop jersiais *le Frolic* résista aux

poursuites du cottre *l'Ecureuil*, jusqu'à tirer un coup de feu, qui tua le contre-maître Mouillard. A la vue de l'un de nos marins baigné dans son sang, un officier français saisit un fusil et fit feu sur le meurtrier. La brise ayant augmenté, *le Frolic* fila avec assez de vitesse pour éviter l'embarcation française; mais on sut que, le surlendemain, les pêcheurs de Jersey avaient conduit à sa dernière demeure le patron Burnett, mort d'une balle, reçue en pleine poitrine.

Les îles de Chausey sont peu fertiles, et on n'y trouve les végétaux du continent qu'étiolés et rabougris; cependant, sur la Grande-Ile, il y a une ferme, où l'on récolte du foin, de l'orge, des légumes et quelque froment, et où l'on nourrit des vaches et des moutons. Ce n'est pas dans l'agriculture que les propriétaires de Chausey trouvent leur principal revenu, c'est dans la combustion des varechs, qu'on y recueille en abondance, pour fabriquer la soude, et dans l'exploitation d'inépuisables carrières de granit, qui fournissent les pierres de taille du port de Granville et des trottoirs de Paris, après avoir, au rapport de dom Huynes, été exploitées par les religieux du Mont Saint-Michel, pour la construction de leur royale abbaye.

Les propriétaires de Chausey ont fait bâtir, sur la Grande-Ile, une chapelle et des maisonnettes, pour les ouvriers. Leur délicieuse villa est entourée de jardins, couverts, à force de soins, d'arbres fruitiers et de savoureux légumes, et embellis, suivant la remarque de M. Le Héricher, par des orangers et des fleurs exotiques, auxquels se mêlent toutes les plantes que présente la flore de l'archipel.

Très-poissonneuses et très-riantes, les îles de Chausey sont un but fréquent de promenade pour les baigneurs de Granville et de Saint-Pair.

Quoiqu'elles soient une propriété particulière, le gouvernement a fait élever un phare, dans la Grande-Ile,

sur la pointe de Bretagne, là où l'ingénieur hydrographe M. Beautemps-Beaupré avait bâti une tourelle pour lever la carte de la baie, en 1829, et ce feu forme un lumineux triangle avec les phares du cap Fréhel et du bout du Roc de Granville. On construit présentement, sur cette même île, des fortifications et un poste électro-sémaphorique.

LE CHATEAU

DE SAINT-JEAN-LE-THOMAS

SON HISTOIRE ET SA LÉGENDE

Par M. Ch. LEBRETON, Membre Correspondant.

Tota teguntur
Pergama dumetis : Etiam periere ruinæ.

Il y a peu d'années, je vis tomber, pierre à pierre, sous l'effort des démolisseurs, les ruines, si pittoresques, du château de Saint-Jean-le-Thomas. L'homme détruisait ce que le temps même semblait vouloir respecter à jamais. Notre pays perdait un des monuments de son histoire. L'idée me vint dès-lors d'évoquer sur ce castel tous les souvenirs de son glorieux passé. Les pages de son histoire étaient dispersées ; les réunir était une tâche qui me souriait et qui suffisait, du reste, à mes forces ; mes études venaient à peine de finir. Depuis ce temps, j'ai conservé ces recherches à peu près telles que je les écrivis alors : j'ai pu seulement y ajouter d'importantes remarques et quelques documents nouveaux. Si le temps ne me faisait défaut, je voudrais offrir à la Société d'Archéologie d'Avranches, qui m'a fait si bon accueil, un hommage meilleur et plus digne d'elle. Puisse-t-elle seulement voir, dans cette étude, qui a tant besoin de son indulgence, une preuve de ma bonne volonté et de l'amour que je porte à mon pays !

Pour composer cette notice, j'ai dû recourir souvent aux savants ouvrages de ceux qui ont le mieux et le plus écrit sur notre histoire locale. C'est un devoir pour moi de déclarer que je leur dois beaucoup, et de leur exprimer ici ma vive reconnaissance.

Versailles, ce 1er Août 1862.

Le touriste qui parcourait, il y a quelques années, les rivages de la Manche, en suivant la ligne tortueuse de leurs dunes et de leurs falaises, rencontrait, entre Avranches et Granville, les ruines d'un vieux château. Plantées à mi-côte, sur un mamelon de la colline boisée, elles n'offraient plus aux regards qu'un gigantesque pan de mur, percé à jour dans sa partie supérieure. Ce bloc informe, excavé dans ses fondements, avait quelque chose de triste et de caduc; et cependant, depuis bien des siècles, cette ruine étonnante défiait les tempêtes. Son ciment avait la dureté du granit.

A cette vue, le touriste s'arrêtait. Bientôt, il escaladait la colline. A travers les broussailles, un ombreux sentier le conduisait aux ruines. Le mur, que nous venons de décrire, se dressait avec majesté au-dessus du visiteur, au milieu d'un amas informe de pierres. Parmi ces décombres, à demi-recouvertes d'un aride gazon, on pouvait distinguer une enceinte carrée, c'était celle du donjon, et la grande ruine devait former autrefois un des côtés de cette tour superbe. Tout autour, les restes de murailles formaient un *tumulus* étrange, en se prolongeant jusqu'aux murs d'enceinte. Ces derniers étaient peu visibles; mais on pouvait suivre néanmoins leurs contours. Au midi, le château était défendu par sa position même, à l'est et à l'ouest par des tranchées profondes, qui se continuaient au nord pour

l'isoler entièrement. Ne peut-on pas supposer, en effet, qu'elles ont été comblées, de ce dernier côté, lorsque cette place fut démantelée? L'aspect du lieu même nous autorise à le croire, tant est étroite la langue de terre qui relie le mamelon à la montagne. Un peu au-dessous des ruines principales, on voyait encore un pilier, rond et massif, et, à l'angle nord-est du donjon, les murs à demi-renversés de la chapelle féodale (1).

De cette hauteur, le point de vue est magnifique. Au pied du coteau s'étend, en serpentant, le bourg de Saint-Jean, avec ses blanches maisons et sa modeste église, sur laquelle s'appesantissent les ans. Une campagne riche et variée, parsemée de monticules, étoilée de villages, au milieu des laquelle se dresse la tour de Dragey, relie la colline de Saint-Jean à la colline d'Avranches. Si la première est veuve de sa forteresse, la seconde a perdu sa couronne, avec sa basilique : toutefois, elle ferme toujours gracieusement l'horizon, et le regard s'y repose avec plaisir avant de suivre les sinuosités lointaines du rivage breton.

---

(1) Dans le cours de cette notice, nous parlerons quelquefois de cette chapelle. Les murs, assez élevés, portaient encore, avant leur destruction récente, quelques traces de blanchissage et de peinture. C'était un lieu de pèlerinage, sous l'invocation de Notre-Dame-de-Pitié. Les vieillards se rappellent y avoir vu des statues : la plus ancienne, celle qui patronait la chapelle, orne maintenant le porche de l'église de Saint-Jean.

Du reste, un manuscrit de Genêts (1810) parle aussi de ces statues.

On ne connaît qu'un chapelain de Notre-Dame-de-Pitié. Il vivait au XIIe siècle, et s'appelait Renaud, selon le *Gallia Christiana*. A la fin du siècle dernier, cette chapelle était déjà tout en ruines. La pierre de son autel fut transportée à l'église de Saint-Jean, où l'on devait s'en servir, et les bénéfices de Notre-Dame-du-Chastel furent réunis à ceux de la cure.

En face et à gauche du spectateur, s'étale la baie tout entière du Mont Saint-Michel, échancrant le rivage, aux embouchures de la Sélune et de la Sée, entourant, deux fois chaque jour, de ses eaux rapides, la merveille de l'Occident, le Mont de l'Archange, et son rival plus humble, Tombelaine, ce roc délaissé, qui n'est pas sans histoire et qu'ont poétisé tant de récits charmants, tant de suaves légendes! Des voiles nombreuses, de Cancale et de Granville, donnent la vie aux eaux de ce lac immense. Les vagues viennent, calmes ou mugissantes, mourir en soupirant, ou se briser avec fracas au pied de la falaise, fière, il y a bien des siècles, de porter à son flanc le château de l'illustre famille de Saint-Jean.

Quelques écrivains du jour ont fait de ce site le théâtre de leurs aventures romantiques. Nous ne pouvons nous empêcher de citer une page d'un de ces auteurs. Sa description complètera la nôtre, en nous montrant un effet de nuit sur ce rivage.

« La baie de Cancale étendait toujours sous la falaise ses grèves plates et sa nappe d'eau immense... Mais tous les objets, colorés si chaudement quelques heures auparavant, par les lueurs ardentes du soleil à son coucher, avaient maintenant des teintes calmes et pâles.

» La mer avait perdu ses flamboyants reflets; le ciel, tranquille, ne gardait rien de ce lumineux chaos, qui semblait précipiter les nuages vers un énorme incendie. La lune descendait à son tour la pente bleue de l'horizon, et traçait, sur le miroir de la baie, un long sillon de lumières diamantées.

» On voyait au loin la sombre ceinture formée par les côtes de Bretagne.

» C'était un aspect imposant et tranquille. Sa pensée planait, sereine, sur ces calmes merveilles. Tout était repos, recueillement, silence.

» On n'entendait rien, sinon ce bruit lointain qui berce l'âme mollement engourdie, — le murmure du flot brisant contre les grèves...

» Le Mont Saint-Michel lui-même, dont la masse noire faisait naguère contraste avec l'éblouissant tableau et tranchait, comme une menace, au milieu de la mer souriante, le Mont Saint-Michel se cachait maintenant à demi dans les ténèbres ; il ne montrait plus que le sommet de son cône gigantesque, dont les mille dentelures ressemblaient, de loin, aux festons d'un clocher gothique (1). »

Toutefois, la forteresse, dont nous avons décrit les ruines, ne fut pas sans doute la première demeure des seigneurs de Saint-Jean. Elevée au 12e siècle, comme nous le verrons bientôt, elle avait probablement remplacé un ancien castel, bâti d'après les traditions romaines. Ce ne devait être dès-lors qu'une tour, environnée de palissades et de fossés, construite en pierres ou en bois, au milieu de retranchements ou de remparts en terre. Car on sait que l'imitation romaine fut en vigueur jusqu'au 11e siècle.

Il est permis de supposer que le château de Saint-Jean était d'origine romaine, et nous pouvons présenter quelques raisons à l'appui de cette hypothèse.

La première nous est fournie par le nom même de ce lieu, le *Chastel*, nom d'une signification toute romaine, et qui rarement fut donné sans motif. Ce mot Chastel nous rappelle l'antique *Castellum*, place d'un ordre inférieur au Castrum, qui s'entendait et d'un camp et d'une place entourée de murs, mais supérieur aux *Burgi*, qui n'étaient que des places de surveillance et d'inspection (2). Le nom

---

(1) Paul Féval, *Alizia Pauli*.

(2) Voir M. de Caumont. *Archéologie militaire du Moyen-âge*.

de Chastel nous indique donc l'origine et l'importance du château primitif de Saint-Jean.

En second lieu, on sait que les Romains élevaient ordinairement quelques castels (*Castella*) sur les voies qu'ils traçaient. Or, le castel de Saint-Jean est sur la route romaine qui partait d'Alauna (Valognes) pour aller à Condate (Rennes). Il se trouve même à égale distance de deux temples, celui de Mars (*Fanum Martis*, Saint-Pair), et celui de Jupiter (*Mons Jovis*, devenu le Mont Saint-Michel).

Mais, va-t-on dire, quel intérêt pouvait porter les Romains à l'établir, lorsque tout près de Saint-Jean, sur la même falaise, se trouvait un de leurs camps?

Nous l'avouons, avec tous les antiquaires, les Châtelliers, ce double camp de refuge, cet observatoire si bien placé, qui devint, au siècle dernier, un abri de quelques mois pour les troupes républicaines, chargées de défendre notre littoral contre la descente des Anglais, ce camp, il y a bien des siècles, fut tracé sur ces hauteurs par les légions romaines. Mais c'est précisément le voisinage des Châtelliers qui fait ici notre force.

Sous Dioclétien, les côtes étaient sans cesse exposées aux irruptions des Saxons, qui troublaient la Bretagne et le nord de la Gaule. Pour les arrêter, on fortifia le littoral et on le garnit de retranchements (1). Ces forteresses furent d'autant plus nombreuses, dit un écrivain du 5e siècle (2), qu'elles étaient moins considérables et coûtaient moins à établir. Nous ne dirons rien des recommandations faites aux officiers par Théodose et Valentinien, des rapports

---

(1) Fieri non poterat ut barbari transirent, ubique copiis hostium repellendorum causâ occurrentibus. (Zosime, *Historiæ novæ*, Lib. II).

(2) Paul Orose, *Histoires*.

qu'ils demandent sur le nombre et l'état des châteaux, ce qui prouve indirectement leur grand nombre. Arrivons à quelque chose de plus précis, de plus concluant.

Les chefs des troupes échelonnées sur les frontières reçurent l'ordre de construire de solides châteaux, de mille en mille pas (1). Or, à quelques milles seulement des Châtelliers se dressait la forteresse de Saint-Jean. Elle dut être pour les Romains un *speculum* avantageux. Car, en même temps qu'elle veillait à la sûreté de la route désignée plus haut, par sa position même, elle rendait facile et complète aussi la surveillance des côtes et surtout du plat pays qui s'étendait à ses pieds. Sur la même falaise était donc, au couchant, le camp des Châtelliers; au levant, notre forteresse.

D'après le dernier auteur cité, ce fut aux habitants eux-mêmes que l'on confia la garde de ces places; c'est alors que les meilleurs ou les plus forts s'établirent au château. Ceux qui purent s'y affermir en restèrent maîtres, au départ des Romains; leur puissance, au lieu de diminuer, s'agrandit de jour en jour, et voilà pourquoi, quelques siècles après, quand les Normands arrivèrent dans notre pays, ils trouvèrent tant de familles constituées, tant de chefs déjà puissants. Quel fut le milieu de cette constitution des familles dont nous voyons le principe et la fin? Quelles transformations durent-elles subir, avant d'être définitivement établies? L'histoire particulière est ici couverte de nuages : c'est ce qu'on appelle la nuit des temps, où se perd l'origine de presque toutes les grandes familles.

Xe ET XIe SIÈCLES.

Quoiqu'il en soit, au moment de la conquête de la Neus-

(1) Ità ut, millenis interjectis passibus, stabili muro et firmissimis turribus erigantur. (*Cod. Justin.* Lib. IV.)

trie par les Normands, la seigneurie de St-Jean était déjà très-remarquable. Cinq ans après le traité de Saint-Clair-sur-Epte, le fils de Rollon, Guillaume, donne à Saint-Jean le titre de *Villa,* tandis que la plupart des autres lieux ne portent encore que celui de *Villulæ.*

Cette paroisse avait, dès cette époque, une affixe à son nom. Elle se nommait « Saint-Jean au bout de la mer (2). » En 917, le village de Saint-Jean « *propè littus maris* » avec son église, son moulin, ses vignes et ses prés, fut donné à l'abbaye du Mont Saint-Michel par Guillaume, fils de Rollon. Robert Ier, son successeur, donna de nouveau au même monastère la *seigneurie de Saint-Jean au bout de la mer avec ses dépendances (pertinentiis).* Le détail de ces dépendances est très-intéressant pour nous, puisque nous trouvons, comme appartenant à cette seigneurie, Dragey avec son église et fiefs de la même commune, dont l'histoire n'est pas sans éclat : Poterel, Obré, Tissé *(Tisseium et Tisséel,* dit le Cartulaire). Il faut y ajouter encore Goolt, la forêt de Bivie et les bois de Néron et de Crapoult.

Ce domaine seigneurial comprenait à peu près, outre son fief principal, l'espace occupé maintenant par les communes de Dragey, Saint-Michel, Carolles et Champeaux. En voyant cette étendue, on peut juger de son importance au xe siècle.

Nous citions tout à l'heure, d'après une vieille charte, les *vignes* de Saint-Jean. L'instant ne saurait être mieux choisi pour parler de la culture de la vigne dans notre pays. La plupart des détails que nous présentons nous ont été fournis par le précieux ouvrage de M. Léopold Delisle sur les classes agricoles de Normandie.

---

(2) Dom Huynes. *Histoire du Mont Saint-Michel.*

Les Anglais et les Normands durent planter des vignes, le vin de France ne leur venant qu'après une foule de formalités. Les moines se livrèrent les premiers à cette culture, pour n'être pas privés de la matière du divin sacrifice : on imita les moines. Sous Henri II, le vin d'Aquitaine entra librement en Normandie ; puis, après la conquête de Philippe-Auguste, ceux de Bourgogne et de l'Ile-de-France. Le cidre devenait d'ailleurs commun. Mais, à l'époque qui nous occupe, la vigne fut cultivée en Normandie sur les bords de la Seine, de l'Epte, de l'Eure, de l'Iton, de la Risle et de la Dive ; sur les coteaux d'Argences et d'Airan, dans les vallées de l'Avranchin.

Les vignobles de Saint-Jean s'étendaient jusqu'auprès de Genêts, à Brion, et sur tout le rivage de Dragey. On cultivait depuis longtemps la vigne sur cette côte, puisque, en 1156, dans une charte du Mont Saint-Michel, il est dit du roi d'Angleterre : « *Tradidit... terram ubi* fuerunt *vinee de S. Johanne.* » A Genêts, la vigne paraît dès le XI^e^ siècle. En 1324, après une enquête, l'abbé du Mont Saint-Michel régla la contenance de la mesure dont ses hommes de Genêts devaient se servir à l'époque des vendanges. En 1347, à Genêts, « *trois quarterons de vigne negrière* (noire) *assise au Clos-Berte.* » En 1380, vignes à Tissé et à Goust. A quelque distance du bourg de Genêts, les moines du Mont possédaient le prieuré de Brion, où l'on récoltait une certaine quantité de raisins. Mais ils ne donnaient que du vin de mauvaise qualité, et nous croyons trouver dans les constitutions de l'abbaye, faites en 1228, qu'il était défendu de mêler du vin de Brion ou de l'eau au vin d'Anjou ou de Gascogne, dont buvaient les moines, à cause de l'âpreté du climat et du site du monastère. Mais ils n'étaient pas aussi scrupuleux pour leurs familiers : ainsi, le vin de Brion entrait dans les pensions qu'ils assignaient, en 1311, à

Guill. Palière (1); en 1313, à Yve Jamin (2); en 1317, à Théophanie, veuve de Jean Garmont (3); et en 1322, à Richard du Molei. En 1324, ils payaient à ce dernier cent sous au lieu du tonneau de vin de Brion qu'ils lui devaient (4). La même année, ils avaient acheté 334 setiers de vin de ce cru. La baronnie de Genêts avait à Dragey d'autres extensions où la vigne avait réussi. Au commencement du XII^e^ siècle, Néel, le prêtre, partant pour Jérusalem, engagea aux moines de Saint-Michel, pour un marc d'argent, la vigne qu'il avait dans l'honneur de Genêts, à Poterel. En 1240, les religieux du Mont acquirent une vigne à Dragey, d'Eude, doyen de Bayeux. Il est question de vignes dans cette paroisse, en 1227, 1309, 1314, 1319, 1326. En 1279, nous y en trouvons sous la Haie d'Angey, au rocher Quaignoul, au pressoir de Beauvoir et à Crèvecœur. En 1404, on avait arraché la vigne dans des pièces, près du cimetière de Dragey, où elle était autrefois cultivée. Enfin, à Saint-Jean-le-Thomas, la vigne est citée dans les chartes que nous avons mentionnées plus haut, et dans des lettres de 1166. L'abbaye de la Luzerne y possédait une vigne, près de l'église. Quant à la qualité de ces vins, nous nous en rapportons parfaitement à cette vieille chanson :

Le vin *trenche-boyau* d'Avrenches
Et rompt-ceinture de Laval
A mandé à Rigaut d'Argences
Que Colihou aura le gal (5).

---

(1) Duo dolia vini patrie seu de Brione, modiacionis Vasconit ad festivitatem sancti Michaelis. *Manuscrit d'Avranches,* N° 34.

(2) Unum dolium vini de Brione in vindemiis quolibet anno percipiendum. *Id.*

(3) Duos panes conventuales et unum picherum vini de Brione. *Id.*

(4) C. solidos Ricardo de Molayo pro j. dolio vini de Bryon. *Compte du Mt St-M.* f. 14 v.

(5) Pr. La Barre. *Formulaire des Elus,* 3^e^ éd. p. 513.

Quels étaient, à l'arrivée des Normands, les maîtres de ce vaste domaine de Saint-Jean, que nous trouvons si puissamment constitué au x^e^ siècle? L'histoire ne cite pas leurs noms. Forcés de plier la tête sous le joug, ils virent leurs biens passer dans les mains du vainqueur. Saint-Jean fut donné par les ducs de Normandie, nous l'avons vu, au Mont Saint-Michel. Les anciens seigneurs purent s'offrir comme tenanciers de l'abbaye; pour certaines rentes, ils redevinrent maîtres de leurs terres.

Le premier seigneur dont les chartes de ce temps aient conservé le nom, est Raoul : « *Radulphus de S. Johanne.* » L'abbé du Mont lui avait cédé la moitié du fief de Saint-Jean. Ce feudataire devait, en retour, à l'abbaye 20 sols de rente annuelle (1).

Ce demi-fief ne lui suffisait pas; il jetait un regard d'envie sur les biens de l'abbaye, déjà si riche. Il fit plus : il s'empara de quatre salines et de la terre de Serlon, qui appartenaient au Mont Saint-Michel (2).

Raoul devint un des premiers seigneurs de l'Avranchin. Il figure comme témoin dans une foule de chartes. L'année même de la conquête (1066), son nom se trouve dans une donation, après ceux de Guillaume et de Mathilde. Cette charte accordait à Saint-Michel la moitié des terres de Poterel, concédées peu de temps avant à Gesbert par l'abbé Renaud. On voit encore la souscription de Raoul à l'acte de donation des vavassoreries du Luoth par Guillaume d'Avranches.

Il fut un des premiers à suivre le Bâtard dans son invasion d'Outre-Mer :

---

(1) 20 solidos... Radulfus reddebat per singulos annos pro medietate sancti Johannis (*Cartulaire de l'abbaye*).

(2) Tollit S. Michaelis quatuor salinas et terram Serlonis. (*Cartulaire du M. St-M.*)

De Saint-Johan e de Brehal.....
Veissiez ferir mult de prez;
Li escuz sor lor chiés meteient,
Li colps de haches receveient;
Mielx voleient iloc morir,
Ke à lor dreit seignor faillir (1).

Son nom se retrouve dans toutes les listes : « Le sire de Saint-Jean » (2) — « Seynt-Johan » (3) — « de St-Jehan, S. John » (4).

C'est par erreur que Collins l'appelle Guillaume (5).

Quel fut son rôle dans l'armée? Nous le voyons d'abord présider au débarquement des troupes et faire transporter sur le rivage ennemi trois châteaux de blocus. Plus tard, il dirige les mesures de sûreté à Pevensey, dans le comté de Sussex; les machines de guerre sont confiées à sa garde. Après le débarquement, et quand l'armée fut arrivée près d'Hastings, il fut chargé par le duc Guillaume de tracer un camp et de construire deux châteaux de bois, dans lesquels on plaça des vivres (6). Le rôle qui lui était confié ne l'empêcha pas sans doute d'essayer ses armes à la journée d'Hastings. A son sujet, nous pouvons citer ces vers du poète J. de Vitel :

Nous avons eu ce los du grand Guillaume,
Après qu'il eut subjugué le royaume
Des fiers Anglois, d'estre dictz les premiers
Sur tous ceux là qu'il estimoit guerriers,
Tant il vantoit la contrée Avranchine,
Pour se montrer aux armes Palladine.

---

(1) Wace, *Roman de Rou.*

(2) Chronique de Normandie (*Recueil des hist. de France).*

(3) Chronique de Bromton (*Apud rerum Anglie.* Script. t. I, col. 963. éd. Slden).

(4) Listes de Léland.

(5) Pairage de Collins.

(6) Voir Augustin Thierry. *Hist. de la Conquête des Normands.*

Après la victoire, Guillaume commença par faire un partage de toutes les terres entre ses barons et ses compagnons d'armes. Un trouvère dit dans son langage naïf (1) :

A plusors ki lorent sui
Et ki lorent lungues servi
Dona chastels, dona citez,
Dona maneirs, dona comtez,
Dona terres as vavassors,
Dona altres rentes plusors...

Raoul de Saint-Jean ne fut pas oublié dans ce partage : il s'établit en Angleterre, et ses descendants y furent des barons illustres. On retrouve encore aujourd'hui, dans ce pays, cette famille célèbre, divisée en plusieurs branches. Ce sont les Saint-Jean de Stanton, les Saint-Jean de Basing, d'où descend le marquis de Winchester ; enfin les Saint-Jean de Lageham. De la première de ces branches sortent, en droite ligne, les comtes de Bletso et de Bolingbroke, dans le comté d'Oxford. Une très-ancienne généalogie de cette famille est peinte dans le chœur de l'église de Lédiard-Trégoz, dans le Wiltshire (2).

Les armes des Saint-Jean étaient *d'argent au chef de gueules, chargé de trois molettes d'éperon d'or* (3).

XII[e] SIÈCLE.

Raoul avait laissé trois fils, Thomas, Jean et Roger. L'aîné succéda à son père et hérita de ses biens. D'un naturel hautain et rempli d'une fierté que semblait autoriser la gloire de son père, Thomas voulut dominer dans toute la contrée. Il commença par ajouter son nom à celui de son fief, et *Saint-Jean au bout de la mer* s'appela *Saint-*

(1) Wace, *Roman de Rou.*

(2) M. Desroches. *Histoire du Mont St-Michel et de l'ancien diocèse d'Avranches.*

(3) Communiquées par M. Sauvage.

Jean-le-Thomas. Il prit part à tous les évènements remarquables de son temps et de son pays.

En 1106, à la bataille de Tinchebray, pour soutenir la cause de son suzerain, le roi d'Angleterre, contre le duc de Normandie, Thomas de Saint-Jean est, après le comte d'Avranches, le premier guerrier de l'armée. Aidé d'un grand nombre de cavaliers et de fantassins, il établit un fort, un château de blocus « *ad arcendos castrenses* (1). » En dirigeant les travaux du siége, il remplissait une charge, pour ainsi dire, de famille. N'avons-nous pas vu son père Raoul présider aux travaux, à Pevensey et à Hastings? Six ans après, Thomas assistait à la fondation de l'abbaye de Savigny, et signait, comme second témoin, dans cette charte célèbre de Raoul de Fougères, dont nous ne pouvons nous empêcher de citer le poétique commencement :

« Je vois, écrivait le donateur, s'écouler mes jours : je marche dans une voie par laquelle je ne reviendrai plus. Les couronnes de roses des puissants de la terre se fanent. Le matin elles fleurissent dans toutes leurs graces, et le soir on les voit flétries (2). »

Mais revenons à Thomas. Témoin de la libéralité des autres, il ne chercha pas à les imiter. Au contraire, il voulut s'enrichir au détriment de l'abbaye du Mont Saint-Michel.

Son premier acte fut de refuser le paiement des 20 sous de rente annuelle qu'il devait aux religieux pour son demi-fief de Saint-Jean (3). Remarquons, en passant, que le Mont Saint-Michel percevait la même somme comme

---

(1) Voir Orderic Vital, *Hist. ecclésiast.* Lib. XI.

(2) Cartulaire de Savigny. M. Desroches, *Histoire de l'ancien diocèse d'Avranches*. M. Sauvage, *Recherches sur l'arrond. de Mortain*.

(3) Thomas de S. Johanne detinet 20 sol. *(Cart. du Mont St-Michel.)*

revenu des *mielles* des Saint-Jean. Elles étaient cultivées, et il y poussait en abondance une graminée connue aujourd'hui, comme au moyen-âge, sous le nom vulgaire de *millegreu* (1).

Thomas, voulant reconstituer l'ancienne seigneurie de Saint-Jean et même l'agrandir, « s'empara injustement des baronnies de Saint-Pair et Genêts, et de plusieurs rentes et droits appartenant au monastère (2). » Ceci se passait en 1117 : déjà une dizaine de feudataires du Mont avaient à se plaindre de lui. Nous avons vu qu'en partant pour Jérusalem, Néel le prêtre avait engagé aux moines du Mont, pour un marc d'argent, la vigne de Poterel. Son fils fut dépouillé de cet héritage par Thomas de Saint-Jean (3). En 1121, l'idée lui vint d'élever un château digne de sa puissance et de son nom (4). Ce ne fut pas sur ses propres terres qu'il chercha des matériaux pour le construire. Le *Cartulaire du Mont* nous donne sur sa conduite les détails les plus étendus.

« Thomas de Saint-Jean, ayant commencé un château à Saint-Jean, se mit à ravager les bois de Néron et de Crapoult, pour bâtir son château. Ensuite, animé d'une cupidité insatiable, il passa au bois de Bivie, le ravagea également, ainsi que la terre de plusieurs vavasseurs dans les baronnies de Saint-Pair et de Genêts. Entendant cela, les moines de Saint-Michel, de tout le vœu de leur cœur, se tournèrent vers Dieu, afin qu'il ramenât les regards de sa miséricorde sur l'église du très-saint archange. Ils réso-

---

(1) M. L. Delisle. Les classes agricoles en Normandie. Pro miella xx solidos. (*Compte du M. St-M.* f. 12, r.)

(2) *Manuscrit de dom Huynes,* à la Bibliothèque d'Avranches.

(3) M. L. Delisle. Classes agricoles en Normandie, p. 448.

(4) Thomas de S. Johanne incepto castello suo apud S. Johannem. *(Cartulaire du Mont St-Michel.)*

lurent donc d'élever une pieuse clameur chaque jour devant l'autel de Saint-Michel, chantant avec larmes : *Miserere mei Deus !* et criant : *Kyrie eleïson !* Entendant cela, Thomas fut transporté de colère, et, comme un furieux, il arrive au Mont, avec ses frères, Jean et Roger, et une suite nombreuse, demandant pourquoi les religieux faisaient une clameur à Dieu sur lui et ses frères. Mais les moines, n'hésitant pas et ne craignant pas, dirent que c'était parce qu'il avait envahi les bois et les terres de l'église. Mais lui, par le conseil de ses frères et des nobles de sa suite, tombant aux pieds de l'abbé Roger, demanda qu'il daignât avoir pitié de lui et de ses frères, et qu'il lui permît de se réconcilier avec l'Eglise. L'abbé, avec le conseil des moines, demanda comment ils voulaient se réconcilier, puisqu'ils ne les absoudraient pas et n'interrompraient pas leurs cris, s'ils n'abandonnaient ce qu'ils avaient usurpé. Mais Thomas, répondant, dit : Seigneur, je veux que tous les domaines de l'Eglise soient en paix, et je les rendrai avec amour; mais accordez seulement à moi et à mes frères le service de ceux qui nous sont unis par le sang, excepté la garde du Mont, et ayez de ces hommes la moute, le péage, les tailles, et je vous ferai le service... Alors Roger se leva : Thomas fit hommage à l'abbé, et sur les Evangiles jura fidélité à l'Eglise. »

Les moines durent faire aussi des concessions : Thomas obtint le service militaire de quatre seigneurs. Pour les remercier, il leur accorda certains revenus sur la terre de Gathon à Poterel, la dîme de toutes les vignes dans le voisinage de ce dernier fief, ses droits sur les dunes, sur les prés de Brion, et sur les terres de Rainald et de la Garenne en Genêts. « J'avoue, dit-il plus tard aux religieux, que je vous suis redevable de 20 sols de rente annuelle... Mais, si vous vouliez alterner avec moi dans le paiement de cette rente, et recevoir, et mon père,

et ma mère, et moi, dans le partage des faveurs de votre église, notre postérité renoncerait pour toujours à votre forêt que nous voyons ravager à toute heure, et dont nous aurions soin. Je vous céderais la moitié du froment que rapporte la terre de Dublé, de celui que l'on fait autour de la forêt, des hommes qui demeurent dans les environs et du profit que l'on pourra tirer des landes (1) et du moulin de la baie. » Mais l'abbé et les moines dirent : « Comme, selon la parole du Seigneur, les fils du siècle sont plus prudents que les fils de la lumière, si nous ne craignions pas d'être trompés par vos paroles, nous vous rendrions participants aux bénéfices de cette église, et nous vous accorderions toutes ces choses dans la mort et dans la vie avec un cœur bienveillant. » Alors Thomas et ses frères se levant, en présence de l'évêque, reçurent des mains de l'abbé les bénéfices des moines et, les ayant embrassés, ils jurèrent de les conserver. De plus, il abandonna la terre du Bois et s'écria : « Que nul de mes héritiers et de

---

(1) Il s'agit ici des landes qui entouraient la forêt de Bivie, et qui l'ont, de nos jours, remplacée tout entière sous le nom de Lande de Beuvais. Dès le XVe siècle, nous voyons les *pastours* et *pastouresses*, en chantant et en jouant, comme aujourd'hui, conduire leurs troupeaux dans ces lieux presque incultes.

Le bois de Crapoult, dont nous avons parlé, était situé dans les champs de Carolles, sur les bords du petit ruisseau qu'on nomme encore Crapeult. Le bois de *Neiron* ombrageait les hauteurs de la Hoguelle, en Champeaux, et se prolongeait vers les Châtelliers. Les moines tenaient beaucoup à la propriété de ce bois ; ils y avaient construit une tente à faucons *(Charte de Philippe de Valois)*. La chapelle Saint-Clément, exempte d'impôts, et dont parle la bulle d'Adrien IV, en 1155, s'élevait sur les limites de Néron. Ces lieux ont toujours été connus et estimés des chasseurs. J. de Vienne, évêque d'Avranches, obtint la permission de chasser dans le bois de Néron.

mes frères ne la réclame. » Cet accord fut fait dans le chapitre de St-Michel, en 1121 (1).

Le château de Thomas s'élevait à l'endroit même de celui de son père : il était semblable à la plupart des forteresses du XII^e^ siècle. Au-dessus des tranchées se trouvaient les murs d'enceinte, découverts en partie par des travaux récents. Le donjon carré devait, à cause du peu d'espace laissé entre lui et les murs, se relier par la base aux divers bâtiments du château, sans néanmoins faire corps avec eux. Un ennemi, voyant du pied de la montagne cet imposant édifice, aurait dû trembler, et Wace eût pu dire de lui ce qu'il disait de Guillaume au siége de Domfront :

Vit li paiz è li cuntrées
Vit li trespas è li valées
Vit li destreiz è li sentiers
Vit li veies è li rochiers
Vit li chastel *ki sist en halt*
N'ert mie à prendre par assalt (2).

C'est le lieu de citer la description d'un donjon, extraite d'un ouvrage qui traite de notre pays : « Au XII^e^ siècle, le donjon était un bâtiment carré, dont les murs avaient trois ou quatre pieds d'épaisseur. Une seule porte d'entrée était établie, souvent au second ou au troisième étage,

(1) Tous ces détails se trouvent dans l'excellent ouvrage de M. Le Héricher sur l'*Avranchin*, et dans la savante *Histoire* de M. l'abbé Desroches. Je les ai reproduits ici, dans toute leur longueur, parce qu'on ne saurait, à mon avis, trop bien comprendre, d'un côté, la fierté des moines, leurs précautions, leur habileté à se rendre justice par eux-mêmes et le soin qu'ils ont de ne faire qu'une seule et même chose de Dieu, de l'Eglise, d'eux et de leurs revenus ; ni trop voir, d'un autre côté, chez le hautain seigneur, la crainte maintenant, l'abaissement et toutes les concessions possibles entre les mains d'un abbé qui comprenait bien son temps.

(2) Wace. *Roman de Rou*, v. 9420-25.

dans une petite tour où il fallait monter en tournant, par une suite de marches en pierres de taille fixées dans la muraille. On arrivait à une vaste salle, où l'on voyait une immense cheminée. Le seigneur, avec toute sa famille et ses écuyers, pouvait s'y chauffer librement. Une seule croisée, ronde ou carrée, et plus souvent en zigzag, garnie de fer, y laissait entrer une faible lumière. Il y avait encore d'autres appartements pour l'usage du seigneur, de sa famille, et pour renfermer les provisions. Une sentinelle veillait au haut de la tour, et avertissait du danger. Souvent un fossé très-profond, sur lequel on jetait un pont-levis, défendait l'extérieur du bâtiment, ou bien il était retiré sur une montagne d'un difficile accès » (1) comme celui de Saint-Jean.

« J'ai visité, dit M. de Caumont, les ruines pittoresques du château de Saint-Jean... Cette forteresse, assise sur un des caps adossés à la chaîne granitique, offre trois enceintes..., l'ancien donjon qui dominait la vaste plaine (2). »

« Par sa position et ses restes, il ressemble à cette forteresse saxonne de Conningsburg, d'Ivanhoë, ressemblance à laquelle ajoute encore le nom saxon de Hoguelle, qui s'applique au nord de la montagne (3). »

A la suite et comme conséquence de son arrangement avec le Mont Saint-Michel, Thomas dut-il abattre sa forteresse? Tout nous porte à le croire. Le château de Saint-Jean était un monument des déprédations de son maître; aux yeux des religieux, c'était une insulte perpétuelle, puisqu'il s'était élevé au mépris de leurs droits. Ce château disparut donc, et, de son fier donjon, il ne resta plus que la grande ruine, visible encore, il y a peu d'an-

(1) M. Desroches. *Histoire du Mont Saint-Michel.*
(2) M. de Caumont. *Bulletin monumental,* tome III.
(3) M. Le Héricher. *Avranchin monumental et historique,* t. II.

nées. Mais, à côté, le roi Henri Ier bâtit une tour plus modeste (1).

Thomas de Saint-Jean mourut sans enfants. Il eut pour successeur son neveu Guillaume, fils aîné de son frère Roger.

Ce dernier avait laissé trois enfants : deux fils, Guillaume et Robert; — une fille, Muriell, qui épousa Reginald d'Orval (2).

Le second fils de Roger, Robert, fonda le fief du *Petit-Saint-Jean*, assis en la paroisse de Saint-Jean-du-Corail, près Mortain. C'est sans nul doute à cette circonstance que la terre que ce dernier posséda, doit son titre du *Petit-Saint-Jean*, parce que l'on voulait ainsi reconnaître une certaine supériorité à celle de Saint-Jean-le-Thomas, berceau de la famille. Les seigneurs de ce nouveau fief avaient pour armes *d'argent au chef de gueules, chargé de trois besants d'or* (3).

Guillaume, l'héritier de Thomas, était feudataire du Mont pour la moitié d'un chevalier. Mais ce n'est pas cette abbaye qui fut l'objet de ses largesses. Car, disons-le, en commençant son histoire, il fut le seigneur le plus généreux de son pays. On conçoit, du reste, ses libéralités, quand on sait l'étendue de ses biens.

Il épousa en premières noces Olive, fille du comte Etienne de Bretagne, comte de Suffolk et seigneur de Richmond, en Angleterre. Elle était veuve d'Henri, baron de Fougères (4). Olive apporta en dot de riches propriétés dans le val de Mortain : ces biens retournèrent plus tard à

---

(1) Ex integro fecit turrem S. Johannis juxtà montem S. Michaelis, an. 1135. *(Cartulaire du M. S. M.)*

(2) Cartulaire de l'abbaye de Lessay.

(3) M. Sauvage. *Mortainais historique et monumental.*

(4) Magni Rotuli scaccarii Norm. I, XCVIII. M. Ch. de Beaurepaire, *Notice sur l'hospice d'Avranches.*

la famille de Fougères ; ils valaient à cette époque 300 livres de revenu, monnaie d'Angers (1). Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, ayant, en 1180, réclamé ses comptes de Nigel, receveur de son domaine de Mortain, Guillaume de Saint-Jean y fut compris pour cent sous. Quinze ans plus tard, en 1195, Jean-sans-Terre recevait à son tour les mêmes comptes de Richard Silvain, seigneur de Saint-Pois. Ils parlent encore d'un Guillaume de Saint-Jean pour une somme de 70 livres (2).

Mais arrivons aux libéralités de Guillaume. Il les versa d'abord sur l'abbaye naissante de la Lucerne. On se rappelle cette maison de Prémontrés, cachée dans une douce solitude, au fond d'une vallée que réjouissent de leurs murmures le Thar et la Tharnèse. Elle eut toutes les affections de Guillaume. Une vieille charte nous apprend que la terre, où il fonda cette abbaye, avait appartenu d'abord au seigneur de Subligny (3). La fortune du seigneur de Saint-Jean était distribuée aux pauvres, et sa puissance était la sauvegarde des opprimés. Les religieux du Mont Saint-Michel possédaient une terre (4) à la porte de l'ab-

---

(1) Totam terram quam antecessores mei possidebant in valle Moretonii cum omnibus pertinenciis et libertatibus tam libere et integre ut Guillelmus de S. Johanne illud habuit... in maritagio cum Oliva matre Radulfi de Filgeriis (Charte de Savigny).

(2) M. Sauvage. *Mortainais historique et monumental.*

(3) Notum sit omnibus tam futuris quam præsentibus quod canonici de Lucerna terram quæ est inter primum vivarium ipsorum et nemus et Thar et Tharnet quam prius eis dederat Hasculfus de Suligneio in perpetuam eleemosinam eidem Hasculfo reddiderunt..... præfatus Hasculfus supradictam terram dedit Deo et Achardo episcopo Abrincensi liberam et solutam in perpetuam eleemosinam ; episcopus vero eam dedit W. de S. Johanne liberam et quietam ad fundandam in eâ abbatiam. *(Cartulaire de la Lucerne.)*

(4) M. Desroches. *Annales de l'ancien diocèse d'Avranches.*

baye de la Lucerne. Guillaume de Saint-Jean l'échangea contre une autre propriété, pour en gratifier ce dernier monastère (1). La charte qui concerne cet échange fut signée au Mont, en 1165. Guillaume (comme on peut le voir dans la charte, au bas de la page) cédait ses droits sur plusieurs fiefs, en Boucey.

Mais voici l'acte (2) le plus important de Guillaume; c'est la charte de donation, qui lui valut le titre de fondateur de l'abbaye de la Lucerne. Nous reproduisons ici la traduction qu'en a donnée M. Desroches, dans ses *Annales civiles*, etc. :

« J'ai donné, dit Guillaume, l'église de Saint-Jean avec ses appartenances, à condition qu'elle soit desservie par deux prêtres, soit religieux, soit séculiers, à la volonté de l'abbé et des chanoines; la vigne qui est auprès de l'église, la masure de Girard, celle de Hugues Leblanc, un pré auprès de celui de Girou de « *Cuiron*, » la masure de Raoul de Lezeaux, quinze quartiers de froment sur les

---

(1) Universis... me Robertum abbatem et conventum concessisse W. de S. Johanne universam terram nostram inter Thar et Tharnesiam usque ad terram S. Ursini et in excambium concedisse pro feudo Alani de Buceio in quo sedet medium ecclesie et cimiterii Bucei unde eidem Willelmo X sol. Andeg. et equi servitium persolvebat et pro feudo Rogerii filii Hugonis in Pomeria unde duo quarteria et dimidium frumenti ad magnam mensuram reddebat et pro feudo Guillelmi de Granvill quod ei antea pro eo quod in ecclesia de Buceio eum habere prediximus concesseramus..... Hanc autem terram de quâ loquimur dedit idem Willelmus pro Dei amore in eleemosinam canonicis de Lucerna in nostro conspectu et permissu (Charte publiée dans les *Annales* de M. Desroches).

(2) Cette charte célèbre commence ainsi : « Ego W. de S. Johanne et Robertus frater meus, et Oliva uxor mea, pro remissione peccatorum nostrorum et antecessorum et successorum nostrorum dedimus....» (*Cartulaire de la Lucerne*, rétabli avec tant de science par M. Dubosq, archiviste de la Manche.)

moulins de Saint-Jean, quatorze sous de rente sur la prévôté de Saint-Jean, et neuf sur le pré de « *Wauterot.* » ..... Nous avons donné, dans la lande, six sols, à Angey, huit sols et un quartier et demi d'avoine, et la dîme de la mouture, et la dîme du revenu d'André de la Rochelle en ce même endroit; la dîme des poules de Saint-Jean, la place d'une pêcherie à la mer (1), la dîme entière de toutes les pêches à filets et de toutes les pêches de bateaux; dix acres de terre entre Thar et Tharneise, qui était un fief de Saint-Michel du Mont... (et ici il est parlé de cet échange, selon la charte citée plus haut.) Nous avons donné deux gerbes de dîme de la terre Cornart à la Pommeraye; l'église de la Rochelle avec ses dépendances, du consentement de Roger-le-Pauvre, qui avait le droit de patronage de cette église, pour la cession duquel nous lui avons donné au Luot « *Masuram Hugonis Allium in Bursa et masuram Lamberti...* » W. de Saint-Jean cite encore, parmi ses dons, celui de l'église d'Angey avec ses appartenances; à Grimouville, deux gerbes de dîme dans toute sa terre, excepté toutefois ce qui appartenait dans cette dîme aux moines de Mortain; une masure de deux acres; la dîme du revenu de la terre du Rosel; de la terre et des hommes de Brekigny et du moulin; de la terre que W. de Verdun tenait de lui, à Bouillon. Nous avons concédé la donation de Robert Hériz et de ses fils Roger et André, faite pour le salut de son âme et celle de son épouse Agnès, de six quartiers de froment sur son moulin... Le seigneur de Saint-Jean rappelle ses donations dans le diocèse de Coutances et en Angleterre, date sa charte de l'année 1162, et cite, parmi les nombreux témoins, Roger de Saint-Jean... Gillebert de Champeaux, etc., etc.

(1) C'était sans doute cette pêcherie que les moines possédaient encore, au siècle dernier, et dont on voit les restes en face du Solroc, sous la falaise de Champeaux.

Quelque temps après, Richard, roi d'Angleterre, octroyait cette donation par une charte où se trouvent ces mots : « Nous avons concédé toutes les donations raisonnables de Guillaume (1). »

Pour remercier Bertrand de Verdun, qui fit une donation à la Lucerne, G. de Saint-Jean et Olive, sa femme, lui donnèrent, lorsqu'il était gouverneur de Pontorson, cinq acres de terre dans les marais de Moidrey.

Un jour enfin, en 1164, c'était fête à la Lucerne. Les blancs Prémontrés, peu nombreux encore, semblaient radieux comme les anges du ciel. Leur nouvelle demeure, sur les bords du Thar, recevait la visite d'Achard, évêque d'Avranches, et de Guillaume de Saint-Jean. En ce jour solennel, présentée par le seigneur, bénie par le prélat, fut posée la première pierre de l'église magnifique, dont nous pouvons admirer encore les restes imposants. L'office divin fut célébré, pour la première fois, sous ces voûtes, de nos jours devenues profanes, en 1178, le jour de la fête de saint Thomas, patron de Saint-Jean.

Comme l'abbaye de la Lucerne, celle de Boxgrave, en Angleterre, eut Guillaume de Saint-Jean pour fondateur. Cet acte s'explique, quand on se rappelle que ce seigneur est l'ancêtre des Bolinbroke, et que la résidence de sa famille était à Stanton-St-John, près de Boxgrave. Parmi les dons énumérés dans sa charte (2) de fondation, nous

---

(1) Sciatis nos concessisse... omnes rationabiles donationes quas W. de Sancto Johanne... *(Cart. de la Lucerne.)*

(2) Sciant præsentes et futuri quod ego W. de S. Johanne pro salute domini mei regis Henrici... dedi molendinum de Feningetrus ad luminare perpetuum in noctibus sabbatorum pro anima Olivæ uxoris meæ ad ejus petitionem... Confirmavi eis ex donatione Roberti fratris mei terram quæ dicitur Hyldefande cum omnibus ejusdem terræ pertinenciis et in Walboretum virgatam campelli et dimidium ortum W. Carpentarii...

voyons figurer celui d'un moulin pour l'entretien de la lampe de l'autel la nuit du samedi, et ce don est fait sur la demande et pour l'âme de son épouse Olive. On trouve confirmées dans la même charte des donations diverses de Robert, frère de Guillaume; de Onfroy, de Gillebert et de Godefroy de Sartilly; de Robert et de Thomas de Champeaux

Selon la même charte, signée par plusieurs seigneurs *(militibus)*, G. de Saint-Jean établit quinze religieux à Boxgrave, du consentement de sa seconde épouse Godehelde.

La famille de cette seconde femme est inconnue, dit Stapleton (1).

Le frère de Guillaume, Robert de Saint-Jean, fit une donation particulière à Sainte-Marie et aux moines de Boxgrave.

Le petit-fils de leur sœur Muriell, qui s'appelait aussi Guillaume de Saint-Jean, reconnut, au bénéfice de la même abbaye, les dons de ses ancêtres, et en ajouta de nouveaux. La résidence de ce seigneur était au château de Mont-Chaton. Olive, la première femme de Guillaume de Saint-Jean, était devenue propriétaire de ce domaine et on trouve qu'elle data de cet endroit, en 1194, une donation qu'elle faisait à l'abbaye de Savigny (2).

---

præterea confirmavi eis ex donatione Hunfridi de Sartilla unam virgatam terræ in Abbintona. Ex donatione Gisliberti de Sartilla virgatam terræ et dimidiam in Hamptoneta. Ex dono Gaulfridi de Sartilla unam virgatam terræ in Bridham. Ex donatione Rogerii Hay molendinum de Hunestan cum suis pertinenciis. Ex dono Roberti et Thomæ de Campell IIII acras terræ in Senebech. *(Cartulaire de l'abbaye de Lessay.)*

(1) Note extraite de la notice de M. Ch. de Beaurepaire sur l'hospice d'Avranches.

(2) Facta est donatio apud Montem Chaton anno ab incarnatione Domini MCXCIIIIº. (M. Renault, *Revue monumentale et historique.)*

Outre les abbayes de la Lucerne et de Boxgrave, un autre établissement fut favorisé des largesses de Guillaume de Saint-Jean. Nous voulons parler de la maladrerie ou léproserie de Saint-Blaise de Champeaux.

Des noms de lieu et quelques restes d'architecture conservent encore aujourd'hui le souvenir de la léproserie de Champeaux (1). M. Le Héricher signale (2), au bord de la Lande de Beuvais, sur la terre de Saint-Blaise, des ruines de physionomie romane, et, à quelque distance de là, le pied d'une croix, dite la croix de Saint-Blaise. La maladrerie de Saint-Blaise de Champeaux remonte au XII^e^ siècle. Elle fut fondée par Henri II, et dotée par Guillaume de Saint-Jean. Henri II assura, par une rente à prendre sur les bourgeois de Coutances, le vêtement du chapelain de Saint-Blaise, et fit don aux lépreux d'une foire qui se tiendrait chaque année, le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, en septembre, dans les landes de Beuvais. Quant à Guillaume, il donna, pour le repos de l'âme du roi Henri et de ses fils, d'Olive sa première femme, et de Godehelde, sa seconde femme, tout le pressorage de la paroisse de Saint-Jean; trois vergées de vignes; les chanteaux de tous les pains de sa maison; et le mardi, pour six lépreux, une distribution de vivres égale à celle que recevaient six de ses domestiques pendant tout le temps qu'il résiderait à son château; vingt-six quartiers et demi de froment pour la nourriture du même nombre de lépreux, dont neuf quartiers, en vertu d'un échange conclu avec Angot, abbé de la Lucerne, devaient être perçus à Tourville. De plus,

(1) Ces détails et les dispositions principales de la charte de Guillaume sont empruntés à l'excellente *Notice* de M. Ch. de Beaurepaire *sur l'Hospice d'Avranches*. Voir la charte elle-même dans le II^e^ volume des *Mémoires de la Société d'Archéologie d'Avranches*.

(2) *Avranchin*, tome II, p. 599.

il leur abandonna (cette disposition mérite d'être remarquée) un homme à Saint-Jean, celui qu'ils voudraient choisir, à l'exception de deux qu'il tenait à se réserver; il le leur abandonna, avec tout son revenu, quitte de tout aide et de tout service à son égard. Toutefois, cette donation n'enlevait pas, comme on pourrait l'imaginer, toute liberté au vassal ainsi cédé; il ne devenait point irrévocablement l'homme des lépreux, s'il ne pouvait se plaire avec eux; et réciproquement, si les lépreux ne pouvaient s'en arranger, il revenait à son premier maître, et celui-ci était tenu de le remplacer par un autre. Ce vassal devait être affecté spécialement à la vigne des lépreux. C'est un exemple de l'introduction dans notre pays de cette culture, antipathique à notre sol, et qu'on n'a soutenue pendant un temps qu'à force de soins, de sacrifices. La même charte nous en fournit un exemple plus curieux encore : elle reconnaît aux hommes de Saint-Jean le droit d'avoir des pressoirs pour faire les vendanges de leurs vins propres, et leur interdit de les employer aux vendanges des vins de leurs voisins; restriction naturelle, puisqu'une liberté plus étendue eût réduit à néant le profit que le seigneur pouvait espérer de son pressoir.

Le fondateur de la Lucerne, de Boxgrave, le bienfaiteur de Saint-Blaise, Guillaume de Saint-Jean ne fit aucun don aux moines du Mont Saint-Michel : il se souvenait sans doute de leur conduite envers son oncle Thomas; il n'eut de rapports avec eux que pour des échanges de droits, comme nous l'avons vu, et pour l'arrangement de deux différends, d'abord assez vifs.

Dans l'un, il s'agissait d'une terre à Tourville, dont les limites n'étaient pas bien déterminées. On plaça des bornes, et les moines eurent gain de cause (1).

---

(1) *Avranchin monumental et historique*, t. II, p. 80.

L'autre différend concernait divers droits dans la lande et la forêt de Bivie (1). Deux actes en font foi. Le premier constate que Guillaume pouvait couper du bois dans la forêt, qu'il avait en toute propriété les pâturages et les landes d'alentour, mais rien à l'intérieur. S'il survenait, pour la forêt même, quelques difficultés, elles devaient être portées à la chapelle de Saint-Michel, où demeurait le fondé de pouvoirs des moines. Les autres difficultés, au sujet des landes et des terres environnantes, regardaient avant tout le seigneur de Saint-Jean. Les moines pouvaient vendre ce qu'il leur plaisait de la forêt, y faire paître des porcs, et Guillaume ne pouvait y prendre que le bois nécessaire pour chauffage, construction ou tout autre ouvrage. Cet acte fut signé par Henri, roi d'Angleterre, son fils, quelques moines et une foule de seigneurs.

L'autre charte règle les droits de chasse dans la même forêt. Les religieux accordaient à Guillaume la garde de la garenne qui s'étendait dans toute la paroisse de Saint-Michel-des-Loups. Du côté des moines, l'abbé, le prieur, le bailli du Chapitre pouvaient seuls y chasser; le même droit était accordé au seigneur de Saint-Jean, à son fils, à son frère. Toute infraction entraînait une amende qu'on divisait en deux, une moitié pour l'abbaye, une autre pour le seigneur de Saint-Jean. Toutes les peaux de cerfs, de biches, de daims, revenaient aux moines. (Voir, à la fin de la Notice, le texte même de ces deux actes.)

Le XII^e^ siècle fut l'ère la plus glorieuse de la famille de Saint-Jean. Guillaume, après avoir vécu quelques années

(1) J'ai lieu de croire inédites les deux chartes qui traitent des conventions relatives à la forêt de Bivie. M. Dubosq, archiviste de la Manche, a bien voulu m'adresser une copie de la première. La seconde m'a été communiquée par M. le Curé de Saint-Michel, avec un empressement dont je lui sais gré. (Voir ces chartes à la fin de la Notice).

du XIIIe siècle, mourut et fut enterré dans l'abbaye de la Lucerne, au milieu des moines qui vivaient de ses bienfaits, et qui le vénéraient comme un père. Voici l'épitaphe qui ornait son tombeau, dans l'église de l'abbaye :

Sensus, Concilium, Probitas hujus Regionis,
Magnatum splendor, non exauctor Pharaonis;
Guillelmus, quem de Sancto dicere Johanne,
Hoc jacet in tumulo. Quis egenis largior illo?
Ipse monasterium præsens fundavit, honorem
Divini cultus augmentans, atque decorem;
Cætera nunc sileo pia facta suæ bonitatis,
Et mores ejus generosæ nobilitatis.
O quotiens renovavit eum confessio pura?
Quæ mundat mentes, et mitigat aspera plura.
Sic igitur poterit, Domino ministrante, juvari,
Ecclesiæ meritis, et plene justificari.
Qui legit hæc, oret, ejusque velit memor esse,
Et Deus orantis precibus dignetur adesse (1).

XIIIe SIÈCLE.

Son successeur fut encore un Guillaume; mais il posséda au même titre, croyons-nous, la terre de Saint-Jean et le fief de Mont-Chaton. Il était fils de Reginald d'Orval et de Muriell, sœur de Guillaume. En 1221, il concéda et confirma à l'abbaye de Lessay tout ce que lui avait donné précédemment Eudes-au-Cappel, notamment la dîme de la pêcherie du manoir de Mont-Chaton et la pêcherie elle-même, du samedi, après le coucher du soleil, jusqu'au dimanche matin (2). En 1226, il confirma les donations de son prédécesseur à l'abbaye de la Lucerne (3). Ce même

(1) *Neustria pia.*

(2) M. Renault. *Revue monumentale et historique.*

(3) *Gallia Christiana.* « Donationes factas in prædio de Mandeham a G. de S. Johanne, antecessore suo. » (*Annales Præmonstr.* tom. II, col. 61.)

seigneur confirma certains dons à Montmorel, ayant pour témoins Jean de Champeaux et G. du Val.

Mais, à cette époque, notre pays, qui relevait du roi d'Angleterre depuis la Conquête, allait changer de maître. Le jeune duc de Bretagne, Arthur, venait d'être tué par son oncle : le roi Jean l'avait, dit-on, poignardé dans notre contrée même, près de Cherbourg, sur le bord de la mer (1) Le meurtrier, ayant refusé de comparaître devant Philippe-Auguste, vit toutes ses terres déclarées *forfaites ;* les Français allaient les conquérir. Pour venger leur prince, les Bretons s'étaient jetés avec fureur sur l'Avranchin : ils avaient enlevé d'assaut le Mont Saint-Michel, pris Avranches et brûlé toutes les bourgades jusqu'à Caen. Une fois leur jonction opérée dans cette ville avec Philippe-Auguste, la Normandie fut déclarée province de France. Parmi les vassaux du roi d'Angleterre qui durent se soumettre au vainqueur, se trouva Guillaume de Saint-Jean. Son château fut abattu, et son domaine divisé entre le Mont Saint-Michel et Foulques Paisnel, un des premiers vassaux de Normandie. De même, son fief de Mont-Chaton, au lieu de relever du duché de Normandie, par le comté de Mortain, dont il formait un fief de haubert, releva de la couronne et du royaume de France : « Le seigneur de Saint-Jean forfit, entr'autres choses, un fief ou membre de fief qu'il tenait noblement et franchement, à cour et usage, appelé le fief de Mont-Chaton, dont le chef-lieu était assis à Montchaton, et le roi de France en fut saisi (2). »

Dans la destruction du château de Saint-Jean-le-Thomas, on avait épargné le donjon. Il subsista longtemps encore, comme pour rappeler aux vassaux de l'antique seigneurie qu'ils n'avaient fait que changer de maître.

---

(1) Dumoulin, *Hist. générale de Normandie,* p. 514.

(2) Aveux de 1385 et de 1404. M. Renault, *Revue,* etc.

Il restait à la famille de Saint-Jean ses vastes domaines en Angleterre. Elle partit alors rejoindre les descendants des compagnons de Guillaume, ces seigneurs indolents et riches, qui, en sûreté derrière l'Océan, avaient laissé dévaster la Normandie, ce berceau de leurs ancêtres (1).

En 1264 (2), saint Louis afferma de nouveau le château de Saint-Jean et la terre adjacente à l'abbaye du Mont Saint-Michel. Il est très-probable que, l'année précédente, il vint à Saint-Jean, et que, quelques années après, en 1275, le vieux château fut visité par Philippe-le-Hardi et la reine, son épouse. Enfin, au XVIIe siècle, Louis XIV fieffa, pour la dernière fois, aux religieux de Saint-Michel, la baronnie (3) de Saint-Jean-le-Thomas.

En face du château, dans le lointain des grèves, se dressa longtemps la forteresse de Tombelaine. Entre ce mont et ces ruines, s'agitèrent les armées anglaises, puis les troupes calvinistes; les unes pour abattre le drapeau de la France, flottant glorieusement et en sûreté sur les tours de Saint-Michel; — les autres pour chasser de leur couvent fortifié les moines catholiques.

Les mêmes ruines de Saint-Jean virent, au siècle dernier, les excursions des Anglais sur nos côtes. En 1703, un combat naval se livra dans la baie. Au commencement de ce siècle, un navire armé vint échouer sous la falaise; on rit encore, dans le pays, du désappointement des Anglais qui le montaient, quand ils se virent perdus dans les sables. Il y a quelques années, le ministre fugitif du roi de France, M. de Polignac, deux jours avant son arrestation à Granville, dans cette fuite que lui avaient si dignement

---

(1) Augustin Thierry, *Hist. de la Conquête des Normands*, Conclusion.

(2) Archives de Saint-Michel-des-Loups.

(3) Dans le principe, Saint-Jean était une *præfectura*.

ménagée la noblesse et le clergé de l'Avranchin, se reposa quelques instants, nous a-t-on raconté, sur les ruines de l'antique castel. C'est le dernier souvenir qui s'y rattache.

Depuis longtemps, le berger conduisait son troupeau sur le tertre que formaient les décombres. Ses chants seuls animaient le site solitaire. Peu de touristes venaient évoquer « les grandes figures qui habitaient ces ruines (1), » et leur délaissement nous faisait peine quand nous apprîmes qu'un travail intelligent et bien conçu les transformait en villa délicieuse. Le mamelon de la montagne s'est élargi comme par enchantement. L'abrupte colline s'est sillonnée de sentiers ombreux : de belles allées, de riches gazons, des fleurs, des fruits, tout est venu payer un tribut de beauté à cette nature déjà pleine de charmes, et à laquelle il ne manquait que la vie. L'éloge que l'auteur de cette Notice a pu donner bien des fois à ces heureuses transformations l'autorise, ce semble, à exprimer un regret; et quel archéologue n'est de son avis? Quel artiste n'éprouverait aussi vivement que lui, un pareil sentiment, en ne voyant plus se dresser fièrement sur ces hauteurs le mur du vieux donjon? Il était le plus bel ornement du paysage; il réveillait des souvenirs. Il eût été bien à sa place sur la terrasse ou dans le parterre de la villa, et rien de plus beau que ce contraste de l'antique et du moderne, du mur noirci et de la riante maison. Par sa position même, par son majestueux effet, cette ruine était une richesse. On l'a détruite, sans souci de l'histoire, de l'art, de la beauté qu'elle possédait elle-même et qu'elle donnait ensuite à ces lieux... Mais on a vu l'utile dans ses décombres, et bientôt, sous l'effort des démolisseurs, la masse gigantesque a chancelé; elle est tombée comme à regret, après bien des secousses, et maintenant vous retrou-

(1) M. Le Héricher, *Avranchin*.

vez ici et là, dans la montagne, ses blocs dispersés. Ils remplissent des profondeurs, ils forment des clôtures, ils supportent des jardins. On admire ces travaux récents, nous l'avons dit; mais rien ne réveille plus, et on le regrette profondément, les souvenirs historiques qui devaient à jamais vivre, pour ainsi dire, sur ces hauteurs. La ruine du château de Saint-Jean parlait à tous les yeux. Son nom, qui reste seul, ne fera penser que les savants.

..... Vix reliquias, vix nomina servans
Obruitur, propriis non agnoscenda ruinis.

N'allez pas demander aux habitants du pays l'histoire des barons de Saint-Jean : ils ignorent même leur nom; mais prononcez devant eux celui de Montgommery, et vous aurez donné l'éveil à leur imagination. Ils vous raconteront alors les légendes du vieux château. Le sire de Montgommery a laissé dans ces parages une grande renommée, des souvenirs pleins de terreur. Il a personnifié tous les seigneurs hautains et cruels; les châteaux et les vieilles tours sont devenus, aux yeux du peuple, la résidence du fier chevalier.

Le château de Saint-Jean, vous dira-t-on, était sa demeure favorite. Trois souterrains partaient de là pour aboutir à divers points. Le plus important était celui de Tombelaine, qui reliait deux forteresses, en se prolongeant au-dessous des grèves. A Tombelaine était l'arsenal du farouche seigneur; c'était là qu'il fabriquait ses armes redoutables, qu'il battait la monnaie de ses trésors. Le second souterrain avait une issue secrète près de l'église de Saint-Jean, à l'endroit que l'on nomme aujourd'hui la Croix-de-Pierre. Le troisième, enfin, perçait la falaise de Champeaux, et s'avançait dans les terres jusqu'au milieu d'un riant verger, sur les bords d'une petite rivière où le guerrier venait abreuver ses chevaux.

On le voyait ensuite, dit la légende, passer rapide comme l'éclair à travers la campagne, escalader les monts, franchir les bois, au gré de sa haquenée blanche, que lui seul pouvait maîtriser.

Toutes ses fières cavales, tous les coursiers de ses hommes d'armes étaient ferrés à rebours, afin qu'on ne pût reconnaître dequel côté le maître et sa troupe dirigeaient leur marche.

Après ses courses, qui souvent n'étaient que des pillages, il revenait s'enfermer dans son castel de Saint-Jean. Là, dans un appartement secret, loin de tout regard, était cachée la maîtresse de Montgommery, la belle Hélène. Il la nourrissait lui-même; c'était à ses pieds qu'il passait ses moments de repos. Sous le beau regard d'une femme, le lion devenait un agneau. Mais, un jour, il fallut partir pour une expédition vers de lointains rivages; il fallut se séparer de son amante. On dit que, pour être plus sûr d'elle, il la conduisit à Tombelaine. Cette jeune fille, n'ayant pu suivre son amant qui allait avec le duc Guillaume conquérir l'Angleterre, mourut de chagrin sur ce rivage, où elle fut ensevelie. Les pêcheurs ont observé que, chaque année, le jour et l'heure où l'on dit que trépassa cette fille de châtelaine, quand elle eut perdu de vue, dans la vapeur de l'Océan, le vaisseau qui emportait sa vie, une colombe vient le soir sur les genêts de Tombelaine, et ne s'envole que le lendemain à l'aurore (1).

Les vers suivants, que nous avons lus, racontent la même légende :

Le pêcheur dit que, vers le soir
Du jour où l'on creusa sa tombe,

(1) De Marchangy, *Gaule poétique*. On ne me pardonnerait pas d'introduire, dans cette légende, un passage aussi connu, si son charme, toujours nouveau, ne faisait oublier la banalité de l'emprunt.

Du haut des cieux, chaque année, on peut voir,
Descendre une blanche colombe.
Elle vient se poser au milieu des genêts
Dont le Mont se couronne encore,
Et quand, le lendemain, il jette ses filets,
On la voit s'envoler, au lever de l'aurore (1).

On dit que le souterrain qui relie Tombelaine au château de Saint-Jean existe toujours. L'ombre d'Hélène erre souvent dans cette route ignorée. Parfois, la nuit, du haut des grèves, sa voix sort de la terre et se mêle en sanglotant au bruit des flots, aux souffles aigus des vents de mer. Quand la tempête remue les vagues et gronde à la surface des eaux, on entend la même voix ; elle est puissante alors, et l'écho du rivage redit comme elle : « Montgommery ! Montgommery ! »

Naguère encore, disent les vieillards, on voyait l'entrée du souterrain dans les ruines de Saint-Jean. Sur la pierre qui l'obstruait à moitié, les jeunes filles allaient déposer une pièce de monnaie. Elles obtenaient, par cet acte, le privilége de faire naître, dans les profondeurs de cette route sous-marine, un murmure confus, une mélodie langoureuse. Si ce bruit était doux et tendre, c'était pour elles un signe certain de leur bonheur en ménage. S'il était triste et lugubre, elles pouvaient verser des larmes et craindre l'infortune.

Suivant une autre légende, Montgommery ne conduisit pas sa maîtresse à Tombelaine. Un vieux serviteur, dont il connaissait la fidélité, fut chargé de nourrir en secret cette belle désolée. Peu de temps après le départ du guerrier, le vieillard mourut. Hélène abandonnée, n'osant élever la voix, vit la mort approcher pas à pas, lentement, avec les angoisses de la faim... A son retour, le baron trouva son

(1) Extrait des *Annales* de M. Desroches.

cadavre desséché, couvert encore de riches vêtements. Ce squelette orné était affaissé sur le bord de sa couche, dans une position suppliante : une de ses mains reposait sur ses lèvres... Hélène, en mourant, avait envoyé, vers son chevalier, sa dernière caresse avec sa dernière pensée.

Elle n'était plus! mais, toutes les nuits, elle revenait visiter sa chambre et le donjon tout entier. On n'entendait jamais sa voix; ses gestes, ses signes seuls, semblaient demander Montgommery.

Lorsque la grande tour du château fut renversée et qu'il ne resta plus que des ruines, on la vit, silencieuse, vers minuit, planer sur les décombres. Une heure durant, elle était plongée dans d'intimes rêveries; puis, soudain, elle s'élançait dans les sentiers du bois, elle courait au sommet de la montagne, jusqu'à ce que, lasse de sa marche rapide et fatale, elle tombât fatiguée, toujours au même endroit, sur le gazon de la falaise. Ce lieu s'appelle encore aujourd'hui le *Ruet-à-la-Blonde*. Le ruisseau mêlait son murmure aux soupirs de la jeune fille. Quand elle avait trempé ses lèvres à cette eau courante, elle poussait un cri lugubre. Un autre cri plus élevé lui répondait de la mer, et l'on voyait tout-à-coup, produite par l'écume des vagues et sortant des flots frémissants, une légion de blanches ombres, jeunes comme Hélène. Etait-ce le réveil des victimes de Montgommery ou des femmes qu'il avait aimées? On ne sait; la légende dit seulement qu'elles étaient belles. Toutes ensemble, elles escaladaient la montagne et se dirigeaient à pas lents vers le château délaissé. Elles faisaient entendre alors un chant confus, qui n'était pas de la terre. Un instant, les vieilles ruines semblaient frissonner sous les accents plaintifs de ce chœur étrange : elles se taisaient et semblaient écouter si leurs accords avaient su réveiller un écho. Rien ne répondait... C'était un silence à faire peur. Alors les ombres reprenaient tout en pleurs

le chemin de la mer : une vague, en se brisant, les enroulait dans son sein.

Ce fantastique pélerinage n'avait lieu que pendant les nuits sereines, par un temps calme, aux rayons argentés de la lune. Mais, quand le vent sifflait dans les ruines, quand la tempête faisait s'entrechoquer les arbres du bois, quand l'orage s'appesantissait sur la mer blanche d'écume, c'est en vain qu'Hélène appelait ses compagnes. Sa voix de fantôme ne pouvait dominer ces grands bruits et se perdait dans l'espace... Lorsqu'elle avait bien pleuré sur son fatal abandon, le vent l'emportait dans un de ses tourbillons, ou la pluie dans la vapeur qu'elle faisait naître.

Hélène et ses compagnes inconnues, vous dira-t-on, cessèrent, il y a quelques années, de venir gémir sur les ruines. L'antique chapelle eut alors ses visiteurs. Si parfois, la nuit, on vit comme des spectres marcher furtivement dans le bois, prier sur le seuil de l'oratoire, c'étaient des affligés qui venaient en secret invoquer Notre-Dame-de-Pitié, de pieuses femmes qui accomplissaient un vœu pour leurs époux, exposés peut-être aux périls d'un lointain voyage, pour leurs enfants, dont l'avenir était à faire...

Enfin, dans le pays, on vous racontera une dernière légende ; elle se rapporte à la destruction du château. Un jour, il y a bien longtemps, plusieurs vaisseaux arrivèrent dans la baie. La mer, en se retirant avec sa vitesse ordinaire, les laissa tous à sec au milieu des sables. Quel dessein leur avait fait tenter ce périlleux voyage? On l'ignorait encore. Le sire de Montgommery, qui les voyait du haut de son donjon, partageait l'étonnement de ses hommes d'armes, lorsqu'on aperçut, sortant de ces vaisseaux étrangers, une armée de guerriers inconnus. Le soleil miroitait sur leur armure de fer ; ils étaient prêts pour un assaut. On les vit s'avancer en bel ordre à travers la grève ; une minute après avoir touché le rivage, ils étaient sous les

murs de la forteresse. Le baron allait être victime d'une surprise ; il voulut toutefois se défendre, ce fut en vain. Ses compagnons tombèrent à ses côtés, les uns après les autres, frappés des traits ennemis. Mieux alors valait capituler que de prolonger une défense inutile ; ce fut sa pensée et son désir. Hélas ! les assiégeants n'avaient qu'un cri, et, depuis deux heures, ils le proféraient sans cesse : « *Destruction et mort !* » Montgommery voulut sauver ses biens. Il jeta son or et tout ce qu'il avait de précieux dans le puits si profond du château. Au même instant, le donjon s'écroula, et le châtelain lui-même fut enseveli dans les décombres.

Mais on a fouillé à loisir les pierres massives qui recouvraient tant de mystères. Elles ne se sont pas entr'ouvertes pour laisser s'envoler tous les beaux sequins d'or, tous les précieux joyaux qu'elles cachaient aux regards des profanes. On n'a pas aperçu non plus l'ombre vengeresse de Montgommery se dresser menaçante au sommet du puits découvert. Pourtant, ce n'est pas sans un vif sentiment d'effroi que l'ouvrier descendait, chaque matin, dans ses profondeurs, pour découvrir les eaux abondantes d'autrefois. Dès qu'il leur eût trouvé une première issue, il se hâta de déclarer que son ouvrage était fini. D'ailleurs, depuis deux heures, nous a-t-il assuré, à mesure qu'il descendait, une voix semblait sortir des décombres, et lui redire sans cesse : « Téméraire, assez loin, assez loin ! » Les dernières pierres ne furent pas enlevées. Bientôt l'eau jaillit de toutes parts, et les trésors du sire de Saint-Jean sont encore au fond du puits.

Nous le croyons, par respect pour la Légende. Car il ne faut pas la faire mentir, à la fin de ces dernières pages toutes remplies de traditions populaires. C'est avec plaisir que nous les avons recueillies et racontées. Si nous donnons même une place aux craintes de l'ouvrier, c'est

qu'elles nous semblent précieuses, venant de sa croyance naïve aux légendes du vieux château ; car cette foi simple et rustique, qui valut à nos aïeux de si bonnes veillées à la chaumière, devient aujourd'hui de plus en plus rare. Le vieux conteur s'en va, ses fils ne songent qu'au présent, et les *histoires* du pays sont à jamais oubliées.

APPENDICE.

(V. p. 198)

Voici le premier acte relatif à la Lande de Beuvais :

« Noverint tam presentes quam futuri quod Ego Robertus abbas et conventus sancti Michaelis de periculo maris concessimus Willelmo de sancto Johanne forestariam foreste nostre de Beveia jure hereditario habendam et possidendam quam antecessores ejus ante eum habuerant, ita quidem quod nec Willelmus nec heredum ejus aliquis clamabit aliquid in foresta vel in terris que adjacent foreste vel in eis que forte de bosco in vastum devenerint, exceptis pasturagiis non de foresta sed de landa extra forestam. Placitorum vero que de foresta contingent si de feodo fuerint sancti Michaelis sive Will. de sancto Johanne illud teneat, sive alius, medietatem nos, medietatem Willelmus percipiet ; ita quidem quod ad capellam sancti Michaelis de lupis placita illa presente responsali nostro sive monacho sive alio nomine nostro ad id deputato discutientur. Placita vero que de terris extrinsecis que de feodo nostro non sunt emerserint disponet Will. de sancto Johanne prout melius visum fuerit. Nos quidem de foresta et dabimus et accipiemus et si libuerit vendemus tanquam de nostro quantum et sicut voluerimus. Willelmus autem de sancto Johanne nihil horum faciet, excepto eo quod ad ignem ejus dominicum de sancto Johanne et ad dominicum ejus edificium de Sto Johanne oportuerit, sine aliis operationibus. Pastio vero porcorum nostra erit ex integro

excepto quod Willelmus de sancto Johanne centum porcos in foresta habebit. Quod si Will. de Sto Johanne de aliquo supradictorum forifecerit judicio curie sancti Michaëlis emendabit. Hec autem concessio facta est Henrico Rege Angl. duce Norm. et Aquit. et Comite Andeg. presente et assensum prebente et munimine sigilli sui et auctoritate confirmante. Presente etiam H. filio ejus Rege Angl. duce Norm. et comite Andeg. et assensum suum prebente. Presentibus omnibus istis Engelgero de Bohun, Jordano Taisson, Rob. Bertran, Fulc. Paganello, Will. de Humetis, Will. de Corceio, Jord. de Humetis, Engerano de Humetis, Thoma de Colunciis, Eudone filio Ernesii, Baronibus. Ruall. priore Montis, Ric. de Haia, Ragin. de Sto. Johanne, Rog. Legato, Rob. de Otriton, Turgisio de Maidreio, *Will. de Sto. Paterno,* Will. de Sto. Jacobo, Monachis, Math. Camerario, Rog. forestario, Rog. de Hiquelon laicis, apud sanctum Laudum. »

Le second acte relate d'abord les mêmes faits et dans les mêmes termes, puis il continue :

..... « Prœterea concessimus custodiam garennæ quæ extenditur per totam parochiam Sti Michaelis de lupis tam in bosco quam in plano tali conditione quod ex parte nostra tantum tres, scilicet abbas aut prior aut ballivus capituli et ex parte Guillelmi tantum tres, scilicet Dnus de Sto. Johanne aut filius ejus aut frater. ibunt venatum quum voluerint. Si autem placita ad garennam pertinentia emerserint, sive sint de hominibus extrinsecis vel intrinsecis consilio nostro et ipsius emenda capietur et media pars erit nostra, media vero ipsius, coria vero cervorum et cervarum et damarum utriusque sexus quæ ibi capientur ex integro nostra erunt. Actum est hoc publice a capitulo montis anno ab Incarnatione Domini millesimo centesimo septuagesimo secundo. T. his ex parte abbatis. Ang : cantore Bû, de Haml Gummando superiore, Guillelmo..... monachis Rog. du Mesnil de Sco Johanne, Gilleb. de Capeaux, Thomas de St Lanevai. Rob. de Bacileio et multis aliis. »

Cette charte est collationnée, par le greffier de la baronnie de Genêts, sur l'original, représenté par le procureur de l'abbaye du Mont, en date du 18 août 1719, avec la signature du greffier et du procureur.

NOTE SUR LA PAGE 180.

J'ai demandé à M. Ch. Lebréton, qui me l'a gracieusement accordée, la permission de faire observer que ce quatrain, publié, dans ces termes, par le président La Barre, en 1622, puis, *en d'autres termes,* en 1631, par Dumoulin, *Histoire de Normandie,* et, en 1763, par Expilly, *Dictionnaire géographique des Gaules*, l'avait été, dès **1557**, dans l'*Historia gallica* de Robert Cenau, qui l'appelait déjà *vetus adagium*. Toutefois la leçon presque exactement commune à ces trois derniers auteurs est la suivante :

Le vin trenche-boyau d'Aurenches
Et rompt-ceincture de Laval
A MANDÉ à REGNAULT d'Argences
Que COLLINHOU aura le gal.

Et encore, il m'a toujours paru évident que le mot *mandé* était dès-lors une altération injustifiable. Car il n'a aucun sens admissible, quand le sujet de ce verbe est du *vin* et que son complément indirect est une *personne* réelle, qu'elle s'appelle *Rigaut*, *Renaud* ou *Regnault*. Je ne doute pas qu'il n'y eût primitivement « a *fait dire* à » (*à* pour *par*), forme populaire souvent employée, dans le sens de « a été, pour R., le motif, » l'occasion de dire que... » Alors on conçoit bien que le mauvais vin d'Avranches et de Laval ait fait dire par R. d'*Argences* (lieu qui produisait un des vins les plus satisfaisants de la Normandie), que le *Collinhou*, mauvaise boisson que les Cauchois tiraient, dit Dumoulin, des vignes attachées à leurs arbres, aurait encore le *gal,* c'est-à-dire la supériorité. Malheureusement j'ignore jusqu'ici quel et de quelle époque serait ce Regnault d'Argences et quelles sont les productions originaires auxquelles appartenaient le quatrain et le dicton, ce qu'il serait certainement curieux de connaître.

A.-M. LAISNÉ,

Président de la Société d'Archéologie d'Avranches.

DE QUELQUES

PIÈCES DRAMATIQUES

JOUÉES SUR LE THÉATRE

DU COLLÉGE D'AVRANCHES

DANS LE COURANT DES XVII• ET XVIII• SIÈCLES

Par M. Eug. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE

Membre Correspondant.

Le passage de DANIEL HUET sur le siége épiscopal d'Avranches fut marqué par des réformes importantes et par une espèce de rénovation générale, dont *M. Girardville*, dans un travail publié dans les mémoires de la Société d'Archéologie, nous paraît avoir parfaitement saisi le caractère. Ce côté actif et intelligent d'une administration féconde, mais malheureusement trop courte, suffit à démontrer l'inanité absolue des préjugés qui, sur la foi d'un dicton populaire, avaient pris cours dans le public. Nous n'oserions pourtant pas affirmer que ce prélat illustre, dont l'esprit était ouvert à toutes les curiosités de la science, et qu'attiraient également la littérature, l'érudition et la philosophie, n'ait pas regretté souvent, au milieu des labeurs incessants de ses nouvelles fonctions,

ses anciennes relations, ses loisirs studieux et surtout ses recherches scientifiques, brusquement interrompues. L'âme la mieux trempée n'est pas à l'abri de ces défaillances et ne se défend pas toujours de ces retours vers le passé. Mais, quelles qu'aient été, sur ce point, les luttes intérieures de son esprit, elles ont été sans influence sur sa conduite ; et l'on peut affirmer qu'à partir du jour de son installation jusqu'au mome ntde sa retraite, malgré la pente de ses inclinations, l'évêque d'Avranches s'est dévoué, avec une abnégation sans réserve, à l'administration d'un diocèse où tout était, pour ainsi dire, à créer. En présence de cette tâche absorbante, ses publications d'érudition pure sont interrompues, sa correspondance avec les savants étrangers se ralentit ; et on le vit, pendant près de dix ans, s'appliquer à pourvoir, par l'organisation d'œuvres nouvelles, aux besoins de tout genre qui lui étaient signalés.

Au mois d'août 1696, le jour de la distribution solennelle des prix, les élèves du Collége d'Avranches jouèrent, au milieu d'un grand concours de spectateurs, sur un théâtre élevé pour la circonstance, une pièce dramatique, qui, sous le titre de l'*Apollon français*, n'était rien autre chose que l'apologie des actes de Daniel Huet, depuis son arrivée dans le diocèse. Le texte de cette déclamation dialoguée ne nous a malheureusement pas été conservé ; mais nous devons à l'obligeance de M. de Merval la communication d'un programme, distribué au public, qui renferme l'argument de la composition, et qui permet d'en apprécier l'esprit et la portée (1).

(1) Ce programme a été imprimé par Louis Le Buffe, imprimeur et marchand-libraire.

Argument sur l'Apollon.

« Il y a quelques années que le Jupiter des Français, toujours appliqué à rendre ses sujets parfaitement heureux, s'aperçut qu'au milieu des merveilles de son règne, les peuples d'Avranches étoient (les) seuls dont le bonheur n'étoit que médiocre, et qu'il n'avoit point encore fait de miracle en leur faveur. Il en fut touché, et, pour faire voir à tout le monde qu'il les aimoit autant que les autres, il résolut de rendre leur sort digne d'envie : il considéra tous les Dieux de sa cour, et, n'en trouvant aucun parmy eux plus propre à son dessein que l'aimable Apollon, il l'envoya vers ces peuples pour les gouverner. C'est ainsi qu'il arrive que les derniers pourvus sont quelquefois les mieux partagez, et que les premiers n'emportent pas toujours ce qu'on doit aux derniers.

» A l'arrivée d'Apollon en ces lieux, on vit bientôt d'heureux changements ; on fit la guerre à l'impiété et à l'ignorance ; on chassa l'une et l'autre ; on rétablit la science et la vertu sur leur trône ; on installa de sages ministres, pour apprendre aux hommes le culte des dieux ; on commença à bâtir un palais à la piété ; on rehaussa le cœur aux muses affligées, et on apaisa les dissentions qui traversoient depuis longtemps leur repos. C'est pourquoy ces filles de la Mémoire, qui ne sont jamais ingrates, donnent aujourd'huy, avec leurs poètes-bergers, des marques sensibles de leur attachement, ou, si on l'ose dire, de leur amour pour un si glorieux protecteur.

» Car, Apollon ayant été obligé deux ou trois fois de s'absenter, pour des raisons pressantes, et encore tout récemment, lorsque le monarque des dieux l'appela à une assemblée importante, à la défense de ses Etats contre les Titans, elles témoignent avec transport l'appréhension de le perdre, et, après son retour, elles triomphent avec leurs

poëtes-bergers, et ne se lassent point de publier sa gloire.

» Enfin, si l'on veut lever un peu le voile de l'allégorie, les Muses et leur suite, c'est-à-dire ceux d'entre nous qui ont les sentiments qu'ils doivent avoir, et la force de contempler les hautes qualitez de leur chef, reconnoissent que c'est celui-là qu'il faut craindre et aimer, qu'on n'a point vu icy et qu'on n'y verra jamais rien de semblable, que nous aurons le bonheur d'entrer, pour ainsi dire, en commerce de sa gloire, et qu'ayant résolu de passer la plupart de son temps au milieu de nous, nous aurons infailliblement quelque part au bruit glorieux que son nom et ses écrits immortels feront dans toute la postérité.

» La scène est dans un bocage proche la ville d'Avranches. »

Il est facile, sans trop de peine, de pénétrer le sens de cette amplification, conçue dans le goût allégorique de l'époque. Le Jupiter des Français nous représente Louis XIV; les Dieux, les personnages de sa cour; les Titans, les rois avec lesquels il était en guerre, et l'Apollon français n'est autre que Daniel Huet, très-reconnaissable sous son déguisement mythologique. Les développements qui suivent ne sont pas moins transparents. C'est bien là la glorification de tous les efforts faits par l'évêque d'Avranches pour rétablir l'ancienne discipline dans son diocèse, combattre les opinions jansénistes, qui s'y étaient propagées, et maintenir l'intégrité des mœurs et de la foi. Sur tous ces points, ce témoignage, assez inattendu, concordé avec les renseignements consignés par Daniel Huet lui-même dans ses commentaires et avec ceux que renferme l'éloge nécrologique que lui consacre le journal de Trévoux :

« Le premier soin de Daniel Huet, après que la cour eut ratifié sa permutation, fut d'aller visiter sa nouvelle église. La discipline ecclésiastique y était extrêmement

affaiblie, et tout se ressentoit de la longue vacance du siége. Les pasteurs particuliers négligeoient en quelques endroits le soin de leurs troupeaux, ne reconnoissoient plus en d'autres la voix de leurs pasteurs, et l'esprit de vertige sembloit s'être emparé de plusieurs, qui, déshonorant leur religion par l'infâme exercice des sortiléges, portoient partout le désordre et le trouble (1). »

Si l'on voulait entrer plus avant dans le détail, l'argument nous fournirait des indications non moins exactes. Le nouveau temple élevé qui s'y trouve mentionné est le bâtiment important, destiné à recevoir les religieuses unies de Moutons et de Sainte-Anne, et dont la première pierre fut posée solennellement le 16 septembre 1693. La réorganisation de l'instruction publique, en vue de laquelle il avait appelé les Eudistes à Avranches, nous explique suffisamment la joie des nourrissons des Muses, et les exclamations enthousiastes de Clio, d'Erato, de Calliope, d'Uranie et des poètes-bergers. Il n'est pas jusqu'à la fermeté, si connue, de Daniel Huet, comme administrateur, à ses projets de retraite, à ses absences périodiques et à son rôle politique sur lesquels cet opuscule ignoré ne puisse fournir quelques éclaircissements. A un autre point de vue, et comme livret de représentation scénique, cette *plaquette* ne manque pas d'ailleurs d'une véritable valeur de curiosité. Non-seulement, en effet, elle remonte à une date déjà éloignée, mais elle est la production la plus ancienne de ce genre qui ait été signalée pour le Collége d'Avranches, et, au lieu de rouler sur un sujet banal, emprunté à l'histoire ancienne ou à la fable, elle a trait directement à la vie d'un de nos plus illustres évêques. Les termes

(1) Eloge de Mgr l'ancien évêque d'Avranches. *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux arts.* — Avril, 1721, p. 708.

employés par son rédacteur dans l'avertissement préliminaire nous porteraient même à penser que l'Apollon français est la première pièce de théâtre qui ait été soumise à l'appréciation du public avranchinais. L'auteur nous paraît s'y exprimer avec la timidité d'un débutant, et, sans même essayer de dissimuler les imperfections de son œuvre, il déclare, d'une manière catégorique, que tout ce qui doit accompagner une pièce de théâtre manque absolument à Avranches :

AUX PARENTS DES ACTEURS.

« MESSIEURS,

» Quoyque je ne prétende pas gagner vos suffrages par des excuses hors de propos, ny vous prévenir par des raisons dont vous vous aviserez bien vous-mêmes, je vous prie néantmoins de n'attendre pas de moy une représentation esclattante pour cette fois cy. On sçait que j'ay été surpris, et, ne m'étant aperçu que sur la fin du carême qu'il n'y avait plus moyen de reculer, je n'ay pas eu le temps qui m'était nécessaire. J'avois toujours résisté jusqu'à présent, parce que tout ce qui doit accompagner la représentation d'une pièce de théâtre manque absolument en cette ville. Mais j'ay enfin voulu me faire aveugle à toutes ces difficultés, et je promets icy publiquement de travailler dorénavant avec tant de diligence, et de distribuer de si bons rôles aux écoliers, et à si peu de frais pour eux, que tout le monde sera content. »

Malgré la simplicité des costumes et des décors, l'Apollon français obtint un succès complet et décisif. L'ouverture du théâtre se fit avec pompe par deux anges qui demandèrent à Dieu la paix de l'Europe et la prospérité de la France. *André-Roger Postel de la Bénardière*

remplit le rôle d'Apollon ; les quatre muses furent représentées par *Robert de Belle-Etoile du Motet, Jean Le Chevretel, Denys Le Chevretel* et *Jean-Baptiste d'Estanger ;* six autres écoliers, figurant comme poètes-bergers, complétèrent le personnel.

Quelques lignes placées à la suite de l'argument, sans rien ajouter aux faits que nous connaissons, révèlent toutefois assez clairement que l'auteur anonyme de cette petite composition était digne d'appartenir à l'école de Mlle de Scudéry. Voici, en effet, en quels termes subtils et galants il veut bien, après de longues hésitations, nous faire connaître le but qu'il s'était proposé :

« Je me contenterai de dire en général que les Muses que nous ferons parler, étant fort amoureuses de l'incomparable Apollon, et nos poètes-bergers sincèrement épris de ses qualités, toutes éminentes, on verra régner dans leurs bouches et dans leurs cœurs plusieurs différentes passions de l'âme ; l'amour, l'espérance, l'impatience, le désespoir, la crainte, le désir, la joye, la tristesse, la douleur, la jalousie, les soupçons et le reste ; en un mot, leurs âmes sembleront n'être pas éprises de l'amour seulement, mais être plutôt autant de rendez-vous de toutes les passions, et c'est, en effet, ce qui arrive aux personnes qui aiment. »

L'*Apollon* ne parut pas seul devant le public privilégié admis dans l'enceinte du Collége. Il était accompagné d'une pièce comique, le *Malentendu*, où figuraient le *Bonhomme Renard* et le *Bonhomme Vilebrequin*, et d'un entr'acte, intitulé les *Philosophes à la mode*, où revient encore le souvenir de l'évêque d'Avranches. Le *Malentendu* n'a rien de local ; mais il n'en est pas de même de l'entr'acte, dont, à ce titre, nous croyons devoir reproduire l'argument.

« Les *Philosophes à la mode* serviront d'entr'acte à la pièce précédente, parce que, celui que nous nous y sommes proposé pour héros étant le plus poly écrivain de son siècle, j'ay jugé à propos de jouer, quoyque très-légèrement, l'extravagance et la barbarie de ces ergotistes, dans le même temps que nous vantons un si glorieux autheur, qui, au sentiment de tout le monde, ne le cède en délicatesse à pas un des écrivains de l'antiquité.

» Rien n'empêchera que les acteurs de ces entr'actes, n'ayent quelqu'autre rôle. Lorsque celuy-là sera finy, ils prononceront, à la *vue* de certains *portraits*, des vers à la gloire de ceux qui y sont représentés.

» J'oubliais à dire que, pour donner divers mouvements à nos figures de philosophes, on mêlera quelquefois parmy eux un galand qui pourra leur causer quelque chagrin. »

Malgré l'éclat exceptionnel de la distribution de 1696, la tragédie ne s'acclimata pas complètement dans notre pays. Le collége d'Avranches ne se mit jamais en frais pour se procurer le matériel nécessaire, que possédaient beaucoup d'autres établissements, fidèles sur ce point aux traditions des jésuites. Aussi, lorsque l'on consulte les mémoires des contemporains, on constate que la tragédie était généralement remplacée à la fin du XVIII^e^ siècle, par le Plaidoyer, sorte de déclamation banale, qui persista bien après la Révolution française, et que nous n'avons guère sujet de regretter. Cependant il y eut des années plus favorisées, et l'on peut mentionner certaines représentations théâtrales qui vinrent, dans cette période, prêter aux distributions de prix un attrait tout particulier. La bibliothèque de *M. de Vauville*, au milieu de nombreux arguments de plaidoyers, renfermait notamment deux programmes de fêtes de ce genre, données au collége d'Avranches en 1722 et en 1747. Ils ne sont pas entièrement dénués d'intérêt; et, puisque

l'occasion s'en présente, nous allons les analyser, aussi brièvement que possible.

Le titre du premier est ainsi conçu :

CATON D'UTIQUE,

Tragédie,

« Sera représentée sur le théâtre du Collége d'Avranches, pour la distribution publique des Prix dont Monseigneur veut bien honorer son Collége, le mardy onzième jour d'aoust 1722, à dix heures du matin. Si cependant le temps n'étoit pas beau, la représentation se fera le lendemain à la même heure.

» A Avranches, chez Louis Motays, imprimeur ordidaire de l'Evêché. »

Indépendamment de l'argument, consacré à l'explication de *Caton* et d'une pièce comique, avec prologue, intitulée *Thimon le Misantrope*, cette plaquette rarissime renferme, en manière d'introduction, ces quelques lignes.

OUVERTURE DU THÉATRE.

« Tous les acteurs, tant de la pièce tragique que de la pièce comique, feront l'ouverture du théâtre par une déclamation en vers françois, où l'autheur, sans entrer dans le détail, admire les rares qualités et les vertus éminentes de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime César Le Blanc, évêque d'Avranches, et la gloire de son illustre famille, qui fournit à même temps plusieurs dignes prélats à l'église et à l'état des ministres, secrétaires, conseillers, maréchaux de France, et autres généreux officiers de guerre. »

Les rôles du *Caton d'Utique* étaient ainsi distribués :

Mar. Portius Caton *(sic)*, *Julien Bouvet de la Trésardière*, de Saint-Georges; — Portia, fille de Caton, sous le nom d'Arsène, reine des Parthes, *Le Conte de la Gapaillière*, d'Avranches; — Jules César, *Anonime Badier*, d'Avranches; — Pharnace, roy de Pont, *André-Louis Tardif de Vauclair*, écuyer, seigneur de Moidré; — Phocas, seigneur romain, du parti de Caton, *Julien-François-Masselin Foullerie*, de la paroisse de Plomb; — Domitius, lieutenant de César, *Gilles Anfray de la Cotantinnière*, du Grand-Celland; — Artaban, seigneur parthe, *Adrien Goupil de la Salmonnerie*, de Ronton; — Phenice, confidente de Portia, *Louis de Précontal*, écuyer, de Saint-Eugienne; — Félix, confident de Pharnace, *Julien Brehier Pilière*, de Saint-Laurent-de-Cuves. »

Inutile de dire que cette fable, en cinq actes, où les imaginations romanesques se mêlaient au récit historique, se terminait par le suicide de Caton, lequel, après s'être donné sur le théâtre le coup de la mort, venait déclarer à la reine ses dernières volontés.

Thimon le Misantrope était joué par la plupart des élèves dont nous venons de citer les noms. On doit toutefois y en ajouter quelques autres, notamment *Malo de Saint-Gilles de la Villeclère*, écuyer, de Plaine-Fougère, qui remplit le rôle de Mercure, et *Pierre-Louis de Clinchamp*, écuyer, seigneur de Saint-Fraguère et de Precey, qui paraît sous la figure d'Eucharis, amante de Thimon; puis *Louis Allain*, de Saint-Malo, *André Masier*, de Marcilly, *Louis Viel*, de la Boulouse, dans des rôles secondaires, et *Jean Gires du Haut-Moncel*, de Genais, dans celui de Thimon.

La seconde brochure est encore plus divertissante. Les fêtes de la distribution des prix, en 1747, durèrent deux

jours entiers. Aussi la feuille du titre ne suffit-elle pas à l'annonce de la solennité.

— « Deux tragédies, *Maurice, empereur d'Orient*, et *Agapit, martyr,* avec deux comédies, seront représentées sur le théâtre du Collége d'Avranches, pour la distribution des prix, les huitième et neuvième jours d'août 1747, à onze heures du matin.

« Après l'ouverture du théâtre, qui sera faite par MM. *Leconte-Préval, Boutry, Gaultier d'Orville* et *d'Hauteville* le jeune, paroîtront Melpomène et Thalie, représentées par MM. *Becquet* et *Richer*, lesquelles se féliciteront réciproquement sur leur heureux retour et chanteront les louanges de leur Apollon.

» Ensuite tous les acteurs viendront faire la révérence à Monseigneur l'Evêque et à l'assemblée.

» A Avranches, chez François Lecourt, imprimeur ordinaire de l'Evêché, 1747. »

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, cet énoncé, prolixe et compendieux, est loin d'être complet, et, chose singulière, il passe précisément sous silence la portion la plus attrayante du spectacle. En effet, en outre de Maurice et d'Agapit, et de deux comédies, l'*Education négligée* et les *Incommodités de la grandeur,* on y rencontre le libretto de deux *ballets,* destinés à servir d'intermèdes, et composés par un certain M. Vallée, maître à danser, de Rennes.

Le premier, intitulé les *Arts,* avec son ouverture, sa ronde finale, ses divisions savantes et ses subdivisions, n'était pas dépourvu de quelque prétention philosophique : « Entre les arts des deux espèces, écrit M. Vallée, qu'on » se propose d'exprimer en ce ballet, les uns sont néces- » saires à la vie, les autres pour la commodité seulement, » ceux-là pour la récréation, d'autres enfin pour la gloire. » Ces quatre espèces divisent le ballet en quatre parties. »

Le reste de l'exposé est assez simple et accuse une grande uniformité de procédé; l'initiation aux différents arts donne lieu à diverses entrées, dans lesquelles un cavalier seul, représentant Triptolème, Bacchus, Mercure, Chiron, Mars ou Neptune, apprend aux hommes, au moyen d'un pas en avant, le labourage, la vendange, l'écriture, l'équitation, la guerre ou la navigation. Les comparses, par une pantomime expressive, devaient se charger de donner au tableau sa signification. L'entrée, consacrée à la danse, avait été, de la part de M. Vallée, ainsi qu'on devait s'y attendre, l'objet d'un soin particulier, et voici en quels termes nous la trouvons expliquée :

« Pan et Sylvain, chargés par Jupiter de cacher à Junon l'enfantement de Latone, apprennent à plusieurs sauvages une danse, au son des violons et des tambours.

» Pan et Sylvain : MM. *Pays* et *Poulain* l'aîné, danseront un pas de *deux*.

» Sauvages : MM. *Poulain* le jeune, *Besnier* l'aîné, *Préval*, *Boutry*, *Bisson*, *Le Sauvage*, *Mauduit* et *Richer*. »

Le second ballet dut être infiniment plus piquant.

L'auteur, quittant le terrain des généralités, avait abordé résolument un sujet d'un intérêt local et s'était proposé de célébrer la nomination de Monseigneur DE MISSY à l'évêché d'Avranches. Dans ce but, et pour rendre sa pensée sensible à tout le monde, il avait eu recours aux imaginations les plus extraordinaires. A sa voix, les divinités mythologiques parurent sur la scène; et, comme s'il ne devait reculer devant aucune audace, sans se préoccuper des souvenirs de la sédition de 1639, réprimée avec une si impitoyable rigueur, il introduit intrépidement des *nu-pieds* sur le théâtre, pour les faire danser devant le nouvel évêque. Voici maintenant le texte de cette composition chorégraphique, qu'il faut lire dans son entier, et qui échappe entièrement à l'analyse :

L'HEUREUX ÉVÈNEMENT,

BALET

Qui sera dansé entre les actes des deux dernières pièces.

SUJET.

« L'évènement qui fait le sujet de ce balet, n'est autre chose que la nomination du seigneur abbé DE MISSY à l'évêché d'Avranches. Comme il n'en est pas de plus agréable et de plus intéressant pour cette ville, aussi l'allégresse n'y fut-elle jamais plus vive et plus générale. On se propose d'en donner une légère idée dans ce balet.

OUVERTURE.

» Sur la nouvelle que le glorieux monarque de la France se dispose à nommer à l'évêché d'Avranches, la noblesse, les magistrats et quelques-uns des principaux bourgeois adressent leurs vœux au ciel pour qu'il lui plaise de faire tomber le choix de Sa Majesté sur un personnage éclairé et distingué par les plus éminentes qualités.

» Dansera seul : M. *Boutry*.

» Nobles : MM. *Payen (de Chavoy)*, *d'Hauteville* l'aîné, *Becquet (Marécherie)*, *Poulain* le jeune.

» Magistrats : MM. *Poulain* l'aîné, *Besnier (Chauchais)* l'aîné, *Pays*, *Le Maistre*.

» Bourgeois : MM. *Gaultier d'Orville*, *Allain*, *Richer*, *Préval*.

PREMIÈRE PARTIE.

PREMIÈRE ENTRÉE.

» Mercure, accompagné de plusieurs Génies, annonce aux avranchinois la nomination du seigneur abbé de Missy à l'évêché de leur ville.

» Mercure : M. *Besnier* le jeune dansera seul.

» Génies : MM. *Provost, Demary, Gatebled, Burdelot.*

SECONDE ENTRÉE.

» Il se donne, à cette occasion, une fête, où chacun s'empresse à faire éclater sa joie ; les jeux et les ris, compagnons de l'allégresse, ne manquent pas de s'y trouver.

» Dansera seul : M. *****.

» Bourgeois : MM. *Le Sauvage, Gaultier d'Orville, Le Maignen, Larcher.*

» Jeux et ris : MM. *Quinette* (*de la Hogue*) et *Hamelin.*

TROISIÈME ENTRÉE.

» L'allégresse n'est pas moins vive au Parnasse, où Apollon invite ses élèves à prendre part à la joie publique.

» Apollon : M. *Pays.*

» Elèves d'Apollon : MM. *Bisson, d'Hauteville* le jeune, *Allain, Tesnière, Mauduit, Gatebled.*

SECONDE PARTIE.

PREMIÈRE ENTRÉE.

» Informé que le seigneur abbé de Missy est sur le point de se faire sacrer, le peuple redouble les transports de sa joie, et s'empresse à la faire éclater.

» Dansera seul : M. *Le Maistre.*

» Peuple : MM. *Bisson, Allain, Le Sauvage, Le Maignen, Larcher, Besnier* le jeune, *Préval, d'Hauteville* l'aîné.

SECONDE ENTRÉE.

» On annonce, au son de la trompette, le sacre du seigneur Evêque ; alors une troupe de *nuds-pieds,* accourue au bruit, marque sa joie, par une danse à sa manière.

» Nuds-pieds : MM. *Mauduit, Richer, Tesnière, Brehier* l'aîné, *Le Maistre, Pays, Payen, Poulain* l'aîné.

TROISIÈME ENTRÉE.

» Cette heureuse nouvelle n'est pas plus tôt répandue dans la campagne, que les habitants font une fête, où *Comus* et *Bacchus* répandent leurs largesses.

» Comus et Bacchus : MM. *Poulain* le jeune, et *Becquet*.

» Paysans : MM. *Demary, Burdelot, Gatebled, Hamelin, d'Hauteville* le jeune, *Gaultier d'Orville*.

TROISIÈME PARTIE.

PREMIÈRE ENTRÉE.

» Les dieux *Lares*, qui prennent soin de préparer le palais épiscopal, pour la réception du seigneur évêque, y employent diverses personnes.

» Dieux Lares : MM. *Richer* et *Mauduit* danseront un pas de *deux*.

» Diverses personnes : MM. *Besnier* le jeune, *Besnier* l'aîné, *Le Sauvage, Le Maistre, Bisson, Payen*.

SECONDE ENTRÉE.

» *Comus*, faisant les fonctions de cuisinier, est ravi de voir arriver *Pan, Orion* et *Céphale*, qui apportent chacun leur présent, pour contribuer au festin qu'il propose pour l'arrivée du seigneur Evêque.

» Comus : M. *Poulain* le jeune ; Orion, M. *Boutry ;* Pan : M. *Pays ;* Céphale : M. *Poulain* l'aîné.

Danseront une *chaconne* comique : MM. *Le Sauvage, Becquet, Besnier* l'aîné, et *Quinette*.

TROISIÈME ENTRÉE.

» Le dieu de la Vigne, qui veut aussi contribuer au régal, apporte du vin. Les enfants d'Hébé, destinés à faire l'office d'échansons, le goûtent et le trouvent excellent.

» Bacchus : M. *Boutry*.

» Enfants d'Hébé : MM. *Provost* et *Demary*.

» Dansera seul : M. *****.

BALET GÉNÉRAL.

» A peine le seigneur Evêque est-il entré dans la ville qu'il se fait une décharge de l'artillerie du château, au bruit de laquelle tout le monde accourt en foule à la porte du palais épiscopal, et s'empresse à témoigner son respect à Sa Grandeur. Les nourrissons des Muses sont les premiers arrivés.

» Nourrissons des Muses : MM. *****. »

Nous connaissons peu de pièces qui, pour la singularité, puissent être mises en comparaison avec l'*Heureux Evènement*, et nous avons pensé que ce divertissement naïf, joué devant Monseigneur de Missy, en 1747, ne serait pas déplacé à côté de l'*Apollon français*, composé en l'honneur de Huet, en 1696.

NOTES

SUR

L'HISTOIRE ET LES MONUMENTS

DE L'AVRANCHIN

et spécialement

DU MONT SAINT-MICHEL.

Par M. EDOUARD LE HÉRICHER,

Secrétaire honoraire.

CANTON D'AVRANCHES.

Commune d'Avranches.

Dans le traité entre Gontran et Childebert, Avranches figure au nombre des cités importantes qui échurent à Gontran à la fin du VI^e^ siècle.

En 1366, Lettres du roi de Navare, datées de Pampelune, pour Gervais Adelée, maître de ses engins et de ses châteaux d'Avranches et de Mortain (1). Avranches fut fortifié ou ses remparts furent réparés vers 1387; car Monteil cite dans ses notes une pièce qui le prouve : « Saichent tous que je G. Desmoroys, maistre des œuvres

(1) *Reg. de la Cour des Comptes.*

et receveur des revenus ordonnez pour le forteffiement d'Avranches, ay reçu pour Jehan Le Roy, vicomte audit lieu, par la main de Gieffroy Artin, fermier de l'aide appellé passe-porte, appartenant audit forteffiement assavoir 70 livres. 1387. (1) »

1397, Jehan de la Fertey était capitaine d'Avranches (2).

En 1403, assiete faicte au diocèse d'Avrenches de 6250 livres pour résister à la puissance de Henry de Lancastre. — En 1412, le roi donna 200 livres à P. Blansdraps, receveur des aides à Avranches. — 1415, Raoul de la Noe, maître des œuvres du Roy en la ville d'Avranches. — 1428, Déclaration des paroisses et des feux d'icelles en la chastellenie d'Avranches subjectes à faire guet à ladicte ville. — 1428 et 29, Th. Bourg, escuier cappitaine d'Avranches. — 1429, Endenture entre le duc de Bedford et G. de la Pole, capitaine d'Avranches. — 10 juin 1432, quittance pour port de lettres faisant mention que par le lieutenant du capitaine et vicomte d'Avranches avait été rescrit que les ennemis et adversaires du roy se assembloient es basses marches pour venir mettre le siége devant ladicte ville d'Avranches. — 1439, 27 décembre, on publie plusieurs nouvelles et entre autres du siége levé de devant Avranches par les nobles vassaux et subjez du roi (3). — 1443, Henri VI maintient le comte de Sommerset dans la garde et capitainerie d'Avranches (4). — En 1435, il y eut une entreprise pour reprendre Avranches aux Anglais : « Vu la tentative que certains habitants de Normandie avaient faite de soustraire les villes de Caen et d'Avranches à la domination anglaise, il est défendu à tous

(1) Notes de l'*Histoire des Français.*
(2) *Reg. de la Cour des Comptes.*
(3) *Reg. de la Cour des Comptes.*
(4) *Reg. de la Cour des Comptes.*

cinquanteniers, diseniers et autres, auxquelz on a permis d'avoir et tenir leurs bastons et armeures, que dores en avant il ne se assemblent en quelque manière que ce soit (1). »

Le siége par le duc de Montpensier dura plus de deux mois, puisqu'il était mis au moins dès le 19 de novembre 1590, comme l'indique une lettre de cette date (2), et écrite de Coutances par le duc de Montpensier à Nic. de Pellevé : « Je vous ai escript de vous acheminer avec vos troupes es environs d'Avranches, ou, si votre santé ne le vous pouvoyt permettre, de les faire conduyre par les cappitaines d'icelles..... affin que puissiez estre avec icelles au siége d'Avranches, lequel j'ay entrepris suyvant l'exprès commandement que j'en ai eu du Roy Monseigneur. Je scay que vous affectionnez tant son service que je m'asseure que vous voudrez prendre vostre part de si bel œuvre. »

On a cru que la rue Sauguière tire son nom, qui signifierait saut de guerre, d'un épisode de ce siége; mais, comme elle est la voie par où venaient les sels des grèves, elle offre l'altération de *Saunière;* telle était à Rome la voie *Salarienne : « Apparet eo nomine* (sal) *Salariæ viæ, quoniam illâ salem in Sabinos portari convenerat* (3). »

La prise d'Avranches par les Huguenots, en 1587, est racontée dans un document peu connu :

Discours de l'entreprinse sur la ville d'Avranches par ceux de la religion prétendue réformée, et de la découverte et prinse d'iceux par le Gouvernement et prevost des maréchaux de Normandie, le 17 de ce present mois de décembre 1587. Avec le nombre des prisonniers; Paris, H. Velu, s. d. in-8° (4).

---

(1) *Reg. de la Cour des Comptes.*
(2) V. *Hist. de Flers,* par M. de la Ferrière, p. 242.
(3) Pline l'ancien.
(4) *Bibl. imp.,* Catal, t. Ier, p. 318. Henri III.

Le chapitre d'Avranches possédait à Caen une maison ainsi désignée dans un contrat de 1450 : « Ménage, court et jardin assis à Saint-Sauveur, butte par-devant sur la rue, et d'autre bout par derrière sur le Doyen et Chapitre d'Avranches (1). »

Nous avons un nouveau témoignage de l'admiration des Anglais pour le site et l'architecture de la cathédrale d'Avranches :

« The magnificent cathedral which stood on this spot an object of solemn beauty from all the country around ! » — « Like most of the norman towns Avranches is planted hill-wise (2). »

Cet édifice, dout nous avions diminué les dimensions, a été rendu à sa véritable mesure, d'après M. Demons (3), par M. l'abbé Pigeon, un admirateur de ce monument, de la *Belle Andrine*, comme l'appelle Jan de Vitel, ou cathédrale de Saint-André. Nous avons publié ailleurs de belles pages du savant abbé sur ce monument.

Dans les chartes où Louis XI charge Jean Boucart, évêque d'Avranches, de réformer l'Université, à propos de la question des réalistes et des nominaux, il l'appelle : *Dilectum et fidelem consiliarium nostrum et confessorem episcopum Abrincensem.* » En 1473, séjournant en cette ville, sans doute à l'évêché, Louis XI y écrivit une lettre en la date du 1er août 1470, relativement aux pirateries des Bourguignons, annonçant qu'il allait se rendre en personne à Harfleur pour les faire cesser (4).

La poésie a célébré le prélat dont nous venons de parler : « *Præsul Abrincarum Boucaldi sanguine cretus* (5). »

---

(1) *Orig. de Caen, de D. Huet*, p. 142.
(2) *Bentley Miscellany*, t. 24.
(3) Ms du Séminaire de Coutances.
(4) V. l'*Addition à l'Hist. de Louis XI*, par Commines, p. 93 et 204
(5) *Ybert, poème sur Saint-Lo.*

Il fonda une bibliothèque dans la ville de Saint-Lo, dans la chapelle du Rosaire. Par contrat de 1448, il fonda douze bourses au collége d'Harcourt, à Paris, dont quatre devaient être pour quatre pauvres étudiants d'Avranches, et les huit autres pour les étudiants de Saint-Lo (1).

G. Le Gros, prieur de la Bloutière, qui a écrit des détails sur son temps, dans le Cartulaire de la Bloutière, en l'an 1369, dit qu'il était né à Avranches, en la Grand'Rue, c'est-à-dire la rue Saint-Gervais ou route de Rennes, sur laquelle rue a été trouvée une belle médaille d'Antonin et d'autres monnaies romaines *(penès nos)*.

La citation de Desrues, que nous avons faite dans notre *Avranchin* (2), n'est pas aussi complète dans les autres éditions. Une édition de Desrues, que nous avons sous les yeux, ne renferme que le commencement de cette citation jusqu'à Hérodes, et ne parle pas d'incendie de l'église. Nous avons tiré notre citation d'une autre édition que M. Laisné croit avoir été complétée par un certain de Fonteny. Il existe un ouvrage qui est du même Desrues, dont M. Laisné a fait mention dans sa notice sur cet auteur : « Les Marguerites francoyses ou Fleurs de bien dire, par Fr. Desrues. Rouen, Th. Reinsart (1607), petit in-12 (3). »

A ce que nous avons dit sur la Sée, « Le doux fleuve de Sée, » comme dit Vitel, nous pouvons ajouter une note qui ne fera pas tout-à-fait accepter l'épithète : Dans un de ses coudes, sous le cimetière d'Avranches, est un endroit profond qu'on appelle la Cave des douze *chœurets*, de douze enfants de chœur de la cathédrale qui s'y noyèrent en s'y baignant (4).

---

(1) Toustain de Billy.
(2) T. 1er, art. Saint-Saturnin.
(3) V. les *Archives du Bibliophile*, N° 1830.
(4) Note de M. Pigeon.

Estienne Pasquier appelle l'évêque d'Avranches Cenalis, le *Bonhomme*, dans ses recherches de la France (1) : « J'ayme mieux adhérer avec le bonhomme Cenalis, évesque d'Avranches, qui, en ses Périoques, dit que tout ainsi que Charles, fils de Pépin, fut par aucuns appelé Charles Le Grand et des autres Charlemagne, d'un mot corrompu du latin, pour la grandeur de ses chevaleries ; aussi Hugues, pour le grand sens qu'il apporte en la conduite de ses affaires, fut appelé *Capet* d'un mot à demi-latin qui signifie le chef. » Mais on sait que Charlemagne est une ingénieuse latinisation de son nom germanique, Karlman, et Capet signifie Capuchon ou grosse tête.

La Société d'Archéologie d'Avranches a ajouté à son Musée un local dans la belle crypte de l'Evêché, pour un Musée lapidaire, dont le noyau a été un ensemble de tronçons de colonnes reconnues pour romaines par le général Creuly, et trouvées réédifiées dans les substructions du château d'Avranches. De ces tronçons, une base est d'un beau travail qui la fait romaine ; une autre est gallo-romaine ; une autre base à double colonne est romane et porte le coin qui caractérise cette époque. Ce groupe trace remarquablement la marche de l'architecture pendant une dizaine de siècles.

Saint-Simon, dans un de ses portraits à l'emporte-pièce, parle ainsi du prélat qui échangea avec Huet son diocèse d'Avranches : « Soissons (c'est-à-dire l'évêque de Soissons), frère de Puysieux, était un fat, mais avec de l'esprit, du savoir et plus d'ambition encore, qui lui avait fait changer son évêché d'Avranches avec le savant Huet, pour être plus près de Paris et de la cour, des volontés de laquelle il était l'esclave (2). »

---

(1) Livre VIII, ch. 45.

(2) *Mém.*, p. 267, 1er vol., édit. Hachette.

Nous avons raconté le jeu de la Crosse d'après la description assez inexacte de R. Séguin. Ce jeu existait récemment encore dans l'Avranchin : c'est le *cricket* des Anglais; nous le croyons d'origine normande, et bien que les Anglais, plus partisans d'origines saxonnes que normandes, lui trouvent une étymologie saxonne, nous croyons que leur *cricket* est une forme du normand *croche*, *crochette*, et, comme transition, ils ont le jeu et le terme de *Crockey*. A Genêts le but s'appelle *jax*, la boule *horret*. Il se joue comme le *cricket*.

Malloué possédait un manoir, comme le prouve une charte de 1275, dans laquelle André de Maloé, curé des Chéris (Eschariz), donne à l'hospice d'Avranches : « *Totum manerium suum de Maloeto et clausum in quo columbarium situm est secùs viam que ducit apud Abrincas* (1). » Il est très-probable que le manoir de Malloué subsiste encore dans la vieille construction au flanc de la colline, qu'on appelle Beaurepaire.

Une haute autorité, celle du savant M. de Gerville, confirme notre opinion sur la chapelle de l'hospice. Il s'exprime ainsi dans un *Mémoire sur l'architecture des églises du département de la Manche* : « Je dois vous indiquer des modèles de fenêtres étroites, pointues et très-longues, qui datent du XII^e^ siècle et qui sont connues en Angleterre sous le nom de lancettes. Un des meilleurs échantillons se trouve à l'hôpital d'Avranches (2).

Parmi les enclaves ou biens que l'évêque d'Avranches possédait en diocèses étrangers, il en est une assez peu connue l'église de Notre-Dame-d'Epines, diocèse de Lisieux (Eure), où Ansegaud, évêque d'Avranches, consacra un des

---

(1) V. *Notice sur l'Hospice d'Avranches*, par M. Ch. de Beaurepaire, p. 85.

(2) Année 1824, p. 103.

autels à Notre-Dame. D'après le Pouillé de Lisieux (1), cette église était, au XIVe siècle, sous le patronage de l'évêque d'Avranches ; ce prélat avait aussi en ce lieu un manoir, puisqu'une chapelle de Saint-Jean y était appelée Chapelle du Manoir de l'Evêque d'Avranches, qui en était patron (2).

En 1789, l'abbé de Carbonnel était titulaire de la chapelle du Coudray à Marcey (*sic*) (3).

Pour compléter ce que nous avons dit des hommes distingués nés à Avranches, nous avons un certain nombre d'additions.

Dans sa *Neustria sancta*, le P. Dumoustier fait l'histoire de Saint-Pierre, d'Avranches, moine de Savigny. Il est le seul à l'avoir écrite, car il l'annonce ainsi dans sa *Neustria pia*. Une note de M. l'abbé Pigeon nous apprend que les reliques de ce saint ont été reconnues par Mgr Bouvier, évêque du Mans, et qu'elles se conservent à Landivy, où elles furent portées par les moines de Savigny (4).

Champion (Pierre), jésuite et professeur d'humanités, a écrit les vies des PP. Rigouleuc et Lallemand, celles des fondateurs des maisons de retraites, de Palafox, évêque d'Osma, etc. Il naquit à Avranches, le 19 octobre 1631 ; il mourut à Nantes, 28 juin 1701 (5).

Chauvelle, ou de Chanevelle (Jacques), jésuite, né aux environs d'Avranches et mort vers 1680, est auteur d'un traité de philosophie (6).

Forster a publié un traité intitulé : « *Regimen contra pestilentiam, fluxum ventris, dysentericum et tenesmum* (7). Rouen 1590.

---

(1) Pages 26, 27.
(2) V.A. Le Prevost. Notes pour servir à l'*Hist. de Normandie*, p. 24.
(3) *Etat des Députés du baillage d'Avranches.*
(4) Notes manuscrites.
(5) *Manuel du Bibliographe normand.*
(6) *Ibid.*
(7) *Dict. de Moréri.*

Louis Le Bourgeois, seigneur d'Héauville, bachelier en théologie de la faculté de Paris, poète français du XVIII^e^ siècle, né à Héauville, près de Cherbourg. Après son cours de théologie, il devint abbé de Chantemerle, au diocèse de Troyes, chanoine et grand doyen d'Avranches en 1662, et se retira ensuite au séminaire de Valognes avec l'abbé de Luthumière. Ce fut là qu'il composa son ouvrage « *sur les plus importantes vérités de la religion, en forme de cantiques,* » les vers en sont assez remarquables (1). Son frère, Charles, curé de Carnet, fut ensuite doyen de la cathédrale d'Avranches en 1656. C'étaient deux hommes distingués, le dernier surtout, qui était fort savant, mais poète médiocre. Ses œuvres ont été imprimées à Paris, chez Josset, en 1763. La famille Le Bourgeois était celle des seigneurs d'Héauville, arrondissement de Cherbourg, d'où ces ecclésiastiques étaient originaires.

Je trouve dans le *Bouquiniste* d'Aubry (2) : « *Catéchisme en vers dédié à Monseigneur le Dauphin par d'Héauville, curé de Chantemerle* (3).

L. Jacob, en recherchant la première mention de femmes, actrices sur le Théâtre Français (4), dit qu'on trouve le nom de la femme Dufresne, écrit à la main, sur un exemplaire de *l'Union d'Amour et de Chasteté,* pastorale en un acte et en vers de l'invention d'A. Gautier, apothicaire Avranchois. Cette pièce, imprimée à Poitiers en 1603, fut certainement jouée vers cette époque.

---

(1) De Gerville. *Notes sur le dép. de la Manche.*

(2) Mars 1858. Il y en a une autre édition, de 1771, Avranches, petit in-12, broché non rogné, ajoutant ce titre : Doyen d'Avranches. Ajoutons : *Chronologie des Evêques d'Avranches,* Rouen, 1670, petit in-8, par Dadré. La bibliothèque de Cherbourg possède l'*Eclaircissement de l'Abysme de la mer,* Avranches, 1665.

(3) Paris, 1669, petit in-12, très-rare, 25 fr.

(4) Préface de Pathelin, p. 24.

M. H. Sauvage a trouvé la charte originale, relative à à la nomination de L. d'Estouteville, aux archives de Mortain. Il en a donné une copie à la Société d'Archéologie : *Commission du titre de gouverneur et capitaine de la ville d'Avranches, 13 mai 1450.*

Pour l'histoire, encore à faire, de l'imprimerie à Avranches, nous pouvons citer un ouvrage sans doute le premier sorti de ses presses : « *Breviarium insignis S. ecctesiæ D. Fr. Pericard, abr. episcopi authoritate ac ejus dem eccl. capituli consensu editum, studio ac diligentia M. Joannis Champdorge, in theologia baccalaurei restitutum ac emendatum. Pars hiemalis. Abrincis ex typographia (sic), Joannis Le Cartel, cum privilegio, 1592* (1). »

En 1815 fut publiée, à Avranches, la *Henriade travestie*, par Fougeret de Mongeron (2).

Le Conseiller au Parlement de Rouen, Antoine Le Marchant, sieur du Grippon et de Chavoy, demeura interdit et fut condamné à l'amende honorable, au bannissement, à la dégradation, et fit amende honorable dans la cour du Palais, 23 février 1542 (3).

C'est de la butte de Plomb, en venant de Villedieu, qu'on voit d'abord le Mont Saint-Michel : c'est là que les pèlerins saluaient roi celui d'entr'eux qui avait vu le premier la montagne sainte ; c'est ce qui est raconté dans le livre de l'abbé de Saint-Martin : « Nous partîmes en ordre de Villedieu et allâmes à Avranches, sur le chemin de laquelle ville quelqu'un ayant dit que le sieur de Saint-Martin venait d'apercevoir le Mont Saint-Michel, eussitôt nostre capitaine et toute la compagnie cria : Vive le Roy ! fit son ner ses tambours et ses trompettes, et l'on but à la santé

---

(1) D'après le vol. qui est à la bibl. du Séminaire de Coutances.
(2) Petit in-12 broché, non rogné, Catal. de Claudin, N° 2388.
(3) V. Floquet. *Hist. du Parlem.*, t. XI, p. 77.

du Roy; puis nostre capitaine lui donna un de ses trompettes et deux sergents, et lui permit de faire battre les tambours et d'ordonner toutes choses pour le reste du voyage (1). »

G. de la Champagne, seigneur d'Apilly, chambellan de Charles VI et capitaine de la ville d'Avranches, était un des sept qui combattirent victorieusement contre sept Anglais, en 1403, à Montendre, près de Bordeaux (2). Ce combat, digne accompagnement de celui des Trente, fut chanté par la muse populaire (3). Nous avons cité, au point de vue normand, ce qui, dans ce chant, concerne ce brave de l'Avranchin (4).

Commune de Vains.

C'est sans doute le manoir de Saint-Léonard que Guillaume-le-Conquérant donna à ses derniers moments à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen : « En ces heures suprêmes il lui donna un manoir à Vains, dans le diocèse d'Avranches, » dit M. Hippeau (5).

Guillaume, évêque d'Avranches, ayant voulu, deux ans (1223) après la bulle d'exemption du Pape, soumettre à sa juridiction les moines établis dans le prieuré de Saint-Léonard, de Vains, ceux-ci opposèrent à cette prétention la bulle du souverain pontife. Les débats se prolongèrent,

---

(1) V. ce voyage à la fin des *Mém. d'un Bourgeois de Caen*, publié par M. George Mancel.

(2) *Juvénal des Ursins*, ann. 1402. On lit dans les Rôles anglais : « *Dedimus feoda Dappily*, etc. L'éditeur de cer Rôles, M. Puiseux, dit à tort qu'il n'y a pas de localité du nom d'Appily, et croit qu'il s'agit ici d'Appeville.

(3) V. les *Chants pop. de France*, par Leroux de Lincy.

(4) V. notre *Hist. et Gloss. du normand, de l'anglais et de la langue française*. Introduction, 1er vol.

(5) Page 34 de son *Hist. de St-Etienne*.

et, moyennant une rente de 60 sols tournois, l'évêché renonça à toute espèce de droit sur le prieuré, qui fut dès lors compris dans l'exemption de l'abbaye (1).

Le vicomte d'Avranches fit prendre et mettre en la main du roi, en 1317, « plusieurs choses venues et arrivées à vrecq (épave), ès grèves de Vains et Saint-Léonard, appartenant à hommes religieux et honnestes, l'abbé et le couvent de Saint-Estienne de Caen. » Ceux-ci adressèrent leurs réclamations au bailli du Cotentin, qui ordonna au vicomte d'y faire droit, après enquête : « Faimes informacion par les serments et grande foyson de bonnes gens des prochaines paroisses Genez, Courtis, Bracilly, Dragie, Morel (Marcey), Vain, par les quieux nous trouvâmes que les d. religieux avaient toujours usé des d. gardes et délivrances..... l'an de grace mil IIIc XXII, le dymenche que l'en chante « *Oculi mei.* » En 1303, le bailli du Cotentin avait commandé à G. de Valgrante, sergent, de convoquer l'Evêque d'Avranches, l'abbé du Mont Saint-Michel et les paroissiens de Ducey, qui contestaient la validité des droits de l'abbaye... Il était déclaré que les pêcheries de Vains et de Saint-Léonard, ayant été remises aux mains du roi sur l'abbé de Caen, celui-ci serait mis en saisine, si les opposants ne se présentaient pas. Personne ne se présenta. La transaction suivante termina les difficultés : « L'an 1319, devant Rob. Jacob, prestre et personne de Ferichemesnil, devant les assises d'Avranches, furent présents M. Johan, évêque d'Avranches, etc. C'est assavoir que les d. religieux et leurs successeurs pourront peschier es eaues de Sée et de Séune, depuis la dite Roche de Toreix (de Torin, en Courtils) et la croix du cymetière du Sceu (du Grouin du Sud) jusques au dit quay de Genez, o une raye traiante

(1) M. Hippeau, *Hist. de St-Etienne*, p. 64, d'après un Ms. de la Bibl. de Caen, de 1426.

tant seullement, et o trois hommes sans plus et o ycealx peut avoir un homme pour porter le poisson. Et le priour de Saint-Liénard, ou son senescal sont tenus de faire jurer les dits trois pescheurs qu'eulx ne pescheront qu'o une raye et o une fouesne... le faire jurer a oure de tierche à la chapelle de Saint-Liénard, et y doit estre l'évêque d'Avranches ou son sénescal. »

XVe siècle : « Nous tenons la terre et seigneurie de Saint-Lienart avec telles franchises, tant en varec, pescheries, grève, salines, cheminages, choses gaysves, avec une foire par chacung an... au dit lieu ung manoir ou prieurez o ses appartenances, et à cause d'icelle seigneurie les hoirs du sieur de Mastignon, au droit de sa femme, tiennent de nous leur terre et seigneurie de Vain, par foy et hommage, à nous sont tenus faire trois livres de poivre, etc., et s'y tenons plusieurs franchises... foires, places de moullins, prais, bois, eaux, manoirs, coullombiers... (1) » En 1445, les moines de Saint-Etienne demandèrent au roi de prendre à Caen, au grenier à sel, un certain nombre de minots, exempts de droit de gabelle, équivalent de la quantité qu'ils pouvaient tirer de leurs salines de Vains, et qui serait vendue au profit du roi : « Comme à cause de la fondacion de leur abbaie, faicte par feu le duc G., roy d'Angleterre, leur compète et appartiegne la terre et seigneurie de Saint-Liennart, la revenue de laquelle, parce qu'elle est sur ou près de la mer, est en sel, au moins grant partie d'icelles au pais de Normandie; obstant les guerres qui ont eu lieu, ils ont perdu leurs chevaux, charettes et hernoys en faisant amener leur sel... grants pertes et dommages à l'occasion des guerres, ils ne pourraient amener leur dit sel, etc. (2). »

---

(1) *Archives du Calvados.* C. collationnée sur l'original en 1572.
(2) *Archives du Calvados*, 1450.

Procès-verbal de prise de possession : « L'an mil IIIIe 56, 16e jour de may, en la présence de M. l'évêque d'Avranches, du doyen, du chantre, du scelleur, du promoteur et de plusieurs autres de la dite église, de M. d'Estouteville, de M. de Bricquebec et de plus de cent autres nobles et non nobles; « En venant de la veue de Genez, au montant de la mer, il arriva à vrecq un homme mort, noyé en la côte de Saint-Léonard, duquel vrecq, frère Thomas Rogier, prieur du dit lieu, print saisine, en présence des dessus dits, en gardant sa possession du droit dudit abbé, et le mist en cymetière du lieu, où ount *(sic)* à coutume destre mis les noyés qui sont trovés es grèves de Vain et Saint-Léonard. » On emporta la dépouille et bourse dudit noyé « auquel faict nully ne mist contredit ni débat. Il était le jour de Penthescote (1). »

Au commencement du XVIIe siècle, D. Robert Malherbe, licencié aux droits, cellerier, était prieur de Saint-Léonard de Vains. Ses armes étaient d'hermine à 6 roses de gueules, 3, 2 et un. Ce sont les armes des Malherbe Saint-Aignan, famille à laquelle se glorifiait d'appartenir le poète Malherbe.

« Il a été reconnu en plusieurs assises, tenues à Avranches avec le concours des jurés de la province, *per legales homines provinciæ,* que le manoir de Vains, propriété des religieux de Saint-Etienne, est quitte de tous droits à payer sur les marchandises achetées ou vendues à Avranches excepté le jour du marché. » Rob. Courte-Heuse, dans la charte où il confirma les religieux dans la possession du manoir de Vains, que leur avait donné Le Conquérant dans sa dernière maladie, distingue deux espèces de *tonlieu* à y percevoir; l'un est le *teloneum alienum,* payé par les marchands étrangers; l'autre, le *teloneum residens,* dû par ceux du pays. Ce dernier droit se

(1) *Ms.* précité *de la Bibl. de Caen,* dernier feuillet.

nommait encore droit d'*ancrage* ou de *gravage ;* il était de dix sous au XVIIe siècle. Le duc avait retenu le premier droit dans sa main : « *Retineo tamen in manu meâ theloneum alienum.* » Dans la même charte, les habitants de Vains étaient assujettis à faire le guet, *guaitre,* à la porte du manoir des religieux.

On lit dans une sentence imprimée de l'élection d'Avranches, du 13 mars 1751, des détails sur l'importance commerciale d'un cap de la commune de Vains, le Grouin du Sud, et entr'autres : « Droits de sel pour livre dus sur le poisson de mer frais, sec et salé, venant des provinces étrangères au port du Grouin du Sud, de l'élection d'Avranches (1). »

Un vieux document nous révèle un fait important relatif à ces côtes : « De toz les barons de Normandie, il n'i a for l'évêque de Baieux et le comte de Cestre qui aent engins à prendre le craspois. » Or, on sait que le comte de Chester était le vicomte d'Avranches.

Le prieur de Saint-Léonard de Vains avait, au XVIIIe siècle, 3,000 livres de revenu. La donation du Conquérant fut confirmée par Henri Ier, Henri II et Richard Ier.

L'abbé G. de Saint-Etienne acheta de Bardouf une vigne à Saint-Léonard de Vains, fait qu'il faut ajouter aux documents assez nombreux qui établissent des vignobles sur tout ce littoral, Vains, Saint-Léonard, Genêts, Brion. Le vin d'Argences, dont le nom rime avec celui d'Avranches, dans un dicton satirique, bien connu, sur quatre crûs de Normandie, figure dans le poème de la *Bataille des vins,* par Henri d'Andely, XIIIe siècle, publié par Méon (2). Le roi Phil. Auguste fait comparaître les vins les plus remar-

---

(1) Communiqué par M. Em. Peyronnet, par l'intermédiaire de M. E. Le Moine.

2) *Fabliaux,* p. 152.

quables, que goûte un prêtre anglais. Le vin d'Argences, qui s'est mis en route, retourne sur ses pas, et n'ose paraître devant le juge (1).

CANTON DE BRECEY.

Commune de Tirepied.

La tradition sur la destruction de la forteresse du Val-de-Sée remonte plus probablement à Louis IX qu'à Louis XI. C'est le souvenir de la révolte des seigneurs Normands contre Louis IX, âgé de 15 ans. Après la défaite et la destruction du château Ganne, Foulque Pesnel eut ses biens confisqués. Il était le suzerain des seigneurs du Val-de-Sée, ou peut-être le propriétaire, ce que donne à croire la charte relative aux moulins de Tirepied, qui vraisemblablement dépendaient de ce domaine. M. Renault les trouve mentionnés dans tous les titres de ce château. La vengeance royale s'appesantit sur tous ses biens, et le Val-de-Sée, ravagé, garda le nom de *Domaine brûlé*.

Confisquée et réunie aux biens de la couronne, cette seigneurie fut donnée par Charles V à Bertrand Duguesclin, en 1370, et son frère Olivier, comte de Longueville, en hérita. Sa veuve les posséda jusqu'en 1405. Un aveu rendu par elle en 1404 fait connaître l'importance de cette seigneurie à cette époque. « Il y a manoir et colombier appelés Domaine du Val-de-Sée, duquel domaine le fieffe de la Godefroy et de la Planche-Jumelle, avec le manoir de Tirepied, relèvent par foi et hommage. Les seigneurs du Val-de-Sée jouissaient en outre de la coutume de la foire de Saint-Georges-de-Livoye, tenue ce jour Saint-Georges. » Après sa mort, ces biens retournèrent à la

(1) V. sur Saint-Léonard une excellente et complète notice par M. l'abbé Pigeon, Journal *Avranchin*, 1861.

Couronne et devinrent l'apanage du Dauphin, comme le prouve une charte tirée de *l'Histoire de Duguesclin*. Ils passèrent ensuite à la famille Cholet, qu'on y trouve en 1457. A la fin de ce siècle, Léon Cholet fut trouvé noble par Montfaut. En 1514, Jacques Cholet fieffa cette terre à Gilles Bellet, sieur de la Godefroy, moyennant 200 livres de rentes, puis la lui vendit 3,500 livres. Ce même Gilles Bellet la revendit en 1528 à Pierre Minier, écuyer, licencié en droit, lieutenant-général du vicomte de Mortain, pour 2,000 livres. Une déclaration, en 1607, produite au Roi par Pierre Minier, décrit le manoir à peu près dans l'état actuel. « L'hébergement et manoir ancien du Val-de-Sée, auquel il y a apparoissance de motte et chateau, qui en a esté à jours passés édifié, avec ung étang tout à l'environ d'icelle vieille motte, sur lequel domaine y a maison manable, colombier, cour, jardin honorable et touffe de bois de haute futaye. » La famille Minier le posséda jusqu'en 1637, époque à laquelle le domaine passa par alliance aux Rouxel, qui, en 1769, le transportèrent par contrat de vente à M. Ferrey de Montitier, conseiller du Roy, lieutenant criminel au bailliage d'Avranches, dont la petite-fille a épousé M. Gaudin de Saint-Brice, ancien sous-préfet d'Avranches, propriétaire actuel (1).

La charte relative aux moulins de Tirepied (2), loin de donner ces moulins au chapitre, constate la donation que F. Painel lui fit d'un quartier de froment, à condition que le chapitre ne réclamerait rien de plus sur lesdits moulins tant qu'ils seraient dans la famille Painel (3).

---

(1) Extrait d'un article de M. Renault. Journal l'*Avranchin*, 8 juin 1856, fait d'après les pièces communiquées par M. de Saint-Brice.

(2) *Avranchin monumental*, t. 1er, art. Tirepied.

(3) Note de M. L. Delisle.

CANTON DE DUCEY.

Commune des Chéris.

Une charte de 1275, des archives de l'hospice d'Avranches, signale un autre nom, le plus ancien que nous connaissions, de cette paroisse des Chéris : « *Andrea de Maloeto rectore ecclesie de Eschariz* (1). »

L'auteur des *Mélanges d'Histoire et de Littérature*, qui n'est pas Vigneul de Marville, pseudonyme, mais un chartreux de Gaillon, diocèse de Rouen, Dom Noel d'Argonne, en voulant rectifier une erreur du père Labbe, en a fait une autre, qui consiste à faire un affluent de la Sélune de l'Ardée, qui tire son nom du grand bois d'Ardenne, lequel subsiste encore en partie avec d'antiques arbres : « Le même Père met *Avranches sur la Sélune, en Basse-Normandie, proche du Mont Saint-Michel.* Avranches est sur la rivière de la Sée : la Sélune est une autre petite rivière qui tombe dans l'Ardée, et l'Ardée tombe dans la mer à une lieue ou une lieue et demie d'Avranches. Le père Labbe écrit *Selune* pour Sehune, confond la Sehune avec l'Ardée et prend l'Ardée pour la Sée (2). »

M. L. Delisle nous a écrit qu'il croit qu'il n'y a pas de rapports entre les communes des chapitres et les communes municipales. Nous adhérons complètement à cette opinion.

Commune de Poilley.

On a, pour le XIIIe siècle, une charte de donation à Montmorel : « *Ego Henricus de Huecon miles dedi abbatiæ M.Morelli tria quart. frumenti in meo molendino de Essarz*

---

(1) V. *Hist. de l'Hospice d'Avranches*, par M. de Beaurepaire, p. 85.

(2) T. II, p. 217. Toutefois ce vénérable vieux bois vient de tomber sous la hache.

ad mensuram de Breceyo annuatim percipienda ad pitanciam in die obitus mei perpetuo faciendam 1242 (1). »

La strophe *Hora completorii* que, d'après un autre écrivain, nous avons attribuée à l'office propre à l'abbaye de Montmorel, appartient au bréviaire de cette époque, celui de Péricard, pour l'office de la Vierge.

C'est à un des Guillaume de Ducey qu'il faut rapporter cette charte sans date : « *Carta concordie inter Asceium Trosser et Hubertum fratrem ejus pro Trosseria Breci.* » — *Videlicet quod tres quart. feodi de la Trousserie quos emerunt catallis suis partiti sunt per medium et certis finibus diviserunt et hoc se tenendos et firmiter observaturos coram parrochia de Breci juraverunt.... ad majorem firmitatem obtinendam W. tunc temporis abbas M. Morelli ad quod dominium hujus feodi pertinet..... Autoritatem sigilli apposuit.* »

Un procès-verbal de 1790 (2) constate l'état de l'église et des bâtiments de l'abbaye de Montmorel à cette époque : « Dans la sacristie les municipaux trouvèrent une statuette de la Sainte-Vierge, d'argent massif, de 13 pouces de hauteur ; dans l'église, un grand autel à la romaine, revêtu de marbre blanc de différentes couleurs et son gradin aussi de marbre, deux petites tables de marbre pour le service divin, une balustrade de fer à la hauteur d'appui, qui ferme le sanctuaire ; au fond du chœur est un grand tableau qui représente une descente de croix ; le chœur contient 23 stalles avec une boiserie fort propre dans toute son étendue à la hauteur de dix pieds, il y a au milieu une table avec son lutrin ; il y a sur l'autel un crucifix et six

(1) Vidimé en 1426 par le garde des sceaux des oblig. de la ville d'Avranches. D'après le *Livre Pelu* de Bayeux : « *Abbas de Montemorelli eccl. de Guibervilla* (Calvados), *ubi est capella ædis de la Moignerie.* »

(2) Ap. M. Desroches. *Annales*, p. 423.

chandeliers de cuivre. Il y a un petit autel dédié à la Sainte-Vierge, orné d'une boiserie peinte de diverses couleurs et de quelques dorures, au milieu de laquelle un tableau représentait l'Assomption. Un petit autel dédié à Sainte-Geneviève.... »

Commune de Courtils.

A Courtils est né un abbé de Savigny, Guillelmus de Corteio, mort en 1260, qui obtint du Pape le droit de conférer les ordres mineurs (1).

La chapelle Saint-Etienne, de Courtils, était dans l'angle formé par la route du Mont Saint-Michel et la rue de la Chaîne-du-Port. De l'autre côté de la route, en face, on voit encore la vieille maison du prieur (2).

CANTON DE GRANVILLE.

Commune de Granville.

Une élégante voyageuse décrit le site de Granville de cette manière graphique : « Granville est situé sur un large promontoire qui s'avance dans la mer et forme l'une des cornes d'une vaste baie (3). »

« 11 janvier 1442. — Les commissaires ordonnés sur le fait du recouvrement de Grantville, de présent occupé par les ennemis du Roy, chargent le vicomte de Caen d'aller es isles de Guersy et Guernesy et ailleurs ou besoing sera, pour se procurer les navires nécessaires audit recouvrement. »

S'il y a peu de documents sur Granville pour la seconde moitié du xv^e^ siècle, les deux suivants n'en ont que plus d'intérêt :

---

(1) Note communiquée par M. Pigeon.
(2) *Ibid.*
(3) Mme Tastu. *Voyage en France*, p. 430.

« 1455. — Puis nagaires et de nouvel, les aulcuns des yslemans, désobéissant et tenant le parti contraire au Roy jusques au nombre de six, ou seit estaient descendus ès parties de dèvers Grantville et dillec venus espiant le pais jusques environ le havre de Carteret, comme manière de brigands (1). »

« 1497. — M. de Gye, maréchal de France et cappitaine de Granville (2). »

Lettre de la reyne Anne au capitaine du Breil, gouverneur de Grantville, pour la défense de ceste place, du 1er juillet 15.. (fol. 48). Lettre du roy Charles au capitaine La Roche, frère du précédent, pour la réduction de la garnison de l'ysle de Chausay, datée de Châlons, 1504. (Fol. 48, Fonds des Blancs-Manteaux).

On lit dans un très-remarquable travail sur les côtes de la Manche :

« Vauban visita Granville en 1681 et 1685. Il proposa de creuser jusqu'au niveau de la mer moyenne la coupure de l'isthme et de jeter un pont au-dessus, de creuser un bassin à flot en arrière du port d'échouage, et de construire un brise-lames extérieur. Le dernier ouvrage, aujourd'hui empâté dans le nouveau môle, fut seul exécuté (3). »

En 1793, les conventionnels Le Carpentier et Laplanche réunirent, pour la défense de Granville, environ 4,000 soldats qui se composaient des troupes suivantes :

« Un détachement de la 31e demi-brigade, deux bataillons de volontaires, l'un de la Côte-d'Or, l'autre de la Manche, qui n'avaient pas encore vu le feu, 500 gardes-nationaux ou canonniers marins de la ville. Le Carpentier organisa, avec une vigueur digne d'une cause si sainte, des

(1) *Reg. de la Cour des Comptes.*
(2) *Ibid.*
(3) M. Baude. *Les Côtes de France.*

moyens de défense dont l'emploi fut dirigé par le général Peyre et l'adjudant-général Vachot (1). »

« Les 13 et 14 septembre 1803, les Anglais attaquèrent Granville avec une frégate, 2 bricks et 5 bombardes : un grand calme s'était fait dans la seconde journée ; 8 bateaux plats, portant du 24, sortirent contre eux à l'aviron et les firent reculer ; la frégate talonna même sur le banc de Tombelaine, et quand on la vit se pencher, les soldats et les matelots se précipitèrent des quais pour l'enlever à l'abordage, mais elle se remit à flot. Les Anglais tirèrent cette fois au-delà de 500 bombes ; ils tuèrent un homme et en blessèrent trois (2). »

Pierre Pinchon qui, en 1547, consacra le couvent de Granville, était abbé de Hambye et évêque de Saint-Sophire *in partibus*; ce couvent était sous l'invocation de Notre-Dame et de Saint-François, et, dès le commencement, suivant *l'Histoire de l'ordre de Saint-François*, il y avait 23 religieux : « *Inhabitabatur hic locus à 23 religiosis* (3). »

M. Demons décrivait ainsi cet établissement en 1814 : « Je désirais voir, en nous en retournant, le couvent des Cordeliers, de Granville. Ce monastère était très-agréablement situé. Les approches en sont encore charmants, de belles avenues y conduisent. La maison conventuelle subsiste encore : on voit l'emplacement du cloître, mais l'église a été abattue, il n'en reste que deux pignons. »

Les îles de Chausey furent déclarées partie de la commune de Granville, par un décret du 11 octobre 1793. Le phare de Chausey a été bâti en 1840 : « Ce phare a été

---

(1) M. Baude, qui a puisé pour ce siége à deux sources : *Détail du siége de Granville, par le capitaine Metoyen, adjudant de place* (Ms. Brumaire, an II), *Mémoire de l'adjudant Levicaire, chef du génie à Granville* (Ms. an II).

(2) M. Baude.

(3) Ms. de M. Demons.

construit en vertu d'une détermination que M. Dufaure, en 1839, prit, à la grande surprise de ses bureaux, peu accoutumés à la promptitude, en moins de vingt-quatre heures. On avait su que le cabinet de Saint-James, toujours en quête d'îles à britanniser, cherchait si le roi Harold ne lui avait pas laissé quelque titre à faire valoir sur celles-ci, et notre droit ne pouvait avoir d'expression plus simple et plus digne qu'un service rendu à la navigation (1). »

Rien de plus remarquable n'a été dit sur la Granvillaise que ce qu'en a écrit un grand artiste : « J'écris ceci dans la ville des plus belles femmes de France.... Admirablement sobres, elles n'en sont pas moins riches de formes, de beauté colossale, de main forte, fermes aux œuvres d'hommes... La nuit, elles battent le linge, le jour, courent les rochers dans une nudité intrépide, qui ferait le bonheur des peintres. Elles se battraient à merveille si l'ennemi venait, comme jadis ont fait leurs mères, qui prirent des Anglais de leurs mains.... Ce lieu original, de grand vent, frais, salubre et de souffle héroïque, c'est celui où heurtèrent l'Anglais et la Vendée : Granville, depuis, justement nommée la Victoire (2). »

Pour compléter ce que nous disions dans notre *Avranchin* sur les voies romaines (3) de ce littoral, nous devons ajouter une autre voie. Il y a encore l'itinéraire de *Reginea* à Condate, du segment 2 de la Table Théodosienne, ainsi marqué : « *Reginea Fano Martis XIV, Condate XXV.* » M. Walknaer place Reginea à Granville, localité jeune, datant du XV^e^ siècle, sans vestiges romains : Regnéville, port qui surveille l'estuaire de la Sienne, important au moyen-âge, répond beaucoup mieux au nom romain, et sa

(1) M. Baude, *Les Côtes de la Manche.*
(2) Michelet, *La Mer*, p, 229.
(3) T. 1^er^, p. 569.

distance de Saint-Pair, ou *Fanum Martis*, représente la distance réelle. Le chiffre 26 entre cette dernière station et Rennes, correspond assez bien avec l'espace intermédiaire en se dirigeant sur Pontorson par Carolles et la baie du Mont Saint-Michel : on sait que l'armée de Guillaume-le-Bâtard passa cette baie dans cette direction, c'est-à-dire à l'ouest du Mont Saint-Michel, fait qui est attesté par la tapisserie de Bayeux.

Au vi^e^ siècle, saint Marcouf était obligé de s'embarquer pour aller dans l'île de Jersey, visiter son disciple saint Hélier. C'est un fait de plus contre ceux qui croient que les îles Normandes ont autrefois fait partie du continent. Parmi ceux-là, un des plus exacts et des plus savants est M. Peacock, de Jersey, l'auteur de *Geology of Jersey*, avec lequel nous regrettons de ne pouvoir nous entendre sur un texte de Diodore de Sicile, qu'il applique aux îles Normandes, et que nous rapportons aux îles de Whight, Portland, etc.

Commune de Saint-Pair.

Un fait, qui s'ajoute à ce que nous disons du caractère sacré de cette localité de Saint-Pair, c'est le suivant, que nous empruntons à M. Delisle :

En 1291, dans une assise tenue à Avranches, Vincent Tanquerei décida que les Juifs ne pouvaient s'établir à Saint-Pair (1). La rue des Juifs à Granville, bâtie au milieu du xv^e^ siècle, prouve ou le progrès des idées, ou le caractère purement commercial de cette localité.

La petite chapelle Sainte-Anne, à Saint-Pair, ajoutait à son nom un suffixe qui peignait sa situation :

« Nous allâmes plus loin voir une chapelle qui porte le nom de Sainte-Anne-des-Sables. Elle est assez propre,

(1) L. Delisle, Mém. sur les Baillis du Cotentin.

particulièrement le sanctuaire, et elle est fréquentée par les marins (1). »

CANTON DE LA HAYE-PESNEL.

Commune de la Haye-Pesnel.

Relative à la Haye-Pesnel, se trouve une pièce de vers en patois, dans la *Muse normande*, que nous donnons comme spécimen, non pas du patois de la Haye-Pesnel, mais du patois un peu bourgeois de la Haute-Normandie, tel que l'a rédigé Ferrand :

Lettre trouvée au fons du bastel de la Bouille, d'une mère de la Hais-Penel, à sen fieux latineux au collége.

Men fieux, pourquay veux-tu quitter ton colliége,
Tu aprenais si bien a luire ten Donnez :
No ta veu enjerqué tout o fin haut du siége,
Faire des Latineux demeurer inanez
Cray may, men petit Trognon, ne quitte point ten siége,
Je devide du fil pour te coutre des brez,
Si ten père surprend un lieure à sen piège
Chest pour te regaudir et faire tes goussets.
No village est mengé de ches méchans soudrilles.
Y nous faut sans baufrer par fais-trousser nos quilles
Y sont pris te nagniau, ten coq et ten pourchel.
Avanche-toi Colas jusqu'en philocorfie
Te naute ta lessé se bottant sa trouye
Et sen corset tenné pour t'en faire un mantel (2).

Cette localité a été assez maltraitrée par les dictons populaires, parmi lesquels on remarque :

Ch'est à la Haye-Pesnet
Où le diable fut né.

Roquefort, qui fait la faute de placer ce bourg entre Alençon et Belesme, dit que des écrivains « sans doute

(1) Ms. de M. Desmons, 1814.

(2) La *Muse normande*, par Ferrand. 1655, Rouen.

peu judicieux, » ont avancé que Judas Iscariot était né en cet endroit, et, par ironie, on dit que les habitants gardent les culottes, les braies de Judas (1).

Commune de la Lucerne.

« 1186. — Donation à l'église de la Lucerne, par G. de Moyon, pour la fondation de son anniversaire, copie du xv^e^ siècle (2). »

Le 39^e^ abbé de la Luzerne était non pas Dutot, mais Duthol, comme je l'ai vu par sa signature sur trois quittances, dont l'une avait la date de 1783.

La jolie chaire de cette abbaye se voit aujourd'hui dans l'église Saint-Pierre-de-Coutances : vendue 300 francs pendant la Révolution, elle en vaut bien aujourd'hui 3,000, selon l'historien de Coutances (3).

Commune du Luot.

Selon le *Dictionnaire des Anonymes* (N° 13,048), les psaumes de David, traduction nouvelle, avec des notes pour l'éclaircissement des endroits les plus difficiles, par un ecclésiastique du diocèse d'Avranches. — Paris, Belin, 1789, in-8°, — est attribué à M. Pierre Le Bohineust, curé du Luot, arrondissement d'Avranches. Ils ont été imprimés à Avranches par Lecourt. Il y en a une deuxième édition, de Londres, 1798, avec additions importantes et ce sous-titre : « *Par un Ecclésiastique du diocèse d'Avranches.* »

Commune de Sainte-Pience.

Il y a une croix à Sainte-Pience, à base ancienne, avec la date de 1539, et cette inscription « Guillaume Dufour

---

(1) *Glossaire de la Langue romane*, V° la Haye-Pesnel.

(2) *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, janvier 1857, p. 302.

(3) V. *Recherches archéologiques sur Coutances*, par M. Quesnault, sous-préfet.

fet fere la croix de la Reimbardière. » L'état des députés du baillage d'Avranches, en 1789, mentionne « M. Servain titulaire de la chapelle de la Porte, à Sainte-Pience. »

Une remarquable découverte de briques émaillées fleur-delisées a rappelé le restaurateur de la villa du Parc, Louis de Bourbon, évêque d'Avranches. Quelques spécimens de ces briques ont été déposés par nous au Musée de Cluny. D'autres sont au Musée d'Avranches.

CANTON DE PONTORSON.

Commune d'Ardevon.

En 1088, Robert Courte-Heuse donna aux religieux du Mont Saint-Michel un moulin et une foire à la Nativité de Notre-Dame dans le fief d'Ardevon (1).

Voir un accord de 1302 entre les paroissiens d'Ardevon et le Mont Saint-Michel sur le four banal (2).

Charte relative à Acigné, donné à Crespy par saint Louis, en 1235 : « Lud..... decem libratas terre ad turonenses quas dilectus et fidelis noster Alanus de Acigneio habebat in molendinis Pontis Ursionis de dono dilecti et fidelis nostri H. de Avaugor, que ad manum nostram devenerunt, eidem Alano commutavimus ad decem libratas terræ ad turonenses sitas apud Maciacum tenendas ab ipso et heredibus suis in perpetuum in feodum et homagium. » Voici l'Aveu rendu de ce fief d'Acigné, ou franche vavassorie, en 1385 : « Je G. du Pins advoue et congnois tenir en foy et par hommage du Roy notre sire, par raison et à cause de Thomasse de Ecrelles, ma femme, une franche vavassourie, appelée le Fieu de Assigne, assise en la haulte justice du Roy et la chastellenie de Pontarson *(sic)* et

(1) *Cartul. du Mont.* fol. 77.
(2) M. Delisle, p. 145. *Etudes sur l'agric. en Norm.*

paroisse d'Ardevon, d'Uynes et des Pas, franchement et noblement, etc. (1) » — « 1248, Ricardus humilis abbas S. M. de periculo maris. Nos quitamus Alanum de Acigneio de homagio quod ab ipso coram Lud. Regi Francorum nobis fieri petebamus de terra qui fuit Gaufredi-Pigace, sita apud Ardevon in feodo nostro quem ei contulit Rex. »

Nous avons omis de citer dans notre *Avranchin* la maison à porte ogivale, qui est près de l'église, et qui devait être cette salle des Pleds, dont il est question dans ce fragment de Ms., communiqué par M. Ch. de Beaurepaire : « Le manoir seigneurial de la baronnie d'Ardevon est seis et joignant notre église paroissiale d'Ardevon, et se consiste en plusieurs maisons manables..... joignant d'un côté à notre dite église et à une petite maison qui nous appartient, dont nous nous servons pour y faire tenir nos pleds par nos officiers, d'autre à notre jardin qu'on nomme Pallé. » Ce document apprend qu'il y avait un chartrier dans ce manoir. Un autre Ms. (2) met à Ardevon « une petite maison nommée l'Auditoire » qui, sans doute est la même.

Commune de Beauvoir.

Le Mont y avait un manoir : « Item notre manoir seigneurial en notre paroisse de Beauvoir, 160 vergées (3). »

On lit dans un document relatif au Mont Saint-Michel :

« Nous avons (le Mont) toutes les grèves et herbus à prendre depuis le ruisseau de la Gueintre jusqu'au port de Pontorson..... » Ms. de M. Ch. de Beaurepaire. « Et s'il arrive quelque bateau sur nos côtes, il nous est dû l'ancrage. »

En 1521, par une de ces évolutions de mots vers un sens poétique et classique, qu'affectionnait le XVI^e^ siècle,

(1) Archives nationales.
(2) Etat des revenus du Mont, en 1789.
(3) Ms. de M. Ch. de Beaurepaire.

le *Ysnes, Vaines* et *Hynnes* des chartes, subit un changement. Quand Deric (1) voulut battre l'opinion de d'Anville, qui mettait l'*Ad fines* de l'*Itinéraire d'Antonin* à Huÿnes, il eut recours aux archives de la paroisse, et y trouva : *Registrum sponsaliorum, baptismorum, matrimon., et inhumat. per me factum Jacobum Touchais presbyterum vicarium parrochiæ divi Petri de Hymnis,* anno 1521 *(Divi* lui-même est moderne ; au moyen-âge on eût dit *Sancti).*

Je trouve dans le Ms. de M. Ch. de Beaurepaire une note où il est mention d'une propriété du Mont en Huisnes : « Les maisons de Basse-Voie et de la Geintre au village de Montitier, près le pont de la Geintre. »

Aux détails que nous avons donnés sur le fief de Noyant, en Macey (2), nous pouvons ajouter : « Ceux de Macé, en notre fief de Noyant, nous doivent (aux moines du Mont Saint-Michel) une paire de gans et un chapeau de rose (3). »

Le Mont Saint-Michel.

Depuis une douzaine d'années, le cycle littéraire et archéologique du Mont Saint-Michel s'est enrichi de nouvelles œuvres, parmi lesquelles nous devons prendre quelques citations. Voici un passage spirituel d'un de ses plus vifs admirateurs :

« Il y avait une vingtaine d'années que je ne m'étais approché du Mont, situé au péril de la mer. Je me souviens parfaitement de ce premier voyage, fait le sac de l'étudiant sur le dos, le bâton à la main, en compagnie d'un ami, connu depuis sous le nom de docteur Brom, auteur d'une *Hygiène des artistes dramatiques,* et dont j'ignore actuellement les destinées. Nous avions alors l'imprudence de la jeunesse, et nous nous aventurâmes, du côté d'Avranches,

(1) *Hist. ecc. de Bret.*, t. 1er, p. 7, 1777, in-12.
(2) *Avranchin hist. et monum.*, t. 1er, 191.
(3) Ms. de M. Ch. de Beaurepaire.

au milieu des grèves et des courants d'eau douce qui les traversent, quand la mer est retirée, en dépit des sables mouvants et des brouillards qui cachent tout d'un coup aux yeux du voyageur la face du Mont, comme si la baguette d'un mauvais génie élevait un mur de la terre au ciel. Mais à ce second voyage, avec une société moins hasardeuse, je suis arrivé, sans aucune espèce de danger, dans une bonne voiture à deux chevaux. Ce que c'est que d'avoir vingt ans de plus !

L'aspect du Mont ne m'a pas moins frappé, comme jadis, d'un sentiment de tristesse, parce que la pensée que cette forteresse est une prison se mêle invinciblement aux idées de religion et de chevalerie qu'elle devrait seulement inspirer. La terreur de son approche — *immensi tremor oceani* — a été remplacée par cette sinistre émotion qu'on éprouve, quand on met le pied sous les voûtes de la Conciergerie ; l'Océan est bien moins terrible qu'une prison. Quel est l'homme de ce temps qui est sûr de ne pas entrer au Mont Saint-Michel, non comme voyageur, mais comme prisonnier, sauf à en sortir président de quelque république (1). »

M. Baude a dit depuis nous (2) : « On peut admirer la baie du Mont Saint-Michel, on peut la maudire, mais non pas prétendre avoir rien vu de semblable. » Le continuateur de l'histoire de Jersey, par Falle, le révérend Durell s'exprime ainsi dans cette histoire : « It is a stupendous structure which I have beheld with admiration. »

Deux des limites de la Normandie étaient le Mont à l'ouest, et l'Eure au sud-est, selon Wace, dans la cession que Charles le Simple fit à Rollon :

---

(1) *Le Mont Saint-Michel*, Hippolyte Lucas. Feuilleton du *Siècle*, 1er septembre 1849.

(2) Rev. des Deux-Mondes. 1851.

Gille, une moie fille, li donrai a moillier,
E la terre marine, s'il si vout otrier
Dez ù Oure curt treskal Mont Saint-Michiel.
N'a gaires meillor terre sos la chapel du ciel (1).

Si ces limites ont été contestées, on est d'accord sur la limite occidentale, c'est-à-dire le Mont Saint-Michel. Les Bretons la consacrent dans leurs chants populaires : « J'ai entendu un cri de joie, le cri de joie qu'on pousse quand la battue s'achève ; il retentit depuis le Mont Saint-Michel jusqu'aux vallées d'Elorn (2). » — Un dicton consacre l'importance de notre province, d'après le choix qu'y a fait l'Archange de sa plus illustre résidence :

Si bonne n'était Normandie,
Saint-Michel n'y serait mie.

La baie du Mont Saint-Michel est appelée baie de Bretagne dans un article du Registre de Thorigny, où sont réglés des droits sur le sel : « Valor proveniens de incremento et lucro salis grossi de la Bay de Bretagne (3). » C'est bien notre baie puisque ce détail est compris dans l'article des *Demaynes de Normandie*.

Les légendes reposent presque toutes sur un fond universel, et il en est peu qui ne se retrouvent en plusieurs lieux et souvent très-éloignés, sans rapports probables, et comme produit spontané de l'esprit humain. Par exemple, la légende de l'Ane et du Loup se retrouve dans le diocèse de Nantes, relativement à saint Martin de Verton, Ier abbé et fondateur de Verton dans ce diocèse. Ce saint avait un âne qui lui servait à porter ses hardes ; un jour, un ours dévora l'âne, et comme Maximin, compagnon de saint

---

(1) Wace. *Rom. de Rou.*

(2) V. le *Barzas-breiz*, de M. de la Villemarqué, et le chant d'Alain Le Renard : « Adalek Kreck Sant Mikel tre-beteg traon Elorn. » T. Ier, p. 201.

(3) *Journal des savants de Norm.*, No 1er.

Martin, ne savait comment s'excuser, parce que l'accident était arrivé pendant son sommeil, le saint dit quelques paroles, et l'ours apprivoisé remplaça l'âne « au grand étonnement de ceux qui le voyaient basté et sanglé porter de grands faix de bois au monastère (1). » Pour d'autres légendes sur le même fait, V. notre *Hist. et Glossaire du Normand*, Introduction.

Cette légende si répandue du Loup et de l'Ane, où une bête fauve prend la place d'un animal domestique, et qui symbolise sans doute l'église, humanisant le Frank et le Scandinave, nous l'avons déjà localisée ailleurs (2), et nous pouvons la signaler dans les Ardennes, où le loup de Stavelot devient le serviteur de saint Remacle, après avoir mangé son âne (3); mais cette légende règne surtout sur la contrée du Mont Saint-Michel, puisqu'on lit dans la vie de saint Maclovius (Mac-leod) ou saint Malo, que ce saint opéra le même miracle (4).

Le Mont s'appelait jadis Mont de Tombe, Otrinum ou Oscrium, selon d'Argentrey et Tassin. » *Livre des curieuses Recherches*.

La légende de Bain et de l'enfant qui, du pied, écrète le Mont Tombe, n'est pas unique, et, du reste, on ne trouverait sans doute pas une seule légende unique. Un historien la retrouve attachée à la cathédrale de Strasbourg : « Un nom qu'ils ont conservé par une gracieuse préférence, c'est celui d'une vierge qui travailla pour Notre-Dame de Strasbourg; une partie de la prodigieuse flèche fut élevée par sa faible main. Ainsi, dans la légende, le roc, que tous les efforts des hommes n'avaient pu ébranler, roule sous le

(1) *Iconog. de quelques Saints de Bretagne, Rev. de l'Art chrétien*, p. 302, 2e année.

(2) V. ci-dessus.

(3) Michelet, *Hist. de France*, t. VI, p. 140.

(4) Em. Souvestre, *Foyer breton*, t. Ier, 104.

pied d'un enfant. C'est la légende du Mont Saint-Michel (1). » Mais l'auteur de ce récit réunit sans doute ensemble le Mont Saint-Michel et Tombelaine quand il dit de Heligoland « que cette île est formée de deux rocs comme le Mont Saint-Michel et le rocher de Delphes (2). « Il en est de même du miracle de l'eau vive, jaillissant sous le bâton de saint Aubert au Mont Saint-Michel. Cette tradition commune se rattache aux nombreux saints et missionnaires qui font jaillir des sources dans des lieux incultes et sauvages, c'est-à-dire la foi dans les cœurs barbares et les esprits grossiers qu'ils évangélisaient.

La légende du cataclysme, qui forma la baie du Mont Saint-Michel, est ainsi contée : « Les gens de bien croyant estre éloignés de toute sorte d'empêchement au service de Dieu, provenant des hommes, ne le furent toutefois des inondations de la mer, laquelle, par son flux et reflux, renversa petit à petit toute cette forest jusques au pied dudit rocher (nous ignorons l'an, comme nous l'avons dit plus haut) tellement que ces bons anachorètes furent obligés à chercher logis ailleurs. Ceci est tiré des Mss. de ce Mont et des bréviaires de Coutances et de Lysieux (3). »

Il y a, dans le Bréviaire de Daniel Huet, une hymne, sans doute composée par lui, car elle rappelle beaucoup à son début le *Carmen sæculare* d'Horace, et caractérise la muse païenne de l'évêque d'Avranches :

« Auberti meritis plaudite, virgines,
Votivum, pueri, dicite canticum,
Aubertum celebrent tinnula præsulem
Festis æra canoribus (4).

Un poète bas-normand, le Rocquez, de Carentan, de la

(1) Michelet, *Hist. de France*, t. Ier p. 657.
(2) Michelet, *Hist. de France*, t. Ier, 159.
(3) Mss. des Curieuses recherches de dom Leroy.
(4) Bréviaire d'Avranches, composé par Daniel Huet.

fin du XVIe siècle, a été jusqu'à faire honneur à Childebert de la construction du monastère :

Lorsque régnait en France Childebert
Après Clothaire, au bon évesque Aubert
Fut démontrée en vision celique
La grand puissance et vertu angélique
Du Mont de Tombe, au milieu de la mer,
Mont Saint-Michel où l'on vient réclamer
Aide et secours de lointaine partie,
En Avrencin, aux fins de Normandie.
Et sur ce Mont, ce bon roi par désir
A ses despens fist construire et bastir
Un monastère et abbaye éminente,
Moult décorée en beauté excellente.
Le Mont est haut, bien fermé et très-fort
Pour résister à l'assaut et effort
Des ennemis, voire de tout le monde,
Si trahison en ce lieu point n'abonde (1).

Les dons faits par Rollon au Mont Saint-Michel sont relatés par deux historiens :

« *Per septem dies quibus Rollo in albis mansit dedit quarto die quâ baptisatus fuerat archangeli Michaelis ecclesiæ vicibus inundatione procellarum maris circum septæ secundum cursum lune, etc.* (2). *Quarto die dedit terram S. Michaelis archangeli ecclesiæ in periculo maris supra montem positæ* (3). »

M. Th. Danjou, dans un article sur les pierres gauloises (4), parle de pierres dispersées dans les environs de Fougères, et de cette légende « très-répandue dans le pays. »

« Lorsque le diable bâtissait le Mont Saint-Michel, ses diablotins lui apportaient des pierres, mais le Mont étant achevé, il leur cria qu'il n'en fallait plus. Alors ceux qui les portaient les déposèrent en ce lieu. »

---

(1) P. 91 de son *Miroir de l'Eternité*.
(2) Dudo S. Quint. lib. 2.
(3) Will. Gem. l. II.
(4) Annuaire de Fougères 1845.

Nous regardons notre grand annaliste du Mont Saint-Michel, Dom Huynes, comme le même personnage que celui qui a laissé :

« Histoire manuscrite de Saint-Florent (Anjou), par Dom Jean Huynes, bénédictin du XVIIe siècle (1). »

Lorsque Bretteville devint la propriété du Mont Saint-Michel, cette localité s'appela *Britisvilla S. Michaelis*, et elle est dite maintenant Bretteville-sur-Odon ou Bretteville-la-Pavée.

Un historien de Guernesey, William Berry (2), après avoir dit que « des religieux du Mont Saint-Michel fondèrent à Guernesey une abbaye sous le titre de Saint-Michel Archange, dans ce qu'on appelle le Clos-du-Val, l'an 962, » ajoute : « Robert, duc de Normandie, qui commença à régner en 1026, ayant fait naufrage sur l'île de Guernesey, fut très-bien reçu de l'abbé de Saint-Michel de Guernesey, et par reconnaissance il accorda à ce monastère dés terres et des priviléges. Les religieux y établirent si bien la foi et la piété, que Guernesey est appelée en plusieurs endroits l'Ile-Sainte. Les biens de ce monastère subsistent sous le nom de Fief Saint-Michel. »

C'est cette terre du Val, *de Wallia*, qui est désignée dans la charte suivante :

« Terra Comitis. Quando abbas Suppo nomine dedit terram que vocatur Terra comitis, de insula Guerneroii retinuit ibi in signum dominii melagium quod ibi abbas et conventus M. S. M. eorum que prior de Wallia percipiunt, habent etiam ibi quartam partem weresci. »

1054.— G. Pichenolt, grand seigneur, donne au monastère la Perrelle et ses dépendances » (3). « Ranulphe,

(1) Revue de l'Art Chrétien, p. 321. Juillet 1857.
(2) Londres 1815.
(3) Th. Leroy.

huitième abbé, fait parachever la nef de l'église et faire plusieurs autres bâtiments, 1060 (1). »

Charte de Robert. — « Ego Rob. comes filius magni Ric. dux et princeps Normannorum reddo S. M. altare suum cum toto monasterio quod predecessores mei sibi hactenus vindicaverant.... medietatem insule que dicitur Grenerois.... in comitati Abrincensi villam que dicitur S. Johannis sitam supra mare.... Silvam que dicitur Bivia cum silvulis quibusdam aspicientibus ad eam.... burgum quod appellatur Beverona (2).

La charte de donation de la Perelle en Guernesey, par G. Pichenolt, avec le consentement de G. Le Comte, à la date de 1054, commence ainsi : « Monachilem habitum in eccl. S. Michaelis in periculo maris accipio » (3).

Un moine du Mont Saint-Michel, qui vivait sous le roi Robert, fut envoyé chez beaucoup de princes parce qu'il était très-savant dans la langue française (4).

Entre autres biens signalés dans le *Dom'sday book*, comme donnés après la conquête à notre monastère, on remarque les suivants :

« Ecclia S. M. de Monte ten. de rege Otritone. Comitissa Ghida teneb. T. R. E. Ipsa ecclia ten. Donitone. Com. Herald. teneb. T. R. E. — Ipsa ecclia ten. Donitone. Com. Herald. tenebat T. R. E. Sedemude terra S. Michaelis. » Pour le Hampshire, pour la terre de l'évêque Osborne, on lit dans le même Livre terrier : « Eccl. S. M. de Monte tenet

---

(1) Th. Leroy.

(2) Confirmée par G. le Conquérant.

(3) Charte communiquée, comme la plupart de celles relatives aux Iles normandes, par le digne et estimable M. Metivier, l'auteur anonyme de l'ouvrage en patois guernesiais ou *câtelain*, les *Rimes guernesiaises*. Nous avons cité plusieurs de ces chartes dans notre *Jersey monumental et historique*.

(4) Ampère, Hist. littéraire de France, t. III, p. 494.

de Rege in Basingestoches hundred unam eccl.ˉcum hidam et decimam de manerio de Basingetosches. »

En 1091 (1), Henri Ier, roi d'Angleterre, ayant trouvé protection dans le Mont contre la fureur de ses frères, en marqua depuis sa reconnaissance de plusieurs manières : entr'autres il fit frapper des monnaies à l'image du saint Archange ; ces pièces s'appelaient Angelots (2).

Dans le chapitre intitulé *William II*, d'un livre classique d'histoire, très-répandu en Angleterre, par Mrs Markham, xie édition, on voit une illustration représentant *Mount Saint-Michael on the coast of Normandy.*

En 1095, le plus ancien seigneur d'Aubigné, en Bretagne, nommé dans les Preuves de D. Morice (3), Radulf, attesta et signa de son sceau une donation faite au Mont Saint-Michel par Guil. Boterat en 1095, à l'instant du départ de celui-ci pour la Croisade. Le titre était conservé au chartrier de l'abbaye et il portait encore le sceau qui a été donné par les Bénédictins, ayant pour légende : *Sigillum Radulfi de Albineio,* avec l'écusson de gueules à quatre fusées d'or posées en fasce.

Un membre de la plus illustre famille de Jersey, un de Carteret, famille originaire du lieu de ce nom, sur la côte de France, fit une donation au Mont Saint-Michel :

1135 ? — « Phil. de Cartrait reddit Deo S. que Michaeli et Bernardo abbati et conventui sanctæ ecclesiæ decimam S. Audoeni de Gersoi liberam et quietam ab omni calumpnia et in avena et in stramine, donavit itaque S. Archangelo unam acram terre ad libitum monachorum ad suam grangiam faciendam atque decimam congregandam (4).

On a noté, pour le Mont Saint-Michel, une série de

(1) Th. Le Roy, p. 5.
(2) Ap. M. Desmons, Mss.
(3) T. I, p. 401.
(4) Cart. du M. S. M. fol. 91.

tremblements de terre : « 1555, effroyable tremblement de terre (1). » — « Celui de 1584 ne fut pas moins effrayant ; un autre assez considérable s'y fit sentir en 1619, et les habitants furent encore effrayés par celui de 1640 (2). »

Spenser désigne Saint-Michel de Cornwall en termes qui pourraient aussi s'appliquer à celui de Normandie :

> St-Michels mount who does not know
> That wardes the western wast (3).

Un roman de cette époque cite notre monastère :

> « Et dusqu'au Mont Saint-Michel, ce m'est vis (4). »

On connait la grande réunion de prélats qui eut lieu au Mont Saint-Michel sous Robert de Thorigny, au XII^e^ siècle ; c'est peut-être à cette circonstance que Marie de France, au siècle suivant, faisait allusion, lorsqu'elle disait :

> Al munt S. Michel s'assemblèrent,
> Norman et Breton i alerent
> Et li Flamenc et li Franceis,
> Mes ni ot guere de Engleis (5).

Le plus illustre abbé du Mont, Robert de Thorigny ou *de Monte*, est ainsi représenté par un contemporain : « Tam divinorum quam sæcularium librorum inquisitor et conservator studiosissimus (6). » Il apporta en Normandie le premier Pline qui vint certainement d'Italie : « Prologus Roberti abbatis in Plinium qui ipsum librum in Normanniam advexit et corruptum correxit. » Ce prologue forme le commencement du Ms. qui passa à Saint-Germain et doit être à Paris (7).

---

(1) Dom Le Roy.
(2) Mss de M. Demons.
(3) *Eglogue*. July.
(4) Garin le Loherinc, V. 7056.
(5) Ap. de la Rue, Bardes et Jongleurs. Le même ouvrage cite parmi les miracles de Gautier de Coïnsy trois contes du Mont St-Michel.
(6) Henri d'Huntingdon.
(7) Bethmann, *Voyage dans le nord de la France*, etc.

Sous l'abbé Bernard, Philippe de Carteret confirma la donation de son père, faite sous le précédent : « Quorumdam malignorum hominum consilio corruptus, donum quod ejus pater fecerat ipse concedere noluit et pro posse suo subtraxit. Tandem deo inspirante ipse penituit et ad misericordiam dei et Bernardi abbatis corde compuncto veniam expeciit. Quadam die nullo cogente oracionis gracia ad montem cum matre sua Lucia venit..... »

Sous Bernard, eut lieu : « Donatio Petri filii Desiderii qui fuerat monachus in hac ecc. dando omnem hereditatem suam in insulis. »

Vers la fin de la prélature de Bernard, en 1147, les moines de Saint-Sauveur-le-Vicomte prirent pour abbé un religieux du Mont qui, dans leur histoire, porte le nom de Hugo I[us].

En 1150, une bulle du Pape confirme plusieurs biens de Saint-Michel, en particulier : « Villam S. Clementis in Gerseyo et quidquid habetis in insula Guernereii. »

« Concessimus, dit Richard, évêque de Coutances, abbati Rob. S. M. facere oratorium sibi et monachis suis venientibus vel morantibus in villa sua de Perrevilla in Gersoio. »

1154. — Bulle d'Adrien confirmant : « Insulam Causum, quidquid habetis in insula que vocatur Gersoium, in insula Guernerii quartam partem, in eadem insula ecc. S. Salvatoris, ecc. S. Marie de Castro, ecc. S. Michaelis de Walo, ecc. S. Petri de bosco, ecc. S. Marie de Lishou, capellam S. Maglorii et capellam S. Georgii, insulam que vocatur Quetehou cum ecclesia (1). In insula de Gerse Perravilla, ecc. de Capella, insulam de Serc, in insula de Grenere ecc. de Guale et tres alias ecclias, villam de Gale, melagia de terra comitis Ranulphi, terram Hugonis de Rosel. »

1154-1189. — Chartes du roi Henri confirmant les

(1) 1178. Bulle d'Alex. III.

donations de ses prédécesseurs envers le monastère de l'archange.

On voit dans les Comptes de l'Echiquier de 1203 que les ducs de Normandie entretenaient au Mont des chevaliers et des sergents à pied richement payés : « In liberatione 4 milit. morancium apud Montem S. M. per annum integrum, et 34 dies unicuique in die 6 sol. 570 lib. 6 sol. per breve Regis. In liberatione 10 servientum peditum morancium ibidem per annum integrum et 34 dies, unicuique 6 den. in die 133 lib. per idem breve, etc. »

A Bayeux, en 1208, G. de Fourneaux, chevalier fit un accord avec l'abbé Jourdain et les moines de Saint-Michel pour le patronage de l'église de Fourneaux. On convint que lorsqu'elle serait vacante, G. de Fourneaux ou son héritier présenterait dans l'espace d'un mois un clerc aux religieux, et que ceux-ci, dans le mois suivant, le présenteraient pour curé à l'évêque de Bayeux.

En 1202, J. Sans-Terre donna à Ric. de Fontenay l'administration de l'abbaye du Mont Saint-Michel et de toutes ses possessions sous la redevance annuelle de 1150 livres d'Anjou (1).

A la fin du XIVe siècle, était abbé de Blanche-Lande (Manche) Thomas des Iles, et ce nom, avec celui de Radulphe des Iles, abbé du Mont Saint-Michel, témoigne, avec plusieurs autres, des relations du continent avec les Iles normandes.

1219. — Ego Phil. de Albigneio baillivus in insulis ex parte domni H. regis... in pace reddidi S. M. omnia jura sua in insula Gernorroii scilicet in mari et in terra et videlicet omne wereoum suum in Wala et quartam partem wereci tocius patrie et maram Harla et claram maram et ruffam maram et usum venandi per totam terram..... et

(1) *Rotul. litt. patentium J. regis.*

tria prandia que ego et ancessores mei in prioratu de Walo superflue et inhoneste capiebamus — nisi baillivus se tercius. » — Confirmation des mêmes droits à Jersey, de plus : « Usum venandi per totam terram suam scilicet in Petravillam ad rupem Godeine ad nigrum montem » (Noirmont).

En 1222, l'archevêque de Cantorbery, dans un concile, ordonna de célébrer par toute l'Angleterre la dédicace de l'église du Mont Saint-Michel (1).

« En 1224, Hugues, comte du Maine, vint en pèlerinage et fit de riches présents (2). »

« En 1228, construction des pilliers du cloistre et de l'image de saint François, sous Radulphe de Villedieu (3). »

On a un chirographe de 1235 par lequel le prieur de l'église de Saint-Frigian, en Lucanie, donne au Mont Saint-Michel un certain nombre de reliques pour la décoration de l'église « et ut ipsorum intercessionibus ab imminentibus eis sepe periculis adjuvante Dno liberentur... Unciam de manu B. Frigiani, de ligno quod fuit inventum in sepulcro ejus, de pulvere episcopi, de reliquis S. Ricardi regis Anglie.... de lapide super quem sedit beata gloriosa virgo Maria lactando filium suum quum venit ad templum, de lapide sepulchri, de columpna ubi ligatus fuit, antequam duceretur ad crucem... istorum reliquias tam ilariter quam lubenter duximus concedendas, ann. 1235 (4). »

La charte suivante, à la date de 1238, porte dans sa rédaction des caractères d'authenticité, toutefois elle mentionne un abbé, Richardus Hamel, qui n'a jamais existé au Mont Saint-Michel ; à cette date, c'était Richard Toustain : « Universis Christi fidelibus præsentes litteras inspecturis

(1) *Neustria pia*, p. 384, et Th. Le Roy, p. 26.
(2) M. Blondel.
(3) *Livre de Curieuses recherches.*
(4) Charte originale avec sceau, à la Société d'Archéologie.

frater Richardus Hamel, abbas montis sancti Michaelis de periculo maris et ejusdem loci conventus salutem in Domino Novit universitas vestra nos concessisse et omnino dimisisse hominibus nostris de Coudevilla, de Brevilla, de Donvilla, de Longuevilla et hæredibus suis nec non hominibus nobilis viri domini Francisci Paganelli, in perpetuum tangam, sabulum, juncum et haudinam et totum paturagium, quod in marescis habemus quæ sunt inter falesiam de Donvilla et marescum de Brehal, si autem alii quam nostri homines vel dicti nobilis viri Francisc. Paganelli tangam vel sabulum capiunt in istis locis istam quittantiam non habebunt, sed nobis satisfacient, pro dictâ tangâ et dicto sabulo, salvo tamen nobis tam in mari quam in terra dominio principali et varesco, in hujus rei testimonium præsentem paginam sigilli nostri munimine diximus roborandam.

Datum anno millesimo ducentesimo trigesimo octavo mense octobris. » (1)

1238. — Carta Henrici 3ii regis de maribus apud Gerner. reddend. et de diversis libertatibus concedendis. »

C'est la confirmation des chartes de Henri II.

1239. — Ric. miseratione dîvina abbas M. S. M... nos tradidisse Petro de Hoga presbitero et matri sue terram nostram de Sursa sitam in parrochia S. Marie de Castro in perpetuum feodum..... duo quarteria frumenti. — 1253. Littera conventionis inter abbatem montis et G. de Chayne super custodiam Roth. de Ver (2).

En 1242, l'église de Lingreville fut donnée au Mont par Jeanne de Saint-Planchers (3).

---

(1) L'autorité de cette charte a été invoquée dans des contestations judiciaires, relatives aux mielles et dunes de ces parages.

(2) Du fief le Comte.

(3) Le Canu, p. 470. *Hist. des Evêques de Coutances.*

1251. — Ego Jord. de Hoga de Gerseyo dedi S. M. duas pecias juxta S. Crucem.

Dans la querelle entre R. Toustain et ses religieux (1), l'archevêque Od. Rigaut donna tort à l'abbé : « Abbas nimis durus est, » dit-il dans sa visite de 1256 (2), et il lui reprocha d'avoir donné à un sien neveu un ouvrage de droits aux dépens du monastère : « Ei totum corpus legis pulcherrimum, etiam de bonis monasterii sine assensu conventus emerat (3). » Cet abbé permettait des choses plus graves encore, car, à la visite de 1250, le même prélat avait dit : « Seculares et mulieres passim intrant claustrum (4). »

En 1259, le roi de France visita le Mont Saint-Michel : « 1259. — In septembri causa peregrinationis Montem S. Michaelis in periculo maris visitavit et cum magno apparatu; ubi transiit a civitatibus et castellis Normanniœ receptus est (5). »

Ludovicus rex castra sua Normanniæ visitat et usque ad montem S. Michaelis pervenit (6).

M. Blondel ajoute : il mit sur l'autel une somme d'argent destinée à augmenter les fortifications de la place et du château (7).

L'abbé Robert Jolivet endigua beaucoup de terrains et de grèves et fieffa à des tenanciers de Genêts des terrains à protéger contre la mer; mais, vers 1325, elle les avait envahis ; il dépensa 20 livres du Mans pour fermer un morceau de grèves du côté de Beauvoir ; en 1329, il en afferma 21 acres pour 3 sous de rente par acre.

---

(1) V. *Avranchin hist. et monum.*, II, 240.
(2) V. Reg. visit. Od. Rig. édit. Bonnin.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.* p. 84.
(5) André Duchesne, p. 1014.
(6) André Duchesne, p. 1009.
(7) P. 39, *Hist. du Mont Saint-Michel.*

1270. — Carta Henrici 3ii de confirmatione quod discedentibus abbatibus custodia terrarum debet esse in manum prioris.

1270.— Terra Comitis. Littera pro terminanda lite inter abbatem Mon. S. M. et Feliciam dnam de Chagne per judicium arbitrorum.

En 1277 nous trouvons des Dics à Ardevon.

Avant 1289, les dîmes de Cosqueville, arrondissement de Cherbourg, appartenaient aux abbés du Mont Saint-Michel, car nous trouvons dans Toustain de Billy qu'en cette année un arrangement eut lieu à ce sujet entre cette abbaye et les curés de cette paroisse.

M. Delisle a publié la charte, rectifiée sur l'original du Trésor des Chartes, qui atteste l'existence d'un abbé Ranulphe de Thorigny, qui fut, sinon investi, du moins élu : « Illustrissimo domino suo Philippo..... sui devoti et humiles oratores fratres Philippus prior et conventus monasterii Montis S. M. in periculo maris salutem, cum per resignacionem fratris Nicolay Fanigot, quondam abbatis nostri monasterii dictum monasterium vacaverit et a vestra regia majestate a nobis petita licentia eligendi et obtempta (sic), post-modum fratrem *Ranulphum de Thorignejo* commonachum nostrum qui viam universæ carnis ingressus est elegerimus in abbatem nos nostrumque monasterium propter vacationem in spiritualibus et temporalibus non modicam paciamur lesionem, vestram regiam majestatem per fratres Clementem de Thorigneyo et Rob. de Velleyo commonachos nostros, exibitores presencium sigillo nostro conventui sigillatarum, quos ad hoc nostros constituimus procuratores et nuncios speciales et quemlibet eorum in solidum exoramus in domino nostro Jesu Christo quatenus hac vice eligendi futurum abbatem nobis licenciam vestri gracia concedatis. Datum in capitulo nostro anno 1280. »

1281.— Lit. decani de Jerseio... frater Ric. de Esquioio monachus monasterii S. M. in periculo maris prior de Laye in insula Gersoii confessus est sibi satisfactum super 30 l. in quibus Ran. de Torrigneio quondam suus commonachus sibi ex causa mutui tenebatur.

1281. — Edwardus... inspeximus cartam quam dudum antequam guhernatilla regni nostri susceperamus fieri fecimus abbati S. M. in hec verba : « Quartam partem tocius verecti maris in omnibus locis insule nostre de Guerner tam illius verecti quod per se et sine alicujus auxilio venit ad littus quam quod per auxilium aliquorum coadjuvantium trahitur ad littus, et quod intus vallum et Lihou et Quetehou, totum verectum et omnes aventuras maris, exceptis auro, serica non operata et scarleta non scissa et palliis de escarleta novis sine tachiis quæ ad regium pertinent dominium. »

1286. Gisleb. de Rohers de insula Guerroii confessus est quod ipse se et omnia bona sua contulit S. Michaeli necnon decem quarteria frumenti ad mensuram Wallie.

1286. — Edwardus baillivo suo de Gerses et Gerner assignavimus... ad inquirendum de jure abbatis de Monte in periculo maris quod clamat habere in insula de Gerner de terra Comitis.

1290 et 91. — Carta de decimis S. M. in parochia S. Audoeni in insula Gersoii, per Reginald de Carteret, « est in hac elemosina capella S. Mariæ de la Wik, » sans doute un *Wick* scandinave, comme il y en a plusieurs dans la Hague (1).

1290. — Littera Raginald de Cartreto : confirmacio cum tenore omnium cartarum donacionum dominiorum de Quarteret. — 1290. — Copia donacionis ecclesie S. Audoeni et capelle Beate Marie in insula de Gerseio.

(1) V. notre *Normandie scandinave*, p. 110.

Une note de M. L. Delisle (1) nous fait connaître les habitations normandes de Paris au moyen-âge. Voici celles du Mont Saint-Michel : « 1293, le don de certain manoir sis en la grande rue, au-dessus de saint Mathurin, devant la maison de l'évesque du Mans, du côté de saint Céphorien, par maistre Pierre Toustain, archidiacre d'Avranches (2). » Le 28 septembre 1402, Pierre, abbé du Mont Saint-Michel, institua des procureurs pour vendre à l'évêque de Lisieux le tiers du manoir de Pierre » de Bornasello », chevalier, acheté par indivis avec l'évêque de Lisieux (3). — 1413, « L'acquest d'une maison à Paris, en la rue Saint-Estienne-des-Grecs, devant l'hostel des Grands-Choletz, joignant d'un côté à la chapelle Saint-Céphorien, et d'autre faisant le coin de ladite rue, faict par l'abbé Robert, de M. Jean Pyet et M. Robert de Charnecel (4). » L'acte de la vente consentie à ces deux derniers par les religieux de la Couture du Mans, en 1407, et un accord par lequel les religieux de Sainte-Geneviève quittent à ceux du Mont tout le droit qu'ils avaient en ladite maison, avec l'entrée et l'usage de la chapelle Saint-Symphorien. Les moines conservèrent cette maison jusqu'en 1571, où ils la vendirent pour 2260 l. au collége de Montaigu (5).

1308. — Lit. decani de Gersoio quod H. de S. Martino habet librum pertinentem abb. et conventui S. M... « confessus fuit se habuisse à viris religiosis S. M. quemdam librum vocatum Dygestum vetus titulo quem quidem obligavit se redditurum... » (6).

---

(1) P. 149 de son Cartul. norm. *Mém. des Ant. de Norm.*, 16e v.

(2) Inv. des titres du M. S. M. f° 441 v°, aux Archives de la Manche.

(3) Arch. nat., S. 1,607.

(4) Invent. f° 441 v°.

(5) *Sauval*, t. II, p. 269.

(6) Un sceau avec deux poissons.

1312. — Edwardus custodi suo insularum de Guerner, Gersye, Serk, Aurenye. Enquête sur les droits du Mont dans les îles.

1314. — Valor Prioratus de Vallia an. 1314 : carrugata de Corbinoys 6 lib., carrugata de Pleno monte...

1316. — Charte d'Othes de Gransson : « Il pardonne à Saint-Michel diverses amendes encourues à Gernese et à Gerse, c'est assavoir pour ce que Thomas Anquetil avoit esteit batu à la rousse mare et pour 1 mast qui avoyt estez menez au Wale, etc. »

1317. — Lettre d'Edouard, roi d'Angleterre, au gouverneur de Jersey pour donner droit à la réclamation faite par l'abbé du Mont pour une terre de trois charrues en Saint-Clément, donnée par « Rob. de Solivo, miles Rob. ducis Normanniæ. »

En 1322, supplique de l'abbé du Mont au roi d'Angleterre pour faire rendre la terre de Pierre le Moigne que le duc Robert donna à l'abbaye.

En 1324, les moines achetèrent trois cent neuf porcs, dont quatre-vingt-huit à Matignon : « Pro 88 porchis emptis apud Matignon. »

Lettre de Charles IV, dit Le Bel, en 1326, au bailli du Cotentin... « Scio quod religiosi viri monasterii S. Michaelis in periculo maris monstraverunt quod tu, pretextu cujusdam commissionis per nos de capiendis Englicis tibi facte, omnia bona in prioratu S. Germani supra rippariam que dicitur E., qui prioratus est de membris monasterii predicti, existencia, eo solum quod prior dicti prioratus natus fuit in insula Gersoy que in potestate Regis Anglie existit, licet dicta insula sit de diocesi Constanciensi, cepisti, mandamus manum nostram a dictis bonis amoveri faciens ipsa bona eisdem religiosis reddi facias...

1327. — Joh. Ogero de Octritonia..... Mandamus vos rogantes quatenùs plus quod poteritis nobis pecuniam trans-

mittatis scientes pro certo quod a tempore fundacionis abbatie tot oppressiones et dampna nuper evenerunt... præterea recolatis de prioratu nostro de S. Clementi in insula Gersoii. — 1329. Frater Joh., humilis abbas S. M. a frater le Prevost suo ballivo in Gersoio : « Exultaverunt omnia interiora nostra cum vestrarum legimus seriem litterarum continentium quod prioratus noster (*sic*) de S. Clementi quo per malignitatem diu fuimus spoliati nunc in possessione pacifica dei gratia qui solus facit mirabilia perfruimur. Vobis honor et gloria super labore quem tanquam filius obedientiæ benevolus... subiistis. »

En 1328, l'abbé du Mont Saint-Michel, auquel appartenait le fief de Noirmont à Jersey, demandait à être mis en possession de l'église de Saint-Hélier, alors en construction, et qui fut terminée et consacrée seulement en 1341 (1).

En 1329, Inquisitio facta coram baillivo de Gersoio super jure prioris de S. Clementi. On lit dans un acte de cette année, sur ce même prieuré : « Sur lesquelles detenances plusors bones genz du pais dient que le roy nostre sire na pas grant droyt... »

1331. — Formes de suppliques au roi d'Angleterre pour obtenir main-levée des biens de l'abbaye séquestrés par le gardien des îles. — 1331. Pro contentione inter Priorem de Walo et parochianos ejusdem loci occasione decime pasneyorum.

1337. — Présentation de G. de Gaillard à l'église de N.D. du Châtel, par Thomas de Ferrières, gardien des îles.

1337. — Fut dressé un état des biens du monastère par l'ordre du pape Benoît. L'abbé Nicolas LeVitrier ou LeVerrier présenta cet état : « datum in nostro monasterio 1337. — On y lit : « Prioratus de Chauseio valet estimacione communi 50 l. et ibi solent duo monachi residere. »

(1) *Fœdera* de Rymer, année 1328.

1338. — Ordre fut donné aux religieux du Mont Saint-Michel d'envoyer deux novices à Caen pour y faire leurs études (1).

1347. — Lettre de Kauf, lieutenant des îles : « J'ai entendu que le priour de Lyhou, en lisle de Guernerie, aet accoutume de prendre par la main don Priour dou Vale en ladite ysle 15 l., pour ayder à soutenir son vivre, lequel m'est advis est trop petit. »

1355.—Lettre de G. Hastein, baillif de Gersey, jugement sur procès entre le prieur de Saint-Clément et Richart le Camiz pour 6 cabots de froment de rente en Saint-Martin-le-Viel.

Donation faite, en 1358, par Charles, duc de Normandie, à l'abbaye du Mont Saint-Michel (2).

1361. — Carta Edwardi regis de espeskariis per custodem insularum seisitis, pour laisser le Mont « in possessione espeskarie congrorum et custumarum makerellorum de hominibus et tenentibus suis in insula de Guernerie. »

1361. — Charte d'Edouard, qui charge l'abbé de la Luzerne de recevoir le serment de fidélité de l'abbé du Mont. Le serment est ainsi conçu, et fut prêté en 1364 par Geoffroy : « Ego Gauf. humilis abbas monasterii S. M. juro fidelis esse illustrissimo domino meo Edwardo.... tam in Anglia quam in insula de Guerneseyo et Gerseyo. »

1364. — Lettre du Baillif et Jurés de Guern par laquelle le droit de S. M. « au quart de verecs amenez jouste le chatel Cernet » est reconnu.

1364. — Littera ad faciendum attornatos S. M. in regno Anglie : Illustrissimo regi Edwardo vester humilis Capella-

---

(1) Hippeau, *Hist. de St-Etienne*, p. 104.

(2) Titre de charte, Bibliot. de l'Ecole des Chartes, janvier 1857, p. 302.

nus abbas de Lucerna in Normannia. Il propose de faire nommer des procureurs qui représentent les intérêts de l'abbaye du Mont, en Angleterre : « 1365. — Sachent que nous, abbé et couvent du M. S. M., avons ordonné Denis Le Marchant, nostre seneschal de nostre terre de Valle en Lile de Guernesie. »

1368. — Compositio inter abbatem Montis et parrochianos de Vallia pro reparacione ecclesie.

1368. — Compositio inter abbatem Montis et parrochianos nostre ecclie de Vallia (ou Sainte-Marie-de-Castello), cum quadam concessione » Datum in capitulo sub impressione *magni sigilli nostri.*

En 1380 et en 1382, l'abbé du Mont Saint-Michel s'excuse de ne pouvoir aller au synode et à la procession de Saint-André, à cause de la crainte des ennemis (1).

1423. — « Aide de 80,000 l. ordonnez presentement estre mis sus pour le paiement des soudoyers ordonnés pour la garde, sceurte et deffense d'icelui, pour subjuguer les places du Mont Saint-Michel et d'Ivry, entretenir justice et extirper les briganz (2). »

Pour le siége du Mont Saint-Michel, en 1424, et pour compléter la liste des noms de ses défenseurs, conservée par D. Huynes, il faut consulter un document manuscrit : « Le Mont Saint-Michel, défendu par cent dix-neuf gentilshommes, 1424, avec la liste des noms (3). »

« Le 12 mai 1425, Robert, abbé du Mont Saint-Michel, étant à Coutances, en sa qualité de commissaire du Roi en la Basse-Marche de Normandie, pour le recouvrement du Mont Saint-Michel, manda à Pierre Sureau, receveur-

---

(1) *Formulaire du M. S. M.*, p. 21 et 49.

(2) Reg. de la Cour des Comptes.

(3) *Trésor des Chartes*, fonds des Blancs-Manteaux, fol. 127 à 131, n° 4,340, t. 48.

général de Normandie, que Nicolas Bourdet, chevalier, bailli du Cotentin et capitaine de la bastille d'Ardevon, pour assiéger par terre la place du Mont Saint-Michel, avait été dernièrement fait prisonnier par l'ennemi (1). »

Antoine Halley, dans ses *Epigrammes*, célèbre cette virginité du Mont Saint-Michel, qui ne fut jamais pris par l'étranger, et il en décrit le site :

« Mons virgo est unde infernum Deus arcuit hostem (2). »

EPIGRAMMA LAUREATUM.

Cladibus ægra suis famulas submiserat Anglo
Neustria cervices.....
Mons super unus erat. Transcendit nubila vertex
Arduus, œquoreas pes saxeus inter arenas
Jam nudus jam cinctus aquis reditumque fugamque
Tethyos alternæ frangit. Pendentia tecta
In gyrum efficiunt urbem : stat culmine dives
Cœnobium templumque ingens.

Une ordonnance de 1425, de Charles VII, reconnut le service des Malouins à secourir le Mont Saint-Michel, et déclara que « les Malouins ont mis sus armé, freté et avitaillé certaine bonne quantité de navires gros et menuz ; puis liberallement de leur franche volonté et à leurs propres coutz et dépens, sont montez auxdits navires en bien grand nombre d'eux et allez avec Louis d'Estouteville faire lever le siège que tenaient nos ennemis, les Anglais, devant le Mont Saint-Michel, à grand puissance de navires et de gens d'armes et de traict, en quoi ils ont grandement défrayé du cousté du leur. »

Le roi de France avait établi ses monnayeurs au Mont, et il y fixa le siège de son Bailli du Cotentin, ce qui est établi par les lettres qu'en 1447, il adressa à son Bailli du Cotentin, lettres de rémission accordées à G. Barbei, se

(1) L. Delisle, *Mém. sur les Baillis du Cotentin*, Antiq. n. 19e v.
(2) Art. d'E. de B. *J. d'A.*

trouvant alors au Mont Saint-Michel, sous le sire d'Estouteville ; il avait tué Raoulet Fontaine, ancien partisan des Anglais, qui avait quitté leur parti après la prise de Granville et avait loyalement servi les Français, surtout à Tombelaine. En août 1449, Charles VII accorda des lettres de grace à André Béliart, « prisonnier, à present detenu es prisons de nostre Bailli de Constantin, au Mont Saint-Michel, etc. (1). »

1427. — « L'angelot d'argent doré qui supporte les deux épines de la couronne de N. S., fut donné par un prieur. L'image d'argent doré de S. Hélène, qui tient une pièce de la vraie croix, fut donné par le même » (2).

« L'an 1427, les seigneurs défenseurs du Mont firent mettre leurs noms avec leurs armoiries dans une muraille de la chapelle Saint-Sauveur, et les firent registrer en un parchemin (3). »

1429, 4 avril. — Montre des gens de guerre ordonnés au comte de Suffolk et de Dreux pour faire guerre aux ennemis du roy estans à Montmorel, Montaudin, Mont Saint-Michel, et ailleurs en paiis d'Avranchin (4).

« Vers l'an 1430, l'abbé du Mont Saint-Michel avait fondé à Caen, en face de Saint-Etienne-le-Vieux, un hôtel ou manoir *(manerium)*, destiné à loger les religieux et les pèlerins du Mont, à leur passage en cette ville. Il y établit en même temps une école, qui, jusqu'à la fin du xv^e^ siècle, porta le nom modeste de *Pédagogie*. Mais, en 1507, nous la voyons pour la première fois désignée sous le nom de collége du Mont : « Famatissimæ domûs de Monte collegialis (5). »

---

(1) L. Delisle. *Mém. sur les Baillis du Cotentin.*
(2) D. Le Roy.
(3) D. Le Roy.
(4) *Reg. de la Cour des Comptes.*
(5) L. Paiseux. V. les *Or.* de Huet, continuées par Delarue. Bibl. de Caen.

L'abbaye du Mont Saint-Michel vendit ce collége en 1579 (1).

Traité pour la défense du Mont Saint-Michel en 1440. — « Ensuivent les articles sur lesquels les religieux du Mont Saint-Michel requiérent estre pourveu par M. le comte d'Aubmale et M. le Régent... pour la seurté de la forteresce abbaye et ville dudit lieu, affin que lesdits religieux puissent faire le divin service en lour abbaye de nuit et de jour... (2). »

1448. — Littera missa Priori de Lihou quod veniat ad obedientiam exhibendam.

26 mars 1470. — Louis XI fait donner : « un ducat à cinq enfants pellerins allans à Saint-Michel estans sur le chemin devant sainte Katherine (3). » Il existe un proverbe sur les pèlerins mendiants allant au Mont Saint-Michel : « Les petits gueux vont à Saint-Michel et les grands à Saint-Jacques (4). »

C'est vers le commencement du XVI^e^ siècle que nous placerions un livre des origines de l'imprimerie, relatif au Mont Saint-Michel, « *Testament de Jenin de Lesche*, qui s'en va au Mont Saint-Michel, » commençant par ces mots : « Et premièrement... » et au dernier folio recto : « Fait par mestre Jenin de Lesche. »

Dans un Cartulaire, de la bibliothèque de Bayeux, des biens que possédait le Mont Saint-Michel, dans le diocèse de Bayeux, rédigé dans la première moitié du XV^e^ siècle, se trouve l'acte d'acquisition du 6 septembre 1443 par Robert Jolivet, abbé du monastère « d'un hôtel ou manoir assis sur la chaussée de Bretteville, avec ses dépendances,

---

(1) V. *Rev. de Caen*, août 1845.

(2) Voir ce long document tiré des Archives de la Manche. *Mém. de la Soc. des Ant. de Norm.*, XV^e^ volume, p. 212.

(3) Archives de l'Empire.

(4) *Blason pop. de Norm.*, t. II, p. 62.

pour la somme de 425 l. tournois. » - A la date de 1375, Denise, veuve de Robert Vimont, de la paroisse de Sepvans, donne au monastère un manoir, avec jardin et dépendances, à Caen, paroisse de Saint-Etienne-le-Vieux, devant l'église, plus tard le Collége des Jésuites, le lieu qui depuis a été occupé par les bureaux de la Préfecture. Le dernier acte de ce Cartulaire est une énumération des terres sur lesquelles le curé ou recteur de Bretteville a droit de percevoir la dîme.

1426.— Accord fait, pour la construction de la grosse tour (dit M. d'Anisy), au Mont Saint-Michel en 1426. Louis d'Estouteville, capitaine, pour le Roy, des abbayes, ville et forteresce du Mont Saint-Michel... comme pour l'emparement, fortification de ceste place, ayons fait faire aulcunes œuvres et de présent entrepris à faire édifier une manière de tour ronde avecque une huisserie en icelle pour yssir hors quant mestier seroit en l'endroit et issue des maisons qui furent feu Jamet le Gay là où encore est une parte ou pavage aultrefois faite par icelluy Jamet, et les religieux soyent venus là où nous estions en faisant ladicte œuvre commencer qui nous ayent signifié que toutes les grèves et pates (ou pavements) hors la ligne des maisons sont l'héritage dudit moustier... affin que la dicte edifficatiou entreprise pour la nécessité de la guerre ne puisse acquérir aulcun droit contraire à leurs droitures et privilèges... Ne voulons que édifice ou chose nouvelle que nous façons pour raison de guerre porte préjudice auxdits religieux pour le temps à venir, leur en avons donné ces présentes lettres scellées de notre propre sceau... Ce fut fait audit lieu du Mont Saint-Michel, l'an mil quatre cent vingt-six (1).

Il s'agit sans doute de la tour Gabrielle, dont on doit désormais reculer à cette date la fondation.

---

(1) *Mém. des Ant. de Norm.*, xv^e^ vol., p. 214.

15 avril. — L'année 1526 est remarquable par le voyage du doyen et des chanoines de Bayeux, qui allèrent au Mont reprendre les reliques, argenteries, ornements et papiers qu'ils y avaient déposés au commencement de la guerre des Anglais dans notre province. La même chose arriva en 1596, le 2 novembre, à l'évêque et aux chanoines d'Avranches, auxquels les religieux remirent ce qu'ils avaient déposé entre leurs mains.

1532. — Acte de notaire : « Jacobus Fournier, religiosus monasterii S. M., sua sponte, non dolo, metu, fraude nec aliqua sinistra machinatione circumventus, ex ejus certa scientia libera et bene deliberata voluntate dedit in manibus Dni. J. le Veneur omne jus, causam et auctoritatem quam habet is in Prioratu B. Mariæ de Lyhou in insulis de Gerseyo aut Guerneseyo intra marinis existente. Ego notarius J. de la Fosse presbyter venerabili meo fratri Joh. Messent priori claustrali monasterii montis significavi qui michi sub istis aut consimilibus verbis in galico respondit : Mons le notaire vous men bailleres la coppie pour et affin de la communiquer et envoier a Mons qui est absent de cyens pour y pourveoir et au parsus me gardere de mesprendre. »

En 1555, les abbés et religieux du Mont rendirent aveu de leur baronnie de Saint-Pair, qu'ils tenaient du roi. Cet acte, qui fut reçu par le baillage royal du Cotentin, nous apprend qu'Annoville, Lingréville et Régnéville avaient pour suzerain l'abbé du Mont.

« En 1576, la duchesse de Bourbon conduisit au Mont ses sept enfants et une suite nombreuse (1).

« L'abbé y reçut l'évêque d'Angers, en 1578 (2). »

1591.—C'est à la déconfiture des soldats de Montgommery

(1) Mss. de M. Desmons.
(2) Ibid.

que fait allusion une note écrite de la main même du président Groulart : « Si on eust laissé faire la justice, le massacre avenu au Mont Saint-Michel, le dernier de septembre 1591, ne feust arrivé. » Allusion à Varin-Coupigny, dont la *rescousse* avait indigné le Parlement (1).

La tentative de Montgommery fut racontée dans un livre ligueur du temps, de la Bibl. Impériale (2) : « La deffaicte des troupes du mareschal de Montmorency, en Dauphiné, par M. de Vinces, très-affectionné à la Sainte-Union. Ensemble la trahison descouverte de Montgommery, au Mont Saint-Michel » (16 oct.) (3).

En 1604, parut l'ouvrage de Fr. Feuardent : Histoire de la fondation de l'église et abbaye du Mont Saint-Michel au péril de la mer, et des miracles, reliques et indulgences données en icelle. Le tout recueilly des archives dudit lieu ; Constances, 1604, petit in-12. Elle fut réduite sous ce titre : *Hist. abrégée du Mont Saint-Michel*, in-12, s. d., avec une liste des reliques.

Ensuite l'*Histoire de la fondation et abbaye du Mont Saint-Michel*, Avranches, s. d. petit in-12. *Dito*, Avranches, Le Court, in-8°, 1818 ; *dito*, édition augmentée d'un avertissement aux dévots pèlerins, Aimé Tribouillard, 1827, in-18.

L'histoire du Mont Saint-Michel, du P. Feuardent, a été traduite en italien : « Storia della fondazione della chiesa e badia del Monte di S. Michele in Francia, Napoli, 1620, in-8°. »

M. Desmons dit que M. de Guise, qui était abbé en 1627, « dépensait 1,200 écus (4). »

---

(1) V. Floquet. *Hist. du Parl.*, III, 590.
(2) *Catalogue*, t. 1er, p. 347. Henri IV.
(3) Paris, H. Velu, s. d. in-8°.
(4) Mss. de Coutances.

En 1621 parut un livre qui est une satire « ingénieuse et vive, » et qui est intitulé : « Méditations de l'hermite Valerian, traduites de bon normand en vieux gaulois, par un pélerin du Mont Saint-Michel, en faveur de tous bons François. (S. l. in-8° de 140 p.)

1624. — En cette année, le duc de Nevers vint au Mont faire présent d'un magnifique tableau de saint Michel (1).

1630.— Le prieur dom Bède de Fiesque répara aussi les altérations que le temps et l'humidité avaient produites dans le tableau des chevaliers du grand siège: « Les noms furent renouvelez par les religieux avec environ quinze ou seize armoiries qui paraissaient encore, l'an 1630, au mesme endroit où ils estoient, sçavoir sur la muraille de la croisée de l'église, vers le midy, devant la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié (2). »

L'an 1630 fut remarquable par le pèlerinage de trois cents personnes de Lisieux, qui s'y rendirent ensemble (3).

En 1636 fut nommé prieur dom L. Jevardac, et en 1642 dom L. Huillard.

Le P. Le Roy rapporte comme une chose remarquable que les soldats de la garnison, faisant la ronde pendant la nuit en partant du petit corps de garde, en 1646, entendirent des bruits effroyables sans qu'on ait jamais su ce que ce pouvait être (4). C'était alors que dom Rateau était prieur.

En 1654, il y avait trente religieux, dit l'abbé de Saint-Martin, dont nous allons citer le pèlerinage.

En 1654, eut lieu le dernier pèlerinage important : il a été relaté dans un opuscule rare, attribué au fameux abbé Michel de Saint-Martin, de risible mémoire, réimprimé par M. G. Mancel à la fin du *Journal d'un Bour-*

(1) Blondel, 76.
(2) Dom Huynes.
(3) Mss. de M. Desmons.
(4) Mss. de M. Desmons.

geois de Caen (1); en voici le titre : « Le voyage fait au Mont Saint-Michel par la confrérie de l'église Saint-Pierre de Caen, avec vingt-deux ecclésiastiques et plusieurs habitants des autres paroisses, dont M. Pierre de Rosivignan, fils aisné de M. de Chamboy, gouverneur de la ville et château de Caen, estoit le capitaine. » J'y note les canons au Mont Saint-Michel : « On tira à nostre arrivée au chasteau tous les canons... A nostre sortie du Mont, l'on tira les canons... les deux cisternes qui reçoivent la pluye du ciel, l'une est de 800 tonneaux et l'autre de 1,200... les habitants du lieu qui, presque tous, sont hostelliers ou vendeurs de chapelets et de coquilles. L'on y voit encore un grand moulin, que des chevaux font moudre... En considération de M. de Chamboy, on ne fouilla personne et laissa-t-on porter l'épée à nostre capitaine et à ses officiers, ce qui ne s'accorde presque jamais. »

Dans le Cartulaire du Mont Saint-Michel de la Bibliothèque de Bayeux, on trouve un procès-verbal rédigé en 1661 par M. André Le Bidois, de la paroisse de Beaufficel, diocèse d'Avranches, prêtre, docteur en médecine de l'Université de Caen et curé de la paroisse de Bretteville-sur-Odon, dépendant de l'abbaye du Mont Saint-Michel, pour constater qu'il a fait ériger et construire un presbytère dans cette paroisse, suivant la donation de la place faite aux curé et paroissiens par haut et puissant seigneur messire Jacques de Souvré, chevalier, grand hospitalier de l'ordre de Saint-Jean de Hierusalem, ambassadeur d'icelui près la personne du Roy, et abbé commendataire de l'abbaye du Mont Saint-Michel au péril de la mer, du 2 mai 1657, approuvé par acte capitulaire des religieux de la même année, à la charge de mettre les armes de ladite abbaye sur la porte de ce presbytère.

---

(1) Page 422.

C'est sous Dom Moynet que fut faite la copie de la liste d'armes du Mont, pour une descendante d'un des chevaliers, E. Aubert, en 1661, signée Dom Augustin Moynet, « prieur indigne » (1).

« L'an 1664, on a fait de nouveau repeindre les noms et quinze ou seize armoiries des gentilshommes (2); mais cela n'a pas bien réussi, à cause de l'humidité de la muraille. Nous sommes sur le point de les faire remettre, en leur premier lustre, sur un quadre de bois ou de toile, quand il plaira à ceux qui descendent de ces nobles familles de nous en témoigner leur désir (3). » C'était sous le priorat de Dom Mayeul Hazon.

Sous l'abbé Etienne Texier de Hautefeuille fut rédigé un titre intitulé : « Revenu temporel de la royale abbaye du Mont Saint-Michel au péril de la mer, que baillent messire Estienne Texier d'Authefeuille, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, bailly, ambassadeur extraordinaire d'iceluy auprès de Sa Majesté, abbé commendataire et les religieux, prieur et couvent de ladite abbaye, tant de ce qui appartient à la manse abbatiale qu'à la manse conventuelle, offices claustraux, etc. » Nous tenons notre moutier sous le nom et protection du grand Saint-Michel Archange. Il est bâti sur la cîme dudit lieu et se consiste en une grande église, cloistres, dortoirs, réfectoire, sales et autres lieux réguliers et maison abbatiale, au bout de laquelle nous y avons un appartement dont nous laissons la jouissance aux gouverneurs, leurs officiers et soldats, lorsqu'ils nous sont envoyés par le Roi pour des raisons particulières, ce qui se fait toujours sans nous préjudicier ni donner aucune atteinte à la possession en laquelle nous sommes de temps immémorial d'être seul

(1) V. cette liste, *Avranchin monum. et hist.*, t. II, p. 383 et suiv.
(2) Voir ann. 1630.
(3) D. Huynes.

capitaine gouverneur de la ville forteresse et chasteau dudit Mont. Pour cet effet, nous avons trois soldats, que nous gageons en qualité de portiers, qui, après nous avoir fait serment d'être fidèles au Roi et de veiller à la conservation de notre moutier, viennent chaque soir prendre de nous les clefs, pour en fermer les portes du chasteau ; ensuite nous rapportent lesdites clefs, que nous conservons jusqu'au lendemain, qu'ils les reviennent prendre pour ouvrir la porte, en présence et conjointement de soldat slors en faction, et où il arriverait, comme dit est, qu'il plût au roy nous donner un gouverneur autre que nous, pour lors nous garderions la moitié de toutes les clefs, qui nous seraient apportées par nosdits portiers, le tout pour l'intérêt du roy et le nôtre en particulier, étant vrai que ladite forteresse et chasteau ne sont précisément que nosdits moutiers, et c'est en ces mêmes qualités de commandeurs et seigneurs fonciers de la ville du Mont Saint-Michel que nous y faisons faire tout service militaire par nos hommes, qui en sont les habitants et francs bourgeois, et afin que tout se fasse dans l'ordre, nous y avons un sergent-major, qui leur fait faire la garde accoutumée et se charge des clefs de la porte de ladite ville, qu'il remet entre nos mains, lorsqu'il en est par nous requis. »

Une petite charte, communiquée par M. l'abbé Pigeon, donne le nom d'un prieur, Julien Doyte, dans la présentation du prêtre Jean d'Ardevon.

En 1696 vinrent faire des recherches au Mont Saint-Michel les collaborateurs de Dom Lobineau à l'*Histoire de Bretagne*. Leur voyage figure dans les dépenses présentées aux Etats de Bretagne pour cette histoire : « Pour le voyage du P. Gallois et du P. Brient au Mont Saint-Michel, Dol et les environs, pendant quatre mois, 150 livres (1). »

(1) Bulletin des Comités, 1854.

Un nommé Chavigny avait écrit contre l'archevêque de Rheims, Charles-Maurice Le Tellier, un grossier libelle, sous le titre de *cochon mitré*. Pour échapper aux poursuites, il se réfugia en Hollande, où il se fit gazetier. Mais, attiré sur la frontière, il fut arrêté et on le conduisit au Mont Saint-Michel. Il y vécut trente ans, dans une cage de fer, de quatre pieds de large sur huit de haut. La rigueur du châtiment donne au libelle de Chavigny, fort méprisable d'ailleurs, une place dans l'histoire des excès de la justice arbitraire. C'est ce qui pourrait justifier le prix élevé que les bibliophiles attachent aux exemplaires, presque introuvables, du *Cochon mitré*. In-16, 1689, sans nom de lieu ; pour frontispice, un porc coiffé de la mître épiscopale, et tenant la crosse (1). Henri Martin met l'incarcération de Chavigny au Mont dans la cage de fer vers 1694 (2); c'était sous le prieur Dom Jean Lorsie.

Il y a une *Histoire de la Captivité de Dubourg,* par Verusmor ; mais M. E. de Beaurepaire a rétabli la vérité sur ce personnage, d'après des documents judiciaires, desquels il résulte que, s'il méritait peu d'intérêt, on dépassa envers cet homme les limites du châtiment (3).

Le *Bourgeois de Caen* dit, dans son *journal,* de 1715 : « Vingt jeunes gens de Vaucelles sont partis en pélerinage au Mont Saint-Michel. — Une autre troupe de jeunes gens, montés sur des chevaux, sont partis pour aller en pélerinage au Mont. Ils sont allés, à leur retour, au château de Caen, pour y saluer M. le major, qui leur fit mauvaise réception, ayant traité ceux qui avaient été de pied avant eux au Mont Saint-Michel de *gueux*. Il y avait deux compagnies de Vaucelles et une de Saint-Jean, dont les trois rois

(1) *Mag. pitt.* Mars, 1849.
(2) *Hist. de Fr.*, t. XVI, p. 227.
(3) V. son ouvrage sur la captivité de Dubourg, Caen, 1860.

du pèlerinage avaient chacun une couronne d'argent. » (1)

« Au XVIIIe siècle, le Mont n'était plus guère fréquenté que par les jeunes gens de basse naissance (2). »

En 1699, Ph. de France, duc d'Orléans, frère unique de Louis XIV, vint, de son camp de Pontorson, le 27 juillet, visiter le Mont Saint-Michel, avec une suite nombreuse de généraux (3).

« 1769. — Enquête sur un projet d'endiguement des grèves du Mont Saint-Michel (4). »

En 1769, le cardinal de la Rochefoucault, archevêque de Rouen, et les évêques d'Avranches et de Coutances visitèrent ensemble le Mont Saint-Michel, le 9 juillet; après la messe, ils déposèrent leurs offrandes et leurs prières au pied de l'autel (5).

« Sous Louis XIV, dit M. Baude, une sorte de maison de correction, pour les fils de famille dont les écarts troublaient la société, fut annexée à l'abbaye, et, si les orages du cœur humain se calment dans la solitude, aucun lieu ne convenait mieux à cette destination que le Mont Saint-Michel. Nulle part les bruits du monde n'arrivent plus affaiblis, nulle part le spectacle des grandeurs de la création ne rappelle plus fortement l'homme vers Dieu (6). »

En 1774 fut publié un ouvrage intitulé : *Essai sur les marées, où l'on traite de leurs effets aux grèves du Mont Saint-Michel.* C'est un essai sur le dessèchement de la baie à l'aide d'une digue ou plutôt contre ce projet, conçu par la Hogue de Quinette. Il renferme un rapport à l'Académie des Sciences, qu'avait consultée le procureur de

---

(1) *Journal d'un Bourgeois de Caen*, à la fin.
(2) Max. Raoul, p. 222.
(3) Blondel, p. 77.
(4) *Rég. de la Cour des Comptes.*
(5) Blondel, p. 78.
(6) *Rev. des Deux-M.*, 1851.

Bretagne. Il est rédigé par Cassini, Bossut et Le Monnier, rapporteur, 1770, surtout en vue de la conservation des digues de Bretagne.

L'abbé Chauvelin fut déporté au Mont Saint-Michel, à la suite du conflit qui s'éleva entre le parlement et le clergé. « Un appartement lui fut préparé dans le logis abbatial, où sa table était servie avec la délicatesse que permettaient les approvisionnements de la communauté et les ressources du pays (1). »

« La détention de M. de Cavincourt, qui y fut exilé par lettre de cachet, à la suite des troubles qui agitèrent les Etats de Bretagne, en 1752, y fut également entourée d'égards. » M. le marquis de Renon, dont les débordements étaient allés jusqu'aux limites de la folie, y fut enfermé, en 1785. Un monsieur d'Assonville, adroit ferrailleur, y fut enfermé peu après (2). »

« Une chaise de poste y déposa, le 11 mars 1787, un noble financier, qu'une lettre de cachet déroba à la répression de la justice; c'était M. Baudart de Saint-James, trésorier de la marine..... Quelques vieillards citent encore avec respect les noms de M. Sabatier de Castre, qui, comme membre du Parlement, s'associa, ainsi que M. Fresteau de Saint-Just, aux protestations que, dans la séance royale du 19 novembre 1787, le duc d'Orléans déposa aux pieds du roi : « Sans le vouloir et sans le savoir, dit M. Duval d'Espremesnil, Votre Majesté a peut-être signé l'arrêt de sa mort, en lui donnant pour demeure un rocher, battu des flots de la mer, et entouré d'un mauvais air (3). »

Acte de 1776 : Par devant le Pot d'Anteuil et son collègue, notaires à Paris, Dom Charles Estienne de la Passeiz,

---

(1) F. Girard, p. 7. *Hist. du M. St-Michel, comme prison d'Etat.*
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

prieur commandant de l'abbaye du Mont Saint-Michel, vendit à Ch. Philippe, comte d'Artois, toutes les grèves généralement quelconques, appelées les grèves du Mont Saint-Michel, pour une rente annuelle d'un sol par arpent, à payer à la mense conventuelle. — Une des raisons de cette vente fut que les facultés des Religieux ne leur permettaient pas de faire exécuter tous les travaux nécessaires pour donner à ces grèves la valeur dont elles sont susceptibles, et qui, en procurant leur bien particulier, serait un avantage aussi grand pour la province et pour le gouvernement, mais qu'une semblable entreprise n'appartenait qu'à un grand prince, qui pouvait réunir toutes les ressources qu'elle exige (1). »

M. F. Girard dit que ce fut à l'insçu de leur abbé, M. de Montmorency, que les religieux du Mont offrirent à la patrie, par une délibération canonique, 158 marcs d'orfévrerie, et que le prieur vint, à la fin de 1789, faire part au conseil national d'Avranches de cette résolution; nous croyons qu'à cette date l'abbé était démissionnaire.

En effet, M. de Montmorency, cardinal-évêque de Metz et grand aumônier, nommé abbé au mois d'avril 1788, se démit après quelques mois (2). » Le prieur d'alors était Dom François Maurice, député du baillage de Coutances.

« Le prieur Dom Ganat et Dom Aurore, sous-prieur, ouvrirent les portes de ces froides demeures à un nombre considérable de citoyens, qui se rendirent sur cette montagne, pour annoncer aux habitants les glorieux évènements que le 14 juillet 1789 avait vu éclater dans Paris. Une seule de ces cellules de détention renfermait un captif enchaîné, c'était un fou furieux, un sieur Barreau. Les autres prisonniers, autant que la mémoire des plus anciens habitants du

(1) M. Ch. de Beaurepaire, Cahier de notes sur Savigny.
(2) A la fin du Ms. de Th. Le Roy.

Mont a pu en conserver le souvenir, étaient MM. Villeneuve, Lukitz, Stapleton, Ogilvie, etc. Quelque temps auparavant, un officier suisse, M. Swartz, ne pouvant supporter plus longtemps le fardeau de cette vie d'isolement, s'était brisé la tête d'un coup de bouteille. M. le comte d'Expartès, à qui une lettre de cachet avait fixé la ville pour résidence, habitait, avec sa femme et sa fille, jeune personne d'une remarquable beauté, la partie des fortifications connue sous le nom de Tour-Roi (1). »

M. Gautier, de Dol, a retrouvé l'abjuration de Dom Carton : « Je renonce aux fonctions de prêtre. Si les rebelles de la Vendée ne me les eussent enlevées, j'aurais fait remise de mes lettres de prêtrise. »

« Le monastère servait non-seulement de prison d'Etat, mais c'était aussi comme une prison pour certains religieux, dont la vie n'était pas édifiante. Au moment de la révolution, il y avait vingt religieux, dont plusieurs y avaient été relégués, en punition de leur inconduite, peu conforme à l'état saint qu'ils avaient embrassé, et auxquels il n'était pas permis de dire la messe (2). »

En 1796, un télégraphe fut établi sur la tour de l'abbaye.

En 1811, on envoya au Mont « trois généraux russes et d'autres prisonniers de guerre (3). » Quand la Restauration leur ouvrit les portes de leur prison, que ces studieux enfants du Nord, slaves et germains, avaient métamorphosée, dans leur enseignement mutuel, en école et en université, la jeunesse royaliste d'Avranches, dont faisait partie M. de Clinchamp, plus tard historien de ce monument, s'y rendit à cheval, pour les accompagner à Avranches, où ils furent accueillis par des fêtes, et où leur courtoisie et leur maniement parfait de la langue française firent une grande sensation.

(1) V. *le M. S. M. comme prison d'Etat*, par M. F. Girard.
(2) Ms. de M. Desmons.
(3) F. Girard, *ibid.*

En 1817, le 6 mars, « la grande marée de l'équinoxe s'éleva de quinze pieds plus haut que d'ordinaire. Poussée par des vents d'est impétueux, la mer s'élança à grands flots bien au-dessus de ses digues, entraînant arbres, étables et troupeaux, rompit les digues de Dol (1). »

En 1819, le duc d'Aumont, visitant les places de sa division militaire, vint d'Avranches voir ce lieu célèbre, au milieu d'une nombreuse suite d'officiers de la garde nationale (2).

« Chacun prend dans sa sphère ses termes d'appréciation. Pendant un séjour que fit en 1828, à Avranches, Madame la Dauphine, l'aumônier du Mont Saint-Michel ne manqua jamais de lui donner le titre de marquise, parce qu'il en connaissait une dans le pays, qui lui faisait l'effet d'être la plus grande dame de France. La princesse se retourna vers moi et me dit : Je crois qu'il m'appelle madame la Marquise. — Je le crois aussi, Madame, lui répondis-je. Il persista ; il est vrai que nous ne l'avertîmes pas, tant la Dauphine trouvait l'idée divertissante (3). »

Pour l'histoire littéraire du Mont Saint-Michel et son histoire politique sous le gouvernement de Juillet, nous avons l'indication de quelques poésies écloses alors sous les verroux.

Nous connaissons un recueil de chansons, dont le titre fait supposer un recueil antérieur : « Victor Basière. *Nouveau Chansonnier des Républicains du Mont Saint-Michel.* » Paris, Dupont, 1834, in-12, de douze pages.

Départ d'un Républicain pour la prison du Mont Saint-Michel ; traitement qu'on y fait éprouver aux détenus ; détails concernant leur captivité ; lettres adressées à leurs

(1) Blondel, p. 100.
(2) Blondel, p. 78.
(3) *Souvenirs de France et d'Italie,* par M. d'Estourmel, p. 512.

parents par les détenus républicains du Mont Saint-Michel. Paris, Mie, 1833, in-folio, avec image.

Les Détenus politiques au Mont Saint-Michel. Paris, chez les éditeurs de l'*Hist. de France* d'Anquetil, 1843, in-8°.

Dix ans de prison au Mont Saint-Michel et à Doullens, par Martin Bernard, in-18. Pagnerre, Paris.

Le grand incendie de 1834 donna lieu à un petit livre, l'*Incendie du Mont Saint-Michel,* (en vers) par Abel Le Blant (Paris, imp. de Dupont, 1835, in-8°, de huit pages). — Le détenu Colombat raconta aussi cet évènement et son évasion, sous ce titre : *Souvenirs d'un prisonnier d'Etat. Incendie du Mont Saint-Michel et évasion d'Ed. Colombat.* Caen, Hardel, 1843, in-8°, de seize pages.

La sympathie a inspiré à l'auteur d'un volume de poésies, *les Plaines et la Mer,* M. Caillaux, un chant, intitulé *les Captifs en vue du Mont Saint-Michel,* d'où nous tirons quelques vers, qui se rattachent plus directement à la montagne :

> **Seul, au sommet d'un roc, suspendu sur la grève,**
> **Où les ombres du soir descendaient lentement,**
> **Je sentais mes pensers, absorbés par le rêve,**
> **S'élancer indécis et bondir vaguement...**
> **J'eus le temps d'entrevoir la vague se briser**
> **Au pied de vieux récifs, dont les crêtes fidèles**
> **Portaient un noir faisceau de hautes citadelles...**
> **C'est ainsi que courait ma pensée, agrandie**
> **A l'aspect de ce Mont, qu'emprisonne un long mur.**
> *(Les Plaines et la Mer.)*

Il n'est personne qui, en venant de visiter le Mont, surtout depuis les remarquables restaurations qu'on vient d'y faire, ne s'écrie qu'il faut que cette illustre abbaye cesse d'être une prison. A cette idée un écrivain distingué ajoute celle d'une destination : « Les Anglais ont l'abbaye de Westminster, où tous les souvenirs de leur chevalerie sont conservés; ils ont là leurs tombes de grands hommes, poètes ou héros... nous n'avons rien qui présente un carac-

tère aussi solennel que celui de Westminster. Le Mont Saint-Michel est fait, par son illustre passé, non moins que par sa situation exceptionnelle, pour combler cette lacune ; il est destiné, dans sa solitude et sa grandeur, à devenir, pour ce qui nous reste du moyen-âge, le véritable Panthéon de la France (1). »

A la bibliographie du Mont Saint-Michel, au cycle michelien, il faut ajouter quelques ouvrages :

1849. *Le Mont Saint-Michel*, par Blouet. Paris, imp. de Boulé, in-8°, de 286 p. *Bibliographie norm.*, par Frère, p. 115.

Notice par M. F. Vaultier sur le Mont Saint-Michel, à l'occasion de l'ouvrage de M. l'abbé Desroches, Caen, Pagny, 1839, in-8°. « C'est une très-bonne notice historique... », dit M. Mancel, dans sa Notice sur son auteur, *M. Frédéric Vaultier*, en tête des *Souvenirs de l'insurrection normande*, dite du fédéralisme, en 1793.

A. Carro. *Voyage chez les Celtes, ou de Paris au Mont Saint-Michel, par Carnac*, A. Durand, Paris, 1857, gr. in-8°, de 100 p.

Castel, *Mont St-Michel*, Bayeux, Le Méteyer, 1848, in-8°.

Rapport sur l'analyse chimique des sables de mer de la baie du Mont Saint-Michel, par M. Marchal, ingénieur des ponts-et-chaussées, 1840.

Les Anglais n'ont pas cessé non plus d'écrire sur un monument qui a beaucoup de points de contact avec leur histoire nationale.

Voici ce que dit un d'eux sur le Mont Saint-Michel : « You cannot help thinking that if there be an enchanter surviving in the nineteenth century, this must be his den (2). » — V. aussi le bel ouvrage anglais illustré du

(1) Hipp. Lucas.

(2) Odard. Sentimental Journey in Normandy, Bentley's magazine, t. XXII.

docteur Petit, où l'on trouve beaucoup de nos églises normandes et une judicieuse appréciation artistique de notre glorieux monument. — Une gravure du Mont sert de frontispice à l'ouvrage d'Aug. St-John, « *Journal of a residence in Normandy* (1). »

Une histoire de France, d'un inspecteur général de l'Université, M. Ozanneaux, renferme une description de l'abbaye, qu'il a bien voulu nous emprunter, en la faisant précéder d'un mot trop obligeant pour le livre : « La description suivante, que nous empruntons à un excellent ouvrage, composé par un membre de l'Université, servira d'explication à notre tableau : Sous le rapport monumental, etc. (2). »

C'est un excellent travail que le suivant, qui a été fait pour un concours ouvert par la Société d'Archéologie d'Avranches : *Etat ancien de la baie du Mont Saint-Michel,* dont l'auteur, M. Amédée de l'Espinasse, a été l'objet d'une notice dans l'*Ann. norm.*, année 1845. C'est un ouvrage dont nous adoptons la conclusion générale, c'est-à-dire que la baie du Mont Saint-Michel a toujours été dans son état actuel, sauf des modifications, peu profondes, apportées par la mer le long des côtes.

Mémoire sur les origines du Mont Saint-Michel, par Bizeul.

Observations sur les origines du Mont Saint-Michel et sur l'existence de la forêt de Sciscy, par Maury, in-8°. Extrait des *Mém. de la Soc. des Antiquaires de Fr.*

S'il reste encore quelque chose de l'ancien moulin à vent, il n'y a plus vestige du moulin à chevaux que vit le fameux abbé de Saint-Martin, à la fin du dernier siècle, et, d'après sa remarque, le moulin à vent ne fonctionnait plus.

---

(1) Edimbourg, 1831. (Constable.)
(2) *Hist. de France*, par Ozanneaux. t. II, p. 563.

« L'on y voit un grand moulin que des chevaux font moudre, ce qui est grandement commode aux religieux, n'y en ayant d'autre dans le Mont, et les habitants sont obligez de faire venir leur pain des lieux voisins. » V. *Le Voyage fait au Mont Saint-Michel* par la confrairie de l'église Saint-Pierre de Caen, avec vingt-deux ecclésiastiques et plusieurs habitants des autres paroisses, etc. Caen. (Claude Le Blanc), par l'abbé de St-Martin.

Dom Le Roy ne parle que du moulin à vent :

« Du costé de l'occident est la très-forte tour, nommée Gabrielle, sur laquelle les religieux y ont fait bastir un moulin à vent, pour le service de leur communauté. Le reste du rocher, du côté du septentrion, est inculte, en forme de garaine, où se nourrissent quantité de lapins (1). »

Le nom de la Pillette, donné à une tourelle par les Montois d'aujourd'hui, avait une autre forme au commencement du XVIIe siècle : Dom Huynes dit « la terrasse appelée le Jardin de la Pilaisse. »

Un voyageur, comparant Gibraltar au Mont Saint-Michel, donne la préférence à celui-ci : « La montagne de Gibraltar, escarpée, jaunâtre, assez longue, est bien moins perpendiculaire et, à mon avis, moins extraordinaire que le Mont Saint-Michel, qui peut, au besoin, servir de point de comparaison (2). »

Nous avons donné un spécimen du style monumental et brut de l'admirateur de la Merveille, M. Maud'huy; nous croyons avoir retrouvé l'étrange et vigoureux écrivain, dans le livre de l'*Insecte*, de Michelet, qui caractérise son style d'une façon pittoresque, mais qui prouverait qu'il est en progrès : « Autrefois il bâtissait avec d'énormes blocs; depuis, il a divisé les matériaux : Un homme de grès, de

(1) *Livre des curieuses recherches*. Ms. de la Bibl. de Cherbourg.

(2) Alexis de Vallon. L'Andalousie à vol d'oiseau. *Rev. des Deux-Mondes*, déc. 1849.

caillou, le breton Maud'huy, retrouve ici (Fontainebleau) sa Bretagne, et fait, à coups de pavés, le livre le plus original qu'on ait fait sur Fontainebleau (1). »

En 1814, M. Demons décrivait l'état de la chapelle Saint-Aubert : « De ce même côté, on voit, au pied du Mont, et presque séparée de lui, la chapelle Saint-Aubert, qui paraît ancienne et qui est en très-mauvais état en-dehors, et surtout en-dedans. Il y a un autel et trois petites statues ; on y dit la messe, une fois par an, le jour saint Aubert (2). » On voit encore dans cette chapelle, outre la statue du patron, celle d'un pape ; le tableau du rétable est une Annonciation, et le devant d'autel est historié d'arabesques végétales, à la mode du dernier siècle ; d'ailleurs l'autel porte la date de 1710.

Aux archives de Saint-Lo, est un Ms. intitulé : *Registrum infirmarie M. S. Michaëlis ;* un autre est intitulé : *Registrum pitanciarie M. S. Michaëlis.*

Un directeur de la maison centrale, M. Marquet, aussi zélé qu'intelligent et actif, et qui s'est consacré tout entier à l'œuvre de restauration de l'abbaye, de concert avec un habile architecte, M. Théberge, a restauré le chartrier de l'abbaye, et a retrouvé l'escalier qui le faisait communiquer avec la Salle des Chevaliers. Il a fait de ce chartrier, aux arcades ogivales, un petit musée michelien, commencé avec de jolis débris de la Renaissance, qui donnent à regretter des jambages de porte ou une frise appartenant à cette époque, laquelle n'a laissé au Mont que deux ou trois spécimens.

---

(1) Page 27 de l'introduction. Notre citation de M. Maud'huy était tirée de son livre intitulé : *Du Mont Saint-Michel au péril de la mer, dans son état actuel, physique et social,* un vol. in-8°, Paris, 1835, donné à la Société d'Archéologie par M. Laisné.

(2) Ms. de la bibl. du Grand-Séminaire de Coutances.

La mention des échoppes de pierre rappelle la charte d'exemption de Charles VI, relativement aux objets de pélerinage : « Savoir faisons... avoir oye la supplication des povres gens demourans au Mont Saint-Michel faisans et vendans enseignes de monseigneur Saint-Michiel, coquilles et cornez qui sont nommés quiencaillerie avecques aultre euvre de plon et estaing gette en moule pour cause des pelerins qui illec viennent et affluent, contenant que pour gaigner et avoir leur povre vie, ilz aient accoustme de vendre lesdites enseignes ausdictz pelerins venans en pelerinage, lesquels ne sauroient vivre d'aultre mestier, lequel mestier est si petit qu'il convient qu'il se vende par maille et par denier..... implorans humblement que en nostre joyeux advenement audict lieu du Mont Saint-Michel, nous plaise leur eslargir nostre grace, avons octroye que eulx et leurs successours marchands faisans et vendans lesdictes enseignes soient exemps a touzjours maiz de poyer ladicte imposition de 12 deniers pour livre..... »

Dans la description des remparts, il ne faut pas oublier de remarquer le grand escalier, dont M. Baude parle en ces termes : « On monte à l'ancienne abbaye par des ruelles obscures ou par un majestueux escalier, qui sert de bordure au précipice. Ce bel ouvrage date du règne de Louis XIV, et l'abbaye qui l'exécuta possédait 150,000 l. de rente. »

On s'est livré à plusieurs conjectures sur la statue de l'église paroissiale du Mont, c'est peut-être l'image de G. de Lamps, duquel Dom Huynes dit, à propos de son tombeau : « Sa figure est relevée en bosse, avec ses armes portées splendidement de deux anges. »

L'ecclésiole paroissiale, riche en sépultures, n'a pas gardé la plus importante, la tombe de celui dont le nom éveille toute l'époque hiératique et légendaire du Mont, de l'évêque Autbert, le principal héros du poème de G. de

Saint-Paier, qui raconte longuement, minutieusement, ses funérailles dans cette église :

Et sepeliz et enterrez
En un mostier de seint Perron
Anciez eirt de grant reison...
Anciez fut miz enz el chancel
En un sarcoul cheve molt bel
De soz l'autel enterrei l'unt
Li pié de lui de defors sunt.

Mais, presque immédiatement, le corps fut mis dans une fierte et porté à l'abbaye. Le bras droit fut enchâssé dans l'argent — le chef détaché, pour

« le pertus qu'ert en la teste. »

(Guillaume de Saint-Paier.)

Le nom populaire de l'entrée de l'abbaye, qui ressemble à la gueule d'une caverne, est le *Gouffre*.

Philelphe appelle *auratos* les chevaliers, à cause de leur collier et de leurs éperons dorés, et Louis XI, qui fut un remarquable promoteur des lettres, établit parmi les officiers de l'ordre : « Unum quoque scribam qui Torquatorum res gestas memoriæ sempiternæ mandaret. » (Addit. à l'*Histoire de Commines*). Dans le même ouvrage, p. 192, saint Michel est appelé Prince de la Chevalerie du ciel, « la représentation duquel vous et tous vos roys de France avez toujours portée en vostre étendard. »

Quelques réparations furent faites à la Salle des Chevaliers, vers la fin de la Restauration, par M. d'Estourmel, alors préfet. Le spirituel auteur des *Souvenirs de France et d'Italie*, dans son *Voyage en Orient*, évoque, à Rhodes, l'île des Chevaliers, le souvenir de cette salle : « On me laisse pénétrer dans une grande et belle salle, voûtée, soutenue par des colonnes, et qui m'a rappelé celle dite des Chevaliers, que naguère je faisais réparer au Mont Saint-Michel (1). »

Une dame aussi, Mme de la Tour du Pin, à un point de

(1) M. d'Estourmel. 1er vol., p. 168.

vue plus poétique que vrai, a fondu en un seul être le Moine et le Chevalier · « Ici les chants religieux, qui se mêlaient aux voix de l'Océan, ne se font plus entendre, l'œil ne suit plus, sous les triples arceaux de ces galeries, perdues dans la pénombre, la procession des moines chevaliers, à demi-cachés sous leur capuchon cramoisi, et laissant traîner de longs manteaux de damas, doublé d'hermine, sur les dalles du monastère (1). »

En 1324, les religieux du Mont firent apporter des mottes de gazon pour le préau de leur monastère : « Pro pratello faciendo et pro gleba fodienda et apportagio (2). »

Une nouvelle main est venue apporter son hommage au cloître : « Cet espace silencieux et retiré n'est ouvert qu'au vent de la solitude, et n'a de perspective que le dôme du ciel (3). » Mais il y a trois erreurs dans cette phrase d'une de ses devancières : « Le *triple* rang de colonnettes du cloître, et ses voûtes en *ogives* et à *nervures*, sont aussi dignes de mention (4). »

Le constructeur de cette partie si élégante, « Radulphe de Villedieu, fit venir aussi d'Italie le portrait de saint François d'Assises, copié sur l'original, que l'abbé Joachim avait fait peindre dans Saint-Marc-de-Venise, avant le décès du saint (5). »

Le cloître est appelé par un savant archéologue anglais : « Un specimen exquis du gothique primitif (6). »

Un touriste a traité ce cloître sans intelligence de sa signification, et même avec les préjugés d'un descendant des destructeurs de monastères : « The cloisters supported

---

(1) *Madeleine, la pêcheuse de coques.*
(2) *Comptes du M. S. M.*, f° 3. *Etudes agr.* de M. Delisle, p. 486.
(3) Clémence Robert. *Le Mont St-Michel*, roman historique.
(4) Mme Tastu. *Voyage en France*, p. 434.
(5) M. Blondel, p. 37. *Notice hist. et topog.*
(6) M. Petit, dans son bel ouvrage illustré *Architectural studies.*

by small graceful pillars, of the most delicate workmanship. Here the monk used to walk in bad weather, contriving the next day's dinner, or imagining excuses for detaining some of the many pretty female pilgrims who resorted, under various pretences, to this celebrated monastery (1). »

Les travaux récents ont malheureusement inondé de lumière une des parties les plus fantastiquement belles de l'abbaye, dont on ne peut plus dire ce que nous en écrivions, encore il y a quelques années : « On laisse à gauche un escalier tournant, éclairé par le haut, qu'on appelle escalier de Robert le Diable, parce qu'on prétend qu'il figure parmi les décorations de l'opéra de ce nom. Entre cet escalier fantastique et le passage de la Lampe est un cachot, dit Cachot du Diable, qui serait profondément noir, si la lampe ne l'éclairait par en haut, comme l'espérance planant sur la douleur et l'expiation. »

Aussi, à chaque visite annuelle que je fais au Mont avec mes élèves de rhétorique, je trouve toujours quelque nouvel acte de vandalisme. Ce bel escalier, dit de Robert le Diable, qui avait déjà été éclairé par le haut, a été inondé de lumière en bas par une fenêtre-lucarne, ouverte sur la galerie, où brûlait la lampe perpétuelle. Plus de lampe ! plus de ténèbres ! Jamais pourtant le monastère n'en a eu plus besoin (2).

C'est de ce monastère qu'un trouvère normand, Benois et non Saint-Benoît, comme l'a dit un touriste anglais, M. Weld (3), a écrit :

De seint Michel, l'angle des cieux.
Sos ciel n'en out nul leu si bel.
(Chron. des Ducs de Normandie.)

---

(1) Aug. St-Johns.

(2) Note prise en mai 1858.

(3) *A Vacation in Britanny*, p. 27. Le Roman de G. Le Loherinc cite aussi notre monastère . « et jusqu'au Mont Saint-Michel, ce m'est vis. » V. 7,056.

Au-dessous de la voûte de la Roue est une jolie pièce mutilée, à nervures et colonnes du XIIIe siècle, avec vue au midi, dont s'accommoderait au mieux un cabinet de savant artiste de nos jours. Elle porte aujourd'hui un de ses noms de prison, un numéro. Aux temps monastiques, qu'était-elle? On ne le sait plus.

A l'extrémité de la région souterraine sont des cachots que l'on montre rarement : le plus extrême s'appelle, je crois, *Corps-de-Garde ;* c'est une tombe de granit. Ces rocs gardent leurs drames d'autrefois dans leur effrayant silence. On connaît mieux leurs drames d'aujourd'hui : dans un de ces cachots, à droite, s'est pendu un détenu militaire, et dans le fond de cette gorge en zigzag un gardien a été tué par un prisonnier.

Un puissant coloriste, M. Théophile Gautier, a fait ainsi la peinture de la basilique : « L'église en elle-même, quoique charmante, n'a rien qui étonne, après les prodiges des cathédrales ; mais, par sa situation, au sommet d'une pyramide, dans un bouquet d'édifices, d'où elle s'élance, comme le pistil d'une fleur centrale, elle produit un effet prestigieux (1). »

« Le flamboyant du chœur, châtié, pour ainsi dire, par la dureté de la matière, produit un effet très-agréable, à l'intérieur et à l'extérieur (2). »

Pour l'état des tombes dans l'église abbatiale, nous avons quelques notes intéressantes : « Derrière le chœur est une chapelle de la Vierge, qui était belle ; nous y vîmes (1814), ainsi que dans plusieurs autres parties de l'église, les débris de plusieurs tombeaux (3). »

« M. de la Touche, sieur de Quérolant, assassiné par

(1) *Moniteur*, avril 1860.—*Avranchin*, 15 et 22 avril 1860.

(2) M. Petit. *Archeological studies*.

(3) Voyage Mss. de M. Desmons, curé de Cherbourg au Grand-Séminaire de Coutances.

son valet de chambre, fut inhumé dans une chapelle, derrière le maître autel. »

« On enterra aussi dans l'église Mme Vicques, veuve du gouverneur de ce Mont (1).»

Les nervures intérieures du pourtour des chapelles sont d'un style prismatique avancé et remarquable par leur saillie, qui en fait des feuilles larges et amincies. Les pendentifs ont, pour la plupart, été arrachés ; c'est le style de Saint-Pierre-de-Caen.

La porte de la Renaissance, que nous avons signalée (2), a sa porte correspondante, de même style, en face, dans l'autre bas-côté.

Aug. Saint-John (3) parle ainsi de la crypte des Gros-Piliers : « The subterreanean chapel where are seen those prodigious columns upon which the weight of the whole building reposes (4). » — « The scanty light which glimmers among these enormous shafts is just sufficient to discover their magnitude to the eye and to enable one to find his way among them. »

Dans un fragment posthume, intitulé *le Lac*, Nodier a rappelé le Mont dans une comparaison : « Un lac qui porte une autre montagne au-dessus de tout l'horizon, et qui varie la magnificence de son aspect éternel, en lui prêtant le charme passager de ses baies inconstantes et la fraîcheur imaginaire de ses eaux. Ainsi s'élève la vieille forteresse de Saint-Michel de la mer au milieu de ses plages blanches et de ses grèves tremblantes (5). »

Les découvertes faites dans la dernière restauration jus-

---

(1) Voyage Ms de M. Demons, curé de Cherbourg, déposé au Grand-Séminaire de Coutances.

(2) *Avranchin mon. et hist.*, II, 403.

(3) *Journal of a residence in Normandy.*

(4) Page 220.

(5) *Musée des Familles*, 1844-45.

tifient cette phrase de M. Baude : « Dans le caveau le plus obscur, dans le recoin le plus abandonné, se découvrent à l'improviste des sculptures dignes du grand jour. »

Sous ces voûtes, une porte, à l'extrémité du pourtour, ouvre sur une vaste pièce, étage supérieur de la Salle des Gardes. Nous y avons vu des prisonniers militaires et marins, un curieux pêle-mêle, jouant, lisant, dessinant. Ils avaient même peint sur les murs une grande horloge campagnarde et une guitare. Il y avait là des prisonniers de toutes nations; il y a eu même des Arabes, dont un s'appelait Abd-el-Kader : l'homme du désert d'Afrique dans le désert de Normandie.

« Le Mont Saint-Michel se tient, comme un géant sombre, au milieu des grèves, inondées de lumière. Sur le rocher noir, les hautes et fortes murailles se dressaient, surmontées des édifices du monastère, au-dessus desquels l'église s'élançait hardiment. Au-dessus de l'église, la Merveille tenait en équilibre son campanile fier, couronné par la statue d'or de l'Archange. Les vitraux de l'église brillaient, comme des centaines d'étincelles, au milieu de cette masse d'ombre, et la statue ailée de saint Michel s'enflammait de tous les rayons du midi (1). »

En 1814, quand M. Demons visita le Mont Saint-Michel, il y avait une cloche dans la tour (2); plus tard elle en descendit; mais elle y est remontée, après une longue absence, en 1860.

A la liste des plans que nous avons donnée il faut ajouter : Isle, rocher, ville, château et abbaye du Mont Saint-Michel, Paris, 1705, 1/2 feuille et le Plan du Mont Saint-Michel, avec une table de renvoi, vers 1710, 1/2 feuille.

On conçoit que le Mont Saint-Michel, qui a inspiré tant

---

(1) Paul Féval, *l'Homme de fer*, ch. 8. V. aussi sa *Fée des grèves*.
(2) Mss. du Grand-Séminaire de Coutances.

de dithyrambes, considéré au point de vue des *Petites misères* de la vie, peut aussi dicter des vers facétieux. C'est le point de vue d'une pièce de vers, intitulée *le Mont Saint-Michel* (1). En voici le début :

On dirait, en voyant se dresser dans la nue
Ce fantôme grisâtre, à la tête chenue,
Aux pieds ensevelis dans la grève des mers,
Un obélisque immense au milieu des déserts.
Les moines d'autrefois, architectes sublimes,
A l'archange Michel bâtirent sur ces cimes
Ce hardi monument, dont l'art audacieux,
Confondant la pensée, épouvante les yeux.
Ils ne se doutaient pas que leur saint monastère,
Par les anges du ciel de tout temps habité,
Quelques siècles plus tard aux démons de la terre
Servirait de demeure, en leur captivité ;
Et que le Mont, malgré sa merveilleuse histoire,
De tous les employés à bon droit redouté,
Verrait dans l'avenir exécrer leur mémoire ;
Car c'est à la terreur bien plus qu'à la beauté
Que le Mont Saint-Michel doit sa célébrité.

Henri CAVEL.

Un savant anglais, M. Petit, dans son bel ouvrage illustré (2), dans un passage vraiment ému d'une œuvre scientifique, a parlé aussi des petites plantes marines (salicornes et ansérines), malheureusement trop grandies dans son dessin du Mont Saint-Michel : « Voulez-vous voir et sentir ce qu'est le Mont Saint-Michel en réalité ? Allez seul à une certaine distance du sentier tracé, et regardez cette rude pyramide, où l'œuvre de l'homme se distingne à peine du roc nu de granit sur lequel il se dresse, s'élançant d'une solitude uniforme de sables mornes sans couleur (coulourless). — Nul autre objet à votre vue que la ligne indécise d'une côte éloignée ; nul autre bruit qu'un mystérieux murmure, lorsque le vent souffle dans les cristes-marines

(1) Avranches, H. Tribouillard, 1855. Environ deux cents vers.
(2) *Archeological studies.*

qui, par intervalles, émergent au-dessus du niveau des sables ; si l'influence extérieure peut imprimer un sentiment de la solitude, c'est là. »

Marchangy a pris sa légende sur Tombelaine, sans doute dans le voyage au Mont Saint-Michel, par de la Houssaye (1), où se trouve cette légende, dans laquelle Hélène est fille du comte de Dol (2).

Un romancier a créé à Tombelaine une localité du nom d'un de ses héros, Maurevers, nom que les antiquaires futurs, si son livre est jamais antique, prendront peut-être pour une réalité : « Hue planta la croix de bois qui lui avait servi pour ses dévotions au point culminant du roc de Tombelène. Nous ne pouvons dire qu'elle y soit encore ; mais le petit mamelon qui est au versant occidental porte de nos jours le nom de Croix-Mauvers (3). »

Nous ne savons où M. Demons a pris, pour Tombelaine, un nom que nous n'avons vu nulle part : il prétend que Bernard l'appela le Prieuré de Neige. Il dit qu'il a entre les mains une charte de 1438, donnée par Henri VI à Georges Nessefeld, contrôleur de la garnison de Tombelaine, pour faire la revue des hommes d'armes du comte de Suffolk, capitaine du château de Tombelaine (4).

Vers 1400, un homme de Vains devait du jonc pour joncher le pavé de l'église de Tombelaine : « Octo fessellos jonci pro ecclesia de Tumba Helene (5). »

Voici une série d'officiers anglais, capitaines de Tombelaine : « 1424, Laurens Haulden, escuier, capitaine de Tumbelen. — 1428, Thomas Aloing, escuier, capitaine de Tumbeleine. — 1430, G. de la Pole, comte de Suffolk et

---

(1) Page 82.
(2) Voir *Tristan le voyageur*, t. II, p. 243.
(3) P. Féval, *Fée des Grèves*.
(4) Mss. de M. Demons.
(5) *Reg. de Tumba Helene*.

capitaine de Tumbeleine. — 1434, le comte de Suffolk, capitaine de Tumbeleine (1). »

En 1461, le roi confirma Louis d'Estouteville dans son office de capitaine de la place et forteresse de Tombelayne.

L'auteur de la *Chronique de Normandie*, Le Mégissier, et Jean Chartier se servent des mêmes termes, pour la reddition de Tombelaine, en 1450; le premier dit: « Pareillement (comme Avranches) se rendit Tombelaine, qui est une place imprenable, tant comme ceux de dedans auront à manger (2). »

Pour aider à parfaire la liste des gouverneurs de Tombelaine, nous dirons qu'en 1594 Jacques de Louvat, seigneur de Boissuzé et de Chancey, en était capitaine (3).

Tombelaine était au nombre des châteaux qu'en 1598 les Etats de Normandie suppliaient le roi de démolir comme une des forteresses « d'où les gentilshommes faisaient des incursions sur le peuple et où ils se soustrayaient aux lois (4). »

En 1648, Louis XIV écrivit au comte de Poillé l'ordre de retirer la garnison du Mont Tombelaine : « Voullant descharger mes finances autant qu'il me sera possible de la despence qui se faict pour le payement des garnisons de mon royaume... notamment celle du fort de Tombelaine, j'ay voulu vous faire cette lettre affin que vous ne teniez aucunes gens de guerre dans ladite place... jusqu'à ce que mes affaires me permettent de les restablir... A M. le comte de Poillé, cappitaine et gouverneur du fort de Tombelaine. »

Un acte, de l'époque de Texier d'Hautefeuille, établit encore les droits du prieur de Tombelaine. « Du prieuré de Tombelaine dépend le fief du Fougeray, seis en Bacilly,

(1) *Rég de la Cour des Comptes.*
(2) Page 201, verso. V. pour Jean Chartier, *Avranchin*, II, 429.
(3) Piton, *Etrennes coutançaises*, 1839, p. 126.
(4) *Hist. du Parl. de Norm.*, IV, 54.

et, en outre, ès paroisses de Genêts, Dragé, Vains, Menisdrey, Bricqueville. Son manoir est seis au village de Fougeray. Dépend dudit prieuré de N. D. le roc de Tombelaine, seis au milieu des grèves, entre le Mont et notre bourg de Genêts, et autrefois était bâtie une chapelle dédiée à sainte Apolline, qui a été, depuis quelques années, rasée, avec le fort dudit lieu, par l'ordre du roi. Ledit roc appartient en propre audit prieur, avec le droit de pêche et de vars, et dans l'étendue de cent vingt pieds de distance autour du roc. Ledit prieur a quelques droits assez peu importants. Il n'a guère qu'une petite chapelle, une maison en ruine, neuf vergées à Fougeray; vingt-huit messes sont dues à l'évêque d'Avranches. »

Mme de la Tour du Pin a tiré de la croix de mi-grève, si remarquablement située, le principal motif d'une nouvelle, intitulée la *Croix des Grèves* (1).

Régnier le satirique donne deux équivalents aux dictons anciens : » Ferre noctuam Athenas, » Ferre lignum sylvæ (Hor.), et au dicton moderne : « Porter l'eau à la mer, » dans ces deux vers de la Sat. IV :

> Que mal instruit je porte en Brouage *(ville d'Aunis)* le sel,
> Et mes coquilles vendre à ceux de Saint-Michel.

Dans la *Chronique Gargantuine,* qui fut le germe de Gargantua, Rabelais a supposé que Grandgosier et Gallemelle s'arrêtèrent en Bretagne, pour jeter dans la mer deux gros rochers, qui furent appelés le Mont Saint-Michel et Tombelaine.

CANTON DE PONTORSON.

Commune de Pontorson.

Il existe, pour l'année 1476, un mandement, qui donne à croire qu'il y avait de l'artillerie à Pontorson : « Les Trésoriers de France, vicomte de Vire, nous vous mandons

(1) St-Lo, 1854.

que des deniers de vostre recepte vous paiez, baillez et delivrez à Anthoine Leblanc, maistre canonnier du roy, la somme de 25 l. t. pour ses paine, sallaire, d'avoir vacqué aux ouvrages de Pontorson (1). »

Jean des Pas fut évêque de Dol.

Charte de Philippe-Auguste, vers 1205, à Juhel de Mayenne: « Notum, etc., quod nos dilecto et fideli nostro Joello de Meduana et heredibus suis de uxore sua desponsata damus et concedimus quidquid habemus intra ambitum murorum pontis Ursionis in omni justicia pertinente ita quod ipse et heredes sui id à nobis et heredibus nostris tenebunt in feodum et hominagium ligium reddendo nobis et heredibus nostris illud servitium quod feodum debet... » En vertu de cette charte de concession, Juhel de Mayenne accorda une charte pour la Maison-Dieu de Pontorson (2). « Juhellus de Meduana, dominus Dinanni, salutem in domino. Universitati vestræ notum fieri volo quod ego, pro salute anime mee et antecessorum meorum, dedi et concessi domui Dei de Pontorson, que filia est domus Dei Cadomi, X hortos quos de me tenebat H. Garabilon,... de quibus hortis predictus H. mihi... solidos cenomanensium annuatim persolvebat, de quibus ortis a burgensibus castri mei de Pontorson satisfactum est jam eidem H., salvo tamen jure abbatis et monachorum M. S. Michaelis de periculo maris, quorum est decima omnium redditnum quos possideo in castro de Pontorson et quicquid in eodem castro et ejus pertinentiis, salvo jure nostro, legitime acquirere potuerint, et, ut hoc ratum sit, presentem cartam sigilli mei testimonio roboravi (3). »

L'hospice de Pontorson était une maison de détention de la Basse-Normandie. Mais il paraît que c'est celle où

(1) *Apud* Alexis Monteil. Notes.

(2) V. l'abbé de la Rue, *Essai sur les bardes*, t. II, p. 404.

(3) Bibl. imp., *Ap.* Delisle, *Cartul. Norm.*, Soc. des Ant. de N., 16e vol.

les prisonniers étaient les plus doucement traités. Selon le rapport des Frères, le lieu de détention se compose de vingt petits appartements, se joignant dans un corridor où deux escaliers donnent accès. Les portes sont fermées à clef à une certaine heure, « mais les détenus ont la jouissance d'une très-grande cour, où ils sont libres, où ils peuvent communiquer, s'amuser, où ils font de petits jardins pour s'occuper. » Ils disent encore qu'à toutes les fenêtres on a remplacé le verre par le papier huilé, « parce qu'il est arrivé souvent que les détenus employaient le verre à se détruire (1). »

En 1233, le roi Philippe-Auguste acquit Pontorson de Henri d'Avaúgour; voici des extraits de la charte de concession : « Ego H. de Avaugor, Ludovico Regi francorum concessi quod ego castrum meum de Ponte Ursionis... in scambium tradam..... Valor Pontis Ursionis taxari debet secundum quod tempore pacis valebat, videlicet tribus annis sive duobus sive uno ante guerram,... 1223, septembri (2)... Omnia supradicta... ego Henricus et ego Margarita uxor ejus juramus in presencia domini Regis et domine Regine matris ejus corporali super prestito juramento,... 1233. »

« Excellentissimo Ludovico... officialis curie Abrincensis et Rad. de Tilleio, castellanus Abrincensis... accessimus ad uxorem... H. de Avaugor que concessit excambium super Ponte Ursonis factum et tactis sacrosanctis evangeliis juravit... apud Abrincas 1233. »

Un chant breton, *le Vassal de Dugueselin*, cité dans *le Barzaz-Breiz*, mentionne un Jean de Pontorson : Jann. Pontorson. M. de la Villemarqué dit qu'il n'a pu retrouver dans l'histoire le nom obscur de Jean de Pontorson, mais

(1) V. *Lettres de cachet en Normandie*, par A. Joly.
(2) Ap. Delisle. *Cartul. norm.*

que les rapports que lui donne le poète avec Duguesclin, et la protection qu'il lui demande ne permettent pas de douter de sa réalité historique : « Duguesclin était, en effet, capitaine des hommes d'armes de Pontorson, et il possédait près de cette ville une terre provenant de la succession de sa mère (1). » Cette terre était sans doute le Glaquin, près de Caugé. On sait que le vraï nom de Duguesclin était du Glaquin ou une forme voisine de celle-ci (2).

« 1426. — Levée d'un aide de 80,000 l. t., octroyé au roi par la plus grant partie des villes du pays et duchié de Normandie, et païs de conqueste, tant à Paris, Caen, Saint-Lo, pour le recouvrement de la ville de Pontorson, nouvellement emparée et tenue par les ennemis, pour laquelle recouvrer ont été mis sus vi^c^ lances d'Angleterre et xviii^c^ archers sous le commandement de mons. de Warwyk (3). »

1428. — Endenture entre le duc de Bedford et Th. S. de Scales, chef cap. de Pontorson (4).

En 1500, Jacques de Mas, seigneur de Lisle était capitaine de Pontorson. — En 1532 et 1536, Loys de Barres, chevalier, était capitaine de la même place.

La maladrerie de Pontorson ne fut point comprise dans l'état de réunion à l'hospice, en 1696, parce que ses biens étaient en Bretagne. Elle était administrée par les Frères de la Charité.

Les déplacements du Couesnon ont mis quelquefois le Mont Saint-Michel en Bretagne ; aussi l'auteur d'un *Roman de Robert le Diable* place le Mont Saint-Michel en Bretagne : « Al Mont Saint-Michiel en Bretaigne. »

---

(1) V. la note de cette poésie, *Barzas-Breiz.*

(2) V. sa vie en vers par le trouvère Cuvelier. Doc. inédits sur l'Hist. de France.

(3) *Reg. de la Cour des Comptes.*

(4) *Ibid.*

Le pont de Pontorson a beaucoup de célébrité historique ; aussi, un touriste anglais a écrit : « We must linger a few moments on the tattered bridge of Pontorson... This Pontorson consists of a mysterious heap of huts, half buried in a bed of drifting sands (1). »

Un romancier, Paul Féval, a consacré à cette rivière du Couesnon quelques lignes assez spirituelles : « Aucun fleuve ne tient son urne d'une main plus capricieuse. Torrent aujourd'hui, humble ruisseau demain, le Couesnon étonne ses riverains eux-mêmes par la bizarre soudaineté de ses fantaisies. On aurait dû lui donner un nom féminin..... (2) »

Mabillon a confondu la Sélune ou Ardée avec une autre rivière. c'est-à-dire l'Airon, qui se jette dans la Sélune, à Saint-Hilaire-du-Harcouët, et il faut distinguer deux cours d'eau dans sa phrase : « Auget periculum fluviolus à Glabro dictus Arduus, aliis Dero (3). »

Commune de Sacey.

L'Etat des députés du baillage d'Avranches, en 1789, établit l'existence d'une chapelle en Sacey : « M. Gloria, titulaire de la chapelle de Sacey ou du Chenel, à Sacey (4). »

Pour l'histoire des Budes de Guébriant, seigneurs de Sacey, dont la famille a donné un maréchal de France dans la guerre de Trente-Ans, il faut consulter l'Histoire du maréchal de Guébriant, avec l'histoire générale de sa maison, et celle de plusieurs autres des principales familles de Bretagne, ornée de blazons et d'un portrait gravé par Nanteuil. Voyez aussi l'*Histoire généalogique de la maison de Budes*, par Le Laboureur. (Paris, 1656, 2 vol.)

---

(1) Wayside. *Pictures in France.*
(2) *Fée des Grèves.*
(3) *Ann. Bened.*, IV, p. 75.
(4) *Reg. de la Cour des Comptes.*

Les récits du manuscrit de Sacey, malgré leur intérêt, ou plutôt à cause de leur intérêt, bien qu'ils viennent d'une personne généralement bien informée, ne doivent pourtant pas être acceptés sans réserve. D'abord, l'époque de quelques-uns des faits est séparée de celle où vivait l'auteur par un intervalle de plus d'un siècle, et ils ont été recueillis dans des traditions, qui ont pu être grossies et augmentées. Ensuite, comparés avec deux documents qui font autorité, la *Vie du maréchal de Guébriant*, par Le Laboureur (édition de 1656), et *Histoire des grands officiers de la Couronne*, par le père Anselme (édition de 1733), ils reçoivent sur certains points des rectifications assez importantes, et que nous croyons utile de donner ici :

On lit dans le manuscrit que Jeanne de Malesmains, mère du connétable du Guesclin, était dame de Sacey, au commencement du XIVe siècle. Il y a là une inexactitude : Fille de Foulques, frère de Fraslin, seigneur de Sacey dès 1245, elle était nièce du seigneur et non dame du lieu, où il est fort possible, du reste, qu'elle soit née. Quant aux actes d'insolence et de rébellion des enfants de Béatrice de Romillé envers leur mère, s'il n'y a pas de preuves positives pour les nier absolument, il y en a pour établir qu'ils ont été considérablement augmentés, et d'ailleurs, malgré la rudesse des mœurs de l'époque, leur caractère dramatique les rend assez suspects. La première considération qui les fait accepter avec réserve, c'est le portrait fort honorable que Le Laboureur fait de François Budes : « Il fut élevé par son père avec tout le soin digne de sa naissance ; il fut en Italie, pour se perfectionner dans les talents qu'il avait acquis, et s'employa, à son retour, avec d'autant plus de mérite pour le service du roi Henri Le Grand, qu'il était vassal du duc de Mercœur, chef du parti contraire... L'attaque du château de Quilbec, en Bretagne, lui coûta la vie ; il fut percé d'un coup de pique, à travers le corps, dans la

fleur de son âge et des belles espérances que l'on avait conçues de son grand courage et de sa vertu. » Il faut remarquer que Le Laboureur écrivait en 1656, tandis que la dame, auteur du manuscrit de Sacey, écrivait en 1712, par conséquent cinquante-six ans plus tard, et cent vingt-trois ans après le fait dont elle parle. La seconde considération a plus de gravité encore. Deux ans après la tragédie de 1589, Charles Budes, qui serait aussi coupable que son frère François, épousait sa cousine, Anne Budes, par contrat du 7 octobre 1591. Béatrix de Romillé, leur mère, paraît à ce contrat, pour concéder à son fils Charles ses droits et jouissances sur la seigneurie du Coedic et autres. Elle assiste aux fiançailles, célébrées par messire Jacques Avenel, chanoine de l'église cathédrale de Saint-Brieuc, et François, son fils aîné, y est nommé après elle, comme y ayant assisté. Or, le manuscrit affirme que Béatrix ne revit plus son fils François depuis 1589. Charles Budes mourut le 26 janvier 1619, et non pas en 1604, comme le dit le manuscrit, et d'ailleurs l'on vit Charles Budes paraître en 1605, comme aîné, au partage que Béatrix de Romillé fit à cette époque entre ses enfants. Le manuscrit prétend qu'Yves Budes épousa une bourgeoise, et qu'il mourut, laissant une veuve, qui se remaria avec un petit gentilhomme du voisinage. Ce gentilhomme était M. de Saint-Gilles, lequel appartenait, selon Le Laboureur, à une des plus anciennes maisons de Normandie. Le troisième fils de Béatrix de Romillé fut René, seigneur de Boucé. Il n'eut pas d'enfants, bien que le manuscrit le fasse mourir de chagrin d'avoir perdu son fils unique. Le cinquième fils était Jean, que le manuscrit place faussement en troisième ligne.

De Renée Budes le Ms. dit mal à propos qu'elle resta seule de son illustre maison. Elle était restée seule, non pas de son nom, mais de la branche aînée; elle hérita de

tous les biens de sa famille. La maréchale de Guébriant, sa tante, obtint, en la mariant au marquis de Molac, que le second fils à naître de cette union s'appellerait Budes, comte de Guébriant, ce qui était une injustice, puisque Julien Budes, sixième fils de Jacques Budes, existait encore. Quoi qu'il en soit, la postérité de Renée Budes et du marquis de Molac ne jouit pas longtemps du titre de Guébriant, car, en 1728, Jean-Baptiste Budes, fils de Julien, reprenait le titre de comte de Guébriant, qui rentrait dans la famille à l'extinction de la descendance de Renée Budes (1). Nous compléterons le Ms. en amenant jusqu'à nos jours l'illustre famille de Guébriant. Il laissa un fils appelé aussi Jean-Baptiste Budes, marié vers 1774 à Anne de Bonneuil. Son fils, Sylvestre Budes, comte de Guébriant, eut un frère, Tiburce, vicomte de Guébriant, qui se maria en 1816. Sylvestre Budes se maria en 1804 à Olympe du Poulpiquet de Coatlec. Le comte de Guébriant n'a laissé qu'un fils, qui a épousé, en 1839, Cécile de Rochechouart-Mortemart, et il en a cinq filles et deux fils. Le vicomte de Guébriant a laissé un fils, qui a épousé, en 1842, Eléonore de Durfort-Civrac de Lorge, et une fille, mariée au comte A. de Rougé.

Nous avons conduit la série des possesseurs de la baronnie de Sacey jusqu'aux Molac : nous pouvons la pousser plus loin. Ce furent les Langeron qui leur succédèrent. Théodore Andrault de Langeron succéda aux Molac : son fils, gouverneur d'Odessa en Crimée, conserva la baronnie de Sacey jusqu'à l'époque de son émigration.

Commune de Tanis.

Il y a un saint Guillebaut (Willibald) anglo-saxon d'origine, mort évêque en Bavière, qui visita la Palestine au

(1) V. VIIe vol. de l'*Histoire des grands officiers de la Couronne*, page 526, édition de 1733.

VIIIe siècle; mais il est peu probable que ce soit le saint Guinefaut, de Tanis, personnage difficile à déterminer (1).

M. Walcknaer, sans en donner aucune raison, place à Tanis le *Fanum Martis* de l'Itinéraire d'Antonin (2).

CANTON DE SAINT-JAMES.

Commune d'Argouges.

L'Argouges de l'Avranchin s'appelle Argouges sur Valène. Il y a aux archives de la Manche plusieurs chartes concernant Argouges. L'une d'elles, de Richard de Coutances, vers 1172, concède à Robert, petit-fils d'Alain de Bocé, la maison et l'aumône de l'église de Saint-Pierre d'Argouges : « Domum et ecclesiæ eleemosinam S. Petri de Argogia, » d'après la présentation des moines du Mont Saint-Michel et de Marmoutiers. Il y en a une autre de 1240, celle de Guillaume, évêque d'Avranches, qui accepte à la cure d'Argouges le prêtre Gaudin, qui lui a été présenté par l'abbaye du Mont Saint-Michel et de Marmoutiers. Dom Huynes a fait une grande méprise, deux ou trois fois répétée, en mettant Argouges dans le diocèse de Coutances, sans doute par souvenir des d'Argouges de Gratot, près de cette dernière ville.

Commune de Saint-James.

Le manoir de Bois-Mainfray, près Saint-James, est un vieux logis, généralement du XVIe siècle; la porte d'entrée a la date de la fin de ce siècle, composée d'une porte piétonne et d'une porte cavalière, couronnée d'un objet unique dans l'arrondissement. C'est une ligne crénelée, mais dont le créneau n'est qu'un objet d'ornement, car il ne peut être ici d'aucun usage. On distingue les anciens fossés. La maison principale est joliment ornée.

---

(1) V. *Avranchin hist. et mon.*, II, 407.
(2) V. *Géog. des Gaules.*

C'est dans la proportion de l'édification de la tour et de la réparation de la nef et de l'aile Notre-Dame, qu'il faut entendre l'inscription, trop absolue, de l'église romane de Saint-James, sous la sablière du Nord : « Cette église de Saint-James a été réédifiée, aux frais des paroissiens, par les soins de M. N. Perrodin, P. de ce lieu, par M. Beguin, 1599. Maturin. » En 1263, l'illustre archevêque de Rouen, Eudes Rigaud, visita cette église : « Non. Maii celebravimus missam in eccl. S. Jacobi de Beuron et predicavimus in cemeterio dicti loci (1). » Ces prédications dans les cimetières résultent de l'insuffisance des églises à contenir des multitudes; elles expliquent les chaires extérieures, comme celles de Saint-Lo et de Rauville dans la Manche. La maladrerie de Saint-Ermel ou de Beuvron, suivant un rapport de l'évêque D. Huet, ne put être réunie pour le temporel aux hôpitaux du diocèse d'Avranches, parce que ses biens étaient en Bretagne.

Pour ajouter aux récits des vendettes seigneuriales dans le Saint-Jamais, que nous avons tirées du Ms. de Sacey (2), nous citerons René Le Roy, fils du sieur de Macey, tué d'un coup d'épée, près de Pontorson, par Jean de Guiton, de la Rochelle. Ces deux familles se haïssaient depuis que dom Jean Le Roy, moine jacobin, avait tué, en 1589, le *commandeur de Constance*, allié de la famille de Guiton (3).

En 1206, fut fait l'acte d'inféodation du château de Saint-James, par le roi, à Simon de Damnartin : « Notum quod nos dilecto et fideli nostro... S. Jacobum de Bevron in feodum et hominagium ligium de nobis tenendum cum pertinenciis ad usus et consuetudines Normannie per ser-

(1) *Reg. Visit.*, édit. Bonnin, p. 459.
(2) V. *Avranchin monum. et hist.*, II, 490.
(3) Piton, *Etrennes coutançaises*, 1839, p. 44.

vitium quod feodum illud debet sicut Guido de Toarcio castrum illud tenebat. Actum 1206 (1). »

En 1238, fut faite une charte de Jean, duc de Bretagne et comte de Richemont, sur le château de Saint-James : « ..... Ego karissimo Ludovico et heredibus ejus quitavi in perpetuum et quito castrum S. Jacobi de Beveronia quod ipse karissimo et domino patri meo, P..., tunc comiti Britannie, etc. (2) »

A Vergoncey est né, en 1722, Delaunay Deslandes, directeur-général des glaces de Saint-Gobain, anobli par Louis XVI, en 1775. Nous lui avons consacré une notice, faite sur des papiers de famille, et c'est par erreur que la biographie universelle, dans un récit d'ailleurs exact, le fait naître à Avranches. C'est une tradition de famille que c'était à la suite de démêlés avec quelques nobles de sa localité qu'il avait été obligé de la fuir.

CANTON DE SARTILLY.

Commune de Bacilly.

Le nom de la commune de Bacilly rappelle celui d'un écrivain qui en était peut-être originaire. Il existe par de Bacilly, « un recueil des plus beaux vers qui ont esté mis en chants, avec le nom des autheurs, tant des airs que des paroles (3). » Parmi les auteurs cités, on remarque Bensérade, des Marets, Dalibray, Quinault, Corneille, Molière, et beaucoup de ces pièces ne se trouvent que là (4).

Commune de Carolles.

Carolles est cité dans une description quelque peu fantastique :

---

(1) *Cartul. norm.*, M. Delisle, Société des Ant. de Norm.
(2) *Ibid.*
(3) Paris, de Sercy, 1651, 3 vol. in-12.
(4) Archives du Bibliophile, p. 367.

Un romancier, P. Féval, met une historiette assez humoristique auprès d'un rocher de Carolles, qui pourrait bien être de son invention : « Ça me rappelle le bailli de Carolles et de son âne..... ils se cherchaient tous deux dans le brouillard, autour de la pierre de Bebray, devant Champeaux..... L'âne et le bailli firent soixante-dix-huit fois le tour de la pierre, jusqu'à ce que M. le bailli s'avisa de faire : hihan !... Devinez ce que répondit l'âne ? (1) »

Le château de Carolles était au lieu dit le Manoir, assez loin de l'église. Un document ancien parle de ses « tours, tourelles, douves et fossés. » On ne voit plus que les trous des fossés.

Commune de Champeaux.

Un extrait du Livre-Noir ou Chartrier de l'abbaye de la Luzerne, que nous avons sous les yeux, renferme une charte de G. de Saint-Jean-le-Thomas, affirmant que : Rogerius de Campellis dedit abbatie de Lucerna presentationem ecclesie de Campellis (2). »

Une foire à tenir sur la lande de Beuvais, est citée dans une charte de Henri II, qui concède : « Domui leprosorum S. Blasii in landiis de Beveya et leprosis ibidem Deo degentibus de elemosina mea nundinas unius diei singulis annis habendas die exaltacionis S. Crucis (3). »

Commune de Genêts.

Voici une charte de 1284, qui donne gain de cause aux moines du Mont Saint-Michel pour la pêche de l'esturgeon : « Philippus..... contentio super eo quod dicti abbas et conventus conquerebantur quod gentes nostre impediebant eosdem quominus capere possent sturgionem in gravia

(1) La *Fée des Grèves*, t. III.

(2) Communication de M. l'abbé Deschamps.

(3) V. *Notice sur l'Hospice d'Avranches*, par M. Ch. de Beaurepaire, p. 101.

maris subtus rotam de Genetio..... facta inquesta..... visa eorum carta, per curie nostre judicium adjudicata fuit dictis abbati et conventui saisina capiendi sturgiones in loco predicto (1). »

Pour l'année 1394, on a une note sur le « service de lavendière des draps de l'abbaye du Mont Saint-Michel, à Genêts. » Vers 1400, à Genêts : « Johannes Grossim debet 2 sol. et lavare ornamenta ecclesie dicti loci de Tumba Helene. » — 1400, service de « ducere per arenam (la grève) deferentes ad Tumba Helene (2). »

Le beau prieuré de Genêts est maintenant presque entièrement demoli; c'était là que les moines prieurs rendaient la justice en plein air sous un orme, vers 1324 : « Actum fuit in nostro prioratu de Genez foras domos sub ulmo que est in curia dicti prioratus (3). »

Commune de Saint-Jean-le-Thomas.

La tradition rattache le château de Saint-Jean-le-Thomas aux Montgommery; dans le pays on l'appelle toujours le château de Montgommery, et on lit dans le Ms. de M. Desmons : « Cette famille de Montgommery était très-puissante en Basse-Normandie. Elle était patronne de plusieurs paroisses, de deux entr'autres dans le diocèse de Coutances. Saint-Jean-le-Thomas, sur le bord des grèves, vis-à-vis de Tombelaine, lui appartenait..... (4) »

Le nom de Corail, suffixe de deux paroisses de l'Avranchin, signifie, dans le Mortainais, une terre rouge argileuse, en général un mauvais terrain, que l'on appelle encore Courai; c'est le français courroi.

On a, pour Saint-Jean-le-Thomas, un bail consenti par

(1) Copie à la Bibl. impériale. *Hist. de l'abbaye du M. St-M.*, faite en 1744, N° 9243 du fonds de St-Germain, p. 453.
(2) *Reg. de Tumba Helene.*
(3) Cartul. *Montis S. Michaëlis.*
(4) Ms. du Grand-Séminaire de Coutances.

saint Louis : « 1265, bail a ferme de Saint-Jean-le-Thomas, moiennant 218 l. x. s. de rente annuelle : en ce comprins la moitié du bois de Loillande, par le roy Louys (1). »

Commune de Montviron.

La chapelle de la Colomberie, en Montviron, eut un chapelain jusqu'à l'époque de la Révolution. Aussi trouve-t-on dans l'Etat des députés du bailliage d'Avranches, en 1789, un ecclésiastique « titulaire de la chapelle de la Colomberie, en Montviron. »

A Montviron, la croix donnée par la famille Le Conte porte sur sa face antérieure ce calembourg : « La fin fera le conte. »

Commune de Sartilly.

L'église de Sartilly, que nous avons décrite (2), vient d'être démolie, moins la tour ; on a eu le bon esprit d'en conserver le joli partail roman et de l'encastrer dans la nouvelle église, médiocre au-dehors, mais bonne à l'intérieur.

Situé au bord d'un étang, le château de Bréquigny, en Sartilly, est une imitation dégénérée de la Renaissance : avec des baies carrées, il a deux tourillons encorbellés aux angles de sa façade et deux pavillons carrés sur les angles de l'autre. Ce qu'il y a de plus artistique est la cheminée de la grande chambre, qui serait admirable, si elle n'était en plâtre. Ce château est du XVII^e^ siècle.

CANTON DE VILLEDIEU.

Commune de la Bloutière.

Dans le XIV^e^ siècle, comme aujourd'hui, le prieuré de la Bloutière portait vulgairement le nom d'abbaye : « Prieuré

(1) Inv. des titres du M. S. M. Ms. des Archives de la Manche, f° 298, r°. Voir le 1^er^ vol. de l'*Avranchin*, p. 242.

(2) *Avranchin*, II, 668.

conventuel et de chanoines réguliers est de plusors incoles en pays tosjor dict l'abbaye de la Blostière. » Ces détails nous sont donnés par le Cartulaire de la Bloutière, en l'an 1369, écrit pendant que « le roy de Navarre estoit à Cherbourg, » par un de ses prieurs, Guil. Le Gros, né à Avranches, dit ce Ms., en la Grande-Rue, c'est-à-dire rue Saint-Gervais (1).

Commune de la Lande-d'Airou.

En 1610, G. de Bricqueville, chevalier de Malte, avait la commanderie de la Lande-d'Airou.

Commune de Villedieu.

Un touriste anglais s'est complu dans une analyse minutieuse et assez exacte de la ville de Villedieu :

« The town of Villedieu looks exactly as if it had been shot down into an abyss of trees, and had been considerably dislocated in the process. Whoever wishes to see a veritable town of the middle ages, with all its modes and tenements in preservation, ought to go to Villedieu. There is no space round about its staggering gables to enable the inhabitants to enlarge or reconstruct it, even if they were so inclined. Its peculiar position renders improvement almost impossible, and its staple handicraft, which owes much of its reputation to the length and strength of its traditions, renders change of any sort undesirable... I never saw a town which betrays so few touches of the hand of progress. It has the aspect of the place which betrays that it had been thrown into a trance by a powerful wizard ages ago and had remained in that condition ever since. — Sunk in a profound solitude, the gloomy austerity of Villedieu helps out that antique tone which is so curiously realized in its close dark passages. Streets and abrupt turns that

(1) V. de Gerville, *Etudes sur le département de la Manche.*

resemble broken rows of dominoes placed in and out by the fingers of a man, labouring under a severe fit of palsy. The quaint houses, black, small, and frightfully out of the perpendicular, inspire with a horrible suspicion that there is a power of vitality in them, not to step out of their foundations, but to fall upon you of their own volition, being apparently independent of the law of gravitation. »

Le passage de G. de Jumiège, sur Villedieu, « terram in pago Abrincatensi, quam Villam Dei vocant, » est ainsi traduit par un chroniqueur français : « Une ville en Evrecin *(sic)*, que on appelle Ville de Dieu (1), » qui a mis Evrecin au lieu d'Avranchin.

Après l'abolition de l'ordre des Templiers, l'hôpital ou maladrerie de Frenaux, au diocèse de Sez, et près de cette ville, fut réuni à la commanderie de Malte de Villedieu-les-Poêles (2).

Rabelais dit, dans l'enfance de Pantagruel : « Pour lui faire ung paislon à cuyre sa bouillye feurent occupez tous les pesliers de Saulmur en Anjou, de Villedieu en Normandye. »

En 1590, de Vicques, de l'Hemanière, tenait le régiment de Dragueville assiégé dans l'église de Villedieu (3).

Un carme, nommé Ameline, « avait tué de sa main et de sang-froid, jusques à cinquante ou soixante serviteurs du roy, estans en la tour de Villedieu, laquelle fut prise par la Ligue, et qui s'étaient rendus à discrétion (4). »

Une pièce du chartrier de Flers, citée par M. de la Fer-

(1) *Hist. des Ducs de Norm.*, éd. Fr. Michel, p. 70.

(2) V. *Recherches sur les léproseries de Norm.*, par M. d'Anisy, art. Frenaux.

(3) Reg. secret de Caen, 18 mai 1590. Floquet, *Hist. du Parlement de Norm.*, III, 470.

(4) Reg. secret de Caen, 1594. Floquet. *Hist. du Parlement de Norm.*, III, 519.

rière, *Hist. de Flers*, p. 85, ferait croire que Villedieu, qui est remarquable par l'esprit démocratique et troupier de ses enfants, avait ce dernier caractère, il y a déjà longtemps : c'est l'ordre donné, en 1616, à Louis de Pellevé de lever un régiment de dix compagnies, de cent hommes chacune, dont trois devaient être prises dans la ville de Villedieu : « Estant le lieu le plus commode à cet effect. »

L'essai que nous avons fait sur le patois normand, à l'article Villedieu (1), a été le germe d'un mémoire couronné par l'Académie de Rouen, sur le dialecte normand, qui, par suite de cet encouragement, est devenu un ouvrage étendu : *Histoire et Glossaire du normand, de l'anglais et de la langue française.*

Quant à un mot très-important de ce dialecte et de plusieurs autres, l'Anguilaneuf ou Aguignané, qu'on fait si singulièrement venir des Druides, c'est, selon M. de la Villemarqué, le refrain : « Eghinad dé! Eghinad dé! par contraction Eguinané, Etrennez à moi! lequel, changé en Anguilaneuf, hors de la Bretagne, devait faire longtemps le désespoir des étymologistes (2).

Il faut rendre à Villedieu un archevêque de Rouen, que le *Gallia Christiana* a fait naître à Vernon. Il dit en effet : « Ecclesiæ Rothomagensis canonicus ac thesaurarius Radulfus, libellorumque supplicum magister, ex oppido Vernone in Normannia oriundus (3). » Cet archevêque, du XV^e^ siècle, était Raoul Roussel, qui a laissé un curieux Pouillé du diocèse, qu'il fit comme trésorier du chapitre de Rouen (4). Il a consigné à la fin de son recueil ses noms et

---

(1) *Avranchin monum. et hist.*, II, 726.

(2) V. le *Barzaz-Breiz* de M. de la Villemarqué.

(3) V. *Eccl. Rothomagensis.*

(4) Pouillé du diocèse de Rouen, par Raoul Roussel, en 1431, à la Bibl. du roi. F. l. N° 5197. Ms. de 27 f. vélin, petit in-folio gothique.

qualités, sans oublier le lieu de sa naissance, qui est Villedieu, près Saultchevreuil, au diocèse de Coutances. Dans une vignette du manuscrit se trouvent plusieurs suppliants, dont l'un est notre trésorier, suffisamment désigné par une clef qu'il porte en pal (1).

Aux détails que nous avons donnés sur l'énergique explorateur du Sénégal, M. Huard, de Villedieu, nous devons ajouter que ses rapports, déposés au ministère de la marine, ont puissamment servi à une publication qui a été faite, il y a peu de temps, sur ce pays.

(1) V. *Cabinet historique* de M. L. Paris, où se trouve l'analyse du Pouillé.

LE CHATEAU DE MONTAIGU

PAR M. LE COMTE DE GUITON-VILLEBERGE.

Dans la commune de Montanel, à un kilomètre au sud-est de son église et à l'entrée des gorges septentrionales de la forêt de Blanchelande, on voit les ruines de l'ancien château de Montaigu (*Monte acuto*), que d'anciens titres désignent aussi sous le nom de *Fief de la grande verge d'Argouges*. Les paroisses de Sacey, Vessey, Boucey, Argouges, Carnet et Montanel en relevaient, ainsi que plusieurs autres fiefs et censives. Il y avait haute justice, et ses dépendances territoriales consistaient en une vaste étendue de terres labourables, prairies, bois et landes, formant la frontière de Normandie vers la Bretagne.

Ce château, que l'on a dit avoir été le berceau des Montaigu de la Conquête, est situé sur la croupe nord d'un rocher formant cap, coupé à la grandeur de ses fondations par des douves de dix mètres de largeur et de profondeur, creusées dans le roc vif sur tout son pourtour et baignées par les deux ruisseaux de Blanchelande.

Cet usage d'inonder les retranchements, employé par la

féodalité, était pratiqué par les Gaulois, qui construisaient même des habitations sur pilotis au milieu des eaux.

Les pierres qui sortirent de ces fossés furent employées à construire les murs, les tours, les édifices intérieurs, et à perfectionner la chaussée de circonvallation. Un antiquaire, à l'appui du système d'ancienneté carlovingienne de ce fort, a aussi prétendu qu'il avait été construit avant le XIe siècle, et qu'il était un des anneaux de la chaîne de défenses qui, depuis le Mont Saint-Michel jusqu'à Saint-James, protégeaient la frontière normande vers la Bretagne. Fermé par une forte muraille d'enceinte, dont la base est le roc naturel et le couronnement en maçonnerie, il était flanqué de cinq tours, et s'accédait par un pont-levis, situé au milieu du grand côté sud, vers la forêt, et s'abaissait sur un ravelin ou demi-lune. Le presque pentagone qui le compose est irrégulier, suivant la méthode des anciens ingénieurs, qui croyaient que les carrés réguliers étaient moins solides et plus difficiles à défendre; il embrasse avec ses douves un espace de plus de 40 ares. Les logements intérieurs s'étant affaissés ont disparu, surtout de 1790 à 1820, que les habitants des villages voisins y ont pris les pierres dont ils ont eu besoin. On y remarque encore un puits maçonné du haut en bas, l'entrée d'un ancien souterrain qui, suivant la tradition, aboutissait à une issue cachée dans la forêt, et à l'entour les vestiges d'un chemin de ronde. Du monticule sur lequel il est situé on découvre le Mont Saint-Michel et sa vaste baie jusqu'à Saint-Malo; on pouvait, par conséquent, correspondre avec ces places et les autres points stratégiques de la frontière. Cette position offrait, par son inaccessibilité, de grands avantages pour la défense, et en échange peu de commodité et d'agrément aux châtelains; mais, au moyen-âge, on préférait la force à l'aisance. On y a trouvé des débris céramiques, quelques monnaies carlovingiennes,

une urne en terre cuite, dans laquelle il y avait des cendres, un anneau de chevalier et un éperon de coq.

Dans les v^e^ et vi^e^ siècles, ce fort eût aussi été propre au séjour de ces milices locales que les Romains et nos premiers rois appelaient *Limitanei*, qui quittaient leurs retranchements pour le labourage. Il eût même dans la suite permis aux peuplades voisines d'y chercher un abri contre les invasions bretonnes; au premier signal, hommes et troupeaux auraient pu s'y refugier.

On reconnaît qu'il a dû jouer un rôle dans toutes les guerres qui ont eu lieu entre la Normandie et la Bretagne, parce que, en face, sur la frontière de cette dernière province, qui n'en est distante que de deux kilomètres, on voit des ruines dont l'attribution militaire est suffisamment indiquée par le nom de Chastelet, qu'elles ont conservé : placées à pic sur un mur de rocher qui borde à gauche le cours de la rivière de *Tronçon* qui sépare ces deux provinces, elles indiquent une vigie retranchée, *Exploratorium*, établie pour surveiller sa garnison et le passage de cette rivière.

N'ayant rien trouvé de certain sur l'âge de cette vieille forteresse féodale, et, n'osant pas me permettre de le fixer l'après ce qu'elle a de synchronisme avec quelques autres de ce genre, je me bornerai, dans le but d'aider ceux qui voudraient s'en occuper, à rappeler qu'au x^e^ siècle les récentes invasions, l'état permanent des guerres, l'attente de la grande catastrophe, la fin du monde, si imminente alors, agitaient la société en sens divers. Le peuple, écrasé sous le poids de ces fléaux, se couchait par terre de désespoir, et attendait avec résignation l'heure fatale. Le baronage, plus énergique, luttait, et, pour échapper à la fois aux attaques de ses rivaux et à la ruine générale fondée sur l'ingénieux rêve des *millénaires*, il se refugiait derrière ces épaisses murailles, sur les sommets des montagnes. Voilà

pourquoi s'élevèrent alors de tous côtés ces châteaux forts, bâtis sur des escarpements inaccessibles, lourds, massifs, sans décoration architecturale. Les ruines du château de Montaigu portent le cachet de cette époque d'agitation, d'épouvante et d'énergie; les pans de murailles qui en restent sont énormes; le temps, qui renverse tout, a été forcé de s'incliner devant eux et de passer outre! Enfin, un sentiment de tristesse envahit le cœur quand les yeux s'arrêtent sur ces murs ruinés, sur ces fossés à demi comblés, témoins des désastres et des douleurs de ses habitants, où retentirent les cris de guerre, le bruit des combats, et où maintenant le silence de la nature n'est interrompu que par le fracas des ruisseaux et les lugubres appels de quelque centenaire corbeau. *Sic transit gloria mundi!*

Passant aux possesseurs connus, on ignore si ceux du nom furent fondateurs ou s'ils y ont été vassaux, préposés *ad custodiendam marcham*, et à quelle époque ils ont cessé de posséder cette propriété féodale ou militaire; car, le mot féod chez les Germains signifie guerre. Orderic Vital, tome III, page 446, cite Geoffroi de Montaigu au nombre des chevaliers qui furent tués à la bataille de Nicée, première Croisade; à une assise tenue à Avranches dans le XIII^e^ siècle, on voit figurer Guillaume de Montaigu; un Jean de Montaigu était curé de Saint-Jean-de-Caen en 1380. Un curé de Montanel, qui a laissé quelques notes sur cette paroisse, a avancé que Osmond d'Asnel ou Asnelle, son fondateur, avait fait construire le château de Montaigu, vers l'an 1130, ce qui est une erreur; car, celui qu'il fit bâtir était presque attenant à sa chapelle, devenue l'église paroissiale, appelée, au XII^e^ siècle, dans le Cartulaire de l'abbaye de Marmoutier, *Capella osmundi aselli;* et puis la famille de Montaigu existait à cette époque.

Dans un manuscrit de l'église d'Argouges, on lit:

« L'an 1361, les Hanoirs ruinèrent le chastel de Montaigu, et plusieurs autres lieux furent par eux saccagés. » Est-ce des troupes du Haynaut ou des sauniers qu'il est question ?... Robert Wace, parlant de Richard Ier, dit :

« E Soudaiers li vindrent a turbes chescun mois
» Hanuiers e pohiers e Bretons e Anglois. »

Dans un acte de l'an 1423, les Sauniers de Paris sont désignés sous le nom de Hanoirs.

Voici des renseignements que je dois à l'obligeance de feu M. Séguin, auteur de l'Histoire des Bocains : « Le château de Montaigu, dans la vicomté d'Avranches, fut ruiné, » ainsi que plusieurs autres dans le bocage, pendant la » guerre que le prince des Bocains, Charles II de Navarre, » comte de Mortain, et Edouard III, roi d'Angleterre, » firent aux Français, en 1351, au sujet du célèbre Geoffroi » d'Harcourt. L'an 1387, Charles VI permit à Jean Giffart » de refortifier ce château. »

Je possède un aveu authentique, du 26 juin 1467, ainsi conçu : « De noble et puissant seigneur, Gilles de Brie, » chevalier, et de mes seigneurs ses enfants, seigneurs » d'Argouges, à cause de défunte dame Anne Giffart, en » son vivant fame et espouse du dit chevalier, en leur franc » fieu, gage plege, court et usage, etc. »

L'an 1479, Gilles de Couvran, seigneur de Sacey, et Marguerite de Beauvau, dame de Précigny, son épouse, achetèrent Montaigu, ses dépendances et la terre et seigneurie de Boucey, des enfants de Gilles de Sabrevois, seigneur de Brie, et d'Anne Giffart, son épouse. Gilles de Couvran, baron de Sacey et dernier du nom, mort en 1575, légua ces propriétés à sa sœur Françoise, mariée en 1541 à Charles de Romillé, seigneur de la Chesnelaie. Leur fille

unique, nommée Béatrix, qui épousa en premières noces Jacques Budes, seigneur du Hirel, en 1561, et en deuxièmes noces, Thomas de Guiton, seigneur de Carnet, en 1582, laissa Montaigu à son fils Charles Budes. L'an 1655, Renée Budes, dernière de cette branche, porta cette chatellenie à son mari, Sébastien de Rosmadec, marquis de Molac, dont le fils, qui s'appelait aussi Sébastien, fut brigadier des armées du roi et son lieutenant en Bretagne, mort en 1711, laissant ce château à la comtesse de Langeron, qui le transmit à son neveu, Théodose Andrault, comte de Langeron, lieutenant général des armées du roi et gouverneur de Brest, mort en 1779. Enfin, son unique fils, Louis-Alexandre, mort général en chef au service de Russie, vendit, en 1818, ses ruines et ce qu'il avait recouvré de ses dépendances, au comte de Guiton, père du propriétaire actuel.

RAPPORT

Sur les fouilles faites au Châtellier et dans d'autres localités de l'Avranchin,

DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 1862,

AU NOM DE LA COMMISSION DE LA TOPOGRAPHIE DES GAULES,

Par M. Ed. LE HÉRICHER,

Secrétaire honoraire de la Société.

Il y a dans la commune du Petit-Celland, arrondissement d'Avranches, sur les flancs d'un côteau baigné par la Sée, un mamelon, autour duquel se dessine une puissante levée de terre, qui renferme une étendue de bruyères et de bois de plus de vingt hectares. Cette enceinte, double en plusieurs endroits, s'arrête là où la nature a offert une défense suffisante, sur le bord d'une vallée abrupte. Ce mamelon domine une immense étendue de pays, presque tout le bassin de la Sée jusqu'à son embouchure; on aperçoit même la cime du Mont Saint-Michel; c'est la position certainement la plus forte de toute cette ligne de collines qui forme un des rebords du bassin. Cette position militaire porte le nom significatif de *Châtellier*. Sa vaste dimension en fait un camp d'une destination particulière, et nous nous rangeons très-volontiers à l'opinion d'un homme de grande autorité en cette matière, M. le général Creuly, c'est que le Châtellier dut être un camp de refuge. Du côté de l'est,

le plus accessible à l'attaque, l'enceinte est fortifiée de deux ouvrages avancés, espèces de bastions ou de portes. Un retranchement secondaire, vers le nord, vient s'appliquer contre l'enceinte principale, et renferme ce sans quoi la position n'eût pas été tenable longtemps, une source abondante, qu'on appelle l'Abreuvoir. Le camp du Châtellier ressemble beaucoup à celui de Mont-Castre, à Lithaire, arrondissement de Coutances. Seulement le camp de Mont-Castre offre dans sa construction un soin et un art étranger à ceux qui ont fait l'enceinte du Châtellier : par exemple, les fouilles qu'y a faites la Société Archéologique de Saint-Lo ont révélé un parement régulier de maçonnerie sèche sur la face intérieure du rempart.

La tradition, dont il faut toujours tenir un grand compte, tout en se garantissant de ses exagérations, plaçait au camp du Châtellier une ville, des murs même, des canons et une cathédrale. De pareilles assertions ne sont jamais des inventions gratuites : elles partent toujours d'une réalité. Outre les vestiges considérables de travail humain, il y avait encore le nom très-imposant de Châtellier. Comme ce nom est d'origine latine, la philologie suggérait tout d'abord une présomption en faveur de l'origine romaine de ce retranchement ; c'était même la base la plus positive que l'on eût pour asseoir cette supposition. Toutefois, par des raisons purement fantaisistes, qui tenaient à l'état des connaissances et des procédés archéologiques de ce temps, d'un côté, et de la nature de l'esprit d'ailleurs distingué de son auteur, de l'autre, la nationalité romaine du camp du Châtellier fut posée dans un mémoire de M. Fulgence Girard, inséré dans le premier volume des Mémoires de la Société d'Archéologie d'Avranches, sans qu'aucune fouille ni aucune découverte d'objets matériels servissent de base à son assertion.

Le Châtellier est presque sur les frontières des Unelles,

dont il n'est séparé que par l'autre rebord du bassin dont il occupe un des côtés. En effet, au-delà de ce rebord se trouve le Val du Thar qui servait de séparation entre le diocèse de Coutances et celui d'Avranches, diocèses représentant le *Pagus* de l'Avranchin et le *Pagus* du Cotentin. Or, les Unelles ont toujours été considérés comme ayant occupé le territoire du Cotentin. Une dépêche ou un récit militaire a bien pu appeler *fines Unellorum* un terrain qui n'était séparé des confins réels que d'une distance de deux à trois lieues. Nous n'ignorons pas que l'on prétend que *fines* dans César a le sens de territoire; mais nous ne croyons pas cette extension de l'idée justifiée et la plupart des circonstances où ce terme est employé par César permettent de lui garder son sens réel, primitif et étymologique de confins, de frontières : nous ne citerons que cet exemple : « *Eorum una pars initium capit à flumine Rhodano, continetur Garumna... finibus Belgarum.* » Les termes du récit de César sont parfaitement applicables à la configuration du terrain. Si la description de César peut s'appliquer à d'autres terrains semblables aux nôtres, il y a un fait spécial au camp du Châtellier, c'est le « *duabus portis* » par où Titurius Sabinus précipita ses soldats.

Lorsqu'eut été décidé pour toute l'étendue de la France le grand travail de la topographie des Gaules, et que les missions scientifiques eurent été confiées à des savants, chargés d'examiner les lieux et les monuments, M. le général Creuly, un des premiers celtistes et épigraphistes de la France, et M. Alexandre Bertrand, ancien élève de l'école d'Athènes et secrétaire de la commission de la topographie de la Gaule, arrivèrent à Avranches, après avoir visité la plus grande partie du littoral de la Normandie. Ils demandèrent au correspondant du ministre de l'instruction publique dans cette ville de les conduire sur les différents points de ce pays qui pouvaient avoir du rapport

avec l'objet de leur mission. Je m'empressai de les conduire au camp du Châtellier et au dick de Vains. En voyant la forte assiette du camp du Châtellier, ses grandes dimensions et sa position qui domine un vaste pays, tout le bassin de la Sée, depuis Brecey jusqu'au commencement de son embouchure, M. le général Creuly ne douta pas que ce ne fût un camp de refuge. Il reconnut, parfaitement conservé, le *vallum*, double en quelques endroits, et les deux ouvrages avancés ou portes qui défendaient le camp de son côté le plus aisément abordable et le petit plateau qui n'est pas tout-à-fait au centre de l'enceinte, mais d'où l'on domine presque toute son étendue. L'absence d'eau dans cette enceinte ne fut alors l'objet d'aucune observation. C'est une objection que je me fis plus tard à moi-même et que je résolus en découvrant du côté du nord-est une enceinte secondaire, qui réunissait au camp la source abondante qu'on appelle l'Abreuvoir. M. le général Creuly m'engagea à faire des fouilles dans cette enceinte, et me promit de mettre à ma disposition une allocation sur le fond consacré aux recherches pour la topographie des Gaules.

Mon premier devoir alors était d'obtenir des propriétaires, M. et M^me^ du Bouëxic, la permission de pratiquer des fouilles dans cette vaste enceinte boisée. Ils mirent une bonne grace parfaite à concéder cette permission. Evidemment des fouilles faites çà et là, à l'aide d'une petite somme d'argent, dans une enceinte de plus de vingt hectares, un peu au hasard, c'est-à-dire sans beaucoup plus de raison pour faire des tranchées plutôt ici que là, n'offraient pas un vaste champ à l'espérance, et il n'était pas difficile en ce cas de se prémunir contre les déceptions. D'ailleurs une autre circonstance garantissait contre les dangers d'un espoir trop positif, c'est qu'il y a vingt ans, le très-regrettable M. de Pirch avait fait faire au Châtel-

lier des fouilles peu importantes, il est vrai, mais sans résultat.

Ce fait, que nous ignorions, nous était attesté par M. Joly, son domestique de confiance, qui avait fait lui-même quelques tranchées, aidé par un autre homme. Est-ce à ces fouilles que les paysans font souvent allusion? Nous ne savons; mais les fouilles dont ils parlent d'une manière vague, auraient procuré maintes pièces d'argent à divers individus, dont les noms et le domicile ne sont jamais précisément indiqués; toutefois, l'événement nous a prouvé que, si cette fois encore la tradition exagérait, elle n'inventait pas.

La première tranchée fut ouverte au mois d'avril 1862, dans le travail avancé ou porte au sud-est du camp et à profondeur de plus d'un mètre; elle ne produisit d'autre résultat que de révéler sous la couche de bruyère une couche de pierrailles qui n'étaient pas le sol primitif et naturel, et dont quelques-unes avaient subi l'action du feu. Les élèves de rhétorique du collége d'Avranches, amenés plusieurs fois sur les lieux par leur professeur, qui signe cet article, furent initiés à quelques notions sur l'art du campement chez les anciens, et prêtèrent à ces fouilles quelquefois le concours de leurs bras. Dans le second ouvrage avancé au nord du précédent, on commença à trouver des objets en fer, rongés par une longue durée et revêtus pour la plupart de ces soufflures ou pustules qui caractérisent les objets ayant longtemps séjourné sous la terre; mais ils étaient trop informes pour pouvoir être déterminés. Ils avaient été trouvés à une profondeur d'un demi-mètre environ. De là les fouilles furent transportées dans une autre espèce de travail avancé, toujours en allant vers le nord. Là, à la même profondeur, on découvrit un objet en fer fiché verticalement, et qui ressemble à un fer de pique où l'on voit encore le fond de la douille, et qui

devait être une arme lourde et meurtrière, alors qu'elle était intacte. Ce devait être d'ailleurs un travail assez grossier, si l'on en juge par la manière irrégulière dont sont rejoints les rebords qui, en se réunissant, forment cette douille. Il y avait déjà là le pressentiment d'une certaine nationalité qui va bientôt se préciser. En effet, si beaucoup de tranchées ne rendirent rien, trois ou quatre, faites au hasard sur une grande surface, mais plus particulièrement vers l'Abreuvoir, donnèrent des objets qui fixent jusqu'ici la nationalité du camp du Châtellier, ce sont : quatre monnaies gauloises très-semblables à celles qui sont figurées dans la Numismatique gauloise de M. Lambert, n° 9 de la planche 5, représentant une tête d'Apollon Belenus (à droite), avec trois rangs superposés de grosses boucles de cheveux enroulés, la véritable *Gallia comata ;* au revers un cheval à tête d'oiseau lancé à droite, avec un cordon perlé, monnaie de billon. Ce type a été fréquemment rencontré dans le département de la Manche, et se retrouve dans plusieurs des monnaies faisant partie du grand trésor gaulois trouvé dans le jardin de M. de Pirch, et dont les principaux échantillons sont conservés au Musée d'Avranches. Une hachette en fer vint s'ajouter à ces découvertes. Ensuite quelques fragments de fibules de bronze, puis quelque chose qui put être l'ardillon d'une agrafe. Il est donc certain que le camp de refuge du Châtellier est un camp gaulois. Sa position en fait un observatoire qui dominait tout le pays, et sa vaste étendue en fait un camp de refuge. La prédominance des objets en fer dans ce camp est un fait remarquable et assez rare dans les camps gaulois, et servirait à donner l'époque relative de celui du Châtellier, si on appliquait ici les trois périodes reconnues aujourd'hui par les savants, l'âge de pierre, l'âge de bronze et l'âge de fer. La présence ici de quelques objets de bronze est en trop petite quantité pour nous autoriser à admettre

une époque intermédiaire entre la seconde et la troisième période. Le camp du Châtellier pourrait donc dater de la conquête de Jules César. Il n'a pas d'ailleurs la régularité que les Romains donnaient à leurs camps. Si César ne donne pas le système du camp ou *oppidum* gaulois, il nous apprend celui d'une race celtique voisine, les Bretons, dont il dit : « Neque multùm à Gallicâ consuetudine differunt. » Or, selon lui : « Oppidum Britanni vocant quum sylvas impeditas vallo atque fossâ munierunt, quo incursionis hostium vitandæ causâ convenire consueverunt. » (Liv. IV). C'est exactement notre camp de refuge du Châtellier.

Cependant n'y a-t-il aucune induction à tirer de son nom latin de Châtellier, *Castellum?* Sans doute il serait fort possible que les Romains, maîtres du pays, se fussent établis dans un lieu si bien disposé par la nature et par l'art pour dominer la contrée, et leur victoire, une fois gagnée sur Viridovix, ils ont dû abandonner ce camp et se retirer dans la cité voisine des Abrincates, ne laissant là tout au plus qu'un *præsidium*. Si le petit nombre de fouilles faites sur sa vaste surface n'ont rien donné de romain, on ne peut pas en conclure cependant que le sol ne renferme pas des objets romains.

Le mot latin *Castellum*, venant du dernier occupant, est resté seul, et il est tout simplement, comme le mot camp, un nom commun s'appliquant aux enceintes castramétriques. Ce qui prouve que c'était un nom commun dans le pays, c'est que le nom de Châtellier se retrouve fréquemment dans la topographie de l'Avranchin. Ainsi il y a un Châtellier dans Saint-Jean-de-la-Haize, à une dizaine de kilomètres de là, il y a un Châtel à une très-faible distance; enfin, il y a plusieurs Châtelliers dans l'arrondissement et beaucoup de Châtels.

Au pied de la colline du Châtellier passait la voie gau-

loise et romaine d'Avranches à Vire. Partant de la première ville par cette rue que des traditions nomment rue de la Déesse, et qui s'appelle aujourd'hui Cour-de-Paradis, elle passait à Bouillant, où l'on a trouvé des débris qui permettent d'y placer un *fanum*, et une grande quantité de coins en bronze. Elle passait dans la commune de Saint-Sénier dans la direction de la Pilière, expression qui rappelle un menhir ou jalon de voie celtique. Se dirigeant vers les localités au nom caractéristique du Perron et de la Perrière, elle franchissait la Sée au gué de Tirepied, nom dont le suffixe Pied, assez commun dans le département, est le *puy* des Gaulois. Ensuite passant au pied de la forteresse, avec motte et fossés, dite du *Val-de-Sée*, qui a pu être une station romaine, en face même du Châtellier, elle allait parallèlement à la rivière, selon la ligne actuelle, où les expressions de la *Rue* et de la *Ferrée* signalent son passage. A la hauteur de Vernix, elle entrait sur le territoire de deux communes qui ont tiré d'elle leur nom, Saint-Georges-de-Livoye (la voie), et Notre-Dame-de-Livoye, où l'on a trouvé, dans une sépulture, beaucoup d'objets gaulois en bronze, armes, colliers; elle passait sur la lisière du *Bois-de-César*, en Saint-Nicolas-des-Bois, au pied du Mont Jouy (*Jugum*), et dans ce quartier elle est tracée en une route profonde de plus de trois mètres. Nous la conduisons jusqu'à l'endroit significatif de Montjoie, où elle sort de l'Avranchin (1).

Examinons maintenant jusqu'à quel point le texte de César s'accorde avec les lieux. Titurius Sabinus est envoyé par César contre les Unelles et leurs alliés avec trois légions « *cum tribus legionibus* », il avait en outre avec

(1) Elle est tracée en partie sur la carte 15 du IIe vol. de l'ouvrage de l'Empereur, d'après les indications que nous avons données à M. Rouby.

lui des Gaulois auxiliaires. « *Delegit Gallum, ex iis quos auxilii caussâ secum habebat.* » Si ces légions, qui guerroyaient depuis longtemps, n'étaient pas au complet, ce qui est très-probable, c'est-à-dire ne formaient pas 18,000 hommes, on pourrait les réduire à 15,000 hommes avec le chiffre proportionnel d'un millier de Gaulois, on aurait environ 16,000 hommes que pouvait très-bien contenir un camp de vingt-un hectares. Titurius Sabinus arriva avec ses troupes sur les frontières des Unelles, « *in fines Unellorum pervenit.* » Nous avons vu que la vallée de la Sée et le camp du Châtellier, à quelques kilomètres près, sont sur les confins des Unelles. Viridovix, chef des Unelles, est représenté comme ayant avec lui « *exercitum magnasque copias..... Præterea magna multitudo perditorum hominum latronumque.* » En présence de forces si considérables, Sabinus se tenait dans son camp, que César appelle « *Idoneo omnibus rebus loco.* » Pourquoi ce lieu est-il favorable à tous les points de vue? C'est qu'il est fort, qu'il a de l'eau, et qu'en délogeant de ce camp de refuge la population gauloise, les Romains y ont trouvé toutes les choses nécessaires. Si on n'a trouvé dans ce camp que des monnaies gauloises, cela ne prouverait pas qu'il n'eût pas renfermé des troupes romaines, car les Romains devaient nécessairement se servir de la monnaie du pays.

Viridovix s'était établi sans doute sans faire un camp retranché, confiant en sa supériorité numérique, à une distance de deux milles. C'est exactement la largeur de la vallée de la Sée, et la description topographique de César est tellement exacte qu'il donne la distance de mille pas, depuis le bas de la vallée jusqu'au camp situé sur la hauteur : « *Locus erat castrorum editus, et paullatim ab imo acclivis circiter passus mille.* » Une disposition du camp du Châtellier fort importante, ces deux portes ou bastions, répondent parfaitement aux « *duabus portis* » par lesquelles Sabinus

fait sortir ses hommes pour prendre naturellement en flanc les ennemis qui montent à l'assaut, et ces deux portes sont non pas sur le front du camp, mais sur le côté nord-est, ce qui permet à cette marche de flanc d'avoir tout le succès qu'elle eut en effet. Ainsi, en résumé : 1° le camp du Châtellier est un camp de construction gauloise et un camp de refuge ; 2° Titurius Sabinus s'y est établi ; 3° sa bataille avec Viridovix a eu lieu sur le coteau du Châtellier et dans la vallée de la Sée.

Comme la mission qui nous était confiée avait pour attribution la topographie de la Gaule, et cédant d'ailleurs aux conseils d'un savant qui a beaucoup étudié l'Avranchin, M. l'abbé Pigeon, je résolus d'employer une partie de l'allocation pour fouiller autour de la pierre de Bouillon, dite le Caillou-du-Diable, sur la terre de Vaumoisson ; c'est un menhir qui s'élève d'environ trois mètres hors du sol, sur le coteau du Thar, rivière qui servait de limite aux *pagus* de l'Avranchin et du Cotentin. Cette pierre, pour suivre une opinion qui a fait beaucoup de progrès dans ces derniers temps, a pu servir de borne ou de pierre milliaire sur la voie romaine de *Fanum Martis* à *Fines*, sur laquelle se trouve une autre borne encore existante, la pierre Hu de Longueville. (Tout dernièrement nous avons trouvé, dans le cimetière de Bouillon, un monolithe de granit, couché, long d'environ cinq mètres, qui a été déterré du sol même du cimetière, où sans doute le christianisme avait enfoui ce menhir druidique.) Une excavation d'un mètre en largeur et en profondeur fut pratiquée autour de cet obélisque, mais on dut s'arrêter devant la crainte qu'il ne vînt à tomber, on crut même devoir l'étançonner d'un côté. La fouille ne révéla aucun objet. Cependant ce travail ne fut pas perdu pour la science. Les recherches eurent un triple résultat : d'abord de constater que ce bloc n'est pas pour ainsi dire une excroissance du

sol, que le granit qui le compose n'existe pas sur le lieu, et n'a son analogue qu'à une distance de plusieurs kilomètres, ensuite que, comme beaucoup des pierres de Carnac, il est posé sur la pointe, enfin, que les fouilles l'ont suivi jusqu'à un mètre sous le sol, ce qui porte sa hauteur à plus de quatre mètres, puisqu'on n'a pu aller jusqu'à son extrémité. En outre, nos fouilles établirent que l'on avait à une autre époque creusé autour du monolithe. J'avais l'espérance de trouver quelque chose sur les falaises de Carolles, ou plutôt dans l'enclave qu'y possède la commune de St-Michel-des-Loups. Le nom de l'endroit voisin, appelé Trait-de-Néron, la gorge et le port qui sont au-dessous, dit le Lud du latin *paludis*, le nom des Châtelliers appliqué au double retranchement qui couronne la falaise, toutes ces expressions latines attestaient le séjour des Romains dans ces lieux. Non loin de là passait une voie antique venant de *Fanum Martis* ou Saint-Pair, jalonnée par le menhir qu'on a trouvé enterré dans le cimetière de Bouillon, et par le menhir de Vaumoisson. Ensuite, c'est la plus belle position militaire de toute la côte, puisqu'elle domine à la fois d'un côté le fond de la baie, au-delà même de la ligne marquée par le Bec-d'Andaine, Tombelaine et le Mont Saint-Michel, de l'autre côté la large ouverture de la baie marquée par trois points où des phares brillent dans la nuit, Fréhel, Chausey, Granville, et enfin, une vaste étendue de campagne. En outre, la tradition qui nous a été racontée par un vieillard de 87 ans, le père Taupin, attribuait ces retranchements aux Romains. Il y a quinze ans, nous décrivions ainsi ces lignes castramétriques : « Sur la falaise de Carolles, et à la fois en Saint-Michel, dans une position forte et isolée, défendue de deux côtés par la mer, et des autres par une vallée, se voient les lignes bien caractérisées d'un campement : ce lieu porte le nom significatif des Châtelliers, nom pluriel qui s'ex-

plique par un double camp, qui figure assez bien un trapèze accolé d'un arc de cercle, un camp principal, et un camp de refuge. L'enceinte trapézoïde est tracée par le rebord de la falaise abrupte et profonde, rehaussé d'un fossé, et par trois lignes de levées de terre, couvertes d'ajoncs, empierrées à la base, d'une largeur générale de quatre mètres, d'une hauteur de deux mètres en-dedans et de trois mètres en-dehors, dimensions amoindries, telles qne les ont faites le temps, la nature et l'homme. » (*Avranchin monumental et historique*, t. II, p. 592.) Chacun des côtés du camp principal mesure environ 300 mètres, ce qui donnerait une superficie d'environ 10 hectares. Le petit camp en contient environ la moitié. Toutefois, il était bien constaté que rien n'avait été découvert dans le sol de cette enceinte, quoique plusieurs parties aient été remuées par l'agriculture. Les fouilles, préparées par le concours précieux et empressé de M. Pottier, ancien maire de Carolles, et de M. Louis Pottier, son fils, ont été faites au centre du camp, et sur divers points intérieurs du pourtour. Une vingtaine de tranchées ont été creusées dans un sol de peu de profondeur. Elles n'ont produit aucun résultat. Des découvertes positives auraient ajouté leur poésie aux beautés pittoresques de cette localité, qui offre, dans la gorge agreste du Lud et la gorge âpre et tourmentée du Crapeut, s'ouvrant toutes deux sur la mer, les deux plus beaux vallons d'une contrée pourtant très-riche en ce genre.

Sur le rebord même de la falaise, et contiguës au petit camp des Châtelliers, se voient des ruines assez considérables : ce sont celles de la chapelle de Saint-Clément, laquelle est marquée sur la carte du diocèse de Coutances par Mariette, faite au commencement du XVII^e^ siècle. La tradition fait de cette chapelle une dépendance du Mont Saint-Michel, et cependant nous n'en trouvons nulle men-

tion dans les Cartulaires et papiers terriers de cette abbaye, pas même dans Dom Huynes, qui a consacré un chapitre spécial aux chapelles qui lui appartenaient. Ces ruines où l'on voit se dessiner les plans de plusieurs petits édifices entourant la chapelle, où les gens du pays montrent un ancien cimetière, leur position dans un endroit isolé, éloigné des habitations et parfaitement aéré, nous firent croire à une léproserie. Peut être était-ce une succursale d'une léproserie du voisinage, située dans la lande de Beuvais, la léproserie de Saint-Blaise. Quoiqu'il en soit, c'est un curieux problème historique et archéologique à résoudre, et nous avons regretté que la nature de notre allocation, consacrée à la topographie des Gaules, ne nous permît pas de de fouiller ces ruines chrétiennes. Toutefois, après d'autres réflexions et d'autres recherches, nous croyons fortement avoir retrouvé là les ruines d'une abbaye mérovingienne, celle de Maldune ou Maudune, que les savants jusqu'ici n'ont su où placer, découverte importante à laquelle nous espérons consacrer une monographie. La voie romaine de Cosedia ou Coutances à Legedia ou Avranches, suivant la ligne la plus courte entre ces deux localités, passait par un lieu qui a un *châtel*, dont les fossés et la motte existent encore, une forteresse du moyen-âge célèbre dans l'histoire sous le nom de Château-Ganne, et qui porte dans son nom une *haya* normande, la Haye-Pesnel. Un gros retranchement semi-circulaire, couvert d'arbres, reste d'un *baile* germanique ou d'un retranchement romain, frappe vivement l'esprit de l'observateur qui suit la grande route de Coutances, laquelle passe à travers ce retranchement. Des traditions très-tenaces affirment toujours l'existence en ce lieu de trésors enfouis, d'une tonne d'or, gardée par le diable, tradition qui se rattache à la fuite du puissant seigneur de ce château, Foulques Pesnel, assiégé par les troupes de Saint-Louis pendant la minorité de ce prince.

Toutefois, mes espérances de découvertes se trouvaient affaiblies par cette circonstance que rien n'avait été trouvé lors de l'ouverture de cette route. Elles le furent encore lorsqu'arrivé sur les lieux, j'appris du propriétaire, M. Mahé, qui avait beaucoup remué tout le sol dépendant du Château-Ganne, et qui se montra fort obligeant pour me permettre de fouiller, que rien d'important n'avait été découvert. Toutefois, il me montra trois objets, plutôt anciens qu'antiques, deux agrafes et un petit sifflet en fer extrêmement simple, figurant comme un pois : creux au bout d'un tuyau de plume, et dont M. Mahé se sert encore à la chasse. Cependant, aidé du concours amical et obligeant de M. Desfeux, juge de paix, je fis pratiquer sept tranchées dans le retranchement et une au pied d'un reste de muraille du Château-Ganne. Le résultat fut complétement nul.

En résumé, comme de toutes ces fouilles la seule fructueuse a été celle du Châtellier, il serait bien désirable que des recherches nouvelles et plus étendues fussent opérées dans cette vaste enceinte.

L'ILE D'HERM

Par M. Henri MOULIN, Membre correspondant.

I.

Herm, îlot d'environ 160 hectares de superficie, fait partie de l'archipel Sarnien (*Sarnia*), dont Guernesey forme la principale île. Or, Herm a dû emprunter son nom à la nature sauvage et stérile des terrains, *hermes* (Ερημος, *Eremus*, *Eremita*), c'est-à-dire *vains et vagues*, qui devaient constituer presque exclusivement dans l'origine, et qui forment encore aujourd'hui au moins en majeure partie, le sol même de l'île.

Comme toutes les îles en général, Herm forme un petit continent, ayant pour base le granit; mais au-dessus de cette roche primitive s'étend une couche de glaise d'environ un mètre d'épaisseur, sur laquelle repose la terre végétale.

Il est, du reste, probable que cette île, abandonnée de ses habitants, par suite sans doute des invasions de la mer, et restée longtemps déserte, forma une de ces oasis qui, par le charme de leur solitude, y provoquèrent l'établissement d'une petite colonie religieuse, à l'époque où les

Samson et les *Magloire*, ces confesseurs de la foi, émigrés de la Grande-Bretagne, évangélisèrent les îles et y cherchèrent une retraite.

En effet, ainsi que ses sœurs, l'île d'Herm dut être évangélisée, dès le VI^e^ siècle, par saint *Samson*, que le roi de France, Childebert I^er^, avait nommé, on le sait, évêque régionnaire, avec juridiction spirituelle sur toutes les îles du canal de la Manche. Ainsi, du temps de saint *Magloire*, successeur de saint *Samson* sur le siége de Dol, il existe déjà à Herm une petite chapelle, dédiée à saint *Tugual* (1), saint d'origine bretonne et premier évêque de Tréguier. Cette chapelle fut plus tard desservie par des religieux franciscains ; et en 1111, frère Claude Panton, ermite de l'île d'Herm, assistait, en cette qualité, à la dédicace de l'église paroissiale de Saint-Samson à Guernesey, une des plus anciennes de l'île.

Au XII^e^ siècle, le roi d'Angleterre, Henri II, annexait le prieuré d'Herm à l'abbaye de Notre-Dame-du-Vœu, près Cherbourg : abbaye fondée, on le sait, par la reine Mathilde, mère de ce roi, connue en Angleterre sous le nom de *Lemperess ;* et en 1480, l'abbé de Notre-Dame-du-Vœu nommait à la cure de saint *Tugual de Herm* (*sic*), un religieux de son abbaye, nommé Guillaume Guyffard ou Giffard.

Or, ce sera sans doute peu de temps après cette annexion, c'est-à-dire au commencement du XIII^e^ siècle, qu'aura été construite l'église qui existe encore aujourd'hui, au moins en partie, et dont la voûte en pierre, affectant la forme de l'ogive romane, reflète bien le style particulier de cette époque de transition. Au reste, là comme

---

(1) Saint *Tugual* ou *Tudgual*, l'un des fils de Hoël I ou de Rioval I, roi des Bretons au commencement du VI^e^ siècle.

partout ailleurs, les ermites avaient choisi, pour planter leur tente, une de ces délicieuses oasis, aussi propre au recueillement qu'à la culture, lieu charmant, frais et plantureux, où s'élève encore aujourd'hui le manoir seigneurial de l'île.

C'est surtout au point de vue celtique et gallo-romain que l'île d'Herm est devenue, par suite de découvertes récentes et précieuses, une des plus intéressantes de l'archipel ; et l'étude de cette île présente le plus haut intérêt, tant sous le rapport du druidisme, qu'au point de vue de l'histoire des révolutions neptuniennes dont la mer de la Manche a dû être le théâtre.

En effet, ce n'est pas seulement dans la baie du Mont Saint-Michel, mais encore dans tout le canal, que la mer a dû opérer révolutions sur révolutions. Ainsi presque toutes les îles ont conservé, dans leurs traditions et souvent même dans leur état actuel, la mémoire, sinon la preuve, de quelque cataclysme dont l'origine se perd dans la nuit des temps, mais qui a dû modifier plus ou moins le relief et l'articulation de leurs côtes. Or, ces traditions se retrouvent vivaces, profondes, notamment dans les îles de *Jersey*, de *Guernesey*, d'*Aurigny*, de même qu'aux *Ecréhoux*, à l'île *Pelée*, à *Chausey*, à *Cézambre* et dans la baie du Mont Saint-Michel..... En un mot, presque toutes ces îles ou îlots, dont la mer de la Manche est constellée, ont gardé dans la mémoire des hommes le souvenir indestructible de quelque révolution neptunienne, et notamment d'un cataclysme ayant modifié leur primitif état.

Or, c'est ainsi qu'à Guernesey, la baie de Vazon, *Vazon-Bay*, selon les constantes traditions du pays, recouvre sous son sable fin et sous sa molle arène une ancienne forêt sous-marine, la forêt de Scissy des îles anglaises ; et à l'appui de ces traditions, on découvrit, en 1750, des détritus d'arbres, dont les essences existent encore aujour-

d'hui, notamment de chênes, de mélèzes, de saules et d'autres arbres. Il y a plus, il s'était formé sous la couche de sable un dépôt de tourbe, lequel constituait un excellent combustible; et au sein de ce dépôt on trouva des nids d'oiseaux, des noix avec leurs amandes, quelques vases en grès, des pièces de métal, des haches celtiques de l'*âge de pierre*, le tout mêlé à des détritus de végétaux, et disséminés au milieu des troncs d'arbres, profondément enracinés. Il avait donc existé dans ces parages et sous le sable d'alluvion qui les recouvre, sinon une *villa gallo-romaine*, ainsi que dans l'île d'Herm, au moins un établissement celtique, détruit par une invasion de la mer, débordement dont il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de préciser même approximativement la date; mais qui dut certainement être contemporain des temps historiques. Donc là, sur ces côtes plates au niveau de la mer, l'articulation du littoral a été profondément modifiée : des mielles sablonneuses ont remplacé une ancienne forêt sous-marine, et l'on peut dire, avec le poète-historien du Mont Saint-Michel :

« Cen qui or est meir e areine,
» En icel tens eirt forest pleine..... (1) »

II.

Or, l'île d'Herm possède également plus que des traditions, mais des preuves réelles, que dis-je! visibles, d'un cataclysme neptunien, dont elle a été le théâtre postérieurement aux temps historiques. C'est notamment un

(1) V. *The history of Guernesey*..... By Ferdinand Brock Supper, esq. By Stephen Barbet, 1854.

ensemble de monuments druidiques, remontant à une très-haute antiquité, et qui ont été, au moins momentanément, submergés par les eaux, puisqu'en fouillant ces chambres sépulcrales, on a trouvé force coquilles marines, adhérentes aux squelettes en terre dans ces caveaux celtiques.

En effet, un établissement druidique considérable a dû exister au nord-ouest de l'île d'Herm, dans la partie basse de l'île, située en regard du port Saint-Samson, actuellement à l'état de mielles; et cette partie de l'île est encore semée de *cromlechs* de toute forme, visiblement bouleversés par une force supérieure, qui ne peut être que la mer.

Ces monuments druidiques sont au nombre de *douze*, savoir : *deux* dolmens avec tables horizontales, et *dix* cromlechs; *six* de ces derniers affectent la forme carrée, *un* la forme triangulaire, et *un* autre la forme d'un rectangle; celui-ci la forme d'une ellipse, et enfin un autre la forme ronde, circulaire d'un *putéal*.

Ces cromlechs sont tous d'ailleurs de petite dimension : ainsi le plus grand mesure 5 mètres de longueur sur 2 mètres 1/2 de largeur, et leur grandeur moyenne est de 2 mètres sur un. Enfin, deux cromlechs, et notamment le cromlech circulaire, sont entourés d'une enceinte sacrée, semblable à celle du grand dolmen de *Lancress* à Guernesey.

Or, les formes géométriques assez précises, qu'affectent ces monuments, étaient sans doute symboliques dans les idées religieuses des Celtes; et nous savons, en effet, par les Commentaires de Jules-César, que les Druides s'occupaient d'astronomie et de cosmographie.

« Le roulement des astres, dit ce grand historien, l'im-
» mensité de l'univers, la grandeur de notre planète, la
» nature des choses, la force et le pouvoir des dieux im-
» mortels : tels sont en outre les sujets de discussion dont

» s'occupent les Druides, et qu'ils transmettent à la jeu-
» nesse (1). »

« Multa præterea de sideribus atque eorum motu, de
» mundi ac terrarum magnitudine, de rerum naturâ, de
» deorum immortalium vi ac potestate disputant, et juven-
» tuti transdunt. »

Et c'est peut-être également dans ce but, que les Druides recherchaient de préférence les lieux élevés, les belles vues, les vastes horizons; en un mot, ces sites admirables qui leur permettaient de contempler dans sa beauté le spectacle du Ciel et d'admirer les horreurs de la nature : sites bien faits pour parler à l'imagination émue des hommes !

Or, les îles anglo-normandes offrent ceci de particulier, qu'elles ont conservé en général, mieux que le reste de la Normandie, des traces toujours vivantes des temps anciens, dans leurs landes vierges et dans leurs *mielles* incultes, ainsi que sur leurs montagnes désertes; en un mot, dans ces lieux toujours à l'état de nature, lesquels n'ont guère changé depuis les Celtes et les Gaëls, mais qui reflètent toujours, dans leur beauté agreste et sauvage, la même tristesse, sinon la même horreur !

Enfin, toujours à l'ouest de l'île, en regard du port Saint-Samson et à quelques mètres au-dessus du niveau actuel de la mer, mais au-dessous du niveau du sol, dans une couche de glaise, superposée au granit, parmi un banc de coquilles roulées, correspondant à une ancienne plage, on vient de découvrir les traces certaines, incontestables, d'un ancien établissement gallo-romain, détruit par une invasion de la mer. Ainsi, l'on a trouvé dans la glaise, non-seulement des briques romaines, des poteries

(1) V. *De Bello gallico*, l. VI, c. 14, *in fine*.

vernissées, rouges et noires, des pierres à aiguiser, des meules à moudre le blé, enfin de petits cylindres de terre cuite, destinés à servir de trépieds; il y a plus, au milieu de ces débris épars, on a ramassé quantité d'ossements d'animaux, appartenant aux espèces qui existent encore aujourd'hui, ossements entassés pêle-mêle, comme si, moins heureuses que l'homme, ces pauvres victimes eussent péri surprises par un cataclysme soudain!

Or, cette invasion de la mer est évidemment postérieure aux temps historiques, et cependant elle remonte incontestablement à une haute antiquité, puisqu'il s'est formé, après coup, au-dessus de la couche de glaise correspondant à l'ancien niveau de la mer, et ayant formé l'ancienne plage, un terrain d'alluvion de plusieurs mètres d'épaisseur. Il est donc incontestable que le niveau de l'un et de l'autre élément a profondément changé dans ces parages; que la mer a modifié, il y a plusieurs siècles, l'articulation ancienne du littoral; mais que la terre a repris ensuite par l'alluvion une partie du terrain qu'elle avait primitivement perdu: phénomène que confirme, du reste, encore aujourd'hui l'expérience des marins dans les îles.

Enfin, non loin de cette ancienne *villa gallo-romaine* et dans une dépression de l'île, on remarque également une antique clôture en enrochement grossier, bouleversée après coup par les flots: clôture impuissante, élevée vraisemblablement par les insulaires, comme une digue destinée à les protéger contre l'amplitude toujours croissante des marées.

III.

L'île d'Herm est séparée de Guernesey, sa voisine, par un bras de mer de trois milles anglais d'étendue ou d'environ 5 kilomètres; et cet intervalle est semé d'îles et

d'îlots. Le plus considérable est l'îlot de *Gethou* ou de *Ketheou*, *Insula vel insuletta de Geytho*, lequel, ainsi que l'*Ilot des Marchands*, près de Sark, affecte la forme allongée d'un *tumulus* ou d'une sorte de cercueil. Cet îlot, que Robert-le-Diable avait donné au pilote Restald, et que ce dernier, devenu religieux, donna ensuite à l'abbaye du Mont Saint-Michel, a dû tenir originairement à l'île d'Herm; mais la base aura disparu, et le faîte seul sera resté. Presque désert, *Gethou* possède cependant un petit manoir, caché dans un bouquet de verdure. Quant aux autres îlots, lesquels émergent, surtout à marée basse, et sont en général *herbus*, ils sont connus sous le nom du *Hommet*, avec un fort, du *Plat-Hommet*, des *Blancs-Pieds*, de *Bréhon* et de *Crevichon*.

D'ailleurs, entre Guernesey et Herm, règne un banc de sable, connu sous le nom de *Banc-Robert*, sur lequel il ne reste que deux à quatre brasses d'eau à l'étiage des plus basses eaux; et entre Herm et Aurigny s'étend également un autre banc, lequel assécherait à marée basse dans les grandes marées de syzygies, si la mer venait à baisser seulement de deux brasses. Aussi, surtout dans les grandes marées et à l'étiage des basses eaux, ne faut-il pas un grand effort d'imagination pour relier l'île d'Herm à sa voisine, et notamment au port de Saint-Samson, à l'aide de ces bancs de sable et de ces cordelières de rochers que l'on suit à l'œil, comme la chaussée qui dut servir de trait d'union entre les fragments détachés de l'ancien archipel Sarnien.

Enfin, quand on rapproche de la vue des lieux les enseignements de l'histoire, il paraît incontestable qu'un *diluvium* particulier et local, mais contemporain des temps historiques et vraisemblablement postérieur à l'établissement des Romains en Angleterre, s'est produit dans ces parages et a modifié l'économie générale des îles,

dévorant les parties basses, pour ne laisser subsister que les faîtes granitiques, nivelant le sol argileux et créant de nouveaux îlots, enfin, constituant en définitive, cet archipel étrange qui ne semble plus aujourd'hui dans son état normal, ni tel qu'il devait être du temps des Celtes et dans les siècles gallo-romains.

ANDRÉ DE COUTANCES

TROUVÈRE DU XIII• SIÈCLE.

ÉTUDE LITTÉRAIRE

SUR SON TEMPS ET SON ŒUVRE.

Par M. Ch. LEBRÉTON, Membre correspondant.

Nous ne venons pas parler d'un grand écrivain, quoique M. Lecanu (*Histoire des Evêques de Coutances*, p. 156) l'appelle poète, et que M. Quénault (*Recherches sur Coutances*, p. 246) le dise célèbre, dans la simple mention que leurs ouvrages lui accordent. C'est plutôt le charme de l'inconnu qui nous attire vers ce trouvère, et si nous n'avons pas à faire revivre une grande figure, nous aurons, à propos d'André de Coutances, à parler d'une grande époque, celle de la soumission de la Normandie à Philippe-Auguste, non pas pour retracer cette conquête, mais pour étudier en partie le mouvement littéraire qui se produisit en ces temps reculés et la lutte poétique qui s'en-

gagea entre les Français et les Anglais. Dire aussi quelques mots du rôle des trouvères, au nombre desquels est placé maître André de Coutances, dans le réveil littéraire de la France, c'est montrer à quelle école se forma son talent : ses devanciers et ses contemporains nous aideront peut-être à le mieux comprendre, ou du moins à comprendre mieux encore le temps où il vécut et les circonstances diverses qui ont fait naître ses chants.

Il s'agit donc moins ici d'une étude sur un homme que d'un rapide coup-d'œil sur une grande époque. Mais nous serions coupable de ne pas inscrire le nom de maître André en tête de ces pages, puisque c'est à cause de lui que nous avons fait ces quelques recherches.

Ch. LEBRÉTON.

Versailles, le 1er mars 1866.

I.

A l'époque où naissaient les associations apppelées les Francs-Bourgeois, les Francs-Maçons, c'est-à-dire à l'époque de la première émancipatiou de l'esprit laïque, paraissent aussi les *Francs-Chanteurs*. On les appela *Troubadours* dans le Midi, *Trouvères* dans le Nord. Les premiers, avec leur beau ciel, leur nature molle, leurs jolies filles, chantaient le plaisir et l'amour. Les autres, au Nord, en face d'un pot de cidre, dans leur chaumière bien fermée, s'égayaient aux dépens du seigneur leur maître. Tout l'esprit gaulois se retrouvait dans leurs rêves d'indépendance, quand ils chantaient cette liberté, encore inconnue des particuliers, mais que les communes commençaient à se donner elles-mêmes.

Le style des trouvères n'est pas brillant, mais il a pour lui la profondeur et la finesse, de la vivacité et du positif, l'union du bon sens et du scepticisme, avec une simplicité et une nonchalance qui permet les longueurs. Ils sont conteurs et critiques : l'épopée satirique est leur œuvre.

Aussi leurs contemporains ne durent-ils pas seulement applaudir à leurs chants ; ils leur devaient de la reconnaissance. Si la satire a partout été puissante, si, comme dit Shelling, « elle est la véritable Némésis, l'invincible puissance, ennemie du présent et complice de l'avenir, » nulle part elle ne pouvait, quand elle était l'arme des petits contre les grands, être plus utile qu'en France : aussi nulle part elle ne fut plus goûtée. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous avons l'esprit de critique et de médisance. Caton accusait les Gaulois, nos pères, d'aimer passionnément deux choses, combattre et finement parler. Au moyen-âge, la France amoindrit les pouvoirs en les frondant : elle chansonne ses rois. A côté du drame sérieux de l'histoire,

s'organise la farce moqueuse : elle côtoie les événements sérieux et s'y mêle ; elle jette au milieu des partis et des ambitions ses traits piquants, ses allusions malignes, et parfois aussi ses généreuses protestations, ses hardies réclames en faveur du bon sens, de la justice et de la vérité.

Et le Sirvente, avec son droit de censure universelle, naît en Picardie, et vient chercher bientôt une large hospitalité sur nos terres normandes, où nous le voyons, dès l'an 1100, flageller Arnold de Caen.

Ensuite, ce rhythme satirique passa la Loire et se mit au service de la politique et des grands partis.

C'était peut-être donner à la poésie un élément fécond ; mais assurément c'était l'asservir et l'abaisser. Quand nous aurons bien constaté dans la France entière ce secours prêté par les poètes aux hommes d'action et d'épée, nous n'en voudrons plus à maître André de Coutances d'avoir décrié les Français pour consoler le roi d'Angleterre de la perte de ses provinces. On voulait plaire au maître qui donnait le pain de chaque jour.

Ainsi Jean de Meung, l'un des auteurs du *Roman de la Rose*, est l'allié le plus actif de Philippe-le-Bel contre Boniface et les templiers. En remontant plus haut, nous trouvons qu'autrefois les chants carlovingiens n'étaient qu'une glorification des idées impériales, au détriment de la féodalité ; et plus tard, les chansons de Gestes tournent en ridicule les traditions carlovingiennes. Le clergé lui-même prend part au mouvement : il ne lui suffit pas d'amasser dîmes, aumônes, donations, de se livrer à une active mendicité, d'hériter à perpétuité, et de « coudre l'un à l'autre le pré d'une bonne âme dévote au bois d'un excommunié », le clergé fait de la satire, et, dans la chanson de Landri, il rit le premier du divorce du roi Robert.

Ne voyons-nous pas une guerre de Sirventes s'ouvrir entre Richard-Cœur-de-Lion et le Dauphin d'Auvergne, qui s'injurient avant de combattre ensemble ?

Les injures eurent parfois de cruelles répressions. Un de nos trouvères normands, Luc de la Barre, eut les yeux crevés par ordre de Henri Ier, roi d'Angleterre, pour s'être permis une satire violente contre ce prince. Maître André, comme nous le verrons plus loin, n'avait donc pas tort d'exprimer des craintes sur le sort qui lui était réservé en France, si l'on venait à s'emparer de sa personne.

Pourtant ces terreurs n'empêchèrent pas le naturel de reprendre le dessus, et on se remit à médire sans avoir peur.

Au temps des Croisades, Bertrand de Born apostropha vertement Philippe-Auguste et Richard, le roi chevalier, qu'il qualifie du sobriquet ironique de *Oui et Non*, à cause de leurs retards pour partir en Terre-Sainte.

Au XIIIe siècle, la Chanson des Albigeois, qui nous raconte leurs guerres, ne condamne-t-elle pas les rigueurs de Rome et ne flétrit-elle pas l'inquisition ?

Mais n'allons plus chercher dans le juste cri de colère des troubadours les malices légères de notre satire au Nord. L'injure n'est plus une raillerie : laissons-la.

Aussi bien, il est temps d'en arriver aux trouvères, aux poésies historiques du Nord de la France, au poète qui s'est fait un nom dans ce genre, qui a été le premier objet et nous a fourni l'occasion de cette Etude.

II.

Maître André naquit à Coutances, vers le milieu du XIIe siècle. Son nom se trouve à la tête d'une imitation en vers français d'une partie du faux Evangile de *Nicodemus*,

poème qu'il dédia, sous le titre de « Roman de la Résurrection de J.-C. » à sa cousine, la dame de Tribehou, près de Carentan (*Histoire littéraire de la France*, t. 23).

Seignor, mestre André de Costances,
Qui moult ama sonnez et dances,
Vos mande qu'il n'en a mès cure,
Quar son aage, qui est mure,
Le semont d'aucun bien traitier
Qui doic plere et profitier.

Il se nomme encore dans son *Romanz des Franceis* ;

Andreu sa chartre fine a tant
A Paris l'envoie batant.....
Andreu prent congié, Dex vous saut.....
Andreu a sa chartre finée.....
..... Engleis, Breton, Angevin,
Mansel, Gascoign et Peitevin
Tienent Andreu à bon devin,
Quer partot dit veir.....

On ne connaît que le nom du poète. Les détails biographiques qui pourraient le concerner font complétement défaut. On sait seulement que sa famille fut jadis illustre en Angleterre comme en Normandie. Gautier de Coutances fut chancelier d'Angleterre, évêque de Lincoln en 1183, et archevêque de Rouen en 1185 (1). Ce prélat, que sa longue résistance à Philippe et à Richard rendit célèbre, est auteur d'un récit sur le pèlerinage d'outre-mer de ces deux princes rivaux et d'un livre sur le droit civil (2). Le neveu de Gautier, Jean de Coutances, fut grand doyen de l'église

(1) L'abbé de la Rue, *Essai sur les Bardes et les Trouveres*.

(2) Capefigue, *Histoire de Philippe-Auguste*, t. III. La Pommeraye, *Histoire de l'Eglise de Rouen*, p. 438.

métropolitaine de Rouen. Maître André, leur parent, n'est connu que par ses ouvrages (1).

Ce nom de maître, qu'il se donne, est le titre que prirent tous les Trouvères. Ils se disaient eux-mêmes « maître Clerc ou Clerc lisant », noms qui signifient un homme instruit, un homme de lettres. Quelquefois ils ajoutaient au titre de *Clerc* ou de *Maître* celui de leur pays : ainsi Robert Wace se dit *Clerc de Caen ;* Guillaume, *un Clerc* qui fut normand : André, *Maître André de Costances.*

Ces trouvères furent très-nombreux à cette époque : il ne faut pas les confondre toutefois avec les jongleurs : ceux-ci chantaient leurs vers en public et souvent amusaient les spectateurs. Dès le commencement de son règne, Philippe-Auguste fut obligé de rendre un édit pour limiter le nombre des jongleurs qui encombraient les rues de la capitale. Chassés de France, ils débordaient au-dehors, mais pour y revenir toujours. Plus réservés après les menaces et les punitions, ils méritèrent les faveurs du roi. Ainsi nous voyons Louis IX exempter les jongleurs de tout droit de péage sur les ponts. Il ordonna qu'ils s'acquitteraient par un air de vielle ou par une gambade des bêtes qu'ils menaient avec eux pour divertir la foule. Rappelons en passant que c'est là l'origine du Proverbe : « Payer en monnaie de singe. »

Mais tel n'était pas le sort et le rang des trouvères. Ils composaient des vers, mais ils négligeaient de les chanter en public, ou, si parfois ils les débitaient eux-mêmes, c'était dans le palais des grands. Hélinand, à la table de Philippe-Auguste, comme Phémius auprès d'Ulysse, célèbre les exploits de son roi et médit de ses ennemis.

Quant li roy ot mangié, appela Hélinand
Pour l'y esbanoyer (*égayer*) commanda que il chant.

(1) L'abbé de la Rue, ***Essai sur les Bardes.***

Mais, s'ils étaient aux ordres du roi, en retour ils étaient bien payés :

> Il it ot jugléors bien jusqu'à cent;
> L'endemain sont venus au paiement.

C'est ainsi que nous nous représentons maître André dans le palais de Jean-sans-Terre : on pouvait, devant un roi, chanter sans déroger ; on n'eût pas chanté devant la populace. Si maître André se fût tant oublié, qu'eût dit alors la noble famille de Coutances? Qu'eût pensé la dame de Tribehou ?

> C'est la dame de Tribehou
> A qui je me rends et me vou
> Et faire le dai sans faintise
> Quar mout m'a montré grant franchise;
> Les biens qu'elle m'a fait por Dieu
> M'ont tenu et tiennent grant lieu;
> Elle est ma dame et ma cosine.

Cette dame de Tribehou habitait sans doute la terre de ce nom (canton de Carentan). Ce fief faisait partie de la baronnie du Hommet, en Cotentin ; les du Hommet étaient alors connétables héréditaires de Normandie, et cette parenté confirme l'origine de maître André (1).

Son *Roman de la Résurrection de J.-C.*, — qui n'est autre que la traduction d'une œuvre de basse latinité, que nous avons déjà désignée, et racontant les faux miracles opérés à la résurrection du Sauveur, — fut composé par pénitence ou du moins par dévotion, si nous en croyons l'*Histoire littéraire de la France*, t. 23. Cet ouvrage même mériterait à peine à maître André, toujours selon le même ouvrage, une très-courte mention parmi les traducteurs français, si jamais on écrit leur histoire ; mais si son nom a vécu, et si son œuvre occupe une place honorable dans

(1) L'abbé de la Rue, *Essai sur les Bardes*.

les poésies historiques de la France, il le doit à son *Romanz des Franceis*.

III.

Rien de plus important que les poésies historiques du XII^e^ et du XIII^e^ siècle. Elles sont autant d'organes de la pensée populaire sur les faits contemporains; c'est moins l'opinion d'un homme que celle de la foule; elles peuvent mentir, mais ce sont les mensonges de nos aïeux. A côté des éloges sont les sévères leçons ou la piquante raillerie. Au moment de la grande lutte entre la France et l'Angleterre, ces poésies sont les suppléments aux annales des deux peuples. Après la courtoisie, les égards, la politesse entre les deux pays, viennent les reproches, les sarcasmes « qui annoncent de sanglantes rivalités. » Puis, Français, nous aimons à retrouver notre vieille langue chez ces trouvères, même quand ils insultent nos pères. Leurs maîtres aussi, ces fiers barons anglo-normands, n'ont pas d'abord d'autre idiôme que le nôtre. Les seigneurs et les poètes ont de la haine au cœur pour tout ce qui est français; mais pour la montrer, ils empruntent notre verve, notre esprit, notre malice, en même temps que notre langue. Ce qu'ils chantent, ce ne sont pas les grands événements qui s'accomplissent; ce sont les sentiments qu'ils éprouvent en face de ces événements, et, pour servir leur haine, ils se jettent dans la parodie des célèbres Chansons de Gestes. C'est la poésie guerrière travestie. Comme après les passes d'armes de l'Invasion ou de la Terre-Sainte vinrent les tournois, après les épopées vint la caricature, ce terme fatal d'un genre vieillissant. Taillée sur le patron des vieux chants chevaleresques, formée, comme eux, de strophes monorimes, elle en a toute l'apparence, moins le fond, avec son intérêt et son inspiration.

Ces remarques, qui s'appliquent à la plupart des satires

historiques de cette époque, conviennent surtout au *Romanz des Franceis*, le second ouvrage de maître André. Il composa cette jonglerie au moment où venaient de s'accomplir ces faits historiques, dont il est peut-être bon, pour préciser la date même du poème, de présenter une courte esquisse.

IV.

Le duc d'Alençon s'est soumis, en 1204, à Philippe-Auguste. Château-Gaillard est pris après un siége de huit mois, et les assiégés n'ont reçu du roi Jean-sans-Terre que des lettres d'encouragement et de futiles promesses. Avant son départ précipité de Chinon pour l'Angleterre, Falaise se soumet; Caen et Bayeux ne résistent pas un instant aux troupes du roi de France.

Et pendant cette marche victorieuse de Philippe-Auguste, Guy de Thouars, à la tête des Bretons, si dévoués à leur jeune duc Arthur, assiége le Mont St-Michel, récemment fortifié, et y allume un incendie. Cette troupe pille Avranches, et rejoint à Caen l'armée de Philippe, qui les renvoie de cet endroit, avec quelques renforts, vers Pontorson et Mortain.

De Caen, Philippe se porta sur Rouen, qui s'était fédérée pour la défense avec Verneuil et Arques, et qui capitula le 1er juin 1204.

Jean, qui avait promis de réparer toutes ces pertes et de regagner en un jour tout le terrain perdu (1), fut enfin vaincu à Bovines, et la Normandie appartint définitivement à Philippe. 581 chevaliers devaient, en Normandie, le service au duc, et 1,500 le devaient aux barons.

Ceux qui ne se soumirent pas à Philippe (2) perdirent

(1) Sinite illum facere; ego quidquid modo rapit, unâ die recuperabo. Math. Parls. *Hist. Maj.*

(2) Isti qui non venerunt, nec miserunt, nec aliquid dixerunt. Duchesne. *Hist. N. Script.*

leurs biens en Normandie. Jean, si lâche au moment de la victoire du roi de France, usa de représailles contre les possesseurs de fiefs en Angleterre : tous leurs biens furent confisqués, même ceux des églises normandes (1), au profit du roi, qui toutefois en abandonna une partie à des nobles dans les fiefs desquels les terres étaient situées (2).

Mais qu'il nous soit permis, après avoir rappelé l'époque où vécut notre poète, de faire, en quelques lignes, le portrait de ce roi Jean, à la cour duquel vivait le Trouvère André. On regrette de le voir, pour plaire à un tel maître, insulter les Français.

V.

Pendant que Philippe-Auguste assiégeait la redoutable citadelle de Château-Gaillard, le roi Jean, au lieu de venir secourir les braves qui défendaient le boulevard de la Normandie, s'était, comme nous l'avons dit, contenté de leur écrire, pour les exhorter à persévérer dans leur vaillante défense, afin d'être agréables à Dieu, au roi et à tous ceux qui apprendraient leur dévouement (3). Il vivait dans l'oisiveté, s'abandonnant aux plaisirs de la table et du jeu, et cherchant à plaire à Isabelle, dont il était vivement épris (4). Il avait donné des terres à un bouffon, nommé Guillaume Picol, à la charge de faire, sa vie durant, un service annuel de fou de cour auprès de sa personne. On était indigné de son

---

(1) En 1210, Gilbert de Finemare, chev., reconnut, devant l'échiquier de Londres, être l'homme de l'abbaye de Ste-Trinité du Mont à Rouen, pour le manoir anglais de Tingewic. *Hist. of Exchequer.*

(2) Depping. *Histoire de Normandie.*

(3) Litteræ Johannis. Duchesne, *Hist. Norm. script.*

(4) Rex Johannes interea apud Rotomagum mollis et imbellis, deliciis affluens morabatur... Cum non possent aliud responsum habere, vel eum ab amplexuum, crapulæ et alearum lasciviis excitare... Math. Paris. *Hist. major.*

inaction, dans le midi de la France, comme en Normandie : « Jean, roi sans honneur, se fait dépouiller de son vivant, ne s'occupant que de la chasse, des tournois, de lévriers, d'éperviers, et passant son temps dans l'oisiveté. » (*Bertrand de Born.*) En apprenant la prise de Château-Gaillard, il frappa d'un coup de couteau un crucifix placé près de lui, et, ne voulant rien faire pour arrêter les progrès de Philippe, il s'embarqua avec la reine pour l'Angleterre, accusant les Normands de l'avoir trahi et ne ressentant plus pour son duché aucune sympathie (1). Plus tard, les députés de Rouen, envoyés en Angleterre pour lui demander du secours, le trouvèrent jouant aux échecs ; il ne quitta point son jeu et ne leur répondit pas une parole avant que la partie fût achevée, et alors il leur dit avec humeur : « Je n'ai aucun moyen de vous secourir dans le délai convenu ; ainsi faites du mieux que vous pourrez (2). »

Quelques années après, dans son Angleterre, où il portait le vain titre de duc de Normandie, on le crut atteint de folie, quand l'idée lui vint de donner son royaume au pape et de se reconnaître vassal du Saint-Siége. Il mourut chargé de la haine publique et d'un mépris universel, et on se plut, dit Augustin Thierry, à lui faire des épitaphes de ce genre :

« Qui pleure ou pleurera jamais la mort du roi Jean ?... L'enfer, avec toute sa saleté, est salie par l'âme de Jean. »

« Quis dolet aut doluit de regis morte Johannis ?...
Sordida fœdatur, fœtente Johanne, Jehenna (3).

Mais un roi, quel qu'il soit, a toujours ses courtisans : nous aimons pourtant à penser que, parmi ceux qui entou-

(1) Depping, *Histoire de Normandie.*
(2) Dumoulin, *Hist. de Normandie.*
(3) Script. rer. anglic.

raient le roi Jean, plusieurs oubliaient son triste caractère et lui étaient attachés par une noble reconnaissance. On ne le haïssait pas d'ailleurs en Normandie, où il avait fait quelque bien. Pauvre et sans argent, il avait concédé plusieurs chartes de communes, et on lui savait gré de la facilité avec laquelle il les accordait. Celles qui en bénéficièrent, comme Falaise, Caen et Domfront, vouèrent au roi malheureux une sincère gratitude. Il favorisa le commerce, les exportations de blés, de vins des bords de l'Yonne et l'importation en Angleterre des sels et des cuirs. On traitait avec le roi comme avec un simple particulier ; l'argent faisait tout. Il y avait donc lieu de regretter ces facilités dans un pays où l'on ne comprenait pas encore l'esprit d'association et où chaque ville avait une industrie spéciale.

Enfin les vaincus n'aiment jamais les vainqueurs : il était dur de recevoir pour maître un prince étranger, le dévastateur du pays, le même Philippe, qui, depuis 20 ans, se plaisait à saccager le territoire normand, à brûler les villages, à égorger les habitants, à mutiler et à tourmenter les prisonniers de guerre ; c'était un temps d'humiliation, et nous verrons plus loin la haine du vaincu contre le vainqueur prendre d'immenses proportions, se propager dans le pays tout entier, si vive, si ardente, que la poésie ne dédaignera pas de s'en faire l'écho.

Quel abaissement pour une ville de voir ses murailles rasées, et les habitants contraints à démolir, à leurs frais, leurs propres fortifications !

Muros ipsa suos truncare coacta (1).

La Normandie, vaincue et asservie, était donc mécontente ; « quoique le joug du roi fût léger, la Neustrie s'indigna longtemps d'y être soumise ; et cependant, voulant être

(1) Guill. Lebreton, *Philipp.*

bon pour ceux qui lui souhaitaient du mal, il n'abolit pas leurs anciennes lois, et ne leur donna pas lieu de se plaindre d'être gêné par les coutumes étrangères (1). »

Ce mécontentement populaire ne se manifesta pas par des révoltes, mais s'exhala seulement en propos individuels, en regrets du temps passé, et surtout du roi *Richard au Cœur-de-Lion*, qu'aucun Français n'avait jamais égalé, disaient les soldats normands dans le camp même du roi de France (2).

VI.

Il nous a semblé curieux de recueillir encore ici quelques-uns de ces regrets adressés tant au roi d'Angleterre qu'à d'autres anciens suzerains et de montrer que les Normands ne sont pas les seuls qui se soient, de mauvais gré, soumis aux Français.

Même dans le midi de la France, dans les comtés de Toulouse, les territoires d'Agen, de Carcassonne et de Béziers, soumis après trois siècles d'indépendance, la haine du nom français était la passion nationale des nouveaux sujets du roi de France. Jamais ce nom ne sortait de leur bouche sans quelque épithète injurieuse (3).

Frances bevedor, fals Frances.

Bientôt on ne s'en tint plus aux injures. Durant la minorité de Louis VIII, il se forma une grande confédération depuis le cours de la Vienne jusqu'au pied des Pyrénées, pour repousser les Français dans leurs anciennes limites.

Les troubadours, dans leurs sirventes, souhaitaient que le fils du comte de Toulouse, à l'aide du roi d'Aragon, vint re-

---

(1) Guill. Lebreton, *Philipp.*

(2) Augustin Thierry, *Hist. de la Conq.* Conclusion.

(3) Augustin Thierry. *Hist. de la Conquête.* Conclusion.

prendre son héritage et se faire un pont de cadavres Français (1).

Que ton
Los Frances e'ls escorsa,
E'ls pen e n'fai pon.

Aussi était-il juste de dire : *Provinciales Francos habent odio inexorabili* (2). C'est bien le cri suprême de l'indépendance qui meurt.

« Au lieu d'un brave seigneur ils vont donc avoir un sire ; on ne leur laissera plus bâtir ni tours ni châteaux ; ils n'oseront plus porter la lance ni l'écu devant les Français. Puissent-ils mourir tous plutôt que de tomber en pareil état (3)! »

Dans le midi, les troubadours, habitués à servir d'organes aux intérêts patriotiques, prirent la tâche dangereuse de réveiller le peuple et de lui faire honte de sa patience. L'un d'eux, jouant sur le nom de son pays, disait qu'on ne devait plus l'appeler *Proenza* (le pays des preux) mais Faillenza (le pays des lâches), parce qu'il souffrait qu'une domination étrangère remplaçât son gouvernement national. D'autres poètes s'adressaient, dans leurs vers, au roi d'Aragon, l'ancien suzerain de la Provence, pour l'inviter à venir chasser les usurpateurs de ses terres. D'autres, enfin, excitaient le roi d'Angleterre à se mettre à la tête d'une ligue offensive contre les Français. Ils provoquaient une guerre, à la faveur de laquelle ils espéraient opérer leur affranchissement : « Que ne commence-t-on vite, disaient-ils, le jeu où maint heaume sera fendu et maint haubert démaillé? (4) »

---

(1) Augustin Thierry. *Op. j, cit.*

(2) Math. Paris. t. II.

(3) Millot. *Hist. des Troubadours*, t. II, p. 239.

(4) August. Thierry et Millot. *Oper. j. cit.*

En Guyenne, comme dans notre Normandie, on tenait à la domination anglaise, car on croyait qu'on ne saurait plus où vendre les vins du pays, si les marchands d'Angleterre ne venaient les chercher avec leurs vaisseaux.

« Je me maintiendrai Français, disait le sire d'Albret, puisque je l'ai promis; mais, par Dieu, je menais meilleure vie, moi et mes gens, quand nous faisions la guerre pour le roi d'Angleterre (1). »

« Ah! seigneur, disait le sire de Durfort et de Rosan, on nous a fait devenir Français; mais nous vous disons bien qu'en faisant ce serment, toujours en nos cœurs nous avions réservé notre foi à notre naturel seigneur, le roi d'Angleterre; et, pour chose que nous ayons dite ou faite, nous ne demeurerons jà Français (2). »

La Normandie avait les mêmes regrets quand elle se vit conquise par Philippe-Auguste. Cet évènement y produisit une véritable révolution, surtout dans le haut baronnage; un grand nombre de familles, attachées par les liens du sang ou par des fonctions domestiques à la domination des Plantagenêts, se retirèrent outre-mer. Parmi les fugitifs qui suivirent la fortune du roi Jean et des Anglais, on remarque Marie de France, dont les lais et les tensons étaient si populaires dans les cours plénières et les veillées. Les dames et les varlets aimaient à réciter particulièrement son recueil de fabliaux, alors connu sous le nom *d'Isopet* ou *Petit Esope*; et surtout son *Purgatoire de saint Patrice*, conte de superstitions mystérieuses et dévotes, recueillies sur la caverne de ce nom, en Irlande. Marie ne voulut point chanter en une autre cour que celle des Plantagenêts. Elle quitta

---

(2) Froissart. IIIe vol. ch. 22.

(3) Froissart. IIe vol. ch. 3.

les vivantes cités de Normandie, pour les vieilles tours de Londres et de Wodstook. (1).

D'ailleurs le roi Jean aimait les trouvères, comme son frère Richard. Rien ne lui plaisait tant que la poésie et les flatteries des ménestrels : le goût chez lui remplaçait, peut-être par calcul, le savoir faire de Richard, qui versifiait si bien ses doléances sur la lenteur que l'on mettait à payer sa rançon. Mais enfin la protection des trouvères était passée en usage dans cette cour des Plantagenêts, qui recherchait tous les plaisirs, ceux de l'esprit comme ceux des sens.

VII.

Nous aimons à voir parmi ses hôtes, à côté de Marie de France, qui s'est donné ce surnom pour rapporter encore à sa première patrie la gloire de ses ouvrages, nous aimons à voir la gaie figure de Maître André, qui garde, lui, le nom de sa ville natale et veut, par contraste et jalousie de métier peut-être, rire et médire de la France et des Français.

Il savait d'ailleurs qu'un pareil sujet devait plaire au roi vaincu. N'ayant pas d'exploits à chanter et en présence d'un maître qui ne se trouvait heureux qu'à table, pouvait-il mieux faire que de le divertir par des mots plaisants sur les usages de la cuisine française? Car on pouvait dire du roi Jean ce que le *Roman de la Violette* disait de Guillaume :

> Molt ot as table oiseaux et venaison;
> Quique mengeast la char et le poisson,
> Oncques Guillaume n'en passa le menton;
> Ains mengea tourte, si but aigue a foison.

(1) Capefigue, *Hist. de Philippe-Auguste*, t. II.

Le trouvère flattait les goûts du roi et, après la défaite, le consolait à sa manière.

C'est à cette époque qui suit la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste qu'il nous semble convenable de faire remonter le *Romanz des Franceis*. — Le savant abbé de la Rue, qui, d'après son propre aveu, ne l'avait pas étudié et n'était pas en état d'en rendre compte, a supposé, à cause de la vivacité de cette invective contre la France, que l'auteur écrivait avant la conquête (1). Les savants auteurs de la *France littéraire* ne trouvent point cette raison décisive, tout en admettant volontiers, avec le savant critique normand, que maître André eût été plus prudent, après l'an 1204, après le retour de la Normandie à ses anciens suzerains, et qu'il eût peut-être caché son nom, surtout s'il résidait à Coutances (2).

Il nous semble bien plus naturel de supposer qu'André chantait à la cour du roi Jean. Médire de la nation victorieuse, c'était toujours une vengeance : le poète chantait et le roi menaçait. Tout cela ne donnait pas la victoire, et la Normandie n'en restait pas moins à la France ; mais les chants et les menaces faisaient diversion aux tristes pensées et aux tardifs regrets.

Le *Romanz des Franceis*, conservé manuscrit à Londres jusqu'à ces derniers temps et imprimé pour la première fois, à Paris, en 1842 (3), d'après la copie d'un érudit anglais, est une satire en vers de huit syllabes et en quatrains monorimes, au nombre de quatre-vingt-dix-neuf.

Nous avons sous les yeux cette jonglerie, qui manque souvent de clarté. Un instant nous avions attribué à notre connaissance encore peu avancée de la langue d'oïl les

(1) Voir abbé de la Rue, *Essai sur les Bardes et les Trouvères*, t. II, p. 308.

(2) *Hist. litt.*, t. XXIII.

(3) A. Jubinal. *Nouveaux fabliaux*, t. II, p. 1-17.

difficultés qui nous rencontrions à chaque pas dans l'étude de notre trouvère normand. La faute en est au trouvère lui-même, et c'est l'histoire littéraire qui nous le dit : « Quelques couplets semblent participer de ces fatrasies, de ces amphigouris alors très-populaires, où les chanteurs, soit par amusement, soit par discrétion, ne s'expliquent qu'à demi-mot, et, fort souvent, ne s'expliquent pas du tout. La langue est quelquefois méconnaissable ; les bouffonneries de l'auteur, les formes anglaises du scribe, les surcharges, les ratures concourent à le défigurer (1).

A tous égards, ces obscurités sont regrettables, mais il ne faut pas en accuser seulement maître André : c'était le travers de son temps. Les trouvères recherchaient les amphigouris, les coqs-à-l'âne, que Pannard ou Collé, au XVIIIe siècle, croyaient inventer. Ils oubliaient les idées et ne cherchaient que les sons. Mais ne peut-on voir dans ces caquetages sans raison et sans suite la parodie d'un air à la mode, que le public applaudissait, ou le vœu secret de faire entendre ce qu'on n'osait exprimer, énigmes pour nous, mais non pour les contemporains.

Dans tous les temps, chez tous les peuples, il y a eu des énigmes volontaires ; et beaucoup de choses ont été écrites, non pour être comprises, mais pour plaire. Si plusieurs refrains de nos jours, dont les échos de nos rues sont fatigués et que l'homme le plus sérieux s'est parfois surpris à redire tout bas, quand sa pensée se perdait ailleurs, si ces refrains passaient à la postérité, qui pourrait, dans quelques siècles, je ne dis pas les comprendre, mais croire seulement qu'ils ont été populaires en France?

Dans le passé, ces énigmes furent appelées Fatrasies, d'où nous est venu le mot Fatras.

C'était la mode : les pensées sont traversées sans cesse

(1) *Hist. litt. de la France*, t. XXIII.

les unes par les autres ; on oublie son esprit pour se lancer dans les extravagances ; on déraisonne avec bonheur et à dessein. C'est tantôt un pénible cliquetis de syllabes, où le sens est étouffé par les mots : on en fait des jeux, des équivoques, des calembourgs, que nous ne comprenons plus. Tantôt même les Fatrasies ont pour but de ne rien dire. Ce n'est plus une obscurité savante et pédantesque, comme celle du latin vieillissant au IXe siècle ; c'est le parti pris de parler sans rien dire ; c'est la flétrissure jetée sur la langue qui commence à se former ; c'est l'accent des brutes qui remplace l'expression de la pensée. Bavardage stérile, entortillage obscur, que nous retrouvons même plus tard dans Villon ; babil fastidieux, qui annonce la chute de toute une ère véritablement littéraire. Dante lui-même laisse voir ces altérations, ces rébus, ces équivoques : il a connu nos trouvères (1) !

Les trouvères eussent mieux fait de donner de la clarté à notre langue, et on pardonnerait à la plupart leur défaut d'originalité et leur monotonie, si, en parodiant les célèbres chansons de Gestes, en retouchant à leur façon le passage qui leur plaisait dans le grand Cycle armoricain d'Arthur, ils avaient essayé d'être plus clairs que leurs devanciers ! Qui sait, avec le désir de bien dire, les productions originales que l'esprit français *eût osées !* Abandonné à toute son énergie, il nous aurait peut-être légué des œuvres nationales d'une bien autre importance que tous les romans de la Table-Ronde ! Mais malheureusement la plupart des trouvères qui composèrent les poèmes du XIIe et du XIIIe siècle, étaient moins des inventeurs que des industriels littéraires, qui se copiaient les uns les autres, et que n'inspiraient plus les grandes sources héroïques de l'épopée.

(1) *Hist. litt.*, t. XXIII.

Ainsi le *Romanz des Franceis* n'est qu'un épisode du grand poème d'Arthur.

Un Alfred de Northumberland raconte son origine, sa bravoure, pour montrer qu'il ne craint pas les Français, dont le premier roi d'ailleurs, le pauvre Frolles, fut vaincu par Artur, pour le plus grand malheur de la nation française.

Il y a, à proprement parler, trois parties dans ce poème : la première nous fait connaître les qualités d'Alfred, — la deuxième nous raconte la victoire d'Artur, — et la troisième n'est autre qu'une série de plaisanteries plus ou moins spirituelles et de railleries un peu triviales contre les Français.

Arflet de Nohundrelande, que maître André met en scène, se présente à nous avec politesse :

> Reis Arflet de Nohundrelande
> As boens bevéors saluz mande,
> Les autres à maufez commande.

Et il part de là pour nous parler de sa famille :

> Le viel Arflet fu son ancestre
> Qui des Guides fu sire et mestre.

Il se dit lui-même un homme habile, aussi expérimenté que qui que ce soit :

> Tant qu'il en set quanqu'en puet estre...
> Mestre est des cerveises estales,
> Bien les conoist bones et males
> Bien est sire des escales,
> Des gestinges et des eruales.

Il ne se refuse pas même la qualité de bon buveur, et c'est avec une naïveté aussi normande que son accent qu'il nousdit :

> De lui vos di en dreite fei
> Que sevent a béu sanz sei.

En s'élevant contre les Français, il satisfait une vengeance personnelle :

Rimé ont de lui li Franceis...
Par icestes méismes leis
S'en volent vengier li Engleis.

Il vient aussi répondre aux mensonges des Français qui ont essayé de ravir au grand Artur une partie de sa gloire, en ne lui attribuant que la conquête de l'Angleterre :

Puis passa outre en Engleterre,
Et ne fu pas lenz de conquerre
Ainz porta corone en la terre ;
Et fu sire de la contrée
Où ont itel fable trovée...

C'est, Dieu le sait, le plus grand des mensonges ; il ne saurait le pardonner et son indignation éclate en injures :

Mençonge est, Dex le sot, provée ;
Onc greignor ne fu encontrée...

Et pour le réfuter, il affirme qu'Artur a réellement conquis la France, ce pays qui ne s'est jamais appartenu et que soumirent autrefois à leur autorité Brenne, Belin, fils de Donval, roi de la Grande-Bretagne, ainsi que Maximien et Constantin. Ce sont tous personnages du roman de Brut (1) ; tous

Furent à Franceis mal veisin
Et France orent,.....
D'Engleterre furent tuit rei
Chescun conquist France endroit sei.

Quant au grand et célèbre Artur,

..... Franceis conquist o sa lance
Mau éritage mist en France.....

Car il n'aimait pas ces Français :

Quant de lor orguil s'averti,
Maugré eus toz les converti,
Et le païs acuverti.

(1) Robert Wace, livre I, p. 110.

Dites si ce est veir parti ?
..... Douce est France, or est amère ;
Mout ourent en Artur dur père.

Ce n'est poutant pas le gouvernement d'Artur en France qu'on va nous raconter, mais le grand fait d'armes qui amena la soumission du pays, le combat singulier, près de Paris, de l'invincible chevalier et de Frolles, lieutenant dans les Gaules de l'empereur Léon.

Il est longuement question de ce personnage dans Wace (1), qui ne lui a ménagé ni les défaites, ni la honte. Geoffroy de Monmouth est plus réservé dans le passage de ses *Chroniques*, où il rapporte le duel des deux rois. Quoique maître André se soit plus particulièrement inspiré de Wace, comme celui-ci s'était inspiré de Geoffroy, il devait pourtant connaître le vieux chroniqueur ; et il n'est peut-être pas inopportun de traduire ici, en leur laissant autant que possible toute leur physionomie, quelques pages de cette chronique (2), et de comparer, en les rapprochant, le récit de Geoffroy et celui d'André (3).

« Frolles ayant rassemblé ses troupes, fortifia Paris

---

(1) Roman de Brut, v. 10162-10350.

(2) Geoffroy de Monmouth, liv. IX, ch. II. Ed. latine. Londres, 1844.

(3) Gautier Calénius, archidiacre d'Oxford, avait apporté de la Petite-Bretagne l'original de cet ouvrage, écrit en langue armoricaine ou bas-breton. Geoffroy de Monmouth le traduisit en latin et le dédia à Robert de Caen, comte de Glocester. Robert Wace le traduisit à son tour en vers français, avec dédicace à la reine Éléonore d'Aquitaine, femme de Henri II. Ce n'est donc pas par jalousie et pour avoir le pendant de notre épopée de Charlemagne, que les Anglais ont eu celle d'Artur. Le cycle armoricain est antérieur au cycle carlovingien et est originaire de la Petite-Bretagne, comme le dit Wace :

En cel grant paiz que je vos di,
Ne sai si vu l'avez oï,
Furent les merveilles trovées,
Qui de Artur sont tant contées
Et à fables sont aturnées.

et de nouveau désira combattre avec Artur. Pour renforcer son armée, il appelait ses voisins à son secours, lorsque Artur vint soudain l'assiéger devant Paris. Après un mois de résistance, Frolles voyant avec tristesse que son peuple mourait de faim, fit proposer à Artur un combat singulier : le vainqueur aurait en partage le royaume du vaincu. Frolles avait une haute taille, beaucoup d'audace et de courage. Il comptait trop sur ces avantages, et ne doutait pas de la victoire. Artur fit un excellent accueil aux propositions de Frolles et fit savoir qu'il acceptait le combat avec ses conditions. On conclut une trêve, et les deux champions se rendirent dans une île située près de la ville, et en présence des armées dont le sort allait se décider. Tous deux avaient une armure irréprochable et montaient des chevaux d'une prodigieuse agilité : on ne pouvait assurément prévoir qui triompherait.

« Ils dressent leurs lances, se placent en face l'un de l'autre, pressent leurs chevaux de l'éperon et se frappent à grands coups. Mais Artur, d'un mouvement habile, enfonce sa lance dans la poitrine de Frolles, pare le coup de son ennemi et, de toutes ses forces, le renverse jusqu'à terre. Il tire son épée et il allait en frapper Frolles, quand tout-à-coup celui-ci se relève et se précipite la lance en avant : le cheval d'Artur reçoit dans le poitrail une blessure mortelle et tombe avec son cavalier. Les Bretons, voyant leur roi renversé et craignant qu'il ne fût mort, furent sur le point de rompre la trêve et de se précipiter sur les Français. La paix allait finir, quand soudain Artur se relève et s'empresse de repousser avec son bouclier les attaques de Frolles. Ils redoublent d'efforts, multiplient leurs coups pour se donner la mort. Enfin Frolles se fait jour, frappe Artur au front ; si le casque n'avait amorti ce coup, la blessure était mortelle. Artur, voyant sa cuirasse et son bouclier rougis de son sang, ne se possède

plus : il élève de toutes ses forces son épée Caliburne et l'enfonce à travers le casque dans la tête de son ennemi, et la coupe en deux. Frolles tombe, fait encore à terre quelques mouvements d'agonie et rend l'âme. L'armée propage cette nouvelle et les habitants de Paris s'empressent d'ouvrir leurs portes et de livrer leur ville à Artur. »

Ici donc, comme toujours, Artur est victorieux, mais d'un adversaire digne de lui : sa victoire n'en est que plus belle. C'est ce que n'a pas compris Maître André, qui donne à son Artur tous les éloges, et qui prodigue à Frolles toutes les injures.

Mout fu Artur proz et corteis ;
Quant out conquis Chartres et Bleis,
Et Orliens et tot Estampeis,
A Paris vint o ses Engleis. (1)

La description de Paris vient ensuite :

La ville asist, n'en doutez mie ;
Mout out bone chevalerie
Et bien estruite et bien garnie,
Si l'a fièrement asallie,
Engleis fièrement asallirent,
Franceis m..dement défendirent,
Au premier assaut se rendirent
Et hontosement s'en partirent.
A cel *partir* fu appelée.
Paris, ci n'a nul celée,
Qui primes fu Termes nommée,
Et mout est de grant renommée.

(1) Cet Artur, roi des Bretons, mourut en 542. C'était un grand guerrier, et il est malheureux que la fable se soit emparée de ses exploits réels, comme le dit Wace lui-même :

Ne tot mençonge, ne tout voir
Ne tot folor, ne tot savoir ;
Tant ont li conteor conté,
Et li fableor tant fablé,
Por lor contes embeleter
Que tot ont fait fable sembler.

L'étymologie du nom de Paris donnée par André est assez curieuse et, comme tant d'autres, elle fait sourire et nous rappelle l'explication tout autre de Rabelais. Du haut des tours de Notre-Dame, Gargantua, pour souhaiter la bienvenue aux Parisiens, en noya à sa façon, « 260,418, sans compter les femmes et les enfants, les autres se sauvèrent en jurant; nous sommes baignés *par ris*, disaient-ils, d'ond fut depuis la ville nommée Paris : laquelle auparavent on appelait Leucèce, c'est-à-dire en Grec Blanchette, pour les blanches cuisses des dames dudit lieu (1). »

C'est dans cette ville que règne Frolles, et Maître André, qui nous le fait connaître, est tellement en veine d'étymologies, qu'il ajoute :

... De Frolles sont dit Franceis
Qui primes eurent nom Bailleis.

L'explication est bien forcée ; aussi aimons-nous voir notre trouvère revenir à son récit :

Frolles, qui de France fut sire,
Ne sout que faire ne que dire ;

Depuis 600, bien des gens le croyaient en voyage, à la recherche d'aventures merveilleuses : chaque pays avait sur lui son conte. Dans notre Mortainais, en Normandie, on rapporte sa mort merveilleuse et on lui donne pour théâtre une pittoresque vallée, entourée de sommets rocheux, endroit sauvage et désolé, où court en criant un ruisseau, avant de s'enfoncer en tourbillons dans une sorte de gouffre, que les paysans appellent encore la *Fosse Artour*, et dont nous avons ailleurs raconté la légende. (*) Sous Henri II, on trouve le tombeau d'Artur dans le couvent de Glaston. « Trois cercueils étaient posés l'un sur l'autre : 1° celui de Geneviève, seconde femme d'Artur ; 2° celui de Madred, son neveu ; 3° celui d'Artur lui-même. Le troisième cercueil était distingué par une croix de plomb, sur laquelle on lisait qu'Artur était enterré là. Les jambes de ce héros excédaient d'un tiers celles des hommes de la plus haute stature et il y avait la distance d'une palme entre ses deux sourcils. Depuis la découverte de ce corps, les Gallois ont cessé d'attendre le retour d'Artur. » (*Hist. litt.* t. XIII, page 460).

(*) Légendes recueillies dans l'arrondissement de Mortain, par M. Sauvage.

(1) Rabelais, *Gargantua*, ch. 19.

Grant mautalent out et grant ire :
Franceis manda à un concire.

Il fit savoir à Artur qu'il lui conserverait son amitié, s'il consentait à s'éloigner sur-le-champ ; dans le cas contraire, une bataille aurait lieu.

Artur respondit : « Dex i valle ;
Défendré mei ; s'est qui m'asalle :
A Paris en l'isle sanz falle
Seit a demein ceste batalle. »

La rencontre va donc avoir lieu :

Qui veincra tot eit en sa main,
Les bois, les viles et le plain.

Malgré les menaces et la colère de Frolles,

Artur, qui n'out pas cuer de glace
Preisa mout petit sa menace.

De grand matin, il fit ses préparatifs de combat, et quand son cheval « Labagu » fut prêt, il se transporta dans l'île.

Frolles dormit tard, mais ce n'était pas le sommeil d'Alexandre qui le retenait si longtemps au lit, c'était la paresse : aussi

Franceis, qui moroient d'ennui
Li distrent : « Lèverez-vos hui ?
Il dit Aol et de nullui
N'ont Franceis Aol fors de lui.

Encore une étymologie, ou du moins un mot, une exclamation assez ingénieusement expliquée. Du reste notre Trouvère trouvera dans la conduite et les façons d'agir de Frolles l'explication d'une partie des travers qu'il prête aux Français.

Tot en gesaunt, sanz sei drecier,
Se fist Frolles apareiller,
D'ilonc sunt Franceis costumier
Que en gesant se font chaucier.

Je ne sais si la mode le voulait encore ainsi au XII[e] siècle ; quoiqu'il en soit, le reproche me semble à bon droit puéril.

Une fois armé, Frolles s'évanouit trois fois : le blâme de ses sujets le fit se remettre :

Ce me vient de grant hardement,
Mort est Artur veraement.

Et il s'empresse de faire prêter serment d'obéissance à son peuple et de lui adresser un discours. Cette harangue singulière révèle dans maître André une certaine vivacité d'esprit, qui d'ailleurs se manifeste souvent dans ce poème, soit par une grande abondance de mots, soit par des tournures variées, des interrogations fréquentes et un entrain de style qui fait contraste avec la monotonie ordinaire des Trouvères.

Dans ce discours, Frolles conseille aux Français tous les vices et les défauts qui, selon le poète, les distinguent des autres peuples : Soyez cruels, leur dit-il, parjures, avares et ad ritement voleurs :

Cruel séiez à desmesure,
Cruel, fei-mentie, perjure ;
El vostre garder metez cure,
De l'autrui prenez à dreiture...
De dez séiez boens joeors,
Et de Deu bons perjureors.

Il faut s'enrichir avec le bien d'autrui, c'est un conseil sur lequel il semble revenir avec bouheur avant de finir ainsi : Croyez-moi, leur dit-il,

Accreez, si ne rendés rien
Haez ceus qui vos ferunt bien,
Plus ordement vivez que chien...

Le besoin ou le plaisir d'insulter la France échauffe la verve d'André : pourtant nous voudrions moins de répétitions dans les mots et les idées ; et ce n'est pas de lui que nous dirons :

... Un beau désordre est un effet de l'art.

Il voulait seulement en arriver à cette conclusion :

Frolles en France mist ces leis
Bien le retindrent les Franceis.

Lorsque Frolles eut dévoré les mets que lui présentait son chambellan,

Plain vessel l'en a présenté,
Et il en menja à plenté ;

il se vit traîner au combat par les Français :

D'aler en l'isle se hastèrent
A quelque paine l'i menèrent.

Il n'avait pourtant pas une contenance trop triste :

Frolles remest sur son destrier,
Artur vit venir fort et fier ;
Lors n'out en lui que corrocier
Quant vers lui le vit aprochier.

Au premier assaut leurs lances sont brisées et leurs chevaux s'agenouillent. Pour répondre aux insultes de Frolles, Artur va lui porter un coup mortel, quand le roi se couche à terre et s'écrie :

... Merci, Artur, beau sire ;
Je suis recréant, ne m'ocire.

Artur fut insensible et le tua.

Ce récit ne vaut certes pas la brillante passe-d'armes si bien décrite par Geoffroy de Monmouth : André se serait mieux inspiré du vieux chroniqueur, s'il n'avait voulu avant tout insulter les ennemis victorieux de l'Angleterre. Il oubliait les faits pour ne songer qu'aux injures.

Les Français, épouvantés de la mort de leur roi, se hâtèrent de faire leur soumission au vainqueur,

Que d'eus face sa volenté,
Et li qui toz les voleit pendre,
Quant si humblement les vit rendre...
Par tote France fist desfendre

Que nul ne n'i éust pendu :
Vie et membre lor a rendu.
... Il les mist toz en servage
Où encor est tot lor lignage.

Ils emportèrent le corps de leur roi, pour le consumer sur un bûcher, que les démons eux-mêmes vinrent allumer avec le feu de l'enfer, dont les Français n'ont pas perdu le souvenir :

Déables furent en agait
Qui d'enfer ourent le feu trait
Dont il alumèrent l'atrait
Qui por Frolles ardeir fut fait...
Qu'encor en art en remembrance
Del feu d'enfer la gent de France.

C'est ici que commence, à proprement parler, ce que nous avons indiqué comme étant la troisième partie du poème, consacrée tout entière aux railleries contre cette *Gent de France*.

De Franceis prist Artur homage,
Et il establi par vitage
Quatre deniers de cuvertage.

C'est là, au dire du Trouvère, une bien triste condition. Quelque basse, quelque humiliante qu'elle soit ; quoiqu'on leur remette sans cesse sous les yeux

Cest hontage, mès rien ne monte,
De ce ne tienent plé ne conte,
Car il ne sevent aveir honte.

Le manque de pudeur annonce l'avilissement du caractère, l'absence complète de sentiments généreux.

Jà Franceis celui n'amera
Qui bien et ennor li fera.

C'est une nation menteuse, changeante, sans conviction, sans valeur :

..... Franceis de rien crerrez ;
Se l'querez, jà ne l'troverez ;
Se l'troverez, jà prou n'i aurez.

Remarquons en passant qu'on retrouve dans beaucoup de ces vers, écrits il y a sept siècles, la façon de parler et de prononcer encore en usage de nos jours dans quelques contrées de la Basse-Normandie. André n'en dit pas davantage contre les qualités de l'âme des Français ; il attaque désormais leur façon de vivre, et là-dessus il amasse une foule de griefs qu'il ne saurait leur pardonner.

Quant li Franceis veut cort tenir,
Et il se veut bel contenir,
Du pain de seigle fet venir
Por sei richement contenir.

Ils ne sont pas plus heureux dans leur façon de préparer la soupe ou de faire subir à ceux qui doivent la manger la puérile et peu compréhensible expérience du fil.

Si est de sa sope certain,
Tant comme il veit son fil sain.

Mais tout est à blâmer chez ces Français, et Dieu lui-même n'y suffirait pas :

Ventre, langue, gorge...
Dieu ne porreit longues durer.

Et pourtant comment ne pas parler d'un autre travers,

Qui fet remaindre la folie :

Ils ne savent pas préparer le pot-au-feu ! Ce serait le perdre, du moins en partie, que de l'écumer ou le laisser bouillir :

Quer tost fors del pot s'en saudroit
Dès que li bollon l'asaudroit.

Et une fois répandu, le pot-au-feu ne serait plus pour eux :

Quer le chat entrereit à fin
Ou la sori et le poucin,

et ils ne pourraient satisfaire leur gourmandise, assez bien dépeinte ici :

Et quant l'eue en est purée,
Chescun aguète, chescun bée,
Chescun fet oreison privée
Que Dex dont qu'ele seit trovée,

Quelle joie alors quand le morceau de viande cuite est gros et beau !

Et quant il trovent cel merel,
Lors sachiez que mout lor est bel :
Gragnor joie en a eu Hamel
Que outre mer deu feu novel.

C'est un bonheur plus grand que celui du marin qui, après un long voyage, aperçoit la terre. Cette comparaison ne manque pas de charme, et ce nom de Hamel est sans doute celui d'un marin Normand, contemporain d'André. On découpe enfin la viande :

Donc est aporté li coteaus
Li est détrenchié par morseaus
Petit.....

Et si le nombre de ces morceaux est insuffisant pour les convives, on apporte les dés :

Qui Dieu donra plus poinz, si l'ait.

De cette façon, tout disparaît, et ce n'est pas chez eux que les pauvres trouveront à se satisfaire.

..... Il menjuent tot lor relief,
Ce est as poures grand meschief,
Et si apelent de cest grief.

Ils ne respectent même pas les os.

Li chien se plaignent d'autre part
Que quant l'os de la table part,
Tant leur vient mègre et tant à tart,
Que de tot le trovent bastard.

L'expression est pittoresque, les réflexions qui suivent sont moins ingénieuses :

Ou li Frenceis l'a tot mengié
Ou il l'aura si près rungié
Que quant il li done congié
De néent a le chien paié.

Cette manie de si bien ronger les os a du moins un heureux

résultat, et André se trompe s'il croit insulter les Français quand il dit :

D'iluec vient, nient d'autre nature,
Que il ont blanche endenteure,
Quer le rore de l'os lor cure
Les denz et blanchit et escure.

Mais bientôt il revient à la cuisine française, à ses mets mal préparés, qui ne sont autre qu'un mélange impossible de « sel et ferine, et porriez et oignons et als. » Mais une fois sortis de chez eux, ces Français font les difficiles :

Mès quant fors en sont, mout gorgeient,
El à autrui table riehéent
Et blasment quanque il y véent.

C'est une vanité qu'André ne leur pardonne pas. Les misérables ! il faudrait les écraser ! Et c'est par cet emportement que finit le *Romanz des Franceis :*

Et quant il sont en lor ostex
Si connoisson Franceis à tex,
A tant m..des, a tant avex
Qu'on les devreit tuer o pex.

Ce qui suit n'est que l'épilogue de cette jonglerie. André envoie son poème à Paris, et ne doute nullement de la colère qu'il doit exciter chez ses ennemis : il croit son œuvre si puissante, qu'il voit déjà mort, pendu ou précipité dans la Seine du haut du Petit-Pont celui qui la lira. Quant à l'auteur,

André prent congié, Dex vos saut,
Mes savez qu'en sa chartre faut.

Et pourtant il n'a pas encore tout dit. Il avait à faire tant de reproches qu'il a été pris de pitié.

Ne Franceis del tot desconfire.

C'en est assez d'ailleurs pour sa gloire et le poète se

plaît à énumérer les peuples qui redisent à l'envi ses vers et célèbrent son œuvre :

Bien l'ont li Engleis graantée,
Que rien nul n'i ont trovée
Qui ne seit vérité provée,
Bien l'ont graantée li Flamenc
Et Borguignon et Loherenc..,
Que Engleis, Breton, Angevin,
Mansel, Gascoign et Peitevin,
Tienent Andreu à bon devin,
Quer partot dit veir — c'est la fin.

André nous semble lui-même surfaire singulièrement son poème, et son jugement ne saurait trouver son excuse même dans l'aveuglement que donne parfois la paternité littéraire. Il fait son propre éloge avec toute l'assurance d'Horace écrivant son *perennius ære* : c'est bien à tort. Les invectives qu'il adresse aux Français fondées « sur de si grandes puérilités ne prouvent qu'une chose, c'est que le trouvère de Coutances, le fidèle sujet du roi Jean-Sans-Terre, était devenu tout-à-fait anglais. (1) »

Mais ce qu'il n'avait pas encore perdu de Français, c'étaient ces locutions, qu'on rencontre à chaque vers, propres au dialecte provincial de Normandie et qu'on retrouve aujourd'hui même au fond de la presqu'île de cette province ; c'était aussi cette manière d'articuler, que l'orthographe d'André fait revivre et qui ressemble fort à ce qu'est encore l'accent bas-normand.

Comme tous les trouvères, André s'exprime en vers sans être doué du génie poétique. En ce temps, la versification avait cet avantage qu'elle n'exigeait aucune variété et que la monotonie y devenait souvent une condition de clarté. Disons toutefois, à l'honneur de notre poète, que, sans obscurcir son récit, dans les passages même les plus

(1) *Hist. litt.* t. XXIII.

compréhensibles, on remarque une certaine vivacité d'allures et une aptitude assez remarquable à mettre un peu de vie dans ses vers ; nous serions presque porté à dire que parfois même il a du trait.

Evidemment, comme nous l'avons déjà fait voir, les grandes sources de l'épopée ne l'ont pas inspiré ; malgré le choix des personnages, il n'a fait qu'effleurer la légende et les souvenirs populaires, pour en arriver plus vite à satisfaire sa haine et sa colère. A défaut de grandeur, il a le désir d'être malin ; malheureusement, il n'a pas la gaîté qui fait l'esprit. S'il n'avait pas voulu être méchant dans les détails comiques qu'il nous donne, peut-être aurait-on pu trouver en lui une veine burlesque assez puissante, servie, non pas par les grands accents, mais par un langage familier et populaire, qui plaît toujours.

VIII.

André de Coutances est, d'après l'ordre des temps, le premier trouvère du parti anglais qui ait osé lancer des invectives contre la France. Les trouvères du parti français eurent bien soin d'user de représailles, en sorte que notre écrivain coutançais a, pour ainsi dire, donné le signal d'une lutte poétique entre les deux nations. Après avoir entendu, dans les pages qui précèdent, décrier les Français, il n'est peut-être pas hors de propos de terminer cette étude en montrant comment ils se sont vengés. (1)

Dès 1214, un trouvère normand, Thomas de Bailleul, écrit, avec une ironie ingénieuse et discrète, *contre le Roi Jean d'Angleterre*, et nous raconte une levée de plusieurs nations, qui s'apaisent bien vite en buvant un grand

(1) En général, pour les détails qui suivent, *Hist. litt.*, t. XXIII, *passim*.

hanap de vin. Ces immenses préparatifs, qui séparent le monde entier en deux camps, et qui n'aboutissent à rien, sont une satire habile de la conduite de Jean-Sans-Terre, qui éclatait sans cesse en menaces contre Philippe-Auguste, sans l'attaquer jamais. Cette pacification en trinquant est une idée toute normande, quoique, à vrai dire, le moyen-âge tout entier crût avant tous les autres et mît au premier rang les miracles de Saint-Tortu, c'est-à-dire du vin, ainsi nommé parce qu'il fait marcher de travers.

Dans la *Canonique des Rois de France*, qui commence ainsi :

Honis soit li rois d'Engleterre !

On se moque fort de Henri III et de tous les princes de ce pays. On admire Philippe-Auguste et les comtes français Gormont, Isambart, Gonesse :

Li saiges, li bien enseigniez
Plus de cent fois me suis seigniez
De la science qu'il avoit.
Par sun cors plus de bien savoit
Que tuit li baron de sa terre ;
S'il fust vis, li rois d'Engleterre
Ne fust pas ça outre arrivez (1)...
Saiges hom estoit et privez,
Et bien prodom, bien en sui fez.

Vers 1234, dans le *Privilége aux Bretons*, parodie des traités conclus par Philippe-Auguste et Louis IX avec les comtes de Bretagne, on fait une allusion bouffonne aux Plantagenets d'Anjou et d'Angleterre, qui portaient un genêt sur leur bonnet, en disant que le droit héréditaire de la Bretagne est de couper dans les bois des genêts à balais.

« La genès de la bois, l'usach et le droitur, »

(1) Alors le roi d'Angleterre venait de débarquer à St-Malo.

Sous peine de se voir confisquer, si l'on contrevient, « le pourpoint, les braies et la chemise. »

Aussi les Français riaient-ils du droit qu'avaient les Bretons, indépendants dans leur comté,

De balais fer ; de curer fos,.....
Et coper au bois la genès,.....
Et fiens porter en la chivière,
Breton devant, Breton derrière.

Et plus loin :

Un avantag
Qu'il auront à tout leur aag :
Qu'il mengeront lait et frommag
Et en quaresme et en carnag.

Ces pauvres Bretons, comme dit Augustin Thierry, qui aidèrent Philippe-Auguste dans ses conquêtes, purent être flattés dans leur vanité nationale, mais perdirent du même coup leur indépendance : ils se mirent sous le joug en y mettant leurs voisins (1).

En 1256, dans la *Complainte de l'Eglise d'Angleterre*, on offre pour exemple à Henri III le roi de France, Saint-Louis. Au roi « qui vit de roberie » on oppose le roi de France, qui gouverne sans piller personne ; et dans la *Chartre de la Pais aus Englois*, une image populaire et risible fait voir la protection, toujours inutile, que Louis IX accordait à Henri III contre ses Barons :

« Et por ce que je veele que ce chos fout fiens en estable, je veele pendez ma saiele à ce cul par derrier, avoecques la saiele à mi barons d'Ingleter. »

Et en effet « Saint-Louis, dit Tillemont, jouit seul de la paix qu'il avait voulu donner aux Anglais. » Aussi la satire s'empara-t-elle du côté comique de cet arbitrage.

C'est en 1264 que parut cette *Paix aux Anglais* : elle fait rire, dans un style trivial, des Anglais et de leur roi,

(1) Aug. Thierry. *Hist. de la Conq.*, t. IV, Conclus.

qui n'a plus à compter sur la reprise de la Normandie, malgré que l'auteur lui dise :

Se Diex salva ma cul, ma pié et ma poing destre,
Tu sarras sus Parris encore froute mestre.

Il n'a qu'une crainte ; c'est qu'à son approche tous les Français ne s'enfuient. C'est de l'ironie, à laquelle Simon de Montfort rend son vrai sens :

« Par le corps de saint André, laissez cela, dit-il au roi d'Angleterre, le Français n'est pas un agneau. Si vous l'attaquez, il se défendra et réduira en cendres tous vos pavillons. Il n'est si vaillant qui l'ose attendre. Malheur à ceux sur qui il mettra la main! »

On lui répond :

« Je prendrai Paris, j'en suis certain, je mettrai le feu à cette eau qui fut la Seine, les moulins brûleront, et ce sera chose triste, s'ils ne mangent de pain de toute la semaine. Par les cinq plaies de Dieu ! C'est une bien grande ville que Paris ! Il y a une Chapelle qui m'a plu. Je la ferai porter debout sur un chariot roulant, tout droit à Saint-Edmond de Londres. Quand j'aurai mené tous mes vaisseaux sur Paris, je ferai couronner, au chœur du Moutier Saint-Denis, Edouard et ses blonds cheveux : là vous tuerez vaches et porcs. Je crois que vous verrez grande fête, lorsque la France aura couronné la tête d'Edouard. Il l'a bien mérité, mon fils ; il n'est pas sot, il est bon chevalier, brave et courtois : »

Il l'a bien asservi, ma fil ; il n'est pas best ;
Il fout buen chivaler, hardouin et honest !

C'est là une bien mordante critique des projets d'invasion annoncés à grand bruit par toute l'Angleterre. Le monarque anglais a toute l'emphase d'un matamore de comédie. Nouveau Pyrrhus, il est interrompu dans ses beaux rêves

par l'un de ses barons, qui semble prédire les défaites des Anglais à Saintes et à Taillebourg.

Avec André de Coutances, l'esprit moqueur des Trouvères était descendu aux détails les plus humbles des usages d'un peuple; nous venons de voir que plus tard ce même esprit n'a pas reculé devant les plus grandes choses du temps. Il osa plus encore, avec Bertran de Born, qui fit un Sirvente pour exciter les Rois de France et d'Angleterre à rompre la paix (1).

Ces satires contribuèrent à entretenir la haine entre les deux peuples : de là ces mesures que devaient prendre les gouvernements pour que cette haine ne pût éclater : de là ces proclamations au peuple de Londres, retrouvées dans les archives de Guild-Hall (2) et qui sont un si puissant témoignage de l'irritation des Anglais. En poésie, comme à la guerre, ils étaient les vaincus; et volontiers, même en temps de paix et d'amitié entre les deux gouvernements, les bourgeois de Londres auraient fait un mauvais parti aux représentants de la France, qu'ils rencontraient dans les rues de leur ville.

Après la perte de la Normandie, les regrets du Roi furent partagés par ses sujets et, avec le temps, ces sentiments se changèrent en haine contre tous les Français, qui rendirent bien, il faut le dire, aversion pour aversion.

Les trouvères sans doute étaient loin de songer qu'ils contribuaient pour une large part à entretenir cette rivalité entre les deux peuples, et que leurs chants, qui ne cherchaient d'abord qu'à plaire, devenaient, en se répétant, un

---

(1) *Poésies des Troubadours*, t. IV.

(2) Jules Delpit. *Documents français*, page 10, et *Hist. litt.*, t. XXIII.

appel à la guerre et préparaient à chaque nation de tristes journées et des deuils immenses. Le sang, versé dans les combats et pendant des siècles, n'a pas encore effacé les derniers vestiges de ces haines nationales. On les retrouve partout dans notre Normandie, devenue si française qu'elle pourrait aujourd'hui s'étonner qu'André de Coutances, tout à fait anglais par le cœur et les discours, fût vraiment un de ses enfants.

Mgr GODART DE BELBEUF,

DERNIER ÉVÊQUE D'AVRANCHES,

ET SON ÉPISCOPAT,

par M. l'abbé DESCHAMPS du MANOIR.

Mgr Pierre-Augustin Godart de Belbeuf, 63e évêque d'Avranches, d'après la liste de notre Rituel diocésain, dressée principalement sur le *Gallia Christiana*, et le 67e, si l'on s'en rapporte à l'*Histoire Chronologique* de l'abbé Nicole, curé de Carnet et doyen de la Croix-Avranchin au XVIIe siècle, appartenait à une famille connue dans le pays de Rouen depuis le XIIIe siècle. La famille Godart, dont par erreur on écrit quelquefois le nom par un *d* final, Godard, porte *d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux molettes d'éperon d'or, et en pointe d'une rose d'argent tigée et feuillée de sinople*, avec la couronne de marquis, et la devise : *Floreat semper*.

Cette maison a produit des magistrats distingués du Parlement de Normandie, des chevaliers de Malte, et des officiers supérieurs.

Les fiefs qu'elle possède depuis le XVIe siècle furent érigés en Marquisat, par lettres-patentes du 13 décem-

bre 1719, en faveur de Pierre Godart, seigneur haut-justicier et patron de Belbeuf, Préaux, Mesnil-Esnard, Blosseville, Bonsecours, Cabot, et Amfréville-la-Mi-Voie, dont la réunion forma le Marquisat de Belbeuf.

Pierre-Augustin Godart de Belbeuf, évêque-baron d'Avranches, naquit en 1730 au château de Belbeuf, près Rouen, ainsi que nous l'apprend l'extrait suivant des registres des actes de baptême de la paroisse de Belbeuf :

« Cejourd'hui, 9 mai 1730, a été baptisé un garçon, né le jour précédent, du légitime mariage de noble personne Messire Pierre Godart, Marquis de Belbeuf, seigneur et patron de cette paroisse et autres lieux, et de noble dame Augustine-Hélène Le Pelletier, lequel a été nommé PIERRE-AUGUSTIN par Messire Jean-Pierre-Prospert Godart, Marquis de Belbeuf, fils, âgé de quatre ans et demi, et noble demoiselle Hélène-Louise de Belbeuf, fille, âgée d'environ cinq ans et demi, parrain et marraine, lesquels ont ici signé.

» GODART, Marquis DE BELBEUF.

» PIERRE GODART DE BELBEUF. HÉLÈNE-LOUISE GODART DE BELBEUF.

» SERVANT, *Curé.* »

Mme Augustine-Hélène Le Pelletier de Saint-Gervais, mère du futur évêque d'Avranches, était de la grande famille Le Pelletier, de Paris, qui a donné à la France un ministre célèbre sous Louis XIV, Claude Le Pelletier, et deux premiers présidents du Parlement de Paris. Le frère aîné et parrain de Mgr de Belbeuf, Jean-Pierre-Prospert Godart, marquis de Belbeuf, seigneur haut-justicier de Bracthuit-en-Caux, et châtelain de Bellencombre, fut procureur-général au Parlement de Normandie, et eut pour fils Louis-Pierre-François, qui succéda aux mêmes titres et dignités, et fut député de la

noblesse du Bailliage de Rouen aux États-Généraux de 1789. Ce dernier eut pour fils Antoine-Louis-Pierre-Joseph Godart, marquis de Belbeuf, premier-président honoraire de la Cour de Lyon, commandeur de la Légion-d'Honneur, ancien pair de France, sénateur, père de M. le comte Pierre-Claude-Raoul de Belbeuf, maître des requêtes au Conseil d'État, et aïeul de M. Jacques Godart de Belbeuf, unique héritier de cette maison.

Pierre-Augustin de Belbeuf, s'étant destiné à l'Église, fut d'abord, tout jeune encore, grand vicaire de Mgr de Nicolaï, évêque de Verdun. Au mois de mai 1770, le cardinal Dominique de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, lui donna l'archidiaconné du Vexin français, et Louis XV le nomma à l'évêché d'Avranches, au mois de janvier 1774.

Voici la lettre que lui écrivit le cardinal de La Rocheaimont, pour lui annoncer sa promotion ;

« *A Monsieur l'abbé de Belbeuf, évêque d'Avranches.*

« Je m'empresse, mon cher Seigneur, de vous annon» cer que le Roy vient de vous nommer à l'évêché d'A» vranches, vacant par la translation de M. de Malide » à celui de Montpellier. J'ai pensé que cette place vous » serait doublement agréable en ce qu'elle vous laisse » dans le voisinage de votre famille. J'écris directement » à Monsieur votre frère pour lui faire part de cette » nouvelle.

» Le Cardinal DE LA ROCHEAIMONT. »

« L'abbé de Belbeuf, grand-vicaire de Pontoise, dit le Dr Cousin, au tome XIV de ses manuscrits, page 146, fut préconisé par le cardinal de Bernis, ambassadeur de France, dans le consistoire du 28 février, et proposé dans le consistoire du 13 avril. » Il fut sacré le dimanche 15 mai suivant, dans la chapelle de Notre-Dame-de-

Lorette, à Issy, par Jean-de-Dieu-Raymond de Boisgelin de Culé, archevêque d'Aix, qu'assistaient Joseph-François de Malide, évêque de Montpellier, son prédécesseur à Avranches, et Yves-Alexandre de Marbeuf, évêque d'Autun. Le 17 juin, le nouvel évêque prêta serment de fidélité au roi Louis XVI, qui venait de monter sur le trône.

Mgr de Belbeuf reçut de ce monarque la commende de l'abbaye bénédictine de Bonneval-Saint-Florentin, au diocèse de Chartres, qui rapportait 4,500 livres. L'évêché d'Avranches valait 25,000 livres. Nous ne dirons rien ici de la cathédrale Saint-André, ni de son temporel, dont nous avons parlé, en plusieurs articles, dans le 1er volume de la *Semaine religieuse*.

Les archives de Saint-Gervais possèdent deux registres du secrétariat de l'évêché pendant l'épiscopat de Mgr de Belbeuf, et nous y trouvons de précieux renseignements pour l'histoire de ce prélat, qui prit possession de son siége, par procureur, le 21 juillet 1774, et ses vicaires-généraux étaient MM. de Saint-Germain et de Brigeat de Lambert.

Son Mandement de prise de possession célébrait le règne heureux qui semblait alors s'ouvrir pour la France : « Heureuses, disait le nouveau pontife, heureuses les nations à qui la Providence dispense de tels rois dans sa miséricorde ! Des rois qui, au sein de l'illusion, sont rappelés par la vérité à la nature, qui en fait des hommes, et à la religion, qui leur donne un maître. Nation favorisée de Dieu ! Français ! accourez dans nos temples ; adorez la main bienfaisante du Seigneur ; portez-lui vos actions de grâces ; Roi des rois, veillez du haut des cieux sur notre monarque ! »

« Le mardi 20 septembre 1774, dit le Dr Cousin (page 61 du tome 18), Pierre-Augustin Godart de Belbeuf fit

son entrée publique et solennelle dans sa ville épiscopale, et prit possession en personne de son église cathédrale. »

Le samedi suivant, il célébra dans la basilique Saint-André une ordination très-nombreuse, dans laquelle M. Lesplu-Dupré, depuis curé d'Avranches, reçut la tonsure et les ordres mineurs. (C'est la seule ordination que M. Lesplu-Dupré ait reçue à Avranches, les autres lui furent conférées à Paris, où il fit ses études théologiques et suivit les cours de la Sorbonne. La mémoire de M. Lesplu-Dupré est restée en vénération dans notre pays).

Peu après, Mgr de Belbeuf retourna à Rouen dans sa famille, et, le 14 novembre, il célébra la messe de rentrée du Parlement de Rouen. Une petite feuille, imprimée à Rouen à cette époque, nous donne le discours que le président de Rouville adressa au jeune prélat en cette circonstance et la réponse que lui fit Mgr d'Avranches.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT DE ROUVILLE.

« Monsieur,

» C'est un usage consacré par l'antiquité et conforme » à la religion, dont les magistrats doivent être pénétrés, » de faire l'ouverture de leurs séances par un hommage » public de ce qu'ils doivent au Roi des rois et à celui » qui juge la justice même. Il est flatteur pour la com- » pagnie que le renouvellement de ses vœux soit fait » entre les mains d'un prélat dont le diocèse est situé » dans son ressort : le roi, en vous nommant pour rem- » plir le siége d'Avranches, a récompensé votre zèle, » vos lumières et votre capacité ; les liens du sang qui » vous unissent à un magistrat (1) qui nous est cher, et » qui remplit avec distinction les fonctions importantes

(1) Le procureur général de Belbeuf, son frère.

» du ministère public, nous sont un sûr garant de l'ac-
» cord et de l'harmonie que nous verrons régner dans
» toutes vos démarches entre le sacerdoce et la magis-
» trature. »

RÉPONSE DE M. L'ÉVÊQUE D'AVRANCHES.

« Monsieur,

» L'honneur que rend au ministère sacré dont nous
» sommes revêtus, au nom de ce Sénat auguste, un
» chef aussi digne de l'être à jamais devient un hom-
» mage plus particulièrement précieux à la religion
» dans la bouche du magistrat le plus religieux, du ma-
» gistrat le plus vénérable à toutes sortes de titres.

» J'ai trouvé, Messieurs, dans l'invitation dont vous
» m'avez honoré, l'occasion la plus désirable pour moi,
» celle de vous prouver publiquement mon empresse-
» ment, mon respect, mon zèle.

» Tous les motifs qui doivent animer un sujet, un
» citoyen, un évêque, qui sent vivement ce qui importe
» à son prince, à sa patrie, à la religion, concouraient
» à me faire désirer ardemment ce nouveau jour, celui
» où le plus jeune et le plus vertueux des rois annonce
» qu'il ne veut régner que par les lois et par la reli-
» gion, par cette religion sainte qui règle l'autorité, et
» qui seule donne une sanction divine aux lois que l'au-
» torité prononce.

» Le sanctuaire de la religion, celui de la justice, sont
» établis sur les mêmes fondements ; c'est sur l'un et
» sur l'autre que repose d'une manière inébranlable la
» base du trône ; et, si la religion et la justice impri-
» ment sur le trône ces caractères sacrés et imposants
» qui le rendent également respectable aux yeux de la
» foi et de la raison, ils le dépouillent en même temps
» de ce que sans elles sa vue aurait de terrible et de
» menaçant.

» Je viens de conjurer, dans le sanctuaire et sur l'autel de la religion, par le mérite du seul sacrifice digne » de la grandeur de Dieu, ce Dieu de toute justice, de » répandre sur vous son esprit, cet esprit sans lequel » les lumières et les jugements des hommes ne sont que » ténèbres et qu'erreurs : je l'ai conjuré de multiplier, de » prolonger les époques heureuses d'un règne qui com- » mence sous des auspices aussi favorables, et la fumée » de l'encens s'est élevée en actions de grâces vers le » ciel, avec les vœux et les acclamations du peuple.

» Vous allez, Messieurs, faire asseoir avec vous » dans le sanctuaire de la justice la sagesse des conseils, » l'équité des jugements, la majesté des lois : et la pro- » vince va reconnaître ses magistrats, tous les ordres » de l'Etat vont bénir le Dieu qui lui rend ses juges : et » les transports si mérités de la joie qui éclate de toutes » parts se changeront en des expressions, douces mais » profondes, d'amour et de reconnaissance pour le roi, » de confiance en vos jugements, d'attachement et de » vénération pour vos personnes. »

L'extinction de la mendicité avait préoccupé Louis XIV. Le gouvernement d'alors donna de nouveau son attention à cette question, qui, comme on le voit, n'est pas une innovation de notre époque, et M. Meslé, subdélégué de l'intendant de la Généralité de Caen, pour l'Election d'Avranches, adressa, le 30 novembre, la lettre suivante à tous les curés de l'Election : « Monsieur, le gouvernement s'occupe depuis longtemps des moyens de détruire la mendicité. Il veut y parvenir d'une manière douce, et réglée par une charité compatissante. On doit distinguer dans la mendicité trois sortes de pauvres qui méritent des soulagements différents ou des punitions. Les pauvres infirmes, les vieillards et les enfants, qui ne peuvent travailler, exigent des secours

particuliers. Les ateliers de charité qui ont été établis, et que l'administration se propose d'étendre et de perfectionner, fourniront du travail aux pauvres honnêtes, qui cherchent à s'occuper. Les mendiants valides et les vagabonds doivent être punis sévèrement.

« L'intention du ministère est de pourvoir à ces différents objets ; mais auparavant il veut être instruit des différents établissements fondés dans cette Election pour le soulagement des pauvres, comme hôpitaux, Hôtels-Dieu, maisons de charité, fondations de bouillon, aumônes, distributions manuelles, etc.

» Le roi désire connaître les fondations qui, originairement destinées pour une paroisse, auraient été depuis réunies à des hôpitaux. Sa Majesté désire tous les détails possibles sur la nature, les revenus, la forme d'administration de ces établissements ; sur les charges dont ils sont grévés par les titres originaux, sur la manière dont on s'acquitte de ces charges, et sur tous les changements qui peuvent être survenus dans l'usage et dans les destinations successives qu'ils ont pu éprouver.

» Je vous serai très-obligé, Monsieur, d'entrer avec moi, à tous ces égards, dans les plus grands détails, et de me donner toutes les connaissances que vous pourrez avoir, et celles que vous pourrez vous procurer. Vous sentez combien cette opération intéresse l'humanité, et vous êtes trop charitable pour ne pas y donner tous vos soins. Je dois fournir les états qui me sont demandés à la fin de décembre. Je vous prie de faire le plus de diligence possible. »

La correspondance de Marie-Antoinette montre l'intérêt que Louis XVI prenait à cette œuvre. Elle écrivait, le 27 août 1777, à l'impératrice Marie-Thérèse, sa mère : « Ce sujet a en effet occupé le roy, il a même été se promener incognito dans les rues de Versailles et de Paris pour juger des choses par lui-même. »

La station du carême de 1775 fut prêchée à la cathédrale par le R. P. Barthélemy de Vire, gardien des Capucins d'Avranches, qui fut de nouveau appelé à y prêcher la station quadragésimale de 1784. Pour ne pas revenir sur ce même sujet, nous dirons que les carêmes suivants furent prêchés à Saint-André par le P. Pierre Chrysologue de Valognes, capucin, en 1777; par le R. P. Hilarion de Coutances, gardien du couvent d'Avranches, en 1778; par le P. Calixte de Caen, capucin du couvent d'Avranches, en 1779; par le P. Augustin-Robert Aubert, franciscain de Rouen, en 1782; par le P. Beaumont, prieur des Dominicain de Lisieux, en 1783; par le P. Antoine-Martin, supérieur des Cordeliers de Caen, en 1785; par le P. Angélique de Vire, capucin du couvent de Rouen, secrétaire du Provincial, en 1786; par le P. Vigor de Rouen, gardien des Capucins de Dieppe, en 1787; par le P. Calixte de Caen, capucin de Coutances, en 1788; par le P. Fortuné de Valognes, capucin de Caudebec, en 1789, et par le P. Antoine de Rouen, vicaire du couvent de Dieppe, en 1790.

Charles-Bernard Collin de Contrisson, doyen d'Avranches, s'était démis de cette dignité, ayant été nommé évêque des Thermopyles. Le 10 mai 1775, il eut pour successeur Louis-Philippe de Saint-Germain, vicaire-général, pourvu de ce bénéfice en cour de Rome, et l'abbé de Saint-Germain fut remplacé dans son archidiaconé de Mortain par Pierre-Jacques Thorel, de Rouen, licencié en l'un et l'autre droit, que le roi y nomma, à droit de régale, vraisemblablement sur la proposition de M^gr^ de Belbeuf, son compatriote et son ami, qui lui avait déjà donné des lettres de vicaire-général, et qui à ce moment était à la cour, d'où il envoya à ses diocésains, le 17 mai 1775, une lettre pastorale au sujet de brigandages qui avaient été exercés contre les récoltes.

L'absence de M. d'Avranches, comme on disait alors, s'étant prolongée jusqu'au mois de mars 1776, il ne put y avoir d'ordination au mois de septembre, et on permit aux ordinands d'aller à Dol recevoir les saints ordres. Le 6 avril 1776, il y eut une ordination assez nombreuse dans la chapelle du Palais épiscopal, et on transcrivit, à la suite, sur les registres, l'ordonnance épiscopale, rendue à Paris, le 19 mai 1775, au sujet de l'union à l'hôpital de Mortain de différents bâtiments et droits dépendant du prieuré bénédictin de Notre-Dame-du-Rocher, et qui étaient abandonnés depuis plus de 110 ans.

Après avoir longuement rappelé l'établissement de l'hôpital de Mortain, confirmé par lettres patentes du mois de mars 1773, et la requête présentée par Nicolas Levesque, conseiller avocat du roi au bailliage et maîtrise des eaux et forêts, et par Jacques Jouin, chanoine et curé de la collégiale, membre et député du bureau d'administration de l'hôpital, le décret continue :

« Tout vu et considéré, mûrement délibéré, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons démembré et désuni, démembrons et désunissons du prieuré régulier de Notre-Dame-du-Rocher-lèz-Mortain, membre de l'abbaye de Marmoutiers, ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, *premièrement* les bâtiments, grange et généralement tout ce qui constitue la maison prieurale, ensemble tous les fonds qui composent la ferme du Prieuré, présentement affermés moyennant 160 livres de fermage par an, et les terres vagues et autres adjacentes qui appartiennent audit prieuré dans le même lieu, avec tous les droits actifs d'icelui prieur sur lesdits fonds de terre ou dépendants d'iceux, à charge de lui en donner déclaration, à cause de sa seigneurie du Rocher; *secondement* tous les revenus dont jouissent les chapelains desservant l'église prieurale, les droits d'ouverture de fos-

ses pour les inhumations faites dans l'église et chapelles dudit prieuré ; *troisièmement* les revenus affectés aux fondations de messes et autres services de prières qui sont acquittés par les chapelains, lesquels montent à la somme de 300 livres ou environ. Nous avons uni et incorporé, unissons et incorporons à l'hôpital de Mortain, établi par lettres patentes du roy du mois de mars 1773, les susdits bâtiments et tout ce qui constitue la maison prieurale et dépendances....., l'usage de l'église prieurale, chapelles et autels, du clocher et de la cloche..... et autres effets mobiliers..... le tout ci-dessus plus amplement circonstancié et détaillé dans les actes du sieur abbé Choson du Colombier, prieur dudit prieuré, susmentionnés, des 30 septembre et 11 octobre 1774, et aux charges et conditions suivantes. »

Ces conditions sont au nombre de treize et sauvegardent les droits acquis des tiers et les aumônes imposées au prieuré. Elles assurent aussi quelques droits aux titulaires du prieuré du Rocher.

Le 17 mai 1776, Georges-Gabriel Le Clair, curé du Mesnil-Gilbert, fut nommé doyen rural de Cuves, et, le 18 juin, Nicolas Massue, curé de Vains, fut pourvu du doyenné de Genêts. La veille, Adrien-Antoine Achard de Vacognes, licencié en l'un et l'autre droit, avait reçu des lettres du vicaire-général.

Sur ces entrefaites, Mgr de Belbeuf régla le transfert de l'église paroissiale de Moutons dans la chapelle de Notre-Dame-de-Rancoudray.

La trop grande proximité des fermes de l'abbaye de Moutons rendait la résidence du presbytère presqu'impossible, tant les fermiers s'ingéniaient à fatiguer leurs curés par une série de vexations, afin de les contraindre à céder la place. De plus, l'église était dans un état de délabrement complet, et le cimetière, veuf de ses clôtu-

res, laissait parvenir tous les animaux des basse-cours presque jusqu'au sanctuaire. Dans ces circonstances, l'abbé François-Julien Bazin, curé de Moutons, désira porter le siége paroissial dans la chapelle de Rancoudray, située sur la même paroisse de Moutons. Cette chapelle était en meilleur état que l'église, et les maisons qui en dépendaient offraient au curé, au milieu de la solitude des bois, un logement plus convenable que le presbytère actuel, sous le double rapport du comfort et de la tranquillité. Le curé de Moutons rédigea donc à ces fins une requête, qu'il présenta à l'évêque d'Avranches, le 23 mai 1776. Dès le même jour, cette requête fut communiquée aux religieuses bénédictines de Moutons, qui l'approuvèrent en chapitre, le 29 mai. Le lendemain, l'évêque permet d'exercer les fonctions paroissiales dans l'église de Rancoudray, dès que le curé l'aura mise en état de répondre aux exigences du culte.

Après avoir ainsi pourvu aux besoins du diocèse, Mgr de Belbeuf en confia la direction à ses trois grands vicaires, MM. Fourny, de Brigeat et de Saint-Germain, et partit pour Rouen, le 27 juin. Son absence se prolongea jusqu'au 22 mars 1777.

Comme l'année précédente, il ne put pas y avoir d'ordination au mois de septembre, et les séminaristes se rendirent à Dol pour recevoir les saints ordres.

La dignité de Scholastique était vacante par la démission de Guillaume-Balthazar Cousin de Grainville, que Mgr de Malide avait emmené avec lui à Montpellier, pour lui servir de vicaire-général. Le surlendemain de son retour, Mgr de Belbeuf donna cette dignité à Jacques-Guillaume Blondel, docteur de Sorbonne, abbé-commendataire de Pont-Ron, et vicaire-général d'Evreux.

Les 27 et 28 mars, dans la chapelle de l'évêché, eut lieu l'ordination, qui fut extrêmement nombreuse.

Nous lisons au tome VIII, page 166, des manuscrits du Dr Cousin : « Le 7 mai 1777, Mgr le comte d'Artois, frère du roi, partit de Versailles pour aller visiter le port de Brest et se rendre de là à Bordeaux. Le samedi 10, Mgr le comte d'Artois arriva à Avranches, sur les onze heures du soir, et descendit à l'évêché, où il coucha. Le lendemain, Son Altesse Royale partit d'Avranches, sur les onze heures moins un quart du matin, passa par le Mont-Saint-Michel, dîna à Dol, et se rendit ensuite à Saint-Malo, et de là à Brest. Mgr le comte d'Artois arriva à Versailles le 10 juin. » La *Correspondance inédite de Marie-Antoinette, publiée sur les documents originaux par le comte Paul Vogt d'Hunolstein, ancien député de la Moselle*, nous découvre les motifs de ce voyage. Le 3 mai 1777, la reine écrivait à sa sœur Marie-Christine, épouse du duc de Saxe-Teschen, gouverneur des Pays-Bas autrichiens : « Mon frère (1) reproche surtout à mon mari de ne pas visiter les provinces de son royaume pour se rendre compte de leurs besoins, le roy lui a répondu qu'il n'auroit pas demandé mieux que de voyager en France avec son gouverneur et ensuite depuis son mariage, mais que le roy (2) ne l'avoit pas jugé à propos, il avoit eu même un instant l'idée d'aller à Vienne et le roy lui a répondu qu'il ne voulait pas se séparer de lui ni de moy ; il a la pensée de visiter les provinces une fois qu'il sera tout-à-fait au courant des affaires, attendu qu'on profite davantage quand on sait plus, et il a voulu d'abord que ses frères, plus heureux que lui, fissent ce voyage, en commençant par les ports et villes de leur apanage, et lui rendent un compte détaillé de ce qu'ils auront vu. »

(1) L'empereur Joseph II, qui voyageait alors en France, sous le nom de comte de Falkeinstein. Il passa par Avranches le 3 juin 1777, mais ne s'y arrêta pas.

(2) Louis XV, mort le 10 mai 1774.

Pour compléter les mesures utiles prises en faveur de l'hôpital de Mortain, en 1775, Mgr de Belbeuf, par une ordonnance du 13 mai 1777, réunit à cet hôpital la chapelle Saint-Michel de l'Ermitage, en la paroisse du Rocher-lez-Mortain, rétablie par Mlle de Montpensier, et bénite par Mgr de Péricard, le 24 juillet 1613, sur l'invitation du cardinal de Joyeuse, tuteur de *Mademoiselle*. Les dépendances de cette chapelle, au haut de la montagne de Mortain, étaient trop minimes pour l'entretien du chapelain, et on se bornait à y placer des frères lais de l'ordre de Saint-François, qui ne pouvaient exercer aucune fonction ecclésiastique. Cette ordonnance, longuement motivée, occupe près de huit pages du grand registre du secrétariat de l'évêché.

Sur la démission de l'abbé de Brigeat de Lambert, vicaire-général, Louis XVI, à droit de régale, conféra la dignité de théologal de Saint-André à Jean-Baptiste-Henri Abraham du Boisgobbey, qui en fut mis en possession le 16 septembre.

Par acte passé devant les notaires d'Avranches, le 19 septembre, Achille-Nicolas Nervet, écuyer, seigneur de Fanville, receveur ancien et alternatif des tailles de l'Election d'Avranches, donna à l'évêché, par acte entre-vifs, accepté par l'évêque et Messieurs du chapitre, les œuvres complètes de Daniel Huet, évêque d'Avranches, en 28 beaux volumes, que le chapitre s'engagea de conserver avec soin dans sa bibliothèque (1). Ces volumes provenaient au donateur de son ayeul et de deux grands-oncles, « que le goût des sciences et des lettres avoit attachés avec intimité » à l'illustre évêque.

A l'ordination du 20 septembre, à laquelle prirent

(1) Quelques-uns de ces volumes existent encore à la bibliothèque de la ville d'Avranches, héritière de celle du chapitre.

part un grand nombre d'ecclésiastiques, nous voyons figurer des noms que nous retrouvons plus tard dans les fastes diocésains, Noël de Gaallon, Joseph-Lucien-François de Juvigny, Etienne-François de Péronne, de Granville ; Jacques-François de La Ferrière, François Savary, etc.

Le 20 octobre suivant, Mgr d'Avranches rendit un décret touchant l'école de la paroisse de Vains.

François Aumont, curé de Vains, par son testament du 8 octobre 1658, avait légué un petit terrain, nommé Le Guetny, relevant du fief épiscopal du Rosay, en Vains, pour l'entretien d'un prêtre spécial, chargé d'acquitter deux messes par semaine. La modicité du legs et le dépérissement des maisons du Guetny empêchaient souvent qu'on trouvât un titulaire. C'est pourquoi les sieurs curé, prêtres, seigneurs et principaux habitants de Vains présentèrent une requête à l'Ordinaire, aux fins de faire servir cette fondation, sans préjudicier à l'acquit de ses charges, à la dotation d'un maître d'école, en y joignant 40 livres de rentes sur le clergé général de France, n° 7,310, léguées pour des œuvres pies. De plus, les habitants s'engageaient à réédifier les maisons du Guetny et à les rendre propres à cette nouvelle destination. Après les formalités légales, Mgr de Belbeuf prononça, le 20 octobre 1777, l'union demandée, en laissant au curé de Vains le droit de présenter le prêtre qui accepterait la place de maître d'école. Le 1er octobre 1779, sur une nouvelle requête des habitants de Vains, Mgr d'Avranches approuva le règlement de l'école, arrêté en assemblée paroissiale, et y ajouta des exhortations qui prouvent combien l'Eglise a toujours attaché de prix à l'instruction.

Mgr de Belbeuf rendit le lendemain un autre décret d'union relatif à l'abbaye de Savigny. Cette pièce im-

portante remplit douze pages du grand registre de l'évêché.

Le 18 avril 1777, les prieur et religieux de Savigny, ordre de Citeaux, filiation de Clairvaux, supplièrent l'autorité diocésaine de joindre à leur mense conventuelle la chapelle régulière du Saint-Esprit de Beaufour, dont les dépendances étaient enclavées dans les possessions de l'abbaye, et soulevaient de continuels procès entre les titulaires de ce prieuré et l'abbaye, sans avantage pour les fidèles, à cause de l'isolement de la chapelle. Les moines s'engageaient à acquitter dans leur église tous les services religieux attachés à ce bénéfice.

Une très-minutieuse enquête de *commodo* et *incommodo* ou, comme on disait alors, de la *commodité* et *incommodité* des extinction, union et incorporation demandées établit : 1° que le corps de logis renfermant la chapelle de Beaufour, composé de deux étages, de 142 pieds de long sur 32 de large, avait été bâti pour servir de maison abbatiale du temps que dom Liégard était prieur de Savigny, et Mgr Massillon, évêque de Clermont, abbé commendataire ; que cependant il n'y a pas d'autre logement pour le titulaire de ce bénéfice, d'où il pouvait naître un procès considérable entre le prieur et les religieux, obligés de fournir ce corps de logis à leur abbé, et le titulaire de la chapelle ; 2° que l'isolement de ce prieuré le rendait inutile au public et inconvenant pour la demeure d'un seul religieux ; 3° que les biens qui y étaient attachés ne semblaient consister que dans les trois fermes de Beaufour, du Dézert et du Lansoir, un étang et une grande bruyère rapportant environ 1,500 livres, et avaient été distraits anciennement de l'abbaye et destinés à faire le lot d'un religieux avant la réforme des Bernardins, en 1670, et que la prétention des titulaires sur d'autres biens pourrait occasionner de

grands procès ; 4° que l'état de la chapelle était très-mauvais et très-pauvre, et même qu'elle servait de magasin ; 5° que François Daydie, ancien aumônier du roi, abbé-commendataire de Savigny, demeurant à Thénon près Périgueux, et Philippe Le Héricey, chanoine d'Avranches et vicaire-général de Montpellier, — où il avait suivi Mgr de Malide, — titulaire du prieuré de Beaufour, consentaient l'un et l'autre à l'union demandée, sous la réserve par la titulaire d'une pension viagère de 1,200 livres, exempte de toute charge ou retenue ; 6° que la communauté avait fait défense aux fermiers des terres des Chesnays, de la Potinais, du Gué, de la Prise-Vadaine, d'Alleray, de la Hayette, et de la Fratterie, et des bruyères de Marcilly, usurpées par dom Liégard, de payer leurs fermages ailleurs qu'en leurs mains.

En conséquence de cette enquête, Mgr de Belbeuf rendit l'ordonnance suivante :

« Tout vu, considéré, et mûrement délibéré, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons éteint et supprimé, éteignons et supprimons à perpétuité le titre dudit prieuré ou chapelle régulière du Saint-Esprit de Beaufour, avons uni et incorporé, unissons et incorporons tous les biens, droits et revenus dépendant de ladite chapelle à la mense conventuelle de ladite abbaye de Savigny, pour par lesdits prieur et religieux, et leurs successeurs, en jouir dès à présent, et en disposer comme des autres biens de ladite mense, à condition toutefois qu'ils seront tenus, aux termes de leurs obéissances, d'en faire la desserte du service dû à cause de ladite chapelle, dans leur église conventuelle, d'en acquitter toutes les charges, généralement quelconques, et de payer audit sieur Le Hericey, titulaire d'icelle chapelle, par chacun an, pendant sa vie seulement, une somme de 1,200 livres de pension, portable au lieu qui sera par

lui indiqué, nette et quitte et en exemption des décimes et autres impositions ecclésiastiques actuelles et à venir, réparations tant grosses que locatives, et de toutes autres charges, sous quelque prétexte que ce soit. »

Le 13 novembre suivant, Mgr d'Avranches rendit une *Ordonnance pour les Examens et Ordinations*. Voici les principales dispositions de ce règlement : 1° A l'avenir on n'admettra à la tonsure cléricale que ceux qui auront achevé leur cours de philosophie, en sorte qu'ils ne prendront part qu'à l'ordination de la Pâque qui suivra la fin de leur cours. Ils seront tenus à faire quinze jours de séminaire et la retraite de dix jours préparatoire à l'ordination. 2° On sera tenu à quatre mois de séminaire, qui commenceront le 1er octobre, pour les ordres mineurs et le sous-diaconnat, qu'on recevra tout ensemble. Pour le diaconat et la prêtrise, le séminaire commencera la veille de la Toussaint. Viennent ensuite des dispositions relatives à l'époque et à la matière des examens théologiques.

L'ordination du 20 décembre 1777 fut peu nombreuse. L'abbé Denis-Olivier Renaudeau, de Granville, qui a laissé une mémoire bénie, y reçut la prêtrise.

Le premier acte épiscopal de l'année 1778 fut un décret du 3 janvier, établissant un second vicaire à St-Hilaire-du-Harcouët. Ce décret relate que, dès 1683, Mgr de Froullay de Tessé, à la demande des paroissiens, avait condamné le curé à avoir deux vicaires, à cause du nombre des habitants, qui était de 1,212, compris les enfants. Cette ordonnance n'eut pas son entier accomplissement, par suite de difficultés entre le curé et le prieur, gros décimateur, au sujet du traitement de ce nouveau vicaire. Comme le nombre des habitants s'était accru jusqu'au chiffre de 2,000, Mgr de Belbeuf, après toutes les formalités d'usage, rendit le décret suivant, dont nous extrayons seulement les principaux passages :

Vu.... 4° la visite et description des maisons tant du bourg que des hameaux ou villages, et le nombre des habitants, dont il résulte que le bourg renferme 272 ménages, en outre cinq maisons non habitées ; que le nombre des personnes au-dessus de 7 ans est 1,143 et de celles au-dessous dudit âge, de 216 ; qu'il y a 39 villages, qui renferment 23 maisons inhabitées et 133 habitées par 552 personnes au-dessus de 7 ans et 120 au-dessous dudit âge ; 5° la description de la situation du bourg entre la rivière d'Airon et celle de Sélune, sur les confins de la Normandie, à l'entrée de la Bretagne et du Maine ; que les grands chemins de Caen, Vire, Mortain, Villedieu, Avranches, Saint-Malo, Granville, Pontorson, Saint-James, Rennes, Vitré, Fougères, Laval et Mayenne y aboutissent et rendent ledit bourg très-passager,.....; nous, tout considéré, jugeons qu'il est nécessaire d'un second vicaire dans ladite paroisse de Saint-Hilaire-du-Harcouët ; ce faisant, conformément à l'autorité des saints canons, aux ordonnances du royaume, et notamment à la déclaration du roi du 29 janvier 1686, avons ordonné et ordonnons qu'il y sera incessamment pourvu. Pourquoi le *sieur* curé de ladite paroisse sera tenu de nous présenter, sous le terme d'un mois, un sujet, pour être par nous approuvé et établi second vicaire, si nous l'en jugeons capable ; faute de quoi, il y sera autrement par nous pourvu, sauf audit second vicaire, ainsi établi, à se faire payer de ses honoraires et pension de vicaire, ainsi et par qui il appartiendra.

Mgr de Belbeuf s'en alla dans sa famille vers la fin de janvier, et ne rentra à Avranches que pour la fête de l'Assomption. En conséquence, l'ordination de Pâques eut lieu à Dol. Elle fut excessivement nombreuse. Peu après, Mgr Charles-Bernard Collin de Contrisson, évêque

des Thermopyles, ancien haut-doyen d'Avranches, célébra une seconde ordination dans la chapelle de l'évêché.

D'après les pouvoirs donnés aux aumôniers, nous voyons que le régiment suisse de *Castella*, et les régiments de *la Couronne*, de *Limousin* et d'*Auvergne* tinrent garnison dans notre ville pendant l'épiscopat dont nous esquissons l'histoire.

Le doyenné rural du Teilleul, vacant par la mort de Julien Thébault, curé de cette paroisse, fut donné, le 2 octobre, à Thomas Joubin, curé de Saint-Cyr-du-Bailleul.

Le 31 du même mois, Mgr d'Avranches prononça la suppression de la chapellenie de Saint-Pierre-de-Plasne, au Luot, et sa réunion à la cure du Grippon. M. Laisné, président de la Société d'Archéologie d'Avranches, a retracé les innombrables formalités exigées par la législation alors en vigueur pour atteindre ce but, dans un intéressant mémoire, qu'il a lu à la réunion des sociétés savantes à la Sorbonne, au mois d'avril 1866.

Le 13 janvier 1779, Mgr de Belbeuf autorisa M. Molles, doyen de la collégiale de Mortain, à bénir le nouveau cimetière que venait de se choisir le chapitre, au bout oriental de l'église, pour se conformer à l'édit qui défendait d'inhumer dans les églises.

A l'ordination de Pâques, il autorisa à recevoir la prêtrise à Bayeux MM. Achard de Vacognes, Letimonier, Janin, du Coignet et de Juvigny, qui suivaient les cours de l'université de Caen.

Le 23 décembre, Mgr d'Avranches ordonna un *Te Deum* solennel d'actions de grâces pour le succès des armes françaises en Afrique et en Amérique. Il était alors absent de son diocèse, et les registres de l'évêché nous apprennent que son absence se prolongea du 23 octobre 1779 au 2 mars 1782. Il n'y eut par conséquent aucune ordination durant cette période, et on envoya les ordi-

nands à Dol, à Pâques 1780 et 1781, et à Coutances au mois de septembre des mêmes années.

Le 13 novembre 1780, Mgr d'Avranches publia un Mandement autorisant deux religieux melchites-romains à faire une quête dans son diocèse.

La ville d'Avranches s'embellissait alors d'une manière remarquable, et l'ouverture de grandes routes qui la mettaient en communication avec Granville, Caen et la Bretagne, la dota du Pont-Gilbert et de la rue de la Constitution, appelée d'abord rue de Bretagne. Le collége fut rebâti à la même époque, sur les plans de l'abbé Le Berriays, et un petit manuscrit très-curieux, conservé à la bibliothèque d'Avranches, nous fait connaître les noms des souscripteurs qui s'associèrent à cette reconstruction d'un établissement d'éducation, dont la haute renommée remonte aux leçons que donnèrent dans notre cité Lanfranc et saint Anselme (1).

Absent comme présent, Mgr de Belbeuf s'associait à ces améliorations, et les encourageait de toutes ses sympathies. Les vicaires-généraux posèrent en son nom, en 1780, la première pierre du Pont-Gilbert, et ses riches offrandes appuyèrent ses exhortations pour la construction du collége, dont il bénit la chapelle, le 22 novembre 1783. Il fit bâtir le grand portail cintré du palais épiscopal, et termina le château du Parc, que son prédécesseur, Mgr de Malide, avait fait reconstruire dans une belle situation, d'où l'on découvre une partie de la baie du Mont-Saint-Michel. Il avait aussi formé le projet de rendre la maison de l'hôpital, au Gué-de-l'Épine, habitable pour les évêques. Des plantations et un colombier

(1) *Liste des personnes bienfaisantes qui ont contribué par leurs largesses à la bâtisse et à l'arrangement du collége, suivant le projet conçu et proposé par Mgr l'évêque de cette ville.*

attestaient cette résolution, dont la Révolution arrêta l'essor.

Toutes les œuvres charitables avaient part à sa protection, et, soit personnellement, soit par ses vicaires-généraux, il témoignait, chaque mois, en la présidant, l'intérêt qu'il portait à la société des Dames de Charité d'Avranches. Sur les procès-verbaux des assemblées mensuelles, tenues de 1770 à 1791, nous voyons figurer les dames associées dont les noms suivent : Mmes et Mlles de Verdun-Baalan, de Vains, de Launay ; Mmes Gosset, de Lancesseur, de Chantelou, de Vauborel, de Godefroy, de la Brétèche, de Bréménil ; Mlles de la Bellière et de Ducey.

Mgr de Belbeuf, comme nous l'avons dit, était rentré dans son diocèse, le 22 mars 1782. Le samedi saint, 30 du même mois, il célébra l'ordination dans la chapelle de l'évêché, et conféra les saints ordres aux clercs des diocèses d'Avranches, de Coutances et de Bayeux. Il est probable qu'il repartit pour Rouen et Paris au mois de juillet suivant ; car du 31 de ce mois jusqu'à l'ordination du 19 avril 1783, les registres ne portent aucune de ses signatures et sont signés par ses grands-vicaires, MM. Fourny et de Brigeat.

Ce fut durant cette absence, au commencement de 1783, qu'il donna la bénédiction nuptiale à son neveu Louis-Pierre-François de Belbeuf, en présence de son vieux père, qui assistait le jeune époux, son petit-fils. La jeune mariée était Mlle Angélique de Laverdy, fille de M. de Laverdy, ministre contrôleur-général sous Louis XV.

Pendant qu'il séjournait à Avranches, il prit part à la solennité qui y fut célébrée pour la conclusion de la paix avec l'Angleterre, après la guerre de l'Indépendance américaine. « Le samedi 20 décembre 1783, le corps

municipal, en costume de cérémonie, précédé de tambours et d'autres instruments militaires, accompagné de ses hallebardiers, parcourut la ville, proclamant le rétablissement de la paix et jetant aux peuples des dragées. Un *Te Deum*, un feu de joie et une illumination générale complétèrent, le lendemain, ces réjouissances publiques. » (M. F. Girard). Le 30 juin suivant, au rapport du Dr Cousin, Mgr de Belbeuf administra le sacrement de confirmation dans sa cathédrale à 1,040 personnes de la ville, de Ponts et de Saint-Martin-des-Champs.

Mgr de Belbeuf partit pour Rouen le 6 décembre 1784; puis il se rendit à Paris, à l'assemblée générale du clergé, et il ne rentra dans son diocèse qu'au mois de mars 1786. Pendant qu'il était à Paris, il nomma, le 12 juillet 1785, l'abbé Jean-Baptiste-Henri Abraham du Boisgobbey, bachelier en théologie, licencié en droit canon, et théologal de Saint-André, à l'archidiaconé d'Avranches, vacant par la démission de M. de Brigeat, vicaire-général et trésorier du chapitre, et il lui donna en même temps des lettres de vicaire-général.

A sa rentrée à Avranches, il conféra les saints ordres, le samedi de la Passion, 1er avril 1786, non-seulement aux ordinands de son diocèse, mais encore à ceux des diocèses de Coutances et de Bayeux, dont les évêques étaient absents.

Le 22 août suivant, Mgr de Belbeuf donna des lettres de vicaire-général, datées de Paris, pendant l'assemblée générale du clergé, à Claude-Michel Devin de Serville, chanoine de Péronne, licencié en l'un et l'autre droit, et bachelier de Sorbonne.

Le 7 septembre, Christophe-Charles Gautier, curé de Husson, gradué en l'Université de Caen, fut nommé doyen rural du Teilleul; et à sa mort, arrivée peu après, il eut pour successeur dans cette dignité Gilles-Louis de

Vaufleury, licencié ès-lois, bachelier de Sorbonne, et curé de Barenton.

Mgr d'Avranches rentra dans son diocèse pour les cérémonies de la Semaine sainte et l'ordination de Pâques 1787. A cette époque les deux plus importantes abbayes de son diocèse perdirent leurs abbés et passèrent pour la dernière fois en de nouvelles mains. Le 3 juin 1787, Bernardin Gaultier de Lespaignerie, chanoine régulier profès de l'ordre de Prémontré, prit possession de l'abbaye de la Lucerne, vacante par la mort de Claude Dutot, et, le 2 mai 1788, Louis-Joseph de Montmorency-Laval, premier baron chrétien, évêque de Metz, prince du saint Empire romain, grand aumônier de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, conseiller du roi en tous ses conseils, prit possession de la commende du Mont-Saint-Michel, vacante par la démission de E. C. de Loménie de Brienne, archevêque de Sens. Le souverain-pontife Pie VI lui avait accordé ce bénéfice par bulles de provisions du 18 mars 1787.

Nous touchons à une époque bien émouvante de notre histoire. Louis XVI, dans sa bonté à concourir à tout ce qui semblait le bien public, avait accueilli les plaintes qu'on élevait contre certains abus, et, par une ordonnance du 22 juin 1787, il convoqua une assemblée des notables du royaume, pour aviser aux remèdes à apporter à des maux que plusieurs exagéraient à dessein. Le diocèse d'Avranches fut divisé en dix arrondissements électoraux, se rattachant par moitié à Avranches et à Mortain. Avranches, Saint-James, Pontorson, Sartilly et Tirepied furent les chefs-lieux des arrondissements de l'Avranchin, qui envoyèrent aux assemblées primaires les représentants dont les noms suivent :

Avranches. — *Clergé :* Mgr l'évêque. — *Noblesse :* M. le Cte de Carbonnel. — *Tiers-État :* MM. Tesnière de Bréménil, maire d'Avranches ; Lecourt, avocat.

Saint-James. — *Clergé* : M. Lesplu-Dupré, curé d'Espas. — *Noblesse :* M. Tuffin de Villiers. — *Tiers-État :* MM. Burdelot, V^te^ de Pontorson ; Le Chevalier.

Pontorson. — *Clergé :* M. de Brigeat de Lambert, chanoine de Braffais et vicaire-général.—*Noblesse :* M. de Gouvetz. — *Tiers-État :* MM. Théault des Orgeries, le D^r^ Lehurey.

Sartilly. — *Clergé :* M. Jourdan-Prévallon, curé de Carolles. — *Noblesse :* M. Martin de Bouillon. — *Tiers-État :* MM. Cordoën, avocat ; Delongraye de la Saulnerie.

Tirepied. — *Clergé :* M. Chauvet, curé de Sainte-Pience. — *Noblesse :* M. Payen de Chavoy. — *Tiers-État :* MM. Morin, avocat ; le D^r^ Guérin.

Les divers comités du diocèse composèrent leur bureau de MM. de Brigeat de Lambert, de Chavoy, Lecourt et Cordoën ; Blondel et l'abbé de la Bentinaye, syndics ; Boudent, secrétaire, ou, comme l'on disait alors, greffier.

Les cinq arrondissements groupés autour d'Avranches, envoyèrent pour représentants à l'assemblée provinciale, qui ouvrit sa session à Caen, le 6 novembre 1787, M^gr^ l'évêque, pour le clergé ; le marquis du Quesnoy, ancien capitaine de dragons, pour la noblesse ; MM. de Brémésnil et Burdelot, pour le Tiers-Etat. Nous voyons figurer à cette assemblée provinciale M^gr^ de Talaru de Chalmazel, évêque de Coutances ; MM. de Chiffrevast, abbé de Saint-Sever ; de Cussy, archidiacre de Coutances ; dom Verdier, prieur de Savigny ; le marquis de Canisy et le comte Louis de Vassy, mestres-de-camp de cavalerie ; de Vaufleury de Saint-Cyr, maire de Mortain ; Levesque, avocat du roi au bailliage de Mortain et maître des eaux et forêts ; de Vauville ; Hugon de la Cour, etc.

Nous ne retracerons pas ici l'histoire de ces assemblées : qu'il nous suffise de dire qu'elles n'eurent d'autre résultat que de développer des germes, dont l'épanouissement fut 1793.

L'abbé Louis-Philippe de Saint-Germain, doyen du chapitre et vicaire-général, mourut le 3 mars 1788, âgé de 78 ans. Il eut pour successeur au doyenné l'abbé de Brigeat de Lambert, qui fut aussi créé official, le 15 mars.

Après les solennités pascales, Mgr de Belbeuf partit en voyage et fut absent jusqu'au mois d'octobre, où il rentra dans son diocèse jusqu'au jour douloureux qu'il dut le quitter pour l'exil.

Malgré les malheurs du temps, il célébra l'ordination de Pâques, dans la chapelle de l'évêché, le 20 mars 1790, samedi avant le dimanche de la Passion, et nous constatons avec bonheur qu'elle ne fut pas moins nombreuse que celles des années plus calmes et plus sereines. L'amour de l'Eglise grandit dans les âmes généreuses avec les tempêtes et les dangers, et aujourd'hui encore nous sommes témoins des magnifiques dévouements qu'enfantent d'autres orages et d'autres périls. Cette ordination fut la dernière que vit la ville épiscopale d'Avranches, et mit le sceau à celles dont elle avait été le théâtre depuis saint Léonce, au IVe siècle.

La dernière signature de Mgr de Belbeuf sur le registre de sa chancellerie est du 19 avril 1790.

Passé cela, il n'y a plus aucune signature sur les derniers actes du diocèse, qui ne sont que des dispenses, des *exeat*, et des dimissoires. Nous ignorons à quelle époque Mgr de Belbeuf s'éloigna d'Avranches ; tout ce que nous savons, c'est qu'il était à Avranches à la mi-juillet, et qu'il partit avant le mois de septembre, puisque les ordinands reçurent des lettres dimissoires pour divers diocèses. Ce fut à cette ordination que M. Julien Lesplu-Dupré, mort vicaire-général de Coutances, en 1838, fut promu au sacerdoce.

Les événements marchaient vite. Le 2 novembre 1789,

l'Assemblée nationale fit main basse sur les biens ecclésiastiques, et, le 13 février suivant, les ordres religieux furent abolis. On conservait encore des illusions sur l'avenir, et notre clergé assista à la fête patriotique de la *fédération*, le 14 juillet 1790, pour l'anniversaire de la prise de la Bastille (1). Le cortége se rendit à la cathédrale, où la messe fut célébrée par Mgr de Belbeuf ; puis toute l'assistance se dirigea processionnellement sur la place Baudange, pour le serment de fidélité aux lois. Une tribune avait été dressée, et ce fut du haut de cette estrade que Mgr de Belbeuf prononça les paroles suivantes, publiées dans l'*Annuaire d'Avranches* pour 1842 : « C'est avec empressement, messieurs, que je m'unis à vous et à la France entière pour le grand acte de la *fédération commune*. Je serai fidèle au serment que je vais prononcer dans toute l'étendue de la soumission qu'un sujet doit à la puissance souveraine, mais je dois vous déclarer, comme évêque, que l'honneur et la religion m'imposent la loi de ne point comprendre dans ce serment tout ce qui est du ressort de la puissance spirituelle, de cette puissance qui vient de Dieu et qui sera éternellement, comme lui, au-dessus du pouvoir des hommes. Dieu tout-puissant ! vous qui tenez dans vos mains les cœurs et les pensées des nations et des souverains, faites que ce jour soit désormais aussi précieux

(1) Des incidents plaisants se mêlent toujours, en France, aux faits les plus graves. Nous avons dans ce pays une famille *de la Bastille*, et elle était alors représentée à Avranches par un vieillard très-débile. Une bonne femme, en voyant les rassemblements et la joie bruyante auxquels donna lieu, dans les rues, la nouvelle de la prise de la Bastille, s'informa du sujet de ces démonstrations populaires. « Ah ! dit-elle, il n'y a pas de quoi faire tant d'embarras pour avoir pris M. La Bastille : ce n'était guère difficile ! »

que mémorable dans les fastes de la paix, du bonheur et de la gloire de l'empire français. »

Le cortége, après le serment, retourna chanter le *Te Deum* à la cathédrale, et un banquet civique fut donné dans la grande allée du Bas-Jardin des Capucins. Ces bons religieux y furent conviés et s'y assirent.

Cette fête nationale fut la dernière à laquelle prit part le clergé catholique. La veille même, l'Assemblée constituante avait, par une mesure schismatique, décreté la constitution civile du clergé, qui supprimait l'évêché d'Avranches et le réunissait à celui de Coutances, sous le titre d'évêché de la Manche. Notre municipalité envoya à Paris deux députés, MM. Voisin et Pinot, pour réclamer contre la suppression de la principale source de prospérité et de gloire de notre cité. Cette mission ne réussit pas; cependant le conseil, s'inspirant d'un exemple fameux de l'histoire romaine, reçut ses députés, à leur retour, de la manière la plus flatteuse, quand ils vinrent rendre compte de leurs démarches et verser dans le trésor ce qui leur restait des fonds votés pour leur voyage.

On ne tarda pas à exiger le serment de fidélité à la constitution civile. Mgr de Belbeuf le refusa, et les registres de l'évêché s'arrêtent à la date du 30 décembre 1790, et se terminent par cette triste et pieuse pensée : « C'est ici la fin de nos travaux, que nous ne pouvons continuer à cause des grands dangers dont nous menacent l'agitation générale, le changement et la perturbation des affaires, les vexations dont les catholiques sont l'objet, et surtout les poursuites dirigées contre le clergé. Maintenant, Seigneur, ne permettez pas que nous succombions sous ces orages et ces persécutions ! Regardez les menaces de nos ennemis, et donnez à vos serviteurs de faire entendre avec fermeté votre sainte parole. »

— « Hic operum finis : ultra progredi vetitum ; non sinit magnorum periculorum metus ex motu temporum, ex conversione rerum ac perturbatione, et maxime ex christianam catholicamque religionem colentium vexatione, et speciatim ejusdem religionis ministrorum insectatione. Et nunc, Domine, (ne persecutionum procellis dejiciamur) respice in minas eorum et da servis tuis, cum omni fiducia loqui verbum tuum. » H. *(L'abbé* HAMELIN, *chanoine-secrétaire)*.

Le chapitre cathédral était composé de six dignitaires et de vingt chanoines, auxquels étaient adjoints, pour le service divin, un sous-chantre, 28 chapelains et 6 vicaires perpétuels du grand-autel. (Voir la *Semaine religieuse* du 2 octobre 1864.) Ce nombreux clergé, dans les rangs duquel il y avait quelques vacances, imita presqu'en masse l'exemple de son évêque, que plusieurs même suivirent en Angleterre. Voici la liste de ces prêtres courageux et fidèles :

MM. de Misoard, chanoine de Pontaubault, dont nous parlerons plus loin ; Abraham du Bois-Gobbey, chanoine de Braffais et archidiacre de Mortain ; Allain, chanoine de Plomb ; de Baudreville, chanoine de Villiers ; Corbin, chanoine de la Godefroy (1) ; de Gaallon, chanoine de Tanis ; Guillot et Raulin, vicaires de la cathédrale ; Josseaume, Latouche, Savary, Teilleul, Le Poitevin et Prével, chapelains ; Le Chevalier et Yvon, diacre, compteurs. Ces confesseurs de la foi, qui préférèrent les privations de l'exil à toute complicité avec les ennemis de l'église, prirent part, ainsi que leurs collègues du diocèse, dont nous avons publié la liste dans la *Se-*

(1) Il avait eu à soutenir, pour le temporel de cette prébende, un long procès contre M. du Quesnoy, seigneur de la Godefroy. Il s'agissait de savoir si les terres canoniales formaient, oui ou non, un fief avec ses attributions seigneuriales.

maine religieuse, au mouvement catholique que leur présence fit naître en Angleterre. Le *Times*, de Londres, du 28 mai 1800, s'exprime ainsi sur ce retour vers l'Eglise romaine :

« L'excellente résolution proposée par sir H. Midmay, dans la séance de la Chambre des Communes du 22, pour arrêter les progrès alarmans des maux dont nous menacent les institutions monastiques que l'on a permises dans ce pays, a eu l'assentiment général. On ne sauroit donner trop d'éloges à la manière délicate et spirituelle dont M. Pitt a défendu cette motion. Jamais question n'exigea, de la part du parlement, un examen plus prompt et plus approfondi, Nous espérons que les mesures les plus efficaces seront prises pour réprimer l'esprit de prosélytisme qui anime le Clergé françois refugié en Angleterre. C'est surtout dans cette Capitale que les progrès du papisme sont alarmans. C'est un fait connu, et dont on ne sauroit être trop effrayé, que plus de deux mille personnes dans les dernières classes du peuple, surtout parmi les servantes, ont été converties à la religion catholique et romaine depuis deux ans, et principalement dans les quartiers de cette ville, habités par les prêtres françois. Nous rapportons ces faits avec d'autant plus de peine, qu'à cette exception près, ces infortunés ont mené partout une vie irréprochable et exemplaire, et qu'ils ont mérité, par leur bonne conduite, la protection que le gouvernement leur accorde. »

Le diocèse d'Avranches eut la gloire de compter de ses membres parmi les confesseurs de la foi renfermés dans les pontons de la rade de l'île d'Aix et dans les forteresses voisines de Rochefort. En ce moment, M^gr^ l'évêque de la Rochelle s'occupe d'élever un monument à la mémoire de ceux de ces généreux martyrs qui moururent pendant leur captivité et furent inhumés dans

l'île *Madame*, à l'embouchure de la Charente. Là mourut pour sa foi M. de Brigeat de Lambert, trésorier de la cathédrale et grand-vicaire de Mgr de Belbeuf.

Nous ne savons ce que devinrent, après leur refus de serment, MM. Blondel, scholastique ; Le Vénard, pénitencier ; Guillotet, chanoine de Noirpalu ; Roger, chanoine d'Agon ; Duchemin, sous-chantre ; Denolle, compteur ; Maincent, vicaire-perpétuel ; Mondin, Moulin, Blondel, Patin, Boëssel, Blondel, Gautier, Bouteloup, Fautrel et Hamel, chapelains de Saint-André.

Ceux dont les noms suivent restèrent en France, et furent confesseurs de la foi : quelques-uns même eurent la gloire de la confesser jusqu'au martyre.

L'abbé Denys, de Meaux, grand chantre de la cathédrale depuis 1739, mourut le 23 octobre 1794, dans les prisons du Mont-Saint-Michel, à l'âge de 85 ans.

Georges-Louis de Gouvetz, chanoine de Rouffigny, se cacha dans nos campagnes, et mourut des blessures reçues en fuyant devant ceux qui le poursuivaient, à cause de son attachement à l'Eglise. Il fut inhumé dans le cimetière du Petit-Celland, le 15 avril 1796.

Nicolas-Robert Serel, chanoine de Saint-Gervais, fut enfermé au Mont-St-Michel, puis gardé à vue dans sa maison de la rue d'Auditoire, où il mourut, âgé de 80 ans, le 2 octobre 1799.

Claude Bastard, chanoine de Saint-Osvin, mourut à Avranches, le 25 février 1801. Son frère Georges, chapelain de Saint-André, était mort le 8 décembre 1795, à l'âge de 87 ans.

Jacques-André Sebert, chanoine de Saint-Jean-de-la-Haize, mourut sur la paroisse de Notre-Dame-des-Champs, le 14 mars 1802.

François Loivet, né à Brecey, chanoine de Binthin, mourut sur la même paroisse des Champs, en 1803, à

l'âge de 94 ans. C'était, dit son acte de décès, *un très-digne et vénérable prêtre.*

M. Hamelin, secrétaire de l'évêché et chanoine de Montceaux, exerça secrètement le saint ministère pendant toute la Révolution. Il nous reste de lui un cahier de notes sur les évènements politiques de cette époque jusqu'au mois de juin 1800. Après le concordat, il représenta, dans l'Avranchin, Mgr Rousseau, évêque de Coutances, qui l'avait choisi pour vicaire-général, et il mourut à Avranches, dans la rue du Pot-d'Etain, vers 1804.

Le 1er septembre 1801, mourut, à l'âge de 69 ans, sur cette même paroisse de Notre-Dame-des-Champs, Joseph-Nicolas Massue, *très-digne prêtre catholique*, et *chanoine de Saint-André* (1). Nous n'avons trouvé aucune mention de lui dans le personnel du chapitre.

Pierre Massue, son frère, l'un des six vicaires perpétuels, était mort à Avranches, le 28 avril 1799. Il était entré, dès l'âge de 5 ans, comme enfant de chœur, au service de la cathédrale. Aussi on lui composa cette épitaphe :

Dum vixi divina mihi laus unica cura :
Post obitum sit laus divina mihi unica merces.
« Mon soin fut ici-bas de louer le Seigneur :
« Que ce soin dans le ciel fasse tout mon bonheur. »

Le 14 mai 1793, Louis Fouquet, chapelain de Saint-André, mourut subitement, à l'âge de 78 ans, des émotions que lui causait la Terreur.

---

(1) Les autres prébendes étaient celles de la Lande, de Haut-Manoir et de Saint-Léonard. Les titulaires de la première et de la troisième jurèrent. Quant à la prébende préceptoriale de Haut-Manoir, elle était destinée au principal du collége, et devait appartenir, par conséquent, à l'abbé Servain, à moins de modification à l'arrêté épiscopal de Mgr de Boylesve, en date du 20 décembre 1666.

Gabriel Aumont, chapelain de Saint-André, fut guillotiné à Coutances, le 18 juin 1794, pour avoir été surpris à Ponts, pendant qu'il administrait les derniers sacrements à une femme mourante, et son frère Charles-Léonor, secrétaire du chapitre, mourut à Avranches, le 25 avril 1797.

Cependant, à côté de ces beaux dévouements au devoir, il y eut quelques douloureuses défections, qui, grâces à Dieu, furent peu nombreuses, eu égard aux actes de courage et de vertu héroïque. Nous n'insisterons pas sur ces apostasies, qui ont été déplorées par toutes les âmes vraiment catholiques, et nous nous bornerons à rappeler ces belles paroles de Mgr Dupanloup :

« Les prêtres apostats, qui ne sait le rôle détestable, à jamais ignominieux, qu'ils jouèrent pendant la Révolution ? Je ne veux point parler ici de ces prêtres, égarés plus encore que pervertis, sortes d'imbéciles vaniteux, ayant substitué à l'esprit de leur état, qu'ils n'avaient jamais eu, un esprit qu'ils ne devaient pas avoir et qu'ils ne comprenaient même pas ; cherchant des conciliations impossibles entre leur caractère et des œuvres révolutionnaires, voulant être acteurs là où ils ne pouvaient avoir aucun rôle.

» Je parle de ceux qui se sont jetés tout d'abord et résolûment dans le désordre : mauvais prêtres, à qui leurs devoirs pesaient depuis longtemps déjà, qui en secouaient le joug dans le secret, et qui, appartenant à des ordres religieux ou au clergé des paroisses, ont saisi l'occasion offerte par la Révolution pour jeter le masque. Il est curieux de voir comment, dans le crime et l'ignominie, ils ne furent surpassés par personne, et quelle lutte ils avaient à soutenir de plus que les autres contre le mépris de leurs complices eux-mêmes, et celui de leur propre conscience. Il est remarquable aussi à

quel degré leurs collègues se plaisaient à leur rendre justice, et leur réservaient, comme aux plus dignes, les plus viles missions : témoins le fameux Joseph Lebon et le capucin Chabot ; et encore ce qui arriva, lorsqu'il s'agit, à la commune de Paris, de désigner deux membres pour accompagner le roi à l'échafaud. Hébert (le Père Duchesne) eut bien garde d'en charger d'autres que deux prêtres apostats qui étaient là : Jacques Roux et Claude Bernard, ancien aumônier de la Pitié. » (*Lettre sur la Révolution française par Mgr Dupanloup*).

René Le Berriays, né à Brécey, le 1er juin 1722, se rattache au chapitre de Saint-André, ayant été nommé chanoine de Pontaubault, par Mgr de Belbeuf, le 8 avril 1778, sur la démission de Guillaume-Balthazar Cousin de Grainville, chanoine de Montpellier, où il avait suivi Mgr de Malide. L'abbé Le Berriays ne prit pas possession de ce bénéfice, trop minime pour en mériter le nom, puisqu'il ne rendait que 71 livres de gros revenu et que le casuel était insignifiant, et il s'en démit le 15 juillet 1778. M. Le Berriays est estimé pour ses connaissances en architecture, en peinture, en linguistique, en musique, et surtout en horticulture et en botanique, sciences sur lesquelles il a publié plusieurs ouvrages de longue haleine. C'est à lui qu'on doit la poire de *Louise-Bonne* d'Avranches, une variété de Colmar et une fraise nouvelle. Il jouissait parmi ses contemporains d'une réputation de savoir sans égale. Il s'était engagé dans les ordres, sous la direction de son oncle, le P. Biseault, de l'Oratoire ; mais il s'arrêta au sous-diaconat inclusivement, et se consacra à l'enseignement. Inquiété comme suspect à la Révolution, il se retira à Rouen, où il resta caché jusqu'à ce qu'il lui fût possible de revenir sans danger à Avranches. Depuis lors jusqu'à la fin de sa longue carrière, il habita simultanément sa délicieuse résidence du Bois-

Guérin et sa maison de la rue des Champs, n° 34, où il mourut, le 7 janvier 1807, muni des sacrements de l'Église, comme l'attestent nos registres paroissiaux. Notre cité a rappelé la mémoire de ce célèbre agronome en donnant son nom à une rue nouvelle, qui aboutit au collége, si tant est qu'on puisse appeler rue un passage sans maisons et sans espérance d'en avoir.

Revenons au refus de serment de Mgr d'Avranches.

Son évêché étant réuni à celui de Coutances, il fallut, sur le refus des deux prélats, pourvoir à leur remplacement par une intrusion. Les électeurs du département de la Manche se donnèrent un premier pasteur constitutionnel, le 20 janvier 1791.

Les trois paroisses de notre ville furent supprimées, et remplacées par la cathédrale, sous le titre de paroisse Saint-André. C'est au curé constitutionnel de Saint-André qu'il faut attribuer, en grande partie, la perte de notre antique basilique. Depuis longtemps, le chœur menaçait ruine, et le chapitre, de concert avec l'évêque, avait réuni une somme de 60 mille livres, pour le restaurer. La révolution empêcha qu'on mit la main à l'œuvre, et le curé constitutionnel accéléra la ruine, en faisant abattre deux piliers qui masquaient le chœur du côté de la nef. La voûte s'écroula, et on ferma l'édifice, qui eut pour dernière cérémonie les funérailles du curé constitutionnel, le 27 février 1793. Il mourut assassiné, et on dit qu'il ne voulut pas faire connaître qui l'avait frappé, pardonnant sa mort par charité chrétienne. Espérons que cet acte lui aura valu de la part de notre Dieu, bon et miséricordieux, qui ne se laisse jamais vaincre en générosité, un de ces sentiments de contrition parfaite, qui justifie et obtient le pardon des plus grandes fautes. M. Boudent-Godelinière, dans sa statistique sur Avranches, dit qu'il ne fut pas remplacé.

Il eût été encore possible de sauver notre cathédrale par des travaux intelligents et prompts, mais on était à une époque, où l'on aimait à abattre les églises : aussi, au lieu d'entreprendre des réparations urgentes, on arracha les plombs, pour en faire des balles, puis on abattit successivement, vers 1800, le corps de l'église et la tour de l'horloge au levant.

« Ce fut peu de temps après qu'Avranches accomplit avec un pieux recueillement, une exhumation devenue nécessaire. Les dépouilles mortelles des saints prélats que la cathédrale avait reçues sous les pierres tombales qui pavaient ses nefs, ne pouvaient rester exposées aux profanations d'une place publique. Elles furent religieusement recueillies par les soins de M. Lesplu-Dupré, curé d'Avranches, et réunies dans une urne cinéraire. « Approchez, vieillard vénérable, qui comptez 80 ans de vertus, dit le pasteur à M. l'abbé Venard, en lui confiant ce précieux fardeau, c'est à vous qu'il appartient de porter ces saintes reliques. »

Le clergé de la ville et des localités voisines les accompagna processionnellement au nouveau cimetière, où elles furent inhumées, non loin de la croix. » (*Annuaire d'Avranches* par M. F. GIRARD, 1842.)

Les deux tours occidentales furent respectées, et on y établit le télégraphe. M. Tesnière de Brémenil, maire d'Avranches, essaya de les sauver, en les réparant ; mais on crut qu'elles devenaient une menace pour la sécurité publique, et, en 1812, on finit par les abattre. La maçonnerie était plus solide qu'on ne supposait, et il fallut avoir recours à la mine. Une partie des matériaux fut vendue, et le reste, ainsi que les fondations, fut enseveli sous les terrassements de la Plate-Forme, sauf un pilier, qui subsista jusqu'en 1835, époque où un arrêté municipal vota sa destruction.

Nous avons eu la douleur, tout récemment, de voir de nouveaux terrassements détruire les derniers vestiges de notre gloire religieuse : « *Etiam periere ruinæ.* » Il ne reste plus de la basilique Saint-André que la pierre sur laquelle Henri II d'Angleterre fit amende honorable du meurtre de saint Thomas Becket, archevêche de Cantorbéry, et un petit faisceau, d'un goût mesquin, surtout en face d'un si vaste horizon, composé de quelques fûts de colonnes, de quelques chapiteaux et d'un sarcophage.

Le mobilier de la cathédrale fut détruit en partie, et en partie dispersé aux quatre vents du ciel. L'église Saint-Gervais a recueilli, dans ces épaves, un certain nombre des registres et archives du secrétariat, l'armoire du trésor et une autre armoire sculptée, pour sa sacristie, plusieurs reliquaires et la principale des huit cloches, qui formaient une octave diatonique, dont elle était la fondamentale. Cette cloche s'appelait la cloche de l'évêque, parce qu'elle servait à toutes les fonctions épiscopales. Elle a été bénite, le 27 juin 1762, par M^gr^ de Missy ; — l'autel de la chapelle de la Sainte-Vierge du grand séminaire de Coutances, aujourd'hui détruite, était fait avec des morceaux de l'autel de marbre du chœur, dont d'autres débris ont été portés à Valognes ; — la statue de la sainte Vierge est restée dans la cour d'une maison voisine ; — plusieurs aubes de batiste, notre cloche, appelée à la cathédrale la Sermonnaire, parce qu'elle sonnait les sermons, et une jolie chasuble de satin blanc brodée de soies de diverses couleurs, ont été la part de Notre-Dame-des-Champs dans ces tristes dépouilles. — Saint-Saturnin a eu sa cloche, qui servait de timbre à l'horloge, des stalles et des autels. — La bibliothèque du chapitre a servi. conjointement avec celle du Mont-Saint-Michel et des autres abbayes de la contrée, à former le fonds de la bibliothèque de la ville.

Pendant que sa cathédrale tombait ainsi, pièce à pièce, Mgr de Belbeuf terminait sa carrière en exil. Il fut du nombre des évêques anti-concordataires qui refusèrent leur démission dans deux lettres au pape, le 27 septembre 1801 et le 13 février 1802 ; il signa également les *Expostulations canoniques et très-respectueuses, adressées à N. S. P. Pie VII, pape par la Providence divine, sur divers actes concernant l'Eglise de France,* du 6 avril 1803, et les *Nouvelles réclamations canoniques*, arrêtées le 15 avril 1804. En agissant ainsi, Mgr de Belbeuf sacrifiait ses intérêts à ce qu'il regardait son devoir, puisqu'on lui avait offert l'église métropolitaine de Rouen. Cette résistance de sa part à une mesure sans exemple et contraire aux opinions en vigueur du temps de son éducation, voisin du Jansénisme, cet ennemi juré du pouvoir pontifical, ne le fit jamais se départir de la réserve la plus révérencieuse et du respect dû au Vicaire de Jésus-Christ. Il estimait l'unité de l'Église comme le bien suprême. C'est pourquoi il encouragea ses prêtres à rentrer dans le diocèse, pour le relever de ses ruines ; et il consentit à l'exercice des pouvoirs de Mgr Rousseau, évêque de Coutances, lui annonçant qu'il suppléait à l'insuffisance de son titre, en lui donnant des lettres de vicaire-général pour administrer l'ancien diocèse d'Avranches, dont il se regardait toujours comme titulaire. Pour lui, il ne voulut pas revenir en France, où il n'avait plus de siége, puisque son diocèse avait été supprimé par le concordat. Il se détermina à rester en Angleterre, et il y mourut à Hampstead, le 26 septembre 1808, laissant, partout où il avait passé, une mémoire bénie et de précieux souvenirs de bonté et de vertu. Louis XVIII, qui l'avait connu en Angleterre, disait en 1814 au marquis Louis-Pierre-Prosper de Belbeuf, son neveu : « Vous avez perdu en Angleterre un prélat, de votre nom, bien res-

pectable. » Son petit-neveu, le marquis de Belbeuf, sénateur, a envoyé à l'église archipresbytérale de Saint-Gervais une plaque de marbre armoriée, pour rappeler sa mémoire, et elle a été placée dans le collatéral du midi, derrière la stalle curiale. — *A la mémoire de Pierre-Augustin Godart de Belbeuf, des marquis de Belbeuf, évêque d'Avranches, abbé de Bonneval-Saint-Florentin, dernier évêque de l'antique et illustre Église d'Avranches, décédé à Hampstead, comté de Midlesex, en Angleterre, le 26 septembre 1808, où il s'était réfugié en 1791, et où il repose. Prélat pieux, de mœurs pures, de vie exemplaire, et zélé pour le maintien de la discipline ecclésiastique: Priez Dieu pour le repos de son âme. Le marquis de Belbeuf, pair de France, premier président de la Cour royale de Lyon, officier de la Légion-d'Honneur, a consacré en 1844 cette inscription, pour conserver dans la mémoire des hommes le souvenir de ses vertus.*

Le château du Parc, maison de plaisance des évêques d'Avranches, vendu nationalement, a été conservé et même embelli par les divers propriétaires qui l'ont possédé. — Le palais épiscopal fut d'abord acquis par une personne qui y établit une salle de spectacle, et qui ensuite le céda au département, pour y installer le tribunal civil. Le conventionnel Le Carpentier, comme nous l'avons raconté dans le n° de la *Semaine religieuse*, du 18 septembre 1864, y fit enfermer dans les caves trente-deux suspects, qui furent ensuite dirigés sur Paris, pour comparaître devant le tribunal révolutionnaire. On aime à se rappeler que le dernier convoi arriva à Paris après le 9 thermidor, et échappa ainsi, par le plus grand des bonheurs, à l'échafaud, où Fouquier-Tinville et consorts envoyaient sans merci tous les accusés cités à leur barre sanguinaire.

Le 21 septembre 1838, mourut, à Avranches, le der-

nier chanoine de la cathédrale Saint-André, et le dernier vicaire-général du diocèse, M. Augustin-François de Poilvillain de Misoard, chanoine de Pontaubault, et chanoine honoraire de Coutances. D'un aspect majestueux et d'un esprit aimable, l'abbé de Misoard était un de ces prêtres d'autrefois qui passaient la matinée à l'église ou dans de pieuses occupations, et aimaient, le soir, à porter dans la société une amabilité douce et des manières bienveillantes, qui leur gagnaient bien des cœurs. Il faisait volontiers son whist, et, au lieu de gronder, il disait en plaisantant aux dames qui jouaient mal ce jeu savant : « Vous m'exposez aux censures portées par les » saints canons, qui interdisent aux prêtres les jeux de » hasard. » Dans les dernières années de sa vie, il renonça absolument au monde pour se préparer à la mort. M. de Misoard était né à Avranches, le 1er janvier 1761. On lui a élevé un beau tombeau près de celui de M. Lesplu-Dupré, curé d'Avranches, son ami. Malgré une pluie torrentielle, plus de quinze paroisses rurales se rendirent, avec leurs croix, à ses obsèques, qui semblaient celles de l'antique diocèse, dont il était la dernière colonne.

Terminons cette notice, trop écourtée, sur la fin de notre évêché par ces paroles de Mgr Robiou, dans son Mandement de prise de possession : « Quels précieux souvenirs ne retrace point à notre mémoire cette antique église, que le malheur des temps a fait disparaître, cette belle église d'Avranches, qui fait aujourd'hui une partie si notable de notre diocèse ! Que ne nous est-il donné de la voir sortir resplendissante de ses ruines désolées, de lui rendre sa première beauté et tout l'éclat dont elle brilla pendant tant de siècles ! Ah ! ce qui n'est pas dans notre pouvoir est bien avant dans notre cœur ! »

GARABY DE LA LUZERNE,

D'APRÈS DE NOUVEAUX DOCUMENTS,

Par M. E. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE,

Membre correspondant.

Antoine Garaby ne peut être mis au nombre des poëtes dont les noms appartiennent à l'histoire générale de la littérature française. Cependant, sans le sortir du milieu provincial qu'il affectionnait et qui lui convient, il est juste de reconnaître, qu'à tout prendre, l'auteur des *Sentiments chrestiens*, des *Essais poétiques* ou des *Satires* ne manque pas de relief et n'est pas un écrivain à dédaigner. Ses aptitudes variées, son style facile, son esprit observateur expliquent l'attention sympathique que lui ont témoignée, les critiques normands, sans qu'il y ait à faire une trop large part à la bienveillance d'amis et de compatriotes (1). Toutefois le mérite qu'on doit lui

(1) *Les origines de la ville de Caen*, par Daniel Huet. Rouen, Maurry, 1706, p. 428. — *Antonii Hallæi regii eloquentiæ professoris opuscula Miscellanea.* Caen, Cavelier, 1675, p. 323, 330, 335, 382.— Masseville, *Histoire sommaire de la Normandie.* T. VI, p. 423.— *Antoine de la Luzerne Garaby, étude et appréciation de ses œuvres*, par M. Victor-Evremont Pillet. Saint-Lo, Elie fils, 1856. In-8 de 16 pages, extrait de l'*Annuaire de la Manche*, année 1856, p. 65-78.— *Biographie normande*, par Th. Le Breton. T. 2, p. 103. — *Manue. du Bibliographe normand*, par Edouard Frère. T. 2, p. 9.

attribuer, quelque réel qu'il soit, n'aurait pas, à lui seul, suffi à nous faire entreprendre une nouvelle étude de ses œuvres, si la lecture d'un manuscrit (1) récemment entré à la Bibliothèque impériale n'était venue modifier sensiblement l'opinion que nous avions conçue sur son compte. Après avoir parcouru ces documents, curieux à plus d'un titre, il nous a semblé que les appréciations dont il a été l'objet jusqu'ici, malgré leur côté favorable, laissaient quelque chose à désirer et appelaient un complément. Vérité ou illusion, cette opinion a été le motif déterminant de notre travail.

Antoine Garaby naquit le 18 octobre 1617, au château de la Luzerne, dans la paroisse de Montchaton près de Coutances. Il était fils de Bernard Garaby de la Luzerne (2) et de Françoise de Pierrepont. Son enfance fut maladive et s'écoula, sans incident notable, à Troismonts, habitation élégante dont le nom, interprété comme un heureux présage, revient perpétuellement sous la plume des poètes et des écrivains de son entourage. Il avait alors pour précepteur un prêtre, aussi modeste qu'instruit, nommé Dyénis, auquel il garda toujours un souvenir reconnaissant (3). Un peu plus tard il vint se

(1) Ce manuscrit, en papier, de 393 pages, porte le numéro 330 du fonds français des nouvelles acquisitions. Il a été acheté pour le compte de la Bibliothèque impériale en 1865, par M. Léopold Delisle, membre de l'Institut. Au bas de la page du titre on lit la note suivante, écrite par son dernier propriétaire : « J'ay acheté ce manuscrit d'Antoine Garaby de Pierrepont-la-Luzerne à la vente de la bibliothèque de la dame veuve de Caligny d'Huberville, le 25 juin 1840. J. P. P. V. Delalande, avocat à Valognes. »

(2) Les Garaby, propriétaires du fief de la Luzerne, portaient *d'azur à trois pals d'or au chef cousu de gueules chargé d'un lion léopardé d'argent.*

(3) Dyénis mourut au mois de juin 1660 et Garaby lui composa une épitaphe, qu'il a recueillie dans ses Miscellanées. *Antonii Garabii Petropontii Luzernæi Miscellanea*, p. 165.

fixer à Caen et y termina ses études scolaires sous la direction d'Antoine Halley, professeur d'éloquence à l'Université et principal du collége du Mont. Les impressions que laissa dans son esprit cet enseignement élevé furent aussi profondes que durables. Condisciple de Bréboeuf (1), correspondant de Menage et de Nicolas Bourbon, il se lia bientôt d'une manière plus étroite avec Samuel Bochart, Moisant de Brieux, des Yveteaux, le peintre de la Haye et l'évêque d'Avranches Daniel Huet. A elles seules ces amitiés illustres auraient pu déterminer une vocation littéraire ; mais dans la circonstance tout concourait à détourner Garaby des carrières actives et à imprimer à ses idées la direction qu'elles suivirent. S'il possédait en effet, au dire de ses contemporains, dans une large mesure, les dons de l'esprit, il était, en revanche, laid, difforme et d'une extrême faiblesse de complexion (2); au moral, malgré son attachement aux principes d'autorité et aux idées religieuses, il se faisait remarquer par la liberté de ses allures et par une certaine indépendance d'opinion. Son tempérament l'éloignait de la profession des armes et son humeur peu disciplinée, jointe à son goût très-vif pour *les belles sociétés*, ne lui permettait guère de songer aux fonctions ecclésiastiques. N'était-il pas dès-lors naturel que, condamné par la force des choses à une vie

(1) Dans l'éloge qu'il a consacré à l'auteur de la traduction de la Pharsale, Garaby s'exprime en ces termes : *Excipiebamus ambo Cadomi sub eodem præceptore instituta Rhetorices, non sine quadam æmulatione : quanquam ille, addictior lectioni, ut pote melancolica indole, capessendis litteris, secundum Platonem, omnium aptissima, egregie temperatus, mihi palmam facilè præriperet. (A. Garabii... Miscellanea,* p. 150).

(2) « La nature, pour relever la beauté de son esprit, l'avait logé dans un corps difforme et avait étrangement défiguré sa taille et son visage. » (*Les origines de la ville de Caen,* p. 428).

désœuvrée, il cherchât dans la culture des arts et des belles lettres de nobles distractions à ses ennuis. Cette voie, dans laquelle il entra résolûment, dès sa première jeunesse, était si bien la sienne qu'il y persista jusqu'à la fin de sa vie, sans hésitation comme sans défaillances: ni le mariage que, par l'entremise de sa grande amie, madame de Matignon, il contracta, dans un âge assez avancé, avec mademoiselle Anne de Vassé ; ni l'héritage opulent qu'il recueillit à la mort de son oncle Hervé de Pierrepont, gouverneur du château de Granville, ne changèrent le cours de ses préoccupations habituelles (1). Son amour, célébré dans un épithalame d'Halley, ne fut guère pour lui qu'un prétexte à versification (2), et, quant à l'augmentation de sa fortune, il l'apprécia surtout parce qu'il y trouvait le moyen d'exercer plus largement, envers les savants et les artistes, les devoirs dispendieux du patronage et de l'hospitalité (3). Ses goûts à cet égard étaient tellement exclusifs que, bien que mêlé, par ses relations de famille, au monde officiel, il suivit, avec une indifférence à peu près absolue, les événe-

---

(1) Hervé de Pierrepont mourut au mois d'août 1662. Il laissa à son neveu la moitié de sa fortune et notamment la terre d'Estienville en Cotentin et exprima le désir que son légataire ajoutât le nom de Pierrepont à son nom patronymique. C'est pour respecter cette dernière volonté que le volume des *Miscellanées* porte les noms de Garaby Pierrepont de la Luzerne. « *Bonorum ex semisse hæredem Antonium Garabium Luzernæum sororis filium unicum reliquit : atque, ut singularis sua in eum benevolentia delatæ que hæreditatis accretio posteris innotescat, utriusque familiæ juncta cognomina in unum coalescere præcepit. (A. Garabii.... Miscellanea,* p. 155).

(2) *A. Hallæi opuscula Miscellanea,* p. 382.

(3) « Il aima passionnément les gens de lettres et il en fit ses principaux amis : exact et fidèle aux devoirs de l'amitié, généreux et bon et d'un très-agréable commerce. » *(Les origines de la ville de Caen,* p. 428).

ments si graves qui s'accomplissaient sous ses yeux. Pour cet esprit contemplatif la politique n'existait qu'à l'état de théorie, et les vers de Nicolas Bourbon ou les quatrains de Pibrac l'intéressaient autrement que la guerre, les intrigues de cour ou les agitations populaires. Un homme de cette trempe était nécessairement appelé à faire partie de l'Académie établie à Caen en 1652. Grâce à l'amitié que lui portait le fondateur, il en fut l'un des premiers membres, et il s'y était si bien attaché qu'il est peu d'événements la concernant dont on ne retrouve la trace dans ses vers. C'est aussi, croyons-nous, par suite de l'attrait qu'avait pour lui la société lettrée et polie de la ville que s'explique l'affection particulière de Garaby pour cette résidence. En toute occasion il la proclama sa patrie adoptive, ne la quittant qu'avec peine, y revenant toujours avec joie et la célébrant, du fond du Cotentin, dans des vers attendris, où respire comme la vague tristesse de l'exil :

Hujus ut aspectu cœli carui, omnia retro
Versa mihi, carui luce, salute, jocis :
Hujus ut aspectu potero gaudere, salutem
Cum solitis referet lux repetita jocis (1).

Garaby mourut à l'Isle-Marie, sans laisser d'enfants, le 4 juillet 1679 (2). Il était âgé de 62 ans. Ses dernières années avaient été attristées par la mort de son parent Moisant

(1) *Ad Jacobum Mosantum Briosum Academiæ Cadomensis hospitalem socium. (A. Garabii.... Miscellanea,* p. 95).

(2) Sa succession fut déférée pour moitié à son frère consanguin, Léonor de Garaby, conseiller du roy en sa Cour des Aydes, à Rouen ; mais il ne l'accepta que sous bénéfice d'inventaire.

Aveu de Léonor de Garaby, escuyer, seigneur de Troismonts, Montchaton et Flagy, conseiller du roy en sa Cour des Aydes de Normandie, héritier par bénéfice d'inventaire de feu Antoine de Garaby, seigneur de la Luzerne-Estienville, son frère. 1680. — Signé : de Garaby-Troismonts. (Archives de la Seine-Inférieure).

de Brieux et par celle de son vieux maître et de son meilleur ami Antoine Halley. Conformément à ses volontés, son corps fut rapporté à Estienville et inhumé dans le chœur de l'église paroissiale, à côté d'Hervé de Pierrepont. L'épitaphe d'un poète ne pouvait être décemment rédigée qu'en vers : un versificateur anonyme se chargea de ce soin et libella le quatrain suivant, mis dans la bouche du défunt, à l'adresse de son voisin de sépulture :

> Cher parent ici bas je n'ai pu te connaître,
> Nous étions séparés par le temps et les lieux ;
> Mais, quand l'éternité pour moy-mesme va naître,
> J'espère te rejoindre et t'embrasser aux cieux.

Au-dessous on lisait l'inscription proprement dite. Elle était conçue en ces termes : « Dans ce chœur, repose » Antoine de Garaby Pierrepont, seigneur de la Luzer- » ne, d'Estienville et de Ronceray, moraliste et poète, » chevalier de Saint-Michel, né à Montchaton, le 28 » octobre 1617, mort à l'Isle-Marie, le 4 juillet 1679 » (1).

Si l'on met de côté un recueil peu consulté jusqu'ici, les *Essais poëtiques*, et le manuscrit de la Bibliothèque Impériale dont nous avons précédemment parlé, le bagage littéraire de la Luzerne se réduit à trois ouvrages, les *Ballades et Sonnets*, présentés au Puy de l'Immaculée-Conception, les *Miscellanées* (2), enfin les *Sentiments chrestiens, politiques et moraux*. Edité en 1641, ce der-

---

(1) M. Evremont Pillet, à l'excellent travail duquel nous avons emprunté ce texte, nous apprend que Garaby avait donné à l'église d'Estienville le tableau qui occupait le contretable du maître-autel. — *Antoine de la Luzerne Garaby, Étude et appréciation de ses œuvres*, par Victor-Evremont Pillet.

(2) *Recueil de Ballades et Sonnets*, présentés au Puy de l'Immaculée-Conception, dédié à messire Pomponne de Bellièvre. In-4° sans date. — *A. Garabii Petropontii Lusernæi Miscellanea*. Caen, Marin Yvon, 1663. In-4° de 156 pages.

nier volume fut réimprimé en 1654, avec de grands changements, sous ce titre: *Sentiments chrestiens, politiques et moraux*, maximes d'estat et de religion, illustrées de paragraphes, selon l'ordre des quatrains, par le sieur de la Luzerne Garaby (1). Les vers à l'honneur de la Vierge et les épigrammes latines, ayant la même destination, qui remplissent les deux premières publications, se ressentent de l'extrême jeunesse de leur auteur: ce sont, dans toute la force du terme, des exercices scolaires, attestant une grande facilité naturelle et une certaine connaissance de la langue et du rhythme, mais trop insignifiants pour servir de base à une réputation littéraire. Quant aux pièces de circonstance, qui se mêlent de temps en temps aux poésies sacrées, elles présentent le même caractère: n'est-il pas d'ailleurs évident qu'elles ont perdu pour nous leur principal mérite, l'à-propos et l'actualité. Sans doute on peut encore en retirer quelques renseignements précieux, mais ces bonnes fortunes sont rares et ne compensent pas l'absence absolue d'inspiration. Les *Sentiments chrestiens* méritent un plus sérieux examen. La composition dans son ensemble ne manque pas de portée et il est remarquable que, le jour de son apparition, elle valut à Garaby, à défaut de célébrité, une notoriété honorable. A cet égard, l'écrivain partageait la manière de voir du public. De tous ses ouvrages c'était celui qu'il estimait le plus et, dans la préface de la deuxième édition, il a pris soin de faire connaître son opinion à Monseigneur de Matignon, évêque de Lisieux, auquel le volume était dédié, dans les termes les plus naïfs et les plus originaux: « Que si l'estime que fait un homme de

(1) La première édition avait paru chez Targa, format in-12. La seconde fut publiée chez Marin Yvon. In-4° de 207 pages. Elle se trouve souvent réunie aux *Miscellanées*.

» son travail, lui dit-il, en peut rendre le don plus consi-
» dérable, je ne vous cèle pas, Monseigneur, que celuy-
» ci est le seul que je n'ai point de honte d'advoüer et
» avec lequel je courray tousiours plus volontiers for-
» tune. Il a des frères, et qui peut-être ne sont pas
» sans quelque recommandation, mais, pour luy, il
» succède par préciput aux affections du père » (1). Il y voyait encore, pour employer ses expressions, « une » œuvre, non d'imagination ou de mémoire, mais d'en-» tendement, la *pierre de touche de toutes ses études* et le » véritable *charactère de ses sentiments* » (2). Le travail ainsi présenté se réduisait en définitive à une sorte de *vade mecum*, où des préceptes de politique, de morale, et de savoir-vivre, de valeur fort inégale, étaient formulés en quatrains plus ou moins expressifs. Genre détestable qu'avait acclimaté en France la vogue de Pibrac et de ses disciples. Garaby se rangeait en toute humilité à leur suite. « Mon premier dessein, écrit-il, n'estoit que » de former quelques maximes pour ma conduite parti-» culière. Et parce que la mesure et cadance des vers » les pouvoient rendre plus agréables à lire et plus faci-» les à retrouver en ma mémoire, je pensay dès lors » qu'il seroit à propos de les raccourcir dans les limites » des quatrains, ayant en cela pour exemples les au-» theurs du petit livre tout d'or de l'Eschole de Salerne, » un Matthieu, un Pibrac et plusieurs autres. — Je ne » doute pas qu'il y en ait à qui un style tranché et si » court ne plaise pas, esprits semblables aux Médecins » méthodiqnes, qui vont aux remèdes à plein verre, à » pleine bouteille. En cela j'ay suivi mon goust particu-

(1) Epître dédicatoire. *(Sentiments chrestiens, politiques et moraux)*. Caen, Marin Yvon, 1654.
(2) *Id.*

» lier, que je ne croy pas fort éloigné de raison. J'imité » les Chimiques, qui cherchent l'esprit et l'essence non » la quantité des choses, qui contraires aux Méthodiques » ne présentent leurs drogues qu'avec la cuiller; en » sorte que ce ne sera point m'offenser de me croire » ennemi formel de la harangue, c'est-à-dire du dis- » cours trop diffus. Il me faut du solide, non de la crême » fouettée ou du galimatias, qui en est presque insépara- » ble. *Discentibus convenit prolixior oratio scientibus bre- » vior : illa docet, hæc monet* (1).

Après cela, il est bien entendu que, si le lecteur ne goûte pas ces oracles sybillins et ne considère pas, en fin de compte, le quatrain dogmatique comme le dernier mot de la poésie, il ne peut en accuser que la dépravation de son goût, l'insuffisance de ses études ou la faiblesse de son esprit. La Luzerne ne transige pas sur ce sujet et, en terminant son avertissement, il nous fait connaître toute sa pensée avec un laisser-aller admirable, digne de Scudéry, d'Angot, ou de Sonnet de Courval.

» On jugera de ma pensée comme on voudra, mais je » puis dire, sans vanité, qu'il faut être un peu moins » qu'ignorant tout à fait pour atteindre à l'intelligence » de ces ouvrages. Qui n'entend à demi mot n'y entend » rien du tout. Sa profession est de vous montrer le » chemin au doigt, mais c'est à vous de poursuivre, » cela s'entend qu'il en faut penser plus qu'il n'en dit » et qu'il n'y a maxime qui ne puisse exercer un bon » esprit une journée entière (2).

Peut-être est-ce faute de réflexion, mais, après une lecture consciencieuse, il nous a semblé que les maxi-

(1) Préface au lecteur. (*Sentiments chrestiens, politiques et moraux*).

(2) *Id.*

mes n'étaient pas toujours aussi profondes et aussi fécondes en déductions qu'on eût pu s'y attendre avec un pareil programme. Nous essaierions du reste vainement de donner une idée complète de ce mélange bizarre de prose et de vers, où tous les moralistes anciens et modernes sont successivement mis à contribution. Le propre des productions de ce genre est de se dérober à l'analyse. Comment résumer cette accumulation de préceptes que n'unit ensemble aucun lien et qui ne constituent ni un corps de morale ni un système suivi de politique? L'embarras ne serait pas moindre s'il fallait déterminer avec précision où finit l'imitation, où commence la pensée personnelle et originale. Au milieu de ces difficultés inextricables, il nous a paru que le recours à quelques citations était le moyen le plus sûr et le plus simple d'arriver à faire saisir l'aspect général d'une œuvre qui ne se compose à vrai dire que de pensées détachées. Le passage relatif à l'explication des motifs divers qui poussent les hommes au mariage peut être choisi comme spécimen de la manière habituelle du moraliste. Après avoir indiqué les inconvénients divers de l'état conjugal, Garaby ajoute, avec cette gravité sentencieuse que le sujet comportait :

> Mais pour nous y faire passer
> La nature et les lois conviennent,
> Elle a soing de nous y pousser
> Et celles-ci nous y retiennent (1).

Les vers, s'ils sont forts de raisonnement, ne brillent ni par l'éloquence de la forme ni par la nouveauté de l'aperçu. Voici maintenant la partie substantielle, la glose destinée à faire comprendre aux plus récalcitrants le sens caché de cette poésie philosophique :

---

(1) *Sentiments chrestiens, politiques et moraux*, p. 164.

« Il en va comme de ces poissons qui ne naissent jus-
» ques à ce qu'ils soient entrez dans la nasse et quand
» ils y sont en voudroient estre dehors. Je m'imagine
» voir un trouppeau de bestes qu'on meine à la métai-
» rie. Le berger est à la queue qui les chasse et les
» presse, le chien aux costez qui empesche qu'elles ne
» s'écartent et, après qu'elles sont passées, la barrière
» se ferme. La nature aiguillonne les hommes et les
» femmes à se rechercher les uns des autres; la Reli-
» gion, défendant les amours vagues, les fait cheminer
» serrez vers le mariage et puis, quand ils ont dit le
» mot et franchi le pas, les loix fermant la porte sur
» eux et, par l'indissolubilité, les y font demeurer toute
» leur vie » (1).

Les quatrains, escortés de leurs commentaires et touchant aux plus graves questions sociales, se succèdent pendant deux cent sept pages et se terminent enfin, à la grande satisfaction du lecteur, par les maximes suivantes qui, malgré leur pessimisme, ne sont pas les plus mauvaises du recueil :

C'est inutilement qu'on fonde
Quelques espérances pour tous,
Puisque le vaste enclos du monde
A peine est capable de tous.

Il se void des fous en tous lieux,
De toute taille et de tout age :
L'esprit le plus ingénieux
Quelquefois n'est pas le plus sage.

Rien n'est si peu sage que l'homme,
Noé fist le fol en beuvant,
Adam en mangeant de la pomme
Et moi possible en escrivant (2).

---

(1) *Sentiments chrestiens, politiques et moraux*, p. 161.
(2) *Sentiments chrestiens, politiques et moraux*, pages 197-203.

Ce sont les ouvrages que nous venons d'énumérer que Daniel Huet avait surtout en vue lorsqu'il formula sur le compte de son ancien ami le jugement que nous trouvons dans les origines de Caen et qui a été reproduit sans changement appréciable par tous les critiques venus après lui (1). Nous nous garderions bien de vouloir refaire cette esquisse, tracée avec autant d'exactitude que d'autorité; mais les *Essais poétiques* publiés chez Targa, joints aux documents nouveaux mis à notre disposition, nous permettront d'y ajouter quelques traits. Ce n'est pas du reste sans raison que nous citons ensemble le volume des *Essais* et les Manuscrits de la Bibliothèque Impériale. Il existe en effet entre ces deux recueils des rapports de telle nature qu'en certaines parties l'on peut considérer le second comme un simple développement du premier.

Les *Essais poétiques*, antérieurs de beaucoup en date aux pièces manuscrites, parurent à Paris, chez la veuve de François Targa, en 1642. La Luzerne n'avait pas encore vingt-cinq ans et le volume ne démentait pas cet âge. La préface, prétentieuse et outrecuidante, en donne une idée assez nette et nous a paru mériter d'être reproduite.

« Au lecteur :

» Ce qu'on appelle un pot-pourry à l'Espagnole, ce » que les cuisiniers nomment une capilotade et les pâtis- » siers une bisque, je vous le sers icy, lecteur, quoy que » je ne fasse pas dessein de vous donner à disner.

» Pour le premier des trois services que je vous ay » préparez, car je vous traitte en amy de la maison, » comme il est nécessaire d'essuyer la salve de vostre

(1) Voir notamment l'article de Morèri. *Dictionnaire de Morèri*, édition de 1757. T. V., p. 65.

» plus grosse faim, je vous présente aussi les viandes les » plus solides, où vous trouverez le plus à prendre: ce sont » quelques paraphrases de pseaumes de David, dont le » sens profond et le mystérieux secret peut exercer à plai- » sir l'appétit du meilleur esprit, et, comme nous ne som- » mes pas des sauvages pour manger des chairs crues, » aussi les ai-je assaisonnées de ce que j'ay creu néces- » saire pour vous en rendre le goust plus délicat et la » digestion plus facile. Vous y en trouverez quelques- » uns simplement avec le poyvre et le sel, c'est-à-dire » dans leur force et naïfveté naturelle, vous y en verrez » d'autres que j'ay déguisez un peu davantage et dont » peut-être, s'il m'est permis de parler de la sorte, la » sauce vaut bien le potiron : néantmoins je ne les ay » pas si fort altérez que l'on ne connoisse tousjours bien » ce qui en est et que c'est David qui parle. Pour entre- » mets, vous y estes servis de quelques pièces particu- » lières, comme *d'une Considération sur le Memento homo*, » *d'un Discours sur la vie religieuse* et de quelques autres » de pareille nature.

» Alors que votre bouche semble avoir traitté quelque » sorte de trefve entre vostre estomach et vostre appétit » et que ny la trop grande réplétion ny le trop d'impa- » tience pour le reste qui vous attend ne vous empes- » chent pas de faire entrer vostre esprit au nombre des » conviez, je vous offre, pour second, l'entretien sérieux » de quelques satyres, entre autres d'une assez belle » anatomie de la condition humaine par tous les degrés » de la vie, d'une description naifve de la fortune de » ces *marchands d'évidents*, de deux ou trois promena- » des à la campagne et de quelques panégyriques » particuliers.

» Reste le fruict, qui est plustost pour dégraisser la » dent que pour l'occuper, pour resveiller l'appétit

» ensevely soubs la masse des chairs que pour le con-
» tenter plainement, aussi vous ai-je réservé, pour le
» dernier service, des morceaux propres à cet effet. Je
» couronne mon festin de quelque sonnet, de quelques
» épigrammes, dont la pointe aigrette tire plus sur la
» cerise ou la pesche que sur le bœuf ou le mouton » (1).

Nous ne voulons rien ajouter à ce sommaire, aussi compendieux qu'original. Les versions des psaumes n'exigent pas d'autres détails et, quant aux satyres, nous aurons plus tard l'occasion d'y revenir. Nous devons toutefois une mention spéciale à l'*Adieu* par lequel l'auteur prend congé du public. Avec ses allures cavalières, cette postface complète si bien l'avertissement que nous nous reprocherions de la passer sous silence :

Hé bien, lecteur, qu'en penses-tu
De mon livre sû de la lecture?
Dis, parle, aussi bien la vertu
N'est pas exempte de censure.

Si tout s'y rencontre à ton point,
Ma satisfaction est grande,
Mais s'il ne s'y rencontre point,
Ne pense pas que je m'en pende.

Si son style semble trop bas,
S'il a négligé de mieux dire,
Peut-être n'ignoroit-il pas
Que des asnes le devoient lire (2).

Le recueil de la Bibliothèque Impériale n'a pas cette physionomie leste et dégagée. Rédigé dans les dernières années de la vie de Garaby, en vue d'une publication définitive, restée à l'état de projet, il comprend les piè-

(1) Les *Essais poétiques* du sieur de La Luzerne. Paris, veuve Targa, 1642, page 14.
(2) Les *Essais poétiques*, page 116.

ces les plus importantes des *Essais*, mais il y joint beaucoup de compositions nouvelles, d'un ton généralement plus sérieux. Cet ensemble important est divisé en quatre parties : la première renferme les poésies latines échangées entre l'auteur et l'abbé Gilles Dancel ; la seconde, des maximes latines, au nombre de 347, dédiées à Charles de Matignon, sous le titre de : *Compendiosa de moribus sapientia egregiis insignium philosophorum expressa* ; la troisième, des odes, sonnets, épitaphes et poésies diverses ; la quatrième, des satires (1). Il suffit peut-être de signaler le caractère bizarre de la correspondance de Garaby et de l'abbé Dancel et les analogies nombreuses qui existent entre les pensées philosophiques latines et les *Sentiments chrestiens, politiques et moraux* : mais un intérêt plus vif de curiosité s'attache pour nous aux poésies françaises qui les suivent. Sans avoir la valeur des satires, elles méritent encore une certaine attention. Quelques-unes nous font connaître, par une foule de menus détails, le petit groupe de littérateurs caennais auquel appartient Garaby ; d'autres, adressées à des Yveteaux, à Daniel Huet, à Charles de Matignon, ou bien à Antoine Halley, nous donnent le ton des conversations précieuses et des futilités élégantes qui avaient alors la vogue. Dans ce genre, nous citerons notamment *la Terre de Bernières*, *l'Orangerie de madame de Lépiney*, *la Mort du perroquet de Madame*, *le Trépas du coq de Brieux*, *la Réponse du chat-huant au rossignol*. Cette dernière poésie, datée de Granville, avait pour but de remercier Halley de l'envoi d'une épigramme latine. En voici le début :

(1) Les vers de Garaby à Dancel, avec les réponses, occupent les feuillets 27 à 60 ; les maximes, 61-113 ; les poésies diverses, 113-311 ; les satires, 312-383.

Malgré la tempeste et la rage
Des flots qui battent le rivage
Où Granville élève ses tours,
Mes sens tranquilles en leur joye
Goûtent celle que leur envoye
Ton Rossignol depuis deux jours.

Quoique sourde à toute autre chose,
Mon oreille n'est jamais close
Aux doux roulements de sa voix.
Je say les belles sérénades
Qu'il donne à l'honneur des Dryades
Qui tiennent leur cour dans les bois.

Les inspirations varient d'ailleurs avec les sujets : C'est ainsi qu'à côté des tirades ambitieuses sur la *Hollande agonisante* et sur la *Mort de Gassion* se trouvent des *Paysages rustiques* ou des *Tableaux d'intérieur*, et que non loin de méditations religieuses, empreintes d'un recueillement convenable, on lit le sonnet bacchique à d'Héragny, *le Patron de l'existence* d'après Martial, ou *les Préjugez du bon sens*, profession de foi adressée au peintre De La Haye et où l'on sent déjà cet épicuréisme insouciant que saint Évremont devait si parfaitement représenter.

Aime sans passion, hay sans dérèglement,
Ainsy t'accommodant aux ordres de ton sort,
Voy, mais d'un œil hardi, l'approche de la mort ;
Car, à mon gré, cet homme au but de la science
Justement a donné.
Qui peut mourir avec la même indifférence
Qu'autrefois il est né (1).

(1) Manuscrit n° 330, fonds français des nouvelles acquisitions, 3e partie. — Par suite d'une certaine similitude de situation et d'une résignation de même trempe, Garaby avait une grande sympathie pour Scarron. Il lui a consacré, après sa mort, ce sonnet élogieux, dont la forme est originale :

Pour feu M. Scarron.

Plus squelet que celuy que pour le jour des morts
Saint Innocent fait voir sur ses portaux funèbres,

Ces pensées, plus stoïques que chrétiennes, fruits d'une assidue fréquentation des anciens, abondent chez Garaby, et il serait facile de les retrouver, exprimées en termes identiques, jusque dans le volume des *Sentiments*. Les satires attestent d'une manière encore plus nette l'indépendance de son humeur et le tour frondeur de son esprit. Ces compositions, qui remplissent à elles seules la quatrième partie du manuscrit, sont au nombre de six et portent les titres suivants : *L'Infirmité de l'homme* ; *les Censeurs ignorants ; le noble Campagnard ; le Citadin ; le Pharisien du temps ou le Dévot hypocrite ; le Gueux rafraischi*. Daniel Huet n'en a mentionné d'une manière expresse aucune, dans son livre des *Origines de Caen;* Masseville s'est contenté d'y faire allusion d'une manière générale, en indiquant que La Luzerne avait fait des satires ; de tous les contemporains, Antoine Halley seul s'est expliqué avec quelques détails, et il est remarquable que, dans ses opuscules, publiés en 1675, il a transcrit un passage important de la satire sur *l'Infirmité de l'homme* et décerné les éloges les plus vifs à l'attaque dirigée contre les financiers sous le titre du *Gueux rafraischi* (1).

Affreux objet d'horreur, perclus, décharné, tordu
Du visage, des pieds, des bras et des vertèbres.

Il nourrit un esprit, dans un monstre de corps,
Dont sa vive clarté surmontant les ténèbres
Brilla d'un si beau feu par ses nobles efforts
Qu'il peut aller d'égal avec les plus célèbres.

Burlesque en sa figure, en son air, son humeur,
De tout il fit burlesque et son propre malheur
Luy mesme luy servit souvent de raillerie.

Si bien qu'à comparer son génie et son sort
Il se pourroit vanter d'avoir avec la vie
Fait rire la douleur et folastrer la mort.

(Manuscrit 330, 3e partie, p. 173).

(1) *A. Hallæi opuscula Miscellanea*, p. 323 et 328.

Malheureusement ces renseignements précieux sont perdus au milieu d'épigrammes latines et ne sont pas tout d'abord parvenus à leur adresse. Aussi tous les bibliographes et tous les critiques n'ont-ils vu dans Garencières qu'un moraliste et n'ont-ils pas même soupçonné l'existence du satirique. Pour M. Pillet l'œuvre du poète se résume dans les Miscellanées et dans le volume des quatrains didactiques, et M. Frère, si exact et si bien informé, en décrivant le rare volume des *Essais*, n'y signale « qu'un » recueil de paraphrases de psaumes et de pièces » adressées à des dames » (1). Ce silence presque absolu est d'autant plus regrettable que les satires sont le véritable titre de recommandation de l'écrivain, et on conçoit avec d'autant plus de peine qu'elles aient échappé à l'attention qu'aucune n'est restée inédite et que plusieurs ont été l'objet d'une réimpression.

Dès 1642, le poète en insérait trois, à la suite de sujets de sainteté, dans le volume des *Essais*. C'étaient, comme il le dit dans sa préface, une assez *belle anatomie de la condition humaine par tous les degrés de la vie, une description naïve des marchands d'entens et une critique des censeurs impertinents au à la douzaine*. Plus tard il dut les publier de nouveau à part, ainsi que celles qu'il avait composées depuis, dans des sortes de placards tirés à petit nombre et imprimés vraisemblablement chez Marin Yvon. Ce fait, certain pour la satire de l'infirmité de l'homme, paraît infiniment probable pour toutes les autres et résulte pour nous d'une poésie latine d'Antoine Halley, dont nous transcrivons ici la traduction. « Pourquoi veux-

(1) *Manuel du Bibliographe normand*, T. II, p. 9. En notant cette omission, nous n'entendons pas en faire reproche au savant et consciencieux M. Frère, dont l'ouvrage eut triplé d'étendue, s'il se fut proposé d'y faire entrer l'analyse complète de tous les volumes qu'il décrivait.

tu, écrit celui-ci à son ancien élève, que j'édite les bagatelles que j'ai composées. Use pour toi, cher ami, du conseil que tu me donnes. J'ai l'esprit émoussé et tu rivalises pour la finesse avec Martial et Juvénal. Mes chants ne méritent que les ténèbres, les tiens s'adressent à la plus lointaine postérité. Les uns ont la froideur de la neige; une heureuse chaleur respire dans tous les autres: tandis qu'un vif agrément vient relever tes vers, les miens en sont dépourvus et vainement y chercherait-on le plus petit grain de sel. C'est donc à bon droit que mes œuvres craignent le jour et que les tiennes aspirent à la lumière. Je te conseille toutefois de les réunir. *Elles courent, il est vrai, le monde, confiées à des feuilles volantes, et elles s'acquièrent ainsi un noble renom; mais elles ne peuvent, si elles restent dans cet état, avoir une longue durée: ce qui est trop léger est vite dévoré par le temps. Fais donc en sorte qu'elles soient réunies en un volume, afin que cette œuvre importante se tienne debout et se perpétue par son propre poids; l'esprit et le génie ne suffisent pas pour qu'un livre vive, il faut encore qu'il ait une certaine consistance matérielle.* » (1). Toutefois, il nous faut avouer que ces livrets semblent avoir aujourd'hui complètement disparu et que les pièces conservées dans les *Essais* n'y sont qu'à l'état d'ébauches et d'inspirations de premier jet, s'il est permis de parler ainsi. Cette considération, que nous ne devions pas omettre, peut servir de consolation aux écrivains qui n'ont pas aperçu dans Garaby le poëte satyrique: A ce point de vue, le Manuscrit de la Bibliothèque Impériale, en faisant la lumière plus complète, a rendu la clairvoyance facile. Des six compositions qui y figurent, trois ne se rencontrent dans au-

(1) *A. Hallæi opuscula Miscellanea, p.* 334.
A. Garabii Petropontii Lusernæi Miscellanea, p. 91.

cun des volumes signalés jusqu'ici, les trois autres, publiées dans l'opuscule édité par Targa, en 1642, ont reçu, dans le travail de révision auquel elles ont été soumises, des modifications importantes, qui en augmentent la valeur et en changent le caractère. De cent trente-six vers qu'elle comptait dans les *Essais*, la satire sur l'homme arrivé à cent soixante-six et les deux autres, le *Gueux* et les *Censeurs*, s'enrichissent de développements encore plus considérables (1). Ces simples rapprochements matériels déterminent la nature du recueil de la Bibliothèque Impériale, et en faisant ressortir l'intérêt qu'il présente, ils ne laissent subsister aucun doute sur l'authenticité des productions qui y sont renfermées.

La composition de la première satire date, dans sa conception originaire, de la jeunesse de Garaby, mais elle avait reçu les améliorations que le manuscrit fait connaître, lorsque plus tard elle fut envoyée à Antoine Halley comme cadeau d'étrennes. Le quatrain suivant, placé en tête, en expliquait tout à la fois le sujet et la destination.

A monsieur Halley, professeur du Roy en éloquence, mon intime ami.

Reçoy ces petites estraines,
Afin de te ressouvenir
Du néant des choses humaines,
Et qu'il nous faut un jour finir,
Mais qu'on verra ce finir mesme
Premier que se puisse altérer
Cette inclination extresme
Que je conserve à t'honorer (2).

Singulièrement choisie comme présent du nouvel an,

(1) Le *Gueux rafraischi* avait à l'origine 160 vers, il en a dans le manuscrit 242. La pièce des *Censeurs*, de 70 vers, atteint le chiffre de 136.

(2) *A. Hallæi opuscula Miscellanea. p.* 323.

la poésie qu'annonce cette dédicace n'est, à tout prendre, qu'une longue amplification du verset célèbre de Job sur les misères de notre nature. Le moraliste y conduit l'homme du berceau à la tombe, en décrivant entièrement les diverses périodes de l'existence, l'enfance, l'adolescence, la maturité et la vieillesse. Tous ces tableaux, tracés avec une grande abondance et une rare impassibilité, attestent de la facilité, de la chaleur, mais aussi une tendance visible à la déclamation et aux crudités de langage. Les vers consacrés à la description de la vieillesse avaient particulièrement frappé l'attention d'Halley et, bien qu'il les ait reproduits dans ses Miscellanées, nous ne croyons pas inutile de les citer de nouveau.

Bastiment ruineux qu'un baston seulement,
Comme un foible estançon, asseure impuissamment,
Charge inutile aux siens, importune à soy mesme,
Déjà touchant d'un pied le seuil du manoir blesme,
Car, comme d'un sapin couché jusqu'à moitié
Le branle du couppiau nous fait juger du pié,
Ainsi de ce vieillard la teste chancelante
Est un signe évident de sa chute pressante.
Ce riche vermeillon qui relevoit son teint
Sous les froideurs du sang demeure alors esteint.
Et ce ferme enbonpoint qui nous rondist la joue
Colle la sienne aux dents, lui fait faire la moue,
Et renfermant ses yeux dans leur double caveau
Leur marque dans ce creux un lugubre tombeau.
. . . . . .
Les cloches fendent l'air et par leur bruit confus
Font entendre qu'il fut mais pour lors qu'il n'est plus.
L'esprit n'a pas plutot quitté cette carcasse
Que la corruption s'empare de la place.
Ceux que le seul clein d'œil eût fait partout marcher,
Pallis d'estonnement, ne l'osent approcher.
Adieu ces noms flatteurs de monsieur, de mon maistre,
On les perd au mourir comme on les gaigne au naistre.

Les vers et les serpents fourragent dans son corps....
. . . . . .
Hé bien ! voyla ton sort, voyla ta dignité,
Animal impuissant bouffi de vanité,
Qui semble ne fouler que par dépit la terre
Et braver du sourcil le séjour du tonnerre.
Voyla ce grand seigneur, ce Roi de l'univers,
Que je ne scay s'il vaut le moindre de ces vers (1).

La seconde satire, placée sous le patronage de Ménage, bien qu'elle ne s'adresse qu'aux appréciateurs ignorants des ouvrages de l'esprit, se distingue entre toutes par ses tirades batailleuses. Le poète, dès le début, se présente comme une espèce de Don Quichotte littéraire, prêt à pourfendre, au nom des saines doctrines, tous les adeptes du mauvais goût.

Je suis, comme jadis ces chevaliers errants,
Prêt à choquer tous ceux qui viendront sur les rangs.

Ces attaques, commencées avec tant de fracas, ont un dénouement assez pacifique et il n'y a guères à y signaler que les indications propres à faire connaître l'école sous l'influence de laquelle elles se sont produites. Ainsi que l'ensemble de ses œuvres suffirait à l'apprendre, Garaby est bien plus de l'époque de Louis XIII que de celle de Louis XIV. Corneille est le plus jeune maître qu'il reconnaisse ; ses admirations par delà Malherbe vont encore retrouver Ronsard, Desportes, Théophile, et il nous apparaît bien moins comme un contemporain de Boileau que comme un continuateur légitime de Vauquelin de la Fresnaye, de Régnier et de Sonnet de Courval. L'affinité qui le rattache à ces deux derniers est surtout nettement accusée et l'on pourrait remarquer que le type même de la satire des *Censeurs* se trouve et dans la première partie des *Pervers ecclésiastiques* de

(1) Manuscrit n° 330, 4e partie, p. 311-317.

Sonnet et dans la neuvième satire dédiée par Régnier à Rapin (1).

C'est encore l'influence souveraine du peintre des *Abus et désordres de la France* que nous constatons dans le *Gueux rafraischi* : sauf les différences qu'expliquent le changement d'époque et une légère diversité d'humeur, nous retrouvons chez les deux poëtes les mêmes inspirations, les mêmes hyperboles et la même haine contre le fisc et tous ses agents. Il n'y a pas à s'en étonner. Si de Courval avait été témoin de honteuses turpitudes et d'impitoyables exactions, Garaby n'avait-il pas eu sous les yeux, à Caen, à Bayeux et à Coutances, le spectacle de la misère publique, des émeutes populaires et des répressions sanglantes auxquelles présida le chancelier Séguier. Ces impressions douloureuses, que l'on n'oublie pas quand on les a une fois ressenties, justifient les invectives et expliquent bien des exagérations.

O vous qui triomphez de nos tristes misères,
Nation inconnue au siècle de nos pères,
Les favoris du temps, messieurs les partisans,
Excusez si mes vers sont trop peu complaisants
Et ne répondent pas à la magnificence
Et de vostre équipage et de vostre dépence.
Il faudrait pour me rendre icy considéré,
Tout étant d'or chez vous, un langage doré.
Trouvez donc bon, messieurs, que pour le plus commode
Je traitte ce discours, s'il vous plaist, à ma mode,
Et ne vous offensez qu'aussi d'un même traict
Je figure un pendart avec vostre portraict.
La rencontre en sera d'autant plus excusable
Que ce double visage est presque inséparable (2).

(1) *Les satyres du sieur de Courval contre les abus et désordres de la France*, Rouen, 1626, p. 5. — *Œuvres complètes de Mathurin Régnier*, Paris, 1853, p. 98.

(2) Manuscrit n° 330, 4e partie, p. 375-383.

L'ironie se maintient à ce diapason jusqu'à la fin et la satire se clôt par ces vers où le mépris le dispute à la tristesse.

Un honnête homme attend un coquin à la table,
Un fils de savetier prend ses commoditez.
C'est forcé : chez ces gens, le poids des qualitez
Ne se reconnoist poinct qu'au branle des balances.
Il faut parler comme eux langage de finances,
C'est-à-dire sçavoir promettre, mais fourber,
Beaucoup dire, oser tout, en un mot dérober.
Accusons-en le temps; quand le mal est extresme,
Tout cela qui s'ensuit d'ordinaire est de mesme ;
Mais ne le fust-il pas, ce n'est rien de nouveau
Que l'un serve d'enclume et l'autre de marteau (1).

Cette poésie aggressive avait certainement été communiquée à Halley et il l'avait si bien lue que, malgré la circonspection de sa nature, il s'en était approprié tous les sentiments. Il était difficile d'en faire plus complètement l'éloge.

Æquant nempe isti veterum patrimonia Regum
Fœta que habent auro scrinia, fiscus eget :
Quos quia mordaci lavisti nuper aceto
Et tua perfricuit pagina tincta sale
Non plura his, quin hæc nimium jam multa ; sed ultra est,
Luzernæ, aliquid, quod tacuisse nefas (2).

Le *Pharisien du temps* avait peut-être plus d'actualité que le *Gueux rafraischi* ou le *Marchand d'évidents*. Dans cette société du XVII^e^ siècle, devenue tout à coup éprise de la règle, l'hypocrite primait le partisan et la multiplicité des portraits qui lui sont consacrés dans les écrits contemporains autorise à penser que le scandale était malheureusement réel et général. L'opportunité de l'entreprise n'en diminuait pas les difficultés et nous ne voudrions pas affirmer que l'étude délicate que se pro-

(1) Manuscrit n° 330, 4^e^ partie, p. 383.
(2) *A. Hallœi opuscula Miscellanea*, p. 328.

posait Garaby soit de tous points réussie. Il connaît les moralistes et les sermonnaires et a lu les pamphlets de son temps ; il a surtout beaucoup et longuement étudié Régnier, mais il est évident qu'avec toute cette préparation il n'a pas su créer une figure digne de prendre place entre Macette et Tartufe. Sa critique diffuse s'éparpille sur une infinité de points de vue et manque de concentration et de profondeur, les pensées les plus judicieuses se produisent au hasard, sans enchaînement rigoureux, et leur agrément passager ne dissimule pas le dessin mal défini de l'ensemble. Peut-être aussi le style, comme l'avait déjà remarqué Daniel Huet, ne sent-il pas suffisamment le travail de la lime. Ces défauts sont sérieux et n'empêchent pas toutefois que cette composition, où l'on reconnaît sans peine de mordantes allusions aux maximes prétendues d'une compagnie célèbre, fort attaquée dans son entourage, ne soit digne d'estime et ne mérite d'être classée honorablement. L'inspiration en est saine, le trait n'y fait pas défaut, et la morale, avec sa rudesse primitive, est franche et de bon aloi. Il convient en outre d'observer qu'au milieu des entraînements d'un sujet scabreux, Garaby a su ne pas dépasser la mesure. Ses sentiments, tout passionnés qu'ils sont, restent religieux, je dirai même orthodoxes, et c'est avec une entière bonne foi qu'il invoque en commençant l'autorité de l'Evangile.

Væ vobis, Scribæ et Pharisæi hypocritæ.
Ainsi se prononçait et se prononce encore
Ce que l'oracle saint que l'univers adore
Dit aux Pharisiens, condamnant leurs abus.
Lecteur, si mon discours icy te scandalise
Voy par cet argument quel autheur m'authorise,
Et lequel de nous deux cela touche le plus (1).

(1) Manuscrit n° 330, 4e partie, p. 355.

Le mot d'advis au lecteur est animé des mêmes sentiments.

« Trouver mauvais, dit le poète moraliste, qu'on » maltraite le vice, c'est le favoriser ; et laisser régner » l'hypocrisie sans dire mot, c'est trahir le parti de la » véritable religion. Il y a deux manières de combattre » le mal, l'une à force ouverte et tout de bon, le traittant » d'ennemi considérable, l'autre par le mépris, le tournant en ridicule. Celle-là sied bien aux gens graves et » sérieux docteurs. Celle-cy est propre aux gens de mon » humeur, qui sont nez pour le badinage et qui ne regardent pas plus l'importance des défauts des mœurs » qu'ils en remarquent le néant et la fadaise » (1).

La satire n'est que le développement logique de ces prémisses et atteste tout à la fois les intentions loyales de l'auteur et la sincérité de ses convictions.

Il te faut, me dis-tu, quelqu'employ convenable
Où tu trouves ton compte et qui soit honorable :
Le palais n'en a point qui te puisse toucher,
Pour si peu de profit le mestier est trop cher ;
De mesme tu n'es pas d'une humeur assez fière,
Pour courre, avec péril, la fortune guerrière.
L'Eglise, quoyque propre aux avares désirs,
S'accomoderoit mal à tes menus plaisirs.
Tu veux du sacrement et pour toy la soutane,
Toute sainte d'en haut, du bas seroit profane ;
Voyla ton embarras, grand à la vérité,
Mais qui d'un bon conseil peut estre surmonté.
Veux-tu prendre le mien, sans marc d'or ni paulette,
Bréviaire, célibat, ny querelle ny brette,
Finement aux dépens du crédule et du sot,
Tu n'as qu'à te pourvoir d'un estat de dévot.
Je n'entends pas dévot, de ces gens sans cabale
Qui, sur la prudhomie appuyant leur morale,

(1) Manuscrit n° 330, 4e partie, p. 355.

Suivent tout simplement les loix que Jésus-Christ
Dans son saint Evangile à ses enfants prescrit :
Ce monde là n'est bon, en ces temps de finesse,
Qu'à fournir d'auditeurs le prône de la messe,
Mais de ces raffinez qui, bien que tenant lieu
D'ouailles seulement en l'Eglize de Dieu,
Sans crainte de troubler la police divine,
S'ingèrent toutefois des mœurs, de la doctrine,
Et mesme de régler le devoir des pasteurs
De qui les sentiments ne s'accordent aux leurs (1).

Les deux satires qui nous restent à examiner s'éloignent un peu de ce genre philosophique et élevé : elles n'ont pas davantage les tendances purement littéraires de la pièce des *Censeurs* ni les prétentions semi-historiques de la critique des financiers ; simples croquis de mœurs provinciales, elles visent à mettre en relief le spectacle de la vie oisive des classes riches à la ville et à la campagne. Les deux tableaux s'achèvent l'un par l'autre et il se dégage, par la force même des choses, de ces descriptions, écrites, en apparence, sans arrière-pensée, un salutaire enseignement. Cependant, il faut en convenir, si les satires du *Citadin* et du *Gentilhomme campagnard* rivalisent d'honnêteté dans leur but, elles sont bien loin d'avoir la même valeur littéraire. Tandis que la première ne peut guères nous offrir de saillant qu'un récit animé des jeux du Papegaut, la seconde captive l'intérêt par une série de descriptions prises sur le vif, remarquables par la justesse de la critique, le mouvement de la pensée et l'abondance des détails piquants. Quoique appartenant à la noblesse, le poète s'y montre dégagé de préjugés, il malmène Cicéron pour ses opinions aristocratiques (2) et il dirige contre les

(1) Manuscrit n° 330, 4e partie, p. 355-369.

(2) Il l'appelle irrévérencieusement :

Ce hableur qui jadis pritson nom d'un pois chiche.

(Manuscrit n° 330, 4e partie, p. 323-335).

hobereaux de campagne des attaques énergiques et impitoyables.

> La campagne est chez nous le séjour ordinaire
> De ces petits tyrans que je m'en vais pourtraire,
> Non parce que les champs semblant tenir encor
> Quelque chose du temps que nous appelons d'or,
> Et que, n'estoufant pas ceste ancienne semence,
> L'homme de bien y vit avec plus d'innocence,
> Mais pource qu'esloignez de l'œil des magistrats
> Avec moins de contraincte ils estendent le bras
> Et qu'au lieu d'un bourgeois, que l'humeur de la ville
> Rendit moins patient, plus fort et plus habile,
> Ils font bien mieux valoir leur crédit prétendu
> Sur un simple paisan, chétif, indéfendu (1).

Cet exposé rapide n'est que le début : il faut lire tous les développements qui viennent ensuite pour juger du relief que cette fois l'auteur a su donner à ses idées. Le *Gentilhomme campagnard*, comme il le décrit, peut former le pendant du *Pharisien du temps* ou du *Dévot hypocrite*. Les deux médaillons sont également soignés et également réussis. S'il fallait même nous prononcer, nous donnerions la préférence au premier, qui nous semble plus complet et plus près de la réalité. L'horreur du travail, les basses habitudes, les réceptions burlesques, la domesticité ridicule, l'attitude orgueilleuse du patron à l'église et je ne sais quel imperturbable mélange de sottise et d'orgueil, tout cela est fondu dans un ensemble pittoresque, qui ne manque ni d'originalité, ni d'agrément. On y sent bien quelques réminiscences du *Cousinage* et du *Gentilhomme*, des *Exercices de ce temps* ; mais ces imitations n'altèrent pas l'originalité de l'œuvre et ne diminuent pas sa force ironique. L'emploi des *litres* ou ceintures funèbres, la fausseté impudente des généa-

(1) Manuscrit n° 330, 4e partie, p. 323-335.

logies, l'abus bizarre des armoiries ne pouvaient échapper à une inquisition aussi consciencieuse. Dans sa satire sur la noblesse, Boileau, stigmatisant le même travers, s'est contenté de quelques vers :

« Aussitôt maint esprit, fécond en rêveries
» Inventa le blason, avec les armoiries,
» De ces termes obscurs fit un langage à part,
» Composa tous ces mots de cimier et d'écart
» De pal, de contrepal, de lambel et de fasce
» Et tout ce que Ségoing en son Mercure entasse. »

Une pareille concision ne pouvait convenir à Garaby : la sobriété ne fut jamais son fait et il y préfère volontiers une exposition abondante, quelquefois même désordonnée. Dans le sujet spécial qu'il avait choisi, cette richesse n'est pas un défaut et ses explications nous paraissent aussi intéressantes par la science héraldique qu'elles supposent que par la franchise et le naturel du langage.

Mais quel salmigondis d'ailes, de pieds, de testes,
Diverses en couleurs, de cent diverses bestes,
Disposés par quartiers sur un grand bandeau noir,
Autour de ceste église à mes yeux se fait voir ;
Ceste litre se met au jour des funérailles,
Témoignage du dueil qu'en portent les murailles,
Et n'est là si beau saint qui de noir barbouillé
N'y puisse être parfois assez mal habillé,
Et, fût-ce saint Michel, sous ces couleurs funèbres,
Que peut-être on y prinst pour ange de ténèbres.
Un tel porte party, couppé, taillé, tranché,
Gironné, componé, le chef d'or emmanché,
A l'aigle éployé d'or, béqué, membré de sable,
Aux lions affrontez, et de couleurs semblables,
Lions léopardez, léopards lionnez,
Issans, rampans, armez, lampassez, couronnés,
A la panne de vair, ou fourrure d'Ermine ;
Et telle broderie estrange et si badine
Que je ne sçay comment ce galimatias
A pu gaigner sur nous que l'on en fasse cas.

J'ay réputation d'y sçavoir quelque chose,
Le texte en un besoin y recevroit ma glose,
Et j'ay beaucoup peiné pour y réussir bien,
Vous me croirez pourtant, mà foi je n'en sçay rien.
Lorsqu'un chef de maison tiré de la poussière
Mit la première fois sa noblesse en lumière
Son escu choisit-il avec discrétion ?
Figura-t-il par là quelque belle action ?
Et quel rapport ces pals, chevrons, bandes, cotices,
Ont-ils avec nos mœurs, nos vertus ou nos vices ?
Pourquoi sable pour noir ? Pourquoi l'azur pour bleu ?
Sinople pour le verd ? Gueules pour rouge ou feu ?
Tel qui n'a jamais eu d'habillement de teste
Que celui que Catin à son vieillard appreste
Dessus ses armes porte un beau casque de front,
Un riche lamequin, dont les pointes en rond
Forment de gros bouillons ; un superbe panache,
Pour ombrager le tout, à ce timbre s'attache.
De plus encore j'y vois des lions rugissants,
Dragons ailez, griphons, léopards menaçants
Faire la sentinelle auprès de l'armoirie,
Comme si tout exprès ils quittoient leur furie
Et que, pour honorer cet illustre bouchon,
Ce fussent animaux à porter en manchon.
Et voyla toutefois les marques authentiques,
Voyla tout le relief de ces nobles antiques,
Qu'ils font peindre ou graver en cent divers endroits
Et dont si sottement ils brodent ces paroys.
Parlez à quelqu'un d'eux, il vous fera entendre,
S'il est Picard, qu'il touche aux Baudouin de Flandre,
Si Provençal, qu'il vient de ces Romains anciens,
Si Gascon, qu'autrefois le Captal fut des siens,
Ou Normand, que son nom est célèbre en la guerre
Que nostre Duc Guillaume eut avec l'Angleterre.
Ainsi chacun entr'eux dist merveilles de soy ;
Diable puisse emporter qui les croit, si c'est moy (1).

Le type du *Gentilhomme campagnard*, si vivant dans la satire que nous venons de parcourir, hanta longtemps

(1) Manuscrit français n° 330, p. 323-335.

l'imagination de La Luzerne. Ce monde bruyant, haut en couleur, ne comprenant que la chasse, les chevaux, les repas et les plaisirs vulgaires, lui était antipathique, par goût et aussi par tempérament. Il y est revenu à plusieurs reprises et il l'a décrit sous ses divers aspects avec tant de complaisance qu'il est aisé de voir que c'était là pour lui un sujet d'observations quotidiennes, dont ses voisins du Cotentin faisaient le plus souvent les frais. Il existe dans ses recueils plusieurs pièces conçues dans les mêmes données : nous nous contenterons d'en citer une seule, elle remonte à l'année 1647 et elle a le double mérite de la franchise et de la brièveté. Le titre explicatif qui la précède indique à lui seul d'une manière expressive la pente des sentiments de l'écrivain :

A Monsieur De La Haye, excellent peintre, pour remerciement d'un tableau où il avait représenté la Poésie et la Peinture qui se baisoient à la rencontre, pour marque de l'amitié que nous nous portions et de nostre façon de nous estre inopinément retrouvés :

Indignation contre les nobles de Province, ignorants, la plupart, en la connaissance des arts libéraux, particulièrement de la poésie et de la peinture.

A l'aspect de ton beau tableau,
Rare chef-d'œuvre du pinceau,
Symbole d'une honnête flamme,
Voyant ces deux arts glorieux,
Dont l'un ne charme pas moins l'âme
Que l'autre sait tromper les yeux,
Je dis : comment, rares esprits,
Nobles à lièvres et perdrix,
Si décisifs en toute chose,
Avez-vous le goust si grossier
Que ce vous soit science close
Que le fin de nostre mestier !
Ils mettent tout en mesme rang :
Plastrez du verd, du jaune ou blanc,
Ils vous diront que c'est peinture.

Rimaillez à tort à travers,
Sans nombre, cadence ou mesure,
Ils vous diront que ce sont vers.

Si Michel Ange revenoit,
Si Raphaël l'accompagnoit
Et Saint Denis avec sa male (1);
Parbleu ces fameux Italiens
Passeroient pour peintres de bale,
A leur avis, auprès des siens.

Maugrébleu des impertinents,
Asnes bardez, qui n'ont de sens
Qu'au chenil ou pour l'écurie,
Ils parleront cheval ou chien,
C'est là toute leur industrie,
Du reste ils ne discernent rien (2).

Ces extraits, que nous avons peut-être trop multipliés, nous paraissent de nature à fixer la physionomie définitive de Garaby. Le poète qu'ils mettent en lumière est toujours, suivant l'observation judicieuse de l'évêque d'Avranches, plus facile qu'achevé, plus copieux qu'élégant, mais il est, par certains autres côtés, de beaucoup supérieur à celui que les productions signalées jusqu'ici permettaient d'apprécier. Au lieu d'un palinodiste, écho affaibli de Rouxel et d'Halley, d'un faiseur d'impromptus de société, à la manière d'Augustin le Haguais, et d'un successeur médiocre de Matthieu ou de Pibrac, nous avons un satyrique véritable, doué de sens moral, de causticité, d'observation et digne de prendre place à côté de Vauquelin de la Fresnaye, et de Sonnet de Courval. Inférieur au premier pour les qualités du style, il

(1) Saint Denis estoit un marchand de nos jours qui battoit la campagne et vendoit des tableaux en détrempe. (Note de l'auteur).

(2) Manuscrit n° 330, 3e partie, p. 227. La pièce porte la date du 12 juin 1647.

vaut mieux que le second, sinon par la curiosité des détails, au moins par la correction, le goût, l'ordre des idées et le sérieux des aperçus. C'est tout un nouvel aspect de son esprit, et sans contredit le meilleur, que nous offre le Manuscrit de la Bibliothèque Impériale. La révélation a son importance et nous ne saurions oublier que nous la devons à M. Léopold Delisle, qui a reconnu le premier la valeur de ces feuillets dédaignés et les a signalés à notre attention.

L'INSTITUTEUR PRIMAIRE

EXTRAIT D'UN RECUEIL IDÉDIT SOUS CE TITRE

TYPES RUSTIQUES DU PAYS BAS-NORMAND

Par M. L. DE TESSON, Vice-Président.

Avant de nous occuper de Monsieur l'Instituteur, il est convenable de consacrer un souvenir à son humble précurseur, au Maître d'École, au *Magister* du village.

Rappelons, en deux mots, ce modeste lettré qui, spontanément, sans mandat officiel, sans traitement assuré, sans diplôme comme sans contrôle, fort de son innocence et de sa foi en la puissance du savoir, installait dans la plus humble chaumière du village ses bancs de chêne, ses *exemples d'écriture*, son martinet, son pot d'encre et sa *Croix de Dieu*.

Le *Magister* était, avant tout, un homme sérieux et convaincu ; d'autant plus sérieux que, pour commander le respect à son turbulent entourage, il n'avait guère d'autre prestige que la gravité habituelle de son maintien et de cette tête où l'on savait que la science était incluse.

Dites-moi, je vous prie, si cette impression m'est particulière ? Quoi que je fasse, je ne puis me représenter le *Magister* sans une bosse sur le dos. Il est vrai que le type le plus complet du Maître d'École et l'un des plus res-

pectables dont il me souvienne était porteur de ce signe caractéristique. Il est vrai aussi que, dans ce temps-là, on voyait se consacrer à l'enseignement bon nombre d'hommes atteints de disgraces physiques qui les rendaient peu propres aux travaux des champs ; et le bossu, auquel le proverbe accordait d'ailleurs une belle intelligence, n'était pas des derniers dans cette carrière. Chaque aptitude trouvait ainsi son emploi. S'il n'est pas parfaitement exact que les disgraciés des choses corporelles soient habituellement dédommagés par les dons de l'intelligence, on peut dire, du moins, qu'ils ont, à cultiver leur intelligence, un penchant, un attrait que les autres ne sauraient avoir au même degré.

Aujourd'hui que l'autorité paternelle, soit directe, soit déléguée, n'imprime plus le respect, il faut que l'Instituteur soit, tout au moins, un homme de structure régulière, qui ne puisse pas servir de motif plausible aux caricatures dont la gent écolière aime à décorer les murailles.

J'avoue que le respect religieusement conservé en face du petit *Magister*, à la voix nasillarde, qui abritait son front dans le collet de sa veste, avait, pour moi, quelque chose de saint et de moralement beau. L'étourderie elle-même, que j'ai eu souvent occasion d'appeler la plus valable de toutes les excuses, était dominée par le sentiment du devoir.

Bossu ou disloqué, le *Magister* avait, en revanche, une *belle main.... d'écriture ;* il parafait avec une aisance relative, qui, dans ce temps-là, ne s'appelait pas encore *du chique ;* il lisait couramment dans *le moulé*, alignait passablement les chiffres, s'intéressait au calendrier, et avait appris de M. le Curé à pratiquer, avec succès, la greffe et l'écusson.

Pour peu que la chappe pût s'ajuster à sa structure, il chantait au lutrin et la note lui était familière.

Lire, écrire et chiffrer, tel était le programme de l'enseignement primaire. Mais *lire* signifiait aussi interpréter le grimoire des vieux contrats, ce qui dispensait d'entretenir une *école des chartes ;* et les quatre règles de l'arithmétique se compliquaient du fractionnement duodécimal, obstacle formidable qui, généralement, empêchait l'élève de devenir plus habile que le maître. Là se dressaient les colonnes d'Hercule de la science.

Cependant, le *Magister* n'était pas, de toute nécessité, le plus savant homme du village ; mais il avait imaginé de se faire, de la science, une profession ; on avait souscrit bénévolement à ce projet, et, le temps lui venant en aide, il avait acquis une certaine aptitude à faire pénétrer la science dans les esprits.

Minime à l'excès, difficilement recouvrable, la rétribution scolaire eût laissé la misère s'accroupir pour toujours au foyer du maître d'école. Mais, à qui connaît un peu son monde bas-normand, il est facile de battre monnaie avec l'insolvabilité et le sordide intérêt lui-même. Le tout est de ne pas se laisser dominer par une fierté exagérée.

Verbi gratia :

Il vous est dû six francs, prix convenu de huit mois d'école. Au lieu d'argent, demandez des services en nature, des pots de cidre, des *coins* de lard, des pommes de *nigeot*, une *goutte* de lait, une *poignée* de laine, une *jointée* de farine pour faire de la galette. Avec le temps, on vous donnera, de tout cela, pour quinze francs au moins ; et même, fort souvent, vous n'aurez pas la peine de demander ces excellentes choses.

D'ailleurs le *Magister*, n'appartenait pas tout entier à la science ; souvent il y associait une profession mécanique ; celle de tisserand ou de cordonnier, par exemple. Sa femme, qu'il n'avait point été prendre sur le Par-

nasse, était, très-convenablement, blanchisseuse ou fileuse de laine.

Bien que le costume du Maître d'École n'eût rien de caractéristique, les gens clairvoyants avaient, comme aujourd'hui, la prétention de le reconnaître entre mille. A le rencontrer dans un chemin, vous eussiez pu le confondre avec *le tailleur d'habits*, comme lui peu conforme aux types connus de la beauté corporelle ; mais avec nul autre.

J'entendais dernièrement rappeler le souvenir d'un de ces maîtres d'école du temps passé, homme admirable, qui avait résolu le problème de faire marcher parallèlement la science et la charrue. Tandis qu'il traçait son sillon, interpellant ses bœufs, l'élève suivait, récitant sa leçon ; et si, d'aventure, un châtiment devenait nécessaire, le maître empoignait son bonnet de laine et en frappait amiablement le délinquant à travers la figure. Cela ne laissait, assure-t-on, ni ulcère au cœur ni contusion au visage.

Ce Cincinnatus de l'instruction primaire fut, durant les jours mauvais de la Révolution, une des figures les plus honorées de ce pays, travaillé par tant d'excitations adverses. Durant l'exil du sacerdoce, il s'était adjugé, des attributions pastorales, tout ce qui n'était pas incompatible avec la profession laïque. Non sans péril, il lisait l'Évangile aux fidèles assemblés, encourageait les faibles, représentait de son mieux, au chevet des mourants, l'image de la religion qui console et fortifie ; rappelait, en temps opportun, les devoirs particuliers que ramènent les diverses périodes de l'année.

Qui n'a vu, par un beau soir d'été, dans son jardin, le Maître d'École assis à l'ombre de son laurier séculaire et prêtant l'oreille au bourdonnement de ses innombrables abeilles ne connaît pas un des plus touchants aspects du bonheur champêtre.

Aujourd'hui, le *Magister* n'est plus qu'un souvenir. Messieurs les Instituteurs primaires sont des fonctionnaires publics, et tout ce qui se peut de plus fonctionnaire ; ils ont passé trois ans au chef-lieu, pour s'initier aux bonnes méthodes et se dépouiller, à uu degré suffisant, de l'enveloppe villageoise ; ils préoccupent vivement les hautes régions du pouvoir.

Quelle sera, en définitive, la position sociale de l'Instituteur? C'est ce que nous ne discernons pas encore parfaitement aujourd'hui. Quelques hommes politiques en feraient volontiers un enfant gâté, dont aucune louange ne saurait égaler les mérites et que l'on peut bercer, en attendant mieux, des plus belles promesses. Le bon sens des Instituteurs eux-mêmes les empêchera d'aller s'enivrer à cette source. Leur position s'est élevée, notablement élevée ; mais elle flotte encore dans une région indéfinie, où on leur trouverait difficilement des égaux ; et je ne puis croire qu'elle y soit fixée pour toujours.

Supérieur, par la science, au fermier, au marchand, au boucher, au maréchal et à beaucoup d'autres, il ne compte plus près d'eux, lorsqu'il s'agit des bénéfices. A la vérité, dans quelques communes privilégiées, si l'on ajoute à son traitement la valeur locative de la maison et du jardin, la rétribution attachée au secrétariat de la mairie, et quelques légères immunités, on trouvera l'Instituteur rétribué à peu près à l'égal d'un professeur de basses classes dans un collége communal. Mais quelle somme de travail il faut fournir ; et ce sont là les privilégiés ! Comment, avec un traitement à peu près égal au salaire d'un ouvrier, l'Instituteur ordinaire pourra-t-il se désintéresser des embarras mesquins de la vie matérielle, pour s'élever à la hauteur des professions libérales?

Le dimanche et quand il vient en ville, l'Instituteur est vêtu bourgeoisement ; dans la classe, il tâche d'être propre et souvent il y réussit. Nous croyons qu'il serait dans le vrai de sa situation en adoptant la blouse, vêtement commode et de facile entretien. Une blouse toujours propre, avec le chapeau à calotte qui se porte généralement aujourd'hui, des cheveux bien peignés et une chaussure régulièrement cirée, fût-elle l'œuvre d'un sabottier, assureront mieux sa considération qu'un habit trop râpé, avec un feutre élevé, mais jaunissant et fracassé, et des souliers à l'avenant. D'ailleurs, tout avertissement somptuaire venant de l'autorité compétente aurait, pour l'Instituteur, l'avantage de lui fournir le placement de cette réponse : Qui veut la fin veut les moyens ; augmentez mon traitement et vous me verrez un paletot sur le dos.

Ces détails ont leur importance ; ils touchent à la question financière et à la manifestation, plus ou moins décente, plus ou moins sincère, d'une position sociale : Avec la redingote râpée et maculée, on peut être pris pour un avare ou pour un client de la friperie ; avec une blouse propre, on ne se compromet par aucune ressemblance désagréable et l'on ne se place pas notablement au-dessous du niveau où le monde officiel lui-même a semblé jusqu'ici vouloir maintenir les Instituteurs.

Je ne sais si les règlements ont des prescriptions relatives à la manie moderne du tabac. Il serait déplorable, disons-le en passant, que les maîtres de l'enfance missent la fumée à l'ordre du jour dans nos malheureuses campagnes, déjà menacées par tant de causes d'énervement.

Quelle que soit, en définitive, la condition des Instituteurs, puisse au moins se former parmi eux un esprit

professionnel sagement intelligent, qui devienne, tout à la fois, leur règle, leur honneur, leur excitation et leur lustre, et qui les élève dans la hiérarchie sociale, où la richesse ne leur fera jamais une position de premier ordre !

Pour cela, qu'avant tout ils se mettent en garde contre le pédantisme, cette erreur de goût et de jugement qui surfait la science, au point de l'ériger en suprême mérite et d'y puiser le motif d'une vanité suprême, insupportable même chez les savants d'un ordre supérieur. Qu'ils sachent, et que cette conviction paraisse dans toute leur conduite, qu'ils sachent bien qu'avant la science se placent la rectitude du jugement, le caractère, le cœur, la bonne et ferme volonté, fruit de l'indépendance de l'âme ; en un mot, la vertu fondée sur une loi certaine. Chargés de répandre la science, qu'ils l'aient en une juste estime, mais qu'ils la mettent à sa vraie place et qu'ils n'en tombent pas idôlatres. Tout est là.

Les enfants de la campagne passent six heures du jour à l'école... six heures, durant lesquelles ils sont en rapport direct avec l'Instituteur. Rarement, matin et soir, voient-ils leur père pendant quelques instants, tant est active la vie de l'homme des champs. La mère est plus sédentaire ; mais les innombrables soins qui pèsent sur elle, au milieu de ses enfants, de ses domestiques, de ses occupations ménagères, de ses animaux et de tout le tracas dont la maison est le centre, lui laissent bien peu de temps, bien peu de recueillement, pour veiller à l'éducation morale de la famille. M. le curé, en temps ordinaire, ne voit les enfants que le dimanche. Entre deux dimanches, que de choses s'effacent, que d'impressions s'évanouissent, dans des esprits légers, à peine entr'ouverts aux imposantes vérités où le devoir a ses racines !

Qui donc, si ce n'est l'Instituteur, remplira près de ces pauvres enfants le premier des devoirs : celui de former leur cœur, d'éclairer leur conscience, de fortifier leur volonté et de soumettre leurs esprits à l'empire souverain du juste et du vrai ?

Et comment acceptera-t-il ce devoir, comment y apportera-t-il le zèle ardent, la sollicitude délicate qui y sont indispensables, si la science est sa grande Idole, s'il se considère comme son pontife, chargé, avant tout, de la répandre et d'en produire, avec éclat, les plus brillants adeptes, jusque dans les *expositions universelles*?

Comment, surtout, un autre que l'Instituteur réussira-t-il dans cette tâche difficile, si l'homme qui parle presque seul à l'intelligence de l'enfant est muet sur ces grands sujets, s'il les relègue, en quelque sorte, au dernier plan, par le seul fait de son abstension et de son indifférence ?

L'homme avant le savant ! Dans ces deux mots doit se trouver la première loi de l'Instituteur ; et il lui sera d'autant plus facile de l'admettre, cette loi, qu'après tout il ne s'agit pour lui que de former des savants du quatrième ordre.

On ne nous accusera pas, sans doute, de vouloir abaisser l'honorable profession des Instituteurs primaires, en disant qu'ils ne représentent ni la haute science, ni la haute littérature, ni la haute vie. Mais ils peuvent représenter la haute moralité !

Oui ! nous croyons qu'ils ont une culture d'esprit suffisante pour cela. Nous croyons, surtout, que la Providence met cette aptitude à la portée des hommes de bonne volonté qui dirigent de ce côté les efforts d'un esprit bien ordonné.

Que messieurs les Instituteurs saisissent donc, avec empressement, cette attribution élevée et singulière-

ment honorable de leur profession. Qu'elle soit leur prime d'excellence, leur distinction suprême, leur promotion la plus élevée ! C'est ainsi qu'ils compteront en première ligne parmi les bienfaiteurs et les régénérateurs de l'humanité. Leur isolement même, dans la solitude de nos campagnes, en rendant leur action plus personnelle, la rendra plus méritoire. Nous allons jusqu'à croire que la haute moralité de leur enseignement et de leur exemple leur assurerait, à la fin, une indépendance qui, pour eux, serait la plus précieuse des nouveautés.

HAUTE MORALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EXEMPLE, voilà donc le centre lumineux autour duquel nous voudrions voir se constituer cet esprit professionnel dont nous parlions tout à l'heure.

Nous n'insisterons pas sur ce sujet. Quand notre compétence serait aussi effective qu'elle est chimérique, nous ferions en sorte de n'en pas dire davantage. Les vérités fécondes doivent se résumer en peu de paroles.

Si j'étais instituteur, je m'inquiéterais médiocrement du poste qui me serait assigné, de sa situation et de son importance. Je demanderais tout d'abord : Quelle sorte d'homme est monsieur le Maire ; comment administre monsieur le Maire ; de quelle sorte sont les rapports de monsieur le Maire avec ses supérieurs, avec ses égaux, avec ses inférieurs ?

Près de l'Instituteur, en effet, se dresse monsieur le Maire, figure notable, tantôt accusée et imposante, tantôt chétive et effacée, mais toujours intéressante. Entre ces deux personnages, le Maire et l'Instituteur, se poursuit un vis-à-vis ; faut-il dire *un duel* de tous les jours, qui les rend infiniment intéressants l'un pour l'autre.

Si, parfois, il est vrai de dire : Tel Maire tel Instituteur, plus souvent, allant au fond des choses, on a lieu

de se demander : De monsieur le Maire ou de monsieur l'Instituteur, qui tient le parti du bon sens et de l'intérêt général ? qui se passionne pour les questions personnelles, pour les intérêts de coterie, pour les dévouements profitables ?

Si monsieur le Maire est un homme important par sa fortune, par ses relations, ou bien encore par une grande position officielle ; mais s'il est en même temps hautain, impérieux, peu abordable pour tout ce qui ne correspond à aucun de ses plaisirs ou de ses ambitions, la position de l'Instituteur sera mesquine, intimidée. Peut-être même sentira-t-il se détériorer son bon naturel par le sentiment amer d'une infériorité injustement frustrée de la considération qui lui appartient. Combien d'honnêtes natures ne sont devenues haineuses et jalouses que pour s'être trop tôt heurtées à des prétentions insolentes !

Si monsieur le Maire est simplement un campagnard illettré, sans génie inné, ou quelque forme de notabilité plus spécieuse que réelle, empêchée, par mille raisons puissantes, d'apporter à l'administration les lumières désirables ; alors l'Instituteur, son auxiliaire indispensable, prendra, par la force des choses, un ascendant qui le fera grandir devant ses concitoyens et plus encore à ses propres yeux. S'il n'y prend garde, il court risque de représenter au naturel le borgne élevé à l'Empire par le suffrage des aveugles. Si, dans de telles conditions, il ne devient ni arrogant ni despote, si ses procédés sont empreints de modération et de déférence, il aura donné, de son jugement et de sa valeur morale, une opinion très-favorable.

Mais, si monsieur le Maire, homme élevé par la naissance, ou la fortune, ou l'éducation, ou le savoir, est, en même temps, homme d'agréable et facile intimité,

bienveillant, doué du sens profond et délicat de tout ce qui doit constituer les bonnes relations des hommes entre eux, selon la variété infinie de leurs valeurs et de leurs conditions ; s'il a beaucoup vu, beaucoup recueilli et tout élaboré au point de vue de l'étude pratique des hommes et des choses ; si monsieur le Maire se recommande par une droiture, une équité, une philosophie puisée à la vraie source ; s'il sait se communiquer avec une familiarité séduisante ; s'il a des loisirs et que, d'un commun accord, l'Instituteur en puisse profiter ; ces bonnes relations vaudront au moins, pour celui-ci, les années de l'École normale. La science de la vie lui viendra, sans effort le caractère s'élèvera ; la forme et le fond se développeront avec une heureuse harmonie ; l'intelligence s'ouvrira sur des perspectives nouvelles, plus vivantes et plus instructives que celles de la science pure ; et l'Instituteur primaire, initié à une belle et forte vie, pourra bien voir s'effacer entièrement la ligne de séparation que l'éducation première semblait avoir fatalement tracée entre lui et ses dominateurs dans l'ordre de la culture intellectuelle. Oh ! *un homme ! un homme !* de quel prix peut-être le voisinage d'un homme !

C'est surtout dans l'isolement de la campagne que le contact habituel de la vraie supériorité produit tous ses effets bienfaisants.

La tâche de l'Instituteur sagement comprise a, en elle-même, quelque chose de si saint et de si élevé, que l'homme grandit et se transforme par le sentiment complet qu'il vient à acquérir de la dignité de sa profession et de la haute responsabilité qu'elle impose. Les meilleurs esprits se sentent naturellement portés à l'honorer, à l'encourager et, il faut le dire aussi, à prendre parti dans toutes les questions délicates qui peuvent s'agiter autour de lui.

Ce que nous venons de dire de monsieur le Maire, est, en beaucoup de points, applicable à monsieur le Curé. Rien de plus désirable que de voir s'établir le concert le plus complet entre deux hommes dont le devoir essentiel est de cultiver l'esprit et le cœur des mêmes enfants. Aussi sommes-nous convaincu que monsieur le Curé, dont le ministère est vain s'il ne signifie concorde, sagesse, abnégation, réussira, presque toujours, à établir cette heureuse harmonie. Le Curé et l'Instituteur seront deux amis, unissant leurs efforts pour la réussite d'une entreprise commune, à laquelle tous deux ont intéressé leur conscience.

Le jour où cet accord deviendrait logiquement ou légalement impossible, nous devons croire qu'on fermerait, sans équivoque, l'Église ou la Maison d'École.

Mais voici venir, pour le modeste Instituteur, une heure critique, une épreuve difficile. Lui, si peu accoutumé à rencontrer d'autres subalternes que les bambins du village, se voit appelé, tout à coup, à l'exercice d'une haute influence, influence dont le compte lui sera demandé.

Des élections se préparent ! les circulaires se croisent; les bienfaits pleuvent et retentissent ; l'Inspecteur monte à cheval ; le Facteur est sur les dents ; les Candidats battent la campagne, après avoir caressé la ville et les faubourgs.... l'Instituteur se recueille ! Les sympathies de monsieur le Curé sont naturellement indiquées ; celles de l'Administration sont affichées, sur papier blanc, aux murs même de l'École ; quant à celles de monsieur le Maire, malheur à qui ne sait les deviner. Les gros bonnets ont pris vent et surveillent les manœuvres de l'ennemi. Bien moins que cela : l'immobilité, le silence, la lèvre pincée et celle qui sourit, tout est noté, interprété. L'Instituteur, étonné tout le premier de l'importance

subite dont on l'investit, se demande si toutes les volontés sont dans sa main et si monsieur le Maire va venir à l'École prendre le mot d'ordre de la situation. Certes, il sera de forte trempe celui qui conservera assez de calme pour se dire, rentrant en lui-même : Et moi n'ai-je point aussi une sympathie, une conviction, une conscience?

Que faire cependant? Demander au Ciel une attaque de goutte, une pleurésie, une fluxion de poitrine ; comme si ces grandes crises venaient à point nommé à qui les invoque ! Oh que bénie serait du moins une gentille scarlatine, peinte en touches non douteuses sur le visage!

Cependant les Instituteurs n'ont pas tous au même degré ce sens pratique et cette honorable indépendance. Il en est qui se revêtent, sans broncher, de l'importance éphémère dont on les gratifie et qui se jettent dans la lutte avec l'ardeur indomptable d'une conviction tombée des nues.

Nous croyons qu'en se faisant ainsi hommes politiques, ils compromettent leur légitime influence, sans se hausser ni se mettre en relief. Placé entre deux mondes très-distincts, le monde rustique où règne la paix, et le monde émancipé où trop souvent s'allume la guerre, l'Instituteur, s'il est sage, n'abusera pas de cette position, pour jeter des brandons dans les plus intimes asiles de la région de la paix.

Les écrivains en renom rencontrent des dessinateurs qui se font un plaisir de *les illustrer*, c'est-à-dire de les traduire par le crayon et le burin. Ils sont bien heureux ! Moi, je n'ai d'autre ressource que de faire à la fois, par un seul et même procédé, le texte et l'illustration. C'est un amusement qu'on peut se permettre, pourvu que la décence y préside.

Voici donc la vignette. Je vous en préviens, pour qu'elle ne passe pas inaperçue :

Rien au monde de moins pittoresque, dans nos campagnes, que l'Instituteur et tout ce qui l'entoure. Il ne laisse point grandir sa barbe ni onduler sa chevelure ; trop souvent, hélas ! il se coiffe avec cette figure de géométrie qui s'est appelée successivement bolivar, tromblon, bidon, tuyau de poêle, sans jamais sortir du domaine de l'absurde, et dont le règne sans fin semble narguer les républiques et les dynasties ; son habit, trop peu délabré, trop peu bonhomme pour tenter Callot ou Téniers, ne dit rien non plus aux imaginations éprises des dernières délicatesses de l'élégance ; il chemine généralement à pieds, sagement, et sans trahir l'état intérieur de son âme ; sa femme est une villageoise correcte, faite en tout pour le suivre plutôt que pour le précéder. Quelle que soit sa secrète inclination, elle sent que les audaces de toilette et les recherches d'élégance fausseraient le caractère de l'établissement où l'Université veut bien l'admettre. Il lui est permis d'être belle, mais non de concourir dans cette faculté par les artifices de la coquetterie.

La demeure toute moderne de l'Instituteur n'admet ni saxifrages, ni mousses aux chaudes couleurs. A la voir dans le paysage, on la dirait taillée, avec la règle et le canif, dans une feuille de carton ; par son importance extérieure, elle place son hôte au niveau du Curé, du Notaire et du Percepteur. Il est vrai que la classe y tient une place importante. Dans cette pièce, où tout est réglementaire et parfaitement conforme aux prescriptions de l'hygiène, on respire, on voit clair, et la voix garde toute sa sonorité.

Du reste, uniformité complète entre toutes les classes de l'Empire. Partout, à la même place, le tableau de lecture et le tableau noir où traînent quelques chiffres ; le système métrique dessiné sur d'immenses cartons ; puis les bancs luisants qui ont usé tant de culottes, les tables maculées où les paresseux burinent leurs noms pour la postérité ; la chaire, enfin, ouvrage solide de menuiserie, qui semble dire à l'Instituteur : soyons modestes ; vainement essaierais-tu de te faire plus beau que moi ; on nous façonna l'un pour l'autre.

Naturellement, quand on a rencontré cela quelques milliers de fois et qu'on y a entendu les mêmes choses, dites sur un ton toujours le même, on s'attend à voir sortir de l'école, comme d'un moule définitif, des enfants un peu pétrifiés et parfaitement aptes à marcher, d'un pas égal, au son du tambour, comme il convient, du reste, à tous tant que nous sommes.

N'omettons pas, cependant, d'appeler l'attention sur l'image du Christ, présente ici comme dans les salles de justice.

Le buste en plâtre de l'Empereur et souvent celui de l'Impératrice regardent avec complaisance cette pépinière de citoyens français.

Autour du bâtiment universitaire, les poules elles-mêmes font silence, le chien est absent par mesure d'économie, et le piétinement des élèves a effacé les dernières traces du gazon le plus obstiné.

Maîtresse de céans, par qui sont astiqués et honorés les pénates de l'Instituteur, à vous de répandre un peu de poésie sur cette prose poudreuse. Arrosez avec sollicitude ces myrthes et ces daphnés, ornement de votre fenêtre ; défendez bien cette vigne amie, qui tapissera bientôt toute la maison, et ce laurier naissant, où vous couperez des palmes, pour vous et vos amies, à chaque retour du *Dimanche fleuri*, précurseur du beau congé de Pâques, signal de renaissance pour les toilettes printannières. Mais, surtout, peuplez de gentils marmots cet immeuble municipal ; ne les voyez-vous pas déjà barboter dans la science, comme les petits canards dans l'eau du moulin ? la discipline, qui les aura saisis dès le berceau, sera pour eux une seconde nature, et une gravité charmante, attribut naturel de leur origine, les fera ressembler aux petits de la cigogne, objets d'un si tendre respect. Selon toute apparence, vous enfanterez peu de guerriers ; votre cœur maternel, tranquille derrière l'immunité qui protége l'enseignement contre le recrutement militaire, ne sentira pas ce long déchirement au contact duquel on se prend à douter des civilisations modernes. Mais ne faut-il pas des épouses aux Instituteurs futurs, des adjoints et des successeurs aux Instituteurs d'aujourd'hui. Formez bien ces jeunes cœurs, abreuvez-les de tendresse et de foi, afin que l'orgueil et le scepticisme les trouvent fermés à leurs chimères et à leurs négations.

Quelques zélateurs bruyants de l'instruction populaire ont la manie de prétendre se créer ainsi une sorte de distinction, un mérite peu ordinaire. Comme si l'indifférence en matière d'enseignement était à l'ordre du jour, toute prête à démasquer le parti honteux de l'ignorance. Il leur faut des moulins à pourfendre ; et quels

sont ces moulins-à-vent, contre lesquels ils s'escriment avec un si beau zèle ? — Ces objets de leur vaillante colère, ce sont précisément les hommes qui veulent, avec le plus pur dévoûment, l'instruction de tous ; et cela, dans les conditions propres à la rendre féconde et bienfaisante.

A ces Chauvins de l'instruction, il faut des innovations marquées à leur cachet.

J'avais résolu d'achever pacifiquement cette esquisse de l'Instituteur, homme de paix, pour lequel mes sympathies sont sans limites, comme le bien qu'il peut réaliser sous une saine inspiration.

Mais, lorsque, dans une pauvre petite idée, on rencontre à la fois despotisme, absurdité, iniquité, et qu'on voit, à tout propos, son chemin traversé par cette maigre idée, comment ne pas lui faire sa déclaration ?

« INSCRIRE DE PLEIN DROIT, CHAQUE ANNÉE, EN TÊTE DU CONTINGENT DE L'ARMÉE, TOUS LES ILLETTRÉS. » Voilà ce qu'ont imaginé quelques pédants du journalisme pour faire avaler la science aux plus récalcitrants ; ou pour la faire détester, si le despotisme a encore des ennemis sur la terre.

Ainsi :

L'enfant bouché, imperméable à la science, mais loyal garçon, au demeurant, irait, de plein droit, dans une garnison, consommer son abrutissement par la cantine, la permission de nuit, les spirituelles aménités du caporal instructeur et les brimades des loustics.

Ainsi :

Le paresseux de l'École qui, en raison de son antipathie pour la vie assise, sera devenu, peut-être, le puissant moteur et l'homme indispensable de la ferme ;

L'enfant de la misère, qui a peu fréquenté l'École parce qu'il fallait être vêtu, pourvu de livres et de ca-

niers, et que d'ailleurs ses soins étaient réclamés par sa famille ;

La victime malheureuse de l'incurie paternelle ;

L'enfant malingre, qui s'est constitué tard, à force de soins maternels ;

Enfin : — car on peut compter que toujours l'iniquité enfantera l'iniquité. — Enfin, le bouc émissaire, que maître et élèves auront marqué d'avance pour asseoir le contingent du canton et que, pour ce motif, on aura laissé croupir dans une ignorance prétendue incurable, au grand contentement de ses contemporains ;

Tous ces pauvres diables, devenus hommes, iront, de force ou de gré, s'immoler pour une société dont ils n'ont jamais été, dont ils ne seront jamais les grands bénéficiers ; et cela, parce qu'il est de toute justice qu'une disgrace appelle une autre disgrace, que le sociétaire qui reçoit peu ou rien se donne tout entier !

Ah ! si c'est le jeune homme illettré qui méprise la profession de son père et qui dit à sa mère : Vieille rosse ;

Si c'est lui qui se croise les bras au milieu de sa famille, livrée au plus pénible labeur ;

Si c'est lui qui, le premier, déserte la maison paternelle, où l'on avait compté sur son assistance, pour s'en aller faire nombre au péristyle des carrières déjà obstruées ;

Si c'est lui qui, dans les temps de crise, vient réclamer son droit au travail, après avoir laissé la besogne utile, qui ne chôme jamais, pour les travaux fastueux et vains ;

Si c'est lui qui tourne en dérision les croyances de sa famille, source de force et de consolations ;

Oh ! alors, je vous l'abandonne ; tirez-en tout le parti que vous pourrez. Mais prouvez d'abord que c'est lui.

On ne pose pas un principe pour n'en tirer qu'une seule conséquence : On devra naturellement exempter du service militaire les premiers de chaque classe ; et, pour couronner l'œuvre, il sera on ne peut plus logique de remplacer le tirage au sort par un concours cantonal de dictées et de problèmes, où les derniers seront les premiers, au point de vue du contingent militaire.

Ce sera la grande victoire du pédantisme ; mais nous doutons que son règne soit de longue durée.

Certes, les Instituteurs sont parfaitement innocents de toutes ces sottises. Ce que nous souhaitons, c'est qu'il ne puisse s'établir aucune confusion, dans leur esprit, entre leurs vrais amis et les fanatiques, dont l'emploi semble être de compromettre les meilleures causes, par l'emportement et l'injustice.

NOTICE SUR UN TOMBEAU

DÉCOUVERT A VESSEY

Par M. le Comte DE GUITON VILLEBERGE,
Membre titulaire.

Dans la commune de Vessey, canton de Pontorson, proche l'ancien grand chemin dit Montois (c'est-à-dire du Mont Saint-Michel), aujourd'hui route vicinale n° 30, à l'angle sud-est d'un champ séparé du cimetière qui entoure l'église de cette antique paroisse par une voie rurale, le 30 juillet 1860, on a rencontré, en béchant à une profondeur d'environ 60 centimètres, le couvercle d'un sarcophage, en granit jaunâtre d'après les voisins, en calcaire coquiller de Saintenÿ suivant le savant professeur de rhétorique du collége d'Avranches, en sable réuni avec du ciment d'après l'habile architecte de cette ville ; il était sans date et sans le moindre ornement, creusé à un mètre 82 centimètres de longueur, 33 centimètres de profondeur, 50 centimètres de largeur à la tête, 25 aux pieds et ayant environ 10 centimètres d'épaisseur. L'avidité des ouvriers, qui crurent y trouver un trésor, les porta à briser le couvercle, qui était de la même matière, d'un seul morceau et à deux égouts. Il est probable que ce cercueil avait déjà été profané, car il ne contenait que des terres et quelques os très-friables de la tête et des bras du gisant ; on n'y a trouvé aucune

monnaie ni débris céramiques, son orientation est saxonne, la tête au nord et les pieds au sud ; à un mètre de la tête et 80 centimètres de l'autre extrémité se trouve un trou, en forme d'entonnoir, commun dans ces espèces de cercueils ; il n'y avait pas d'oreiller sous la tête, ainsi que cela s'était pratiqué du VII^e^ au XII^e^ siècle ; le défunt était inhumé sur le dos, comme les chrétiens l'ont toujours été : *Certè supini sepeliuntur omnes Christiani ;* c'était en signe de la résurrection, dit saint Thomas, *in fidem resurrectionis* (1). Comme c'est seulement à l'époque Carlovingienne que l'on plaça les cimetières autour des églises et que les riches désertèrent les bords des chemins pour reposer près du sanctuaire ou à l'ombre de la croix, cette auge pourrait bien remonter au siècle de saint Aubert, ce qui ne serait pas surprenant, car l'on remarquait à l'église de Vessey sa côtière septentrionale en *opus spicatum* et une porte contiguë en roman primitif, et que cette paroisse faisait partie du *littus saxonicum*. Du reste la position de ce sarcophage à 85 mètres du côté méridional de l'église et sur le bord d'une antique voie pourrait le faire attribuer aux Romains, car l'on sait que, guidés par le tendre respect qu'ils portaient aux mânes de leurs pères et le désir d'en conserver le souvenir, ils plaçaient leurs tombeaux sur le bord des routes les plus fréquentées, afin de les rappeler au souvenir des passants ; enfin, si le champ où est le monument objet de cette notice a autrefois fait partie du cimetière actuel, sa grandeur annoncerait un centre de population considérable.

Montanel, 20 Décembre 1860.

---

(1) Thomas d'Aquin, *Sent.* 4, Dist. 15.

L'ÉCOLE D'AVRANCHES

AU XI^{e} SIÈCLE

SOUS LANFRANC ET SAINT ANSELME

Par M. Ch. LEBRÉTON, Membre correspondant.

Quand les terreurs de l'an mil furent dissipées, l'esprit humain voulut faire oublier, par une activité surprenante, ses trop longues années d'inaction. Ce réveil, commun à l'Europe entière, ne se manifesta nulle part en France avec plus de vigueur que dans notre Normandie. La seconde moitié du XI^{e} siècle « fut si éminemment féconde qu'il en est sorti plus de créations nouvelles que dans les huit siècles qui l'ont suivi (1). » On bâtissait les cathédrales, ce sublime épanouissement de l'art chrétien, les forteresses, dont les ruines respirent encore la force et la majesté ; on multipliait les établissements religieux, qui devaient devenir une leçon vivante d'indépendance et de liberté, conserver au monde le dépôt sacré des lettres, des sciences et des arts, coloniser enfin et défricher les parties les plus désertes de notre territoire.

Ce serait toute une histoire à faire, et une histoire

(1) M. de Pétigny, *Histoire du Vendômois.*

intéressante, que celle de l'agriculture propagée par les soins des moines, de leurs travaux sur ce sol français fertilisé par leurs mains et où ils répandaient tant de sueurs pour produire cette admirable fécondité, que presque partout le peuple de nos campagnes ne fait plus maintenant qu'entretenir.

Un autre fait moins négligé, étudié savamment dans son ensemble, mais qu'on n'a pas peut-être encore assez approfondi dans tous ses détails, c'est le mouvement littéraire qui se produisit en ces temps reculés, grâce encore aux associations religieuses, et qui eut un double centre, l'abbaye et la cathédrale. Il n'y a pas un grand monastère qui ne puisse consacrer à son Ecole une belle page de ses Annales ; pas une Eglise qui ne puisse ajouter un tel souvenir à toutes ses autres gloires.

L'Eglise d'Avranches eut aussi son Ecole, et elle fut des plus célèbres.

L'Ecole d'Avranches ! ce nom paraît sans doute bien solennel et bien prétentieux. C'est pourtant celui qui lui est donné par l'*Histoire littéraire de la France*, par le *Gallia Christiana* et le *Neustria pia*, par Ordéric Vital et tous les historiens de notre vieux duché de Normandie. Nous serions coupable de rejeter ce nom par fausse modestie ; et, si nous avons une ambition, c'est de prouver que ce nom fut bien mérité.

En 1005 naissait à Pavie un enfant qui devait se faire, tout jeune encore, un nom dans sa patrie, plus tard se rendre célèbre en France, devenir une des gloires monastiques de notre Normandie et illustrer le premier siége épiscopal d'Angleterre.

C'était LANFRANÇ.

Après avoir étudié, dans sa ville natale, avec les aptitudes du plus grand génie, les belles-lettres, la dialectique et, quelques années après, à Bologne, la jurisprudence et l'éloquence, il se fit avocat et jurisconsulte à Pavie.

On vantait ses talents et ses succès oratoires dans l'Italie tout entière ; mais cette renommée ne lui suffisait pas. Le désir de la gloire l'emporta sur les affections de la famille et il résolut de venir chercher en France une célébrité nouvelle.

Il fit choix de la Normandie et, dans cette province, de la ville d'Avranches. C'est là qu'il arriva « avec une bande d'étudiants, tous gens de mérite, qui s'étaient attachés à lui et il y enseigna quelque temps (1) », ce qu'il ne fit jamais à Paris.

Lanfranc avait choisi la Normandie, parce qu'il y avait plus à faire dans ce pays que partout ailleurs pour rétablir le culte des lettres : Elles y étaient tombées dans le plus profond oubli. Du temps des premiers ducs de Neustrie, aucun Normand ne se livrait aux études libérales : le goût des courses aventureuses et des conquêtes faisait taire tout autre goût. Ordéric Vital (2) voit dans cette arrivée de Lanfranc l'accomplissement de la volonté divine, le doigt du Dieu « qui pourvoit à tout. » Lanfranc était en effet sur le chemin du Bec et déjà bien près de ce monastère. Mais avant de s'y rendre, il allait implanter le culte de la science et des lettres « sur ces rivages barbares où l'on n'avait encore jamais pu trouver un docteur (3). »

C'était vers l'année 1040. Il était donc âgé d'environ

---

(1) *Histoire littéraire de la France*, t. VIII.
(2) Liv. 4.
(3) Ord. Vital, l. 4.

trente-cinq ans. L'évêque Hugues, qui gouvernait alors le diocèse d'Avranches, permit à Lanfranc de fonder son Ecole : on sait que nul ne pouvait enseigner dans une ville épiscopale, sans l'autorisation de l'évêque.

Notre docteur professait à Avranches depuis deux ans environ, et ses cours y avaient obtenu toute la célébrité qu'il avait désirée. L'Europe entière allait bientôt parler de ses leçons : on accourait l'entendre de Flandre, de Gascogne, de Bretagne, de Flandre, dit encore notre vieux chroniqueur.

Mais la réalisation de ses plus beaux rêves ne put satisfaire son cœur : la gloire humaine ne le contentait pas et il en désirait une plus durable et plus élevée. C'est à Avranches que s'opéra sa conversion. Il enseignait là, comme à Pavie, les belles-lettres, la philosophie et la jurisprudence : à ces cours il avait ajouté l'Ecriture sainte et la théologie. Il se plaisait même à corriger les exemplaires de l'Ancien et du Nouveau Testament. Devons-nous attribuer à ces études nouvelles le changement qui se produisit en son âme ? Il est permis de le supposer, car ce ne fut pas l'amour de la science seulé qui lui fit abandonner brusquement son Ecole pour embrasser la vie monastique en 1042. Trois ans, en effet, il vécut au Bec pauvre et inconnu, à peine distingué de ses plus humbles frères.

Son départ précipité d'Avranches, si nous en croyons Mabillon (1), le jeta dans des aventures qui décidèrent seules de sa vocation religieuse. Des brigands le rencontrèrent près de Rouen ; ils le dépouillèrent et le laissèrent dans un tel dénûment qu'il appela Dieu à son aide et prit le chemin du Bec.

Cette abbaye avait à sa tête son fondateur, le célèbre

(1) *Ann. O. S. B.* t. IV, page 449.

Hellouin, ancien chevalier, aussi remarquable par sa religion que par sa noblesse. Cet abbé reconnut-il lui-même, ou la renommée lui apprit-elle le génie de Lanfranc ? On sait seulement qu'au bout de trois ans il le nomma prieur et le chargea d'organiser au Bec une Ecole semblable à celle d'Avranches.

L'une nous aide à connaître l'autre. Lanfranc était rempli d'attention et de vigilance à l'égard de ses clercs; il se plaisait à développer en eux le sentiment de l'honneur, qui ennoblit l'esprit, et le sentiment religieux, qui épure le cœur. La plus grande urbanité régnait entre ses disciples : ils s'aimaient entre eux en toute liberté, comme ils aimaient ce maître, qui n'usait jamais de rigueur à leur égard et ne leur montrait que douceur, tendresse et raison. Mieux que personne, Lanfranc savait que ce n'est pas avec le marteau qu'on forme les belles figures, mais avec les instruments les plus délicats, tenus d'une main sûre, que dirige le goût.

Or le goût, dans ces temps reculés, était rare, depuis la première décadence des lettres. On le vit renaître avec Lanfranc. A Avranches, comme au Bec, la belle latinité fut remise en vigueur : la langue romaine dut à ce docteur d'être épurée et polie, de retrouver même une partie de son antique splendeur.

La philosophie de son côté s'éleva au-dessus du vieux jargon de l'Ecole, devint plus pratique et vit, au delà de la nature sensible et de la matière, les créations brillantes et réelles de l'esprit et des idées.

Faut-il encore rappeler que le docteur des cours publics de Pavie fit goûter l'étude des lois civiles et de la jurisprudence, en expliquant le Code de Justinien, dont il recueillait les sentences ?

C'est sans doute en parcourant les pauvres livres de la vieille liturgie d'Avranches, et en voyant aux mains

de ses disciples tant de copies imparfaites des Saintes Ecritures, que l'idée lui vint de corriger lui-même la Bible et les ouvrages des Pères. Il se livra avec une prédilection bien marquée à ce genre de travail. Dans un voyage qu'il fit au Mans, à cette époque, et pour payer l'hospitalité que lui offrirent pendant quelques jours les moines de la Couture, il s'occupa de la correction de quelques manuscrits. A la Bibliothèque du Mans on conserve encore aujourd'hui un exemplaire de l'Hexaméron de saint Ambroise portant la signature et les annotations de Lanfranc. On lit à la fin du volume ces mots ; *Lanfrancus ego correxi* (1). Ce travail d'annotateur et de correcteur, qui d'abord semble bien aride et bien ingrat, ne laissait pas d'être fort utile. En s'y livrant, Lanfranc rendait de grands services à la théologie.

On sait ce qu'était alors cette science sacrée, qui n'avait d'autre procédé que des citations perpétuelles, d'autre méthode que celle d'amasser des textes ; mais à force d'être répétés et employés de toutes les façons et dans tous les sens, ces textes avaient nécessairement souffert, subi peu à peu des transformations regrettables et ne rappelaient que bien imparfaitement leur version première et originale. Avec sa science prodigieuse, Lanfranc voulut les rétablir dans toute leur exactitude et leur pureté.

Mais ce ne fut pas le seul service qu'il rendit à la théologie. Jusqu'alors elle s'était perdue, pour ainsi dire, dans un cercle vicieux, en puisant sans cesse dans les Pères et les Ecritures, pour y trouver les preuves de leur propre doctrine. Lanfranc mit au secours de cette science défectueuse la dialectique et la métaphysique.

(1) Dom Piolin, *Hist. de l'Eglise du Mans*, t. III.

La raison venait déjà prêter son appui à la révélation et raffermir les procédés chancelants des citations perpétuelles : de brute et inanimée, la théologie devint donc vivante et ingénieuse.

Les clercs d'Avranches, sous la direction de leur illustre maître, se livraient à toutes ces études et cultivaient, comme on le voit, presque toutes les branches des connaissances humaines. Parler de ces clercs, c'est faire l'histoire de leur Ecole : par eux, nous apprendrons à la connaître, comme on juge d'un arbre d'après ses fruits. Peut-être l'avenir nous permettra-t-il de compléter cette étude et d'ajouter encore d'autres noms à cette liste déjà bien honorable de disciples.

Un des plus célèbres d'entre eux, celui sans doute qui la dirigeait avant l'arrivée de Lanfranc, était le *grammairien* ROBERT. Il quitta vers cette époque son pays natal, Avranches, et fut nommé *modérateur* de l'Eglise du Mans, c'est-à-dire escholastre, scholastique ou directeur de l'Ecole épiscopale de cette ville. C'était un homme aussi recommandable par la gravité de ses mœurs, sa modestie et sa vertu, que par ses talents et sa science. Par son application constante et son zèle à instruire ses nombreux disciples, il renouvela presque tout le diocèse du Mans (1). Ce docte personnage ne se contentait pas de stimuler l'ardeur des clercs placés sous sa discipline, il encourageait aussi les moines à se livrer aux études sacrées (2).

Il eut pour successeur son neveu ARNAUD, qui fut plus

---

(1) D. Piolin, *Hist. de l'Eglise du Mans*, t. III, et *Hist. litt.*, t. VII.
(2) Id., id.

tard évêque du Mans (1). Cet Arnaud, avant d'aller rejoindre son oncle, pour se former à ses leçons, avait fait à l'Ecole d'Avranches ses premières études (2). Il était né dans ce diocèse (3), à Saint-Maur-des-Bois, croyons-nous, si nous nous en rapportons à une charte de l'abbaye de Marmoutier, où Arnaud lui-même a signé : *Ernaldus de S^to Muro* (4). Son père était prêtre et cette naissance illégitime faillit un instant l'empêcher d'arriver à l'épiscopat. Mais il était déjà tout puissant au Mans ; ses richesses étaient considérables, son caractère entreprenant, son éloquence rare et entraînante. Avec la protection tout amicale de Guillaume-le-Conquérant, il devint évêque. Cette nouvelle dignité ne lui fit pas abandonner la direction de son Ecole : parmi ses élèves, nous trouvons HOEL, son successeur sur le siége épiscopal du Mans, son parent, né, comme lui, au diocèse d'Avranches.

Du temps de ces évêques, l'abbaye de la Couture était gouvernée par l'abbé JOHEL ou Juhel, originaire du même pays (5). Il était de l'illustre famille d'Astins ou Astîng, d'origine danoise, dont Wace a dit :

Hastainz i vint primierement,
Ki fist maint povre et maint dolent

---

(1) Arnaldus Avunculum sortitus erat Rotbertum scolasticum, qui, summo cum cleri plebisque favore, Cenomani docebat. Aptum ad artes scientiasque ocius emicuit ingenium, in adolescente quem susceperat informandum tantâ magister præpotens doctrinâ. Unde, Rotberto e vivis cedente, insignis Arnaldus inter Cenomanenses scolasticos evasit. (*Gall. Christ.*, t. XIV).

(2) *Hist. litt. de la France*, t. VIi.

(3) Dom Piolin, op. cit. *Gallia Christ.*, id.; *Hist. litt.*, id.

(4) *Copie de Baluze*, Arm. III, Biblioth. imp. Cartularium majoris monast. de rebus Cenom. (D. Piolin, loc. cit.).

(5) Ex dioces. Abr. oriundus erat. *(Cart. de la Couture)*. Ex diocesi Abrincatensi. *(Ms. de la Biblioth. du Mans)*.

Compainz e mestre fu Bier
Ke l'en clamout coste-de-fier (1).

Cet abbé Johel, doué d'énergie et d'intelligence, fut nommé par Guillaume le Conquérant. Il composa une Vie de saint Nicolas, et une Relation des Miracles accomplis à Angers par l'intercession de ce saint (2).

Juhel était né à Vezins et avait étudié longtemps à l'Ecole d'Avranches. Ce n'était plus un jeune homme (3) quand il se retira à l'abbaye de la Couture ; ses frères, Gautier et Raoul d'Asting firent, en 1082, une fondation en faveur de son monastère et lui accordèrent l'église de Vezins. Guillaume des Biards, comme suzerain, confirma ce don, ce qui fut l'origine du prieuré des Biards (*Stus Martinus de Biardis*). (4).

Juhel mourut en 1097, avec la réputation de grand abbé (5). Baldric célébra dans les vers suivants sa mémoire et celle de l'évêque Hoël. Nous sommes doublement heureux de les citer, puisqu'il s'agit de deux hommes nés au pays d'Avranches :

---

(1) Rob. Wace, *Roman de Rou*, t. I, p. 7.

Cette famille d'Astin, longtemps célèbre en Normandie, s'y est éteinte ; mais elle s'est conservée en Angleterre : on connaît entre autres la fin tragique du grand chambellan de ce nom, qui, après avoir trempé ses mains dans le sang de son prince, fut décapité, en 1483, par ordre de l'usurpateur qu'il avait servi. On ignore si Foulques d'Asting, évêque de Lisieux au XIII^e^ siècle, appartenait à la même famille. (Dom Piolin, t. III, p. 366).

(2) *Hist. litt.*, t. VIII, p. 445. — M. Desroches, *Hist. du Mont St-Michel*, t. I, p. 224.

(3) M. Desroches, loc. cit.

(4) De bonne heure, ce prieuré acquit une grande importance, et une communauté florissante le desservait. (D. Piolin, op. et loc. cit.). Il valait 220 livres en 1250, lors de la visite d'Odon Rigault.

(5) Il ne vit pas le désastre de sa famille, qui peu de temps après fut réduite à vivre des aumônes de l'abbaye et se retira à Mayet, où elle fit bâtir un château, avec chapelle et moulin,

Singultus duplices rotularis pagina profert :
Primum namque Johel, denique flevit Hoel.
Abbas alter erat, alter fuit ordine præsul :
Hi Cenomannis sol scilicet exstiterant :
Hos quoque morte pari modico Deus attigit ambos,
Ut sint translati sidera magna poli.
Amborum pariter nobis exempla refulgent ;
Ambo nunc nostras irradient tenebras (1).

L'Eglise du Mans, si florissante à cette époque, était donc redevable de sa gloire à l'Eglise d'Avranches, qui lui fournissait ses grands hommes.

Mais parmi les clercs, qui se rattachent plus particulièrement à notre Ecole, il faut citer en première ligne le célèbre ANASTASE. On ne sait trop en quelle année il vint jusque de Venise, sa patrie, se retirer au Mont Saint-Michel, mais c'était du temps de l'abbé Suppon, et peu avant 1048. Cette année là, ayant reconnu que son abbé était simoniaque, il ne voulut pas rester plus longtemps sous ses ordres et l'idée lui vint de se réfugier à Tombelaine, où il vécut en ermite pendant près de vingt ans (2). Les travaux de l'esprit charmèrent sa solitude et il se fit, malgré la distance, l'un des clercs les plus assidus de l'Ecole d'Avranches. A son nom se rattachent de grands souvenirs de science et de piété. Son esprit remarquable, son éloquence, ses merveilleux progrès étonnaient ses contemporains ; aujourd'hui, l'on ne saurait étudier sa vie sans admirer ses talents et sa

---

auquel elle donna le nom de Vezins, qu'elle adopta pour elle-même. (Vicomte Guiton de la Villeberge, *La paroisse et la baronnie des Biards*).

(1) D. Mabillon, *Ann. O. S. B.*, t. V, liv. 69, num. 58.

(2) *Acta Sanct. Boll.*, t. VIII, p. 1128.

vertu. Son existence d'ailleurs a toute l'originalité d'un roman : nous voyons sa nature ardente se passionner pour l'étude et la vie contemplative. Il se prépare par de longs jeûnes à la vie monastique, fait profession au Mont Saint-Michel, s'en va de là vivre en ermite dans une île du rivage normand ; plus tard, il se rend à Cluny, d'où il se retire au désert, chaque année, pendant le Carême ; se charge d'aller en Espagne prêcher l'Evangile aux Mahométans ; et, sur la fin de sa vie, fidèle à ses anciens goûts, il se remet aux plus sérieux travaux de l'esprit, en écrivant une solide réfutation de la doctrine de Bérenger et de ses sectateurs sur l'Eucharistie.

Nous ne séparerons pas d'Anastase son plus fidèle ami, celui qui partagea, pendant 12 ans, sa vie d'ermite à Tombelaine (1), son compagnon d'études, d'abord au Mont Saint-Michel, puis à l'Ecole d'Avranches, ROBERT DE TOMBELAINE enfin, qui appartient sans doute à notre pays et dont le nom nous est cher, d'abord à ce titre, et pour l'étude particulière que nous faisons en ce moment même de sa vie et de ses écrits. Nous redirons ailleurs (2) toutes les qualités de Robert, moine du Mont, clerc d'Avranches, abbé de Saint-Vigor de Bayeux. Ordéric Vital (3) se plaît à lui donner, plus qu'à tout autre, les noms, encore en honneur, de sophiste et de grammairien, qui signifient orateur et philosophe. Le même historien signale son fameux commentaire sur le *Cantique des Cantiques* comme une œuvre remarquable, si remarquable, pouvons-nous ajouter, qu'on l'attribua longtemps au pape saint Grégoire-le-Grand. L'*Histoire*

(1) *Acta Sanctorum*, loc. cit.
(2) *Notice sur Robert de Tombelaine, sa vie et ses écrits.*
(3) Ord. Vital, liv. 8.

littéraire (1) vante cette explication toute morale, pleine de piété, d'onction, son style clair, précis, aisé, qui suppose un auteur mieux doué que la plupart des écrivains de cette époque. Mais nous parlerons ailleurs, avons-nous dit, et plus longuement de ses mérites.

Constatons seulement ici sa liaison avec Anastase, cette douce amitié qui prit naissance au Mont Saint-Michel, qui se développa dans leur solitude et leurs travaux de chaque jour, devint si intime et si pleine de charmes, que saint Anselme envia leur bonheur et voulut partager une si tendre et si sainte affection : « Mon « très-cher, écrivait ce grand homme à Robert, je vous « supplie de me recommander à Anastase, dans la so- « ciété duquel vous avez le bonheur de vivre. Faites- « moi connaître à lui autant que le permet la distance, « et donnez-moi une part de l'amitié qu'il vous porte... « Puisse-t-il me traiter comme un autre Robert et « puissé-je être lié avec lui comme je le suis avec « vous (2). »

Cette amitié de saint ANSELME et de Robert de Tombelaine datait de leur séjour à l'Ecole d'Avranches.

Italien, comme Lanfranc, Anselme, après avoir aussi quitté sa patrie et parcouru la Bourgogne et une partie de la France, vint s'établir à Avranches, en 1058, vers l'âge de vingt-six ans. A la tête de notre Ecole, restée célèbre depuis Lanfranc, était alors le scholasttque JEAN, dont le nom se trouve, entre autres, dans une charte du Mont Saint-Michel (3). Nul doute que les doctes traditions de Lanfranc n'y fussent religieusement conservées. D'ailleurs l'évêque Hugues, qui lui avait fait si bon

(1) *Hist. litt.*, t. VIII, p. 339.
(2) *Anselm. Epist.*, lib. I, epist. 3.
(3) *Cart. du Mont St-Michel*, n° 80. — M. Desroches, t. I, p. 208.

accueil, gouvernait toujours ce diocèse. Nous ne savons trop quelle fut la durée du séjour d'Anselme à Avranches. Le souvenir de Lanfranc l'avait attiré dans cette ville : le désir de le connaître l'en fit partir. L'Ecole du Bec était d'ailleurs en pleine célébrité, sous la direction de l'illustre maître : Anselme s'en fit le disciple et devint moine en 1059 (1).

Parmi les clercs d'Avranches, et leur donnant l'exemple du travail et de l'assiduité, se faisait remarquer le comte d'Avranches, le célèbre HUGUES-LE-LOUP, qui ne dédaignait pas, comme tant d'autres seigneurs, d'oublier la vie du castel et ses rêves d'ambition, pour venir s'asseoir sur les bancs de l'Ecole et faire preuve tout à la fois de goût pour les lettres et pour les armes. C'est en se faisant le condisciple des plus humbles clercs, qu'il dut de connaître Anselme et de devenir son ami (2). Ils ne se doutaient pas alors, dans ces heures si calmes de l'étude, dans ces jours consacrés à la science, des grandes destinées qui devaient les raprocher sur une terre étrangère ! L'un devait être primat d'Angleterre, l'autre comte de Chester, avec le pouvoir absolu d'un roi. Ce guerrier, qui put à lui seul fournir soixante vaisseaux à Guillaume pour sa conquête, plus tard n'oublia pas, dans son riche comté, au comble des honneurs et de la puissance, ni la ville dont il portait le nom, ni l'Ecole dont il avait suivi les cours.

A cette époque, parmi les clercs les plus distingués

(1) Abrincas venit, ubi cum aliquandiu demoratus esset, ad beccense monasterium se recepit, adductus fama et eruditione Lanfranci magistri, qui illic frequentes discipulos habebat..... Monasticam vitam amplexus est anno 1059 annos natus viginti septem. (*Gallia Christ.*, t. XI).

(2) *Vie de saint Anselme* (Godescard). — Pro antiquâ necessitudine. *(Gallia Christ.)*.

d'Avranches, nous trouvons encore JEAN, fils de Radulphe, comte de Bayeux, et qui plus tard devint évêque d'Avranches. Après avoir gouverné ce diocèse sept ans et quelques mois, il fut nommé archevêque de Rouen, grâce à Lanfranc, qui n'avait pas oublié les mérites de son ancien élève et se plut à le désigner lui-même au Souverain-Pontife. Ce choix fut heureux. Sur le siége métropolitain de Rouen, Jean d'Avranches « était animé d'une grande ardeur en paroles et en action et, comme Phinée, il avait un zèle excessif contre les vices (1). » La réforme qu'il voulait introduire dans les mœurs de son clergé lui attira une révolte, en plein synode : les prêtres eux-mêmes le poursuivirent en lui lançant des pierres. Il ne put, en fuyant de son Eglise, que s'écrier : « O mon Dieu ! les Gentils ont envahi ton héritage (2)! » Il suivait les traces des anciens Pères : son épitaphe vante son éloquence, sa gravité, sa sagesse, sa sobriété. Plus tard, le clergé de Rouen écrivait ces deux vers en son honneur :

Pervigil Antistes in eâdem sede Johannes.
Legis Apostolicæ studuit documenta tenere (3).

L'œuvre de ce prélat érudit « *liberalibus imbutus disciplinis*, » de cet orateur « *linguâ disertâ* (4) » se résume en quelques écrits sur la liturgie. Sa lettre à l'archevêque Maurille, son prédécesseur, nous montre que ce genre d'études lui était familier dès le temps de son épiscopat d'Avranches. Ses actes synodaux (5) furent

(1) Ord. Vital, liv. IV.
(2) Ord. Vital, loc. cit.
(3) Ord. Vital, liv. V.
(4) *Gall. Christ.*, t. XI.
(5) *Conciles de Rouen*, p. 73.

longtemps célèbres et l'on conserve précieusement le souvenir de son livre sur les Offices ecclésiastiques (1).

Il avait eu pour successeur sur le siége d'Avranches l'italien MICHEL. Ce prélat était venu dans notre pays à la suite de Lanfranc. Il faisait partie de « cette bande célèbre » qui suivait partout l'illustre maître (2), et il était renommé par son goût pour les lettres et sa science profonde (3). Son zèle religieux, comme ses connaissances étendues, le firent élever par une élection légitime, aux dignités épiscopales (1060).

C'est de son temps qu'eut lieu la conquête d'Angleterre, en 1066. Quand Hugues-le-Loup se fut installé, sous le titre de comte, dans la province de Chester (4), il fit venir de Normandie de nombreux amis, clercs et chevaliers, qui devaient partager sa fortune et ses travaux. Il choisit pour chapelain un clerc d'Avranches, nommé GÉROLD, aussi savant que pieux. Au milieu des hautains barons, dans une cour presque royale, qui, à l'exemple de son maître, se livrait à toutes les débauches, Gérold, n'écoutant que son zèle, n'épargna personne dans ses éloquentes exhortations. Sa parole hardie allait aussi bien frapper le suzerain que les plus simples chevaliers. L'Ecriture sainte lui fournissait de nombreux exemples, toujours bien choisis, qui touchaient les cœurs et amenaient d'illustres conversions. Il savait se servir à propos de la douceur et de la crainte et il réveillait ces fiers seigneurs, endormis dans les délices du monde, « comme le coq réveille par ses chants, dit Ordéric Vital (5), ceux qui dorment dans les

(1) *Gall. Christ.*, t. XI.
(2) M. Desroches, t. I, p. 207.
(3) *Hist. litt.*, Ordéric Vital, liv. IV.
(4) Ordéric Vital, liv. VI. — Aug. Thierry, *Hist. de la Conquête.*
(5) *Hist.*, liv. VI, trad. Guizot.

profondeurs de la nuit.» Plus tard nous voyons ce saint clerc prendre l'habit monacal à Winchester, devenir abbé de Tewksbury, donner des institutions à ce monastère, recommencer ensuite ses prédications comme simple moine, et mourir enfin entre les bras de Radulphe de Bayeux, évêque de Rochester.

Tout nous fait supposer (1) qu'un autre saint abbé, VITAL, le chapelain du comte Guillaume de Mortain, le fondateur de Savigny et de l'abbaye Blanche, vint apprendre à l'Ecole d'Avranches, dans ce diocèse qu'il devait plus tard illustrer par ses vertus, le secret de cette mâle éloquence qui le fit respecter des princes et des rois, et lui mérita l'honneur d'ouvrir le Concile de Reims, sur l'invitation du pape Callixte II. On sait qu'il osa se présenter, à Tinchebray, le matin de la bataille, devant Henri d'Angleterre, dans l'espoir d'empêcher la lutte fratricide de ce roi contre le duc de Normandie (2).

Un des contemporains de Vital, et l'un de ses moines à Savigny, célébra dans les vers qui suivent les vertus et les mérites de ce saint. Nous sommes d'autant plus heureux de les citer que leur auteur, HUGUES, était d'Avranches, « *Hugo Abrincarum*, » et qu'assurément il n'avait pas appris ailleurs qu'à l'Ecole de sa ville natale les secrets de sa versification, toujours ingénieuse et facile. Cette pièce, du reste, assez peu connue, peut être présentée comme un spécimen des travaux secondaires des clercs et montrer que, s'ils étudiaient avant tout la philosophie, l'éloquence et la théologie, rien de ce qui

---

(1) Né à Tierceville, près Bayeux, il fit ses humanités dans sa famille. Ensuite il quitta ses parents pour chercher d'autres maîtres et s'instruire dans les sciences et les lettres. (*Gallia Christ.*, t. XI, Abbatiæ, p. 542).

(2) M. Sauvage, *Recherches sur l'arrondissement de Mortain.*

touche à la littérature et aux divers exercices de l'Ecole ne leur était étranger.

VERSUS HUGONIS ABRINCARUM.

Abbas Vitalis vita discessit ab ista,
Et de terrenis transiit ad superos ;
Ingressum patrie carnis resolutio pandit,
Et reserat vite gaudia mortis iter;
Nec dubios nos esse sinit, quem novimus, a quo
Pendebat tante relligionis apex.
Non hunc pauperies monachum, neque gloria vana,
Sed nec prelatum fecit honoris amor.
Ut sibi prodesset, monachus ; prelatus, ut illos
Eveheret quos jam verterat in monachos.
Nec prius in populum de paupertate tenenda
Disseruit quam qui pauper et ipse foret.
Non ideo quod non dives fuerit, sed ad horam
Pro sempiternis preteritura dedit.
Hic vestes niveas se subjectosque fideles
Induerat, casti pectoris indicium.
Non unquam caro, non oleum, non vina frequenter
Augebant mensas, vel sibi, vel monachis.
Nature satis esse videns quod vivere posset ;
Vilibus indutus, sepius exuriit.
Nec soli sibi natum sed ad utilitatem
Communem, cunctis lux specialis erat.
Totus in hoc ut per divini semina verbi
Errantes animas verteret in melius.
Virga manum, mentem pietas, sapientia pectus
Ornabant, vultum gratia, verba nitor.
Omnibus acceptus, omnes capiebat amore,
Et cum quoque statum moris habens proprii.
Nec minus exemplo populum quam voce docebat
Et duplex monitum, consona vox operi.
Mens docilis, doctrina frequens et gratia verbi,
Cordis simplicitas et facies hilaris.
Consilium grave, sana fides, reverentia morum,
Affatus dulcis, integra relligio.
Invidiam procul hec a personâ relegabant,
Et dederant faciles ad sua vota viros.
Non sibi difficiles effectus inveniebat,
In solidam pacem restituens odia :

Nec mirum, cui pax inerat, si, pacis amator,
Discordes poterat conciliare sibi.
O quante virtutis homo ! quam grata loquendi
Gracia ! quam dulcis vox et honoris habens !
Non labor aut pigrum, tristemve coegit egestas,
Ad circonstantes dissimulare loqui.
Non indignantem pauper, timidumve potestas
Invenit, supplex huic, aliique minax.
O quanti meriti pastor, qui solus in omnes
Exemplum sacre relligionis erat !
Et puto pro culpâ populi quod judicis ira
In terris illum noluit esse diù (1).

Nous terminerons par ces vers d'un clerc, dont les autres écrits sont perdus, cette Étude, qui comprend quelques années seulement de l'histoire littéraire d'Avranches. Ce fut sans doute l'époque la plus brillante de son Ecole : mais, malgré les vicissitudes qu'elle a dû subir à travers les âges, et, quand, après des siècles, cette Ecole épiscopale dut elle-même disparaître, le goût de la science et des travaux de l'esprit ne fut pas perdu pour cela dans la cité qu'illustrèrent Lanfranc et saint Anselme. Leurs doctes et fécondes traditions y ont toujours été transmises et recueillies comme un riche et précieux patrimoine. Avranches a le culte des souvenirs ; et c'est à son amour pour l'étude et les lettres, autant qu'à son urbanité, qu'elle doit encore aujourd'hui d'être appelée *l'Athènes de la Manche.*

Laval, 1er Mars 1867.

(1) Rouleaux des morts du IXe au XVe siècle, recueillis et publiés, ou la Société de l'Histoire de France, par Léopold Delisle, p. 333. Rouleau du bienheureux Vital, abbé de Savigny.

NOTE

SUR LA VALEUR ALIBILE

DE

LA SALICORNE HERBACÉE

EN RÉPONSE

A UNE DEMANDE DE L'AUTORITÉ SUPÉRIEURE

DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

(1857)

Par M. L. BESNOU

Pharmacien en chef de la Marine en retraite.

Dans le courant du printemps de l'année 1857, M. Dugué, préfet de la Manche, me pria de lui donner quelques renseignements sur la *Salicorne herbacée* et de lui faire connaître mon opinion sur les avantages et les ressources qu'elle peut procurer à l'alimentation publique, sur son degré d'abondance dans l'arrondissement de Cherbourg, et cela sans me signaler les démarches que l'on pouvait tenter pour la faire entrer dans la ration de nos bâtiments de la flotte ou du commerce.

Ce n'est que par hasard que j'avais eu connaissance, par un prospectus, des recherches faites, à son sujet, par M. Viau, chimiste à Harfleur. Cet industriel prépa-

rait depuis quelque temps, avec cette plante, par un procédé particulier, disait-il, des conserves, qu'il désignait sous le nom de *Criste-marine*. D'après son prospectus, cette préparation culinaire nouvelle lui aurait valu l'approbation d'une commission prise dans le sein du Cercle de la Marine au Hâvre. D'autre part, la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale aurait jugé à propos d'en recommander l'usage et l'introduction dans l'économie domestique et la nourriture du marin malade, et cela en décernant à son inventeur une médaille en argent.

Des rapports favorables lui ont été également adressés par MM. Girardin, de Rouen, Chatin, professeur à l'Ecole de Pharmacie de Paris, et Lassaigne, de l'Institut agronomique de Versailles.

De pareils témoignages devaient avoir une immense portée ; ils devaient exercer une si sérieuse influence et avoir une autorité si grande qu'il semblera téméraire de ne pas admettre l'opinion émise à ce sujet, sans aucune observation, sans contrôle. Aussi avouerais-je tout d'abord que j'aurais été disposé à garder le silence, si, comme je viens de le dire, je n'avais été provoqué par l'autorité supérieure ; j'aurais pu, en outre, m'en rapporter aux essais de ces trois savants, que je connais personnellement et pour lesquels je professe la plus haute estime, la plus légitime considération. Mais je n'ai pas cru devoir en agir ainsi ; j'ai pensé que l'étude de cette question devenait un devoir impérieux pour moi, lorsque j'ai réfléchi que ces conserves pourraient être proposées, à titre d'auxiliaires, sinon plus encore, pour faire concurrence aux légumes verts actuellement en crédit, et à bon droit, à bord de nos bâtiments de la flotte.

Améliorer sans cesse le régime alimentaire de nos

marins, accroître les moyens de combattre les causes si nombreuses des maladies qui peuvent résulter de leur entassement à bord et des vicissitudes de toutes sortes auxquels nos équipages sont exposés, et cela par les ressources si puissantes et si précieuses de l'hygiène et par la bonne nourriture, tel est le but que se propose et que veut atteindre de plus en plus l'administration de la marine. C'est donc avec la pensée de seconder ses vues et de devancer les vœux de l'inspection du service de santé de la marine que j'abordai cette question, et qu'après l'avoir mûrement examinée, avec tout le soin qu'elle méritait, j'adressai à l'autorité départementale les considérations qui font la base de la note qui suit, et aussi, en copie, à M. l'inspecteur général du Service de Santé, qui m'a fait parvenir son approbation et ses remercîments.

La Salicorne herbacée est une plante des terrains salés ; elle appartient à la famille des Chénopodées de de Candolle et des Atriplicées de Jussieu. Ses tiges sont herbacées, succulentes, garnies de rameaux opposés, cylindriques et articulés, au centre desquels se développe, par l'effet de la végétation complète, un *méditullium* ligneux ou axe très-fibreux, très-coriace. Elle n'a point de feuilles.

Connue selon les localités sous les noms de *Salicor*, *Salicot*, *Passe-pierre*, *Pourpier de mer*, on lui donne en Normandie sur nos côtes celui de *Criste-marine*, nom qui appartient à une autre plante bien éloignée d'elle dans la classification naturelle et qui fait partie de la grande et gracieuse famille des Ombellifères, la *Crithme-marine*, *Bacille*, *Perce-pierre*, qui croît également sur nos côtes. Mais, tandis que cette dernière se place le plus généralement dans les fentes des rochers qui forment nos falaises ou parfois et même rarement sur quelques

vieux murs du littoral, la Salicorne croît dans nos mielles, nos grèves, nos tangues, en un mot dans nos plages salées, surtout celles de Gatteville, des Veys, de Regnéville et du Mont Saint-Michel.

Tous les auteurs s'accordent à dire qu'elle est très-abondamment répandue sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée ; elle abonde, disent d'autres auteurs, dans les marais salés de la Lorraine, entre Dieuze et Moyenvic ; mais c'est surtout au cap de Bonne-Espérance qu'elle est le plus prodigalement répandue ; *aussi depuis longtemps y est-elle utilisée pour la nourriture des habitants de cette contrée.* Elle est, relativement surtout, peu abondante en Normandie ; je l'ai trouvée rarement en Bretagne. Elle ne pousse, du reste, que dans les baies dont les apports sont aussi fluviatiles que marins, comme dans les tangues fines ; aussi ne la trouve-t-on guère qu'à l'embouchure des rivières qui se jettent à la mer, dans les plages demi-salées et fangeuses qui ne sont recouvertes que de temps en temps par la mer. Nos mielles sont généralement constituées par un sable trop gros et trop filtrant pour qu'elle puisse y trouver l'excès d'humidité et la quantité de sels divers dont elle a besoin pour accomplir son évolution complète ; elle ne s'y trouve que par espaces circonscrits de distance en distance et plus spécialement dans les portions de plages arrosées par les rivières et entre ces rivières et la côte : dans l'arrondissement de Valognes c'est à l'embouchure de la Saire, à Saint-Waast, et dans celui de Cherbourg dans les fossés du port militaire qu'elle croît en quantité notable. Toujours est-il que le nombre des localités où on la trouve abondamment est assez restreint ; il n'en est pas de même dans les plages immenses qui forment les Veys, les grèves du Mont Saint-Michel et de Regnéville et Agon, où viennent se jeter de

fortes rivières. Toutefois peut-on dire que le degré d'abondance soit tel dans ces estuaires qu'il puisse laisser espérer qu'elle donnerait lieu à une sérieuse exploitation et à une industrie profitable ?

Ainsi que je viens de le dire, les anses et les baies, généralement granitiques, du Finistère, aussi nombreuses que variées par la grosseur des apports qui les constituent, ne la présentent qu'assez rarement et je ne l'y ai point observée avec assez de profusion pour y être exploitable, soit pour la fabrication de la soude, soit pour l'alimentation publique.

D'un autre côté, la culture de la Salicorne herbacée ne saurait être utilement pratiquée ; la nature des terrains salés qu'elle recherche, et qui même lui sont absolument nécessaires, exclut toute pensée d'introduction possible dans nos champs et dans nos jardins maraîchers. Les frais de culture qu'elle occasionnerait, ceux-même que l'on ferait pour sa propagation dans les plages où elle est spontanée, ne pourraient être compensés par la valeur des récoltes qu'elle donnerait, soit comme plante industrielle, soit, à plus forte raison, comme plante économique et alimentaire.

Ce n'est pas à la Salicorne herbacée qu'il faut attribuer la plus large part dans la fabrication de la soude sur les côtes d'Espagne. Elle y entre seulement concurremment avec ses congénères plus ligneuses, dont il existe une vingtaine d'espèces, avec les *Salsola*, les *Atriplex*, les *Suæda*, *Chenopodium* et autres plantes de la même famille fort riches en sels alcalins.

La Salicorne herbacée est l'objet de peu de remarques de nos riverains et de nos pêcheurs ; ils n'ont jusqu'à ce jour pas eu la pensée de l'utiliser pour leur nourriture, pas plus que quelques autres *Chénopodées* qui croissent à ses côtés et avec non moins d'abondance ; je

veux parler de certaines *arroches*, de la *betterave marine*, dont l'usage et l'emploi en guise d'*épinards* seraient très-avantageusement praticables. La Salicorne est cependant, surtout à Avranches, quelquefois cueillie, mais en quantité insignifiante, alors que ses tiges sont fort jeunes et tendres, pour préparer quelques flacons de conserves au vinaigre, et consommée ensuite comme condiment, pour remplacer les boutons floraux du câprier, les jeunes concombres ou cornichons et les jeunes fleurs ou les graines de capucine.

La Salicorne herbacée se trouve à un état convenable de développement, pour cet usage, vers la fin de juin. La récolte ou la coupe pourrait donc en être faite vers cette époque, ce qui permettrait d'obtenir des pousses nouvelles susceptibles d'être coupées en novembre. Mais alors, comme cette plante est annuelle, n'y aurait-il pas lieu de craindre que la reproduction n'en fût entravée l'année suivante, et cela en empêchant la fructification et la dissémination des semences de s'opérer?

Plus tard la Salicorne herbacée devient chaque jour de plus en plus ligneuse ; déjà vers la mi-juillet, une grande partie des tiges a atteint un tel développement que le centre est devenu coriace, et que la partie parenchymateuse ne pourrait être utilisée qu'après l'avoir séparée de l'axe ligneux. Au lieu de sommités complètement molles et succulentes, il s'est formé un axe ou *méditullium* tellement ligneux que la consommation, sans cette précaution, en deviendrait complètement impossible dans notre alimentation. La matière salée, d'autre part, y est devenue si abondante que la saveur en est saumâtre, très-marquée et susceptible de la faire repousser par les consommateurs les moins délicats.

M. Viau, chimiste à Harfleur, s'est, comme déjà je signalé, occupé beaucoup de cette plante et il l'a

recommandée avec une telle conviction de son utilité alimentaire que je me suis soumis en 1857, pendant le printemps, à l'usage de cette plante sous diverses formes culinaires.

Après l'avoir blanchie à l'eau bouillante, pour lui enlever en grande partie la saveur salée et saumâtre qu'elle possède déjà en juin, je l'ai consommée dans des potages variés, gras et maigres, en place de pois et de haricots verts et des autres légumes de saison. Ainsi apprêtée, on ne peut dire que la Salicorne ait une saveur assez prononcée pour la faire rejeter de l'alimentation des gens peu aisés ; mais elle n'a ni délicatesse, ni parfum ; et certes, chacun conviendra qu'elle est de beaucoup inférieure aux légumes précités.

Préparée de nouveau à plusieurs sauces, soit au doux comme les épinards et les petits pois, soit à la crême, soit frite comme les haricots verts, les salsifis, etc., je l'ai mangée sans aucune répugnance ; mais rien encore sous ces diverses formes ne peut la faire rechercher avec plaisir ou avidité ; elle n'a pas plus de finesse et de distinction que sous les formes culinaires précédentes.

C'est donc sous la forme de condiment, par sa macération dans le vinaigre avec quelques plantes aromatiques, qu'elle semble avoir le plus de succès. Cependant elle est encore fade et reste sans parfum, ce qui la rend bien inférieure à la Crithme marine. Du reste, l'aspect tout particulier qu'elle présente, la *forme en quelque sorte vermiculaire* de ses tiges articulées devront lui ménager peu de faveur sur les tables aisées.

Aucune analyse suffisante n'a encore été publiée sur les principes organiques qui la constituent. Sa consistance molle, la forte proportion d'eau qui l'imprègne indiquent qu'elle doit être peu azotée et que, sous ce

rapport, sa richesse alibile est bien inférieure à celle de la plupart des légumes habituellement servis sur nos tables. Elle ne saurait rivaliser avec les pois et les haricots, voire même les artichauts, les asperges ; elle peut, à mon estime, tout au plus équivaloir aux laitues, au pourpier et aux épinards. En effet, la Salicorne herbacée, soumise à la dessication, à la température de 100°, perd au moins 90 pour cent de son poids initial ; et, ainsi que je l'ai constaté, comme elle contient en outre plus de 6 pour cent de son poids de substances salines et terreuses, la matière organique, parenchymateuse se trouve donc réduite à moins de 4 pour cent ; cette matière est faiblement azotée. C'est donc une des plantes les plus gorgées d'eau que l'on puisse rencontrer. Elle contient une *notable proportion d'iode* et je ne puis m'expliquer l'erreur de M. Lassaigne à ce sujet que par un manque de précaution dans l'incinération de la plante ou par un choix insuffisant dans le réactif qu'il a employé pour déceler ce métalloide, dont les caractères spécifiques sont si tranchés et si faciles à faire apparaître.

Il est assez difficile d'apprécier, même approximativement, qu'elle peut être la quantité de Salicorne herbacée susceptible d'être récoltée sur nos plages marines. Si l'on tient compte des déchets qu'elle donne pendant son nettoyage et avant de l'avoir séparée des parties trop dures, il est permis de penser que les secours qu'elle pourrait apporter à l'alimentation publique seraient bien minimes.

En terminant, il est essentiel d'appeler l'attention et d'insister fortement sur un point fort important dans l'espèce. C'est sur son peu de richesse en éléments organiques et, par contraire, sur la prédominance de la matière saline. Il en ressort avec l'évidence la plus

éclatante que la Salicorne herbacée ne saurait être sérieusement considérée comme un légume fortement alibile ; tant s'en faut ; d'autre part, elle ne peut être classée parmi les légumes frais et délicats et de premier choix, susceptibles d'offrir à l'hygiène et à la bonne alimentation de nos marins malades une nouvelle ressource et un avantage réel.

Au contraire, elle me semblerait devoir être nuisible et incapable, à cause de sa richesse en matières salines, de combattre, dans les cas d'endémic du scorbut, cette affection jadis si commune dans les longues campagnes. Cette maladie a, du reste, presque totalement disparu de nos bords, précisément grâces aux soins et aux mesures hygiéniques dont sont incessamment entourés nos équipages de la flotte et du commerce. Nous ne saurions partager la confiance de M. Viau dans la valeur diététique et thérapeutique de cette préparation. La proportion énorme des sels, leur nature elle-même, eu égard à la quantité relative de la matière organique parenchymateuse alibile, doivent, avec bien plus de raison, faire craindre qu'elle ne constitue en quelque façon une sorte de salaison végétale, conséquemment un aliment ou un condiment que l'on doit rejeter du cadre de nos boîtes d'Appert. C'est ce que l'inspection générale du Service de Santé a jugé et prononcé, à la lecture de cette note.

ARNAUD

ÉVÊQUE DU MANS

ET JOHEL

ABBÉ DE LA COUTURE, AU MANS

Par M. H. SAUVAGE, Membre correspondant.

ARNAUD.

Au XI^e^ siècle, à l'époque où Lanfranc éleva l'École d'Avranches à un si haut degré dans la science, la ville du Mans se distingua également par un enseignement remarquable. Entre tous, Arnaud se signala par sa doctrine aussi bien que par son éloquence ; et ses qualités brillantes, après lui avoir conquis une autorité immense dans le diocèse, le désignèrent enfin aux peuples pour l'épiscopat. Remplie d'agitation, de déboires et de désillusions, son existence, qui s'est accomplie loin de la Normandie, loin de son berceau, l'y a fait oublier. Elle s'est d'ailleurs écoulée à une époque si éloignée de nous déjà que son nom ne figure sur aucune des listes de nos célébrités locales : nous pensons donc accomplir un devoir en reconstituant cette esquisse biographique. Pour cette étude, nous avons consulté les divers historiens des Évêques du Mans et spécialement l'histoire

de cette Eglise par le R. P. Dom Paul Piolin, l'un des savants Bénédictins de l'illustre abbaye de Solesmes, qui, avec une grâce charmante et remplie de la plus extrême bienveillance, dont nous lui avons la plus vive gratitude, a bien voulu nous autoriser à lui faire de nombreux et amples emprunts. Nous avons mis aussi à contribution les histoires plus anciennes de D. Boudonnet, de Le Corvaisier et de Dom Colomb.

Arnaud (Arnaldus, Arnauldus, Harnaldus, Ernaldus), prit naissance au diocèse d'Avranches, et, d'après les probabilités, ce fut dans la paroisse de Saint-Maur-les-Bois. Tous les historiens du Maine s'accordent sur le premier point : quelques-uns seulement précisent davantage, en désignant la paroisse qui le vit naître, et parmi eux, M. Ch. Lebréton, dans sa brochure, toute récente, sur Robert de Tombelaine.

Son début dans la vie fut un malheur, car il eut un prêtre pour père. Ce siècle-là fournit beaucoup d'exemples semblables. Souvent ils vinrent de plus haut, de l'épiscopat lui-même, et l'histoire nous a conservé particulièrement le nom d'Odon, évêque de Bayeux, le frère de Guillaume-le-Conquérant. Cependant cette tache lui suscita plus tard quelques causes de répulsion ; il faillit payer cette faiblesse de son auteur ou ce manquement à la discipline par la perte de son avenir et d'une position éminente. A part cela, Arnaud, dès son jeune âge, paraît avoir été entouré d'honneurs, de fortune et surtout d'une éducation fort soignée.

Il semble qu'il ait d'abord suivi les cours de l'Ecole d'Avranches. Cette ville était très-proche de Saint-Maur-les-Bois et il dut y faire quelques études préliminaires. L'*Histoire littéraire de la France* le cite parmi ses clercs qui donnèrent les plus belles espérances à ses maîtres. Bientôt cependant il leur fut enlevé par son

oncle Robert, surnommé le Grammairien (1), qui voulut l'avoir auprès de sa personne, au Mans, et qui désira faire de lui son fils d'adoption.

Le savoir était honoré dans cette ville ; la science y ouvrait la voie aux premières dignités, et un grand nombre de jeunes hommes suivaient les leçons de théologie et de belles-lettres, que des chanoines leur donnaient dans l'école de la cathédrale. Depuis l'an 1040, Robert en était le modérateur, c'est-à-dire le chef, le directeur. Né, d'après les apparences, comme son neveu, dans le diocèse d'Avranches, et probablement issu du même berceau, à Saint-Maur-les-Bois, il s'était rendu recommandable par la gravité de ses mœurs, par sa modestie, par ses vertus et par sa doctrine, qui le faisait admirer de tout le monde. Ses vastes connaissances et son application constante à instruire ses nombreux disciples renouvelèrent presque toute la face du diocèse, et procurèrent au clergé de la cathédrale, en particulier, un renom qui fit remarquer l'école du Mans pendant le XI^{e} siècle. Ce docte personnage ne se contentait pas de stimuler l'ardeur des clercs placés sous sa discipline, il encourageait encore les moines à se livrer aux études sacrées. Pour donner plus de poids à ses exhortations, Robert augmentait généreusement les bibliothèques des monastères par l'offrande de manuscrits précieux, de même qu'il leur donnait, avec le même esprit de libéralité, des terres et des vignes.

Ce grammairien enseignait déjà au Mans vers l'an 1010. Trente années plus tard, il devint modérateur de l'Ecole et sa mort doit être fixée un peu avant la translation de l'évêque Gervais sur le siége archiépiscopal de

(1) Grammairien signifie, dans le langage du temps, un homme érudit et versé dans l'art de bien dire.

Reims (1055). Il avait donc enseigné pendant près d'un demi-siècle. A sa mort ses plus chères espérances furent réalisées : son neveu, Arnaud, lui succéda dans sa chaire professorale.

Né probablement vers 1010 ou 1011, et âgé d'environ vingt ans lorsqu'il était arrivé au Mans, ce nouveau scholastique était en tout digne de tenir la place de son oncle, qui l'avait formé avec amour, par ses exemples et par ses leçons, à la science et à la vertu. De taille petite, mais d'un grand entendement, au dire d'un auteur peu bienveillant, Le Corvaisier, il remplit avec éclat la tâche d'instruire le clergé du diocèse et de diriger l'école de la cathédrale, jusqu'en 1067, époque où il fut élu évêque du Mans, après la mort de Vulgrin.

Cette charge lui donnait par elle-même une grande autorité dans la ville et dans la province entière. On pouvait regarder le modérateur comme le second personnage de l'Eglise du Mans. Peut-être même ses talents hors ligne, son caractère hardi et entreprenant, ses richesses, qui étaient considérables, le don de la parole, qu'il possédait en un degré éminent, lui donnaient-ils plus d'autorité relative dans le pays qu'à l'évêque lui-même. C'est ce qui pourrait résulter d'un fait que nous allons rapporter et qui décida certainement et nécessairement de sa vie entière. D'ailleurs, les écoles des cathédrales réunissaient un grand nombre de jeunes hommes, surtout lorsqu'elles avaient l'avantage, comme celle du Mans, de voir une suite de maîtres d'un mérite hors ligne se succéder pendant longtemps à leur tête. L'enseignement qu'on y distribuait n'était pas celui des éléments des sciences, mais il embrassait, outre les belles-lettres, les études philosophiques et théologiques. Ces écoles réunissaient par là-même des clercs d'un âge avancé, et qui jouissaient dans la cité d'une influence réelle.

En mourant en 1064, Herbert II, comte du Maine, avait transmis sa province au duc Guillaume-le-Bâtard. Mais ses dispositions testamentaires, qui froissaient les ambitions de plusieurs compétiteurs, provoquèrent des guerres civiles et étrangères. Quatre concurrents étaient en présence : Le prince normand, Gauthier, comte du Vexin et de Meulan, soutenu par Geoffroy, comte d'Anjou, Azzon, marquis de Ligurie, et Jean de La Flèche.

Gauthier, à la nouvelle de cette mort, était accouru dans le Maine, où il avait été fort bien accueilli. Il y était déjà affectionné et il avait pu s'y ménager une formidable résistance, appuyé du concours des habitants, lorsque le duc de Normandie vint, à la tête d'une puissante armée, pour s'emparer du comté. Les futurs conquérants de l'Angleterre parcoururent la contrée, le fer et la flamme à la main : ils se rendirent les maîtres des principales places. Ils vinrent ensuite assiéger la ville du Mans, où ils trouvèrent les citoyens prêts à la défense. La colère du duc Guillaume en fut irritée ; elle se communiqua à tous ses soldats, qui se portèrent aux dernières violences. Ils ravagèrent les environs de la ville, et mirent plusieurs fois le feu aux faubourgs ; mais on parvint toujours à l'éteindre.

Cependant il se forma dans la ville plusieurs partis : les uns inclinaient à se rendre ; les autres voulaient encore résister ; l'évêque restait hésitant.

Arnaud se met résolument à la tête du mouvement. Ses secrètes sympathies sont pour le Normand, dont il est né le féal sujet. Dans les rangs de la noblesse qui combat sous ses ordres sont d'ailleurs ses compatriotes du diocèse d'Avranches, ses plus proches parents peut-être, Herbert de Saint-Maur, son propre seigneur. Qui sait si ce n'est pas même son frère ou son cousin ! Car, bien qu'un auteur mal disposé ait dit qu'Arnaud était

d'une basse extraction, cependant il était fort riche, bien apparenté, et dans ces temps la fortune était l'apanage de la seule noblesse. Nous le croyons donc de la famille des seigneurs de Saint-Maur, qui suivirent Guillaume en Angleterre et y perpétuèrent les Saint-Mor et les Seymour.

La patrie fait entendre sa voix puissante aux oreilles du modérateur. Puis, comme prêtre, il doit à tout prix éviter l'effusion du sang, et ses instincts lui disent que la résistance sera vaine et tout-à-fait inutile. Il prend alors une initiative hardie, celle de ménager au duc une entrée pacifique dans la ville.

Après avoir réuni tous les clercs et les religieux de la cité, revêtus de leurs ornements sacrés, il se rend solennellement au-devant du prince, et, sous l'égide de la croix et des bannières, il introduit ainsi celui-ci dans la place. Les habitants, sous le coup de la surprise et de l'autorité qu'exerçait, d'une manière absolue, le clergé, reçurent Guillaume-le-Bâtard et son fils, Robert, avec des démonstrations, peu sincères, il est vrai, de soumission et de respect. Mais Gauthier, son adversaire, était devenu son prisonnier et la province du Maine était conquise : c'était l'essentiel pour lui.

Le vainqueur put reprendre ensuite le chemin de la Normandie. Il en devait revenir bientôt, pour faire rentrer dans le devoir les peuples révoltés contre son autorité.

Il est facile de comprendre qu'au centre d'agitations de cette nature, sans cesse renaissantes, et qu'au milieu du bruit des armes le siége épiscopal du Mans soit resté vacant pendant près de deux ans et demi, après la mort de Vulgrin. Il est aisé de s'expliquer également que les influences normandes ou angevines aient retardé l'élection de son successeur. Enfin le duc de Normandie par-

vint à faire prévaloir son opinion et le modérateur Arnaud fut élevé au siége de saint Julien. Son choix avait porté sur un homme d'un génie étendu et souple : c'était le prélat qu'il lui fallait.

On le connaissait à l'avance. Fier et hautain avec ses égaux et ses inférieurs, il était soumis et adroit avec ses supérieurs. Déjà en possession d'une réputation bien assise, il avait brillé dans les conciles par sa doctrine et par son éloquence. Il était digne à beaucoup d'égards de l'honneur auquel les Manceaux venaient de l'appeler. Il ne laissa pas cependant de rencontrer des rivaux. N'ayant pas d'autres motifs canoniques à alléguer contre sa promotion, ils s'opposèrent à son élection, sous le prétexte qu'il était fils d'un père qui était prêtre et d'une vile extraction.

Les évêques de la province et Barthélemy, archevêque de Tours, furent arrêtés par cette opposition ; il fallut en référer au Saint-Siége. Il est certain que la naissance d'Arnaud le constituait dans l'irrégularité : il n'aurait pas dû, de plus, être élu avant qu'on eût obtenu du Siége apostolique la permission de l'élever à la dignité épiscopale. Il paraît que les habitants du Maine n'avaient pas suivi cette marche canonique ; mais le pape Alexandre II leva tous les empêchements par sa réponse adressée à Barthélemy de Tours. « Nous ne « rejetons pas, dit le pontife, le clerc qui a été élu pour « gouverner l'Eglise du Mans, quoiqu'il soit fils d'un « prêtre ; pourvu cependant que les vertus et les qua- « lités convenables à un évêque se trouvent en lui. Nous « n'entendons pas cependant que cette indulgence soit « regardée comme une règle ; mais, dans le cas présent, « nous avons égard aux périls que court l'Eglise du « Mans. » On voit par cette réponse, qui a pris place dans le *Corps du droit canonique*, que le Souverain-

Pontife, instruit des dangers auxquels l'Eglise était exposée dans cette province, relâche la rigueur d'un canon, dont le maintien était très-important, surtout à cette époque où la chasteté du prêtre, sauvegarde de la dignité et de la liberté de l'Eglise, était menacée de tant de côtés.

D'autre part, Alexandre II répondit au clergé du Mans en ratifiant son choix. Il disait, dans ses Lettres apostoliques, que le défaut de la naissance charnelle ne devait pas nuire irrémédiablement à celui qui était régénéré spirituellement dans le Christ, et que, si l'on ne trouvait pas un sujet plus convenable qu'Arnaud dans l'Eglise du Mans, il fallait l'élever à l'épiscopat. Cette décision ayant levé tous les obstacles, et Arnaud étant supérieur par ses mérites et ses vertus à tous les autres membres du clergé manceau, il fut sacré par l'archevêque de Tours.

A peine était-il assis sur la chaire de Saint-Julien, qu'il se vit obligé d'entreprendre de grands travaux pour son église cathédrale. Soit que son prédécesseur eût établi ses constructions sur des fondements peu solides, ou qu'il eût employé des matériaux dépourvus de consistance ; soit que le temps durant lequel les travaux avaient été suspendus eût compromis la maçonnerie, on ne tarda pas à s'apercevoir que la basilique menaçait d'une ruine prochaine. On entreprit alors de consolider l'œuvre commencée ; mais ces efforts furent inutiles. Au milieu d'une nuit, presque tout l'édifice s'écroula avec un fracas horrible. Arnaud fit détruire entièrement les parties de murailles qui restaient encore en quelques endroits, et fit jeter de nouveaux fondements, plus solides que ceux qui avaient précédé. A cette époque, où la foi dominait tous les événements de la vie, il suffisait de faire appel à ce sentiment pour voir une foule d'ou-

vriers bénévoles accourir, prêts à consacrer à Dieu et leurs biens et leurs bras. Grâce à cet élan général pour les œuvres de piété, Arnaud eut la consolation de voir entièrement achevé, avant sa mort, le chœur de sa cathédrale. Il avait même commencé à construire les tours et les bras de la croix.

Peut-être le prélat eût-il conduit jusqu'à la fin ces immenses travaux, si des troubles continuels n'eussent contrarié ses plus saintes entreprises. Les Manceaux n'avaient subi qu'avec peine le joug du duc de Normandie ; les violences qui accompagnaient l'occupation, et par lesquelles elle se maintenait, irritaient les esprits, qui n'attendaient qu'une occasion favorable pour leur faire pousser de nouveau le cri de guerre. Pour s'être fait attendre, la vengeance n'en fut que plus atroce.

Lorsque les Manceaux virent Guillaume engagé dans les soins et dans les embarras de la conquête de l'Angleterre, ils songèrent à s'affranchir du poids de sa domination. Nobles, gens de guerre, bourgeois, toutes les classes de la population concoururent à cette œuvre patriotique. Les châteaux gardés par des soldats normands furent attaqués et pris l'un après l'autre. De toutes parts les cris de la révolte se firent entendre et Geoffroy de Mayenne commanda l'insurrection. En même temps les rebelles appelèrent d'Italie Azzon, marquis de Ligurie, avec sa femme Hersende et Hugues, leur fils. Ils les reçurent comme leurs princes légitimes, auxquels ils rendirent leur hommage.

Témoin de cette révolution, à laquelle il sentit tout d'abord qu'il ne pouvait pas résister, l'évêque Arnaud craignit de paraître trahir les intérêts du prince normand, auquel il était resté dévoué. Il s'empressa de fuir hors de la ville du Mans. Il passa donc en Angleterre, où il reçut un accueil très-favorable de Guillaume, satisfait de cette preuve de sa fidélité.

Dès que la fuite du prélat fut connue du peuple, et qu'il sut qu'il s'était rendu à la cour du roi Guillaume, il se porta sur ses maisons et sur ses terres, et saccagea tout ce qui lui appartenait. Ses châteaux d'Yvré-l'Evêque, de Touvoye, de Ceaulcé et de Larchamp, ainsi que ses palais du Mans et de Coulaines, furent mis à sac. Mais ces pertes ne durent pas paraître trop dures à l'évêque Arnaud ; car le conquérant de l'Angleterre, qui distribuait à tous ses partisans les richesses du pays des Bretons, récompensa magnifiquement son dévoûment. Néanmoins le prélat, apprenant ce qui se passait dans son diocèse, ne resta pas longtemps à la cour de Guillaume, et, avec l'agrément de ce prince, il rentra au Mans.

Son attachement au parti normand avait excité contre lui les ressentiments de la province. Lorsqu'il se présenta aux portes de la ville, il les trouva fermées. Quelques instances qu'il pût faire, Azzon et ses conseillers refusèrent de l'écouter. Se voyant sans asile, puisque tous ses châteaux venaient d'être dévastés, repoussé par les chevaliers armés pour la cause du pays, l'évêque vint frapper aux portes de l'abbaye de Saint-Vincent, que plusieurs indices désignent comme étant demeurée attachée aux princes normands, dont elle reçut de nombreux bienfaits. Les religieux se montrèrent empressés d'accueillir Arnaud avec toutes les personnes attachées à son service. D'un autre côté, le clergé de la ville souffrait de l'absence de son évêque ; car, quoiqu'il fut à une bien faible distance, les rapports n'étaient pas libres. Alors les principaux ecclésiastiques entrèrent en négociation avec les chefs qui commandaient au Mans : on conclut un accommodement, à la suite duquel Arnaud fut rétabli dans son évêché.

Mais il devait jouir bien peu de temps d'une tranquil-

lité parfaite. Il se vit bientôt entouré de nouvelles intrigues.

Azzon, persuadé qu'il ne pourrait soutenir une guerre imminente avec le roi d'Angleterre, s'en était retourné dans son marquisat de Ligurie. En partant, il avait laissé sa femme et son fils sous la tutelle de Geoffroy de Mayenne. Mais bientôt le peuple se révolte contre l'autorité de ce tyran, et il veut se faire justice de ses principaux soutiens, au nombre desquels est Hugues de Sillé-le-Guillaume.

Le peuple en masse se précipite sur le château de ce dernier, d'où il semblait braver les menaces des révoltés. A sa tête étaient l'évêque Arnaud et ses curés, faisant porter devant eux les croix et les bannières. Mais des traîtres étaient au milieu d'eux. Les paysans, surpris, jettent leurs armes à terre et s'enfuient en désordre. Beaucoup sont faits prisonniers; beaucoup sont blessés ou tués par leurs propres armes, en se précipitant dans les ruisseaux et dans les ravins. Des chevaliers et des nobles, et jusqu'à des femmes, qui avaient suivi le camp, entraînés par la multitude, furent exposés au même sort. L'évêque lui-même se trouva parmi les prisonniers. La captivité du prélat répandit un deuil général. Si ses liaisons avec les Normands avaient d'abord indisposé les Manceaux contre lui, le rôle qu'il venait de remplir dans la révolution populaire actuelle lui conciliait tous les cœurs. Hugues de Sillé ne voulut pas prolonger l'affliction de l'Eglise. Après avoir gardé Arnaud prisonnier aussi longtemps qu'il le crut nécessaire pour assurer sa victoire, il rompit ses fers sans rançon, sans condition aucune, et le fit reconduire avec honneur à sa cité épiscopale. Il est probable qu'Arnaud n'était entré aussi avant dans ce mouvement que dans l'espoir de délivrer l'Eglise du Mans et la population du diocèse de

la tyrannie du prince italien et de celle de Geoffroy de Mayenne, dont il avait reçu individuellement de cruels traitements. Peut-être aussi conservait-il l'espoir de ménager une nouvelle entrée aux Normands. Quoiqu'il en soit de ses desseins, si tels ils étaient, l'événement les fit échouer.

Cependant ces révolutions et ces luttes incessantes avaient laissé une grande amertume au cœur de l'évêque. Fatigué des troubles continuels qui agitaient la province, Arnaud avait senti le besoin de faire le voyage de Rome. Il partit donc en l'année 1071, accompagné des clercs Gandelbert, Hugues Bricola, Odon, Guicher et Hoël, son parent, Breton d'origine, qui fut plus tard son successeur dans l'épiscopat. Ils se joignirent, à Tours, à l'archevêque Raoul, qui les accompagna dans la Ville sainte.

Leur voyage ne s'exécuta pas sans plusieurs rencontres fâcheuses. Un chevalier de Sens, nommé Richer, les arrêta, à leur départ, leur enleva une partie de leurs provisions de voyage, et les accabla des plus mauvais traitements. L'évêque du Mans quitta Rome avant son métropolitain. Il y avait été reçu par le pape Alexandre II ; mais, à son retour, il tomba entre les mains d'Azzon, marquis de Ligurie, dont il traversait les Etats, et il fut jeté en prison avec toute sa suite. Azzon, comme plusieurs des seigneurs de son temps, ne se faisait probablement aucun scrupule de rançonner les voyageurs qu'il pouvait arrêter sur les grands chemins. En capturant l'évêque du Mans, le marquis de Ligurie s'était vraisemblablement proposé d'ailleurs de tirer vengeance du prélat, qui avait puissamment agi pour expulser son fils Hugues du gouvernement de cette province. Cependant, ramené bientôt à de meilleurs conseils, auxquels l'éloquence insinuante d'Arnaud et

d'Hoël ne fut pa
de sentiment a
au prélat et à
ble que le pè
nouvelles ir
sur l'évêqu
ésentait
ortun
d'I

nbres du chapitre ; il y reconnut que
Vincent était le lieu où ils devaient
ès une pratique fort ancienne et
ne loi.

part pour Rome, en 1071, Ar-
nêmes moines de Saint-Vin-
t de nombreux témoignages
près, le prélat, ainsi que
ison se rencontrent en-
et du prince Robert,
ses visites de diffé-

ucert a
de l'Eglise qu
ment. On trouve s
de cette époque. Il ajo
tre par des offrandes consid
la Mue-Sainte-Marie pour une so

euré d'Avesnières,
outier, deux fois
à la dédicace
1076, et à la
7.
plusieurs

Mais ce prélat s'appliqua surtout à e
de vases sacrés et d'objets précieux. Parm
paux, on compte un reliquaire de vermeil pour
du chef de saint Julien possédée par la cathédrale.
arriva sous son épiscopat un événement qui frappa
d'admiration toute la population du Maine, et qui lui
fournit à lui-même l'occasion de signaler sa piété et sa
générosité. On découvrit, sous l'autel majeur de l'église
collégiale de Saint-Pierre-de-la-Cour, une dent du prince
des Apôtres, en présence du roi Guillaume-le-Conquérant. La piété des Manceaux fut vivement excitée par
un fait aussi remarquable, surtout quand des miracles
s'opérèrent en grand nombre auprès de la sainte relique. Le roi normand voulut donner une châsse en vermeil pour la renfermer. L'évêque offrit également des
présents dans cette circonstance, et institua une fête
commémorative de cette invention, qui s'est célébrée

jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle et qui fut approuvée par le pape Alexandre II. Il donna encore à l'église cathédrale deux chandeliers de cristal ciselé, deux calices d'un or très-pur, une croix de corail, garnie de perles, deux chapes, autant de chasubles à fleurons d'or, et plusieurs autres ornements, tant pour la décoration de l'autel que pour l'usage des ministres sacrés. On signale aussi une chasuble épiscopale, si remarquable par sa richesse et sa beauté qu'elle servait encore plusieurs siècles après la mort d'Arnaud, dans les fêtes solennelles. Ce prélat abandonna pour la cathédrale sa part des revenus du baptistère, des cloches et des offrandes, un marc d'or et quelques rentes attachées à des immeubles. Nous avons remarqué cependant que plusieurs écrivains reprochent à Arnaud de n'avoir pas été assez généreux pour les églises. Par la faveur qu'il avait su acquérir du roi Guillaume-le-Conquérant, cet évêque était devenu le maître d'immenses richesses. Ses offrandes en nature ont donc pu paraître assez peu considérables, aux yeux de quelques-uns, de la part d'un prélat aussi opulent. Mais sa générosité se fit surtout remarquer par les travaux immenses qu'il fit exécuter, non-seulement pour la restauration, mais encore pour la réédification à peu près complète de sa cathédrale. Alors ses largesses en numéraire furent sans doute incalculables. Il faut savoir, au reste, que cette église ayant été dépouillée en partie pendant les dernières guerres, elle ne possédait plus alors que des chandeliers en bronze et en cuivre. Heureusement la piété, si vive dans toutes les classes, tendait chaque jour à réparer les pertes que la basilique de Saint-Julien avait éprouvées.

L'évêque Arnaud montra en diverses circonstances l'affection qu'il portait aux institutions monastiques. Il fit un règlement touchant la sépulture des évêques du

Mans et des membres du chapitre ; il y reconnut que l'abbaye de Saint-Vincent était le lieu où ils devaient être ensevelis, d'après une pratique fort ancienne et dont l'usage avait fait une loi.

Au moment de son départ pour Rome, en 1071, Arnaud avait accordé à ces mêmes moines de Saint-Vincent diverses confirmations et de nombreux témoignages de sa sollicitude. Deux ans après, le prélat, ainsi que plusieurs religieux de cette maison se rencontrent ensemble à la cour du roi Guillaume et du prince Robert, son fils. Nous le trouvons aussi dans ses visites de différents monastères, par exemple, au prieuré d'Avesnières, près Laval, à l'illustre abbaye de Marmoutier, deux fois au prieuré de Saint-Léonard de Bellême, à la dédicace de l'église du prieuré de Saint-Denys, en 1076, et à la dédicace de l'église abbatiale du Bec, en 1077.

Cependant on a conservé le souvenir de plusieurs querelles qu'il eut avec quelques-uns d'entre eux. Ces discussions ne laissèrent pas que d'être parfois même très-violentes. Arnaud, paraît-il, y laissa soupçonner, en présence de l'archevêque de Tours, son métropolitain, et de quelques-uns de ses collègues, peu de franchise et une obstination regrettable.

Nous nous bornons à mentionner rapidement ces faits. Cependant nous devons être moins circonspect au sujet de l'abbaye de La Couture, parce que l'un de ses religieux, issu, comme Arnaud, du diocèse d'Avranches (1), y joua un certain rôle et que nous trouvons ainsi le moyen de parler encore d'une autre illustration que

(1) Arnaud paraît avoir aimé à s'entourer de compatriotes et d'amis. Ainsi nous trouvons au Mans, outre Hoël, son parent, Johel, abbé de La Couture, et un clerc, du nom de Hugues, qui était d'Avranches.

l'arrondissement de Mortain peut également revendiquer.

Johel, issu de la noble famille d'Astins, des seigneurs de Vezins, était prieur de ce monastère. Aimé du roi, Guillaume-le-Conquérant, il avait appuyé les projets de ce prince, qui avait voulu violemment déposer Renaud, abbé de La Couture, qu'il supposait dévoué au parti Angevin. L'évêque Arnaud, toujours dévoué à ce prince, avait appuyé les adversaires de Renaud de tout son pouvoir. Lui-même prit le titre d'abbé, pendant que Johel, remplissant les fonctions de prieur, était par le fait le supérieur de la communauté. C'était d'ailleurs un religieux doué d'énergie et d'une rare intelligence. Durant ce temps, qui se prolongea cinq années entières, le roi, qui s'était emparé de Renaud, le retint en prison, exposé à toutes sortes de mauvais traitements.

Cependant, au bout de quelque temps, Guillaume donna l'abbaye au prieur Johel, et Arnaud l'installa dans sa nouvelle dignité. Il est présumable que ce fut vers l'an 1072 que s'accomplit cet événement, parce que Guillaume-le-Conquérant se trouva alors au Mans et que tout porte à penser qu'il voulut qu'il s'exécutât sous ses propres yeux. Il dut peser de tout le poids de son autorité souveraine pour obtenir du chapitre le vote nécessaire en faveur de cet acte, qui était contre les règles constantes de la discipline monacale. En effet, l'abbé Renaud parvint bientôt à sortir de prison, soit que la liberté lui eût été rendue par le roi, soit qu'il eût trompé la surveillance de ses geôliers, ce qui est plus vraisemblable. Sa première démarche fut d'aller trouver l'archevêque de Tours et de lui exposer tous les sévices qu'il avait endurés. Celui-ci l'accueillit favorablement et l'envoya, avec une lettre de recommandation, à l'archevêque de Lyon, primat des quatre Lyonnaises. Les pou-

voirs de cette primatie venaient d'être rétabli ; par saint Grégoire VII, et, malgré les vives contradictions qu'il éprouvait, l'archevêque les exerçait dans toute leur plénitude. Il reçut avec faveur le malheureux abbé, entra dans le détail de ses souffrances, et versa des larmes avec lui. Il ne s'en tint pas à ces marques stériles de commisération ; il écrivit plusieurs lettres en sa faveur à l'archevêque de Tours. Il ne parle de l'abbé Renaud qu'avec la plus grande déférence et se plaint amèrement des faux frères qui l'ont injustement accusé, fait chasser de son siége et cruellement fait persécuter.

Dans une lettre postérieure, adressée encore à Raoul de Tours et à tous les évêques de la province, le primat leur apprend qu'il a porté à Rome la cause de Renaud, qu'ils doivent forcer le compétiteur de cet abbé à lui céder sa place, et que, s'il refuse d'obéir, leur devoir est de l'y contraindre par sentence d'excommunication.

L'archevêque de Tours n'avait pas attendu ces avertissements du primat pour représenter à Arnaud à quel péril il s'exposait, s'il ne faisait pas aussitôt justice à l'abbé Renaud, et combien sa conduite était répréhensible d'avoir bénit Johel, qui avait reçu l'investiture d'une main laïque, du roi Guillaume, et était déclaré excommunié par son métropolitain. Arnaud ne répondit aux lettres de son archevêque que par des plaintes sans fin contre l'abbé et par de vagues récriminations. Poussant plus loin son ressentiment, il répandit de toutes parts des bruits fâcheux pour le malheureux abbé et pour ceux qui le favorisaient. Raoul lui adressa de nouvelles réprimandes à ce sujet, lui déclarant que la cause serait jugée dans un concile, mais qu'il devait, en attendant, garder le silence.

Saint Gébouin, le primat des Lyonnaises, ne montrait pas moins de sympathies pour la cause de l'abbé Re-

naud. Il le mena avec lui à Rome, pour le recommander plus fortement au Souverain-Pontife. D'autre part, il déclara l'évêque du Mans suspendu de ses pouvoirs, parce qu'il avait ordonné Johel, qui avait reçu l'investiture laïque, et était fauteur de tous les troubles qui agitaient le monastère de La Couture. Saint Grégoire VII remit le jugement de cette affaire au concile qui devait se tenir à cet effet. Mais, en attendant sa réunion, Johel fut reconnu abbé, sans contestation apparente, et, après sept ans de luttes, l'abbaye de La Couture put espérer un moment de paix.

En effet, le légat du Pape, Hugues de Die, convoqua bientôt l'évêque Arnaud, Johel, abbé de La Couture, et les autres abbés, ainsi que tous les prélats de la Normandie, ou des Etats soumis au duc de Normandie, pour un concile, qu'il se disposait à tenir, soit à Meaux, soit dans quelqu'autre ville du royaume de France. Les prélats de la province de Tours et des autres diocèses craignirent, en se rendant aux ordres du légat, de tomber entre les mains du roi Philippe I^er^, qui était alors en guerre avec Guillaume-le-Conquérant. L'évêque de Die, homme d'un caractère ardent, attribua leur conduite à la désobéissance, et il les suspendit tous par une sentence générale.

Pendant ces entrefaites, Renaud s'était ressaisi de l'autorité abbatiale et du régime de la maison. Il est vraisemblable que l'abbé Johel s'était rendu à la cour du conquérant pour lui porter personnellement ses plaintes contre le légat du Souverain-Pontife, et que les partisans de Renaud profitèrent de cette absence pour rétablir son autorité. En effet, Guillaume écrivit promptement, en faveur de l'évêque Arnaud et de l'abbé Johel, au Pape, et lui exposa les motifs qui les avaient empêchés de se rendre au concile. A cette justification des

deux prélats le souverain ajouta des accusations contre Renaud, qui lui devenait de plus en plus odieux par ses liaisons avec Foulques-le-Réchin. On accusait aussi ce religieux d'intrusion et de parjure. Ses anciens défenseurs l'abandonnèrent dans cette circonstance ; et il est certain que son attachement au parti angevin fut de nature à lui nuire beaucoup dans l'esprit de son métropolitain. Effectivement, Raoul fut obligé d'excommunier dans le même temps le comte Foulques-le-Réchin, et sa sentence fut approuvée par le Chef de l'Eglise.

Quoiqu'il en soit, saint Grégoire écrit à Arnaud, lui déclarant qu'il le relève, lui et l'abbé Johel, de l'interdit porté contre eux par son légat. Il ordonne de plus à l'évêque du Mans de déposer Renaud, et déclare celui-ci incapable de posséder à l'avenir aucune prélature. Le Pontife adressa en même temps à Hugues de Die une lettre pour l'instruire de ce qu'il venait de faire, et pour lui ordonner d'avoir désormais plus d'égards pour le roi d'Angleterre ; car, si ce prince n'était pas en tout irréprochable, du moins il ne détruisait pas les églises, il ne les vendait pas ; au contraire, il rétablissait partout la paix et la justice. Mais une difficulté particulière, relative à la position de l'abbé Johel, tenait encore l'esprit de Hugues en suspens ; il ne pouvait donc se résoudre à lui rendre l'exercice de ses fonctions. Quoique la lettre dans laquelle le légat exposait ses doutes ne soit pas parvenue jusqu'à nous, il est évident que cette difficulté reposait sur la manière dont il avait été investi de son abbaye. Saint Grégoire avait reçu de nombreuses explications sur ces faits, il en était parfaitement instruit ; aussi ordonna-t-il à son légat d'envoyer à l'abbé de La Couture, comme aux autres prélats qu'il avait suspendus de leurs fonctions, des lettres pour lui annoncer qu'il le relevait de la sentence portée contre lui.

Vers le même temps, le légat, Amat d'Oléron, convoqua Raoul de Tours et ses suffragants à un autre concile, qu'il célébrait à Bordeaux. Ce que l'on sait de cette assemblée, c'est que ce fut là que l'hérésiarque Bérenger abjura ses erreurs.

Mais nous venons de trouver sous notre plume le nom de Bérenger, le promoteur d'une grave hérésie, qui émut le monde catholique tout entier. Il avait osé professer à Tours que Jésus-Christ n'était pas réellement présent dans le mystère de l'Eucharistie. De nombreux contradicteurs s'élevèrent aussitôt pour défendre la vérité. Arnaud, l'ancien modérateur du Mans, qui n'avait pas cessé de veiller sur son école, qui l'avait encouragée sans cesse et qui l'avait établie dans son propre palais, crut devoir remonter dans son ancienne chaire professorale. Il y retrouva toute son éloquence d'autrefois. Enfin, en 1080, au concile de Bordeaux, Bérenger se rétracta sincèrement.

Cette hérésie avait rendu nécessaire une solennelle protestation de l'Eglise, en faveur de l'ancienne croyance ; elle se fit, selon l'usage constant, par une heureuse addition à la liturgie. Le rite de l'élévation de l'Hostie et du calice, pour être adorés par le peuple, immédiatement après la consécration, fut promptement inauguré dans toutes les églises. Mais celles du Mans et d'Angers résolurent de donner une expression plus solennelle à leur foi dans l'auguste mystère de l'Eucharistie, et elles établirent une fête spéciale en son honneur. La partie de cette solennité qui frappa dès-lors le plus vivement la multitude fut cette procession dans laquelle on porte, au milieu des chants de triomphe, le corps de notre Sauveur. Ces églises donnèrent à cette fête un éclat que l'on n'avait pas encore vu, en portant ainsi la sainte Hostie par les rues de la cité, jonchées de fleurs et déco-

rées de tentures splendides. Depuis le XI[e] siècle, où cette procession prit cette origine, jusqu'au XIII[e], où Urbain IV établit, pour l'Eglise universelle, la solennité de la fête du *Corpus Domini*, la Fête-Dieu, en un mot, la procession dont nous parlons était une cérémonie locale, affectée uniquement aux deux diocèses du Mans et d'Angers. La date précise de cette institution n'est pas bien connue ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle se rapporte à l'épiscopat d'Arnaud, auquel en revient l'éternel honneur, et qu'elle précéda l'époque de la rétractation de Bérenger, en l'année 1080.

L'année suivante fut la dernière de l'évêque Arnaud.

Ce prélat gouvernait l'Eglise du Mans depuis quinze ans environ et il avait atteint sa soixante-dixième année. Il mourut le 28 ou le 29 octobre 1081 et fut enterré devant les degrés de l'autel majeur de l'église abbatiale de Saint-Vincent. Les trois dernières années de sa vie ne furent qu'une suite d'infirmités corporelles : il les supporta avec une admirable résignation. Jointes aux difficultés qui survinrent, tant dans l'ordre ecclésiastique que dans l'ordre politique, elles furent cause que ce prélat ne put conduire à leur fin plusieurs grands projets, qu'il avait formés pour l'avantage de son Eglise.

A peine fut-il mort que son palais fut livré au pillage. C'était ainsi la coutume au Mans et, dans ces circonstances, le peuple montrait une grande ardeur à s'emparer des dépouilles de son évêque. Plus tard, Geoffroy Plantagenet eut beaucoup de peine à réprimer cet abus : il éprouva même de la résistance de la part de ses propres officiers, qui étaient les premiers à prendre part au pillage et prétendaient y avoir un droit exclusif. Ses règlements furent plus tard renouvelés, en 1151, par son fils, Henri II, et par ses autres successeurs.

Enfin, comme si les agitations devaient troubler, même

après la mort, la dépouille d'Arnaud, qui, pendant son existence, avait été constamment tourmentée, en l'an 1111, on enleva son corps de l'église, pour le transporter dans le chapitre de la même abbaye de Saint-Vincent. Les Calvinistes, au XVI^e^ siècle, et les révolutionnaires de 1793 n'ont probablement pas respecté ces cendres et les ont, sans doute, dispersées aux vents.

JOHEL.

Nous connaissons déjà Johel par les débats qui agitèrent son élévation au rang d'abbé de La Couture. Nous savons qu'issu de la noble famille d'Astins ou Asting (1), des seigneurs de Vezins, il était venu très-jeune dans ce monastère. Il y avait fait de fortes études et il y avait embrassé la vie religieuse. La pratique constante de la vertu et l'étude des lettres firent ses délices, et il y progressa rapidement.

Au milieu du calme généreux du cloître, dont il appréciait si bien le prix et dont il dut plus tard éprouver les bienfaits, dans la vie pleine d'agitation que l'avenir lui préparait, Johel écrivit une relation des miracles opérés à Angers par l'intercession de saint Nicolas. Il raconte que Geoffroy Martel, comte d'Anjou, fils du premier fondateur de l'abbaye de Saint-Nicolas, y dé-

---

(1) Elle était d'origine danoise. Robert Wace, dans le *Roman de Rou*, dit :

Hastinz i vint primierement,
Ki fist maint povre et maint dolent ;
Compainz è mestre fu Bier,
Ke l'en clamout Coste-de-Fier.

posa une partie des reliques du saint patron, qu'il avait reçues de l'empereur Henri-le-Noir. Ces reliques renouvelèrent, à Angers, la dévotion envers saint Nicolas, et c'est ce qui donna lieu aux miracles que Johel prit soin de recueillir. Pour rendre son travail plus complet, l'auteur rappelle toute la vie du saint évêque de Myre. Cet ouvrage n'a pas été imprimé. Il était conservé dans la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, sous le N° 470, et portait ce titre : « *Miracula Sancti Nicolai, scripta à Johele, monacho Sancti Petri de Culturâ apud Cenomanos, et abbati Sancti Nicolai Andegavensis oblata, quia ea miracula Andegavi contigerunt.* »

Elu prieur de La Couture, il en remplissait les fonctions depuis plusieurs années, lorsque Guillaume-le-Conquérant voulut déposer l'abbé Renaud, vers l'année 1072. Par le fait, il devint ainsi le chef de la maison, dont l'évêque du Mans prit nominalement le titre de supérieur. Pendant cette vacance, les moines de La Couture soutinrent différents procès contre ceux de Marmoutier ; l'un relatif aux prieurés de Saint-Martin de Laval et de Notre-Dame de Pritz, et l'autre pour les prieurés de Solesmes et de Saint-Nicolas de Sablé. Vers ce temps encore, les religieux obtinrent du conquérant la confirmation des dons faits à leur abbaye, et en particulier des fondations faites en faveur du prieuré de Solesmes.

Promu bientôt aux fonctions d'abbé, sous la toute-puissante impulsion du roi Guillaume, Johel fut installé par l'évêque dans sa nouvelle dignité. Ce fut l'occasion de nombreuses discussions, portées devant les diverses juridictions ecclésiastiques, déférées au Pape lui-même et résolues enfin dans un concile provincial. Après être parvenu à dominer toutes ces difficultés, qui avaient entravé d'abord son administration, il fit jouir son ab-

baye d'une ère de prospérité. Il est le cinquième dans la liste des abbés de cette maison, qui eut presque toujours à sa tête des hommes remarquables.

Johel se fit distinguer surtout par un grand esprit de conciliation. Souvent on le vit intervenir entre les divers membres des familles désunies, pour prêcher la concorde entre elles. Pour prix de leur réconciliation, il leur imposa parfois quelques offrandes à son abbaye, qui s'enrichit de cette manière des aumônes de plusieurs prieurés.

Il sut même user de son influence auprès de sa propre famille, qui se montra généreuse envers La Couture.

Dès les premières années de son gouvernement, il engagea ses frères, Gautier et Raoul d'Astins, à faire une fondation, à cause de lui et en faveur de sa maison. Ils lui donnèrent l'église de Vezins et toutes ses dépendances. Guillaume des Biards, comme seigneur suzerain, confirma ce don et ajouta de son chef quelques libéralités. Ce fut l'origine du prieuré-cure de Saint-Martin-des-Biards, dans le comté de Mortain. Toutes les chartes constatant ces faits sont inscrites au beau cartulaire de La Couture, écrit au XIII[e] siècle et que possède la bibliothèque du Mans, où nous avons pu les annoter.

De bonne heure, ce prieuré normand, devenu dépendant d'une abbaye du Maine, acquit un assez grand renom ; ses revenus étaient cependant assez modestes. Lorsque l'archevêque de Rouen, Odon Rigault, en fit la visite, en 1250, il n'y rencontra que deux vieillards, de l'ordre de Saint-Benoît ; leur revenu ne dépassait pas la somme annuelle de soixante livres.

L'abbé de La Couture fut également constitué juge de quelques différents entre diverses abbayes. On trouve encore son nom mentionné dans plusieurs actes éma-

nant de l'autorité épiscopale. Enfin Johel fit une association solennelle de prières avec les religieux de Marmoutier.

Lorsqu'il mourut, le 26 juin de l'année 1096, il avait la réputation d'un grand abbé. Il n'avait précédé que de quelques jours Hoël, évêque du Mans, à la haute direction duquel il avait été initié intimement.

Cette circonstance fut d'autant plus remarquée que le prélat portait une très-vive affection aux clercs et aux moines de son diocèse. Aussi, voulurent-ils laisser de lui l'expression de leurs regrets, dans un éloge écrit en vers par Baudri, abbé de Bourgueil, puis évêque de Dol, le panégyriste ordinaire et emphatique de tous les hommes célèbres de son temps. Le poëte y associe aux louanges de l'évêque celles de l'abbé Johel : il était juste que les deux amis fussent confondus, après leur mort, dans une seule et unique pensée.

Voici cette poésie :

Singultus duplices rotularis pagina profert :
Primum namque Johel, denique flevit Hoel.
Abbas alter erat, alter fuit ordine præsul :
Hi Cenomannis sol scilicet exstiterant :
Hos quoque morte pari modico Deus attigit ambos,
Ut sint translati sidera magna poli.
Amborum pariter nobis exempla refulgent ;
Ambo nunc nostras irradient tenebras.

Le Louroux, le 27 *janvier* 1868.

POÉSIES

VERCINGÉTORIX

POÈME HISTORIQUE

Par M. DOUTELLEAUX, Secrétaire adjoint.

Hic vult historiam tantum memorare poesis.

O Vercingétorix, noble et vaillant Gaulois,
Sois consolé, la France admire tes exploits :
Tu laissas de Celtil la vengeance et le trône
Pour rendre à ton pays la douce liberté ;
Tu dédaignas César et sa gloire d'aumône
Pour aller par l'honneur à l'immortalité.
Sois consolé, vaincu, de ton échec sublime :
La France a recueilli ta leçon magnanime.
.....

La Gaule était tranquille aux yeux de son vainqueur :
Un dernier meurtre avait arrêté son grand cœur.
Vingt fois elle avait fait appel à la victoire ;
Vingt fois elle avait vu l'ennemi, plein de gloire,
Courir du sud au nord, du couchant au levant,
Et sortir du combat, heureux et triomphant.
Alors la nation indépendante et libre,

Envahie à la fois par le Rhin et le Tibre,
Resta tout éperdue, et, prête à tout souffrir,
Se recueillit avant de vaincre ou de mourir.

Le guerrier abattu courba sa tête fière ;
Le druide écouta, dans ses cercles de pierre,
La voix de Crom ; le barde interrompit ses chants :
L'effroi sembla partout, aux cités comme aux champs.
Rien ne remua plus, rien ne marqua la vie.

A Rome, les vautours déjà mordaient d'envie.
L'aigle allait revenir : l'indomptable guerrier,
César, le grand, cherchait un plus royal laurier ;
Car la Gaule n'offrait, à ses yeux de grand homme,
Qu'un peuple à subjuguer pour mieux asservir Rome.
Donc, il avait conquis : c'était à ses agents
De surveiller alors le pays et les gens.

Mais, loin du héros, nul ne découvrait l'orage
Menaçant l'horizon : la révolte et sa rage
Devaient être à jamais lasses de méditer
De vains complots, toujours faciles à dompter.
Dans le camp, ennuyé de n'avoir rien à craindre,
Le vétéran romain commençait à se plaindre
De la longueur du temps, et ne remarquait pas
Les cris que les échos lui renvoyaient plus bas,
Des lointaines forêts et des cavernes sombres,
Où venaient les Gaulois, à la faveur des ombres.
On savait que ces cris étaient fréquents chez eux.
Mais on ne savait pas que, pour plaire à ses dieux,
Un Gaulois, avant tout, devait combattre en brave
Et ne jamais souffrir l'empreinte d'une entrave.

Aussi, quand le péril apparut évident,
Déjà vingt nations brûlaient d'un zèle ardent,
Sous Vercingétorix frémissaient de colère,
Et répétaient en chœur leur vaillant cri de guerre.

« En avant ! en avant ! C'est le cri du combat,
« C'est le cri qui nous mène aux champs de la victoire.
« Les vaillants ont toujours illustré notre histoire :
« Sur notre sol guerrier tout homme est un soldat.
« Non, jamais parmi nous on ne connut d'alarmes :
« Notre étendard vainqueur sur le monde a flotté ;

« La gloire est dans nos rangs, qui nous appelle aux armes,
« Au nom de la patrie et de la liberté.

« En avant ! en avant ! Marchons avec la gloire,
« Et que de l'étranger périsse la mémoire !

« En avant ! en avant ! Guerre à nos ennemis !
« Ils ont tout menacé : nos cités, nos campagnes,
« Nos lois et nos foyers, nos fils et nos compagnes,
« Et la tombe et la foi des aïeux endormis.
« Femmes, enfants, vieillards, tous ont versé des larmes :
« C'est à nous de venger le pays insulté.
« La gloire est dans nos rangs, qui nous appelle aux armes,
« Au nom de la patrie et de la liberté.

« En avant ! en avant ! Marchons pour la patrie,
« Et des envahisseurs écrasons la furie.

« En avant ! en avant ! Face aux tyrans cruels
« Qui croyaient asservir un peuple vil et lâche !
« Marchons et combattons sans trève et sans relâche :
« Le repos nous attend aux temples éternels.
« Vivre libre ou mourir : ces deux sorts ont des charmes.
« Arrière et loin de nous l'esclavage éhonté !
« La gloire est dans nos rangs, qui nous appelle aux armes,
« Au nom de la patrie et de la liberté.

« En avant ! en avant ! Marchons : partout les braves,
« O fière liberté, briseront leurs entraves. »

C'est alors que commence un terrible duel,
Dont on prévoit déjà le dénoûment cruel.
D'un côté, c'est César avec son grand génie
Et des soldats de fer, à la face brunie,
Qui vont à la victoire en marchant au combat ;
C'est l'esprit de conquête et la raison d'Etat.
De l'autre, c'est la Gaule et la valeur guerrière,
C'est un peuple brillant, à l'âme aventurière,
Toujours prêt à la mort, mais toujours insoumis ;
C'est Vercingétorix et l'amour du pays.

L'intrépide jeune homme, au souffle de son âme,
Sur l'Auvergne et la Gaule a réveillé la flamme ;
Puis, à son lieutenant confiant le Midi,
Il va porter le feu chez le Belge hardi.

César malgré ses maux, ses neiges et la glace,
Se présente à l'Auvergne et déjà la menace.
Mais Vercingétorix marche vers le Nord.
César hésite, vole en Champagne d'abord,
Rejoint son corps d'armée et revient sur la Loire.

Vercingétorix, sourd à la voix de la gloire,
Trompe tu dans ce moyen, tout son cœur a gémi.
Pour ménager sa force et valoir l'ennemi.
L'ennemi en un jour a dévoré vingt villes :
Les deux tiers Gaulois, envers leur chef dociles,
Lamentent en brûlant le pays dévasté,
Et refusent sans cesse un combat présenté.
Les Romains sont surpris, et bientôt s'inquiètent,
A la lueur des feux, qui partout se reflètent
Et, jetant dans la nuit de sinistres rougeurs,
Annoncent des pays déserts aux fourrageurs.

Héros, restés aux champs glacés de la Russie,
Vous connaissez combien la triste prophétie
Présage de malheurs au soldat étranger,
Qui, sur un sol lointain, retrouve le danger,
A chacun de ses pas, dans le morne silence,
Loin de ses ennemis, devant un vide immense !

Donc tout allait bien. Seule, une ville a voulu
Dans ses murs éviter un trépas superflu :
C'est Bourges, qui raisonne et prétend se défendre.
Les Romains sont sauvés et César vient la prendre :
Quarante mille morts attestent son succès.

Mais Vercingétorix, plus fort par ces excès,
Ranime tous les cœurs, triomphe de l'envie,
Et va se retrancher près de sa Gergovie.
César le suit et reste un instant effrayé
Devant le camp gaulois, sur le mont appuyé.

C'est un vrai camp romain, régulier dans ses lignes.
D'un ordre tout nouveau l'on voit partout les signes :
Les soldats et les chefs sont rangés par tribus,
Et les soins des Romains leur sont déjà connus.

César n'attendait point des progrès si rapides.
Mais il n'en peut douter : ces guerriers intrépides,
Avec leurs vêtements aux dessins si voyants

Et leurs casques touffus aux portraits effrayants,
Avec leurs longs cheveux et leurs armes de cuivre,
Ce sont les cavaliers que l'on ne pouvait suivre,
Devenus aujourd'hui circonspects et prudents
Et suspendant leur marche aux moindres incidents.

César a tout compris : pour un tel adversaire
Le secours du génie est au moins nécessaire.
Il redouble de soins, il observe craintif,
Mais se cache et paraît seulement attentif.
Enfin il croit saisir le moment favorable,
Et lance sur le camp son armée admirable.

Tout réussit d'abord : le camp est emporté,
Et l'ennemi surpris recule épouvanté.
Déjà les légions sont au pied des murailles
Et rappellent aux chefs les beaux jours de batailles.
Devant elles tout tremble : une grande clameur
S'élève ; de partout se répand la terreur.
Les femmes sur les tours courent échevelées,
Implorent l'ennemi de leurs voix désolées,
Demandent à grands cris les défenseurs absents,
Et lèvent vers le ciel leurs yeux attendrissants.

Mais tout à coup la scène a pris une autre face.
Sur le flanc des Romains fond une rude masse
Qui, sans cesse augmentant, écrase les vainqueurs.
Les femmes sur les tours applaudissent aux leurs :
Elles ont acclamé leur brillante furie.
C'est Vercingétorix et sa cavalerie :
Devant eux il faut fuir ; car chefs et légions
Ne peuvent soutenir l'effort de ces lions.
Le dévoûment s'immole en vain : l'aigle romaine,
Abandonnant ses morts, recule dans la plaine.

L'invincible César était enfin vaincu.

Un autre douterait s'il n'a pas trop vécu.
Mais lui, calme toujours, dissimule sa honte,
Gourmande ses soldats, explique leur mécompte,
Raffermit leur valeur, livre quelques combats,
Remonte vers l'Allier : il revient sur ses pas.

Il a tout expliqué pour cacher sa défaite ;
Il explique encor tout pour cacher sa retraite.

Mais à nous d'attester, pour l'effroi des tyrans,
Que là César un jour, malgré ses vétérans,
Frémit d'être vaincu par un jeune adversaire,
Qui n'avait d'autre appui qu'un espoir téméraire.

O Vercingétorix, accepte ce laurier :
Il te sera compté par l'immortel guerrier.

César est poursuivi jusque devant la Loire.
Il lui faut fuir encore : une seule victoire
A réveillé partout le courage engourdi.
Il fuyait vers le nord, il fuit vers le midi.
Les clans de la montagne et les cités des plaines,
Tout alors est péril aux légions romaines ;
Tout alors obéit, sur un simple signal,
A Vercingétorix, reconnu général.
Lui-même, résolu d'éviter la bataille,
Harcèle l'ennemi, le fatigue, l'assaille,
Et lui ferme l'accès vers tout pays romain.

César, au désespoir, appelle le Germain.

Il était temps ; car l'heure avait paru propice.
Les Gaulois étaient prêts à marcher dans la lice :
Chacun jurait, craignant de se battre à demi,
De traverser deux fois l'escadron ennemi.

Quand Vercingétorix a vu leur air terrible,
Il ne les retient plus : un choc irrésistible
A partout ébranlé les lignes des Romains.
Mais César fait un signe, et bientôt les Germains,
Aidant à Rome à vaincre avant de vaincre Rome,
Préparent à César le titre de grand homme.

Il est dit que toujours l'homme civilisé
Aura sur le barbare un avantage aisé,
Quel que soit le vrai but de sa marche apparente
Tant du progrès la loi fut toujours conquérante !

Les Gaulois sont forcés de céder à leur tour.

Désormais la victoire a changé de séjour,
Et Vercingétorix, malgré sa grandeur d'âme,
Subira les horreurs d'un traitement infâme.
Qu'importe ? Il attendra l'avenir incertain,
Sûr, dans Alésia, de fixer son destin.

Alésia, sanglant souvenir, nom funèbre,
Alésia, cité magnanime et célèbre,
Que le temps a cachée en ses gouffres béants,
Redis-nous les combats livrés par ces géants,
Montre-nous les débris de ces luttes sublimes,
Rends-nous les ossements des vaillantes victimes,
Et témoigne à jamais, quand on a succombé,
Comment dans notre Gaule on est toujours tombé.

Oh ! sors, Alésia, de la nuit qui te voile,
Et reçois notre hommage; ô triste et sombre étoile !
A d'autres nations d'applaudir au bonheur :
Le Français de tout temps a préféré l'honneur.
En Grèce, vingt cités se disputaient Homère ;
On réclame chez nous pour une gloire amère,
Et le duc est moins fier, signant Montebello,
Que le grognard qui dit : « J'étais à Waterloo. »

Or, Vercingétorix s'enferma dans la ville,
Et bientôt ordonna, de ce dernier asile,
A toutes les tribus d'accourir au combat :
Le champ était trouvé pour vider le débat.

Alors il attendit, l'âme pleine d'alarmes,
Que tous parussent là pour s'en remettre aux armes.
César le devina ; mais, cachant son souci,
Devant la ville forte il attendit aussi.
Il attendit, voyant la ville inattaquable,
Et bientôt, dans son camp, se rendit formidable.

Les deux peuples, placés en face sur leurs monts
Se trouvent séparés par des ravins profonds :
Ils sont là, frémissants sur ce vaste théâtre,
S'apprêtant à finir la lutte opiniâtre
Où chacun des rivaux engage un riche prix,
L'un l'empire du monde, et l'autre son pays.
On compte impatient les jours et les semaines.
César fait travailler les légions romaines,
Et Vercingétorix, espérant des secours,
Excite les Gaulois et les contient toujours.

La famine bientôt montre sa face horrible
Parmi les assiégés : dans un conseil terrible
Un chef vient proposer, plutôt que de céder

De se nourrir de ceux qu'on ne peut plus garder.
On adopte à la fin un parti moins barbare,
Mais déjà douloureux pour chacun : on déclare
Que ces infortunés iront chercher ailleurs
Un peu de nourriture et des destins meilleurs.
Repoussés par César, ils demandaient en vain
Un honteux esclavage : ils moururent de faim,
Au fond des noirs fossés défendant leurs murailles,
Victimes de la gloire et du sort des batailles.

Cependant à la fin trois cent mille Gaulois
Apportent leur secours à la ville aux abois.
Tous les cœurs sont émus de ce spectacle immense :
Les assiégés déjà se parlent d'espérance ;
Les assiégeants ont peur, et les nouveaux venus
Encouragent les leurs de grands cris inconnus.
Le théâtre est parfait : les luttes animées
Se passent sous les yeux des trois grandes armées ;
Et là, vers l'horizon, les cimes du Jura
Imposent leurs décors au sublime opéra.

Le combat gigantesque, affreux, épouvantable,
Ne fait que commencer : une ardeur indomptable,
Un courage acharné, des efforts surhumains,
Sont déployés par tous pour chasser les Romains.
Par deux fois les vaillants affrontent les obstacles,
Se jettent sur leur camp, et contre des miracles
De savante défense et d'un art consommé
Viennent en vain briser leur élan renommé :
Ils laissent par deux fois des milliers de victimes.
En cent endroits divers des héros anonymes
Rappellent aux Romains le courage gaulois
Et semblent rajeunir les grands coups d'autrefois.
Inutiles efforts ! La tactique romaine,
Avec César toujours forte, sinon humaine,
A tout prévu : partout, dans leur acharnement,
Les Gaulois parviendront jusqu'au retranchement,
Partont ils trouveront César donnant un ordre,
Et partout impuissants ils ne sauront où mordre.

Mais enfin le grand jour, le jour sombre est venu,
On a cherché longtemps ; l'endroit faible est connu :
Les Gaulois des deux camps, dans un effort suprême,
Vont résoudre à toujours le ter ible problème.

En un clin-d'œil, la lutte a commencé partout.
« En avant ! en avant ! La victoire est au bout. »
C'est Vergasillaunus, c'est sa troupe qui passe :
Ils arrivent des monts, ils dévorent l'espace
Et prennent les Romains sur le revers du camp.
Le reste de l'armée est toujours attaquant
En tête; sur le flanc, les guerriers de la ville
Et Vercingétorix, comme une mer mobile,
S'avancent promptement et montent à l'assaut.

Des Romains les Gaulois ont trouvé le défaut.
Ils entrent dans le camp. « — Vive à jamais la Gaule !
— O Rome, ton César a mal joué son rôle. — »
Partis des rangs gaulois, mille autres cris divers
Etonnent les Romains et voilent dans les airs
Les coups des combattants, les horribles blasphèmes,
Les paroles des chefs et les plaintes suprêmes.

César observe tout de son poste élevé
Et dirige chacun vers l'endroit éprouvé.
Labiénus, Brutus, Fabius en vain courent
Où leur marque le chef : les Gaulois les entourent
Et les somment déjà d'aller dire à César
Que Vercingétorix lui réserve son char.

Mais ils sont trop pressés d'annoncer leur victoire.
César les aperçoit et tremble pour sa gloire.
Il accourt : on le voit des hauteurs du plateau
Amener sa réserve et suivre le coteau.
On redouble d'ardeur, l'attaque recommence,
Et de partout s'élève une clameur immense
Qui va se répétant le long des grands ravins,
Des remparts de la ville aux ouvrages romains.

Il faut bientôt céder : le dénoûment s'apprête ;
Car Vercingétorix dans sa lutte s'arrête :
Il ne peut avancer. César a tout remis,
Et partout à son tour surprend ses ennemis.
Les Gaulois lâchent pied. C'est bientôt la déroute :
On n'a plus qu'à tuer. En un instant dissoute,
La redoutable armée a disparu soudain,
Comme dans la tempête un triste glas d'airain.

Vercingétorix, seul, dans cette nuit affreuse,
Consulte longuement son âme généreuse :
Il veut sauver encor son pays désolé.

Le lendemain il dit au conseil assemblé :
« Gaulois, vous savez tous, à cette heure des larmes,
« Pour quel puissant motif nous avons pris les armes.
« César avait offert de me couvrir de fleurs
« Pour trahir ; je n'ai vu que la patrie en pleurs :
« Elle m'a préservé d'une infamante atteinte.
« Nous avons combattu pour la liberté sainte ;
« Nous avons défendu la gloire des aïeux ;
« Nous voulions conserver la patrie et nos dieux.
« Mais nous sommes vaincus : couverts de sombres voiles,
« Nos dieux sont remontés au monde des étoiles.
« Rome est victorieuse : avec elle on va voir
« Régner le despotisme et les dieux sans espoir.
« C'est à moi de céder au sort : ma mort peut-être
« Calmera le vainqueur, désormais votre maître.
« Ma personne est à vous : à vous seul d'aviser
« Comment pour la patrie on en doit disposer.
« Si les héros tombés veulent une victime,
« Qu'on m'immole : je suis la seule légitime.
« S'il vaut mieux me livrer mort ou vif aux Romains,
« Qu'on le dise : j'irai me remettre en leurs mains.
« César, pour vous gagner par sa haute indulgence,
« Contre un seul, j'en suis sûr, a besoin de vengeance.
« Pour moi, je garderai l'espoir en l'avenir,
« Si ma mort vient de lui, si je tombe martyr. »

Les Gaulois sont émus d'un tel patriotisme.
César devra céder devant tant d'héroïsme.
On députe vers lui, l'on entend son discours,
Et Vercingétorix, paré comme aux beaux jours,
Monte sur son cheval, prend ses plus riches armes,
Et des siens, en sa route, apaise les alarmes.

César était assis à la tête du camp.
A l'aspect du Gaulois, un silence éloquent
Succède tout à coup aux douces flatteries,
Aux discours de triomphe, aux louanges chéries ;
Et le brillant vaincu, prouvant à son vainqueur
Qu'on peut vaincre un pays, jamais un noble cœur,

Jette aux pieds de César son casque et son épée,
Et donne un long regard à la foule attroupée.
Il attend un arrêt de César soucieux,
Et fier, mais sans orgueil, reste silencieux.

Les Romains, étonnés, admirent sa grande âme.
César, ambitieux hier, devient infâme :
En Vercingétorix il ne voit qu'un rival
Et le garde enchaîné pour son char triomphal.

Plongé dans les horreurs d'une prison affreuse,
Le Gaulois ne rêva qu'une ère plus heureuse
Pour son pays aimé : les succès de César
Changèrent à la fin ce rêve en cauchemar.
La Gaule était soumise, et déjà le grand homme
Lui faisait accepter les lois venant de Rome.

Jeanne D'Arc, au bûcher, du moins ne voyait pas
Un ennemi vainqueur préparer son trépas :
Elle pouvait prédire, avec pleine assurance,
Le jour où les Anglais seraient chassés de France.
Lorsque Napoléon, cloué sur son rocher,
Vit l'instant de sa mort lentement s'approcher,
La liberté, veillant sur son nom populaire,
Promettait à sa race un appui tutélaire.
Mais Vercingétorix, en son cachot cruel,
N'entrevit pour les siens qu'un servage éternel.

Il attendit six ans que son grand adversaire
Fût masqué de la gloire à son but nécessaire ;
Puis, au jour du triomphe, il dut suivre le char
Qui montrait aux Romains le très-clément César.
La hache du licteur, au retour de la fête,
Acheva la victoire : on lui trancha la tête.

.....

Je t'ai plaint, fier vaincu ! Pardonne à mon erreur :
J'oubliais ton espoir en la vie immortelle.
Dois-je aussi pour César éprouver tant d'horreur ?
La pitié, dès longtemps, l'a pris sous sa tutelle :
Incrédule, il est mort du plus affreux trépas,
Ne voyant d'avenir que dans sa vaine gloire.
Tu restes grand et pur dans notre belle histoire :
O Vercingétorix, nous ne te plaignons pas.

LE PROCÈS DU LUXE

Conte fantastique

PAR LE MÊME MEMBRE

C'était le mois dernier, par un ciel sombre et gris.
Je songeais à ce jour, et j'avais entrepris(1)
De trouver un sujet qui pût plaire et séduire,
Tout professeur devant se garder bien d'instruire
En cette occasion, et mon goût personnel
Ecartant ce qui semble ou triste ou solennel.

Pour gagner d'un public le délicat suffrage,
Ce n'est pas tout souvent que d'avoir du courage :
Il faut un peu d'esprit; même il en faut beaucoup,
Quand le public est fin et l'on sait que partout
L'orateur se promet toujours, par modestie,
Un public aussi fin que plein de sympathie.
Or ce qu'il est permis de faire en d'autre endroit
Peut chez vous, je le sais, se faire de plein droit :
En nommant votre ville, on se souvient d'Athènes.
Enfin tout orateur n'est pas un Démosthènes,
Et, maigré mes efforts, je m'en aperçus bien :
Je cherchai très-longtemps, et je ne trouvai rien.

D'où cela venait-il? De l'état du ciel sombre?
Des ténèbres de plomb qui nous accablaient d'ombre?...
Notez bien que je puis, pour expliquer ce cas,
Vous faire au moins cent vers... : je ne les ferai pas.

(1) Cette pièce avait été destinée à une séance publique.

J'avais songé d'abord à l'archéologie.
Mais j'avais peur de faire une triste élégie,
En voulant vous parler d'un fragment d'auteur grec,
Des débris d'une amphore ou de quelque cromlech.
On est peu naturel, et rien n'est tant à craindre,
Quand on veut embrasser plus qu'on ne peut étreindre.

Alors je me souvins que, dans notre Institut,
Aux bonnes volontés s'offre un quadruple but.
L'un m'étant interdit, j'examinai les autres :
J'interrogeai les arts, qui sont aussi des nôtres.
Un seul me répondit, il était seul dispos ;
C'était l'art, si sensé, de se taire à propos.

Je ne l'écoutai point, j'allai vers les sciences :
On en tire aujourd'hui richesses et croyances.
J'en voulais moins tirer ; mais je m'aperçus bien
Que tout ce que j'en sais, c'est que je n'en sais rien.

Je me retournai donc vers la littérature,
Et je lui demandai si parfois, d'aventure,
Elle ne pourrait point me prêter son secours :
Elle est si bonne fille en ses chastes amours!
J'en fus pour tous mes frais : de dépit et de rage,
J'envoyai promener cet impossible ouvrage,
Et je me mis, d'abîme en abîme entraîné,
A lire un long rapport sur le luxe effréné.

J'en étais à l'endroit où l'auteur s'embarrasse,
Et déjà je n'allais que de loin sur sa trace.
Un voile paraissait placé devant mes yeux,
Quant tout-à-coup je vis, comme tombé des cieux,
Un homme qui me dit, sans autre préambule :
« Je vous connais, mon cher, vous êtes incrédule ;
» Mais cela doit finir, et je vais de ce pas
» Vous conduire à la foi ; surtout ne bougez pas.
» Je suis grand medium, somnambule et spirite,
» Et des esprits mon âme est l'âme favorite.
» Ecoutez et voyez : nous voilà parvenus
» Devant un tribunal des mondes inconnus. »

Nous étions en effet dans une salle immense.
De nombreux auditeurs écoutaient en silence.

Néanmoins un d'entre eux, émérite flâneur
Qu'on rencontre partout, me dit avec bonheur :
« Enfin, cet affreux Luxe aura donc son affaire ;
» Car nos juges sont bons : ils vont nous en défaire. »
Je voulais répliquer ; mais, pour être d'accord,
J'opinai simplement pour la peine de mort.

Alors on commença par les témoins à charge.
Nombreux, ils s'étendaient en un cercle fort large :
C'étaient d'humbles rentiers, de riches sénateurs,
De petits employés, de grands prédicateurs,
Des avares, des chefs d'opulentes familles,
Des veuves sans espoir, d'antiques jeunes filles,
Des maris sérieux, des diseurs de bons mots,
Un auteur dramatique et quelques vieux dévots.

Les témoins à décharge à leur tour arrivèrent :
Leur nombre et leur état tout d'abord me prouvèrent
Que je n'aurais point dû, pour plaire à mon voisin,
Me laisser amener à son cruel dessein.
On ne les comptait plus : ils déposaient par groupes ;
Glorieux, vaniteux, orgueilleux, tous par troupes,
Roturiers parvenus, marquis du plus beau sang,
Jeunes émancipés, duchesses de tout rang,
Des huissiers sans travail, de prétendus artistes,
Un peuple de marchands, de tailleurs, de modistes,
Et d'autres par milliers des noms les plus divers,
Journalistes ou rois, gens de bien, gens pervers,
Se succédaient en foule ; ils n'avaient qu'à paraître ;
Les juges les voyaient et semblaient tout connaître.

Ces manières d'abord m'avaient un peu surpris.
Mais j'étais, on le sait, dans un monde d'esprits.

Alors le magistat, chargé de tenir fermes
Les droits éternels, vint, à peu près en ces termes,
Proclamer l'accusé criminel en tout point,
Comme dans ce pays la justice l'enjoint :
« Messieurs, les longs discours n'ont ici rien à faire :
» On ne peut embrouiller une cause aussi claire.
» Je serai donc très-court ; je vais en quelques traits
» Faire voir au grand jour le Luxe et ses forfaits.

» L'Orgueil, qui de tout temps fut le défaut de l'homme,
» Eut le Luxe pour fils, du moment où la pomme
» Que Dieu se réservait, croquée à belles dents,
» Fit porter des habits à nos premiers parents.
» Et ce fils fut bientôt plus méchant que son père.
» Nous savons tous comment en tout siècle il opère.
» Chez le riche et le grand, il bâtit des palais
» Et de vastes hôtels ; il prend trente laquais,
» Il invente à plaisir les lois de l'étiquette ;
» Il fait vendre l'amour à la femme coquette ;
» Il acquiert à grands frais mobilier, objets d'art ;
» Il couvre son néant de soie et de brocart,
» De velours, de dentelle et de fines batistes ;
» Pour tailler ses habits il lui faut des artistes ;
» Il lui faut des savants pour préparer ses mets ;
» Il distingue en docteur les gourmands des gourmets ;
» Il redresse en leurs torts le temps et la nature,
» Et se fournit d'attraits à beau prix de facture.
» Enfin il semble dire aux hommes du commun
» Que tous doivent suer et travailler pour un.

» Au brave et bon bourgeois, il souffle, par la femme,
» Qu'on peut avec de l'or suffire à ce programme :
» Avec de l'or on peut se donner, en tout cas,
» L'éclat étincelant des titres qu'on n'a pas.
» Et l'époux, écoutant ces leçons dangereuses,
» Cherche à tirer de l'or des affaires véreuses.

» Le pauvre prolétaire est lui-même séduit :
» Croyant à la valeur de tout ce qui reluit,
» Il sent naître l'envie, il maudit sa fortune,
» Et prend un rendez-vous pour une heure opportune ;
» S'il survient une émeute ou s'il est aux abois,
» Il descend dans la rue, attend au coin d'un bois,
» Et, le Luxe livrant son esprit au sophisme,
» Il trouve dans le meurtre un semblant d'héroïsme.

» Ainsi, vous le voyez, vaniteux au début,
» Le Luxe, à la fin, prend l'assassinat pour but.
» Et sa fureur s'attaque à toute la famille :
» Aux aïeuls, aux parents, au fils comme à la fille ;
» Et de cette fureur tous reçoivent leur part.

» Ridicule et mépris reviennent au vieillard ;
» Au père, la ruine ou la honte ou l'opprobre ;
» A la mère, le crime en des amours d'octobre,
» Et le remords, qui venge au défaut du mari ;
» A la fille du riche, un printemps défleuri,
» Un mariage d'or, et l'époux qu'on déteste ;
» A la fille du pauvre une embûche funeste
» Et l'affreux désespoir au jour de l'abandon ;
» Au fils, qui par son or devient un Céladon,
» Les faciles amours d'infâmes créatures,
» Et le gouffre sans fond au bout des aventures.

» Hâtez-vous donc, Messieurs, de punir l'insolent.
» Il triomphe partout : un supplice sanglant
» Est seul capable, après tant de siècles de crimes,
» De venger noblement ses nombreuses victimes.
» Condamnez-le, Messieurs : vieillards, enfants, époux
» Vous devront leur bonheur et vous béniront tous. »

Les gens bien établis, les maris et les pères,
Dans l'avenir prochain voyant des jours prospères,
Ne purent qu'applaudir au rude magistrat.

On fit silence enfin : ce fut à l'avocat.

« Messieurs, dit-il, je crois qu'on peut dans cette cause
» Etre court, mais j'ai peur d'assurer trop la chose,
» Après les quelques mots d'un discours si brillant.
» Il me faut donc surtout votre appui bienveillant.
» D'abord on ne pourrait, sans un détail immense,
» Dire où finit le Luxe, où le Luxe commence.
» Pour le sauvage, il est partout : dans le soulier,
» Dans l'habit, dans la hutte et dans le mobilier.
» Pour le civilisé, que le besoin enlace,
» Le Luxe est resserré dans une moindre place.
» Pour la femme, dit-*on*, mais *on* a très-mal dit,
» Jamais il ne commence et jamais ne finit.

» Je vous rappellerai le mot vrai de Voltaire,
» Qui dit le superflu chose si nécessaire.
» Nommez-vous superflu ce collier précieux
» Qui donne à votre femme un air si gracieux ?
» Ce beau cheval pur-sang qui sur lui seul attire
» Les regards des passants, et fait qu'on vous admire ?

» Ces cigares exquis dont la suave odeur
» Appelle le bien-être et le rêve enchanteur ?
» Or, si je m'avançais par des détours plus amples,
» Je pourrais vous citer cent mille autres exemples.
» N'allez donc point charger d'un crime contesté
» Le Luxe qui pour nous est de nécessité.
» C'est l'abus qui du crime est ici responsable.
» Cherchez ce qui pour vous paraît indispensable.
» Autrement je dirai que le Luxe est un bien,
» Et je le prouverai, comme on ne prouve rien.

» Parmi les passions, la plus noble est la gloire :
» Sur cela vous pouvez interroger l'histoire.
» Or, vous avez des gens riches, mais sans esprit,
» Qui restent inconnus : pourtant il leur sourit
» De grossir des fameux le brillant catalogue.
» Comment s'y prendre ? Ils vont chez le tailleur en vogue,
» Chez la grande modiste ou chez quelque marchand
» Qui sait les embellir, même en les écorchant ;
» Et bientôt tout Paris, tout Quimper, c'est-à-dire
» L'élite des oisifs, les vante et les admire.
» Ils font du bruit ; ils sont célèbres, ils sont grands ;
» Même ils ont des chevaux de vingt-cinq mille francs.
» Devant eux monte enfin le parfum de la gloire ;
» L'envie est à leurs pieds, argument péremptoire ;
» Au commun des mortels ils parlent en vainqueurs,
» Et par leurs nobles airs ils triomphent des cœurs.

» Du Luxe proclamez le pouvoir légitime :
» Il fera cent heureux s'il fait une victime.
» N'est-ce point mon client qui seul donne d'ailleurs
» L'élan au capital et l'or aux travailleurs ?
» Que deviendrait sans lui le capital qui roule
» Et fournit le travail et la vie à la foule ?
» Il dormirait en paix au fond des coffres-forts :
» Le riche satisfait couverait ses trésors,
» Et, désœuvré, sans pain, le pauvre prolétaire
» Serait à la merci du grand propriétaire.
» Mais arrive le Luxe, et chacun aussitôt
» Pour son plus ou son moins trouve son entrepôt :
» L'un accroît ses besoins, un autre les suscite ;
» Par là, vers le progrès et le goût tout gravite.

» Car s'il est un coupable, il est dans un tyran,
» Despote féminin, qui change vingt fois l'an.
» Si jamais l'avocat avait cette méthode,
» Je pourrais le nommer, mais ce n'est point la *Mode*.
» Donc acquittez le Luxe, ou plutôt faites voir
» Que sur tout opprimé veille votre pouvoir.
» Renvoyez-le grandi de sa noble innocence,
» Et tous applaudiront à la juste sentence. »

L'auditoire resta calme ; j'en fus surpris :
Je ne le savais point formé de seuls maris.

Le chef du tribunal prit alors la parole,
Et, traitant l'avocat en beau diseur frivole,
Déclara que le Luxe est pour tous un péril,
Et prononça pour lui la peine de l'exil.

Il n'avait pas fini que le nom d'un mollusque
Retentit par la salle en une attaque brusque.
Ce fut, en un instant, un vacarme infernal.
Je vis comme un éclair : au lieu de tribunal
Je n'avais devant moi qu'une triste homélie
Attaquant lourdement le luxe et sa folie.

Je venais de rêver, et ce rêve pervers
Troubla tant mon cerveau que je l'ai mis en vers.
Il pourrait, après tout, n'être pas un mensonge :
On peut bien rencontrer des spirites.... en songe.
Le spiritisme existe, aucuns du moins l'ont dit ;
Mais je ne sais comment il vient du mot esprit.

ODE

LES INONDATIONS DE 1866

Lue le 14 octobre 1866,

Par M. Alexandre BENARD, avocat, membre titulaire.

Mon Dieu ! quel bruit ! quelle tempête !
La forêt soupire à sanglots,
Et je vois bondir sur ma tête
La nue en flots.

Un sinistre éclair la sillonne,
Elle éclate et craque en éclats,
Qu'avec fracas écho résonne
Là-bas, là-bas....

La terre et les cieux se confondent
Dans un terrible embrassement,
Mers et fleuves soulevés grondent
Lugubrement.

Les eaux du ciel et de la terre,
Pleuvant, roulant, s'entrechoquant,
Semblent témoigner ta colère,
O Dieu puissant !

Partout on ne voit que menace,
L'ombre fait peur, tout semble écueil,
Et la mort est là qui grimace
Comme au cercueil.

Et les ruisseaux et les rivières,
A ta voix entrant en courroux,
Sortent de leurs rampes-frontières,
Comme des fous.

La *Seine* s'agite et déborde,
La *Loire* noie en frémissant ;
Rhône et *Garonne*, étrange horde,
Vont tout brisant.

D'un noble travail la richesse :
Usines, moulins emportés !
Champs et moissons, sombre détresse,
Tout dévastés !....

Père adoré, sur ces ruines,
Abaisse un œil compatissant,
Accorde tes faveurs divines
Au suppliant.

Ecoute en leurs humbles prières
Nos mères, bravant les combats,
Mais ici mouillant leurs paupières
Sur les trépas.

Allume en nous une étincelle
Du feu divin de charité,
Que ta colère nous rappelle
L'humanité.

De tout cœur offrons sans mesure,
Riches et pauvres, quelques dons,
Et méritons avec usure
Bien des pardons.

Mais toi, qu'on invoque à toute heure,
Vois ta France à genoux dans l'eau....
Dieu ! n'est-ce pas Rachel qui pleure
Sur un tombeau !...

Chasse à jamais la sombre nue,
Ce voile épais d'obscurité,
Qui te dérobe à notre vue,
Dieu de clarté !

Ne nous gronde plus dans l'orage,
Nous t'en supplions à genoux ;
Un ciel pur est ton vrai visage,
Montre-le nous.

Le cœur se berce d'espérance
Quand on voit ta lumière d'or,
Les pleurs sèchent et la souffrance
Bientôt s'endort.

Œil de Dieu chassant les tempêtes,
Soleil, montre-toi radieux,
Et vous, la nuit, brillantes têtes,
Peuplez les cieux.

Avranches, 9 *octobre* 1866.

TOAST

PORTÉ AU JEUNE HENRI CAUQUELIN, ANCIEN ÉLÈVE DU COLLÉGE D'AVRANCHES, LAURÉAT DU CONCOURS GÉNÉRAL DE LA SEINE, AU BANQUET ANNUEL DE L'ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÉGE D'AVRANCHES, LE 13 AOUT 1866,

Par le même Membre

Amis, à la table d'Horace
Le jeune TÉLÈPHE est assis,
Souffrez que je lui rende grâce,
Le verre en main, *verbis paucis*.

Cher nourrisson de cet asile,
Au loin par la gloire entraîné,
Reviens au banquet de famille
De tes frais lauriers couronné.

Les vétérans de ce collége,
De tes brillants succès épris,
Avec orgueil offrent un siége
A leur lauréat de Paris.

Enfant, tes succès sont les nôtres,
Ils font honneur à ta cité,
A tes parents, comme à nous autres,
Aux maîtres qui t'ont enfanté.

Tes aînés, qui n'ont pas ta gloire,
Heureux de ta célébrité,
D'un cœur joyeux, ici vont boire,
Henri d'Avranche, à ta santé !

RÉCITS TIRÉS DE LA BIBLE

A MES PETITS ENFANTS

Par M. Ch. HALLEY, Bibliothécaire-Archiviste

CRIME DE CHAM. — MALÉDICTION DE CANAAN

Père et mère honoreras, afin que tu vives longuement. (Décalogue.)

Dieu, mes enfants, avec la vie
Vous fit le plus beau des présents,
Un don que le ciel vous envie :
Il vous octroya vos parents.
Oh ! si vous saviez la tendresse
Qui pour vous inonde leur cœur !
Combien d'efforts ils font sans cesse
Pour assurer votre bonheur !
Vous n'étiez pas au monde encore
Que déjà les soins les plus doux
Attendaient la première aurore
Qui devait se lever pour vous.
Depuis, mes enfants, que de peines !
Que de soucis ! que de travaux !
Combien de jours et de semaines
Ils ont veillé sur vos berceaux !
Et pour une bonté si grande
Que leur devez-vous en retour ?
Accordez-leur, Dieu le commande,
Et vos respects et votre amour.
A ce divin précepte, à cette loi de grâce
De Noé l'un des fils osa contrevenir,
Justement irrité Dieu promit à sa race,
Qu'il maudit à jamais, un terrible avenir,

La colombe avait pris son essor loin de l'arche,
Et le sol n'était plus par les eaux attendri ;
Tout permettait enfin au pieux patriarche
D'abandonner son salutaire abri.

De Noé la reconnaissance
Se fait d'un vieux tronc un autel,
Il offre pour sa délivrance
Un sacrifice à l'Eternel.
Aussitôt du sein d'un nuage
Un arc à la vive couleur
Promet aux mortels d'âge en âge
La paix, le pardon du Seigneur.

Qu'elle est donc belle la nature,
En s'éveillant de son sommeil !
Comme elle étale sa parure
Sous les chauds rayons du soleil !
Des bois l'impénétrable ombrage
Répète les concerts joyeux
Des oiseaux, qui, dans leur langage,
Chantent leurs amours et leurs jeux.
Sorti de sa prison flottante,
Le quadrupède avec fierté,
Par une course extravagante,
Fait l'essai de sa liberté.
Les fleurs émaillent les campagnes,
L'air de parfums est embaumé,
Les prés, les vallons, les montagnes,
Tout par la vie est animé.
Un frais gazon couvre la plaine,
Le cèdre lance vers les cieux
Sa tête auguste et souveraine,
Le palmier son front radieux.
Le bruyant essaim des abeilles
Vient bourdonner près des ruisseaux ;
La vigne de grappes vermeilles
Décore, enrichit les coteaux.
Partout le printemps à l'automne
S'unit par un heureux hymen ;
L'homme, que ce spectacle étonne,
Se croit dans un nouvel Eden.

Tandis que de Noé la famille innocente
Goûte au sein des vertus ces faciles trésors,
On croirait, ô satan ! qu'en ta rage impuissante,
Tu reconnais ton maître et qu'enfin tu t'endors.
Tu sembles dormir, ton sommeil n'est qu'un piége,
Qui, par un faux semblant, nous attire en tes mains,
Et ta malice atroce incessamment assiége
Le cœur imprévoyant des fragiles humains.

Noé cueille la grappe, en ses mains il la presse,
Aussitôt en jaillit un suc aux reflets d'or,
Un suc, présent du ciel, une liqueur traîtresse,
Qui peut donner la vie et qui donne la mort.
D'un Dieu bon, généreux, la main consolatrice
Ainsi de nos chagrins atténuait le poids,
Il nous donnait le vin, le vin du sacrifice,
Pour la première fois.

Mais le diable veillait : dans la coupe rougie
Il verse de l'enfer le plus subtil poison;
Il fait du jus divin la liqueur de l'orgie,
Qui détruit la raison.

Et Noé l'ignorait, et sa bouche imprudente,
Qui n'avait jamais bu que l'onde du ruisseau,
Savoure avec plaisir la douceur amorçante
Du breuvage nouveau.

Il ressent en son sein une ardeur inconnue,
Il se trouble, il chancèle, il fait un vain effort
Pour chasser le brouillard qui lui couvre la vue...;
Puis il tombe... et s'endort.

Terrible fut la triste conséquence
D'un fait, hélas ! qu'il ne pouvait prévoir :
Contre les lois de la sainte décence
Noé pèche, sans le savoir.
Cham en la tente paternelle
Jette des regards indiscrets,
Ce spectacle aussitôt appelle
Un souris moqueur sur ses traits.

A rire comme lui Cham invite ses frères :
Ils accourent tous deux ; mais bientôt sur leurs fronts
La honte se dessine et leurs regards sévères
Témoignent leur douleur et leurs regrets profonds.

D'un manteau tous les deux ils se voilent la tête,
Tous deux à reculons marchent vers leur auteur,
Ils vont avec respect réparer sa toilette
Et du coupable Cham condamnent l'impudeur.
Pourtant bientôt s'enfuit le sommeil léthargique
Qui de Noé retient les membres enchaînés :
Il s'éveille; et son œil, d'un effort héroïque,
Promène autour de lui des regards étonnés :
Sa poitrine se gonfle, il s'émeut et soupire ;
Son courroux à son comble est monté par degrés
Quand il sait que de Cham le criminel sourire
A blessé de son cœur les droits les plus sacrés.

« As-tu pu, fils indigne, oublier que ton père
» Méritait tes respects, ton amour tout entier ?
» As-tu donc oublié qu'après Dieu, sur la terre,
» Il peut seul te bénir et seul te châtier ?
» Ah ! rends grâces au ciel qui t'a béni naguère :
» Reste, puisqu'il le faut, pour ce crime impuni ;
» Non, jamais de Noé la bouche téméraire
» Ne maudira l'enfant que le ciel a béni.
» Mais si ta tête échappe à ma juste colère,
» Je veux que tout son poids retombe sur ton fils !
» Il expiera pour toi le forfait de son père,
» Il sera pour toujours à tes frères soumis ! »

A cette terrible sentence
Du ciel le Seigneur applaudit :
Ne compte pas sur l'indulgence,
Canaan, te voià maudit.

Respect, amour, reconnaissance,
Telle est la dette, mes chéris,
Que vous contractez dès l'enfance
Envers ceux qui vous ont nourris.
Aimez-les de toute votre âme,
Fuyez le vice, et vos vertus
De leur vie orneront la trame
Et paieront leurs soins assidus.

FUITE D'AGAR ET D'ISMAEL

Par le même Membre

Et sicut qui thesaurisat, ita et qui honorificat matrem suam. Ecclésiastique, c. III, v. 5.

« Mon fils, loin du berceau de ton heureuse enfance,
» Viens chercher au désert le repos et l'amour.
» Dieu sans doute en pitié prendra ton innocence :
» Allons, viens, mon enfant, partons, voici le jour.
» De ses embrassements ton père te repousse ;
» Et pourtant d'Abraham tu fus le premier né ;
» A son début la vie était pour toi si douce !...
» Et te voilà, mon fils, enfant abandonné !
» A la fière Sara ta vue a fait ombrage,
» Elle te hait ; son fils triomphe enfin de toi ;
» A lui les biens ! à toi la misère en partage !
» Tu seras son esclave ! et lui... sera ton roi !...
» N'es-tu pas cependant aussi beau que ton frère ?
» N'es-tu pas, Ismaël, et plus grand et plus fort ?
» N'aviez-vous pas tous deux même Dieu, même père ?
» Pourquoi donc n'avoir pas tous les deux même sort ?
» Mon fils, loin du berceau de ton heureuse enfance,
» Viens chercher au désert le repos et l'amour.
» Dieu, sans doute, en pitié prendra ton innocence ;
» Allons, viens, mon enfant, partons, voici le jour.
» Tu n'as plus désormais que moi pour te défendre,
» Moi seule pour t'aimer, seule pour te bénir ;
» Mais ne crains rien, le ciel a promis de m'entendre,
» Ta mère est près de toi, tu ne dois pas mourir !
» Non tu ne mourras pas, et moi seule sur terre
» Je serai tout pour toi : ta nourrice, ta sœur,
» Ton frère et ton amie... et Dieu sera ton père...

» Mon fils, tu peux encore aspirer au bonheur !
» Je saurai protéger cette frêle existence
» Qu'autrefois, Ismaël, tu puisas dans mon flanc :
» Et pour désaltérer, pour nourrir ton enfance,
» Je donne, s'il le faut, et ma chair et mon sang.
» Qu'un lion affamé..., que Sara te menace,
» Je braverai Sara, les lions des déserts ;
» Sur mon sein mon amour et te presse et t'enlace,
» Je t'arracherai même aux monstres des enfers. »

D'Agar ainsi la plainte amère
Montait en sanglots vers le ciel,
Lorsque de Sara la colère
Poursuivait son cher Ismaël.
Elle quittait Mambré, la riante vallée,
Où d'Abraham bondissaient les troupeaux ;
Où tous les jours, sous l'épaisse feuillée,
Ismaël reposait sur le bord des ruisseaux ;
Ces lieux où sa vive tendresse
Avait rêvé, pour son enfant,
Biens, trésors, fortune, richesse,
Plaisirs, gloire et bonheur constant,
Des délices alors elle touchait le faîte,
Aujourd'hui de l'exil elle suit le chemin ;
Un vase plein d'eau sur sa tête,
Elle tient sous son bras un pain.
Sous d'autres cieux, malheureuse et proscrite,
Elle cherche d'autres climats ;
Du désert de Pharan elle atteint la limite,
Et d'un pas inégal Ismaël suit ses pas.

Mais bientôt la nuit vient, la fatigue avec elle,
Et du jeune Ismaël le pied endolori
Ne peut suivre plus loin la course maternelle ;
Agar pour lui demande au désert un abri.

Oh ! mes enfants, quelle tendresse
Alors préside au campement !
La voûte d'un roc qui se dresse
Le protège contre le vent ;
Pour son fils, de mousse sauvage
La mère arrange un lit bien doux,

Ses cheveux gardent son visage
Qui repose sur ses genoux.
Elle murmure à son oreille
Un doux et gracieux refrain :
« Dors, mon enfant, ta mère veille,
» Dors, mon enfant, jusqu'à demain. »

Quand vint la matinale aurore,
Du jour annonçant le retour,
Le pauvre enfant dormait encore,
Encor durait le chant d'amour..,
Mais d'Ismaël la poitrine oppressée
Se soulevait avec douleur,
Et sur son teint à la rose effacée
Du lis succédait la pâleur.
Bientôt son œil à la lumière
S'ouvre et se referme soudain ;
Il va mourir... ; sa triste mère
Le réchauffe contre son sein.
Agar, que la douleur enflamme,
Remplit l'air de ses cris ;
Elle eût à Dieu rendu son âme
Pour sauver son fils à ce prix.
Et cependant pour rappeler sa vie
Que faut-il ? Une goutte d'eau ;
Mais hélas ! l'Amphore est tarie,
Le Pharan n'a pas un ruisseau.

Agar alors se lève, elle court épuisée ;
Son pied lassé se brise aux cailloux du chemin ;
Elle appelle à grands cris la céleste rosée,
Mais dans les airs hélas ! sa voix se perd en vain.
Au pied du roc, presque sans vie,
Tombe la malheureuse Agar ;
Et dans sa pénible agonie,
Au ciel elle jette un regard :
« Pourquoi par de fausses promesses
» Me trompiez-vous, ô Dieu cruel !
» Vous me promettiez les richesses
» Et la gloire pour Ismaël ;
» Il devait sur un peuple immense
» Porter le sceptre à l'avenir ;

» Rien ne devait égaler sa puissance...
» Et cependant il va mourir !...
» Quoi ! dans ma douleur je blasphème !
» Pardon ! pardon ! mon Dieu, pardon !
» Ma bouche ment, mon cœur vous aime,
» Je suis faible, vous êtes bon.
» Mais voyez ma peine à cette heure,
» Voyez mon fils..., comme il est beau !
» Ah ! ne permettez pas qu'il meure,
» Qu'il meure faute d'un peu d'eau.
» S'il vous fallait une victime,
» Me voici, frappez, Dieu clément !
» Moi seule j'ai commis un crime,
» Mon Ismaël est innocent. »
Elle se tait, la pauvre mère.
A sa voix répond une voix :
« Dieu vient d'exaucer ta prière.
» Ouvre les yeux et vois. »
Une onde pure et murmurante
Auprès d'elle vient de jaillir ;
D'Ismaël la lèvre mourante
S'y plonge ; il ne doit pas mourir !

« Garde-toi désormais, reprend la voix céleste,
» De douter un moment des promesses de Dieu :
» Il est bon ; mais aussi sa colère est funeste
» Au pécheur orgueilleux, qu'il poursuit en tout lieu.
» Son bras est tout puissant ; au malheureux qui prie
» Il peut, quand il lui plaît, rendre des jours sereins ;
» Mais au blasphémateur, au méchant, à l'impie,
» Il peut en longs tourments changer leurs gais festins.
» Un jour viendra, ton fils sur de fertiles plages
» Etendra son empire, et sa postérité
» En nombre égalera les sables des rivages.
» Telle est de Jéhova l'auguste volonté. »

PIÈCES LÉGÈRES

Par M. Paul BLIER, Membre correspondant

GERMINAL

Quand vient avril
Finir l'exil
De tout ce qui rayonne et chante, —
Oiseaux et fleurs,
Parfums, couleurs :
Tout rit, éclate et nous enchante !

Quand vient avril,
Plus de péril,
O nature, pour tes convives !
Et papillons
En tourbillons
S'ébattent le long des eaux vives.

Quand vient avril,
Un feu subtil
Court dans nos veines réchauffées ;
Au fond des bois
Chante un hautbois,
Au fond du cœur chantent les fées.

— Salut, avril !
A ton babil
Mon cœur s'égaie et se console ;
Et dans mon sein
Le vague essaim
Des rêves d'or chante et s'envole.

LA CHANSON DU ROSSIGNOL

Au bois — au bois — au bois,
Viens, pauvre âme aux abois,
Sous la nuit fraîche et sombre ! —
Au bois — au bois — au bois,
Dans le silence et l'ombre
Viens écouter ma voix !

Ma vague cantilène,
Plus douce que l'haleine
Du zéphir endormi,
Passera sur ta peine,
En l'effleurant à peine,
Comme un baiser d'ami.

Viens, c'est l'heure apaisée
Où pleuvent dans les bois
Les pleurs de la rosée,
Les perles de ma voix.

Si quelque ennui m'oppresse
L'accent de ma tristesse,
Sympathique à ton cœur,
charmera ta pensée,
Comme une sœur bercée
Aux refrains de sa sœur.

Viens, c'est l'heure apaisée
Où pleuvent dans les bois
Les pleurs de la rosée,
Les perles de ma voix.

Et si l'amour enivre
Mon cœur joyeux de vivre, —
Viens toujours ; ne crains pas !

Ma joie est grave et tendre,
Et tu pourras l'entendre —
En sanglotant tout bas...

Tout dort ; et la nuit sombre
Laisse à travers le bois
Luire ses feux sans nombre. —
Viens, pauvre âme aux abois !
Viens écouter dans l'ombre
Ma voix — ma voix — ma voix !

LA CHANSON DU HIBOU

Dans les chemins creux
Pleins de primeroles,
Vont causant entre eux
Les beaux amoureux.
— Allez, fous et folles !

Ils vont en chantant,
Heureux et frivoles !
Et de loin s'entend
Leur rire éclatant.
— Riez, fous et folles !

Puis les longs baisers,
Serments sans paroles,
Montent embrasés
Des cœurs oppressés.
— Aimez, fous et folles !

Cueillez de l'amour
Ces fleurs, doux symboles :
Votre seul beau jour
Va fuir sans retour.
— Pleurez, fous et folles !

Demain — c'est l'hiver
Fanant les corolles ;
Demain — c'est le ver
Rongeant toute chair...
— Mourez, fous et folles !

LA VEILLÉE DU ROSSIGNOL

O ma sœur,
Sous l'épaisseur
De l'ombre immense
Quelle douceur !
Et quel silence !...
Dors
Sans crainte !
Hors
Ma plainte,
Toute voix
S'est au bois
Éteinte.

Le jour où j'entendis
Ta voix fraîche et sonore,
Ta voix du paradis, —
T'en souvient-il encore ?
— Mai riait tout fleuri.
D'un appel attendri
Tu saluais l'aurore...
Soudain brilla le jour :
Et mon cœur vit éclore
Le soleil et l'amour...
— T'en souvient-il encore ?

O ma sœur, etc.

L'ormeau, que rajeunit
Sa floraison nouvelle,
Me vit tresser ton nid,
Chère âme maternelle !
Puis bientôt en berceau
Le nid du vieil ormeau
Se changea sous ton aile ; —
Et voici cinq petits
Qui closent leur prunelle,
A tes côtés blottis, —
Chère âme maternelle !

O ma sœur, etc.

La source aux doux frissons,
Le vent, la fleur, l'abeille,
Les ailes, les chansons :
Tout se tait, tout sommeille.
Sous les rameaux épais,
Tu peux dormir en paix
Jusqu'à l'aube vermeille !
Jeune mère au cœur d'or,
Sur toi mon amour veille :
Couve ton cher trésor...
Tout se tait, tout sommeille.

O ma sœur,
Sous l'épaisseur
De l'ombre immense,
Quelle douceur !
Et quel silence !...
Dors
Sans crainte !
Hors
Ma plainte,
Toute voix
S'est au bois
Éteinte.

REMERCIMENT

A Messieurs les Membres de la Société d'Archéologie, etc., d'Avranches,

Par Mme LE CORPS (Marie RAVENEL), Meunière de Réthoville.

Je tournais mon fuseau, seule, à l'ombre d'un chaume,
Où je vieillis en paix, comme l'oiseau de nuit ;
Lorsque sur mes genoux un trésor, un diplôme,
S'est posé, tout gratuit.

A cet honneur jamais je n'eusse osé prétendre,
Non ! quand même l'orgueil eût levé l'étendard,
La raison toute seule eût bien su me défendre
Tout indiscret regard.

Mais l'humble mousse, au sein de l'arbre aux vastes branches,
Trouve hospitalité, nourriture et soutien ;
Oh ! parmi quels beaux noms, dans les fastes d'Avranches,
Va s'abriter le mien !

La gloire a tous mes vœux ; son auréole est sainte,
Quand c'est l'amour du cœur qui fume à son autel ;
Là chacun se comprend, chacun bénit l'étreinte
Du lien fraternel.

Que ne puis-je exprimer combien je remercie
La main qui me dispense une telle faveur !
Mais ma lèvre timide à peine balbutie
Ce que lui dit mon cœur.

Agréez mes désirs, ma volonté sincère :
Messieurs, ce chant n'est rien pour un sujet si beau !
Mais pour payer sa dette, hélas ! que pourrait faire
La muse du hameau ?...

LA VOIX DE DIEU

ou

LES DESTINÉES DE L'HOMME

Par feu M. P.-L. LACORNE, Conservateur honoraire du Musée.

Spes et misericordia! Τηλοθεν, εκ σολυμων ορεων.

Ecoutez, écoutez : des hauteurs de Solime
J'entends venir à moi des sons mystérieux ;
Vers les cieux, de la terre est-ce un élan sublime ?
Sur la terre, ici-bas, est-ce un élan des cieux ?

C'est la voix de Dieu même ! elle parle à mon âme,
Et, pour mieux m'éclairer, elle remonte au cours
Des temps qui ne sont plus, elle répand la flamme
En parcourant alors le long fleuve des jours....

Voici ce qu'elle dit : « Quand ma toute-puissance
Du ciel te détacha, je voulus dans ton cœur,
Homme prédestiné, te donner l'innocence,
L'amour de la vertu, ces germes du bonheur.

» Je voulus sur ton front poser le diadême,
Qui, pour tous autres yeux, marquât ta dignité,
Et sur ta face aussi, par ma grâce suprême,
J'imprimai quelques traits de ma divinité.

» Je voulus que tes yeux lançassent la lumière,
Ces éclairs du désir, rayons de mon amour ;
Je voulus que ton cœur m'adressât ta prière
Et que ton âme au ciel pût revenir un jour.

» Je voulus par toi-même embellir ta demeure,
Ce globe que j'avais préparé de ma main ;
Mon regard paternel voulut bien à toute heure
Suivre tes premiers pas, veiller sur ton destin.

» Je voulus.... Mais ma providence
En vain te combla de bienfaits,
Bientôt ta froide indifférence
T'en fit renier les effets ;

Bientôt tu perdis de ma grâce
Le signe le plus efficace,
Et toi seul, toi que je fis roi,
Tu failllis, quand dans la nature
Je voyais toute créature
M'obéir et suivre ma loi.

» Oui, du sentier que ma sagesse
T'avait tracé pour ton bonheur
Tu dévias, et ta faiblesse
Te fit renconter le malheur ;
De la vertu, ce don suprême,
Tu ne gardas que les dehors,
Et refoulant toute justice,
Pour céder à l'appât du vice,
Tu me méconnus... Et dès lors

» L'effort matériel fit ta seule puissance ;
Ta couronne est tombée ; et ton bras et ta main
Ne servent qu'un esclave, et ton front se balance
Sur un travail humain.

» Cependant, vers le ciel j'ai laissé ta pensée
Libre de s'élever... ; pour revenir à moi,
J'ai laissé s'épurer ta raison éclipsée,
Au flambeau de ma foi.

» Ma grâce aussi permit que ton intelligence
Pût, pour me concevoir, dégager de tes sens
L'auguste vérité qui, dans ta conscience,
T'éclaire en tous les temps.

» Vois ces mondes sans fin qui roulent sur ta tête ;
Un être les habite, un être comme toi (1) ;
Chacun d'eux suit son cours, sans que rien ne l'arrête,
Où l'appelle ma loi.

» Vois ces globes brillants qui sillonnent l'espace
Et fleurissent tes nuits aux champs du firmament,
Aucun d'eux ne jaillit, aucun d'eux ne s'efface
Sans mon consentement.

---

(1) Ce n'est jusqu'ici, comme on sait, qu'une hypothèse, admise par analogie, du moins pour quelques-unes des planètes qui, comme la terre, font partie de notre système solaire.

» Vois ces fleuves de feu ! (1) leur terme de voyage
De moi seul est connu... Suivant ma volonté,
Ils vont à l'infini, l'océan sans rivage,
L'immense éternité.

» Dans l'espace et le temps, de la nature entière,
Oui, de tout l'univers arbitre souverain,
Je suis et je serai pour toi le grand mystère,
Le principe et la fin.

» De ma gloire pourtant leur clarté n'est que l'ombre ;
Je leur dispense à point de longs enchantements ;
Pour eux ma main répand des merveilles sans nombre
Sur la route du temps.

» Ce petit monde aussi, l'atôme de poussière,
Qui voyage avec toi sous l'ombre de ma main,
Un jour, grâce à tes soins, la Terre, oui, cette Terre
Sera tout un Eden.

» Oh ! remonte vers moi : ton glorieux symbole,
Tu le verras gravé sur mon front radieux ;
Ton oreille enchantée entendra ma parole,
Si tu lèves les yeux.

» Je te crierai d'en haut : reviens à ma lumière,
Oui, tu touches le but et je suis satisfait ;
Je te rends, mon enfant, je te rends en bon père
Le don que j'avais fait.

» Tu ne fus qu'égaré, car ton âme m'adore ;
Cette âme est un foyer d'espérance et d'amour,
Eh bien ! aime et jouis, pour toi voici l'aurore
Du véritable jour.

» Les temps sont accomplis ; reconnais ma clémence ;
Reprends tes ailes d'or, ainsi que tes yeux bleus ;
Ange, mon fils, revêts ta robe d'innocence
ET RENTRE DANS LES CIEUX. »

---

(1) Les voies lactées des grands systèmes.

HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ

DEPUIS 1864

Par M. Ph. LOYER, Secrétaire

Le 20 août 1864, la Société contribuait, par une séance publique, présidée par M. Hervé de Saint-Germain, aux fêtes que donnait Avranches avec le plus complet succès, sous l'intelligente direction de M. V. Sanson, récemment revêtu de l'écharpe municipale. Le secrétaire y présenta un rapport qui continuait l'histoire de la Compagnie jusqu'à ce jour-là. C'est à cette date que je reprends l'exposé des faits qui se sont accomplis et des travaux qui ont été produits dans son sein.

Qu'il me soit permis de commencer par évoquer ici le souvenir de ceux de nos confrères que la mort a enlevés. Ma pensée se reporte d'abord vers notre vénéré président, M. G. de Clinchamp, à la mémoire duquel M. Laisné a consacré une bonne notice, et dont les traits sont conservés dans notre musée, grâce au pinceau de M. Beaumont. Il avait rédigé pour notre dernière séance publique un travail sur les origines de l'architecture; le secrétaire en donna lecture. Quelques semaines après, M. G. de Clinchamp terminait sa longue carrière, nous laissant l'exemple de l'amour de la science et du dévouement pour la Société, à la fondation de laquelle il avait puissamment contribué. Sa famille s'est acquis des droits à notre reconnaissance en abandonnant au musée et à la bibliothèque de nombreux et précieux objets distraits des collections du savant vieillard. Au

souvenir de M. G. de Clinchamp se lie naturellement celui de deux hommes, fondateurs comme lui de la Société, et comme lui toujours animés d'un zèle ardent pour sa prospérité : je veux parler de M. le baron de Pirch et de M. de Saint-Brice. Ma liste nécrologique se continue par les noms de MM. Constantin Olivier, le chevalier de Mansigny, le docteur Auguste Gilbert, le colonel Chauvet, Prosper Lechevalier, le docteur Paul Dubois, Alexandre Théberge, Henri Tribouillard, et le docteur Dubuc.

Saint-Aubert d'Avranches, tel est le titre d'une monographie, patiemment étudiée et remarquable d'exactitude, que nous a offerte M. l'abbé Emile-Aubert Pigeon, aumônier du lycée impérial de Coutances. C'est l'œuvre de prédilection de notre confrère : la lecture en a été faite dans deux séances ordinaires ; un fragment en avait été communiqué à la solennité du 20 août. M. Pigeon a aussi rédigé une notice sur la commune de Saint-Samson-de-Bonfossé, sur le territoire de laquelle il a trouvé les restes d'un camp romain, dont il a relevé les dimensions et la forme. Il s'est livré aux discussions nécessaires pour établir la légitimité de ses inductions. M. Pigeon était alors vicaire de la paroisse de Saint-Samson. Le même membre étudie avec succès l'archéologie locale ; son attention s'est particulièrement arrêtée sur les voies romaines, dont on retrouve les traces dans l'Avranchin. Lorsque M. Pigeon était curé du Mont Saint-Michel, il a exploré les archives de cette commune; il en a extrait la matière d'un travail intéressant, qu'il nous a envoyé et qui avait pour titre : *Les Vendéens au Mont Saint-Michel.*

M. Abel Lenoir lut à la séance publique du 20 août un exposé analytique des intéressantes explorations exécutées sur le sol de l'Afrique par M. du Chaillu.

Depuis, notre confrère nous a donné communication de trois sonnets, puis d'un conte en vers : *La Pomme.* C'est le récit anecdotique de la découverte de la gravitation par l'illustre Newton. Sa verve satirique s'est exercée dans des lettres sur la civilisation européenne, appréciée par un Chinois.

M. Ch. Halley, professeur de philosophie au collége, nous a présenté presque toutes les plus belles odes du lyrique latin, par lui traduites en vers français ; il nous a donné connaissance de divers récits bibliques par lui composés pour l'instruction de ses petits enfants, enfin d'une boutade en vers dirigée contre son fils, boutade toutefois comme en décoche un père affectueux à un enfant qui est bien digne des sentiments qu'il a pour lui.

M. Le Héricher nous a lu, au nom de M. Th. Louïse, membre correspondant, alors professeur de rhétorique à Valenciennes, aujourd'hui principal du collége de Château-Thierry, une introduction à un glossaire de la Flandre et du Hainaut. M. Louïse a habité plusieurs années Dunkerque ; il a pu puiser à bonne source les éléments de son travail.

Nous devons à la verve agréable et facile de M. Paul Blier, professeur au lycée de Coutances, de jolies poésies légères, de caractères variés.

M. le colonel Olivier est venu plusieurs fois fixer agréablement notre attention avec des fables dont la moralité était assaisonnée d'allusions du meilleur effet. Nous mentionnerons particulièrement : *Le Mariage de la jeune Dinde*, *le Congrès des Oiseaux*, *l'Aigle et les deux Servantes.*

Des raisons de santé avaient déterminé M. Léon Besnou à faire un séjour de quelque durée à Vichy. Il a fait sur les propriétés des eaux de cet établissement des observations intéressantes au point de vue chimique

et médical, qu'il a consignées dans des souvenirs dont nous avons entendu un fragment, à la séance du 20 août 1861. M. Besnou était alors un de nos plus zélés correspondants. Depuis, il est venu jouir à Avranches des loisirs de la retraite, loisirs utilement occupés, puisqu'ils nous ont valu la restauration du Jardin botanique, et nous avons pu entendre souvent sa parole dans nos séances particulières. Il nous a entretenus de ses fréquentes herborisations sur divers points de notre contrée; il nous a donné communication de ses recherches sur la valeur saccharine de vingt-deux espèces de pommes à cidre; d'une étude sur la salicorne herbacée; de ses expériences sur la désinfection des matières fécales; de sérieuses observations sur le désévage des bois et sur les moyens de conserver ceux qu'on emploie dans les travaux exécutés par l'administration de la marine; de précieuses considérations sur le commerce de la boulangerie. M. Besnou nous a encore présenté un exposé d'une question depuis longtemps controversée : la réglementation de la coupe des goëmons de rive, appuyant son opinion des données d'une longue expérience, recueillies non-seulement par lui, mais encore par les algologues très-autorisés dans la société desquels il a vécu à Brest. Sur l'huître comestible s'attache souvent un petit mollusque qui en amène la destruction; il importe donc de combattre le développement de cet ennemi. Le concours des cultivateurs pourrait être utilisé à cet effet. M. Besnou, dans un travail qu'il nous a communiqué, a établi que, vu la valeur, comme engrais, des anomies en général, il y aurait avantage sérieux pour eux à enlever, pour les employer, ces produits locaux.

M. G. Helland, avocat à Mortain, nous a adressé une pièce de vers sur la cascade, que visitent avec tant

d'intérêt les personnes qu'attirent les sites variés du pays qu'il habite.

M. Le Héricher, que nous avons vu avec regret s'éloigner de nous, s'est livré à des recherches et a fait pratiquer des fouilles sur divers points du pays, au nom de la Commission de la carte des Gaules. Le bois du Châtelier, où M. Fulgence Girard signalait, il y a trente ans, des indices, croyait-il, de castramétation romaine, a été l'objet tout particulier de ses explorations. Il a rédigé là-dessus un mémoire étendu dont il nous a donné communication, en remettant au musée quelques objets qui y avaient été trouvés et qu'il avait obtenus de la générosité du M. et de Mme du Bouëxic. M. Le Héricher nous a lu encore un travail philologique sur La Hague ; il nous a présenté quelques observations sur le camp de Saint-Samson, en confirmation de celles qu'avait rédigées M. l'abbé Pigeon ; une notice sur la tour Gabrielle du Mont Saint-Michel ; un rapport sur des fouilles faites sur le territoire de la commune de Carolles, fouilles entreprises, comme celles du Châtelier, pour la description des Gaules.

Nous devons à M. Hippolyte Sauvage, diverses communications relatives à l'histoire de notre pays. Je mentionnerai spécialement ici celles qui ont été produites dans nos séances particulières. Nous avons d'abord entendu une note sur M. Bazire, ancien député de Falaise, originaire de notre ville. Un autre jour, M. l'abbé Deschamps nous a lu, de la part de notre confrère, une notice étendue sur un personnage du nom d'Arnaud, qui fut évêque du Mans au XIe siècle. Il était originaire de Saint-Maur-des-Bois. Cette petite commune de l'arrondissement actuel de Mortain, sur la limite des départements de la Manche et du Calvados, fut le berceau de l'illustre famille des Seymour. Un autre personnage,

né au diocèse d'Avranches, dans la paroisse de Vezins, porta le bâton pastoral à l'abbaye de la Couture du Mans ; c'est encore M. Sauvage qui nous l'a fait connaître par un travail qui, comme le précédent, est inséré dans la collection des *Mémoires* de la Société.

M. l'abbé Deschamps nous a lu quelques fragments des impressions qu'il a recueillies dans un voyage aux Eaux-Bonnes. Il nous a présenté le récit animé des débats pleins d'intérêt que suscitèrent la translation des cimetières d'Avranches et leur réunion en un seul. Notre confrère nous a donné plus tard une notice sur l'archipel de Chausey ; elle contenait de curieux détails sur la tentative du baron de Rullecour et sur la part qu'y eut un des Membres de la famille Régnier, de Granville. Avec l'autorisation de l'auteur, le secrétaire en donna connaissance à M. Hippeau, qui en a profité pour l'histoire du gouvernement de Normandie, dont la bibliothèque publique possède déjà quelques volumes. M. Deschamps a détaché, pour l'une de nos réunions particulières, quelques passages d'une histoire du Mont Saint-Michel dont il a commencé l'exécution. Il a relevé les inscriptions tumulaires qui se trouvent encore dans nos églises et nous les a reproduites sous le titre : *Epigraphie des églises d'Avranches.* Nous lui devons une notice sur le dernier évêque qui ait porté la mître dans notre diocèse, M^gr^ Godard de Belbœuf, celui-là même dont une plaque de marbre scellée dans l'un des murs de Saint-Gervais conserve le souvenir. *Naples et Venise — Souvenirs* : c'est le titre d'un travail intime dont notre jeune confrère nous a donné communication. Nous lui devons encore le tableau, à la fin du XVII^e^ siècle, d'après la statistique de l'intendant Foucault, des élections de Vire, Mortain, Coutances, Valognes et Avranches.

M. Chancé, auquel, sur la proposition de M. Laisné, la Société avait conféré le titre de conservateur honoraire du musée, a bien voulu nous transmettre une copie par extrait d'un travail relatif à un passage de la chronique du Mont Saint-Michel, que n'ont pas toujours bien compris les auteurs locaux. Ce travail était venu entre les mains de M. Chancé en sa qualité de bibliothécaire de la ville ; il est dû à M. Taranne, profond érudit, qui fut, il y a plusieurs années, chargé par le gouvernement de procéder au dépouillement des manuscrits de la bibliothèque d'Avranches et en rédigea un catalogue analytique.

M. le capitaine Passart a imaginé un petit appareil à l'aide duquel un aveugle peut écrire aisément, en joignant la célérité à l'exactitude. Le secrétaire de la Société, dans l'une des réunions particulières, en a donné une explication, appuyée du fonctionnement de l'instrument, que l'auteur a nommé *typhlographe*. L'invention de M. Passart a été favorablement appréciée par les hommes compétents en cette matière. Il avait voulu rendre service à un ami dont le talent éprouvait quelque entrave d'une cécité survenue à l'époque de sa maturité.

Nous avons reçu de M. Lalouel, l'auteur des *Orateurs de la Grande-Bretagne*, la matière d'un petit volume sur les Troubadours et sur les Trouvères. Lecture en a été donnée par le secrétaire de la Compagnie, et les membres qui l'ont entendue ont pu reconnaître que l'auteur leur soumettait des questions sérieusement étudiées.

M. Fulgence Girard, que nous avons rattaché à notre Compagnie par les liens de l'honorariat, nous a adressé un mémoire étendu. C'est un savant travail sur l'accord de la science cosmogonique moderne avec la révélation.

La Voix de Dieu ou les Destinées de l'homme, tel est le titre d'une poésie de M. Lacorne, dont lecture a été

donnée à l'une de nos séances particulières. L'auteur avait voulu témoigner par cette production sa reconaissance pour le titre de conservateur honoraire du musée, qu'avait obtenu pour lui M. Laisné. Dans une autre circonstance on avait fait passer sous nos yeux quelques spécimens de plantes conservées et arrangées par un procédé qui lui était particulier. Il les offrait au musée, aux premiers développements duquel il contribua, lorsqu'il comptait au nombre des membres titulaires de la Société.

Le propriétaire de l'une des maisons voisines de l'emplacement de notre regrettée cathédrale, celle qu'habitait à la fin de sa longue carrière le vénérable abbé Le Venard, avait découvert, en exécutant des travaux de restauration, un vaste appartement dont la forme et la construction semblèrent autoriser quelques inductions sur l'usage auquel il avait été destiné ou employé. Une proposition fut faite à la Société, qui l'accueillit, de pratiquer des fouilles en cet endroit. M. Benard, avocat, aujourd'hui juge de paix de l'un des cantons de l'arrondissement de Falaise, qui avait été adjoint à M. le président et à M. le Sous-Préfet, vice-président, pour les surveiller, vint présenter un rapport sur ce qui avait été accompli. Notre confrère nous a donné en outre deux poésies pleines d'actualité : l'une était une ode à l'occasion des inondations qui venaient d'attrister les riverains de la Loire ; l'autre un chant de guerre, inspiré par la situation de l'Europe, au moment où la Prusse s'enorgueillissait de ses succès.

M. Gaston Gavelle a spirituellement raconté l'histoire d'une petite académie locale, organisée entre de bons élèves de notre collége qui, avec les conseils d'un maître, essayaient leurs forces intellectuelles à des époques périodiquement déterminées. Cet intelligent jeune homme,

que les exigences de sa profession ont éloigné d'Avranches, nous a lu en outre quelques jolies poésies de sa composition, parmi lesquelles nous citerons *la Poudre aux yeux*, et *les Lançonnaises*, dont le titre fait pressentir l'intérêt presque local.

M. Henri Moulin, ancien magistrat, actuellement maire de Mortain, nous a adressé le dessin du chrismatorium que l'on conserve au trésor de l'ancienne collégiale de cette ville. C'est un curieux coffret, sur lequel se voient des caractères dont l'interprétation a exercé la sagacité de plusieurs savants. Notre confrère accompagnait son envoi d'une notice à laquelle il a joint plus tard un alphabet runique, en confirmation de l'opinion qu'il avait émise sur la nature des caractères que porte le chrismatorium. M. Moulin a visité avec les yeux d'un intelligent touriste les îles anglo-normandes ; il a consigné ses impressions dans des notices, dont une nous a été lue : elle est relative à l'île d'Herm, un des membres de l'archipel Sarnien, dans lequel Guernesey occupe la première place. Elle est divisée en deux parties : l'histoire proprement dite et la constitution géologique.

Chaque année, M. Eugène de Beaurepaire nous apporte quelque travail ou quelque document d'un intérêt particulièrement local. Nous l'avons entendu analyser et caractériser un mystère du XIV^e^ siècle, dont il a depuis publié des fragments, et qui était venu à sa connaissance grâce à la complaisance de M. Léopold Delisle. Il a rédigé une notice fort étendue sur le docteur COUSIN, curé de Saint-Gervais-d'Avranches, dont il a apprécié les œuvres aux divers points de vue auxquels l'auteur s'était placé, œuvres qui ont été utilement consultées par les historiens locaux. Notre confrère nous a fait aussi connaître quelques pièces jouées sur le théâtre du collége d'Avranches au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècles.

Nous l'avons écouté avec intérêt exposant le rôle des justices criminelles en Normandie pendant la période révolutionnaire. Il a repris et complété une notice littéraire sur un poète dont il nous avait déjà entretenus : c'est Antoine Garaby de la Luzerne, né à Montchaton, à quelques kilomètres de Coutances. Enfin, il a eu la bonne fortune de mettre, à la bibliothèque de l'arsenal, la main sur un poëme manuscrit d'un poète avranchinais, Aubin Gautier, apothicaire, auquel il a consacré une notice.

Notre honorable président s'était adressé à M. Joseph Ledieu pour avoir quelques boules pour les scrutins que la Société ouvre quand il s'agit d'admettre des membres titulaires ou correspondants. Notre aimable confrère substitua à la forme sphérique celle des olives ; ce qui nous a valu un joli sonnet que l'auteur joignit à l'envoi et dont nous citons les deux derniers vers :

Si jadis à Minerve on donna l'olivier,
A ses représentants je vais offrir l'olive.

Notre confrère, M. L. Besnou, a proposé à nos suffrages et nous avons inscrit au tableau de nos correspondants un poète justement apprécié, la modeste meunière de Fermanville, Marie Ravenel. Elle nous a remerciés dans une charmante pièce, qui a été lue dans l'une de nos séances mensuelles. Notre bibliothèque renferme un joli volume dont elle est l'auteur. De nobles et délicates pensées y sont rendues dans un style remarquable de pureté et d'harmonie.

Nous possédons dans M. Charles Lebréton, professeur au lycée impérial de Laval, un correspondant actif, dont nous avons reçu de bons travaux. Il marqua son entrée parmi nous en nous racontant un voyage à l'abbaye de

Hambie, dont les restes ont été conservés par M. Delamarre, archevêque d'Auch ; elle est située dans l'un des endroits les plus remarquables de la pittoresque vallée de la Sienne. Quelque temps après, nous avons eu l'histoire réelle et l'histoire merveilleuse du château de Saint-Jean-le-Thomas. Ensuite il nous a adressé, par l'intermédiaire de M. Anfray, une promenade sur le littoral de Champeaux, sa commune natale. Professeur au lycée de Vendôme, M. Lebréton a recueilli dans les dépôts de cette ville d'intéressants renseignements sur l'évêque d'Avranches qui s'appelait Louis de Bourbon-Vendôme ; il en a fait une notice concernant ce prélat. Il nous a raconté la légende de Velléda, telle que l'a conservée la tradition au pays de Mortain. Il a composé une étude sur le trouvère maître André de Coutances, dont l'œuvre, *le Roman des Franceis*, fut autrefois signalée par le regrettable baron de Pirch, qui l'avait trouvée au musée britannique. L'école d'Avranches, au temps de l'illustre Lanfranc, a fourni à M. Lebréton la matière d'un travail dont la lecture a été faite dans l'une de nos séances les plus récentes.

Voici un autre jeune professeur qui cultive la poésie avec succès, c'est M. Doutelleaux. Nous l'avons entendu, toujours avec intérêt, nous lire un conte normand ; une sorte de légende sur l'invention du cidre ; un poëme bien pensé, facilement écrit : *Vercingétorix ;* une satire : *l'article* 213 ; un parallèle entre Granville et Avranches : *Grannonine et Abrincetta ; l'Apothéose d'Homère ;* un apologue : *l'Eléphant et le faux-col ;* un conte fantastique : *le Procès du Luxe ;* et plusieurs autres morceaux, parmi lesquels nous croyons devoir citer celui qu'il a intitulé *le Tonnelier*.

Au commencement de ce travail, j'inscrivais sur notre rouleau des morts M. le docteur Dubuc. Ancien profes-

seur de physique à l'école municipale de Rouen, à la renommée de laquelle a tant contribué le savant doyen de la Faculté des Sciences de Lille, M. J. Girardin. M. Dubuc avait fait un assez long séjour en Ecosse ; il connaissait fort bien ce pays : il nous a donné connaissance des souvenirs qu'il avait conservés du musée d'Edimbourg. Plus tard, la ville de Saint-André a attiré son attention, et il nous a lu une bonne notice sur cette cité, qu'il avait habitée.

M. L. de Tesson rédige un album moral dont il détache pour nos séances quelques fragments, ceux qu'il croit les plus propres à intéresser ses confrères. Ainsi nous avons eu la lecture d'un morceau dont le titre, *les Droits du clocher*, indique le caractère; puis celle d'une dissertation de philosophie morale : *Cynisme et hypocrisie*. Notre confrère a aussi esquissé devant nous quelques types rustiques du pays bas-normand : le Meunier, le Maréchal, le Haricotier, la Couturière, le Maître d'école, le Tisserand, le Taupier. Il a composé plusieurs jolis contes, dans le genre de ceux qui forment le petit volume qu'il a fourni à la collection approuvée par l'archevêque de Tours, ce sont : *l'Echelle*, *le Cornet*, *l'Eau sucrée*, *la Dernière Toilette*, *la Terreur au Village*. M. de Tesson a visité l'Exposition universelle de 1867 ; la prodigieuse variété des objets qu'on y voyait a piqué la curiosité de l'artiste et provoqué les réflexions du moraliste; à son retour il nous a rendu compte de ses appréciations à ce double titre.

M. Laisné affectionne les travaux qui se recommandent par un intérêt tout particulièrement local. Nous l'avons entendu répandre de nouveaux éclaircissements sur la question controversée de la localisation à Avranches de l'origine de la Bonne-Louise ; les raisons qu'il a données nous ont semblé concluantes. Il a rédigé sur notre

savant évêque Robert Ceaux une bonne notice, qu'il eut l'heureuse pensée de lire dans une séance que présidait Mgr Bravard. Il est revenu sur une question d'histoire littéraire par lui précédemment traitée dans une notice : il s'agissait d'Alexandre de Villedieu, sur lequel il avait des documents nouveaux. M. Laisné a recueilli d'intéressants éléments d'étude concernant dom Huynes. Il a lu aux séances publiques de la Sorbonne, après nous les avoir soumises, de concluantes recherches sur l'ancien état de la baie du Mont Saint-Michel. Il nous a raconté un épisode de la réintégration d'Avranches au pouvoir de Charles VII par le duc de Bretagne, en 1450, et la brillante conduite de la jeune épouse du capitaine Lampet, gouverneur anglais. Les formalités exigées et exécutées pour la suppression de la chapelle de Saint-Pierre-de-Plasne, en la paroisse du Luot, lui avaient semblé assez intéressantes pour en faire l'objet d'un mémoire, qui a eu du reste les honneurs de l'impression dans le recueil annuel qui se publie sous les auspices de M. le Ministre de l'Instruction, à la suite du congrès des délégués des Sociétés savantes. M. Laisné a recueilli et mis en ordre des éclaircissements sur une entreprise des protestants sur le Mont Saint-Michel, en 1589. La bibliothèque impériale possède un manuscrit inconnu des historiens locaux ; notre président l'a étudié avec soin et est ainsi parvenu à déterminer le véritable caractère de la résistance héroïque opposée par le Mont Saint-Michel aux Anglais pendant la période de 1420 à 1450, et de l'investissement de 1434. M. Laisné nous a fait espérer la publication du manuscrit qu'il a eu la bonne fortune de rencontrer. Nous lui devons encore la communication de notes par lui recueillies sur le livre des *curieuses recherches* de Thomas Leroy. L'importance de ces éclaircissements se justifie par leur objet,

qui est de déterminer le degré d'authenticité des documents à chaque instant invoqués par les auteurs du pays.

M. Laisné nous a donné aussi des travaux ou fait des communications d'un caractère plus particulièrement scientifique. Le don fait au musée d'un fragment de navire troué par des tarets l'a amené à rédiger une note sur les mœurs de ces mollusques. Il nous a présenté l'explication d'une singularité cosmographique : la Semaine des Trois Jeudis. Il s'est appliqué à déterminer plusieurs poissons nommés dans le poëme de Guillaume de Saint-Pair et quelques autres animaux aquatiques qui se pêchent dans la baie du Mont Saint-Michel. Il est entré dans d'intéressants détails sur la périodicité et l'importance des passages de Mercure et de Vénus sur le soleil. Son attention s'est arrêté sur certaines plantes que les botanistes assignent ordinairement aux terrains calcaires et qu'on pourrait dès lors s'étonner de rencontrer sur notre sol, dont la constitution géologique est différente. Il explique, avec M. Victor Tétrel, dont la compétence en ces matières a pu être appréciée pendant son séjour à Avranches, la sorte d'élection de domicile qu'elles ont faite sur nos côtes, et même assez loin de celles-ci, par la présence de la tangue, riche en calcaire, dont on connaît l'emploi général dans le pays. A l'une de nos dernières séances, il traitait un point curieux de physiologie végétale : il s'agissait de la question, récemment controversée à la Société d'horticulture de France, de la prétendue dégénérescence des fruits et de leur disparition probable par épuisement.

M. Fulgence Girard avait cru devoir signaler à M. le sous-préfet une pierre, mise à découvert dans un champ, à Bacilly, dont la forme et le volume lui semblaient avoir quelque caractère druidique. La lettre de M. Girard

nous fut déférée par M. Bouvattier, et une commission, composée de MM. Besnou, Deschamps et Lemoyne, fut nommée pour éclairer la Société sur l'importance de cette découverte. M. Lemoyne fut chargé de présenter le rapport, dont la conclusion fut qu'il y avait insuffisance de preuves pour prononcer sur le véritable usage de cette pierre.

Sur la proposition de M. Le Héricher, qui avait obtenu une allocation de 200 francs de M. Pron, alors préfet de la Manche, la Société décida l'organisation d'un musée lapidaire, où se trouvent déjà plusieurs objets, restes des monuments divers que possédait autrefois notre cité ; quelques autres ont été apportés de divers points de l'arrondissement.

Notre musée d'archéologie, d'histoire naturelle et de tableaux reçoit toujours quelques dons nouveaux, soit du gouvernement, soit de particuliers. Je dois mentionner tout spécialement la générosité de la famille de notre vénéré président, M. de Clinchamp ; la bonne pensée qu'a eue M. Mangon de la Lande en quittant le pays, de prier M. Laisné, président en exercice, de choisir dans la collection de livres et d'antiquités de feu M. de la Lande père, les objets qui pouvaient intéresser la Société, que présida l'aimable vieillard. Je dois encore signaler à la reconnaissance de notre Compagnie M. et M^me^ Adrien de Chavoy, offrant une collection nombreuse et variée de minéraux, recueillis ou acquis par feu M. Charles Gaudin de Villaine, que la Société compta au nombre de ses correspondants; enfin, la famille de M. Pierre-Aimé Besnou, l'un des fondateurs de la Société; c'est à elle que nous devons un portrait de cardinal dont le nom n'est pas connu.

Avranches, le 31 *mars* 1869.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

BUREAU

Président d'honneur...	Mgr BRAVARD, Evêque de Coutances et d'Avranches.
Président.....	M. LAISNÉ, ancien Principal du Collége d'Avranches.
Vice-Présidents.....	MM. BOUVATTIER, sous-préfet honoraire.
	DE TESSON (Louis), moraliste
Secrétaire.....	M. LOYER (Philippe).
Secrétaire-Adjoint....	M. DOUTELLEAUX.
Questeur.....	
Trésorier.....	M. BESNOU.
Bibliothécaire-Archiv..	M. HALLEY.
Conservateurs du Musée.	MM. BEAUMONT.
	BESNOU.
	ROUMET.
Membres-Adjoints du Conseil d'Administration.	MM. LEBOURLIER.
	REGNOUF.
	Docteur LOYER.
	ANFRAY.
Commiss. d'impression.	MM. HALLEY.
	DE TESSON.
	Dr LOYER.
	DOUTELLEAUX.
	BESNOU.

OFFICIERS HONORAIRES

Secrétaires.....	MM. Le Héricher, professeur de Rhétorique.
	Fulgence Girard, homme de lettres.
Questeur-Tresorier....	M. Mangon de La Lande, ancien Officier de cavalerie.
Conservateur.....	M. Lemaistre, ancien Receveur de l'Enregistrement.

LISTE DES MEMBRES

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Massard (Urbain), graveur.....	Paris.
Hairby, docteur.....	Lincolnshire.
De Caumont (Arcisse), correspondant de l'Institut.....	Caen.
Levéel, statuaire.....	Paris.
Boulatignier, ancien Conseiller d'Etat....	Paris.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

Anfray (Auguste), libraire-éditeur.....	Avranches.
Barenton, chanoine-honoraire, curé de N.-D.-des-Champs.....	ibid.
Beaumont (Auguste), peintre d'histoire.	ibid.
Besnou (Léon), ex-pharmacien-major de la marine.....	ibid.
Boucheron, principal du Collége.....	ibid.
Bouvattier, sous-préfet honoraire.....	ibid.
Cauquelin, pharmacien.....	ibid.
Cheftel (Théophile), architecte.....	ibid.
Cochet, docteur-médecin.....	ibid.
Degouve-Denuncques, recev. particulier.	ibid.
Delouche, avocat.....	ibid.
Deschamps du Manoir (Mgnor l'abbé)... camérier de S. S.....	ibid.
Doutelleaux, professeur de Seconde....	ibid.

MM.

Dupont (Etienne), ancien notaire.....	Avranches.
Guiton-Villeberge (comte de).....	Montanel.
Halley, anc. professeur de Philosophie..	Avranches.
Jourdan, notaire.....	ibid.
Laisné, ancien principal.....	ibid.
Lance (Paul), juge d'instruction.....	ibid.
Langlois, agent-voyer d'arrondissement.	ibid.
Lebourlier, avocat.....	ibid.
Leclerc (Constantin).....	ibid.
Lemarchand (Jules), sous-préfet.....	ibid.
Loyer (Emile), docteur-médecin.....	ibid.
Loyer (Philippe), professeur au Collége.	ibid.
Marquis, propriétaire, à Lillemanière...	St-Quentin.
Painblant (l'abbé), ancien recteur d'Académie.....	Avranches.
Payen de Chavoy (Adrien de).....	ibid.
Pinel (Charles), pharmacien.....	ibid.
Poisson, payeur général.....	Saint-Lo.
Provost (Palamède), avocat.....	Avranches.
Regnouf (Alexandre).....	ibid.
Roumet, receveur-entreposeur.....	ibid.
Saint-Germain (de), député...	St-Sénier-s.-Avranches.
Sanson (Victor). maire.....	Avranches.
Sellier (l'abbé), curé.....	Montviron.
Tesson (Louis de).....	Avranches.
Vimont, receveur de l'Enregistrement..	ibid.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

Achard de Bonvouloir.....	Romagny.
Andrieux, homme de lettres.....	Paris.
Avenel (d'), de Nantré.....	Mortain.
Banville (vicomte de).....	Paris.

MM.

Barré, inspecteur d'Académie..... .....
Barré, sculpteur..... Rennes.
Barré de Saint-Venant, membre de l'Institut..... Paris.
Béchu, conservateur des hypothèques.. Coutances.
Beautemps-Beaupré, juge..... Paris.
Belloir, docteur-médecin..... St-James.
Bénard (Alexandre), juge de paix..... Flers.
Blier (Paul), professeur au Lycée..... Coutances.
Boëssé (Léon), conseiller référendaire... Paris.
Brunet (Victor), homme de lettres..... Saint-Lo.
Broyelle, conservateur des hypothèques. Pont-l'Evêq.
Caligny (Hue de), correspondant de l'Institut..... Versailles.
Carpentier, avocat général..... Douai.
Castel, ancien agent-voyer chef..... Bayeux.
Châtel (Eugène), archiviste..... Caen.
Cherbonnel, inspecteur des télégraphes. Cherbourg.
Chesnel, principal honoraire..... Saint-Lo.
Chergé (de), antiquaire..... Poitiers.
Cialdi, commandant de la marine pontificale..... Rome.
Ciccodicola (Mgr), prélat domestique de Sa Sainteté..... Naples.
Cochet (l'abbé), corresp. de l'Institut... Dieppe.
Corblet (l'abbé), archéologue..... Amiens.
Clausse, ancien notaire..... St-Maur.
Cuyper (de), recteur de l'Université..... Liége.
Daubenton..... Saint-Lo.
Dion (Adolphe de), architecte.... Montfort-l'Amaury.
Delamariouze, anc. direct. des domaines. Caen.
Delachapelle, professeur de Philosophie. Cherbourg.
De la Sicotière (Léon), député..... Alençon.

MM.

Delisle (Léopold), membre de l'Institut.. Paris.
De Ponton d'Amécourt, numismate..... ibid.
Deligand, chanoine titulaire..... Coutances.
Dubosc, archiviste..... Saint-Lo.
Dupray de la Mahérie, conseiller à la Cour d'appel..... Caen.
Fabricius, professeur..... Copenhague.
Fédérique (C.-A.), bibliothécaire..... Vire.
Fournier (Eugène), membre de la Société botanique de France..... Paris.
Frault, propriétaire..... Torigni.
Gavelle (Gaston), notaire..... Couterne.
Gervais, docteur en droit..... Paris.
Guigard, homme de lettres..... ibid.
Guiot, ancien inspecteur d'Académie... Saint-Lo.
Guillemine, agent-voyer en retraite..... ibid.
Hautefeuille (Mme d'), auteur..... Bayeux.
Helland, ancien magistrat..... Mortain.
Hicky (le révérend), ministre..... Angleterre.
Hore, savant anglais..... ibid.
Isabet (l'abbé), anc. principal.. Bricquev.-la-Blouette.
Jacques (Victor), homme de lettres..... Paris.
Jouan (Henri), capitaine de frégate..... Cherbourg.
Lacombe, ancien receveur des finances. Bourges.
Laffetay (l'abbé), bibliothécaire..... Bayeux.
Lair, directeur des télégraphes..... Rennes.
Lair (Jules), avocat..... Paris.
Laisné (Henri), substitut..... Yvetot.
Lalouel, homme de lettres..... Sourdeval.
Latouche (l'abbé), linguiste..... Paris.
Latouche (Emmanuel), orientaliste..... Paris.
Lebeurier (l'abbé), chanoine honoraire.. Evreux.
Lebiez (Achille), recev. de l'Enregistr.. Coutances.

MM.

Lebourgeois (Henri), au ministère de l'instruction publique..... Paris.
Lecoq, membre de plus. sociétés sav.. Dinan.
Lecoq, receveur de l'enregistrement... ibid.
Lecourt (l'abbé), antiquaire..... M.-S.-Mich.
Lebréton (Charles), professeur au Lycée. Laval.
Lechanteur de Pontaumont, historien... Cherbourg.
Lejolys, naturaliste..... ibid.
Lemonnier, procureur de la République. Rouen.
Le Moyne, substitut..... Lisieux.
Lepelletier, procureur général..... Amiens.
Lerenard, pharmacien..... Sartilly.
Lewis-Tonna, dir. du Musée de l'armée. Londres.
Leverrier, membre de l'Institut..... Paris.
Lingard, docteur..... Londres.
Louise, principal du Collége..... Château-Th.
Louvel (Olympe), avocat..... Granville.
Lowcay, professeur d'anglais..... Cherbourg.
Lucas-Girardville, curé de Notre-Dame.. Saint-Lo.
Lecorps (M^me^), poète et meunière..... Fermanville.
Macleod, professeur au Borda..... Brest.
Madden (Frédérick), au Musée britann.. Londres.
Marchal, ingénieur en chef..... Laval.
Marigues de Champrépus, offic. d'ét.-m. Paris.
Meana (de), directeur de la Bibliothèque de Gênes..... Turin.
Méquet, contre-amiral..... Paris.
Millet (Fritz), peintre..... ibid.
Moulin (Henri), maire..... Mortain.
Niobey (Alphonse), docteur-médecin.... Paris.
Philbert (Charles), chancelier d'ambass.. Amsterdam.
Pigeon (l'abbé), aumônier du Lycée.... Coutances.
Quenault, ancien sous-préfet..... ibid.

MM.

Ricciardi (le cheval. Vincenzo), archéol. Capoue.
Robillard de Beaurepaire (Charles de) archiviste, corresp. de l'Institut..... Rouen.
Robillard de Beaurepaire (Eugène de) conseiller à la Cour d'appel..... Caen.
Robillard (Henri), v.-présid. du trib. civ. Reims.
Robin (Edouard), professeur de Chimie. Paris.
Robiquet, ancien percepteur..... Cherbourg.
Sauvage (Hippolyte), avoc., anc. magist. Mortain.
Semery (Henri), bibliothécaire..... La Flèche.
Soriano-Fuertas, auteur espagnol..... Madrid.
Severio Cassio, memb. de pl. société. sav. ibid.
Surcouf, procureur de la République... Lisieux.
Tanguy, propriétaire..... Rennes.
Tesson (Alfred de), lieut. de vaisseau... Avranches.
Tétrel (Victor), recev. d'enreg.. St-Aubin-d'Aubigné.
Travers (Julien), bibliothécaire..... Caen.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Notice nécrologique sur M. G. DE CLINCHAMP, président de la Société, par M. *Laisné*, alors vice-président..... 1

Les miracles du Mont Saint-Michel, fragment d'un mystère du XIVe siècle, publié par M. *E. de Robillard de Beaurepaire*, correspondant..... 17

Album moral. Les droits du Clocher, par M. *L de Tesson*, vice-président..... 48

Notice biographique sur M. PIERRE-AIMÉ LAIR, de Caen, par M. *Helland*, correspondant..... 61

Les ÉLECTIONS qui comprenaient l'AVRANCHIN, d'après les Mémoires de l'intendant FOUCAULT, par M. l'abbé *J. Deschamps du Manoir*..... 99

Les Manuscrits du Dr COUSIN, par M. *E. de Beaurepaire*, correspondant..... 133

L'archipel de CHAUSEY, par M. l'abbé *J. Deschamps du Manoir*..... 159

Le château de *Saint-Jean-le-Thomas*, son histoire et sa légende, par M. *Ch. Lebréton*, correspondant..... 171

De quelques pièces dramatiques jouées sur le théâtre du collége d'Avranches dans le courant des XVIIe et XVIIIe siècles par M. *E. de Robillard de Beaurepaire*, correspondant..... 213

Notes sur l'histoire et les monuments de l'AVRANCHIN, et spécialement du MONT SAINT-MICHEL, par M. *Ed Le Héricher*, secrétaire honoraire..... 229

Le château de MONTAIGU, par M. le *comte de Guiton-Villeberge*..... 329

Rapport sur les fouilles faites au CHATELLIER et autres localités, par M. *Ed. Le Héricher*, secrétaire honoraire... 335

L'île d'HERM, par M. *H. Moulin*, correspondant..... 349

ANDRÉ DE COUTANCES, trouvère du XIIIe siècle, par M. *Ch. Lebréton*, correspondant..... 359

Mgr GODARD DE BELBEUF, dernier évêque d'Avranches, et son épiscopat, par M. l'abbé *J. Deschamps du Manoir*. 399